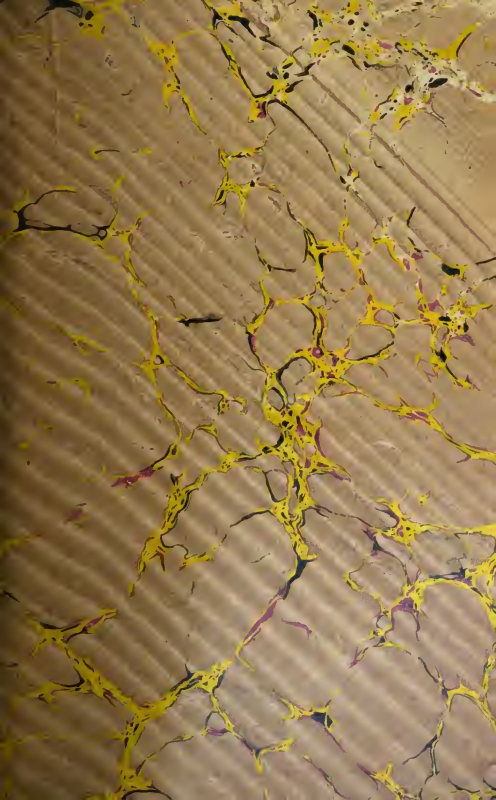

01 068784154


AS604
.N39
v. 1
Library of
Dei Sub Numine Viget
Princeton University.
GUSTAVE BORD
COLLECTION



LA FRANC-MAÇONNERIE

SOUMISE AU GRAND JOUR DE LA PUBLICITÉ,

À L'AIDE DE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

LA FRANC-MAÇONNERIE

SOUMISE AU GRAND JOUR DE LA PUBLICITÉ,

A L'AIDE DE

DOCUMENTS AUTHENTIQUES.

—

TOME I.

—

DEUXIÈME ÉDITION.

La durée de notre existence dépend de la conservation rigoureuse de nos secrets.
(Le Fr. Defrenne, — *Page* 41.)

Je nie qu'une religion soit un besoin indispensable de l'âme humaine.
(Le F. Beaumont. — Disc. prononcé dans la loge *la Rose du Parfait Silence*, à Paris.)

Le libéralisme sera *nous*; nous serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons *lui* enfin
(Le Frère Grisar, — *Page* 291.)

AMAND NEUT,
Rue du Gouvernement n° 11.
A GAND.

EDOUARD NEUT,
Rue Nord du Sablon n° 38.
A BRUGES.

OCTOBRE 1866.

INTRODUCTION.

Si la conviction intime et profonde de pouvoir faire quelque bien n'avait engagé l'auteur de ce livre à en publier une seconde édition, un motif irrésistible l'y aurait déterminé, savoir, le triple encouragement bien flatteur qu'il a reçu.

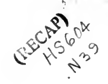
D'abord, le plus grand des Souverains de la terre, le Vicaire de Jésus-Christ, PIE IX, a daigné approuver, louer notre travail et nous exhorter à poursuivre la tâche entreprise (1). Malgré la multiplicité de nos travaux de tous les jours, il a fallu céder à l'appel de cette voix vénérée et chérie.

Ensuite, le public a apprécié les efforts que nous avons tentés pour arracher le masque à la secte perverse qui corrompt l'âme et énerve le corps, et la première édition a été aussitôt épuisée que publiée.

Enfin, la Franc-Maçonnerie elle-même, par son mutisme obstiné, a fait une éloquente apologie de notre ouvrage. Aucun journal tenant de près ou de loin soit aux Loges, soit au parti du faux libéralisme, ce qui est «*tout un,*» selon les expressions d'une autorité maçonnique, n'en a fait mention. Probablement le livre a-t-il été mis à l'index maçonnique par le Grand-Orient, qui veut seulement la lumière qui éblouit et aveugle, et fuit celle qui éclaire.

Les revues maçonniques ont l'habitude de mentionner, de temps

(1) Voir page XV le texte de la lettre pontificale.



à autre, les titres des écrits qui ont trait à la Franc-Maçonnerie; aucune d'elles n'a soufflé mot de notre ouvrage. Il doit donc être permis de croire qu'il a été jugé compromettant pour la secte, et cependant, il ne la juge que sur des documents émanés des loges et dont l'authenticité n'est pas contestable.

Il y a plus : à une assertion produite, dans la Chambre des Représentants belge, par un membre de la droite, et révoquée en doute par un député de la gauche, dignitaire du Grand Orient, nous avons opposé un document maçonnique qui condamnait les Loges sans appel (1); une copie de ce document fut distribuée à tous les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, — et cependant un silence imperturbable a été gardé, par tous les journaux du parti, sur cet incident désastreux pour la Maçonnerie.

Après cela, notre route était tracée : il fallait continuer à mettre au grand jour ce que les Loges essayaient de cacher; il fallait montrer tels qu'ils sont les sectaires qui se disent les propagateurs « de la vraie lumière, » et qui la cachent; qui prônent la *liberté* et qui en ont peur; qui, sous prétexte d'*égalité*, pratiquent le servage le plus abrutissant, et dont la *fraternité* n'est qu'un masque pour tromper les simples et les crédules (2).

C'est le but que nous avons voulu atteindre par la nouvelle publication de cet ouvrage, entièrement refondu et augmenté d'un très grand nombre de documents inédits très instructifs et d'une haute importance.

De l'avis de tous les hommes le mieux au courant de la Franc-Maçonnerie, et selon l'aveu même de ses dignitaires les plus autorisés, cette secte perdra en grande partie son prestige et sa puissance dès qu'elle sera connue, dès qu'on aura pu promener le flambeau de la vérité dans les antres où elle conspire contre Dieu, contre la Religion, contre le droit, la justice et la vérité. Quand le nombre considérable de dupes, qui lui servent tantôt de comparses, tantôt de manœuvres, auront appris ce qu'elle veut, à quoi elle tend, ce qu'elle fait, son action sera paralysée, et la société ne se trouvera plus en proie à ces convulsions permanentes qui la démoralisent en l'épuisant.

Il ne faut pas se le dissimuler, en ces derniers temps, la Franc-Maçonnerie a fait des progrès effroyables dans la voie du mal : la

(1) Le lecteur trouvera cette pièce page 266.

(2) Les hommes illettrés ou à peu près, les marchands de vin, conducteurs d'omnibus, commis-voyageurs, etc, fournissent un contingent très considérable aux loges de Paris et de la banlieue. Dans celles de Belgique, les *malins* sont aussi en très grande majorité; le pouvoir despotique que les loges exercent sur eux est absolu et par conséquent, très redoutable.

morale la gênait: elle l'a remplacée par ce qu'elle appelle « *la morale indépendante*, » que chacun se fait « à sa guise(1). » Dieu, qui avait été réduit dans les loges au simple rôle de « *Grand Architecte de l'univers*, » embarrassait encore la Maçonnerie, et la partie la plus remuante, la plus active, la plus influente de cette secte l'a supprimé en même temps que l'immortalité de l'âme et la vie future. Sur 151 projets de constitution envoyés par les loges de son obédience au Grand Orient de France en 1865, 60 repoussaient l'existence de Dieu et niaient l'immortalité de l'âme!

Une voix autorisée et qui fait à juste titre sensation dans le monde, Mgr. Dupanloup, le savant et éloquent Évêque d'Orléans, avait bien raison de dire ces jours-ci:

« Depuis dix ans, l'impiété a pris parmi nous un caractère » effroyable, celui que saint Paul a si précisément et si énergi» quement défini par ces paroles: *Extollitur super omne quod* » *dicitur, Deus, aut quod colitur*. Tout ce qui est Dieu, religion, » culte, voilà ce qu'aujourd'hui l'impiété, qui se sent à l'aise, » poursuit à des profondeurs et avec une audace et un ensemble » qui ne s'étaient pas encore vus....

» Les doctrines impies et révolutionnaires ne font plus sourde» ment leur chemin sous terre; elles aussi ont rompu leurs digues; » je ne sais quelle puissance mystérieuse les enhardit et les » déchaîne. On les voit faire aujourd'hui leur œuvre comme elles » ne l'ont peut-être jamais faite, avec une tranquillité et une » assurance du succès qui ne se dissimule plus.

» Ainsi les fléaux de l'ordre social donnent la main aux fléaux » de l'ordre physique. Faut-il s'en étonner, quand on voit l'état » des âmes et des consciences? En haut, cette élégante et » effroyable corruption des mœurs que de temps en temps la » presse nous raconte; en bas, les passions les plus menaçantes » mal contenues; partout le débordement des plus subversives » erreurs : la guerre à Dieu et à l'Eglise, plus universelle, plus » radicale, plus acharnée que jamais !

» Oui, et voilà surtout ce qui m'épouvante et me fait craindre » pour les derniers jours de ce siècle les dernières calamités. La » guerre à Dieu et à la religion grandit chaque jour. L'athéisme » marche tête levée. Sous ce rapport, le XVIII[e] siècle est de loin » dépassé. Si l'on en doute, qu'on prête l'oreille.

» Car chaque jour des bruits de cette guerre arrivent jusqu'aux » plus inattentifs et frappent tous ceux qui ont des yeux pour

(1) M[lle] Royer au congrès de la Libre Pensée à Gand. — « La conscience de chacun est le véritable sanctuaire de la morale. » (Le F. Goron, de Nantes, dans le *Monde maçonnique*, livraison d'octobre 1866, page 353.)

» voir et des oreilles pour entendre. Rappelez-vous, Messieurs
» comme signes des temps où nous sommes, quelques faits seulement entre tant d'autres : le congrès des étudiants à Liége, » le congrès international des ouvriers à Genève, la Franc-» Maçonnerie et cette démagogie italienne qui a trouvé, hélas ! » ou acheté tant d'échos en France. »

Et après avoir énuméré quelques-unes des maximes sauvages professées et admises dans ces abominables réunions, le vénérable Prélat ajoute :

« Vous êtes étonnés, Messieurs. Eh bien! sachez-le, ce despo-» tisme impie est le dernier mot, le but souverain de la démocratie » irréligieuse et socialiste, et c'est là, à mes yeux, une des plus » grandes menaces de l'heure présente; car, par un égarement » profond de cette démocratie qui se plaît gratuitement à creuser » l'abîme entre elle et nous, c'est la tyrannie des âmes qui se » prépare sous le nom de liberté; c'est l'œuvre de la Convention » qui est reprise sous une autre forme. Et pour le dire ici en » passant, l'instruction gratuite et obligatoire, séparée, comme on » le veut et comme on y travaille, de la religion, serait l'instru-» ment le plus inique et le plus violent de cette tyrannie pour » tous les enfants des familles populaires en France : s'il le » faut, je le démontrerai quelque jour (1). »

Et au moment où le prélat qui illustre le siége d'Orléans et honore l'épiscopat catholique, poussait ce cri solennel de détresse, la Maçonnerie française, posant un acte d'impiété audacieuse, menaçait de s'emparer de l'enseignement primaire et de le purger « *des préjugés, des superstitions et du fanatisme.* » On connaît la signification de ces mots : le préjugé, c'est Dieu; la superstition, c'est le culte; le fanatisme, ce sont les doctrines catholiques. Ce plan, c'est le *Monde maçonnique* qui nous le dévoile. Dans sa livraison d'octobre 1866, arrivée au moment où nous traçons ces lignes, nous lisons :

« La R.·. L.·. la *Clémente amitié cosmopolite*, Orient de Paris, a pris l'initiative d'un projet fort intéressant qui, dès les premiers jours, a recueilli de nombreuses adhésions, parmi lesquelles nous citerons : celle du Grand-Maître (2), celle des Grands-Maîtres adjoints (3), celle de plusieurs membres du conseil de l'Ordre, et enfin celle d'un grand grand nombre de Loges. Il s'agit de la fondation d'une *Société d'encouragement pour l'instruction primaire*.

(1) *Lettre de Mgr. l'Évêque d'Orléans, sur les malheurs et les signes du temps.*

(2) Le général Mellinet, sénateur, commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine.

(3) MM. Blanche, conseiller d'État, A. Lenglé, préfet honoraire.

(NOTES DE L'AUTEUR.)

» Il était impossible de trouver une œuvre plus sympathique à la Maçonnerie. Aussi le conseil de l'Ordre a-t-il résolu non seulement de l'autoriser et de la patronner, mais encore de la prendre sous sa direction, en la constituant au sein du Grand Orient de France. C'est là un fait très grave qui mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses de la Maçonnerie.

» Faire servir l'influence de notre institution à répandre les lumières, encourager les efforts des hommes voués à cette tâche pénible, ingrate, mais honorable entre toutes, d'initier aux premiers éléments de la science; combattre l'ignorance, et, par suite, les préjugés, les superstitions et le fanatisme; contribuer à augmenter sans cesse le nombre de ceux qui participent aux bénéfices de l'instruction, jusqu'à ce que tous aient leur part légitime de ses bienfaits; ce sont là, pour des hommes dévoués à la cause du progrès, de louables tentatives, et nous y applaudissons de tout cœur. » (Pages 340 et 341.)

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la portée de la mesure que la *Revue maçonnique* annonce : sa gravité ne fait doute pour personne.

Mais là ne se bornent pas les moyens propres à organiser en haut et en bas « la tyrannie des âmes ; » sur la proposition de la loge *Mars et les Arts*, de Nantes, le Congrès maçonnique breton qui se réunira incessamment, s'occupera des mesures à prendre pour la « vulgarisation de la Maçonnerie, » et parmi ces mesures, figure en première ligne, l'enseignement et surtout « l'instruction des adultes, » dont en Belgique aussi les loges veulent s'emparer. Puis viennent : la création de « classes de filles et femmes ; » la fondation de « loges de Dames, » les concerts, « les soirées ou matinées dansantes, le théâtre, les bibliothèques populaires, les sociétés maçonniques d'alimentation, les conférences consacrées à l'étude des questions maçonniques, » etc., etc.

Ajoutons que déjà les loges parisiennes se préparent à exploiter l'affluence considérable qu'attirera à Paris l'Exposition universelle pour étendre l'action délétère de la Maçonnerie.

Voilà pour les projets qui, du reste, ne sont pas concentrés en France, mais qu'on élabore et qu'on applique déjà en Belgique, en Allemagne, en Italie, partout où les sociétés secrètes dominent. Voici maintenant pour la mise en action : en février 1862, le nombre de Francs-Maçons actifs à Paris était de 10,000 ; au mois d'août 1865, il était de 20,000, et depuis, il a augmenté d'une manière considérable non seulement dans la capitale, mais aussi dans les départements et dans les colonies (1).

(1) Le tome II contiendra une statistique complète de la Franc-Maçonnerie dans tous les pays.

En Belgique, grâce à la connivence du pouvoir, la Franc-Maçonnerie exerce une prépondérance marquée : ses adeptes ont envahi les rangs de l'administration, de la magistrature et de l'armée ; le titre de Franc-Maçon à l'obtention d'une place vaut mieux que le talent le moins contesté, que l'aptitude la mieux établie, que la conduite la plus honorable. L'alliance intime de la Franc-Maçonnerie et du Solidarisme, de cette secte sauvage qui soustrait l'homme à la Religion à sa naissance, à son mariage et à l'heure solennelle de la mort, n'est plus un secret pour personne.

Dans les graves événements dont l'Allemagne a été récemment le théâtre, la Franc-Maçonnerie a joué un grand rôle, qui ne tardera pas à être connu. Déjà un coin du voile a été levé (1), mais peu à peu on parviendra à établir qu'à côté du fusil à aiguille, il y avait une puissance autrement formidable, qui avait préparé les événements de longue main et qui a eu raison du bon droit, de la justice et de la nationalité des peuples.

Les annexions que la Prusse a perpétrées, la protection royale dont les loges jouissent en Prusse, leur permettront d'étendre encore leur influence malfaisante.

(1) Nous lisons dans *le Monde* du 22 juillet 1866:

« Ils (les Prussiens) ont été surtout aidés par la trahison. — Le roi de Hanovre a été trahi chez lui. — Les Bavarois ont traîtreusement abandonné les Hanovriens, alors qu'ils auraient pu aisément leur donner la main. — L'attitude des Badois, enfin, a contribué plus que toute autre chose à paralyser le 8e corps d'armée.

» Tous ces faits sont indiscutables, et ils sont plus qu'étranges quand on les rapproche d'un autre fait non moins évident : c'est à dire l'entrain, la bonne volonté, la bravoure de ces petites armées qui ont été livrées l'une après l'autre à un ennemi supérieur en nombre.

» Quels sont donc les traîtres? et où sont-ils? A Hanovre ils ont été peu nombreux, mais malheureusement puissants, car ils disposaient des munitions, et avaient, avant les hostilités, la haute direction des affaires militaires. — En Bavière et dans le duché de Bade, ce sont les gouvernements qui ont trahi, eux ou leurs agents les plus importants, ce qui revient à peu près au même. — Or, il est à remarquer que partout où ces trahisons se sont produites, il y avait des Francs-Maçons, et que le nombre et l'importance des trahisons a toujours été en raison directe du nombre des affiliés au Grand-Orient. — Rien n'est plus naturel, puisque c'est le grand-maître de l'Ordre en Allemagne qui faisait la guerre.

» On a beaucoup disputé sur les dangers de la secte maçonnique, mais il était difficile de trouver un argument plus effrayant en faveur de ceux qui professent à cet égard les croyances de l'Église catholique. — Oui, quiconque a pu ou voulu voir de près ce qui vient de se passer en Allemagne, a dû acquérir la conviction que tous les pauvres soldats de l'armée fédérale ont été livrés aux exécutions militaires de la Prusse par les Francs Maçons élevés en grade des pays que la Prusse attaquait.

» Ces Francs-Maçons étaient, en tant que Maçons, soumis aux ordres du prince qui entreprenait de renverser leurs souverains légitimes, et entre le serment de leur emploi et le serment de leur conjuration, ils n'ont pas hésité. Ils étaient en outre les frères et les complices des Italiens, et pas un d'eux n'a été arrêté par la pensée qu'un Allemand ne pouvait pas sans honte s'allier à des étrangers contre cette patrie allemande dont ils parlent si volontiers. »

En Italie, la Franc-Maçonnerie recueille le fruit de ses œuvres : le blasphème dans la bouche, les mains dans le sang, respirant le vice à pleins poumons, ne vivant que de vol et de rapines, faisant de l'ordre avec le désordre, s'agrandissant dans la honte, telle est l'Italie unitaire que les sociétés secrètes ont faite. Et comme l'abîme invoque l'abîme, elle se prépare à assouvir la soif de sang et de crimes qui la tourmente encore.

On le voit, partout on lève la hache impie et anti-sociale : elle menace l'arbre de la vie, qui ne tardera pas à tomber si les chrétiens ne se lèvent pas en masse pour le protéger, s'ils restent endormis dans la torpeur, dans l'indifférence, les bras croisés et la bouche muette. Cette attitude ne s'explique point en présence des maux de toute espèce dont nous souffrons déjà et de ceux plus grands, plus intenses, plus cruels que nous réserve l'avenir. Nous devons donc nous écrier avec Mgr. Dupanloup : « L'ordre moral » et l'ordre social sont bouleversés, et on ne comprend pas. Les » doctrines les plus perverses sont proclamées, les principes » vacillent comme des astres égarés sur nos têtes, et on ne com- » prend pas ! — On comprendra un jour, mais trop tard ; car, » bon gré, mal gré, il faut que la grande loi providentielle du » monde s'accomplisse, et pour les sociétés comme pour les in- » dividus, ainsi que le disait le paganisme lui-même, la justice » suit toujours d'un pas lent quelquefois, mais sûr, l'iniquité......

» Si les catholiques de tous les pays, je dirai même si les chré- » tiens de toutes les communions, si les hommes d'ordre, quels » qu'ils soient, si tous les hommes qui pensent, qui ont une in- » telligence et un cœur se laissent aveugler et endormir ; si l'on » ne comprend pas qu'il y a aujourd'hui un grand accord à faire » de tous les honnêtes gens pour le bien public, tout est » perdu. »

Les catholiques sont avertis : le cataclysme est imminent : il les entraînera bientôt dans l'abîme qui est là béant devant eux, tandis que Dieu, dans sa miséricorde, leur envoie encore un de ses ministres les plus éminents pour leur crier : ***Et nunc intelligite et erudimini.***

Amand Neut.

21 octobre 1866.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

La Franc-Maçonnerie a pris, depuis un siècle, un immense développement, et elle s'étend encore tous les jours. S'infiltrant partout, elle s'arroge tous les pouvoirs dans l'État, et elle s'empare des places influentes ou lucratives dans l'ordre civil, militaire et judiciaire. Dans bien des pays, elle occupe les abords du palais royal et les marches du trône : en Belgique, en Portugal, en Italie, dans le Grand-Duché de Bade, elle règne en souveraine; dans plus d'un État, le chef du gouvernement porte d'une main le sceptre, et de l'autre la truelle.

D'après les statistiques les plus récentes, la Franc-Maçonnerie compte aujourd'hui 5000 loges, 500,000 membres effectifs, 8,000,000 de membres inactifs, non compris un nombre considérable d'aide-maçons, vulgairement appelés *libéraux*, qui, tout en ne portant pas le tablier maçonnique, font les affaires des Loges et leur servent de manœuvres.

Cependant, cette association, si nombreuse, si active, si influente, est de toutes les sociétés qui existent ou qui aient jamais existé, la plus ténébreuse et la moins connue, je ne dis pas des *profanes* (style maçonnique), mais des Maçons, même de la plupart des hauts dignitaires de la Loge et de ceux qui sont le plus élevés en grade. Un très petit nombre, ordinairement du grade de *Rose-Croix*, est initié aux arrière-mystères et connaît le vrai but de l'Ordre.

Or, une société aussi mystérieuse, aussi puissante, qui ne s'arroge rien moins que la domination du monde et la tâche de fixer le sort des nations, mérite qu'on examine ce qu'elle vaut, qu'on s'efforce de découvrir ses plans, ses moyens, son but, car enfin il faut qu'on sache où elle prétend conduire la société.

C'est à cette fin que j'ai rassemblé un certain nombre de documents qui, émanés des Loges, peuvent être considérés comme autant de pièces officielles. Epars, ces documents éclairent peu ; c'est le feu de Bengale qui scintille, qui éblouit, mais qui laisse

après lui les ténèbres. Réunis en faisceaux, ces documents forment autant de rayons convergents, qui constituent un puissant rayon de lumière et nous permettent de percer les secrets de l'Ordre, de juger sa nature, son organisation, l'objet dont il s'occupe malgré ses contradictions infinies, et d'apprécier le but réel vers lequel il tend.

Presque tous les documents insérés dans ce Recueil, sont tirés d'*Annales*, d'*Annuaires*, de *Livres d'Or*, de *Morceaux d'Architecture*, de *Planches*, de *Tracés*, ou d'autres pièces, revues, livres, IMPRIMÉS, PUBLIÉS par la Maçonnerie elle-même; il lui est donc impossible de s'inscrire en faux contre ces documents. En tête de chaque pièce sont indiqués : la source d'où elle est tirée, le nom de l'auteur, et la page de l'écrit, de sorte que chacun peut vérifier l'exactitude de la citation.

Il importe, d'ailleurs, de remarquer (ce qui donne une force et une valeur tout particulières à ces documents,) que tout ce qui se publie par un Franc-Maçon, doit préalablement avoir été examiné et approuvé par l'autorité supérieure. Car, par une étrange contradiction, la Franc-Maçonnerie, qui proclame partout la liberté de la presse, établit chez elle la censure préventive.

Quelques-uns des documents contenus dans ce Recueil, je les ai publiés dans *la Patrie*, de Bruges. Ils ont causé, lors de leur publication, une juste et légitime sensation. Reproduits ici en tout ou en partie avec des pièces inédites, ces documents jetteront une vive lumière sur cet élément de désordre et d'impiété qu'on appelle la Franc-Maçonnerie. Ils dissiperont — je l'espère du moins — les doutes des hommes de bonne foi qui auraient pu être trompés par le témoignage d'affiliés, induits eux-mêmes en erreur sur le but de l'Ordre. Ce n'est pas un acte d'accusation dressé par un adversaire des Francs-Maçons : c'est la Franc-Maçonnerie peinte par elle-même d'après nature et soumise contre son gré à l'exposition publique; car ce que les prétendus partisans de « *la vraie lumière* » redoutent surtout, c'est la lumière elle-même. Puisse-t-elle éclairer tous les honnêtes gens sur les tendances dangereuses d'une secte qui, « sous le prétexte de » civilisation et de progrès, voudrait pousser la société hors des » voies du christianisme, au risque certain de la voir bientôt » retomber dans la barbarie (1). »

AMAND NEUT.

24 décembre 1864.

(1) Lettre écrite le 30 novembre 1864, au nom du Roi des Belges, à M. le doyen de Ste-Gudule, à Bruxelles.

LETTRE

ÉCRITE, AU NOM DE S. S. PIE IX, A L'AUTEUR DE CE LIVRE.

« Très honoré Monsieur,

» Vous avez certes très bien mérité de la Religion chrétienne et de la société civile en soumettant au jugement du public les documents rassemblés par de laborieuses recherches dans les actes de la secte maçonnique. En effet, ainsi, la Franc-Maçonnerie s'arrache-t-elle à elle-même le masque de la vertu qu'elle a dérobée à l'Évangile; ainsi elle met au jour ses rites impies et ses serments; ainsi, elle avoue professer le naturalisme et repousser toute religion révélée; ainsi, elle démontre qu'elle est hostile à toute autorité, qu'elle est l'auteur et le chef des bouleversements qui ruinent aujourd'hui l'ordre et ouvrent la source de toutes les calamités, de tous les maux sous lesquels gémit le genre humain; ainsi, enfin, elle émet son funeste poison et elle fait paraître aux yeux de tous la honte de ses mystères, qu'elle a l'habitude de cacher avec le plus grand soin non seulement aux profanes, non seulement à ses novices, mais même à la plupart de ses initiés, à moins que ceux-ci, ayant déjà déposé toute pudeur, renoncé à tout sentiment de religion et de justice naturelle, se soient montrés dignes de la confiance de la secte.

» Certes, ces documents, arrachés aux ténèbres de la secte, et par conséquent authentiques et irréfutables, brilleront d'un tel éclat aux yeux de tous, que celui qui ne veut pas être aveugle en plein midi, ne saurait plus ni se laisser induire en erreur par le faux brillant de bienfaisance sous lequel se déguise la secte, ni méconnaître la sagesse du Saint-Siége, qui l'a tant de fois frappée d'anathème, afin de prévenir la perte des âmes et détourner des nations les malheurs qui les menacent.

» C'est pourquoi, malgré que Notre Très Saint Père, Pie IX, à cause de ses occupations, ait pu seulement jusqu'ici feuilleter les

volumes que vous Lui avez offerts, et jeter les yeux sur quelques-unes des pages, il vous félicite néanmoins de tout cœur, non seulement parce que vous avez publié ces documents, mais plus encore parce que vous en préparez une édition plus complète et mieux coordonnée. Car l'impiété est paralysée avec d'autant plus de force et de succès, que sa turpitude est exposée avec plus d'éclat; par là aussi on conseille mieux les simples et les imprudents, afin qu'ils évitent les piéges qui leur sont tendus, ou si, à défaut de précaution, ils y sont déjà tombés, ils s'en dégagent au plustôt.

» Notre Très Saint Père m'a donc chargé de vous témoigner sa vive reconnaissance et de vous exhorter à exécuter promptement votre dessein, certain qu'il est que vous obtiendrez à bon droit les éloges des hommes sages et honnêtes et les abondantes récompenses de Dieu. Il vous souhaite, à cet effet, la grâce et les forces nécessaires, et comme gage de sa paternelle bienveillance, il vous donne très affectueusement à vous et à tous les vôtres sa Bénédiction Apostolique.

» Je saisis avec empressément l'occasion favorable de vous faire cette communication, pour y ajouter mes félicitations et vous exprimer mon estime particulière et ma considération, en priant Dieu qu'il vous accorde tout ce qui peut vous être propice et salutaire.

» Je suis, très honoré Monsieur,

» Votre très dévoué et très humble serviteur,

» François MERCURELLI,

» *Secrétaire du Saint Père pour les lettres latines.*

» Rome, le 6 décembre 1865.

» A Monsieur Amand Neut, a Gand. »

Voici le texte latin de la lettre qui précède :

Illme Domine Dne obsme.

Optime profecto meruisti de christiana religione et civile societate dum prolixo labore conquisita in actis massonicæ sectæ documenta publici juris fecisti. Ita enim ipsa sibi detrahit subreptam Evangelio probitatis larvam ; ita impios ritus suos ac juramenta prodit ; ita naturalismum se prædicare demonstrat, omnemque respuere revelatam religionem ; ita cuivis auctoritati se infensam ostendit , auctricemque et ducem perturbationum, quæ ordinem quemvis hodie subvertunt, ac fontem calamitatum omnium et malorum, quibus humanum genus opprimitur; ita

demum ipsa illud exitiosum virus exerit, illamque suorum mysteriorum fœditatem oculis omnium obvertit,quam studiosissime non modo profanis, non modo tyronibus suis, sed sodalium plerisque occulere consuevit, nisi ipsi omni jam pudore deposito, omnique religionis ac naturalis justitiæ sensu, iis se dignos ostenderint.

Hujusmodi documenta e sectæ penetralibus eruta, nullique propterea exceptioni obnoxia ita certe universis luce sua affulgebunt, ut qui in meridie cæcutire nolit,nequeat jam decipi ab inani beneficentiæ fuco quem ipsa sibi obduxit, aut non agnoscere sapientiam Sanctæ Sedis, quæ toties illam anathemate percutit, ut animarum perniciem præverteret et impendentia mala amoliretur a nationibus.

Hinc etsi sanctissimus Dominus Pius IX, suis curis distentus, vix adhuc evolvere potuerit oblata a te volumina et in hanc aut illam eorum paginam oculos conjicere, toto tamen animo tibi gratulatur, non solum quod istæc monumenta vulgaveris, sed magis quod copiosorem, parem eorumdem editionem et concinnius digestam. Eo enim gravius et efficacius impietas conteritur, quo clarius ejus turpitudo revelatur; et eo etiam aptius consulitur simplicibus et incautis, ut vel structas vitent insidias, vel, si jam imprudentes inciderunt in laqueos, citius ab ipsis se expedire conentur.

Gratum itaque animum suum me tibi testari jussit, teque hortari, ut quod proposuisti alacriter perficias, certus, dignam opere laudem te esse promeriturum a sapientibus et probis, copiosamque mercedem a Deo. Gratiam viresque opportunas ad hoc tibi Ipse ominatur, earumque auspicem et paternæ benevolentiæ suæ pignus Apostolicam Benedictionem tibi tuisque omnibus peramanter impertit.

Propitiam hanc nunciandi occasionem ego libentissime nanciscor, ut gratulationes quoque meas adjiciam, et peculiarem æstimationem meam atque observantiam tibi significem cui adprecor a Deo fausta omnia et salutaria.

Tui, Illust. Domine, Dne obsme.

Addictiss. Obsmus famulus,
FRANCISCUS MERCURELLI.
SSmi D[ni] N. ab epistolis latinis,

Romæ, die 6 decembris, 1865.

Illmo Dno Dno obmso Dno Amando Neut, Gandavum.

APPRÉCIATION DE LA PREMIÈRE ÉDITION

PAR LA PRESSE CATHOLIQUE.

Un très-grand nombre de journaux catholiques belges, français, allemands et italiens ont bien voulu examiner la première édition de la *Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*, et communiquer à leurs lecteurs le résultat de cet examen. Tous ont encouragé l'auteur à compléter son travail, et ont rendu hommage au but qu'il poursuit. Qu'ils veuillent bien accepter l'expression de notre vive gratitude pour l'accueil bienveillant qu'ils ont fait à notre œuvre. Nous avons mis à profit et leurs conseils et leurs exhortations.

Les feuilles anti-religieuses ont eu garde de dire un mot du livre que nous avions mis au jour. Nous comprenons leur silence. La critique même du travail, si vive qu'elle fût, eût éveillé la curiosité de leur public et donné une plus grande vogue à une collection de documents qui plus d'une fois ont gêné leur polémique. Nous ne nous plaignons pas de cette conspiration du silence. Dans l'occurrence elle devait surgir. Elle était imposée à nos adversaires. Mais aussi elle ne nous contrarie point. Dieu aidant, nous espérons que la lumière se fera où on la redoute le plus, et qu'elle frappera même beaucoup de ceux qui se trouvent sur la route de l'erreur.

Des appréciations dont la première édition a été l'objet, nous transcrivons ici celles du *Courrier de Bruxelles* et de la *Gazette*

de Liége, parce qu'elles peuvent donner au lecteur une idée exacte de notre travail et lui servir en quelque sorte d'introduction.

EXTRAIT DU *COURRIER DE BRUXELLES*.

***La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*, par A. Neut. — *Bruges, imprimerie de* E. Neut, 1 *vol. in*-8.**

Cet ouvrage est bien certainement un des plus remarquables qui depuis longtemps aient paru en Belgique. Aussi, à peine a-t-il vu le jour, que déjà l'on apprend qu'il faut le mettre de nouveau sous presse. Un tel succès, bien rare pour un ouvrage sérieux, est dû en partie à l'extrême importance du sujet qui y est traité, et en partie à sa brûlante actualité, pour la Belgique surtout, où la Franc-Maçonnerie règne en souveraine sous le ministère Frère et Cie.

Parlons d'abord de l'importance du sujet :

Ce livre est tout simplement un recueil de pièces maçonniques d'une authenticité incontestée et incontestable, au nombre d'environ cent, dont les unes forment des documents émanés des loges, et les autres sont des extraits d'ouvrages maçonniques *imprimés*, dont on donne le titre, nomme l'auteur et indique la page d'où l'extrait est tiré.

Une courte analyse des quatre premières pièces suffira pour donner une idée de l'immense intérêt que présente l'ensemble de ce recueil.

Le 1er *Document* paraît d'abord n'être qu'amusant et servir au lecteur de joyeuse entrée dans le temple maçonnique, où le riant Démocrite le reçoit au vestibule. C'est un petit lexique pour l'intelligence de l'argot des loges. L'on y apprend que, en tenue de table, *mastic* est pris pour les aliments des maçons; que *mastiquer*, c'est manger; qu'une *barrique* n'est qu'une bouteille; qu'un *canon* est un verre; que *charger*, c'est remplir son verre; que la *poudre blanche* est de l'eau, la *poudre rouge* du vin, la *poudre forte* de la liqueur, la poudre fulminante de *l'eau de vie*, etc., etc. Cependant, à peine a-t-on fait quelques pas, que le sombre Héraclite remplace le riant Démocrite. Au milieu de ce baragouin si propre à dérider le front et à désopiler la rate, tout lecteur, s'il n'est un franc athée ou un grossier matérialiste, froncera le sourcil d'indignation en apprenant que le Maçon se sert d'expressions à double entente quand il parle de l'existence de Dieu ou de l'immortalité de l'âme. Ainsi, de l'aveu même d'un journal de l'Ordre, la dénomination de *Grand Architecte de l'Univers*, qui chez les maçons remplace le mot *Dieu*, n'indique rien de positif ni de déterminé et peut très-bien être acceptée MÊME PAR CEUX QUI NE CROIENT PAS A UN DIEU. Ainsi encore, d'après l'aveu du même journal, par les mots *Immortalité de l'âme*, on peut entendre l'immortalité de la matière, ou, comme s'énonce ce journal, la *perpétuité de l'être collectif*, qui, bien évidemment, n'est autre chose que le *grand tout* des panthéistes.

Le 2me *Document* représente la statistique générale de la Franc-Maçon-

neric. On y voit que cette société compte actuellement au moins un demi-million de membres, qui prennent une part active aux loges, et neuf à dix millions d'autres membres qui, après avoir été initiés, ne prennent plus de part directe aux travaux maçonniques.

Derrière cette armée si nombreuse qui forme le ban de la Maçonnerie proprement dite, se trouve encore l'arrière-ban des aides-Maçons, vulgairement nommés *libéraux*, espèce de maçons-métis qui, sans porter le tablier et l'équerre, font les affaires des loges et leur servent de manœuvres.

Cette espèce de demi-maçons ou de *libéraux* sont surtout nombreux dans les pays catholiques. Comme l'Eglise rejette hors de son sein ceux qui sont affiliés à la Maçonnerie, bien des hommes faibles que l'intérêt ou d'autres motifs peu avouables asservissent à la loge, ont trop de religion pour mépriser les censures de l'Eglise, et ils en ont trop peu pour se montrer franchement catholique et pour résister à la Maçonnerie qui les endoctrine et les entraîne.

Ainsi quelques vingt millions de Francs-Maçons et de libéraux, bien qu'éparpillés sur la surface des cinq parties du monde, mais unis à leurs chefs par le serment d'obéissance, constituent l'association la plus formidable qui ait jamais existé. Cette société cosmopolite, qui a partout d'immenses ramifications, forme une phalange, un bataillon sacré, dont chaque milicien s'est engagé par serment à obéir en aveugle, sans examen si la chose commandée est licite ou non, sans distinction du juste ou de l'injuste, et sans savoir même d'où part le commandement.

Dans le 3[me] *Document*, un savant maçon, le Fr. de Branville, après avoir émis l'opinion que la Franc-Maçonnerie vient des Templiers dont les Grands-Maîtres et un *certain nombre* d'initiés intimes pratiquèrent le culte d'Isis ou de la BONNE DÉESSE (1), prouve d'une manière concise mais péremptoire, qu'il est absurde de faire de la Maçonnerie une simple association de philantropes, réunis dans le but honorable de répandre, à pleines mains, sur l'humanité souffrante les consolations et les aumônes de la charité chrétienne. Car, dit-il, si c'était en cela que consiste la Maçonnerie, comment expliquerions-nous ces précautions méticuleuses, méfiantes même, ces défenses sévères *de ne rien dire, de ne rien écrire, tracer ni buriner* sur un but si louable de cette société secrète, sans encourir les effets certains d'une vengeance atroce et sans s'exposer à *avoir la langue coupée, le cœur et les entrailles arrachés, le corps brûlé et réduit en cendres, les cendres jetées au vent et, en outre, à laisser une mémoire en exécration à tous les Maçons* (2)? S'il en était ainsi, ajoute avec raison le Fr. de Branville, il y aurait là plus qu'une bizarrerie fantastique : cela prendrait le caractère d'une révoltante absurdité.

(1) Isis, appelée aussi la *bonne Déesse*, était le symbole de la Lune, comme Orisis, son époux, était le symbole du Soleil. L'un et l'autre désignaient la nature. De là le naturalisme, qui est la religion ou plutôt le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. Quiconque adopte ce système, n'a d'autre dieu que la nature, d'autre culte que le culte de la nature : le panthéisme déguisé est toute la religion des Francs-Maçons.

(2) Les mots en italique sont tirés de la formule ordinaire du serment que font les Maçons lors de leur entrée dans l'Ordre.

Jamais, croyons-nous, n'a-t-on rien écrit qui mérite autant la plus sérieuse attention de tout homme qui s'intéresse au sort et à l'avenir de la société humaine, que le 4me *Document* de ce recueil, où le Fr. Juge achève le tableau que le Fr. de Branville n'avait qu'ébauché, et où il avance et DÉMONTRE que la Franc-Maçonnerie tire son origine du paganisme et qu'elle a pour but de le rétablir sur les ruines du Christianisme.

D'abord, le Fr. Juge rejette l'opinion qui fait venir la Franc-Maçonnerie des constructeurs des beffrois et des cathédrales du moyen-âge, opinion que beaucoup d'autres de l'Ordre s'efforcent d'accréditer, et pour cause. Car d'un côté, il peut paraître plus ou moins compromettant pour les Francs-Maçons d'être regardés comme les descendants des Templiers qui ont eu de tristes démêlés avec l'autorité séculière et ecclésiastique, et de l'autre côté, il est beau d'avoir pour ancêtres ces puissants génies qui ont construit tous ces grandioses monuments architecturaux. Mais, ainsi que le dit je ne sais quel autre maçon, l'Ordre maçonnique ne doit pas plus sa naissance à des tailleurs de pierre et à des gâcheurs de plâtre que l'Ordre de la Jarretière ne doit la sienne à des tisserands.

Le Fr. Juge établit ensuite le système que le Fr. de Branville avait mis en avant; il prouve par des arguments irréfutables que la Franc-Maçonnerie a sa source dans le paganisme, et qu'elle nous a été transmise par les Gnostiques et les Templiers.

Nous regrettons de ne pouvoir analyser toutes les autres pièces qui suivent. L'on verrait, dans le 5me *Document*, que, pour être vrai Maçon, il faut être complètement incrédule et, par conséquent, aucun protestant, aucun Juif, aucun Mahométan, aucun idolâtre même, ne peut être vraiment Maçon, s'il a conservé la moindre croyance à quelque point de sa religion. Dans le 6me *Document*, l'on trouverait prouvé jusqu'à l'évidence que tout catholique qui se fait recevoir Maçon, doit être censé avoir renoncé entièrement à sa foi et n'être plus qu'un chrétien apostat. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur la Table à la fin du volume, pour voir que la plupart des quatre-vingt-dix autres pièces traitent de sujets non guère moins importants que celles dont nous venons de donner l'analyse. Que si l'on veut se donner la peine de parcourir le volume, on y rencontrera bien des choses dont on sera étonné, et cela dans les matières mêmes les plus graves concernant la religion, la politique, la morale, etc.

Ainsi en fait de religion, un grand nombre de loges décident de substituer aux dogmes de l'*existence de Dieu* et de l'*immortalité de l'âme*, un principe nouveau, celui de l'*inviolabilité de la personne humaine*. Elles relèguent parmi les principes d'un autre âge les anciennes croyances et les vérités fondamentales qui jusqu'à present avaient formé la base de la société humaine. D'après l'expression de Mgr. Dupanloup, elles reconduisent Dieu à la frontière en le remerciant de ses services provisoires.

Dans un autre endroit on voit que 81 Maçons, réunis dans la Loge de la *Parfaite Intelligence* de Liége, approuvèrent un jour, par des applaudissements frénétiques et unanimes, la profession d'athéisme et de matérialisme du Fr. Destriveaux. Cet orateur, ainsi que le constate le

procès-verbal signé par les 81 membres présents, y proclamait que l'intelligence suprême réside partout, dans une plante comme dans un astre, et qu'à la mort, notre intelligence va se joindre à elle. Sur quoi un journaliste français, en parlant de cette doctrine du Maçon liégeois, s'écria : « Qu'il est consolant d'apprendre d'un Orateur de la loge que l'*intelligence suprême* réside dans une plante comme dans un astre, que nous irons là nous réunir à elle et que, si nous sommes malheureux ici-bas, nous aurons la ressource de nous trouver quelque jour dans un chou ou de revivre dans un oignon! Combien l'espérance d'une telle immortalité est noble et digne d'une âme élevée! Honneur à ces Maçons qui nous préparent de telles destinées, et qui s'estiment heureux d'un tel avenir! Ceux-là en sont bien dignes qui le trouvent dignes d'eux. »

Ailleurs on voit que les Maçons, en même temps qu'ils traitent *de fantasmagories idolâtres* les cérémonies du culte catholique, parodient, par une étrange inconséquence, le Baptême, la Confirmation, la Confession, l'Eucharistie, la consécration de nos églises, les cérémonies de nos funérailles, l'ordination de nos diacres, de nos prêtres et de nos évêques.

En politique la Franc-Maçonnerie présente une conduite non moins singulière, non moins contradictoire qu'en religion. D'abord, chaque fois qu'elle craint de faire ombrage au gouvernement, elle proteste qu'elle ne s'occupe pas de politique. Mais, dans d'autres circonstances, elle avoue hautement qu'elle s'en occupe, qu'elle s'en est occupée toujours, et que c'est pour elle un devoir de s'en occuper.

Et comment s'en occupe-t-elle? On peut voir quelle part, de l'aveu de ses propres écrivains, elle a eue dans les révolutions de France en 1789, 1830 et 1848, dans celles d'Espagne, de 1814 à 1822, et dans les essais de révolte en 1854, dans les troubles récents d'Italie, dans ceux de Prusse en 1848, etc., etc. Comme l'a très-bien remarqué M. de Gerlache, ce n'est que par la Franc-Maçonnerie, qui a des ramifications infinies et d'innombrables soldats dans toutes les capitales de l'Europe, qu'on peut se rendre compte des révolutions qui en 1848 éclatèrent sur tous les points de l'Europe à la fois : le 24 février à Paris, le 3 mars à Vienne, le 18 à Berlin, le même jour à Milan, le 20 à Parme, le 22 à Venise, etc. *(Lettre au Journal de Bruxelles sur la F.-M.)* Longtemps auparavant, en 1833, un journal maçonnique de Paris *(La Tribune)*, avait écrit le mémorable aveu suivant : « Indépendamment des grandes routes qui conduisent de Paris aux capitales des royaumes absolus, il y a plus d'un conduit souterrain qui y mène. Et nous savons, quand le jour sera venu, en quels lieux il faut mettre le feu pour faire sauter les trônes. » Selon la juste remarque de M. Eckert, aucun homme ne connaît son époque, et il ignore les causes des événements qui s'accomplissent sur le terrain de la plus haute politique, s'il n'étudie à fond et ne comprend parfaitement l'Ordre des Francs-Maçons dans son essence et dans ses actes. Sans cette étude, sans cette connaissance, dit cet auteur, on ne verra que des faits dont on n'aura jamais l'intelligence et en présence desquels on ne saura quel parti prendre. *(De la Franc-Maçonnerie*, etc. Liége 1854, tome I, page 15.)

Lors de l'émeute de Bruxelles en mai 1857, qui attaqua l'autorité à coup de pavés, faute de chercher la cause là où elle se trouvait, bien des personnes, d'ailleurs clairvoyantes, ne découvrirent pas la main qui l'avait ourdie; elles ne virent dans ces mouvements perfidement combinés que « des commotions rapides, contagieuses, se propageant avec une intensité qu'il est plus facile de constater que d'expliquer. » (Lettre du Roi à M. De Decker, du 13 juin 1857).

Quels résultats inopinés et en apparence inexplicables ne peuvent pas résulter de l'obligation qu'ont tous les Maçons de s'entr'aider en tout et partout, dans les relations ordinaires de la vie civile et devant les tribunaux, dans la paix et dans la guerre? Au milieu même des combats sur terre ou sur mer, qu'un Maçon donne le *signal de détresse* ou hisse le *pavillon de détresse*, tout autre Maçon qui se trouve dans le camp ennemi ou sur la flotte ennemie, doit lui porter secours, sans égard pour ce qu'il peut en résulter soit pour ses frères d'armes, soit pour sa patrie même. « Ne pas voler à son secours, c'est forfaire à la fraternité et à l'honneur maçonnique, » dit le *Document* XXIV. Ce n'est donc pas à tort que la Maçonnerie se vante de ce que même les lois inexorables de la guerre doivent fléchir devant sa puissance (1).

Mais, dira-t-on, quelle est donc la morale d'une société qui ordonne qu'un militaire abandonne son drapeau pour voler au secours d'un homme qui combat dans les rangs ennemis; qui pratique des cérémonies religieuses qu'elle regarde comme des fantasmagories idolâtres; qui affirme et nie tour à tour qu'elle s'occupe de politique et qu'elle ne s'en occupe pas; qui ne se fait pas scrupule de provoquer des révoltes et d'ourdir des trames révolutionnaires? Une société qui permet des actions aussi subversives de toute morale et qui tient une conduite aussi monstrueusement immorale, ne montre-t-elle pas que toute morale, tout principe de morale, lui fait défaut?

(1) Le *Freemason's Magazine*, cité par le *Monde maçonnique* du mois de décembre 1865, (page 495), rapporte le fait suivant. Dans la dernière guerre d'Amérique, un Franc-Maçon, enrôlé dans l'armée du Nord, fut fait prisonnier par les Sudistes, et allait subir, après avoir été dévalisé, le sort de ses compagnons d'armes qui venaient d'être fusillés, lorsque les symboles maçonniques gravés sur sa montre le firent reconnaître pour appartenir à la loge, par un officier du Sud, Franc-Maçon comme lui. Immédiatement celui-ci s'armant de son revolver, déclara qu'on n'attenterait à la vie du prisonnier qu'après lui avoir pris la sienne. « Après m'avoir vivement recommandé, » ajoute le prisonnier, à une escorte qu'il chargea de me conduire sain et sauf au » quartier général, auquel il allait m'annoncer, il s'éloigna au galop.

» A peine était-il hors de vue, qu'un commandant survient et donne l'ordre à un » officier qui l'accompagnait, de me faire conduire dans le bois voisin pour y être » fusillé.

» Par bonheur, l'officier auquel il s'adressait, put reconnaître sur l'anneau que je » portais au doigt certains emblèmes maçonniques. Il me fit plusieurs questions : j'y » répondis exactement. Comme il était Maçon lui-même, il ne pouvait se résoudre à » remplir la mission fratricide dont on venait de le charger, sans au moins avoir tenté » de me sauver. Après quelques instants d'entretien avec le commandant, auquel il » apprit que j'étais de la grande famille, ils revinrent tous deux vers moi : non seule- » ment j'eus la vie sauve, mais je fus comblé de soins et d'égards.

» Bientôt, grâce à l'influence de ces nobles Frères, je fus renvoyé dans nos lignes, » et, dans les villes et villages où nous nous arrêtions, toujours quelques Frères étaient » là, s'ingéniant à savoir s'il ne se trouvait point, parmi les prisonniers, quelques-uns » des leurs. J'étais le seul, et je fus véritablement l'objet des soins les plus fraternels » et des faveurs les plus insignes. » *(Note de l'Auteur.)*

La Maçonnerie, indignée, répond que tant s'en faut qu'elle n'ait pas de morale, qu'au contraire elle prend pour guide la morale universelle, ou plutôt comme dit le Fr. Faider, elle est elle-même le code de la Maçonnerie universelle. Je veux, s'écria le Fr. Bourlard, lors de la grande fête solsticiale du 24 Juin 1854, qu'il soit su et dit, de par le monde, qu'il y a une loi morale qui gouverne tout l'univers; que cette loi est la même chez tous les peuples, sur tous les continents; que c'est cette loi morale qui forme la véritable religion des peuples. Et, comme s'énonçait le Grand-Commandeur Viennet, dans sa *Réponse* au Grand-Maître Magnan, la morale que la Maçonnerie prêche est celle de toutes les religions.

Nous ferons observer d'abord que la morale sans dogme est quelque chose de bien vague, de bien incertain. C'est une maison sans fondements, un arbre sans racines. Le célèbre Portalis comparait une telle morale à un tribunal sans juge, où chacun plaide son opinion et où personne n'a le droit de décider. Toutes les opinions mises sur la même ligne, ont, dit M. Smalz, en fait de morale, juste autant de valeur qu'une série de zéros sans numérateur.

Mais il y a plus. Si une morale sans dogme, sans sanction religieuse, ne peut se maintenir, ne peut subsister, une morale universelle, dans le sens de la Maçonnerie, ne peut se concevoir; elle est absurde, elle est impossible. Sous le rapport du lien conjugal, par exemple, qui bien certainement fait partie de la morale, comment concilier la monogamie, la polygamie, la promiscuité des femmes?

Puis, l'esprit peut-il s'imaginer une morale qui renferme tout à la fois celle de Moïse, celle de Jésus-Christ, celle de Confucius, de Mahomet, de Brahma, de Zoroastre, d'Epicure; la morale des Chrétiens, des Juifs, des Chinois, des Musulmans, des Hindous, des Persans; la morale des anciens Grecs, Romains, Egyptiens, etc., etc.? La morale universelle est une espèce de pot-pourri qui, sans parler de ce qui se pratiquait chez les anciens, renferme la morale et des Mormons qui suivent sans frein leurs plaisirs sensuels, et les Hindous qui brûlent sur le même bûcher le mari défunt et ses femmes, et des Chinois qui exposent leurs enfants et les abandonnent à la pâture des chiens, et des Turcs avec leurs harems, et des Tunisiens avec leurs bagnes, et des Cafres avec leur trafic de chair humaine, et des peuples antropophages de certaines plages de l'Australie; bref, la morale universelle est l'amalgame des morales de tous les temps et de tous les lieux. Belle morale en effet! ou plutôt beau gâchis, où chacun patauge comme bon lui semble! Et cependant, c'est cette morale, c'est cette loi morale qui, selon le Fr. Bourlard, forme la véritable religion des peuples!!!

De ce que nous venons de dire, n'est-on pas en droit de conclure que la Maçonnerie, en adoptant toutes les morales, même celles qui sont contradictoires, n'en a aucune? Un homme qui a de la religion, pourrait-il, par exemple, approuver à la fois et le chrétien qui adore Jésus-Christ, et le Juif qui blasphème Jésus-Christ? Et un homme qui a de la morale, pourrait-il approuver à la fois et la religion chrétienne qui ne

permet que la monogamie, et la religion mahométane qui permet la polygamie?

Il nous reste à parler de l'actualité de cet ouvrage, qui, déjà si important par le sujet qu'il traite, le devient encore davantage par son actualité.

Aujourd'hui, plus que jamais, la Franc-Maçonnerie fait dans toutes les parties du monde une guerre à outrance au christianisme.

En Belgique surtout, elle l'attaque avec acharnement, comme nous le voyons dans un journal de l'Ordre qui, en parlant de ses Frères de Belgique, s'écrie, transporté de joie et d'admiration :

« Dans cette terre heureuse où notre Ordre prospère et grandit, que de travaux, que de tentatives, que de moyens mis en œuvre par nos Frères! Discours, enseignement, publications, tout sert de prétexte à leur activité, qui se déploie en tous sens, en tous lieux; polémiques, intérêts municipaux, luttes électorales, leurs soins sont de tous les jours. »

Cependant, si la Maçonnerie prospère et grandit en Belgique, la liberté n'y grandit certainement pas. « La charité catholique y est menacée dans son indépendance, les tombes catholiques y s nt officiellement profanées, et un projet de loi injuste jusqu'à la spoliation, malveillant jusqu'à l'insulte et méprisant jusqu'à l'outrage, y prétend disputer aux catholiques la possession de leurs églises, élevées par leurs pères, et *séculariser* les autels eux-mêmes. » (1)

« Vous savez tous, disait M. Thiers à ses collègues du Corps Législatif, le 14 avril 1865, vous savez tous ce qui vient d'avoir lieu pour l'université de Louvain. Il y avait là des fondations des bourses catholiques, instituées par des catholiques, et l'État s'en est emparé. » M. Thiers n'avait pas besoin d'ajouter ce que tout le monde savait, que l'État s'était emparé de ses fondations et bourses catholiques pour les transformer en bourses anti-catholiques et faire, contre tout droit et justice, l'inverse de la volonté des fondateurs.

C'est ainsi que, opprimés par la tyrannie de la loge, les catholiques belges sont réduits à désirer, sous bien des rapports, LA LIBERTÉ COMME EN TURQUIE.

En Turquie, on ne dénie pas aux catholiques le pouvoir de donner selon leur cœur et leur foi, on ne déclare pas que l'Église est incapable de posséder, l'État n'a pas la prétention de nommer les marguilliers, les catholiques ont leurs cimetières distincts, et ils y enterrent leurs morts comme bon leur semble. Mais en Belgique, il est loin d'en être ainsi.

Prenons pour exemple les enterrements. Malgré la Constitution qui proclame la liberté des cultes, malgré une loi en vigueur depuis plus d'un demi-siècle, malgré les réclamations les plus fortes et les mieux raisonnées, adressées à la Chambre des Représentants par 800,000 pétitionnaires, en Belgique on foule aux pieds les droits des catholiques, et on

(1) M. Verspeyen, dans son Rapport sur l'Œuvre du Denier de St-Pierre, lu à Gand, le 3 mai 1865.

blesse leurs convictions religieuses tantôt par la promiscuité des tombes, tantôt par l'inhumation dans la terre bénite des personnes mortes hors du sein de l'Église ou frappées des censures de l'Église. Et ce qui aggrave encore les torts du parti maçonnique, c'est qu'en agissant de la sorte, il n'a d'autre mobile que le malin vouloir de contrarier les fidèles dans l'exercice de leur culte et d'entraver la manifestation publique de leur croyance aux dogmes de la communion des Saints et de la résurrection de la chair. Pour les solidaires, les affranchis, les sectateurs de la libre-pensée et tous ces mécréants qui ont formé entre eux une espèce de *Congrégation pour la mauvaise mort*, il est tout naturel qu'ils n'aient pas ce respect religieux pour les dépouilles mortelles des leurs; n'admettant pas le dogme de la résurrection, ils ne regardent les restes inanimés d'un homme que comme une masse naguère organisée et sensible, qui, après avoir appartenu au règne animal, passe au règne végétal. Pour eux, la suprême destination de l'homme est d'aller engraisser la terre d'où il est sorti. D'où suit que, pour un mécréant, il doit être bien indifférent où l'on dépose ses restes ou ceux de ses amis, si ce n'est peut-être que, par la force de l'attraction, il se sente porté à être proche des siens, comme Frédéric II (qui fut pendant tout son règne le chef de la Maçonnerie en Prusse), voulait être enterré auprès de ses animaux chéris, son cheval et son chien, qui, comme il se plaisait à le dire, ne différaient de sa royale personne que par l'habit. Les catholiques croient au dogme de la résurrection de la chair et espèrent que leur corps participera un jour à la béatitude céleste; les incrédules, au contraire, n'ont d'autre espérance que de se revoir sur le fumier et ensuite dans les plates-bandes du jardin. Certes il leur est loisible de se contenter de ce triste rendez-vous; mais à quels titres refusent-ils aux catholiques le droit de manifester publiquement qu'ils espèrent un sort meilleur pour leurs frères morts dans la communion de l'Église?

D'après ce que nous venons de dire, l'on peut juger combien cet ouvrage paraît en temps opportun, pour déjouer les machinations perfides que la Maçonnerie met en œuvre en vue de détruire la religion chrétienne dans le monde entier et spécialement en Belgique.

Cependant l'actualité de ce livre se fait surtout sentir dans les différentes pièces où l'on voit le projet de la loge de maçonniser la jeunesse des écoles. En dehors de quelques documents où il s'agit de l'Université Maçonnique de Bruxelles, il y en a plusieurs autres qui méritent une attention toute particulière.

Ainsi dans le *Document XVII*, l'on voit que, déjà au 18me siècle, l'illuminisme maçonnique avait conçu le projet d'ériger DES ÉCOLES NORMALES OU L'ON INOCULERAIT LE VIRUS MAÇONNIQUE A DE JEUNES DEMOISELLES QUI, PLUS TARD, COMME MAÎTRESSES, LE PROPAGERAIENT PARMI LEURS ÉLÈVES. Ainsi encore l'Annexe IV du *Document XXXI* exhibe le plan tracé par Eugène Sue en 1856, pour faire arriver aux mains de la Maçonnerie toute la direction de l'enseignement en Belgique. Et, soit dit en passant, c'est ce plan, tracé par l'écrivain le plus impie, le plus obscène et le plus anti-social du 19me siècle, c'est ce même plan que le ministère belge semble

avoir pris à cœur d'exécuter ! Cependant nulle part ne se dessine aussi nettement le plan de la loge de déraciner la religion de l'esprit et du cœur des Belges que dans l'Appendice XXIV, qui contient les réponses que les loges d'Anvers, d'Alost, de Liége, de Louvain, de Namur, de Verviers et de Bruxelles ont faites à la question touchant l'enseignement obligatoire que le Grand-Orient avait mise à l'ordre du jour. En guise d'échantillon de l'esprit dans lequel ces réponses sont conçues, nous faisons suivre ici la déclaration que la loge d'Anvers met en tête de la sienne :

« L'intervention du prêtre dans l'enseignement, à titre d'autorité, annihile forcément l'action de l'instituteur, la paralyse et PRIVE *les enfants de tout enseignement moral, logique et rationnel. L'enseignement du catéchisme est le plus grand obstacle au développement des facultés de l'enfant.* L'esprit humain, affranchi de cet amas de choses qui le faussent, deviendrait plus juste, plus droit et *plus moral.* »

La Franc-Maçonnerie, sous prétexte de faciliter l'accès des écoles aux enfants des différentes religions, veut qu'on élimine des écoles toute religion. Mais la raison qu'elle allègue n'est qu'un voile dont elle couvre son dessein d'éteindre imperceptiblement, à commencer par l'enfance, le flambeau de la foi divine pour le remplacer par le feu follet du rationalisme humain. La loge ne sait que trop bien qu'en écartant des écoles de la jeunesse la religion, elle transforme ces écoles en autant de pépinières d'incrédulité ; elle sait qu'un enseignement sans catéchisme et sans prêtre, n'est propre qu'à produire des jeunes gens sans foi, sans religion, sans Dieu (1), de vrais Solidaires en herbe.

C'est bien le désir de la loge d'en arriver là. Mais, comme le disait récemment un journaliste, le plus terrible châtiment pour ces malheureux que Dieu gêne, serait de réussir en leur entreprise. S'ils arrivaient à faire une génération d'athées, ils seraient épouvantés de leur œuvre. Où Dieu n'est plus, tout est division, tout est ténèbres, tout est chaos, tout est ruine. Où Dieu n'est plus, la société vacille comme un homme ivre, et les hommes, consternés de leur folie et honteux de leur impuissance, sont condamnés à marcher ou dans le sang ou dans la honte ! » *(L'Espérance de Nancy).* Comme le dit le proverbe, quand Dieu se retire, Satan règne. En effet, l'expérience démontre que tous les peuples qui, après avoir connu Jésus-Christ, ont abandonné son culte et échangé la vraie religion contre une fausse, sont tombés dans une affreuse barbarie, témoins tous ces peuples, jadis si policés, et qui sont courbés aujourd'hui sous le cimeterre du mahométisme. Mais si jamais, ce que le monde n'a pas encore vu, une nation renonçait à toute religion, comme le veut la Franc-Maçonnerie, cette nation tomberait dans une dégradation encore plus grande que celle des Turcs. Comme le dit Voltaire, une société sans religion deviendrait bientôt un repaire de bêtes fauves ; car, dit-il

(1) En flamand, littéralement *sans Dieu*, comme le porte l'étymologie du mot composé si énergique : *Godloos*. — « Gottlos, Weil ohne Gott, » dit le comte de Stolberg.

ailleurs, « telle est la faiblesse du genre humain et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles que de vivre sans religion. » *(Traité de la tolérance.)*

Il y a donc lieu d'espérer que cet ouvrage sera utile à plus d'un genre de personnes. Les Maçons proprement dits, se voyant démasqués et contemplant, dans ce livre comme dans un miroir, leurs traits hideux et horriblement gangrénés, auront horreur d'eux-mêmes, et probablement plusieurs d'entre eux jetteront aux orties compas, équerre et tablier; les Maçons dupes y verront à quelle société ils se sont laissé affilier, et les libéraux à quelle œuvre ils coopèrent; les catholiques apprendront que « nous assistons à la dernière apparition du monde ancien (du paganisme) venant lutter encore une fois avec le christianisme avant que de lui céder l'avenir. » Enfin, les Belges, en particulier, sauront que c'est sur leur sol qu'est le plus fortement engagée la lutte entre le nouveau paganisme représenté par la Maçonnerie et le christianisme, et ils en concluront que, dans ce moment suprême où il s'agit de la conservation de leurs autels et de leurs foyers, c'est un devoir pour tout catholique d'entrer en lice et de combattre vaillamment *pro aris et focis*. Ce que disait l'abbé Barruel lorsque la révolution française venait d'éclater, on peut le dire aujourd'hui avec plus de raison encore : « A quelque religion, à quelque gouvernement, à quelque rang de la société civile que vous appartenez, si le Jacobinisme l'emporte, si les projets, les serments de la secte s'accomplissent, c'en est fait de votre religion et de votre sacerdoce, de votre gouvernement et de vos lois, de vos propriétés et de vos magistrats. Vos richesses, vos champs, vos maisons, jusqu'à vos chaumières, jusqu'à vos enfants, tout cesse d'être à vous. « *(Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme.* Paris 1837, t. I, p. XIX.)

EXTRAIT DE LA *GAZETTE DE LIÉGE*.

La condamnation nouvelle que le St.-Père vient de porter contre les Sociétés secrètes, donne une actualité particulière au livre curieux, édité, cette année même, par un des plus anciens et des plus vaillants écrivains de la presse catholique belge.

Nous avons signalé *La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*, par M. Amand Neut.

Aucun ouvrage traitant du même sujet, n'expose mieux que celui-là les tristes titres des loges à l'anathème pontifical; aucun ne peut être plus utilement consulté par tous les hommes désireux de s'expliquer l'insistance qu'apporte Rome à poursuivre, à flétrir ces sectes coupables.

M. Neut n'a point entrepris d'écrire l'histoire de la Franc-Maçonnerie : il faudrait, pour la composer, refaire, à un point de vue spécial, une véritable histoire universelle. Cette tâche serait immense : un profane, d'ailleurs, eût-il le temps et le dessein, ne la pourrait accomplir.

« La durée de notre existence, a dit un Frère belge, dépend de la conservation rigoureuse de nos secrets. » On comprend dès lors comment,

réservés par un petit nombre d'élus, les détails de la vie maçonnique échappent nécessairement à tout œil non initié.

Impossible de réunir les documents nécessaires pour en former un tableau achevé; impossible même de déduire exactement de ceux qu'on possède le système doctrinal des Frères : ils accueillent les erreurs les plus diverses, tout comme ils varient leurs cérémonies selon les temps et les lieux : des attouchements particuliers seront chez nous le signe principal de ralliement : en Chine, — car la Franc-Maçonnerie s'est étendue en Chine — les adeptes se reconnaîtront à la façon d'offrir une tasse de thé. En tel pays peu capable de supporter la Vraie Lumière dans tout son éclat, les offres maçonniques resteront anodins ou incompréhensibles; dans les régions mieux préparées à recevoir ces sinistres clartés, les solennités du temple marqueront davantage et mettront mieux en son plein jour l'impiété des dogmes.

Ce secret dont elle s'entoure, ces diversités de l'erreur ne permettent donc point d'étudier avec ensemble la Maçonnerie, et de suivre, sans interruption, le cours de ses développements, de ses succès et de ses conséquences fatales.

On ne peut que préparer les matériaux à l'avenir qui entreprendra ce travail, recueillir les indiscrétions des Frères, et, pour éclairer le public, colliger toutes les pièces officielles, tous les documents échappés d'aventure à l'attention jalouse des loges.

Cette tâche, M. Neut se l'est donnée depuis déjà de nombreuses années: avec quelle intelligence il l'a su remplir, chacun le constatera en parcourant le recueil qu'il nous offre aujourd'hui.

Compilateur d'autant plus dévoué qu'il s'efface davantage, il a reproduit dans son œuvre tous les papiers authentiques propres à nous renseigner, en Belgique surtout, sur l'organisation, le but, la nature et les moyens d'action des Sociétés secrètes. Les pièces qu'il nous met sous les yeux sont, pour la plupart, des extraits d'histoires, de règlements, d'ordonnances, de discours, de compte-rendus ou de planches maçonniques écrits par des membres mêmes de l'ordre; le reste se compose d'anecdotes et de récits incontestés sur les actes de la Franc-Maçonnerie.

Les documents, qu'il rapporte, traduisent d'abord son argot, et dénombrent ses forces, aujourd'hui composées de 5,000 loges — dont 80 pour la Hollande et la Belgique — de 500,000 membres effectifs et de huit millions de membres inactifs, répandus à la surface des cinq parties du monde.

M. Neut cite ensuite diverses dissertations des Frères les plus instruits sur l'origine de leur ordre, et relate, toujours d'après les pièces officielles, les plus curieuses des cérémonies fraternelles.

« Le démon, écrivait jadis Tertullien, imite, dans les antres de ses » temples, les cérémonies de nos divins sacrements. Il baptise ceux qui » croient en lui. Il leur promet la rémission de leurs fautes. Il leur con- » fère les fonctions sacerdotales. Il imprime sur leur front le signe de la » confirmation. Il célèbre l'offrande du pain. De plus, en pontife suprême, » il administre le mariage. » Tous les sacrements chrétiens sont en effet

parodiés par les Maçons, et l'on dirait que Tertullien a, par avance, énuméré les singeries sataniques des mystères de la divine Église.

La partie la plus instructive du recueil de M. Neut est la reproduction d'une foule de discours prononcés dans les réunions, surtout dans les banquets maçonniques, et des ordonnances des autorités de l'ordre. Là se dévoilent leurs projets, là se révèlent leur histoire, leurs succès, leurs œuvres, là se trahissent leurs espérances et leurs doctrines.

C'est par ces documents qu'il faut apprendre quelle part immense les Maçons ont prise à toutes les révolutions qui, dans les derniers siècles, ont ensanglanté le globe, depuis le bouleversement français de 89 jusqu'aux soulèvements de 48, et aux révoltes récentes d'Espagne, d'Italie ou d'Allemagne.

La politique du libéralisme belge notamment, restera toujours incomprise à celui qui ne se rendra point compte de la néfaste influence des loges en notre pays.

Elles ont donné à nos adversaires, comme on l'a dit sur la tombe de M. Verhaegen, *leur organisation*, *leur drapeau*, *leur programme*, *leurs chefs*. Le livre de M. Neut abonde, sur ce point, en explications, en révélations significatives; il nous montre la main de la Franc-Maçonnerie dans toutes les trames, vastes ou minimes, ourdies chaque jour en Belgique contre le catholicisme et ses défenseurs : tout un passé de calomnies, d'iniquités, d'injustices administratives et législatives, voilà son ouvrage; d'elle aussi vient l'avenir de persécution qu'on nous prépare : sur ces projets encore, M. Neut nous apporte de nombreux éclaircissements puisés aux meilleures sources.

Mais si, pour la Belgique, il peut entrer dans le détail des entreprises des loges, pour les autres pays, il ne lui est guère possible que de démontrer, toujours pièces en mains, le but auquel tend la Maçonnerie.

Elle maintient l'Angleterre dans sa politique révolutionnaire; elle agite la France, l'Autriche, la Russie; elle pousse à l'unité de l'Italie, à la domination du Portugal libérâtre dans la presqu'île ibérique, et de la Prusse protestante au milieu de l'Allemagne; elle bouleverse les Amériques. Et dans quels desseins ces agitations incessantes? C'est que partout elle poursuit la destruction du christianisme, de toute religion positive, de tout principe d'autorité.

Ce but impie et anti-social, les documents réunis par M. Neut le révèlent cent fois à l'évidence.

Chez nous, d'ailleurs, n'y a-t-il pas des années que les Maçons ont protesté qu'ils avaient à reprendre l'œuvre de Voltaire : « d'écraser l'infâme? » N'y a-t-il pas des années qu'ils ont proclamé le libre examen le plus absolu, leur unique croyance? N'y a-t-il pas des années qu'ils ont fait appel à toutes les passions, à toutes les violations de la loi, même à la violence de l'émeute pour anéantir les institutions religieuses? N'y a-t-il pas des années, enfin, qu'ils ont organisé ces sectes hideuses pour qui « la paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu? »

Et qu'on ne croie point qu'au fond, autre est la Maçonnerie belge, autre la Maçonnerie des diverses nations. A l'athéisme des Maçons

belges répond celui des Maçons français : ceux-ci pour avoir tenu à supprimer de leur code la simple mention d'un « Grand Architecte de l'Univers, » n'en sont pas moins restés le bataillon d'élite de la Maçonnerie universelle.

En présence de tels faits, patents, irrécusables, conçoit-on la fureur de ces feuilles affiliées à l'Ordre, incapables, semble-t-il, de contenir l'indignation qu'excite en elles la prétendue intolérance du Pontife romain ?

« L'allocution du 25 septembre vient mettre, crient-elles, le comble aux démences de l'Encyclique ! »

Hé bien, oui, la nouvelle condamnation de la Franc-Maçonnerie est le corollaire indispensable du solennel exposé qu'a fait Pie IX des grands principes du droit chrétien.

Selon l'énergique expression du saint prédécesseur du Pape actuel : « Au sein de ces sociétés, tout ce qu'il y a eu, dans les sectes les plus criminelles, de sacrilége, de honteux et de blasphématoire, s'est écoulé comme en un cloaque avec les mélanges de toutes les souillures. »

A la proclamation des vérités que doivent, aujourd'hui surtout, professer tous les catholiques, il était donc juste que vînt se joindre la condamnation des erreurs qu'ils doivent flétrir. Anathématiser la Franc-Maçonnerie, c'est la condamner tout à la fois dans l'institution qui les réunit, les coordonne et qui, seule, semble leur prêter un corps et une unité.

On trouvera, dans le livre de M. Neut, la série des arrêts portés, depuis plus d'un siècle, contre les loges, par les Pontifes romains. Ces jugements de l'Église résument l'avis que tout honnête homme se formera naturellement de la Maçonnerie, dès qu'il la connaîtra, et l'auteur a bien fait de les donner comme couronnement à son œuvre : leur profonde sagesse ressort mieux du rapprochement des documents dont ils sont précédés.

M. Neut prépare une nouvelle édition de son ouvrage, pour accroître les pièces instructives de ce dossier et les ranger, sans doute, dans un ordre plus régulier encore. L'Allocution du 25 septembre ne peut manquer d'y paraître comme la conclusion irréfutable et sacrée du recueil de l'écrivain catholique.

M. Neut aura le droit de l'enregistrer comme une approbation éclatante de ses travaux : elle montre qu'il a bien mérité de l'Église en éclairant le public sur l'organisation et le but de cette secte dangereuse, et en préparant ainsi, à l'avance, une sorte de commentaire justificatif de la parole de l'immortel Pie IX.

Difficulté de découvrir la vérité dans les replis où les sociétés secrètes se cachent. Ces sociétés se recrutent a peu près toutes dans la Franc-Maçonnerie.

(Extrait de la Préface de l'ouvrage intitulé : *Les sectes et sociétés secrètes, politiques et religieuses, par J. H. E. comte Le Couteulx de Canteleux*. Paris, 1863.)

« J'ai travaillé pendant dix ans à amasser les matériaux qui m'étaient nécessaires pour compléter cette étude historique... J'espère qu'il me sera beaucoup pardonné en faveur du travail aride et pénible que j'ai dû faire pour compulser une si immense quantité de manuscrits et de matériaux de toute sorte. — Combien de fois ai-je dû interrompre mes recherches et m'arrêter découragé, avant de saisir le fil ou avant d'arriver à découvrir la vérité au milieu de ce fatras d'idées toujours les plus bizarres et rendues, souvent exprès, incompréhensibles pour les profanes!.....

» Les hommes les plus honnêtes ont pu vivre, et même plus, ont pu paraître diriger ces sociétés sans savoir un mot de leurs détestables tendances; car beaucoup d'entre elles avaient un but qui n'était connu que de quelques chefs secrets qui s'en faisaient un moyen de parvenir.

» Les sociétés secrètes ont eu des époques où elles avaient un but tout religieux, d'autres où elles avaient un but politique; mais on peut dire que généralement leur vrai but, à toutes, a été toujours, est et sera toujours la lutte contre l'Église et la religion chrétienne, et la lutte de celui qui n'a rien contre celui qui possède.....

» Le plus souvent les chefs des sociétés secrètes furent des hommes ambitieux, qui voulaient lutter contre l'ordre social, le renverser à leur profit, et faire de leur société un marche-pied pour leur ambition.....

» Presque toutes les sociétés secrètes s'enchaînent, se donnent naissance les unes aux autres et peuvent être considérées comme tirant presque toutes leur origine de l'Orient, ce grand berceau de toutes les croyances humaines.

» Elles se recrutent à peu près toutes dans la Franc-Maçonnerie, la grande pépinière des adeptes; aussi je doute qu'il ait existé des sociétés secrètes dont les membres ne fussent Francs-Maçons.

» Elles ont presque toujours deux sortes de règles et de doctrines, l'une vulgaire et générale, l'autre particulière et secrète, *connue seulement de certains initiés* qui sont rarement dans les plus hauts grades, mais par les mains desquels tout passe et en réalité tout se fait. »

SÉRIES DE DOCUMENTS.

PREMIÈRE SÉRIE. — DOCUMENT I.

LA FRANC-MAÇONNERIE RIDICULE ET ABSURDE.

(Extrait du *Manuel du F.-M.*, par Bazot; de l'*Histoire pitt. de la Fr.-M.*, par Clavel; du *Vocabulaire Maçonnique*.)

Abréviation. Elle s'emploie en écrivant maçonniquement. Ainsi, pour le mot *Loge*, on se sert du signe ▭. On écrit : *T.·. C.·. F.·.*, pour Très-Chers Frères... La *R.·. L.·.* pour la *Respectable Loge*... J'ai la faveur d'être *A.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·.*, pour *avec les nombres mystérieux qui vous sont connus*... *A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·.*, pour *à la gloire du Grand-Architecte de l'Univers*.

Aligner. En tenue de table, *aligner les canons et les barriques*, c'est ranger sur une même ligne les verres et les bouteilles.

Année Maçonnique. Elle commence au 1er Mars. Les mois portent le nom de *Lunes*, et l'on suit le calendrier hébraïque. L'ère des Maçons commence 4000 ans avant celle des chrétiens, et, au lieu de dater de *l'Année du Seigneur (Anno Domini)*, ils datent de *l'Année de la lumière (Anno lucis)*.

Art Royal. Qualification donnée, en style relevé, à la Franc-Maçonnerie.

Atelier. Loge.

Attouchement. Signe manuel pour se reconnaître entre Francs-Maçons. Chaque grade a un attouchement qui lui est propre.

Bandeau. Mouchoir ou linge blanc qu'on lie autour du front et sur les yeux du récipiendaire, de manière à lui intercepter entièrement la vue. Il reste dans cet état pendant tout le temps des épreuves jusqu'au moment où on lui *donne la lumière*.

Barrique. Bouteille ou carafe, en tenue de table.

Bijou de Loge. Ornement particulier adopté par la loge, et qu'on porte suspendu au côté gauche.

Bijou de l'Ordre. Ce sont : l'équerre, attachée au cordon du Vénérable ; le niveau, au cordon du premier Surveillant, la perpendiculaire, au cor-

don du second Surveillant, etc. Les maîtres portent une équerre et un compas. Les grades supérieurs ont d'autres bijoux qui les distinguent.

Blanc. Couleur du tablier des Apprentis et Compagnons. On dit figurément : *être condamné au blanc*, pour exprimer la punition qu'a encourue le Frère décoré de grades, dans certains cas de peu de gravité, et qui consiste à être obligé de porter, pendant un temps déterminé, dans les assemblées générales, le tablier et les gants blancs, comme un simple apprenti.

Briques. Pièce de monnaie.

Grosses briques. Pièces de 5 francs.

Canons. Verres. *Charger les canons*, c'est les remplir de vin ou de liqueur.

Chaine d'union. *Former la chaîne*, c'est se réunir en cercle, chacun tenant son voisin par le bout de son drapeau, autrement dit, sa serviette. A la fin de chaque assemblée d'apparat et surtout des banquets, tous les frères, les servants compris, forment la chaîne.

Chambre de réflexion. Lieu souterrain, entièrement peint en noir, avec quelques figures de dépouilles humaines. Ce lieu est faiblement éclairé par une lanterne incrustée dans le mur. On lit sur les murailles des inscriptions dans le genre de celles-ci : « Si tu es capable de dissimulation, tremble; on te pénétrera. » — « Si tu tiens aux distinctions humaines ,sors ; on n'en connaît pas ici. »— « Si ton âme a senti l'effroi, ne vas pas plus loin. » — « On pourra exiger de toi les plus grands sacrifices, même celui de ta vie ; y es-tu résigné? » Le candidat doit y rédiger son testament et répondre par écrit à ces trois questions : « Quels sont les devoirsde l'homme envers Dieu ?...(1) envers ses semblables?...envers lui-même? »

Charger. En tenue de table, c'est mettre du vin dans son verre.

Cordons. Ruban, indiquant le grade ou la fonction maçonnique dont un frère est revêtu.

Couvreur ou *Frère terrible*. C'est le Frère qui est chargé de garder les portes extérieures et les avenues de la loge, pour en écarter les profanes.

Couvrir la loge, c'est s'assurer si la loge est à l'abri de la curiosité des profanes. Dans les cérémonies de l'ouverture de la loge, le Vénérable demande si elle est parfaitement *couverte;* et ce n'est qu'après l'assurance que lui en donne le Frère *couvreur* par l'intermédiaire des deux Surveillants, que le Vénérable ouvre la loge avec les rites accoutumés.

Décors. Tabliers, cordons et bijoux qu'on porte en loge.

Delta. Triangle lumineux, image de la puissance suprême : Dieu ou la nature.

Drapeau. En tenue de table, serviette.

Enfants de la Veuve. (Voyez *Fils de la Veuve.)*

(1) On comprend que le nom de Dieu n'est mentionné dans ces questions qu'afin de ne pas effaroucher le récipiendaire, à qui il faut faire accroire que la Franc-Maçonnerie ne s'occupe pas de questions religieuses. (Note de l'auteur.)

ÉTOILES. Bougies.

ÉTOILE FLAMBOYANTE. Étoile extrêmement lumineuse, placée au centre de la loge.

EXPERT. On donne ce nom au *Tuileur*, c. à. d., au Frère qui est chargé d'examiner si les visiteurs qui se présentent sont en règle.

FÊTES DE L'ORDRE. Les Frères des trois premiers grades célèbrent la Saint-Jean Baptiste, le 24 juin, et la Saint-Jean l'Evangéliste, le 27 décembre. Les *Chevaliers Rose Croix* (18e degré) ont leur fête particulière le *Jeudi-Saint.* (Voyez *Jean-Baptiste, etc.)*

FILS DE LA VEUVE. Dénomination que les Maçons se donnent à eux-mêmes.

FRÈRE-A-TALENT. On appelle ainsi tout Franc-Maçon peintre, décorateur ou musicien, qui, à raison de sa profession et des avantages que la loge en retire, est reçu gratuitement et ne paie aucune sorte de cotisation.

FRERES SERVANTS. Leur occupation dans la loge est le service de la table, de la décoration du temple, et généralement toutes les œuvres de la domesticité. Indépendamment des gages que la loge leur alloue, il est d'usage qu'à chaque réception, à chaque collation de grade et au jour de la fête de l'Ordre, les Frères servants reçoivent des gratifications.

GLAIVE. Épée. Chaque Frère en a une à la main dans les séances de grand apparat et au moment où un récipiendaire va recevoir *la lumière.* Elle doit être hors du fourreau. On appelle *Faisceau d'armes* la réunion d'un grand nombre de *glaives* ou épées pour le service du temple. Dans les banquets on donne le nom de *glaive* aux couteaux de table.

GRADES. Ce sont les diverses classes dont l'ensemble forme la Franc-Maçonnerie. Il n'y a que trois grades essentiels, celui d'*Apprenti*, de *Compagnon* et de *Maître*. L'initiation à ce dernier grade suffit pour aspirer à la dignité de Vénérable.

GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS. Dieu ou plutôt la nature (1).

GRAND-ORIENT. Espèce de diète, formée dans une capitale, des représentants de toutes les loges Maçonniques des provinces, ayant à leur tête un *Grand-Maître*. Le *Grand-Orient* de France, qui suit le rit français, est distinct du *Suprême-Conseil*, qui suit le rit écossais et dont le chef porte le titre de *Grand-Commandeur*. Ces deux corps Maçonniques existent aussi séparément en Belgique.

HOUPE DENTELÉE. Cordon ayant une houpe à chacun de ses bouts : emblême du lien de fraternité qui unit tous les Maçons.

(1) « Nos devanciers avaient la prescience des discussions qui surgiraient un jour parmi nous ; ils ont adopté deux formules avec lesquelles tous les hommes de bonne volonté peuvent s'entendre : *Dieu*, le *Grand Architecte de l'univers*, dénomination générique que, depuis Platon, tout le monde peut accepter pour le Dieu qu'il révère, MÊME CEUX QUI NE CROIENT PAS A UN DIEU ; l'*immortolité de l'âme* ou *la perpétuité de l'être*, sinon individuel, AU MOINS COLLECTIF. » (Le F. Hayman, dans le *Monde maçonnique*, t. IV, p. 657).

(Comme la formule de *Grand Architecte de l'Univers* peut être acceptée par ceux qui ne croient pas à un Dieu, de même celle d'*immortalité de l'âme*, si l'on entend par là la perpétuité de l'être collectif, peut être acceptée par CEUX QUI N'ADMETTENT QUE L'EXISTENCE DE LA MATIÈRE).

HOUZÉ. Cri de joie des Maçons du rite écossais.

IMMORTALITÉ DE L'AME. Voyez *Grand Architecte de l'Univers*.

INITIATION. Admission aux mystères de la Franc-Maçonnerie.

JEAN. S. JEAN BAPTISTE. S. JEAN L'EVANGÉLISTE. Le nom de Jean est pris chez les Maçons pour *Janus* qui, dans la Rome païenne, présidait au commencement de l'année et était un symbole de la nature. Le Vénérable qui admet un *Compagnon* au grade de *Maître*, adresse au récipiendaire les paroles suivantes : « Dans toutes les cérémonies qui s'accomplis- » sent en loge, vous reconnaîtrez constamment la même pensée (la même » allégorie solaire). Ainsi *notre association s'est mise sous l'invocation* » *de St.-Jean*, c'est-à-dire de JANUS, LE SOLEIL DES SOLSTICES. Aussi est-ce » à ces deux époques de l'année que nous célébrons la fête de notre » patron, avec un cérémonial tout astronomique; la table à laquelle » nous prenons place, a la forme d'un fer-à-cheval, et représente figura- » tivement la moitié du zodiaque ; dans les travaux de table, nous portons » sept santés; ce nombre est celui des planètes, etc., etc. » (Clavel, *Hist. pittor. de la F.-M.*)

LIVRE D'ARCHITECTURE. Registre qui contient les procès-verbaux d'une loge.

LOGE. Local dans lequel se réunissent les Francs-Maçons, ou leur assemblée même.

LOGES DE LA CORRESPONDANCE. Loges régulières dépendantes du Grand-Orient ou de la Loge-Mère.

LOGE-MÈRE, GRANDE LOGE, LOGE NATIONALE. Loge qui a le droit d'en instituer d'autres.

LOGE IRRÉGULIÈRE. Assemblée de Maçons qui ne sont pas réguliers et avec lesquels on ne doit pas fraterniser.

LUMIÈRE. RECEVOIR LA LUMIÈRE, c'est être admis dans la Maçonnerie. — (*L'an de la Grande* ou de la *Vraie Lumière*, ou, par abréviation, de la *V.·. L.·.*; voyez *Année*).

LUMIÈRES. Ce sont les cinq premiers officiers d'une loge, savoir : le Vénérable, les deux Surveillants, l'Orateur et le Secrétaire.

LOWTON, LOUFLOT, LOUVETEAU OU LOUVETON. Fils de Maçon.

MAILLET. Petit marteau de bois ou d'ivoire. *Tenir le maillet*, exercer les fonctions de Vénérable.

MASTIC. Aliments.

MASTIQUER. Manger.

MATÉRIAUX. Aliments.

MÉTAUX. Or, argent, monnaie.

MORCEAU D'ARCHITECTURE. Voir : Pièce d'architecture.

MOT DE PASSE. Mot qu'il faut connaître pour avoir entrée dans la loge.

MOT DE SÉMESTRE. Mot d'ordre que le Grand-Orient envoie tous les six mois aux loges de sa correspondance pour les faire reconnaître entre elles et les distinguer des loges non constituées.

Obligation. Serment de fidélité à l'ordre maçonnique, à ses règlements généraux et particuliers.

Orient. Loge *à l'Or.·. de Paris*, pour loge à Paris.

Ornements. Tabliers et cordons des gradés ou d'un office.

Ouvrier. Nom figuré d'un Franc-Maçon.

Pas perdus (Salle des). Pièce qui précède le temple.

Pavé mosaïque. Pavé du temple. Indication symbolique de la réunion des rangs, des opinions et des systèmes religieux qui se confondent dans la Franc-Maçonnerie.

Pièce d'architecture. Discours, allocution.

Pierre brute. En tenue de table, pain.

Pierre brute. *Travailler sur la pierre brute*, n'être encore qu'*apprenti*.

Pierre cubique. *Travailler sur la pierre cubique*, c'est avoir le grade de compagnon.

Pinceau. Plume.

Pinces. Mouchettes.

Pioche. Fourchette.

Planche a tracer. Papier blanc.

Planche tracée. Missive adressée à une loge; écrit maçonnique quelconque.

Plateaux. En tenue de table, plats.

Pleuvoir. *Il pleut*, signifie qu'il se trouve des profanes parmi les Frères.

Poudre. En tenue de table, boisson. Le vin s'appelle *poudre rouge;* l'eau, *poudre blanche;* la liqueur, *poudre forte;* l'eau-de-vie, *poudre fulminante.*

Profane. Tout homme qui n'est pas Maçon.

Sable. En tenue de table : *sable blanc*, sel; *sable jaune*, poivre.

Sac des propositions. Petit sac de soie qui circule avant la fermeture des assemblées; il reçoit les pétitions, les demandes, etc., que chaque Frère veut présenter à la loge.

Signe. Chaque grade a son signe particulier. Il y a des signes hiéroglyphiques ou mystérieux qui décorent les loges et qu'on trouve parfois sur les enseignes des marchands. Tels sont : trois points disposés en triangle (.·.), une équerre et un compas entrelacés, une branche d'acacia, une étoile rayonnante, ayant au centre la lettre G.; quelquefois ces signes divers sont réunis et groupés.

Stalles. Chaises.

Tableau. Grand carré long, placé au milieu de la loge, sur lequel sont dessinées les parties intérieures et extérieures du temple de Salomon. — Liste des membres d'un atelier.

Temple. Lieu dans lequel s'assemblent les Francs-Maçons.

Ténèbres. État dans lequel est censé se trouver le monde profane.

TENUE D'OBLIGATION. Jour fixé pour les assemblées de la loge.

TENUES EXTRAORDINAIRES. Les fêtes d'adoption, les pompes funèbres et les réceptions qui réclament l'urgence, occasionnent les *tenues extraordinaires*.

TRAVAUX. Occupation des Frères lorsqu'ils sont réunis en loge ou à un banquet.

TRIDENT. Grande fourchette.

TRÔNE. Place élevée, couverte d'un dais parsemé d'étoiles, à laquelle on parvient par des marches. Le trône est toujours à l'Orient et n'est occupé que par le Vénérable ou celui qui le remplace.

TRUELLES. En tenue de table, cueillers.

TUILER. C'est s'assurer que celui qui se présente pour entrer dans la loge est Maçon et qu'il est régulier. *Tuileur* (voyez *Expert.)*

TUILES. En tenue de table, assiettes.

VÉNÉRABLE. Premier officier dignitaire d'une loge.

VISITEUR. Maçon qui se présente à une loge qui n'est pas la sienne.

VOUTE D'ACIER. Cérémonial usité lorsqu'on rend les honneurs à un Frère visiteur décoré des hauts grades. Il consiste à tenir élevée la pointe du glaive que chaque Frère joint avec celle du Frère qui se trouve vis-à-vis de lui. Sous cette espèce de voûte passe aussi le Vénérable le jour de son installation; et, au moment qu'il prête serment, chaque Frère agite légèrement la pointe de son épée contre celle de son voisin.

VOYAGES. Partie des épreuves que l'on fait subir au récipiendaire.

DOCUMENT II.

DESCRIPTION D'UN BANQUET MAÇONNIQUE DANS UNE LOGE DE PROVINS EN 1845.

(Extrait du journal *Le Franc-Maçon*, 1re année, p. 121).

« La salle du festin était tout fraîchement peinte à neuf. Aussi tout était pimpant, coquet, charmant, fleuri; tout enfin avait un air de fête. Le service actif, silencieux, attentif, sérieux, bien organisé, circulait largement autour d'une immense *Planche à traces* (table), disposée en fer-à-cheval. Le *filet* (nappe) et les *drapeaux* (serviettes) étaient éclatants de blancheur; la *pierre brute* (pain) du froment le plus pur, le *sable blanc* (sel) et le *ciment jaune* (poivre) du grain le plus fin. *Pelles* (cueillers à soupe), *pioches* (fourchettes), et *truelles* (cueillers), du métal le plus précieux, reluisaient. Les *canons* (verres), de couleur transparente, faits exprès de formes triangulaires, et les *barriques* (bouteilles) étaient *alignées* sur un ruban bleu posé circulairement tout le long du *filet* (nappe) : chose qui était répétée en dedans comme en dehors de l'*Atelier* (table). Cent petits candélabres, portant chacun une *étoile* (bougie), étaient placés vis-à-vis chacun d'eux. Les *glaives* (couteaux), *tridents* (grandes fourchettes), *tuiles* (assiettes), et *plateaux* (plats) faisaient entendre un petit cliquetis qui n'était pas sans charme, et chacun rapprochait son *canon* (verre) et sa *stalle* (chaise) de la *stalle* et du *canon* du voisin, pour échanger de douces causeries. Les *poudres rouges et blanches* (vins) étaient dans les mains de joyeux Frères, la *poudre faible* (eau) dans celles des Officiers qui avaient charge de veiller à tout, diriger les travaux, faire *dégrossir* (découper) la *pierre brute* (pain) et autres *matériaux* (aliments), idem de jeter le coup d'œil du maître sur la *planche à traces* (table), de veiller aux distributions des *poudres fortes* (vins) et des *poudres fulminantes* (liqueurs), aux *barriques* (bouteilles) partant comme des capsules, à la *poudre noire* (café) et à cette *pierre blanche* (sucre) que nos frères de couleur nous envoient, aux *canonnées* (santés) d'usage....

» Rien n'était plus dans le règlement maçonnique que ce beau banquet de Provins. Le *Vénérable* (1) était au sommet de l'*Atelier*, les deux *Surveillants* aux extrémités, l'*Orateur* en tête de la *colonne* du *midi*....

(1) Le Journal *le Franc-Maçon* (livraison de juillet 1851) remarque que ce Vénérable était le fils de feu M. Mocquard, « secrétaire du président de la République, » aujourd'hui Napoléon III.

Les trois premières et la cinquième santés se portèrent debout; les Frères qui étaient dans l'intérieur de la *planche à traces* (table), restèrent dans leurs *stalles*, observant le même ordre pour le *glaive* (couteau) et *drapeau* (serviette), et firent les mêmes exercices. Ils ne se levèrent que pour composer la *chaîne d'union*. Les Frères, en l'honneur de qui on porta la santé, étaient debout et à *l'ordre*. Tous avaient la main droite au *signe d'apprenti*, et la gauche posée sur le bord de l'*Atelier*, les doigts réunis, le pouce écarté et longeant le bord pour former l'équerre. Les *Maîtres*, les *Apprentis*, les *Compagnons*, avaient le *drapeau* (serviette) sur l'avant-bras gauche, et les *grades supérieurs* sur l'épaule gauche ou le mettaient en sautoir. Tout était rangé sur trois lignes: sur la première, les *canons* (verres); sur la seconde, les *barriques* (bouteilles) et les *étoiles* (bougies); sur la troisième, les *plateaux* (plats). Le *Vénérable* commanda l'exercice, qui se fit avec une régularité peu commune et sans ce désagréable feu de file de mauvais apprentis qui ne savent ni ployer le bras ni se servir de leurs *armes* en faisant des figures symboliques. Les Frères servants, tous Frères et Amis des Loges, ayant bien voulu remplir leur utile emploi, prirent part à tous les *travaux*. — Les *drapeaux* (serviettes) en main, on forma la *touchante chaîne d'union*. — Le toast universel fut porté par le *Vénérable*; puis le *cantique de clôture* fut entonné par tous les Frères qui se donnèrent, en faisant le *signe* et l'*attouchement*, l'*accolade fraternelle* de paix et d'adieux qui revint à l'*Est* d'où elle était partie. Le *sablier* (horloge) marquait minuit. Les trois coups de maillet du *Vénérable* et des *Surveillants* retentirent sous la voûte. On fit le serment du silence. Les travaux étaient terminés, et l'on se retira sans bruit. »

DOCUMENT III.

BANQUET ET TOASTS MAÇONNIQUES.

(Extrait de l'*Histoire pittoresque de la Fr.-M.*, par Clavel. *Introduction*, p. 30-32).

BANQUET.

« La fête de l'Ordre se célèbre deux fois par an : la première à la Saint-Jean d'hiver; la seconde à la Saint-Jean d'été. Chacune de ces réunions se termine par un banquet, auquel tous les Maçons, sans exception, sont obligés de prendre part.

» La salle où se fait le banquet doit être, comme la loge, à l'abri des regards profanes. On la décore habituellement de guirlandes de fleurs, et l'on suspend aux murs la *bannière* de la loge et celles de tous les ateliers qui ont envoyé des députations. La table a la forme d'un fer à cheval. Le Vénérable en occupe le sommet; les surveillants, les deux extrémités. Les différents objets qui couvrent la table, sont disposés sur quatre lignes parallèles. La première ligne, à partir du bord extérieur, se compose des assiettes; la seconde, des verres; la troisième, des bouteilles; la quatrième, des plats.

» La *loge de table* a son vocabulaire particulier. Manger, c'est *mastiquer; tirer une canonnée*, c'est boire. On est tenu d'employer ce langage; et tout *lapsus linguæ* est puni d'une *canonnée de poudre faible*, d'un verre d'eau. La même peine est infligée pour toute autre faute commise à la table. L'instrument du supplice est présenté au coupable par le maître des cérémonies.... »

TOASTS.

« Pendant le repas, on tire sept *toasts* ou santés d'*obligation*.... Lorsqu'on tire les santés, la *mastication* cesse. Les Frères se lèvent, se mettent à l'ordre et jettent leur *drapeau* sur l'épaule gauche. Sur l'invitation du Vénérable, ils *chargent leurs canons;* et, quand tout cela est fait, le Vénérable dit : « Mes Frères, nous allons porter une santé qui nous est infiniment précieuse : c'est celle de.... Nous y ferons feu, bon feu, le feu le plus vif et le plus pétillant de tous les feux. Mes Frères, la main droite au glaive! (couteau). — Haut le glaive! — Salut du glaive! — Le glaive dans la main gauche! — La main droite aux armes! (verre). — Haut les armes! — En joue! (ici les Frères approchent le verre de leur bouche). — Feu! (on boit une partie de ce qu'il y a dans le verre). — Bon feu! (on boit encore une partie). — Le plus vif et le plus pétillant

de tous les feux! (on vide le verre). — L'arme au repos! (on approche le verre de l'épaule droite). — En avant les armes! — Signalons nos armes! — Un! (à ce commandement on approche le canon de l'épaule gauche). — Deux! (on le ramène à l'épaule droite). — Trois! (on le reporte en avant). — Posons nos armes! Un! Deux! Trois! (à chacun de ces temps, les Frères font un mouvement par lequel ils descendent graduellement le canon vers la table. Au troisième, ils le posent avec bruit et avec ensemble, de manière qu'on n'entende qu'un seul coup). — Le glaive à la main droite! — Haut le glaive! — Salut du glaive! — Le glaive au repos (on repose doucement le verre sur la table). — A moi, mes frères! (Tous les frères font, à l'exemple du Vénerable, le signe, la batterie et l'acclamation)....

» Il est assez généralement d'usage de faire précéder chaque *feu* de l'expression de quelque sentiment ou de quelque vœu pour le Frère qui est l'objet de la santé. On répond à tous les toasts. Le Maître des cérémonies parle au nom des absents et des nouveaux initiés. Aussitôt qu'on a tiré la santé du Roi, le Maître des cérémonies se place entre les deux surveillants, demande la parole, et se rend l'interprète du monarque. Son remercîment achevé, il *tire une canonnée* dans la forme qu'on a vue; et ensuite il brise le *canon*, afin qu'il ne puisse désormais servir pour une occasion moins solennelle.

» La septième santé se confond avec la clôture des *travaux de table* (1). Les armes chargées et alignées, les Frères debout à l'ordre et rangés en cercle, chacun donne un bout de son *drapeau* à ses voisins de droite et de gauche, et reçoit en échange un des bouts du leur; ce qui s'appelle *former la chaîne d'union*. »

(1) Sept santés! En buvant tant à la santé des autres, les Frères ne s'exposent-ils pas à perdre la leur? Et tant de *canonnées*, au milieu de tant de simagrées, ne pourraient-elles pas leur faire perdre la tête? Ce n'est pas sans raison que le couplet final d'une chanson bacchique, composée et chantée par le 1er *surveillant* d'une loge de Paris, donne le conseil suivant :

Frères, buvons, mais buvons sagement.
Sachez-le bien, le vin parfois est traître;
Et nous pourrions joindre un pas chancelant
A la douleur de ne plus nous connaître.

(*Le Globe*, journal maçonnique, t. p. 316).

DOCUMENT IV.

TENUE DES LOGES DITES D'ADOPTION, OU DES LOGES DE FEMMES.

(Extrait de l'*Hist. pitt. de la F.-M.*, par Clavel. *Introduction*, p. 33.)

« La salle où se tient le banquet, est partagée en quatre *climats*. L'orient s'appelle *Asie;* l'occident, *Europe;* le sud, *Afrique;* le nord, *Amérique*. La table est en fer-à-cheval. Tout s'y trouve rangé comme dans les banquets d'hommes. La présidente a le titre de *Grande-Maîtresse*, elle est assistée par un grand-maître, et siége au climat d'Asie. La *Sœur inspectrice*, assistée du Frère inspecteur, et la *Sœur dépositaire*, secondée du Frère dépositaire, occupent les deux extrémités du fer-à-cheval : la première, dans la région d'Amérique; l'autre dans la région africaine.

» Les loges d'adoption ont aussi une langue à part. On y appelle le temple, *Eden*; les portes, *barrières;* le procès-verbal, *échelle*. On nomme *lampe*, le verre; *huile rouge*, le vin; *huile blanche*, l'eau; les bouteilles et les carafes, *cruches*. *Garnir la lampe*, c'est verser du vin dans son verre; *souffler la lampe*, c'est boire; *exalter par cinq*, ou *faire son devoir par cinq*, c'est exécuter la batterie manuelle.

» L'*ordre* consiste à placer les deux mains sur la poitrine, la droite sur la gauche, les deux pouces réunis et formant le triangle. L'acclamation est *Eva!* répétée cinq fois.

» On porte les santés à peu près de la même façon que dans les loges d'hommes. La Grande Maîtresse se sert également du maillet pour appeler l'attention de l'assemblée. Les annonces se transmettent aussi par l'entremise des officiers et des *officières* qui tiennent la place des surveillants. On fait garnir les lampes, et on les fait aligner; et, quand tout est convenablement disposé, la Grande-Maîtresse s'exprime comme il suit : « Mes Frères et mes Sœurs, la santé que je vous propose est » celle de.... En l'honneur d'une santé qui nous est aussi chère, soufflons » nos lampes par cinq. La main droite à la lampe! — Haut la lampe! — » Soufflez la lampe! — En avant la lampe! — Posez la lampe! — Une, » deux, trois, quatre — cinq! » La Grande-Maîtresse et tous les assistants, à son exemple, portent quatre fois la lampe sur le cœur, et au temps cinq, la posent ensemble avec bruit sur la table. Ensuite, on *exalte par cinq*, c'est-à-dire qu'on frappe cinq coups dans ses mains, en poussant chaque fois l'acclamation *Eva!* »

DOCUMENT V.

FÊTE D'ADOPTION DES LOGES DE SAINT-PIERRE-DES-VRAIS-AMIS ET SEPT-ECOSSAIS-RÉUNIS.

Les Sœurs maçonnes. — La Maçonnerie blanche. — Choix de natures d'élite. — Une foule de Sœurs et de Frères accourus de toutes parts. — Sœurs orateurs. — Absence de la Sœur terrible. — Jeunes néophytes soumises sans pitié à différentes épreuves physiques et morales. — La Loge déclarée en récréation pour une mastication devenue généralement nécessaire. — Les premiers besoins apaisés, on chante, on danse jusqu'au jour.

(Extrait du journal le *Franc-Maçon*, livraison de Janvier 1854, p. 9-17).

« Ce n'est pas pour flatter de vaines espérances ni faire du prosélytisme par tout moyen, que la Franc-Maçonnerie a institué des mystères et des fêtes d'un rite particulier, sous les auspices des dames. Sa mission, son but, son œuvre, c'est l'association, l'association par excellence. Seule, elle n'a point do bornes pour en développer l'esprit; indulgente aux faiblesses, aux préjugés, luttant par la persuasion, elle appelle à elle toutes les bonnes volontés; son existence n'est ignorée de personne en pays civilisé; nombreux dans tous les temps, ses adeptes sont répandus sur la surface du globe, et son avenir, si le progrès est une vérité, est d'être la société tout entière. Mais pour assurer sa marche, elle ne procède que par voie d'élection; elle laisse, entre elle et la foule, la distance qui lui permet de voir ceux qui s'avancent à sa tête, et ne veut grossir son cortége que de ces natures d'élite. Aussi, tant que ses doctrines n'auront pas prévalu, tant qu'elle n'aura pas élevé tout à son niveau, il se fera une sorte d'isolement autour d'elle. Les relations d'ordre civil, au moins pour la partie secrète de la vie du Franc-Maçon, pourront en recevoir quelques atteintes et les familles s'en plaindre les premières. De là la pensée de l'institution de Maçonnerie des dames; il faut dire toutes les vérités.

» Or, il suffit d'avoir vu une de ces belles réunions pour regretter qu'elles ne soient pas plus fréquentes, pour s'étonner qu'elles soient même laissées presque dans l'oubli. L'intérêt en est si puissant, les charmes si variés, le souvenir si durable et si doux, que la plus grande satisfaction qu'une loge puisse éprouver, c'est d'avoir réussi à donner une fête d'adoption accomplie. Réussir, en effet, est difficile. Les éléments existent; beaucoup d'épouses, filles ou Sœurs de Francs-Maçons, sont initiées ou

adoptées; la théorie de la Maçonnerie blanche, comme on l'appelle, est exposée dans des cahiers où se retrouvent symboles d'épreuves, de réception, instructions des grades, formules d'obligation, moyens de reconnaissance, fonctions et cérémonial de tenue, outre une foule de documents épars, et les traditions des générations maçonniques successives; les Maçons n'ont pas d'autre raison d'être. Mais il n'y a pas de loges constituées de sœurs maçonnes, de pouvoir régulateur qui les administre, et au jugement de certains esprits, leur permanence aurait même des inconvénients possibles. Ce n'est donc que par les soins et sous la responsabilité des loges devant l'autorité civile et maçonnique, que les travaux d'adoption peuvent avoir lieu. Aussi tout est-il à faire lorsqu'il s'agit d'organiser une tenue en loge de sœurs maçonnes Démarches, embarras, incertitudes, dispositions, études, dépenses, perte de temps, mille choses sont des obstacles, et quand toutes les difficultés ont été surmontées, il faut encore que le zèle et l'intelligence attendent l'exécution pour constater le succès.

» Cela explique le peu de fréquence des fêtes d'adoption, mais rien ne saurait en affaiblir le mérite, en diminuer les avantages.

» Reconnaissant tout le haut prix qu'il convient d'attacher à de semblables travaux, la loge de *Saint-Pierre-des-Vrais-Amis*, après diverses assemblées préparatoires, résolut de célébrer la Saint-Jean d'été par une fête, au concours de laquelle seraient appelés les loges ses sœurs, et les maçons et leur famille. L'atelier des *Sept-Ecossais-Réunis* s'empressa d'offrir sa participation à l'œuvre en projet. Grâce à cette heureuse alliance, la fête prit tout d'un coup des proportions plus larges en donnant de plus belles espérances. Il ne fut bruit entre les Maçons que de la solennité qui se préparait, et le 3 août 1855, jour fixé pour la célébration, l'admirable jardin Mabille, empruntant encore une nouvelle pompe au génie particulier de la Maçonnerie, vit sa vaste enceinte se remplir d'une foule de sœurs et de frères accourus de toute part, et qu'animait à un égal degré le sentiment de l'affection la plus cordiale et la plus pure.

» Tous les détails ne peuvent trouver ici leur place. Quelques traits principaux seront seulement indiqués. Les offices dans l'ordre hiérarchique s'étaient doublés ou partagés, d'un commun accord, alternativement entre les frères et les sœurs des deux ateliers, outre des frères commissaires en nombre égal dans chaque loge. Les frère Allyre Bureau, Vénérable de la loge *Saint-Pierre-des-Vrais-Amis*, et le frère Bollard, Vénérable de la loge les *Sept-Ecossais-Réunis*, s'étaient entendus pour présider : le premier, la tenue de la loge et les travaux de réception; le second frère, les travaux de table, comportant les santés et les honneurs à rendre, conjointement, tour-à-tour, avec la sœur Delahaye, Grande-Maîtresse, à laquelle cet honneur avait été déféré pour la quatrième fois; honneur ici décliné par les sœurs épouses des deux Vénérables, et pour les motifs les plus dignes de considération.

» La sœur Monet, grande inspectrice de la loge les *Sept-Ecossais-Réunis*, et la sœur Langlois, grande dépositaire de la loge *Saint-Pierre-des-Vrais-Amis*, aidées des frères Hue et Mirmande, premiers surveillants, et des frères Sénécal et Ch. Blanc, seconds surveillants dans les deux ateliers,

avaient sous leurs maillets la direction des climats d'Afrique et d'Amérique. Au climat d'Europe étaient placés les frères Bénard et Lesobre, orateurs de l'une et de l'autre loge, à côté de sœurs remplissant les mêmes fonctions. Près des deux Vénérables, se remarquaient la sœur Bollard et plusieurs sœurs distinguées par les grâces de leur personne. Sur les deux climats, en avant des frères, étaient répandues les sœurs maçonnes, dans un ordre formant un coup d'œil admirable. Au milieu du temple, à l'Asie, le jardin d'Eden, plein d'arbustes, de fleurs et de cassolettes, offrait les emblêmes de la réception confiés à la garde du frère et de la sœur Dubois, grands experts, des frères et sœurs Lévy et Buttaud, maîtres et maîtresses des cérémonies. Une colonne d'harmonie, habilement composée, était placée de manière à charmer par ses accords les divers intermèdes de la tenue.

» Au signal donné par le Vénérable, les maîtres et maîtresses des cérémonies et cinq officiers et officières se rendirent près de la Grande-Maîtresse, qui fut introduite aux sons de l'harmonie, maillets battants, les frères et sœurs debout et à l'ordre, les frères formant la voûte d'acier. Après que la Grande-Maîtresse eut pris place à l'autel, la loge d'adoption fut ouverte au grade d'apprentie, et différents travaux s'exécutèrent pour les préliminaires de la réception. Sept jeunes néophytes étaient proposées : c'étaient : Henriette Delahaye, Joséphine et Ernestine Guédras, Antoinette et Héloïse Godin, Sidonie Navet, et Henriette Raynal, filles ou sœurs des cinq frères de ces noms, membres de la loge de *Saint-Pierre-des-Vrais-Amis*. Elles furent toutes admises par un nombre de fèves donnant l'unanimité.

» L'expert apporta bientôt leurs testaments à la Grande-Maîtresse, et la lecture qui en fut faite ne donna lieu à aucune observation ni opposition. Les présentateurs appelés à l'autel, engagèrent leur foi de Maçons comme garants des récipiendaires. Conduites aux travaux par des sœurs expertes, les néophytes, un bandeau sur les yeux, furent soumises à différentes épreuves physiques et morales, qu'elles traversèrent heureusement au milieu de l'attention générale et de l'attendrissement de toute l'assemblée; puis elles prêtèrent le serment et reçurent la lumière. Après la communication des signes et mots de leur grade, elles furent reconnues au climat d'Asie par de touchantes félicitations et de vives batteries, et aux accents d'une musique tendre et mélodieuse. Le frère Bénard, orateur de la loge *Saint-Pierre-des-Vrais-Amis*, fit entendre une allocution pleine de sens et de verve, dont l'effet fut profondément senti. Des batteries et des félicitations couvrirent les paroles de l'habile orateur.

» Lorsque l'ordre du jour eût été épuisé, la Grande-Maîtresse suspendit les travaux pour attendre le moment convenable d'ouvrir ceux du banquet.

» Grâce aux soins actifs et intelligents des frères Guédras et Monet, trésoriers, des frères Noël et Cassard, maîtres des banquets, des frères Langlois, Allot, Lainé, Léon Noël, Sénéeal et Godin père, commissaires-ordonnateurs, on ne pouvait rien voir de plus brillant ni de mieux disposé que le salon destiné à recevoir d'aussi nombreux convives.

» Le climat d'Europe, embrassant au haut bout un espace oblong, d'une suffisante étendue, d'où l'œil pouvait dominer toute la longueur du salon,

offrait deux filets parallèles disposés pour la Grande-Maîtresse, les deux Présidents, les officiers du Grand-Or.·. de France, les sœurs et frères visiteurs d'âge ou de grade avancé, les néophytes et les officiers et officières que leurs fonctions appellent à y siéger. En face, huit autres lignes, également parallèles, se prolongeaient dans toute la longueur de la salle, et, par les intervalles ménagés avec soin pour faciliter la circulation du service, déterminaient, sans les éloigner, les climats d'Afrique et d'Amérique, au milieu desquels le climat d'Asie ne rappelait pas trop à l'étroit l'ancien berceau du monde. Aux confins de ces grandes divisions étaient marquées les places des sœurs inspectrice et dépositaire et des frères chargés de la surveillance des travaux.

» A droite et à gauche, de trois en trois climats, sur l'une et l'autre ligne, une place spéciale était réservée à un frère commissaire, distingué par un brassard et chargé de l'office d'écuyer-tranchant, mission indépendante de celle de tous les frères, de veiller à ce que les sœurs ne manquassent en rien de ce qu'elles pourraient désirer. Le frère Pillon, restaurateur de l'établissement, et qui traita ce jour-là ses convives avec non moins d'abondance que de distinction, avait mis à leur disposition autant de garçons servants qu'il y avait de commissaires spéciaux, moyen infaillible d'assurer la bonne distribution du service dans un banquet aussi nombreux.

» Toutes les sœurs et tous les frères ayant pris place à leur convenance réciproque, le respectable frère Bollard, au nom de la Grande-Maîtresse, annonça que les travaux étaient remis en vigueur, et bientôt, voyant le silence et l'ordre régner sur les climats et les préparatifs du premier service en voie d'exécution, il déclara la Loge en récréation pour une mastication devenue généralement nécessaire. Que cette remarque ne blesse en rien les convenances maçonniques. A la suite des climats d'Afrique et d'Amérique, une Table, celle des anciens mystères, celle de l'Institut des Pythagoriciens, attendait aussi les dons du Gr.·. Arch.·. de l'Univers, que les deux Loges aimaient à partager avec ceux qui n'en trouvent pas toujours aux galas profanes.

»Les premiers besoins apaisés, les travaux mis à couvert, le vénérable frère Bollard fit tout préparer pour les santés d'ordre. L'aspect de l'assemblée était alors admirable. La parfaite régularité des lignes, l'arrangement symétrique de toute chose, des fleurs sur le climat de chaque sœur, les cordons bleu d'azur rehaussant l'éclat du blanc costume des dames, une diversité des plus variées par l'alternement des places des frères et des sœurs en habit de ville et revêtus de leurs insignes, des physionomies attentives, animées, belles d'expression pour ne rien dire de plus en faveur du plus grand nombre : c'était beau, c'était ravissant. Dans cette disposition, le Vénérable porta la santé de l'Empereur, de l'Impératrice, de la famille impériale, ensuite celle de l'ordre et de son Grand-Maître, du G.·. O.·. de France, de la Grande-Maîtresse, des officiers et officières, des sœurs et frères des deux ateliers, et des maçons et des maçonnes des deux hémisphères, santés chaleureusement portées, accueillies et couvertes de batteries et d'acclamations.

» Le respectable frère Jobert, officier du G.·. O.·. de France répondit par une allocution fraternelle à la santé dont le G.·. O.·. était l'objet.

»Le frère Lesobre, orateur de la Loge des *Sept-Ecossais-Réunis*, fit entendre aussi quelques paroles de circonstance.

» Une collecte fut proposée en faveur des maçons nécessiteux. Les jeunes néophytes, accompagnées chacune d'un frère-commissaire, allèrent en recueillir le produit, qui s'éleva à 56 fr. 50 c., partagés entre les caisses hospitalières des deux ateliers.

» Le frère Vasseur récita des vers et chanta ensuite un cantique de sa composition. Le vénérable Frère Bollard ne dédaigna pas de sacrifier aussi aux grâces en chantant, d'une voix très-sympathique, un cantique du frère Goillerey, couronné en 1852 par la Loge des *Sept-Ecossais-Réunis*.

» Les travaux de table furent ensuite fermés et le bal ne tarda pas à s'ouvrir. Il y aurait ici un nouveau tableau à décrire, d'un coloris plein de fraîcheur et de suavité. A la prochaine fête!.... Les danses, qui durèrent jusqu'au jour, permirent aux sœurs et aux frères de se livrer, au gré de leurs désirs, à ce plaisir si attrayant.

» Les commissaires et les garçons de service avaient soin de faire circuler des rafraîchissements pendant tout le temps des quadrilles. Arriva pourtant le moment de la retraite, au grand regret exprimé tout haut, des sœurs et frères venus à cette belle et véritable fête de famille.

» *Le Vénér.*, Allyre Bureau.

» *Le Frère orateur*, Lesobre.

» *Le Frère rapporteur*, M. Delahaye. »

DOCUMENT VI.

L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ MAÇONNIQUES ADMETTENT DES FRÈRES SERVANTS. (1)

(Extrait de la *Relation de la fête d'ordre du Grand-Orient neerlandais, célébrée à La Haye, le 30 mai* 1858, par le F. Léon Hollsenderski, 18me. — Voir le *Monde maçonnique* t. I. p. 208.)

« A une heure, les Vénérables de toutes les loges néerlandaises, des Grands Dignitaires et les Officiers appartenant aux différents Ateliers, se sont réunis dans une vaste salle. On y est resté pendant une heure environ en conversation fraternelle.

» A l'appel du Grand-Maître des cérémonies, les Frères se décorent et entrent dans le temple avec un ordre et un silence admirables.

» Le temple, vaste et magnifique, était décoré des étendards de toutes les loges neerlandaises.

» Les travaux étaient dirigés par l'Illustre Frère le chevalier Van Rappart, Grand-Député du Grand-Maître.

» Après l'ouverture des travaux, le prince (Frédéric des Pays-Bas) Grand-Maître, revêtu de son uniforme de général, décoré comme tous les Grands Dignitaires, fut introduit par sept députés, avec les honneurs et les cérémonies qui lui sont dus....

» Après les allocutions d'usage, échangées entre le Grand-Député et le prince Grand-Maître, on emprunta à l'ordre du jour la discussion de quelques propositions....

» Vinrent ensuite les discours du Grand-Orateur, le Frère Van Dam van Isselt, et du F. Metman, Vénérable de la loge de l'*Union Royale* de La Haye, etc.

» Le prince exprima à l'assemblée sa satisfaction et l'invita à marcher toujours dans la même voie.

» Le banquet eut lieu à six heures.

» Dans une salle vaste et splendide du local maçonnique, se dressaient d'immenses tables, étincelantes de l'éclat du cristal et de l'argent, et sur

(1) Ces Frères *servants* sont chargés de la conciergerie, servent à table les jours des mastications solennelles, soignent le balayage de *l'atelier*, etc., etc.; ils ne payent pas de cotisation, mais reçoivent une solde. Le père de M. Walthère Frère, ministre des finances en Belgique, était *Frère servant* de la loge de Liége. — M. Walthère avouait un jour en pleine Chambre qu'il n'avait pas été bercé sur les genoux d'une duchesse; il fut assez modeste pour ne pas faire connaître qu'il avait été bercé sur les genoux des *Princes de Liban*, des chevaliers *Kadosch* et des *Rose-Croix*. *(Note de l'Auteur).*

lesquelles les mets et les vins rappelaient au Maçon que les plaisirs de ce monde sont la juste récompense d'un travail utile et assidu.

» Toutes sortes de toasts furent portés, comme dans tous les banquets du même genre, et l'on put applaudir plusieurs discours des plus éloquents.

» Il me reste, dit le F. Hollaenderski, après la description de cette fête si splendide et si prolongée, il me reste une petite observation à faire :

» Quelques vénérables députés ont vu leurs *Frères servants*, debout, derrière eux, pendant tout le temps du banquet, et ne leur ont pas fait offrir une chaise ou une place à une table commune.... Pourquoi donc les humilier? J'ai fait un signe à l'un d'eux, je lui ai versé un verre de vin de ma bouteille, et j'ai trinqué avec lui : il était évidemment heureux de cette marque de sympathie fraternelle. »

DOCUMENT VII.

TITRES RONFLANTS ET DÉNOMINATIONS POMPEUSES DANS UN ORDRE QUI INSCRIT LE MOT « ÉGALITÉ » SUR SA BANNIÈRE, ET QUI A POUR AXIOME QUE TOUS LES MAÇONS SONT ÉGAUX.

(Extrait des *Annales maç. des P. B.*, de *l'Histoire pittor. de la F.-M.* par Clavel, du *Globe*, de l'*Annuaire maç. du G.-O. de Belgique* et du *Calendrier maç. du G.-O. de France.*)

Le chapitre de l'Ordre du Temple de Namur, a des titres honorifiques et distinctifs, tels que *Chevaliers du soleil*, *Chevaliers ab ense acuto*, *Grands Élus de la vérité*, *Sublimes Écossais*, etc.

L'Ordre du Temple en France n'en a pas de moins pompeux. Il compte dans son sein un *Grand-Maître*, un *Grand Sénéchal*, un *Grand Chancelier*, six *Lieutenants Magistraux*, un *Suprême Précepteur*, huit *Grands Précepteurs* en titre, et deux *Grands Précepteurs honoraires*. (Voir le journal *le Globe*, t. III, p. 155.)

En France et en Belgique le rit français (ou le *Grand-Orient*) et le rit écossais (ou le *Suprême-Conseil*) ont tous deux une échelle hiérarchique de 33 degrés dont chaque membre porte un titre honorifique. En voici la brillante nomenclature d'après les *Annales maçonniques des Pays-Bas:* (T. VI, p. 70.)

1. *Apprenti*, 2. *Compagnon*, 3. *Maître des Loges symboliques*, 4. *Maître secret*, 5. *Maître parfait*, 6. *Secrétaire intime*, 7. *Prévôt et Juge*, 8. *Intendant des bâtiments*, 9. *Maître élu des neuf*, 10. *Illustre élu des quinze*, 11. *Sublime chevalier élu*, 12. *Grand-Maître architecte*. 13. *Royal Arche*, 14. *Grand élu écossais*, 15. *Chevalier d'Orient*, 16. *Prince de Jérusalem*, 17. *Chevalier d'Orient et d'Occident*, 18. *Rose-Croix*, 19. *Grand-Pontife*, 20. *Grand-Maître* ad vitam, 21. *Nouchite*, 22. *Chevalier Royal-Hache*, 23. *Chef du Tabernacle*, 24. *Prince du Tabernacle*, 25. *Prince de Merci*, 26. *Chevalier du Serpent d'airain*, 27. *Grand-Commandeur du Temple*, 28. *Grand-Croix de St.-André*, 29. *Patriarche des Croisades*, 30. *Chevalier de l'Aigle noir et blanc*, *Kadosch*, 31. *Grand-Inspecteur Inquisiteur*, 32. *Sublime Prince du royal secret*, 33. *Souverain Grand-Inspecteur-général*.

Le rit égyptien ou de *Misraïm* est encore plus riche en grades; il n'en compte pas moins de quatre-vingt-dix, ayant tous des dénominations singulièrement pompeuses. Nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire pittoresque de la F.-M.* de Clavel (p. 65), où il trouvera cette interminable kyrielle. Pour nous, nous nous contenterons de rapporter, en guise d'échantillon, quelques-uns de ces titres, pris au hasard. Voici ceux du 48e au 58e degré : *Sublime Philosophe*, *Chaos premier discret*, *Chaos*

deuxième sage, *Chevalier du soleil*, *Suprême Commandeur des astres*, *Philosophe sublime*, *Mineur*, *Laveur*, *Souffleur*, *Fondeur*. Plus loin viennent le *Souverain des Souverains* (60e), le *Chevalier Kadosch* (66e), le *Chevalier de l'Arc-en-Ciel* (68e), le *Prince Talmudim* (71e), le *Souverain Prince Zakdim* (72e), le *Souverain Grand-Prince Hasidim* (76e). Nous faisons grâce au lecteur du restant qui est du même acabit.

Le F. Juge, rédacteur en chef du *Globe*, relève très-bien tout ce que cette prodigalité de titres et de distinctions a de burlesque. « Le rit de *Misraïm*, dit-il, se présente sur la scène, orné de tant de décors de tous genres, de tant de plaques de toutes formes, de tant de cordons de toutes couleurs, de tant de riches écharpes; il a, au service de ses bienheureux officiers et de ses glorieux adeptes, des dénominations si pompeuses; il déploie dans ses moindres détails un tel luxe d'instruments de musique ; il appelle si souvent ses prosélytes à des fêtes d'adoption, à des bals et à des banquets, qu'il semble qu'il n'aurait été institué que pour réjouir les yeux de l'homme, charmer ses oreilles, séduire ses sens, l'attirer par l'éclat des cérémonies et l'attrait si vif du plaisir, apparaissant sous les auspices du vin, de la musique et de la femme ; et comme si ce n'était pas encore assez de tous ces moyens de séduction, on vient de joindre un autre élément de succès d'autant plus puissant, qu'il met en jeu la vanité et l'orgueil et spécule sur l'amour-propre. Nous voulons parler du nombre prodigieux des grades qu'il possède, nombre qui est tellement exorbitant, qu'il serait difficile, sinon même impossible à la mémoire la plus exercée, fut-ce celle de ses chefs, d'indiquer sans hésitation et dans l'ordre réel où ils doivent être placés, les seuls noms des degrés qui forment son effrayante nomenclature. » (1) Le Fr. Juge demande ensuite par quel fatal aveuglement l'homme est amené sans cesse au premier charlatan qui lui fait de brillantes promesses, et comment, en se livrant pieds et poings liés à son engouement, il donne tête baissée dans tous les piéges qu'on veut tendre à son admirable crédulité (2).

Outre la nomenclature des grades, la Maçonnerie a encore celle de ses grands dignitaires dont on pourrait dire ce que le comte De Maistre dit du nom de *Charlemagne* : « Ils sont impregnés de grandeur. »

D'après l'*Annuaire maçonnique du G.·. O.·. de Belgique* pour l'an de la V.·. L.·. 5848 (p. 54), le Grand-Orient de Bruxelles, outre un *Sérénissime Grand-Maître national* et un *Très-Illustre représentant du Sérénissime Grand-Maître*, ne compte pas moins de quatorze dignitaires qui peuvent accoler à leur titre la qualification de *Grand* : savoir, un *Grand premier Surveillant*, un *Grand second Surveillant*, un *Grand Orateur*, un *Grand Secrétaire*, un *Grand Trésorier*, un *Grand Économe*

(1) *Examen critique* du rite templier, par le Fr. Juge. — Voir le *Globe*, t. II, p. 261.

(2) Il est inconcevable comment des hommes d'un âge mur et parfois même des magistrats, des membres des Chambres législatives et jusqu'à des ministres du roi, s'amusent à des fadaises pareilles. Des pères de famille, des commerçants, des hommes de loi, etc., s'enferment dans leur cabinet et négligent leurs devoirs pour copier les cahiers de leurs grades, pour apprendre par cœur une foule de choses incohérentes et insipides, pour s'exercer à faire des signes, des gestes, des marches et des contremarches, qui conviendraient mieux à des hôtes de Charenton qu'à des hommes qui jouissent de leurs facultés intellectuelles. *(Note de l'Auteur.)*

Architecte, un *Grand Garde des Sceaux*, un *Grand Archiviste*, un *Grand Aumônier*, un *Grand-Maître de cérémonies*, et quatre *Grands-Experts* (p. 54).

D'après le *Calendrier maç.·. du G.·. O.·. de France pour* 5859, le *Grand-Collége des rites* de Paris a dans son sein un *Grand-Maître de l'Ordre*, nommé *très-puissant Souverain Grand-Commandeur*; un *premier Grand-Maître adjoint*, nommé *premier Lieutenant Commandeur*; un *second Grand-Maître adjoint*, nommé *deuxième Lieutenant-Commandeur*; un *Ministre d'État*; un *Grand Chancelier secrétaire du Saint-Empire*; un *Grand Hospitalier*; un *Grand Garde des timbres et sceaux*; un *Grand-Maître de cérémonies*; un *Grand Capitaine des gardes*; un *Grand Porte-Etendard* (p. 74).

En dehors du *Collége des rites*, le Grand-Orient de France a un état-major qui est établi auprès du Grand-Maître, et qui consiste en trois *Grands-Dignitaires*, sept *Grands* Officiers d'honneur et un conseil de vingt-un membres.

Si l'inégalité entre les Maçons est si grande sous le rapport des grades et des titres, elle n'est pas moins grande sous le rapport des *bijoux* qu'ils portent. Les simples porte-truelle n'ont pour tout insigne qu'un tablier de peau sans ornement et pour tout *décor* qu'un chétif *bijou*, tandis que les *Princes du Tabernacle*, les *Commandeurs du Temple*, les *Kadosch* et les *Rose-Croix* s'affublent de chamarrures, étincelantes de pierreries et de couleurs tranchées. Les grands dignitaires du Grand-Orient belge ont tous pour insigne un large sautoir, orné de deux branches d'acacia, avec un tablier d'azur moiré, bordé de métal pur, et un élégant bijou, consistant en un triple triangle en pierreries et contenant l'emblème de leur dignité (1).

C'est ainsi que les grands mandarins de l'Ordre maçonnique montent à des hauteurs inconnues et ignorées même de la grande majorité de leurs Frères qui, condamnés à passer leur vie dans des stages inférieurs, ne soupçonnent pas même la bassesse de leur rang.

Il s'ensuit que, dans aucune société humaine, il ne règne autant d'inégalité que dans la Franc-Maçonnerie, qui porte dans sa devise le mot *Égalité* et veut faire passer comme un axiome que tous les maçons sont égaux. Il en est de l'*Égalité* comme de la liberté, autre partie de sa devise, autre chimère dont elle berce ses adeptes. La Maçonnerie prétend qu'elle veut rendre l'homme libre et le réintégrer dans ses droits naturels. Cependant, à peine l'aspirant a-t-il franchi le seuil de la loge, qu'elle lui fait prêter un serment qui le livre, corps et âme, à l'Ordre, dont il ne connaît ni les chefs, ni l'objet, ni le but.

L'on pourrait donc appliquer à l'*Égalité* maçonnique les vers suivants qu'en 1793 on appliquait à la *Fraternité* républicaine, mot dont on barbouillait toutes les portes :

« O douce et sainte Égalité,
Tu me ravis, tu me transportes !
Mais par quelle fatalité
Ne te voit-on que sur les portes ? »

Cependant bien des membres de la loge commencent à comprendre

(1) Voir l'*Annuaire maçonnique* pour l'an.·. 6840, p. 70.

combien toutes ces distinctions sont illogiques dans une association qui a l'*Egalité* pour devise, et qui répète à tout venant, comme un axiome, que les maçons sont égaux et que la plus parfaite égalité règne dans leurs rangs. Beaucoup de maçons se préparent à faire passer le niveau égalitaire et sur les loges et sur le personnel des loges, à faire disparaître toutes ces grandeurs factices, à broyer tous ces bijoux et à mettre en lambeaux ces larges sautoirs, ces cordons bigarrés et ces étincelantes chamarrures dont s'affublent les *Princes du Tabernacle*, les *Commandeurs du Temple*, les *Souverains Grands Inspecteurs*, etc., etc.

C'est ainsi que, par un singulier retour des choses d'ici-bas, la Franc-Maçonnerie elle-même est menacée, dans son propre sein, d'une révolution aussi juste que logique, qui la rappellera à son principe fondamental d'*Egalité*, mais qui aussi diminuera l'attrait que trouvent en elle tant d'hommes ambitieux et vains qui se complaisent dans ces hochets et ces joujoux dont, en dehors de la Maçonnerie, on amuserait les enfants valétudinaires.

Pour confirmer ce que nous venons de dire, nous finirons par une citation tirée du *Monde maçonnique* (livraison d'octobre **1864**, p. **345**) : « A propos, dit-elle, de l'élection du Gr.·.-M.·. de la G.·. L.·. du royaume de Saxe, nos chers confrères de Leipzig, la *Gazette du Franc-Maçon* et la *Bauhütte* contiennent quelques articles remarquables, dont nous recommandons la lecture à nos FF.·. italiens autant qu'à nos propres LL.·. du G.·. O.·., occupées en ce moment de la révision de la Constitution maçonnique. La *Gazette du Franc-Maçon* propose l'abolition de toutes les G.·. L.·., des GG.·. MM.·. et des GG.·. dignitaires de l'Ordre, qu'elle considère « comme une introduction de la féodalité du moyen âge, » propre à introduire ou à maintenir des abus et comme des objets étran- » gers aux principes maçonniques. L'union des LL.·. saxonnes est une » communauté établie sur le principe de l'égalité des droits et de la » direction indépendante des LL.·., tandis que des GG.·. Off.·. et des » GG.·. Dignit.·. ne sont pas en rapport avec ces principes suprêmes; » ils seraient plutôt à leur place dans les salles d'honneur de ces châteaux » féodaux qu'on reconstruit, que dans les simples Ateliers et les Loges » des Franc-Maçons libres. »

« Nous sommes opposé, dit ailleurs la même *Gazette*, à la fondation » d'une G.·. L.·. nationale pour toute l'Allemagne, parce que ce moyen » ne nous paraît pas conduire au but que nous poursuivons. La réorgani- » sation de la Maçonnerie ne doit pas venir d'en haut, mais elle doit » partir d'en bas, des LL.·. elles-mêmes. Chaque L.·. doit reconnaître » sa propre valeur et sa propre dignité, elle doit se suffire à elle-même » comme les LL.·. isolées le font déjà avec succès. Sur cette indépendance » des LL.·. individuelles, loin de toute tutelle et de toute direction » supérieure, on basera, si l'on veut, une union libre des LL.·. égales en » droit. C'est pour cela que nous devons commencer par l'abolition » entière de nos machines rouillées d'administration, d'immixtion et de » direction superflue, telles que sont nos G.·. LL.·. existantes. En leur » absence seulement, les diverses LL.·. pourront renaître à une vie » jeune, libre et consciente. »

DEUXIÈME SÉRIE.

—

LA FRANC-MAÇONNERIE, NÉE DU PAGANISME, VEUT LE RÉTABLIR.

DOCUMENT I.

ORIGINE ET BUT DE LA FRANC-MAÇONNERIE (1).

Discours prononcé le 8 Août 1839, dans la loge des Chevaliers de la Croix, Orient de Paris, par le F. de Branville, ex-officier du Grand-Orient de France.

(Extrait du Journal maçonnique le *Globe*. T. I. P. 204-207).

RÉSUMÉ.

§ I. Les doctrines religieuses de la Maçonnerie ne sont que la continuation des doctrines égyptiennes dont le dépôt se conservait chez les prêtres des temples d'Isis. — § II. *Ces doctrines ont été transmises aux maçons par les Templiers, qui, pour échapper à la persécution, se sont déguisés sous le tablier maçonnique.* — § III. *L'histoire de l'Ordre du Temple et du supplice de Jacques Molay est représentée chez les maçons sous la double allégorie du Temple de Salomon et de l'histoire de Hiram. De là les sévères prescriptions du silence.* — § IV. *Il est avéré que la religion, secrètement pratiquée par les Grands-Maîtres des Templiers et par un certain nombre d'initiés intimes, vient de l'Egypte et que la Maçonnerie remonte jusqu'aux mystères de la* bonne déesse. (2)

§ 1. « L'origine de la Maçonnerie reste enveloppée d'une voile épais, à travers lequel, jusqu'à ce jour, les divers orateurs qui ont traité cette question, se sont vainement efforcés d'entrevoir quelques faibles rayons de lumière, sans qu'il leur soit jamais venu à la pensée de soulever un

(1) Ceux qui veulent approfondir l'origine de la Franc-Maçonnerie, peuvent consulter les deux ouvrages du savant et infatigable Eckert, dont l'un est intitulé : *Die geheimen Mysterien. — Gesellschaften der alten Heidenkirche,* (Schaffhausen 1860), et l'autre : *Die mysterien der Heidenkirche, erhalten und fortgebildet* (même ville et même année). — Voir aussi les *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par Baruel (t. II, 2me partie)

(2) Isis, appelée aussi la *bonne déesse*, était le symbole de la lune, comme Osiris, son époux, était le symbole du soleil. L'un et l'autre désignaient la nature. De là le naturalisme, qui est la religion ou plutôt le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. Quiconque adopte ce système, n'a d'autre dieu que la nature, d'autre culte que le culte de la nature ; le panthéisme déguisé est toute la religion des Franca-Maçons. *(Notes de l'Auteur.)*

peu le voile, afin de savoir par ce moyen à quoi s'en tenir sur la nature des vérités qu'il cache à nos yeux. Néanmoins, tous sont tombés d'accord que cette origine se perd dans la nuit des temps, et que les anciens mystères d'Isis ont bien pu donner naissance aux mystères de la Maçonnerie, qui en seraient la continuation, modifiée, décolorée par la succession des siècles.

» A l'appui de cette opinion on a comparé aux pratiques dont nous faisons usage dans les loges, ce que l'histoire nous a conservé de la forme des antiques réceptions égyptiennes. On a placé en regard des doctrines religieuses de l'intérieur et des hautes connaissances scientifiques dont le précieux dépôt se conservait chez les prêtres de ces temples, doctrines religieuses que nous professons et les dogmes philosophiques que nous enseignons, je veux dire le culte du Grand-Architecte de l'Univers, ou d'un Dieu unique, et la pratique raisonnée de la morale pure et telle qu'elle se formule chez toutes les nations civilisées. L'analogie est complète.

» Eh bien! mes Frères, je pense avec conviction que ces habiles orateurs ont frappé juste, et qu'ils ont en effet indiqué le véritable foyer de lumière d'où ces brillants rayons se sont échappés, pour parvenir, bien lentement sans doute, jusqu'à nos prédécesseurs, et éclairer leur intelligence. Mais le fil de la transmission que j'admets est échappé de leurs mains, et cette circonstance a constamment privé la famille maçonnique, composant leur auditoire attentif, de la satisfaction d'entendre sortir de leurs bouches éloquentes une assertion positive, une précise affirmation au sujet de cette discussion; et, à leur défaut, il a bien fallu se contenter des nombreuses présomptions, tant plausibles que probables, qu'ils nous ont offertes comme pièces de conviction.

» J'espère démontrer en peu de mots comment ces présomptions, ces hypothèses, si l'on veut, se trouvent au fond l'expression de la vérité.

§ II. » Dans mon système, mes Frères, l'Ordre maçonnique serait une émanation de l'Ordre du Temple, dont vous connaissez l'histoire et les malheurs, et il ne peut pas être raisonnablement autre chose. La Maçonnerie a dû prendre naissance en Ecosse. Elle fut certainement, à l'origine, une forme prudente et habilement combinée, que des chevaliers de ce pays imaginèrent afin de dérober la continuation de leur Ordre illustre aux yeux clairvoyants de leurs tout-puissants proscripteurs. L'héroïque Guillaume de la Moore, grand-prieur d'Angleterre et d'Ecosse, put, de sa prison, où il préféra mourir captif plutôt que de se reconnaître coupable d'hérésie, inspirer le zèle des chevaliers de sa langue (1), et les diriger par ses hautes lumières dans la création, l'organisation et les développements du rite maçonnique, destiné à cacher aux yeux des profanes l'Ordre du Temple, proscrit et frappé d'anathème. Par cet artifice, les chevaliers, tout en continuant dans le mystère leur mission philanthropique, se réhabilitaient par l'exemple et l'enseignement des

(1) *Langue* se disait autrefois des différentes nations ou divisions de l'Ordre des Templiers.

vertus sociales, et préparaient pour des temps meilleurs l'occasion de se révéler avec un nouvel éclat au monde chrétien.

» Mais, à cette époque de fanatisme aveugle, où l'infaillibilité papale avait force de loi, alors que les bûchers fumaient encore, les Templiers, déguisés sous le tablier maçonnique, durent prendre des précautions d'une prudence exagérée, afin d'échapper à tous les regards, et l'on imposa l'obligation générale et absolue de ne *rien écrire*; car l'inquisition veillait partout pour dépister ses victimes; car les conciles provinciaux restaient en permanence pour condamner; car les tortures de la question étaient préconisées et spécialement recommandées par Clément V, même au roi d'Angleterre, comme un fier moyen d'arracher aux malheureux Templiers l'aveu des crimes absurdes qui leur étaient imputés (1).

» On conçoit que cette transformation locale, dans la langue d'Ecosse, de l'Ordre du Temple en l'Ordre maçonnique, dut rester constamment enveloppée du plus profond secret; on conçoit que les malheureux Templiers, indignement calomniés par de vils renégats, lâchement trahis par d'ignobles apostats, qui les traquaient comme des bêtes fauves dans presque tous les pays de la chrétienté; forcés de cacher leurs noms et leur qualité, sous peine des plus affreuses persécutions et du supplice le plus horrible; on conçoit, dis-je, que ces victimes innocentes de l'avarice d'un roi et de la jalousie d'un page, aient pu inventer, pour se reconnaître et s'entr'aider *en tout, partout et pour tout*, dans les pays de France, d'Allemagne et de Suède, où la Maçonnerie pénétra bientôt, les *mots sacrés* et les *mots de passe*, les *signes* et les *attouchements*, qui nous sont parvenus intacts, de génération en génération.

§ III. » Et veuillez remarquer la double allégorie qui existe dans les grades dits *symboliques*, du temple de Salomon et de la mort du maître Hiram, assassiné dans un guet-apens... Mais, en vérité, tout cela sera évidemment l'histoire du Temple et du supplice du Grand-Maître Jacques de Molay, sous peine de ne passer aux yeux des hommes graves que pour un conte arabe ou une historiette orientale.

» D'ailleurs, mes Frères, comment expliquerions-nous, de la part d'une vaste association de philanthropes (2), réunis dans le but honorable de répandre, à pleines mains, sur l'humanité souffrante, les consolations et les aumônes de la charité chrétienne, ces précautions méticuleuses, ombrageuses, méfiantes même, ces défenses sévères *de ne rien dire, de ne rien écrire, tracer ni buriner* sur le but si louable de cette société secrète, sans encourir les effets certains d'une vengeance atroce, sans s'exposer enfin *à avoir la gorge coupée, le cœur et les entrailles arrachés, le corps brûlé et réduit en cendres, les cendres jetées au vent, et, en*

(1) Nous ne relevons ni les sorties du F. de Branville contre l'Eglise catholique, ni les éloges que, comme tous les Maçons, il prodigue aux Templiers. *(Note de l'Auteur.)*

(2) La philanthropie, dans le sens principal que la Maçonnerie attache à ce mot, consiste à débarrasser les hommes de toute croyance à la révélation, de les doter des principes de *Liberté*, d'*Égalité* et de *Fraternité*, et de les délivrer de toute crainte d'être punis dans une autre vie. Pour la Maçonnerie, il n'y a ni enfer, ni jugement de Dieu. Jamais il n'en est fait mention ni dans les ouvrages de ses écrivains ni dans les discours de ses orateurs. *(Idem.)*

outre, à laisser une mémoire en exécration à tous les Maçons, c'est-à-dire à tous les honnêtes gens! Mais cette hideuse pénalité, ce luxe de supplices à infliger à l'indiscret qui aurait révélé aux profanes cette innocente conjuration de philosophes tolérants, *conspirant* dans l'ombre contre les infortunes privées du malheureux ou du pauvre, et le serment par lequel chaque néophyte se soumet à ces horreurs, tout cela serait plus grave qu'une bizarrerie fantastique, cela prendrait le caractère d'une révoltante absurdité, si on lui enlevait l'explication simple et satisfaisante pour la raison *du puissant intérêt qu'avaient les chevaliers du Temple à se cacher à tous les yeux, sous le manteau de la Maçonnerie*, SPÉCIALEMENT ORGANISÉE, DANS CE BUT, PAR EUX-MÊMES.

» Ainsi, mes Frères, les Francs-Maçons, continuateurs secrets des Templiers, ont prêté des serments terribles, qu'ils ont religieusement tenus, et ces précautions ont porté leur fruit; car le véritable secret de la Maçonnerie, c'est-à-dire le Temple, a été fidèlement gardé. Aussi s'est-il perdu dans l'espace de cinq siècles, et l'Ordre maçonnique, ainsi privé de son acte de naissance, n'est parvenu jusqu'à nous que sous la forme d'une vieille chronique, d'une antique tradition, sans origine certaine.

» J'ose affirmer, mes Frères, que l'Ordre maçonnique fut établi dans le XIVme siècle, par des membres de l'Ordre du Temple, de l'obédience du grand-prieuré d'Écosse, et que cette belle institution rayonna de ce point et la propagea facilement dans les contrées européennes, alors couvertes de nos prédécesseurs proscrits. A l'appui de mon opinion, que partagent plusieurs chevaliers Maçons présents à cette séance, il me serait facile d'accumuler de nombreuses preuves, tirées de la comparaison des *Rituels* en usage dans les deux Ordres, et l'on serait étonné, d'abord, d'y remarquer un système identique de réception, procédant par voie d'épreuves physiques et morales. On ne serait pas moins frappé de cette singulière analogie dans les deux Ordres, d'un même mode d'initiation, d'une certaine série de grades, parmi lesquels on trouve parfois une ressemblance telle avec la chevalerie templière, qu'elle peut à bon droit passer pour une parfaite similitude.

» Le degré auquel nous tenons en ce moment, ne permet point que je me rende plus explicite en ce qui touche ces preuves. Mais ceux de nos vénérables Frères qui possèdent les hauts grades du rite écossais, s'ils sont aussi chevaliers de l'Ordre du Temple, admettront sans conteste la vérité de ma thèse. »

§ IV. Le Frère orateur, dit le rédacteur du *Globe*, ajoute que si les paroles qu'il vient de prononcer, ont eu le malheur de faire naître des scrupules dans la conscience de quelques-uns de ses auditeurs, à qui il en coûterait de ne dater, en qualité de maçon, que de l'an 1313 seulement, et non de l'époque héroïque des Pharaons, il va s'empresser de les rassurer en restituant cet antique héritage. « Qu'ils apprennent de moi, dit le Frère de Brauville, que la religion des chrétiens primitifs d'Orient, qui fut secrètement pratiquée dans l'Ordre du Temple par ses grands-maîtres et par un certain nombre d'initiés intimes, vient elle-même de l'Egypte, où Moïse d'abord, et Jésus le Christ ensuite, en reçurent les

saints dogmes et la morale divine qu'ils apportèrent l'un et l'autre et qu'ils propagèrent dans la Judée.

» Ce fait historique immense dont l'ordre du Temple possède la preuve, n'explique-t-il pas suffisamment la tradition maçonnique qui hasarde timidement la prétention de descendre en ligne collatérale, peut-être, des antiques initiations aux mystères de la *bonne déesse?* En effet, on m'accordera, sans doute, que parmi les Templiers de la langue d'Ecosse, qui, selon moi, auraient institué l'ordre de la Franc-Maçonnerie, il s'en soit trouvé plusieurs revêtus du caractère de lévite et de la haute initiation de cet Ordre.

» Si, par cette dernière considération, tout se trouve éclairé et justifié, sans imposer à la raison ou au simple bon sens des concessions révoltantes pour l'intelligence humaine, il faut en conclure que j'ai frappé juste, et vous n'hésiterez point à adopter mon système sur l'origine véritable de la Maçonnerie (1). »

(1) Le rédacteur du *Globe* dit que le F. de Branville a parfaitement tracé l'origine de l'association maçonnique. (P. 294.)

DOCUMENT II.

CONFIRMATION DU DOCUMENT PRÉCÉDENT.

Réflexions du F. Juge, rédacteur du Globe, sur une dissertation insérée dans la Revue Trimestrielle des Francs-Maçons (Thee Free-Maçons quaterly Review) sous le titre de : Preuves que l'origine de la Franc-Maçonnerie ne doit être cherchée que dans les mystères de l'antiquité, par le F. Nasch.

§ I. *Le F. Nasch explique très-bien comment la Maçonnerie remonte aux mystères d'Isis et d'Osiris.* — **§ II.** *Dans le* Document *précédent, le F. de Brauville établit que l'Ordre maçonnique vient de l'Ordre des Templiers.* — **§ III.** *Dans celui-ci l'on prouve que l'Ordre des Templiers a emprunté ses doctrines et ses pratiques aux prêtres d'Isis et d'Osiris.* — **§ IV.** *Ainsi que le dit Matter, « l'on assiste à la dernière apparition du monde ancien, venant lutter encore une fois avec son successeur (le christianisme), avant que de lui céder l'avenir. »* — **§ V.** *Concordance entre les doctrines templières et les doctrines maçonniques.* — **§ VI.** *Un ancien manuscrit, fait pour l'Ordre du Temple, en est une preuve irréfragable.* — **§ VII.** *Résumé.* — **§ VIII.** *Confirmation de ce qui vient d'être dit.* — **§ IX.** *(Note). Ce* Document *est du plus grand poids à cause de l'autorité dont son auteur jouit dans l'Ordre maçonnique.*

(Extrait du *Globe*, T. III, p. 307-310).

§ I. « La thèse que le F. Nasch soutient, il l'a, selon nous, parfaitement développée. Nul doute en effet que la Franc-Maçonnerie, telle qu'elle est pratiquée de nos jours, ne remonte par les Juifs et les Tyriens, jusqu'aux mystères si célèbres d'Isis et d'Osiris en Egypte. C'est un point d'histoire sur lequel, je crois, l'immense majorité des Francs-Maçons n'a qu'une seule et même manière de voir, si toutefois l'on ne comprend sous ce nom que les trois degrés fondamentaux de notre institution, comme le fait ici le F. Nasch, et comme il nous paraît avoir parfaitement raison de le faire.

» Une question immense reste cependant encore à décider : c'est celle-ci : Etant admis que les mystères anciens ont été transplantés en Judée par les Tyriens, constructeurs du Temple, et modifiés dans ce pays pour être appropriés au génie particulier du peuple hébreu, comment ces mêmes mystères se sont-ils modifiés de nouveau pour se prêter au génie des peuples modernes ? Quand ont-ils pris ce nom de Franc-Maçonnerie ? Quelle a été la marche suivie par elle dans sa migration jusqu'à nous ? En

un mot, quels hommes, quelles sectes ou quelles sociétés nous en ont transmis les principes et les cérémonies? Quand, comment et pourquoi a-t-elle subi les additions que nous y rencontrons aujourd'hui et que nous appelons les hauts grades? Ce sujet est vaste, sans doute, et mérite à un haut point de fixer l'attention des Maçons instruits de tous les pays où fleurit notre institution. Si on n'avait pas trouvé jusqu'à ce jour le fil conducteur qu'il faut suivre pour remonter à son origine, c'est peut-être, selon nous, parce qu'on n'a pas osé regarder assez haut, parce qu'on pas suffisamment étudié cette matière; parce que, négligeant, faute de les avoir bien approfondis, ou d'avoir voulu se les avouer à soi-même, les documents que l'on rencontrait sur son passage, on s'est replié sur soi-même, au lieu d'aller chercher à la source elle-même les éléments de sa conviction. Trompé par le nom plus que modeste qu'a dû revêtir l'initiation dans les temps modernes, on a prétendu trouver chez les tailleurs de pierre et les gâcheurs de plâtre une naissance honorable sans doute, puisque ses pères étaient utiles, mais qu'avec un peu de travail et une investigation plus soutenue, on eût fixée beaucoup plus loin et beaucoup plus haut.

§ 11. » Nous avons publié, il y a deux ans (*le Globe*, tome 1[er], 1839, page 294), un discours qui doit donner, selon nous, profondément à réfléchir.

» Le frère de Branville s'y efforce de justifier cette allégation, que l'origine de la Maçonnerie ne doit être cherchée que dans l'ordre du Temple; et il s'appuie de certains faits qu'il ferait bon, selon nous, de soumettre à un examen d'autant plus sérieux et d'autant plus approfondi, qu'organe, sinon avoué, du moins fort goûté de cet ordre, le Frère de Branville est à même de justifier, preuves en mains, ce que, dans l'état où se trouve encore le débat, nous devons appeler les allégations, bien que nous soyons avec lui dans un accord parfait sur ce qu'elles renferment.

» L'origine de la Maçonnerie, dit-il, reste enveloppée d'un voile épais, » à travers lequel, jusqu'à ce jour, les divers orateurs qui ont traité » cette question, se sont vainement efforcés d'entrevoir quelques faibles » rayons de lumière, sans qu'il leur soit jamais venu à la pensée de soulever un peu le voile, afin de savoir par ce moyen à quoi s'en tenir sur » la nature des vérités qu'il cache à nos yeux. Néanmoins tous sont » tombés d'accord que cette origine se perd dans la nuit des temps, et » que les anciens mystères d'Isis ont bien pu donner naissance aux mystères de la Maçonnerie, qui en seraient la continuation modifiée, décolorée par la succession des siècles.....

» Je pense avec conviction qu'ils ont frappé juste, qu'ils ont, en effet, » indiqué le véritable foyer de lumière d'où ces brillants rayons se sont » échappés.... Mais le fil de la transmission est échappé de leurs mains. »

» C'est aussi ce que nous dirons à ceux qui se livrent à ces investigations. Le Frère de Branville établit plus loin que la Maçonnerie a pris naissance en Ecosse, au commencement du quatorzième siècle, et qu'elle ne fut dans l'origine qu'une forme prudente et habilement combinée que

les chevaliers du Temple de ce pays imaginèrent pour dérober la continuation de leur Ordre aux yeux clairvoyants de leurs proscripteurs.

» Nous ne le suivrons pas dans les réflexions probantes qu'il apporte à l'appui ; mais ce que nous regretterons, c'est que, s'il a bien, selon nous, indiqué l'origine et la marche de notre association à partir de la funeste catastrophe du Temple, il n'ait pas, reportant aussi plus loin ses savantes investigations, renoué les temps modernes aux temps anciens, et rétabli la chaîne brisée qui lie à l'Ordre du Temple lui-même les mystérieuses pratiques des souterrains de Memphis.

» Les analogies ne lui manquaient pas, et tout en instruisant les Templiers ses frères, il n'eût pas manqué, nous en sommes assurés, de donner beaucoup à réfléchir à ceux qui, envers et contre tous, veulent trouver à toute force partout ailleurs l'origine des institutions et des pratiques mystérieuses de la Franc-Maçonnerie.

§ III. » Peut-être (nous le croyons du moins) ne s'égarerait-on pas trop, peut-être même serait-on bien près de la vérité, si l'on traçait, par les dernières sectes juives et les premières sectes chrétiennes, la route qu'a suivie l'initiation égyptienne (1), tyrienne et hébraïque, pour passer de la Judée à notre Europe régénérée par le Christianisme; si l'on faisait apparaître sur la scène les gnostiques, et si l'on relevait en passant cette circonstance qu'ils se maintinrent jusqu'au temps des croisades, qui virent fondre sur l'Orient la vieille intolérance de l'Occident, à l'époque des onzième, douzième et treizième siècles, c'est-à-dire à une époque contemporaine de l'ordre du Temple, seule institution chrétienne que l'histoire nous représente comme ayant possédé dès lors un système d'initiations (2), et qu'elle nous montre aussi comme ayant alors puisé en Orient et introduit chez elle plusieurs des opinions religieuses les plus hardies du gnosticisme.

» On sait, en effet, que de nombreuses sectes gnostiques subsistaient encore, à cette époque reculée, dans la Syrie, la Phénicie, l'Egypte, la Palestine et jusque dans l'Asie-Mineure, qu'elles y avaient des écoles célèbres, des cérémonies analogues à celles des mystères, et de véritables initiations, que dans quelques-unes on appelait même *le baptême de la sagesse*. Les unes s'éloignaient plus du christianisme que du judaïsme, les autres de la foi de Moïse que de celle de Jésus; parmi les unes et les autres, les Basilidiens, les Marcionites, les Valentiniens, les Ophites, les Séthiens, les Caïnites, les Carpocratiens, les Agapètes, les Ebionites, les Manichéens, procédant plus ou moins de la science des anciens mystères d'Isis et de Cérès, des doctrines de Zoroastre, de Pythagore et de Platon,

(1) Le F. Clavel, dans son *Histoire pittoresque de la F.-M.* (à la fin de la II[e] partie), énonce, d'une manière positive, son sentiment sur l'origine des sociétés secrètes : « Toutes les associations secrètes et mystérieuses, dit-il, qui se sont manifestées par des actes publics depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, quels qu'aient été leurs dénominations et leurs objets divers, dérivaient toutes, comme l'indiquent leurs mythes et leurs formes, d'une source unique, des MYSTÈRES ÉGYPTIENS. »

(2) INITIATION. Admission à la connaissance de certaines choses secrètes. Il se dit particulièrement de la cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance et à la participation de certains mystères, chez les païens. *Les cérémonies d'initiation.*
(Dictionnaire de l'Académie.)

formaient le véritable point de jonction entre la vieille école philosophique de la Grèce et l'Egypte, les doctrines judaïques et la loi nouvelle développée par le Christ.

§ IV. » C'est sur cette scène élevée qu'il faut, selon nous, se placer, si l'on veut remonter à l'origine des institutions qui, plus tard, ont formé ce que nous appelons la Franc-Maçonnerie. C'est de là qu'il faut venir contempler le spectacle le plus imposant que puisse embrasser l'esprit humain.

» Là des siècles sont en présence aussi bien que les institutions; là l'*ancien Orient*, l'*ancien Occident*, d'une part, et le christianisme, d'une autre, vont se disputer le terrain. « Là, comme le dit Matter (1), nous » apparaissent les plus hautes spéculations de l'Asie, de l'Egypte et de » la Grèce, attaquées et renversées par le christianisme; ces doctrines » ressuscitées, luttant contre leur vainqueur de toutes leurs forces, » s'alliant même avec lui pour mieux réussir à l'abattre, voilà ce spec- » tacle..... Ce qui le prépare, c'est le zoroastrisme se communiquant au » judaïsme..... le judaïsme s'associant avec les doctrines platoniques et » produisant la philosophie gréco-philonienne; enfin, les élèves de ce » système entrant dans le christianisme et lui apportant une partie de » leur langage.

» Bientôt si l'on suivait cette route, on ne tarderait pas à s'apercevoir » qu'on assiste ainsi « à la dernière apparition du monde ancien, venant » lutter encore une fois avec son successeur avant que de lui céder » l'avenir. »

§ V. » On comprendrait dès lors, quand on viendrait à découvrir que, malgré cette lutte acharnée, les vieilles institutions ou du moins les principes qui les guidaient dans leurs mystères, se sont maintenus en Orient jusque dans les treize premiers siècles de l'ère chrétienne, et quand on acquerrait notamment la preuve que les idées gnosticiennes s'y maintenaient avec honneur à l'époque des premières croisades, on comprendrait, disons-nous, dès-lors, qu'en contact avec ces chrétiens gnosticiens, ou chrétiens d'Orient, les chrétiens de l'Occident, en un mots, les chevaliers croisés, aient bien pu embrasser quelques-uns de leurs dogmes, quelques-unes de leurs pratiques secrètes, et dans ce nombre les initiations progressives.

» Mais si l'on venait à découvrir toutes ces choses, que deviendrait notre supposition, s'il surgissait ainsi tout-à-coup, au milieu de ces soldats de l'Occident, une association qui s'avisât, contrairement à la croyance de Rome et de l'Europe entière à cette époque, d'admettre l'existence *d'un seul Dieu, coéternel à ce qui est, ne pouvant se diviser en plusieurs personnes, non sujet aux misères humaines, et par conséquent n'étant pas mort et ne pouvant mourir?* Que deviendrait encore cette supposition, si on la voyait ajouter à cette première croyance cette seconde, que le Christ ne saurait être un Dieu, mais un être seulement d'un génie supérieur, un philosophe, un sage, un bienfaiteur du genre humain; si on la voyait repousser les miracles comme la violation im-

(1) *Histoire critique du gnosticisme*, 2 vol. in-8° Paris, 1821.

possible des lois éternelles et immuables, et prétendre que Dieu n'a pas besoin de semblables moyens pour se faire obéir? (1)

» Or, ces dogmes puisés tout entiers dans le gnosticisme, sont-ils ou non les dogmes fondamentaux de la Maçonnerie? Le Maçon divise-t-il l'Être incompréhensible qu'il appelle *Grand Architecte de l'Univers ?* Pense-t-il qu'il ait pu ou qu'il puisse jamais mourir, et que sa seule volonté ne fasse pas loi pour tous les hommes...? Eh bien! ce qui n'est pas moins remarquable, ce qui est bien fait pour le faire réfléchir, et qui aurait dû depuis longtemps le mettre sur la trace de sa véritable origine, l'Ordre du Temple est, dans ces temps reculés, ainsi que nous l'avons déjà dit, la seule institution chrétienne qui nous apparaisse joignant aux initiations progressives cette croyance qui, pourtant, s'éloignait considérablement des dogmes admis alors par le reste de la chrétienté.

§ VI. » Et qu'on ne croie pas que nous nous amusons à bâtir sur le sable un échafaudage que le moindre souffle viendra détruire : ces faits que nous alléguons, le procès fait au commencement du quatorzième siècle à cet Ordre en démontre la vérité, et s'il se taisait, nous aurions un autre document à produire ; car, en effet, dans cette discussion :

Habemus confitentem reum!!!

» Un manuscrit existe entre les mains des Templiers de Paris ; son authenticité ne saurait être l'objet d'un doute : il a été vérifié par le célèbre abbé Grégoire, ancien évêque de Blois, par le savant Dupuis, par le profond évêque de Copenhague, M. de Münter ; il a été vu, examiné, rigoureusement compulsé par les paléologues les plus expérimentés. Ce manuscrit appartient à une époque voisine du martyre (2); ses indications prouvent qu'il a été fait pour l'Ordre du Temple dont il renferme la doctrine religieuse secrète ; eh bien ! ce manuscrit ne présente pas une autre philosophie que celle que nous venons d'analyser et d'indiquer comme étant celle aussi de la Franc-Maçonnerie.

» Or, si ce n'est pas *là* que l'institution qui nous occupe a pris naissance, si mettant sans cesse l'effet au-dessus de la cause occasionnelle, vous voulez à toute force trouver votre point de départ dans une association de manœuvres, dirons-nous aux Maçons qui ne veulent pas comprendre l'erreur dans laquelle ils persistent, dites-nous donc où vous avez pris cette doctrine si opposée à celles qui régnaient dans toute l'Europe à l'époque où vous placez votre naissance? Dites-nous donc pourquoi vous admettez à vos mystères d'autres sectateurs que les seuls catholiques romains (3)? Pourquoi et depuis quand vous êtes devenus si tolérants en

(1) Nous répétons ici pour le F. Juge ce que nous avons dit ailleurs pour le F. de Branville : nous ne relevons pas les sorties que le F. Juge se permet contre la hiérarchie, les dogmes et la discipline de l'Église catholique. (*Note de l'Auteur*).

(2) C'est-à-dire du supplice de Jacques Molay.

(3) « On me dira, je le sais, que l'Ordre du Temple n'admet aujourd'hui encore dans son sein que des chrétiens, que les juifs et les mahométans n'y ont point accès. J'avouerais que cela me semble une anomalie ; j'ajouterais que la haute initiation de cet Ordre n'est pas seulement chrétienne, qu'elle n'est autre que le pur déisme, et que si dans les grades équestres on n'admet que des chrétiens, je ne vois rien ni

matière religieuse? Car, encore un coup, nous ne pensons pas que vous tenez tout cela des corporations d'architectes qui florissaient au moyen-âge, qui florissaient même avant la catastrophe de l'Ordre du Temple, et dans lesquelles, ou du moins sous le manteau et le nom desquelles *seulement*, cet ordre proscrit est venu le cacher.

§ VII. » Ainsi, résumant en peu de mots notre opinion, nous croyons que les initiations modernes aux mystères dérivent, par les Juifs et les Tyriens, non seulement des Egyptiens, mais nous ajouterons encore les gymnosophistes de l'Inde, ou, si l'on veut, du zoroastrisme; puis nous disons qu'il est démontré pour nous que, des Juifs, ils sont parvenus aux Templiers par les chrétiens d'Orient, imbus des principes du gnosticisme; qu'à l'époque du procès des Templiers, l'initiation et ses adeptes sont venus se réfugier dans une société d'artisans, alors plus ou moins ancienne, mais qui n'avait aucun point de contact avec les anciens mystères, et surtout qui n'avaient point de doctrine particulière; qu'ils ne l'ont fait que parce que, traqués de toutes parts comme des bêtes fauves par l'avidité royale et la rage ultramontaine, il leur a fallu se cacher pour échapper aux persécutions de leurs oppresseurs à l'anathème des évêques orthodoxes, et que c'est précisément à cause de ces circonstances et des doctrines qu'ils ont importées de l'Orient, que cet esprit de tolérance s'est propagé dans ce que, aujourd'hui que sans inconvénient les choses peuvent s'appeler par leurs noms, nous cachons encore sous le titre modeste de Franc-Maçonnerie et d'Ordre du Temple, et qu'il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus rationnel d'appeler du nom collectif d'*Initiation aux mystères*.

§ VIII. » De nouvelles probabilités à l'appui de cette opinion surgiraient encore, si on voulait couler à fond cette question des enseignements de la plupart des grades de la haute Maçonnerie. Le plus grand nombre, en effet, commémoie la fin tragique des Templiers. Nous dira-t-on que cela ne prouve rien, que les Maçons n'ont voulu que rappeler et honorer une grande infortune? Mais, dans ce cas, nous leur répondrions, nous, par cette simple question : La catastrophe qui atteignit le Temple au quatorzième siècle, est-elle la seule qui ait frappé les institutions et les hommes dans ces temps d'obscurantisme et de servage? Et dès qu'on nous aurait répondu par la négative, nous ajouterions : Mais si elle ne fut pas la seule, par quelle considération toute-puissante, si aucun lien ne nous attache à ceux qui en furent les victimes, s'est-il donc fait qu'ils soient les seuls dont vous ayez conservé la mémoire, et que leurs doctrines, toutes gnosticiennes, soient celles précisément que vous avez adoptées?

» Ce sujet est grave; il mérite certainement de fixer l'attention de nos frères. Ceux qui voudront le faire, consulteront avec fruit le *Levitikon*,

dans ces grades, ni dans les grades lévitiques, pas même *l'emblème sacré du Temple*, LA CROIX, qui puisse faire obstacle à l'admission de tout homme de bien, qui n'appartiendrait pas à l'une des communions chrétiennes. Chacun sait en effet que la croix n'est pas un emblème tellement inhérent à la foi du Christ, qu'on ne la retrouve jusque dans les mains du Sphinx des Pyramides, qu'elle n'ait été l'un des attributs d'Anubis, et qu'elle ne fût chez les anciens Egyptiens l'instrument qui servait à constater l'élévation des inondations périodiques du Nil. » (*Note du F. Juge.*)

qui contient la doctrine religieuse des Templiers, et l'ouvrage de Nicolaï intitulé : *Essai sur les crimes qui ont été imputés aux Templiers, et sur leurs mystères, avec un appendice sur l'origine de la Franc-Maçonnerie.*

» Seulement, et pour ceux qui voudront lire le *Levitikon*, nous devons les prévenir que celui qu'a fait imprimer l'ex-grand-maître du Temple, feu Bernard-Raymond, Fabré-Palaprat (Paris, 1831, 1 vol. in-8°), a été pollué par lui de ses élucubrations, et qu'il ne contient qu'une doctrine fausse et mensongère que le Temple désavoue. Une édition nouvelle en paraîtra bientôt, en tout conforme au texte grec original, et par cela seul toute différente du volume dont nous venons de parler. Jusque-là, l'Ordre du Temple et le rédacteur en chef du *Globe*, se feront un devoir de mettre entre les mains de qui la voudra connaître (mais sans déplacement) la traduction de ce précieux document.

» † *Le B[i] de l'Ordre,*

» L.-TH. JUGE. (1). »

(1) Il est donc avéré, et par les aveux les plus explicites et par la démonstration la plus incontestable, que la Franc-Maçonnerie dérive du paganisme et qu'elle a pour but de le rétablir sur les ruines de la religion chrétienne. Le *Document* que nous venons d'insérer, en dehors des preuves qu'il renferme, tire une grande autorité des connaissances que possède et de l'estime dont jouit son auteur. Le F. Juge, fondateur et, pendant trois ans, rédacteur en chef du journal le *Globe*, fut investi des plus hautes dignités de l'Ordre. Il en énumère lui-même une partie à la tête du 3[me] volume de son journal, dont nous transcrivons ici le titre : LE GLOBE, *archives des initiations anciennes et modernes, publiées par une société de Francs-Maçons et de Templiers, sous la rédaction principale du Fr. Juge, Grand-Inspecteur général, 33[e] degré; officier du Grand-Orient de France en son Conseil des rites; Grand-Maître du Conseil philosophique des Kadosch de la Clémente-Amitié, Vallée de Paris; Bailli Grand-Croix de l'Ordre du Temple, etc., etc., etc.*

Le F. Juge nous apprend encore, qu'en 1836 il était connu dans l'Ordre des *Chevaliers du Temple*, sous les titres et noms de *Commandeur Grand'Croix Louis-Théodore de Tulle, vénérable doyen de la grande maison métropolitaine d'initiation, ministre grand-chancelier de l'Ordre.* (Le *Globe*, t. I. p. 431).

En outre, la Maçonnerie accordait au journal du F. Juge l'approbation la plus haute, la plus universelle. A peine la première livraison en avait-elle paru, que le F. Bouilly, représentant particulier du Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France, écrivait au rédacteur du journal : « J'ai lu avec un vif intérêt le premier numéro du *Globe*. Je ne connais rien qui puisse donner une idée plus vraie du lien maçonnique qui nous unit. Recevez mes félicitations bien sincères, et veuillez m'inscrire parmi vos souscripteurs dont le nombre, je n'en fais aucun doute, répondra à votre noble et utile entreprise. Il n'est pas un seul Franc-Maçon, sentant bien toute la dignité de son initiation, qui ne s'empresse de concourir à l'œuvre philantropique dont le début offre tant d'intérêt et d'utilité. Continuez donc avec zèle et persévérance l'honorable tâche que vous vous êtes imposée, et croyez qu'elle vous donnera des droits à la haute estime des trente-cinq mille Frères qui sont en France, et d'un plus grand nombre encore qui sont répandus sur la surface du globe. — Agréez, etc.,

» Paris, le 7 Mars 1839. BOUILLY. »

Le Fr. Bouilly, le plus haut dignitaire qu'il y eût alors dans le Grand-Orient de France, ne parlait ici qu'en son propre et privé nom. Mais, après la publication du cinquième numéro du *Globe*, ses administrateurs reçurent du Grand-Orient lui-même la *planche* suivante :

« *Très-Chers Frères,*

» Le Grand Orient voyait avec regret que la Maçonnerie était privée d'une publicité recommandable, mais que l'on ne peut tenter pour la gloire de l'institution et le bien de l'humanité, que lorsqu'on réunit la sagesse des principes à la prudence, et le goût à la discrétion. La Maçonnerie a droit d'être connue, mais seulement dans sa morale; car

tout ce qui est mystère, usages et formes, doit rester dans le secret du temple. Ce sont là les conditions de sa fondation et la garantie de son existence.

» Nul doute, qu'en persévérant dans la voie que ses auteurs et administrateurs lui ont tracée, en veillant sans cesse à ce que rien ne s'en écarte, cette excellente publication n'obtienne la confiance de tous, comme elle l'a déjà obtenue d'un grand nombre, et qu'elle ne compte un succès que le temps consolidera et augmentera de plus en plus.

» L'hommage de votre publication a été agréable au Grand-Orient et accueilli avec l'expression d'une satisfaction des plus flatteuses.

» La chambre de correspondance et des finances a accepté vos cinq premières livraisons, en a ordonné le dépôt dans la bibliothèque de l'Ordre, nous a chargé d'en faire une mention honorable dans le compte-rendu des travaux sémestriels et de vous adresser ses remercîments fraternels.

» Par mandement du Grand-Orient,
» VASSAL. »

Ce ne fut pas le Grand-Orient de France seul qui donna sa haute approbation au *Globe*: la Grande-Loge nationale Suisse, dans le *Rapport pour* 1839, qu'elle adressait le 15 juin 1848 aux ateliers de l'Association, parle de ce journal dans les termes les plus flatteurs et engage vivement les loges qui ne s'y sont pas encore abonnées, à le faire au plus tôt. (Voir le *Globe*, t. II, p 389.)

Enfin le Fr. Juge affirmait, en décembre 1839, que les principes de son journal étaient formellement approuvés par les loges de France et de l'étranger. (Ibid., t. II, p. 53). Et en effet, à l'étranger, on décernait au *Globe* la qualification de *Journal officiel de la Maçonnerie française.* *(Note de l'Auteur.)*

DOCUMENT III.

La franc-maçonnerie templière. — Classes dans lesquelles elle est divisée. — Ses ramifications dans toutes les parties du monde sous différentes dénominations, spécialement en Chine sous le nom de *Triade*. — Son but avoué avant 1789. — Son attitude sous Napoléon I, sous la branche ainée des Bourbons et sous Louis-Philippe.

(Extrait d'un article sur la Franc-Maçonnerie publié en 1832 par le F. d'Asveld. — Voir les journaux de l'époque. — Nous suivons le *Mémorial du clergé*, *Gand*, 1833, qui en a reproduit les principaux fragments).

« Les maximes doctrinales de l'Ordre maçonnique du Temple se divisent en deux parties : le symbole *écrit* et le symbole *oral*, auxquels on peut joindre les livres mystérieux conservés dans le sanctuaire.

» La doctrine fondamentale, qui n'est, à vrai dire, que le *déisme évangélique* (1) revêtu d'emblêmes, de formes symboliques et d'une liturgie, paraît être aujourd'hui ce qu'elle fut dans les siècles apostoliques (2), mais relativement à quelques points étrangers à la croyance, elle s'est modifiée depuis que, subissant les effets du temps, elle a suivi la marche de la civilisation.

» Le *Temple* se divise en trois classes :

» Les hauts initiés, formant l'Eglise Joannite (3) ;

» Les chevaliers ou lévites de la garde extérieure, lesquels forment l'Ordre de la Chevalerie ou de la Milice ;

» Enfin la fraction politique, connue en Chine, où il y a de nombreux affiliés sous le nom de *Société des Trois-Unis* ou *de la Trinité* (4) et

(1) Contradiction dans les termes.

(2) Par ***siècles apostoliques*** le F. d'Asveld entend les temps où le gnosticisme troublait l'Eglise catholique.

(3) Les Templiers ne reconnaissent pas St.-Pierre pour chef de l'Eglise, mais St.-Jean, et ils n'admettent d'autres écrits du Nouveau Testament que ceux de St.-Jean.

(4) Ainsi se trouve expliqué le singulier caractère de l'insurrection chinoise, dont personne ne pouvait se rendre compte. De même que les Francs-Maçons qui n'admettent aucune religion positive et ne veulent pour guide que la nature, les insurgés de la Chine n'admettent aucune religion. « Je ne sais quelle opinion me former, disait une lettre écrite de la Chine et insérée dans un journal maçonnique, je ne sais quelle opinion me former sur les rebelles de la Chine. Ils n'ont rien de commun avec l'idolâtrie, culte qui s'étend à tout l'empire et aux royaumes limitrophes. Partout où ils arrivent, ils renversent et détruisent jusque dans leurs fondements les temples des idoles; ils mutilent, foulent aux pieds et réduisent en poussière les dieux si vénérés du peuple. Les monastères des bonzes et des bonzesses ne sont pas plus épargnés. Après avoir saccagé et démoli leurs couvents, l'insurrection promène leurs divinités en guise de mascarade, et fait un carnaval complet de leurs idoles et des autres objets de leur superstition.

» A cause de cette étrange conduite, personne ne sait encore quelle est la religion des

qui a des ramifications dans toutes les parties du monde sous différentes dénominations.

» Les deux premières classes présentent ce qui constituait parmi les Égyptiens la religion intérieure connue des Sophes seuls, et la religion extérieure à l'usage de la majorité de la nation. De même que dans la Théogonie égyptienne, les Templiers consacrés, depuis l'ordre des Diacres jusqu'à celui des Pontifes, sont seuls admis par degrés à la connaissance de la doctrine. Conséquemment, les simples Chevaliers et même les Lévites des cinq ordres plus élevés, n'ayant point fait la profession de foi qui précède la consécration, ne connaissent pas la doctrine intérieure (1). La Milice, ou Ordre de Chevalerie, étant, pour ainsi parler, la pépinière où l'on prend les initiés aux degrés lévitiques, on n'y est admis qu'après avoir subi, dans la maison d'initiation, les épreuves qu'elle impose pendant un an au moins. De la maison d'initiation, on passe dans les postulances; les récipiendaires n'y apprennent rien des secrets de l'Ordre; mais leurs épreuves étant moins rigoureuses, ils en sortent après un certain temps pour entrer dans les Convents... Les Profès ou Chevaliers, soumis d'ailleurs à une hiérarchie fort étendue, constituent l'Ordre proprement dit. Réunis en Convent général, ils forment une Assemblée souveraine, dont les décrets deviennent règle statutaire. Elle élit aussi le Grand-Maître; les Chevaliers, irrévocablement liés à l'Ordre, font un vœu et prêtent le serment signé de leur sang, après lequel ils reçoivent la consécration des mains du Pontife. C'est dans les rangs de la Chevalerie que sont pris les Commandeurs, les Baillis, les Chefs de langues, les Grands-Précepteurs, les Prêtres, les Pontifes et les Lieutenants-généraux. Car l'Ordre s'étend dans les quatre parties du monde, et se subdivise en Langues, Bailliages et Prieurés, réunis en un centre commun, c'est-à-dire au Grand-Maître, imprimant à ses nombreux disciples un mouvement uniforme, et qui pourrait devenir formidable s'il était dirigé dans un but d'hostilité à l'ordre établi........

» L'Institut du Temple, comme ordre de chevalerie, régi par la règle intime de Saint-Bernard, est en quelque sorte la contre-partie de celui des Jésuites. Ceux-ci ne travaillent à dominer les nations et les rois (2)

insurgés ni quel culte ils veulent établir en Chine. Leur projet sur ce point est une énigme impénétrable, qui fait le sujet des conjectures et de la conversation de tous les Chinois. La destruction des temples et des idoles est un acte opposé aux principes de toutes les sectes païennes, y compris celle de Confucius. » (*Le Précurseur* d'Anvers, 14 juillet 1855).

(1) Cela explique comment il arrive que de très-vertueuses personnes ont souvent fait partie d'associations très-criminelles. C'est qu'autre chose est d'être d'une société *secrète*, et autre chose est d'en connaître les *secrets*. Il est même fort avantageux aux véritables initiés d'avoir beaucoup de ces confrères qui ne le sont pas. Car, outre que la réputation d'honnêtes gens de ceux-ci profite merveilleusement à l'association tout entière, personne n'est plus propre qu'eux à la défendre quand on l'attaque. Ils nient alors, de la meilleure foi du monde, le mal qu'ils ne savent pas, et leur ignorante *innocence* (soit dit sans maligne équivoque) devient ainsi la plus persuasive des justifications. (Note du *Mémorial.*)

(2) Ce que le F. d'Asveld impute ici aux jésuites, le comte de Haugwitz qui avait été un des chefs de la Maçonnerie en Prusse, en Pologne et en Russie, l'impute avec plus de fondement aux Francs-Maçons. « Les deux parties, dit-il, (dans lesquelles la Maçonnerie était alors divisée en Allemagne), se donnaient la main pour parvenir à la domi-

que pour l'abrutissement de l'espèce humaine, dont ils préparent le joug pour l'attacher ensuite au char pontifical, et la faire servir de marchepied à leur tyrannie. Les Templiers, au contraire, persuadés que la véritable gloire consiste dans l'affranchissement des peuples, que les hommes ont toujours plus de moralité, et par conséquent plus de bonheur, quand ils sont plus éclairés, les Templiers n'aspirent qu'à rendre à l'intelligence toute son indépendance, en soumettant au droit de libre examen ce qu'il nous importe de pratiquer et de connaître. Aussi, loin de contester à la raison l'exercice de ses attributs, ils l'aident dans son essor et l'excitent par tous les moyens possibles à franchir les barrières séculaires, que le fanatisme et la superstition essaient en vain d'imposer à la pensée (1).

» Relativement à la fraction politique du temple, connue sous le nom de *Sociétés des Trois-Unis*, ou *Frères de la Trinité*, pour y être admis, il faut avoir été élevé aux honneurs de la Chevalerie. Mais tous les Chevaliers, ni même tous les membres de la Cour apostolique, n'en font point partie. Ce n'est pas pour se livrer à des spéculations philosophiques ou religieuses comme les deux premières fractions, que se sont formés et que se réunissent les *Frères des Trois-Unis*, mais bien dans un dessein exclusivement politique. Avant la révolution de 1789, ils n'avaient d'autre but avoué que l'anéantissement du catholicisme, tel que l'ont défiguré les Pontifes romains, qu'ils considèrent comme les plus utiles auxiliaires du despotisme. Sous l'empire, ils déploraient les attentats liberticides du chef de l'Etat; mais comprimés par sa gloire, leur indignation s'adoucissait par l'espérance de voir un jour Napoléon rendre au peuple français les droits usurpés sur lui. A l'époque où les hordes étrangères nous vinrent imposer les Bourbons, les Templiers se bornèrent à poursuivre l'expulsion de la race asservie; et nous avons tous été fidèles, jusqu'au 3 août (2), à ce patriotique devoir.

» Satisfaits de la révolution à laquelle ils ont eu la gloire de concourir, l'hostilité violente a disparu maintenant de leurs doctrines et de leurs vœux. N'ayant plus rien d'essentiel à détruire, ils veulent les conséquences les plus nombreuses et les plus vraies de la liberté; mais ils les veulent sans secousses, et rejettent toutes les théories absolues. Assez éclairés pour ne pas être dupes des formes politiques, ni esclaves d'une

nation du monde. Conquérir les trônes, se servir des rois comme administrateurs, tel était leur but. » Et plus loin, il ajoute : « Exercer une influence dominante sur les trônes et les souverains, tel était notre but, *comme il avait été celui des chevaliers templiers.* » (P. 85). (*Note de l'Auteur.*)

(1) « Vous voulez éclairer, et vous n'avez pas de lumière ;
» Vous voulez enseigner, et vous n'avez pas de doctrine !
» Vous voulez propager la vérité, et vous êtes impuissant à la définir !
» Vous voulez moraliser, et vous n'avez pas de morale !
» Vous voulez guider les autres, et vous êtes vous-même sans boussole et sans guide; vous ne savez point discerner le bien du mal, le vrai du faux, le juste de l'injuste !
» Vous voulez mener les jeunes générations dans les voies de la vertu, et vous-même vous ne croyez pas en Dieu !
» Arrière, faux prophètes ! Loin de nos enfants ! Vous ne leur feriez que du mal ! » (Le *Bien public*, 11 juillet 1861.)

(2) Jour où Louis-Philippe succéda à Charles X.

dénomination de gouvernement, ils savent que telle monarchie comporte souvent plus de liberté que telle république et quels que soient d'ailleurs leurs souhaits particuliers, ils se rangent avec dévouement sous la bannière de la patrie. Une seule haine remplit leur cœur : celle des *Bourbons* et du *Jésuitisme;* elle se tempérait du mépris et sommeilla plusieurs années : mais au jour de l'oppression, elle éclata comme la foudre. Après quoi, leur irritation s'est calmée et a fait place au besoin de travailler avec persévérance au but que se proposent toutes les fractions du Temple : *l'affranchissement absolu de l'espèce humaine; le triomphe des droits populaires, de l'autorité légale; l'anéantissement de tous les priviléges, sans nulle exception, et une guerre à mort contre le despotisme religieux ou politique, de quelque couleur il puisse se parer.*

» UNE IMMENSE PROPAGANDE EST MAINTENANT ORGANISÉE DANS CE BUT GÉNÉREUX. Son cri de ralliement se fait entendre jusqu'au pied de tous les trônes; et elle saura suppléer par sa constante énergie aux lâchetés d'une diplomatie sans courage et sans foi.

» L. T. D'ASFELD. »

DOCUMENT IV.

Principes de la *Triade*, ou franc-maçonnerie chinoise. Signes mystérieux auxquels les associés se reconnaissent.

(Extrait de la *Revue hist. etc. de la F.-M* — *Paris*, 1832, p. 90.)

ASIE. — Chine. — *Octobre* 1830. — Sur le rapport d'un des censeurs impériaux, l'empereur vient de renouveler aux gouverneurs de Kiang-Nan en de Kiang-Si l'ordre d'employer la force et tous les autres moyens que la législation met en leur pouvoir, pour dissoudre la société de *la Triade*.

Cette association, introduite en Chine, il y a environ cinquante ans, s'y est rapidement propagée, et y a jeté de si profondes racines, que tous les efforts tentés jusqu'ici pour la détruire ont été impuissants. C'est dans les provinces de l'occident et du midi, dans le détroit de Malacca et dans l'Archipel, qu'elle a le plus de prosélytes. Les voyageurs la désignent sous la dénomination de *la Triade*, mais son véritable nom est *Tien-Tée-Whée*, qui signifie *union du ciel et de la terre*. On entend par là que, le ciel et la terre ne formant qu'un tout dont l'ensemble est soumis aux mêmes lois de la nature, les hommes ne doivent conséquemment avoir qu'un même esprit, ne former qu'une seule famille et s'entr'aider mutuellement. Ses principes ont pour base l'égalité absolue entre tous les hommes et l'obligation aux riches de partager leur superflu avec les pauvres. Tout colon chinois qui réside à l'étranger, lui doit une contribution.

De même que les Francs-Maçons, les associés se reconnaissent entre eux à des signes mystérieux. Un des plus usités, c'est la manière dont ils offrent ou acceptent une tasse de thé, et celle dont ils présentent ou reçoivent une pipe pour fumer, espèce de politesse, comme on sait, fort en usage à la Chine. Ils ont aussi une initiation qu'ils font précéder de rudes épreuves, après quoi le néophyte est placé au-dessous de deux sabres nus, croisés sur sa tête, et il jure de périr plutôt que de dévoiler les secrets de la société ou de lui être infidèle. On lui tire quelques gouttes de sang, ainsi qu'à celui qui reçoit son serment ; ce sang est mêlé dans une tasse de thé, et chacun en boit une partie.

La société cherche constamment et avec ardeur à augmenter le nombre de ses partisans et à étendre son influence. Ses principes rigoureusement observés, ont toujours donné beaucoup d'inquiétudes au gouvernement, qui, depuis longtemps, exerce contre elle une *persécution d'autant plus*

passionnée qu'elle n'a d'autres motifs que des raisons d'Etat (1). Le prédécesseur de l'empereur régnant la fit même passer dans les lois. Le code pénal condamne « à la mort par décollement, lorsqu'ils ont été pris et convaincus de leur crime, tous les vagabonds et gens déréglés qui auront formé des réunions, ou commis des vols à force ouverte, ou autres actes de violence, sous la dénomination de *Tien-Tée-Whée*. Ceux qui les auront accompagnés pour les soutenir, ou qui les auront excités à commettre leurs pratiques, seront étranglés. »

Peu de temps après que ces dispositions sévères eurent été introduites dans la loi, quatre mille niveleurs (c'est ainsi qu'on les appelle,) ont subi la peine capitale, sans que d'aussi terribles exemples aient pu détruire l'association, qui, constamment en opposition, à cause de ses principes, avec le despotisme du gouvernement, lui suscite chaque jour de nouveaux embarras.

(1) La *Revue maçonnique* montre une charité vraiment fraternelle envers la *Triade*, en parlant sur ce ton des punitions infligées à des brigands communistes qui mettent tout un empire à feu et à sang. *(Note de l'Auteur.)*

DOCUMENT V.

CULPABILITÉ DES ANCIENS TEMPLIERS.

(Extrait de l'*Histoire pittoresque de la F.-M.*, par le F. Clavel, II p. c. II, p. 353).

« On s'est attaché, dans le siècle passé, à innocenter la mémoire de l'Ordre des Templiers, et l'on a contesté la vérité des accusations dont il avait été l'objet dans le cours de son procès, mais de récentes découvertes établissent que la plupart des faits allégués étaient de la plus grande exactitude. Il est démontré aujourd'hui que les Templiers étaient une branche du gnosticisme, et qu'ils avaient adopté, en majeure partie, les doctrines et les allégories de la secte des Ophites. Il a beaucoup été question, dans leur procès, d'une tête barbue à laquelle ils attribuaient la puissance de faire croître les fleurs et les moissons. Cette figure était le symbole par lequel les gnostiques représentaient le dieu éternel, le créateur.

» De tous temps, les Orientaux ont considéré la barbe comme le signe de la majesté, de la paternité, de la force génératrice. Aussi est-ce avec raison que les Templiers disaient que l'être dont cette tête barbue offrait l'image, était la source de la fertilité des campagnes. Cette tête portait le nom de *baphometus* (baptême de sagesse), mot dérivé du grec. Elle devait présider à l'initiation, qui était en effet pour le récipiendaire un baptême nouveau, le commencement d'une nouvelle vie. On la voit figurer sur deux pierres gravées, d'origine gnostique, rapportées dans la collection de Jean L'Heureux. Sur la fin du XVIIe siècle, on a découvert en Allemagne, dans le tombeau d'un Templier, mort avant la persécution de l'Ordre, une espèce de talisman où sont tracés des symboles gnostiques : l'équerre et le compas, la sphère céleste, une étoile à cinq pointes (dit *pentagone de Pythagore*, qu'avaient aussi adopté les Ophites), enfin les huit étoiles de l'ogdoade gnostique.

» Dans plusieurs mémoires relatifs aux doctrines secrètes des Templiers, M. de Flammer démontre que ces doctrines étaient celles des Ophites. Entre autres monuments dont il s'étaye, se trouvent deux coffrets ayant appartenu à l'Ordre du Temple et découverts l'un en Bourgogne, et l'autre en Toscane. On voit sur le couvercle d'un de ces coffrets une image de la Nature sous les traits de Cybèle et dans un état de complète nudité. D'une de ses mains, elle soutient le disque du soleil, et, de l'autre, le croissant de la lune, auxquels est attachée la chaîne des éons, la même qui est figurée dans les loges maçonniques par ce qu'on appelle la *houpe*

dentelée. Aux pieds de la déesse, est une tête de mort entre le pentagone des Ophites et une étoile à sept pointes, qui fait allusion au système planétaire et aux purifications successives des âmes à travers les sept sphères. Autour du tableau sont tracées plusieurs inscriptions en caractères arabes. Sur les quatre faces latérales, se groupent divers sujets qui paraissent retracer les cérémonies de l'initiation, telles que l'épreuve du feu et celle de l'eau, l'adoration du phallus, le sacrifice du taureau mitriaque. On voit sur l'autre coffret des indications analogues, relatives aux épreuves : le Phallus, le Cteis, le veau de l'initiation des Druzes et la croix à anse des Egyptiens.

» Les historiens orientaux nous montrent, à différentes époques, l'Ordre des Templiers entretenant des relations intimes avec celui des assassins, et ils insistent sur l'affinité qui existait entre les deux associations. Ils remarquent qu'elles avaient adopté les mêmes couleurs (le blanc et le rouge), qu'elles avaient la même organisation, la même hiérarchie de grades (les degrés de *fédavi*, de *réfik* et de *daï)*, de l'une répondant aux degrés de novice, de profès et de chevalier de l'autre; que toutes les deux conjuraient la ruine des religions qu'elles professaient en public; et que toutes les deux enfin possédaient de nombreux châteaux, la première en Asie, la seconde en Europe. Il est du moins constant qu'elles étaient liées par des transactions occultes, et qu'elles se rendaient réciproquement toutes sortes de bons offices. C'est par l'entremise des Templiers que Beaudouin II, roi de Jérusalem, conclut secrètement avec les assassins un traité par lequel ceux-ci s'engageaient à lui livrer la ville de Damas, en échange de celle de Tyr, qui devait être abandonnée à l'Ordre. »

DOCUMENT VI.

IMPIÉTÉ ET PANTHÉISME DE L'ORDRE MODERNE DU TEMPLE, OU DES FRANCS-MAÇONS QUI SUIVENT LE SYSTÈME TEMPLIER.

NOTES PRÉLIMINAIRES. 1° Il existe encore de nos jours un Ordre du Temple qui n'est qu'une réforme maçonnique. (Clavel, *Hist. pitt. de la F.-M.*, *p.* 219).

2° La Franc-Maçonnerie combat sous deux bannières différentes, sous celle de la croix et sous celle de l'étoile flamboyante. (Auvellos, *La F.-M. dans ses rapports avec* etc., P. III, p. 64). Celle qui combat sous la première bannière, pratique des cérémonies religieuses et a un ordre hiérarchique à l'instar des Templiers. Celle qui combat sous la seconde, s'isole de toute religion positive, n'admet pour guide que la seule raison et ne reconnait pas à la puissance et à la bonté de Dieu le droit d'intervenir, quand il lui plaît et comme il lui plait. dans les choses de ce monde.

3° La Maçonnerie qui suit le système templier, subdivise son grade de *Rose-Croix* en neuf degrés : six *classiques* et trois *lévitiques*. Les membres de ces trois derniers degrés sont nommés *Lévites-Diacres*, *Lévites-Prêtres* et *Lévites-Pontifes*. Ce n'est qu'aux adeptes qui ont atteint ces trois derniers degrés, que l'Ordre dévoile ses arrière-secrets. Les autres adeptes qui ne sont pas dans les degrés *classiques*, se glorifient du titre de *Rose-Croix*, mais ne sont initiés à rien.

4° En Belgique, toutes les loges combattent sous l'étoile flamboyante, sauf un *Chapitre* annexé à la loge de *La bonne Amitié* de Namur. Ce *Chapitre* suit le système templier, comme on le voit dans les *Annales maçonniques des P.-B.* (t. V, p. 184) qui énumèrent dans les termes suivants les membres qui en faisaient partie en 1821 : « Liste des FF.·. qui composent, dans tous ses degrés, le G.·. et Subl.·. *Chapitre de l'Intérieur* du Temple, chef d'Ordre du rit primitif dans ce royaume, séant à l'Or.·. de Namur, à l'époque du 11me jour de la lune *Tammuz* de l'an 703 (9 juillet 1821). » — Ensuite viennent les noms de 8 Commandeurs (d'*Alep*, d'*Ephèse*, de *Damas*, d'*Antioche*, de *Smyrne*, de *Césarée*, d'*Alexandrie*, de *St.-Jean d'Arc* et de *Corinthe)*; de 4 Préfets (de *Nazareth*, de *Rhodes*, de *Thessalonique* et de *Nicosie)*; de 9 membres de degrés inférieurs, dont un est nommé *Chevalier ab ense acuto;* trois, *Novices de l'Intérieur;* un, *Grand Elu de la vérité;* deux, *Chevaliers du Soleil*, et deux *Sublimes Écossais.*

A.

PASSAGES EXTRAITS DU RITUEL DES TEMPLIERS MODERNES INTITULÉ : *Léviticon, ou Exposé des principes fondamentaux de la doctrine des Chrétiens-Catholiques-Primitifs, suivi de leurs Evangiles, d'un extrait de la Table d'or et du Rituel cérémoniaire pour le service religieux, etc., et précédé du Statut sur le gouvernement de l'Eglise et la hiérarchie lévitique.* Paris 1831.

« DIEU EST TOUT CE QUI EST. CHAQUE PARTIE OU DIVISION DE CE QUI EST, EST UNE PARTIE DE DIEU, MAIS N'EST PAS DIEU MÊME.

» Dieu est la plus haute intelligence. Chacune des parties qui constituent le grand tout ou Dieu, est douée d'une portion de son intelligence, en raison de sa destinée. La réunion de toutes ces parties forment l'ensemble des mondes, *l'Universum*, c'est-à-dire le grand tout ou Dieu.

» Il n'y a pas d'autre religion que la religion naturelle.

» Cette religion, la seule vraie, se conserva dans les temples grecs et égyptiens de l'initiation. Elle fut communiquée ensuite à Jésus.

» Jésus la transmit à son disciple Jean, auquel il conféra l'initiation ainsi que la suprématie sur l'Eglise qu'il avait établie.

» Les mystères de l'initiation égyptienne qui avaient été communiqués à Jesus et transmis à Jean (1), furent conservés en Orient jusqu'à ce qu'ils fussent communiqués, l'an 1118, à Théobald, Grand-Maître de l'Ordre du Temple.

» Les successeurs de Théobald les ont gardés et se les sont transmis de main en main jusqu'à notre époque. »

B.

PASSAGES EXTRAITS DU LIVRE INTITULÉ : *Explication de la Croix philosophique des Chev.·. souv.·. Princ.·. R.·. C.·. par le F. Chéreau. Dédiée au G.·. O.·. de Portugal, présidé par le T.·. Ill.·. et T.·. R.·. F.·. Egas Moniz, G.·. M.·. de la Maç. L.·., du C.·. du P.·. R.·. Gentilhomme de sa Maison, Chev.·. de l'Ordre du Christ, et Membre du suprême tribunal civil et criminel de Lisbonne;* Par Antoine-Guillaume Chéreau, officier-honoraire du G.·. O.·. de France, Membre du Souv.·. Chap.·. et de la Loge des *Chevaliers de la Croix*, O.·. de Paris, officier-général de l'Ordre d'Orient. — 5806 (2).

Le F. Chéreau donne d'abord les indications suivantes :

Ce n'est qu'au grade de Rose-Croix que les néophytes apprennent que l'Ordre maçonnique fut primitivement le sanctuaire de la philosophie égyptienne ou de Memphis, que cet Ordre devint (au 12e siècle) partie intégrante de l'Ordre du Temple, et que les prêtres du Temple de Memphis

(1) Selon les Templiers, il n'y a qu'un seul évangile, celui de St.-Jean. De là les maçons Templiers prennent le nom de *Joannites* et de *Chrétiens primitifs*.

(2) Les hautes qualités maçonniques tant de l'auteur que de la personne à laquelle il dédie son livre, donnent du poids aux citations qui vont suivre. C'est un dignitaire du Grand-Orient de France qui fait hommage de son écrit au Grand-Maître de la Maçonnerie lusitanienne et qui en outre est du conseil du prince royal, etc., etc. *(Note de l'Auteur).*

marchèrent désormais sous les bannières de l'Ordre de Jérusalem.... Cependant tous les Maçons ne sont pas chevaliers de l'Ordre ni initiés à ses mystères; il est des degrés supérieurs inconnus aux disciples et aux postulants. Mais s'ils ont le courage de franchir les ouvrages avancés qui environnent le sanctuaire, le voile mystique se déchire; et si ensuite le catéchumène ose soutenir la vive lumière qu'on fait briller à ses yeux, il est admis au plus haut rang parmi les Élus... Ainsi les grades jusqu'à celui de *Rose-Croix*, ne sont pas les grades essentiels de la Maçonnerie : ils ne présentent que des symboles... La dignité de *Rose-Croix* est le *nec plus ultra* des distinctions de *Compagnonnage*, *Maîtrise*, etc.; c'est dans ce grade seulement que le *Chevalier disciple* aperçoit le premier rayon de la lumière... En attendant qu'il se rende digne qu'on lui en laisse voir le foyer, on lui fait étudier la *Croix philosophique*, « ouvrage élémentaire ou clef des sciences qui ont été l'objet de ses études. » — « C'est cette croix, dit l'auteur, que je vais décrire. »

Dans la description que le F. Chéreau donne de cette croix allégorique il y a beaucoup de phrases figurées et peu intelligibles. Cependant il y en a aussi de très-claires et de très-significatives. En voici quelques-unes :

« Chaque créature est obligée de subir la mort. L'homme, ainsi que les animaux, rentrant dans le grand tout de la matière, se décomposent pour se reproduire sous d'autres formes, véritable métempsycose, et s'anéantissent tour-à-tour, selon l'ordre de la divinité et de la nature. » (p. 12.)

« Les quatre lettres du mot des chevaliers I. N. R. I. n'ont pas toujours été pris pour l'emblème de Jésus-Christ. Ces quatre lettres mystérieuses étaient connues, longtemps avant sa naissance, par les anciens philosophes payens qui avaient arraché les grands secrets à la nature. En pénétrant jusqu'au sanctuaire, ils avaient appris qu'*elle* (la nature) *se renouvelait à son propre foyer*, le travail de son organisation dépendant continuellement du grand JÉHOVA, âme et matière universelles, TELLE A ÉTÉ DANS TOUS LES TEMPS LA DOCTRINE DES MAÇONS, toujours en adoration et en contemplation des merveilles du *Grand-Architecte de l'Univers*, TELLE EST A PEU PRÈS LA DOCTRINE DES MAÇONS ACTUELS. » (p. 13).

Encore, après ces révélations, le F. Chéreau ajoute que les « connaissances suprêmes du rit oriental (c'est-à-dire les mystères qu'on ne dévoile que dans les trois degrés ou ordres lévitiques), ont toujours été scrupuleusement gardées dans le sanctuaire où jamais n'entra un Frère indigne de ce nom. » (p. 21.) Après avoir imprimé que le panthéisme et la métempsycose sont des doctrines que la Maçonnerie a toujours enseignées et enseigne encore de nos jours, le F. Chéreau ne nous dit pas quelles sont les doctrines maçonniques et templières qui (comme le remarque le F. d'Asfeld dans le Document III, 2e série,) ne se communiquent que par voie *écrite* ou ORALE. Les Templiers modernes qui ont atteint les ordres lévitiques de *Diacre*, *Prêtre* ou *Evêque*, du grade de *Rose-Croix*, ont-ils encore d'autres enseignements, d'autres pratiques empruntées peut-être aux Templiers anciens? Nous l'ignorons; ces « connaissances suprêmes » ne nous ont jamais été révélées : on les garde scrupuleusement dans les sanctuaires.

TROISIÈME SÉRIE.

—

FRAGMENTS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

DOCUMENT I.

JOSEPH II ET LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

(Extrait des *Bulletins de l'Académie royale des sciences*, 3e an. 2me sér., t. XI, p. 245-250.)

La Franc-Maçonnerie s'était considérablement propagée dans nos provinces sous le règne de Marie-Thérèse. Des documents authentiques nous font connaître le nombre des loges qui y existaient lorsque Joseph II monta sur le trône : Bruxelles et Gand en comptaient cinq ; Anvers et Mons, deux ; Tournay, Malines, Namur, Alost, Ostende, Luxembourg, Marche, une. La plus considérable était l'*Heureuse Rencontre*, à Bruxelles, qui se composait de cinquante-deux membres ; la moins nombreuse, la *Constante Fidélité*, à Malines, où il n'y en avait que treize. Aux vingt-et-une loges civiles, il faut ajouter trois loges militaires, savoir : celles du régiment de Murray, du régiment de Wurtemberg et du régiment d'Arberg dragons, qui tenaient leurs séances dans les villes où ces corps étaient en garnison.

Toutes les classes de la société étaient représentées dans le personnel des loges. Ainsi, tandis qu'à Gand, la *Constante Union*, la *Parfaite Amitié*, la *Candeur* étaient presque entièrement formées de marchands et d'artisans, l'*Heureuse Rencontre*, à Bruxelles, comprenait, parmi ses membres, des ducs, des comtes, des marquis, etc., et, à côté d'eux, figuraient des avocats, des négociants, des artistes.

Les loges civiles, de même que les loges militaires, dépendaient de la loge provinciale, composée des grands officiers de l'Ordre et de délégués de toutes les loges. La loge provinciale avait à sa tête un Grand-Maître, lequel veillait à l'observation des statuts et règlements de l'ordre. Il appartenait au Grand-Maître d'accorder des constitutions ou octrois pour ériger des loges nouvelles, comme de supprimer les loges établies, lorsqu'elles s'écartaient de leurs statuts. Le Grand-Maître était en ce temps le marquis de Gages, chambellan de l'empereur et membre de l'état noble de Hainaut (1).

(1) Tous les détails que nous donnons ici, sont tirés de pièces officielles reposant dans les archives du conseil privé et de la chancellerie des Pays-Bas à Vienne, les unes et les autres conservées aux Archives du royaume.

Marie-Thérèse n'aimait pas la Frane-Maçonnerie, et son beau-frère, le prince Charles de Lorraine, qui, en son nom, gouverna les Pays-Bas durant près de quarante années, ne l'aimait guère davantage : cependant, sous leur administration douce et paternelle, il ne fut pris aucune mesure législative pour interdire ou entraver les assemblées des Franes-Maçons; le ministère, en deux ou trois oecasions, se borna à user de moyens persuasifs pour tâcher d'amener sans éclat la eessation de certaines loges (1).

Joseph II n'eut pas les mêmes ménagements. Ce monarque avait la manie de vouloir tout réglementer : les kermesses, les processions, les jubilés, les eonfréries, et jusqu'à la longueur du voile que portaient les ehanoinesses; il ne pouvait pas oublier les Franes-Maçons. A la fin de l'année 1785, il fit transmettre l'ordre au gouvernement des Pays-Bas de ne plus tolérer à l'avenir de loges que dans la seule ville de Bruxelles. Le ministère belge crut pouvoir ne pas exécuter eette instruetion au pied de la lettre; il étendit aux eapitales des provinees l'exeeption que l'empereur avait réservée pour la seule eapitale du pays. De là l'édit du 9 Janvier 1786.

Cet édit statuait qu'il ne pourrait plus y avoir qu'nne seule loge de Franes-Maçons dans ehaque provinee,et qu'elle se tiendrait dans la ville capitale ; que, chaque fois qu'elle s'assemblerait, elle devrait donner avis au chef-offieier de justiee et de poliee, du lieu, du jour et de l'heure de cette réunion; que si, dans les grandes eapitales, une seule loge ne pouvait pas contenir tous les frères, il y en aurait une seeonde et tout au plus une troisième, mais que eelles-ei seraient à tous égards dépendantes de la loge prineipale et soumises aux mêmes règles ; que les ehefs des

(1) Voici ce que le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement des Pays-Bas, écrivait, le 25 avril 1779, à M. de Fierlant, président du grand couseil de Malines :

« Il me revient, monsieur, que les loges des Franes-Maçons se sont étendues anssi à » Malines, et qu'on y tient assez fréquemment des loges, sans y apporter même du » ménagement.

» Sa Majesté a bieu voulu ne pas proscrire publiquement, ou par une loi, ces sortes » d'assemblées : mais, indépendamment de ce que la raison générale de police peut » dire sur des associations dont le mystère, quel qu'il soit, est contraire aux bonnes » règles, Sa Majesté a manifesté assea souvent qu'elles lui déplaisaient, pour qu'elle » dût s'attendre que son opinion et l'expression de son mécontentement dans des cas » particuliers les proscriroient mieux que toute autre défense.

» Il convient donc absolument, monsieur, qu'on trouve un moyen de les faire cesser » sans éclat à Malines. je dis sans éclat, parce que l'éclat qu'on y donneroit feroit » peut-être un effet contraire à l'intention, et que d'ailleurs Sa Majesté ne veut pas » d'éclat; et le meilleur moyen pour cela me paroit être que vous préveniez, comme » de vous-même, que des personnes accréditées ne se rendent à ces associations ou ne » s'y fassent admettre, et que vous répandiez, dans les occasions, que vous savez que » ces sortes d'assemblées déplaisent à Sa Majestó, qu'il est donc de la prudence de ne » pas s'exposer à déplaire à une souveraine dont les seuls désirs devoient être une loi » sacrée pour tout le monde. Il me paroît au moins que ces sortes de choses répandues » à propos, suivant les circonstances, et répandues surtout à Malines de votre part, » feront une impression assez forte pour espérer que Sa Majesté n'apprendra point et » qu'on n'entendra plus parler de contraventions qui auraient lieu à Malines. Si cependant vous connoissiez quelqu'autre expédient, je vous prie de me le suggérer. » (Archives du roy., collect. de la secrétairerie d'état : carton Malines, affaires générales.)

« Le prince de Starhemberg écrivit, le même jour, dans le même sens, au conseiller » fiscal de Flandre, au sujet de la loge des Francs-Maçons qui s'était établie à Alost. »

loges seraient tenus, sur leur honneur, de consigner, dans une liste qu'ils remettraient au tribunal supérieur de la province, les noms de tous les membres de leurs loges, et de donner avis au même tribunal de toutes les mutations qui y arriveraient. Chaque contravention à ces dispositions était passible d'une amende de 300 ducats, outre une punition personnelle. « Les sociétés ou loges de Francs-Maçons — disait l'empereur dans le préambule du 9 janvier 1786 — se multipliant, depuis » quelque temps, au point qu'il s'en forme jusque dans les plus petites » villes, nous avons jugé convenable au bien de l'Etat d'y mettre des » bornes, et de prescrire, pour les assemblées de ces sociétés, des règles » qui, en légitimant celles des vrais et honnêtes Francs-Maçons, des- » quelles il nous suffit de savoir qu'il résulte quelque bien pour le pro- » chain, pour les pauvres et pour l'instruction, écartent et préviennent en » même temps les inconvénients et les désordres que peuvent entraîner, » au préjudice de la religion et des mœurs, les loges bâtardes et » déréglées. »

Le marquis de Gages fit des représentations contre cette ordonnance. Il demanda que la plupart des loges existantes fussent conservées, et que le gouvernement nommât un commissaire, avec qui il pût traiter de tout ce qui concernait la Franc-Maçonnerie des Pays-Bas.

Le Conseil privé et le ministre plénipotentiaire, qui était en ce temps le comte de Belgiojoso, se montrèrent assez favorables à ces demandes; mais le chancelier de cour et d'État les accueillit autrement. Le prince de Kaunitz trouva qu'il ne convenait point d'accorder, sans des raisons majeures, des dispenses d'une loi à peine promulguée, et celles qu'alléguait le marquis de Gages étaient à ses yeux insuffisantes. Quant à la nomination d'un commissaire spécial du gouvernement, il lui parut « que ce » serait attacher trop d'importance aux affaires de la Franc-Maçonnerie », et que les loges, dans leurs rapports avec l'autorité supérieure, devaient suivre les formes qui étaient prescrites à toutes les corporations du pays (1).

Joseph II apostilla le rapport du prince-chancelier dans les termes suivants :

« J'approuve entièrement ce que vous proposés ici sur la voye par » laquelle les loges auront à porter le tout à la connoissance du gouver- » nement; et, pour ne point se départir en rien de l'édit émané, la Franc- » Maçonnerie aux Païs-Bas sera confinée dans la seule ville de Bruxelles: » cependant il pourra y en avoir deux ou même trois loges. Toute autre » association et assemblée des maçons dans quelconque autre ville ou » endroit hors la capitale, sera donc censée un conventicule, qui doit être » puni conformément à la loi nouvellement prescrite, à l'exécution de » laquelle le gouvernement aura à veiller avec la plus grande exactitude » et à punir toute contravention, sans aucune considération personnelle » et sans employer aucune forme judiciaire. Les listes des Frères doivent » être envoyées, ici, pour être portées à ma connoissance. Quant aux

(1) Rapport à l'Empereur, du 14 mars 1786.

» trois loges militaires, je fais passer les ordres au conseil de guerre,
» pour qu'elles soient levées entièrement.

» JOSEPH. »

Le gouvernement des Pays-Bas promulgua, le 15 mai 1786, une déclaration conforme à cette nouvelle décision de l'Empereur. C'était une véritable révolution dans l'ordre de la Franc-Maçonnerie. Il ne paraît pas néanmoins qu'elle ait rencontré la même opposition ni soulevé les mêmes résistances que la plupart des autres réformes de Joseph II.

Le baron de Seckendorff vint aux Pays-Bas comme délégué de la grande loge nationale de la monarchie autrichienne, établie à Vienne, pour régler l'exécution des ordonnances du 9 janvier et 15 mai 1786. Toutes les loges des provinces furent supprimées: celles de Bruxelles furent réduites à trois: l'*Heureuse Rencontre*, l'*Union*, les *Vrais Amis de l'Union*. Douze délégués, savoir: quatre de chacune de ces dernières loges, constituèrent un comité-directeur de toutes les affaires de la Franc-Maçonnerie belge. Le comité élut le baron de Seckendorff pour son président.

Un acte du 28 août 1786 donna à ces arrangements la sanction de l'autorité souveraine.

DOCUMENT II.

A. Union contractée entre les francs-maçons allemands. *B*. Bureaux de correspondance des loges entre elles.

(Extrait de l'*Histoire populaire de la F.-M.*, par Goffin. Spa, 1863.)

A. « L'événement le plus important de ces dernières années dans l'histoire de la Maçonnerie germanique, est, sans contredit, l'*Union des Francs-Maçons allemands*, due à l'initiative du F. Schanberg et qui fut réalisée, le 19 mai 1861, à la fête donnée par la loge *Teutonia*, de Potsdam, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du grand poëte Fichte. Le but de cette Union est la diffusion des principes maçonniques et le développement de toutes les sciences qui peuvent contribuer à l'extension et à la prospérité de l'Ordre en général. » (p. 376).

B. « Dans le but d'imprimer une vive impulsion à la grande activité des loges et de raffermir l'union qui doit exister entre elles, le F. Lechler, de Leipzig, eut l'idée de créer un *Bureau de correspondance*, chargé de communiquer aux différents ateliers tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. Dans le courant de l'année 1831, une circulaire fut adressée aux loges pour les engager à profiter de cette utile institution. L'appel du F. Lechler eut d'abord peu d'écho; néanmoins, au bout de quelques années, il fut compris de la Maçonnerie, et en 1836 le *Bureau de correspondance* projetait ses rayons sur quatre-vingt-deux ateliers. Le même établissement fut fondé à Berlin par le libraire Jonas en 1832, et bientôt toutes les loges d'Allemagne, de Suisse et d'Amérique correspondirent entre elles par l'intermédiaire de ces bureaux. » (p. 364).

DOCUMENT III.

PORTRAIT DE PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS, DIT *Egalité*, QUI FUT, PENDANT PLUS DE VINGT-DEUX ANS, GRAND-MAÎTRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN FRANCE.

(Extrait de Proyart : *Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle, livre XI.)*

« Au physique, Philippe d'Orléans, d'une taille avantageuse et bien proportionnée, s'annonçait de loin sous des formes assez gracieuses; mais vu de près, il n'avait plus rien que de repoussant dans l'extérieur. Son maintien, son regard était indécis ou effaré, et son visage coupérosé était encroûté de bourgeons purulents, accusateurs de ses excès de débauche, etc.

» Pour le moral, on ne croyait pas qu'il fut possible à la calomnie de lui imputer ni vices ni crimes dont il ne fut ou coupable ou capable. A la suite d'une enfance insignifiante et d'une jeunesse passée dans un libertinage effréné, il n'annonça que la bassesse de ses goûts quand il n'en décéla pas la perversité. Associé par inclination aux hommes les plus corrompus de la capitale, il rassembla à sa cour une foule de complices et pas un seul ami. Il s'abandonnait à toutes les spéculations de l'avarice pour suffire aux profusions du libertinage. Il trafiquait des franchises de sa maison pour la subversion des mœurs publiques, et son palais, par ses soins, était devenu un réceptacle de tous les vices avant qu'il n'en fît l'arsenal de tous les crimes.

» Jamais on n'eut cru l'industrie humaine capable de rassembler, dans un aussi petit espace de terrain, tant de désordres variés et un assortiment aussi complet de tous les poisons corrupteurs des sociétés. Il n'est pas une province en France, on pourrait dire pas un empire en Europe, qui n'ait éprouvé la maligne influence du Palais-Royal. Le prudent étranger, voyageant à Paris, ne prenait des renseignements sur le Palais-Royal que comme le nautonnier en prend sur un écueil fameux par les naufrages. C'était dans ce temple de luxe et de plaisirs grossiers que l'opulence était sûre de trouver à satisfaire ses fantaisies dispendieuses ou ses goûts libertins. C'était là qu'on vous offrait les primeurs de tous les blasphèmes mis en circulation contre la religion, les mœurs et l'autorité ; c'était là que les murs parlaient aux yeux le langage de l'obscénité, là encore que le joueur courait déshériter ses enfants, le dissipateur enrichir l'usurier, l'épicurien enivrer sa sensualité, le débauché acheter les plaisirs qui creusaient son tombeau. Mais de toutes les monstruosités

qui souillaient cet ancien palais de nos rois, il n'en était aucune que l'on pût comparer au maître qui l'habitait.

» En conduisant ce prince du berceau à l'échafaud, son historien n'aura pas à se reposer sur une seule œuvre pure..... Mais peut-être que l'histoire, ayant horreur de salir ses pinceaux du détail de tant d'infamies, se contentera de signaler, d'un seul trait et par sa conscience même, ce monstrueux composé; et alors elle écrira que Philippe d'Orléans, premier prince du sang, vota la mort du vertueux Louis XVI, et qu'il la vota *dans sa conscience.* »

1re ANNEXE AU DOCUMENT III DE LA 3me SÉRIE.

LE DUC D'ORLÉANS PEINT PAR LUI-MÊME DANS UNE HORRIBLE LETTRE QU'IL ÉCRIVAIT LA 18me ANNÉE DE SA GRANDE-MAÎTRISE.

Plusieurs journaux de province ont emprunté à la *Revue du Lyonnais* une lettre fort curieuse de Philippe-Égalité. L'original est conservé aux archives de l'archevêché de Lyon. Cette lettre, datée du 10 mars 1790, est adressée à Laclos, l'auteur du honteux roman des *Liaisons dangereuses.* C'est Philippe-Égalité peint par lui-même.

« Mon cher Achate,

» Pour que la subtilité de votre esprit, si notre opération ne réussit pas, ne puisse plus m'embarrasser dans mille sophismes, Agnès (1) a exigé de moi que je vous écrivisse afin que je n'aie rien à me reprocher. C'est la dernière tentative que vous obtiendrés de moi, tous tant que vous êtes, si celle-ci manque. Ainsi, prenez bien vos mesures, que rien ne vous arrête, et si tout va bien, expédiés-moi lettre sur lettre et n'épargnés point les détails. Les 800,000 livres envoyées à Marseille ont fait leur effet, et bientôt les forts seront démolis. Il est bien étonnant que mon argent fasse en province ce qu'il ne fait pas à Paris, *où j'ai pour moi tous les gens de lettres et leurs suppôts*, et cette multitude de coquins soudoyés qui ne vivent depuis plus d'un an que de *mes subsides.* Je soupçonne la fidélité de mes agents subalternes. Dites à Byron de veiller à cela. Il faut, mon cher Achate, qu'on ignore le plus qu'on pourra votre arrivée à Paris. Voyez d'abord Latouche (2), et faites vous rendre compte. Les brigands sont rentrés. Si on a bien manié la garde soldée, elle doit être à moitié gagnée. Il faut, je le veux, que le Châtelet soit anéanti, que cette infernale procédure soit réduite en fumée, et que tous les jugeurs soient *foulonnisés* (3).

» Je sais que le double de cette procédure a été envoyé à Madrid, mais si nous réussissons, les Anglais me répondent des Espagnols, et je leur promets une révolution; ce sera bien un autre procès... Faites circuler adroitement que Léopold va reprendre son Brabant, et que les

(1) C'était Mme de Buffon.

(2) Capitaine de vaisseau, chancelier du duc d'Orléans, commandait le vaisseau de ce prince au combat d'Ouessant.

(3) Cynique allusion au genre de mort qu'on fit subir à Foulon, que les révolutionnaires avaient pendu à un réverbère.

40,000 hommes qu'il envoie doivent entrer en France : vous rendrés par là l'*Autrichienne* (1) odieuse, et la peur des Parisiens me répond d'elle. Que le grand général (2) ne vous inquiète pas; Charles Lameth en fait son affaire. Il serait bien heureux que le décret sur le droit de faire la paix ou la guerre fût tout en faveur du *bourgeois* (3); vous profiterez du moment. Le *tocsin!*.... ne l'oubliez pas!... les piques et les deux faubourgs, vous m'entendés! Je jure je ne sais quoi, que si tout va mal, je ne vous reverrai de ma vie. Voilà deux millions qu'il m'en coûte... Rendés la Pentecôte plus mémorable que les ides de mars, et faisons oublier le 5 octobre. Vous m'avez appris que, quand on fait un crime, il en faut commettre mille; je vous recommande vos leçons.

» Agnès a une ambition effroyable, elle veut être une autre Montespan et avoir des enfantsprinces; elle devroit savoir que je ne pourrois jamais prendre le titre du *Bourgeois* et qu'il n'y a point de principauté sans cela; je la laisse dire. J'ai engagé Mirabeau à parler en faveur du *Sire*. Barnave le contredira exprès, mais j'espère qu'il aura le droit. On criera contre Mirabeau, on dira qu'il s'est vendu, tant pis pour ceux qu'on croira qu'ils sont achetés; le moyen est bon pour nous. Cet aboyeur a peur, il m'a écrit qu'on pourroit bien le tuer dans cette avanture. Rassurés-le; dites-lui qu'il sera gardé à vue et sauvé. Au reste, si on le tue, c'est que nous n'aurons plus besoin de lui. J'espère que son frère (le vicomte) y sera pris : *vous avez la liste*.

» Je suivrai vos conseils. Quand tout sera dit, vous me ferés demander par la majorité d'une manière absolue. Vous prétextérés le besoin de l'Etat et sa tranquillité, et je me rendrai à ces hautes considérations, je volerai à Paris. Qu'on vienne à ma rencontre et que ma rentrée soit un triomphe. Il faut cela pour les yeux du peuple et pour les miens; plus de *Neckre*.

» Enfin réfléchissés un peu aux trames où vous m'engagés. Si ceci manque, me voilà encore une fois sans argent et honni de tout le monde: ne reparoissés jamais devant moi. C'est vous seul qui m'avez rendu ambitieux et vous avez mal calculé mon caractère.... Vous m'avez toujours parlé de *Guise* et de *Cromwell*; je ne suis pas né ainsi. Vous vouliés que je tirasse l'épée; et morbleu! avec votre épée, on diroit que cela est facile; il falloit masquer mes projets, il falloit réussir, voilà le *mot*. Ne valoit-il pas mieux que je restasse tranquille? Et loin de liguer avec les capitalistes et les parlements, pour avoir les Etats-Généraux, ne devois-je pas au contraire me ranger du côté de la cour, pour ne les avoir jamais? Ma fortune seroit encore entière; je serois en France, le trône où mes enfants pouvoient monter un jour, ne seroit pas renversé, et *cette terreur qui m'assiége jour et nuit ne seroit pas mon supplice*. C'est vous qui m'empêchâtes d'aller me jetter *aux pieds du roi*; lorsque les Allemands menaçoient Versailles. Ce sont vos artifices et la rigide métaphysique de l'abbé *Siéyès* qui m'ont perdu. Ah! Laclos, que le roman patriotique

(1) Marie-Antoinette.
(2) Lafayette.
(3) Le Roi.

que vous m'avez fait faire, peut bien suppléer à plus juste titre *les Liaisons dangereuses* que celui où vous avés dépeint Valmont et Merteil.

» Vous m'avés toujours mis devant les yeux les quelques mois d'exil que j'ai passés au Rainey. Entre nous, ne méritois-je pas mieux? J'en avois déjà assez fait. Vous m'avés représenté cette punition comme le plus grand des outrages, et vous avés poussé ma vengeance jusqu'au régicide (1). En vérité, *j'étois né pour le vice plus que pour le crime.* Cette charge du grand-maître de l'artillerie, que votre ambition convoite avec tant d'ardeur, a été votre unique but et non le soin de ma grandeur et l'amour de ma personne.

» Les ambitieux n'aiment rien qu'eux-mêmes; ce sont des égoïstes effrénés. Enfin j'ai été votre *dupe*.

» Je suis tenté quelquefois de ramasser des trésors, et pour tout expier, de me jetter dans le parti du Roi et le remettre sur le trône; mais les cours sont sans reconnoissance, et je donnerois à certaines gens le pouvoir de me faire *décapiter*... Mon embarras est affreux! Ou je suis proscrit et exilé pour la vie en Angleterre, si la Constitution continue, ou je suis perdu si elle est renversée par d'autres que par moi. Vous m'avés placé dans une situation où il faut nécessairement que je joue mon reste; mais je crains bien que l'opinion ne soit plus pour moi. La Faillette a eu trop d'intérêt à me dévoiler, et je suis certain que vous me trompés à cet égard. Avec un peu d'esprit, puis-je vous croire? Le peuple aime les heureux, et machinalement il met en pratique ce que Mazarin disait très-finement. Ah! Laclos, Laclos, que je suis malheureux de vous avoir connu!

» J'exige de vous que vous ne montriez jamais cette lettre à Agnès; elle me dévisageroit si elle voyoit ces jérémiades. Cette femme est un diable, elle m'éguillonne sans cesse, et à l'entendre, je devrois être roi depuis longtemps. Quand ces foibles créatures se sont mises les grandeurs en tête, elles sont cent fois plus ambitieuses que les hommes. Leur turbulent instinct n'est point arrêté par la *réflection*; leur imagination ardente franchit tous les obstacles; tout s'aplanit devant elles, et leur vanité convolte un royaume comme s'il ne coûtoit pas plus qu'un pompon. Il n'y a que l'exécution qui leur plaise; vouloir, pour elles, c'est agir; agir, c'est réussir. Les intermédiaires, les lieux, le temps, l'espace, tout cela n'est compté pour rien. En vérité, le feu roi de Prusse étoit bien heureux de s'en passer.

» Georges (2) n'est pas loin d'avoir des rechutes; s'il tombe tout à fait, vous savés ce que Fox et Grenville m'ont promis; tout iroit bien alors... J'ai un homme auprès du *Savoyard* qui me rend compte de tout; ils enragent. Le beau-frère a juré ma mort; mais nous ne nous rencontrons jamais, et j'ai *plus d'argent que lui*.

» Les autres deux sollicitent une armée qu'ils n'auront pas et qui ne les mèneroit pas à Lyon s'ils l'obtenoient. Le papa Savoye est endetté et il aime la paix. Léopold n'aime point sa sœur. Le Prussien les hait tous

(1) Le duc d'Orléans anticipait ici sur l'abominable réalité du mot.

(2) Le roi d'Angleterre.

deux, et l'Espagne est nulle; ainsi c'est de l'intérieur que doit partir la foudre. Monsieur l'artilleur, faites le Jupiter, écrasés ces petits géants et placés-moi sur le trône, vous serez à mes côtés.

» On m'a écrit ici une grosse calomnie sur la duchesse. Je ne crois pas du tout ce qu'on me mande, mais dites-lui de ne pas permettre que Ségur soit si assidu auprès d'elle. Nos ennemis observent tout; on l'a fait passer pour ce qu'elle n'est pas; et cette opinion peut trop bien servir la grande dame. Faites sentir cela.... Agnès, qui sait tout, me fait là-dessus de bonnes épigrammes, et l'autre jour, en revenant de la chasse, elle m'appela son Actéon. Le bouffon d'Oraison, tout plat qu'il est, ne put s'empêcher de rire, et j'en fis autant.

» Je voulois vous envoyer ce chiffre par le chevalier de la Prade; mais il m'a dit que les officiers qu'il avoit levés à mon service avant le 5 octobre, étoient instruits de ses manœuvres et qu'il y alloit de sa vie. Je n'ai point insisté.

» C'est l'Anglais Muller qui vous *remettra* cette lettre; faites-le repartir sur-le-champ et marqués-moi toutes vos dispositions : n'épargnés point les courriers, n'épargnés personne.

» Adieu, mon cher Achate, je suis tout à vous.

» Londres, 10 mai 1790. »

IIe ANNEXE AU DOCUMENT III DE LA 3me SÉRIE.

CÉRÉMONIES MAÇONNIQUES EMPLOYÉES DANS LA PROMOTION DE PHILIPPE *Égalité* AUX HAUTS GRADES DE L'ORDRE.

(Extrait de *l'Histoire de la conjuration de Louis Philippe d'Orléans Égalité*, par Montjoie.)

« Louis-Philippe fut introduit par cinq Francs-Maçons, appelés Frères, dans une salle obscure. Au fond de cette salle était la représentation d'une grotte qui renfermait des ossements et était éclairée par une lampe sépulcrale. Dans un des coins de la salle on avait placé un mannequin couvert de tous les ornements de la Royauté, et au milieu de cette pièce on avait dressé une échelle double.

» Lorsque Louis-Philippe eut été introduit par les cinq Frères, on le fit s'étendre par terre, comme s'il eut été mort. Dans cette attitude, il eut ordre de réciter tous les grades qu'il avait reçus et de répéter tous les serments qu'il avait faits. On lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il allait recevoir, et on exigea qu'il jurât de ne jamais le conférer à aucun Chevalier de Malte. Ces premières cérémonies finies, on lui permit de se relever; on lui dit de monter jusqu'au haut de l'échelle, et, lorsqu'il fut au dernier échelon, on voulut qu'il se laissât choir. Il obéit, et alors on lui cria qu'il était parvenu au *nec plus ultra* de la Maçonnerie.

» Aussitôt après cette chute, on l'arma d'un poignard et on lui ordonna de l'enfoncer dans le mannequin couronné; ce qu'il exécuta. Une liqueur, couleur de sang, jaillit de la plaie sur le candidat et inonda le pavé. Il eut de plus l'ordre de couper la tête de cette figure, et de la tenir élevée

dans la main droite et de garder le poignard teint de sang dans la main gauche; ce qu'il fit. Alors on lui apprit que les ossements qu'il voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques Molay, Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, et que l'homme dont il venait de répondre le sang et dont il tenait la tête ensanglantée dans la main droite, était Philippe le Bel, Roi de France. »

IIIe ANNEXE DU DOCUMENT III DE LA 3me SÉRIE.

FIN DE LA CARRIÈRE MAÇONNIQUE DU DUC D'ORLÉANS, DIT ÉGALITÉ.

(Extrait de Clavel : *Histoire pittoresque de la F.-M.*, I^e p., c. VII.)

« Dans l'assemblée du Grand-Orient (13 mai 1793), le président donna lecture d'une lettre du duc de Chartres (alors duc d'Orléans), insérée, le 22 février, dans le *Journal de Paris*, et signée Egalité. Cette lettre était ainsi conçue : « Voici mon histoire maçonnique. Dans un temps où assurément personne ne prévoyoit notre révolution, je m'étois attaché à la Franc-Maçonnerie, qui offroit une sorte d'image d'égalité, comme je m'étois attaché au parlement, qui offroit une sorte d'image de liberté. J'ai depuis quitté le fantôme pour la réalité. Au mois de décembre dernier, le secrétaire du Grand-Orient s'étant adressé à la personne qui remplissoit près de moi les fonctions de secrétaire du Grand-Maître, pour me faire parvenir une demande relative aux travaux de cette société, je répondis à celui-ci sous la date du 5 janvier : « Comme je ne connois » pas la manière dont le Grand-Orient est composé, et que, d'ailleurs, je » pense qu'il ne doit y avoir aucun mystère ni aucune assemblée secrète » dans une république, surtout au commencement de son établissement, » je ne veux plus me mêler en rien du Grand-Orient ni des assemblées » des Francs-Maçons. » Cette lecture fut entendue en silence. Le président provoqua les observations, et le silence continua à régner. Sur les conclusions du Frère Orateur, tendant à ce que le duc d'Orleans fût déclaré démissionnaire, non seulement de son titre de Grand-Maître, mais encore de celui de député de loge, les frères donnèrent une adhésion muette. Alors le président se leva lentement, saisit l'épée de l'ordre, la brisa sur son genou et en jeta les fragments au milieu de l'assemblée. Tous les Frères tirèrent une batterie de deuil, et se séparèrent. »

—

Le 6 novembre suivant (1793), l'ex-Grand-Maître fut condamné à la guillotine; il revint alors à des sentiments chrétiens et mourut avec un touchant repentir.

DOCUMENT IV.

La franc-maçonnerie éludant les poursuites du gouvernement.

(Extrait du *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, par le F. Ragon, p. 44.)

« Il est quelquefois arrivé que des délégués se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire, au nom du Souverain, la Maçonnerie dans ses Etats, les officiers de la Loge les accueillaient et disaient : « Venez, entendez et jugez. » Les initiait-on à un grade d'*Élu* ou de *Kadosch*, de *Prince Rose-Croix* ou de *Chevalier du Soleil*, ou à tout autre grade pompeux? On s'en gardait bien, parce que, effectivement ce n'est pas là qu'est la Maçonnerie; mais on les recevait au grade d'*Apprenti*; et le bandeau de l'erreur, comme celui de l'aspirant après ses trois voyages, tombait de leurs yeux; ils fraternisaient avec les Maçons et sur leur rapport, l'interdiction était rapportée. »

Les magistrats d'Amsterdam joués par les maçons.

(Extrait de *l'Hist. pittor., de la F. M.*, par Clavel, t. P. c. IV, p. 140.)

« Au mépris de l'ordonnance des Etats-Généraux qui avaient interdit les assemblées de la Société maçonnique (par arrêt du 30 octobre 1735), la loge continua de se réunir dans une maison particulière d'Amsterdam. Les magistrats, en ayant été informés, firent cerner la maison et arrêter toute la loge. Le lendemain, réunis à la maison de ville, ils interrogèrent le Vénérable et les surveillants sur l'objet de leurs assemblées et sur l'essence même de l'institution, à laquelle ils appartenaient. Les Frères se renfermèrent à cet égard dans des généralités; mais ils offrirent de donner l'initiation à un des magistrats, qui ne manquerait pas ensuite d'attester que le secret de la Maçonnerie ne voulait rien que la morale la plus sévère ne put approuver sans restriction. Les magistrats souscrivirent à cette offre; et, après avoir ordonné la mise en liberté provisoire des Frères arrêtés, ils désignèrent, pour être initié, le secrétaire de la ville, qui fut immédiatement admis à la connaissance des mystères.

» De retour à la maison de ville, il en rendit un compte si avantageux, que non seulement l'affaire n'eut pas d'autres suites, mais encore que les magistrats prirent un vif intérêt à la loge et s'y firent successivement recevoir. »

DOCUMENT V.

PUNITION INFLIGÉE A UN PROFANE QUI S'ÉTAIT FRAUDULEUSEMENT INTRODUIT DANS UNE LOGE.

(Extrait de *l'Orient, Revue univ. de la F.-M.* Paris 1844-1845, p. 50)

« En 1808-1809, le préfet des Bouches-du-Rhône, Thibeaudeau, était Vénérable de la loge des *Écossais*, à Marseille. Cette loge célébra, le 24 juin, la fête de Saint-Jean avec un éclat inusité. Tous les membres étaient à leur poste, et les députations de vingt ou trente loges de Marseille et des villes environnantes étaient venues prendre part aux travaux du jour. Plus de six cents maçons étaient ainsi réunis. Avant de passer à la loge de table, on procéda à la réception d'un profane, qui fut introduit dans le temple au moyen de ce qu'on appelle la *coulisse*, moyen périlleux, et que les loges ont, pour la plupart, abandonné avec raison. Au moment où il faisait ainsi son entrée, un des assistants se penche à l'oreille de son voisin, et lui demande d'un air inquiet ce qu'on allait faire au récipiendaire. Le frère qu'il interrogeait, trouva cette question suspecte, se leva, et informa le Vénérable qu'il se trouvait dans la loge un assistant décoré de tous les insignes maçonniques, et qui, pourtant, paraissait complétement étranger aux mystères de la société. Le Vénérable fit suspendre le cérémonial de la réception. On éloigna le récipiendaire, et l'on appela au milieu de la loge l'imprudent questionneur, qui, interrogé à son tour sur les mystères de la Maçonnerie, ne put disconvenir qu'il n'y avait jamais été initié, et que la curiosité seule l'avait poussé à s'introduire frauduleusement dans la loge en se mêlant à une députation à qui l'on avait donné l'entrée.

» Ce point une fois acquis, on conduisit cet intrus dans le parvis, et le Vénérable, Thibaudeau, proposa à la loge d'infliger au curieux indiscret une punition qui le guérit à l'avenir de l'envie de s'introduire en contrebande dans une loge. Cette proposition fut accueillie, de même que le mode de punition qu'il indiqua. On se rendit près du coupable, et on lui signifia que la loge, ne pouvant permettre qu'il assistât à la suite des travaux, allait l'expulser de son temple; mais qu'auparavant, et pour qu'il ne pût aller raconter aux profanes ce qu'il avait vu, on allait le plonger dans le fleuve d'oubli. Alors on lui banda les yeux; quatre Frères des plus vigoureux s'emparèrent de lui, l'enlèverent de terre, le portèrent à bras comme si c'eût été un cadavre, et, suivis de tous les assistants, se dirigèrent, à pas lents et au milieu d'un profond silence, jusqu'au centre du

jardin. Là ils lui plongèrent les pieds dans le bassin et l'y maintinrent debout sur le bord; puis, à un signal donné par le Vénérable, chaque Frère à la file puisa de l'eau dans le bassin, et la versa sur la tête du patient. Jusque-là tout allait bien et faisait présager que cette cérémonie se terminerait joyeusement, car tout le monde s'était proposé seulement de s'amuser aux dépens de ce profane curieux. Mais à peine avait-il reçu la cinquantième douche, qu'il pâlit et perdit connaissance. On se hâta de le retirer du bassin, on l'enveloppa de couvertures et de matelas, on le mit dans la voiture du préfet, et on le reconduisit chez lui. La leçon avait été trop forte : déjà il avait éprouvé une grande émotion lorsqu'il s'était vu découvert; ensuite il avait conçu de vives craintes sur les conséquences qui devaient résulter pour lui de son indiscrétion, et enfin, les yeux bandés, plongé dans le bassin, inondé, et ne se rendant pas bien compte de la nature et du but du supplice qu'on lui infligeait, il avait été saisi d'une vague terreur. La réunion de toutes ces circonstances avait amené le résultat que nous venons de voir. Il devint la proie d'une fièvre ardente, et trois jours après il avait cessé de vivre.

» Cet événement fit du bruit. La famille du mort voulut faire un procès, et ne trouva personne qui voulût lui prêter son ministère. Elle fit faire à Paris des démarches sans plus de succès, et l'affaire fut étouffée. Le pouvoir avait compris le fâcheux effet qu'un procès de ce genre aurait eu pour la Maçonnerie; et, jugeant d'ailleurs que le malheur qui était arrivé était involontaire et qu'il était irréparable, il n'avait pas voulu que les choses allassent plus loin. »

DOCUMENT VI.

LETTRE DU MARÉCHAL SOULT, DÉFENDANT A TOUS LES MILITAIRES DE S'AFFILIER A LA LOGE.

(Extrait de *l'Orient, Revue univ. de la F.-M.* Paris, 1845, p. 225).

« Colonel, il a été rendu compte à M. le ministre de la guerre que des militaires en activité de service, cédant à des sollicitations venues quelquefois de leurs anciens camarades, se sont fait recevoir Francs-Maçons.

» Sans jeter aucun blâme sur une institution tolérée par le gouvernement, le ministre croit devoir rappeler que les règles de la discipline s'opposent à ce que les militaires entrent dans une association, quel qu'en soit le but, et que ce sont ces principes qui ont motivé la circulaire du 5 juillet dernier, relative à la *Société de Saint-Maurice*, à laquelle il invite à se reporter. Conformément aux instructions du ministre, vous donnerez, avec la réserve convenable, des instructions aux officiers placés sous vos ordres; vous leur recommanderez de prémunir leurs subordonnés contre les tentatives qui pourraient être faites pour les entraîner dans une association quelconque, et de prescrire à ceux qui sont déjà liés de ne se rendre, sous quelque prétexte que ce soit, aux loges et aux réunions maçonniques.

» Vous m'informerez immédiatement de tout ce qui vous parviendrait de contraire à ces prescriptions, et vous m'accuserez réception de la présente circulaire, qui devra conserver un caractère confidentiel. »

Cette défense fit une vive sensation sur les autorités maçonniques. Elles se mirent en devoir d'obtenir du maréchal la révocation de sa circulaire. Le duc Decazes, Grand-Maître du rit écossais, fut le premier à faire une démarche dans ce but. Les chefs du Grand-Orient nommèrent une commission, composée des FF. Desanlis, Faultrier, Tardieu, Bertrand et de Las Cases. Le 17 avril ces Frères adressèrent au maréchal une lettre collective (1), dans laquelle ils se plaignirent vivement que la

(1) La lettre de la commission au ministre était, dit le journal *l'Orient* (p. 292), conçue en des termes qui, pleins de convenance et de mesure, ne manquaient ni de dignité, ni d'énergie; il n'y avait rien à reprendre qu'une banale protestation de fidélité au gouvernement, qui était parfaitement inutile, et qui d'ailleurs pourrait prêter au ridicule, puisque le Grand-Orient ne l'a épargnée à aucun des gouvernements qui se sont succédé en France depuis soixante ans, (c'est-à-dire depuis 1785).

Nous signalons ici un autre motif qui, d'après le journal *l'Orient*, aurait dû détourner le maréchal d'interdire à l'armée la fréquentation des loges, mais que la commission n'a pas jugé à propos de faire valoir. Cet homme d'État, (dit ce journal, en

Franc-Maçonnerie fut mise en état de suspicion auprès de l'autorité. Ils rappelèrent au maréchal que lui-même, il avait été, sous l'Empire, un des dignitaires du Grand-Orient. Parmi beaucoup d'autres arguments qu'ils alléguèrent en faveur de leur ordre, ils firent valoir son dévouement au Roi, son attachement au pays, etc., etc. (p. 323.)

La commission se flattait d'obtenir la révocation de la circulaire, et elle avait d'autant plus d'espoir, qu'elle avait reçu, aux bureaux du ministère, l'invitation de rédiger elle-même un projet de réponse à la lettre qu'elle adressait au ministre. Mais, dit le journal *l'Orient*, « quand cet écrit fut placé sous les yeux du maréchal et qu'il fut sollicité de lui donner sa sanction, il répondit par un refus formel, » (p. 293), et la circulaire ne fut pas retirée.

parlant du maréchal Soult), formé à l'école impériale, pouvait-il avoir oublié tout le parti qu'avait tiré Napoléon des ateliers régimentaires? Il savait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les Maçons de la localité, multipliait autant qu'il pouvait les initiations, instituait des loges, et, à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu. » (p. 226).

DOCUMENT VII.

UNE LOGE D'ANVERS VIS-A-VIS D'UN MAÇON NÈGRE.

(Extrait du *Monde maçonnique*. Nov. 1864, p. 410.)

« Les L.·. la *Persévérance* et les *Amis du Commerce Réunis* de l'O.·. d'Anvers ont eu une tenue solennelle le mercredi 7 septembre, afin d'élever aux degrés de Compagnon et de Maître cinq FF.·. capitaines de navires américains et anglais, qui avaient été initiés dans cette L.·. et dont la promotion au G.·. Sup.·. avait été votée d'urgence à cause de leur départ imminent.

» Un grand nombre de FF.·. visiteurs se sont trouvés à cette réunion, entre autres vingt FF.·. capitaines anglais et americains, dont six ou sept appartenaient au navire des Etats-Unis *Sacramento*, qui était à l'embouchure de l'Escaut.

» Un F.·. de couleur, membre actif d'une L.·. de New-York, de l'obédience du G.·. O.·. de Saint-Domingue, se présenta aussi comme visiteur. Ses papiers étaient parfaitement en règle. A son entrée dans le temple, une rumeur éclata parmi les FF.·. américains qui protestèrent, ne voulant pas demeurer en présence d'un nègre. Les cinq capitaines, qui devaient recevoir une augmentation de salaire (1), refusèrent également de rester dans le Temple avec le F.·., Américain de couleur.

» Le Vén.·. F.·. Jacobi (?) fit fermer le Temple, ouvrit les travaux et fit consigner les FF.·. visiteurs dans la salle des Pas-Perdus.

» Il soumit immédiatement à la L.·. la question suivante: « L'entrée du » temple doit-elle, dans les circonstances actuelles, être refusée au F.·. » de couleur qui se présente en visiteur, ou doit-elle lui être accordée? » La L.·. décida, à l'unanimité, que ce F.·. devait être reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dus, comme à tout autre F.·. visiteur.

» Le Vén.·. désigna ensuite un F.·. pour communiquer le vote de la L.·. aux FF.·. visiteurs qui se trouvaient dans le parvis du Temple, et il le chargea d'exprimer aux FF.·. américains, et surtout aux FF.·. officiers de la marine des États-Unis, la surprise de la L.·. de trouver si peu de vraie connaissance des principes maçonniques parmi eux qui, en ce moment même, se battaient pour la délivrance des nègres; que cette L.·. en particulier, ainsi que toute la Maçonnerie belge, était au-dessus

(1) C'est-à-dire, qui devaient être promus à un grade supérieur.

du préjugé indigne qui fixerait la valeur du cœur d'un homme selon la couleur de sa peau et qu'elle s'efforçait de propager de tous les côtés le sentiment humain de la fraternité; que le F.·. de couleur serait reçu, par conséquent, avec les mêmes honneurs qu'eux-mêmes, les représentants de la libre Amérique.

» Le 2 surv.·. de la L.·. *les Elèves de Thémis*, F.·. W., qui se trouvait aussi parmi les FF.·. visiteurs, ajouta quelques paroles sur les principes et le but de la Maçonnerie aux FF.·. visiteurs, ce qui lui valut la courte et grossière réplique : *God damn your principles!* (Allez au diable avec vos principes !) de la part d'un officier américain ; après quoi, tous les FF.·. américains se retirèrent.

» Les autres FF.·. visiteurs furent alors introduits, et tous les FF.·. présents furent impressionnés de la manière intelligente et élégante avec laquelle le F.·. de couleur remercia la L.·. de la belle et digne conduite qu'elle avait tenue à son égard. »

DOCUMENT VIII.

Plaisanteries féroces que la franc-maçonnerie se permet a l'égard de ses candidats.

(Extrait d'une lettre insérée dans l'*Écho du Parlement*, du 20 décembre 1864.)

« A M. le Directeur de l'*Écho du Parlement*.

» Ixelles, 16 décembre 1863.

» Monsieur,

» .... Voici deux faits dont j'ai été témoin et qui prouveront aux âmes timorées que la Franc-Maçonnerie n'a rien dont les croyants les plus fervents et les plus orthodoxes aient à s'effrayer.

» Un jour, ou plutôt une nuit, pour parler le langage cabalistique connu du *Journal de Bruxelles*, un récipiendaire subit ses épreuves morales dans une des loges du pays. On savait que c'était *un esprit faible, enclin à l'exagération*. Le Vénérable lui demande quel est son culte. Je suis catholique, répond le récipiendaire. Mais, reprend le Vénérable, ignorez-vous qu'il n'est pas possible d'entrer dans une loge qu'à la condition d'abjurer le catholicisme? Ignorez-vous que nous en sommes les ennemis irréconciliables? Le récipiendaire, croyant à la réalité des principes qu'on énonçait, se déclare prêt à abjurer son culte, à sacrifier ses opinions de la veille pour celles qui lui seront proposées. Il est prié de réfléchir avant de se prononcer définitivement. Il persiste dans sa déclaration. Le récipiendaire n'est pas admis.

» Le second fait est également significatif. Un récipiendiaire est interrogé sur ses croyances religieuses. Il dit n'en pas avoir. En ce cas, lui répond-on, vous êtes l'homme qu'il nous faut; nous avons un grand ennemi, et nous voulons le supprimer; nous avons besoin d'une personne de bonne volonté, décidé à nous débarrasser de cet ennemi-là. Voulez-vous être cette personne? Le récipiendaire répond affirmativement. Eh bien, ajoute-t-on, il s'agit de l'archevêque de Malines. Etes-vous prêt? Je me conformerai, dit le récipiendaire, à tout ce que vous ordonnerez.

» Immédiatement on le fait sortir de la salle, et l'on délibère sur la question de savoir s'il sera exclu sans autre forme de procès. Quelques Maçons expriment le désir de le soumettre à une nouvelle épreuve; la nouvelle épreuve est admise. Réfléchissez bien, dit-on au récipiendaire, à la réponse que vous allez faire; songez à la gravité de l'acte que vous avez promis d'accomplir. Etes-vous toujours prêt, toujours résolu? Oui, fut la réponse.

» Et le récipiendaire fut irrévocablement exclu.

» Ces deux exemples donnent une idée exacte et complète du principe maçonnique. »

Donc, de l'aveu de l'auteur de cette lettre, qui se dit être « *un vieux maçon*, » on demande dans les loges aux « *esprits enclins à l'exagération* » d'abjurer le catholicisme, tandis qu'aux hommes « sans croyances religieuses, » on y propose d'assassiner l'archevêque de Malines, par pure plaisanterie, dit « le vieux maçon. » Il faut convenir que les Loges ont la plaisanterie féroce.

DOCUMENT IX.

PROJET DE RÉUNIR UN CONGRÈS D'OUVRIERS MAÇONNISÉS.

(Voir le *Monde maçonnique*, tome VIII, page 9, mai 1865.)

Ce Congrès, disait *la Patrie* de Bruges, du 29 Juin 1865, se réunirait à Bruxelles, au mois d'août prochain, et se composerait d'ouvriers anglais, français, allemands, italiens, belges, etc.

La loge parisienne le *Temple des Familles*, dirigée par le F.·. Garnier, a adopté la proposition suivante qui lui était faite par le F.·. Fribourg. membre de *l'Avenir* et correspondant parisien de l'*Association internationale des travailleurs :*

« La Franc-Maçonnerie étant une confédération universelle, philoso- » phique et humanitaire, doit essentiellement par ces causes encourager, » protéger et propager les œuvres de bien, dont le but est l'amélioration » du sort de la famille des travailleurs. C'est à cet effet, très dignes FF.·., » que j'ai l'honneur de solliciter la faveur de votre concours moral et » pécuniaire pour la *grande œuvre d'émancipation* qui va s'accomplir » dans quelque temps à Bruxelles. C'est dans cette cité que le congrès » international des travailleurs doit se réunir, et c'est pour les frais que » nécessitera la réunion de tous les ouvriers, nos frères, que cette obole » sera utile; ils sont pauvres, donc il faut les aider.

» Les discussions et documents qui naîtront de ce congrès, contribue- » ront sans doute à donner un certain contingent de lumière qui devra » éclairer la marche du progrès social. Puisque les derniers traités inter- » nationaux ont rapproché les peuples par les stimulants de l'industrie, » les grandes assemblées d'hommes de tous les pays devront les unir par » les grands principes de la fraternité. Il appartient donc aux Francs- » Maçons de travailler à cette belle œuvre, car c'est un premier pas vers » la solidarité universelle du travail. »

Plusieurs loges ont imité celle du *Temple des Familles*, en répondant à l'appel du F.·. Fribourg, entre autres pour le rite écossais, *la Ligne droite*, *les Hospitaliers de Saint-Ouen*, la L.·. N° 133, et pour le rite français, la *Rose du Parfait silence*, *l'Avenir* et *la Renaissance*.

La Franc-Maçonnerie ne cesse de déployer d'incroyables efforts pour faire pénétrer, dans toutes les classes de la société l'esprit délétère et subversif qui l'anime. Quoique divisée entre elle sur un grand nombre de questions, elle s'accorde du moment qu'il s'agit de faire la propagande

du mal dont elle est l'agent le plus actif et le plus ardent. Tantôt c'est sur la jeunesse qu'elle jette son dévolu, tantôt elle essaie de s'emparer de la femme et de lui inculquer cette singulière morale ou plutôt l'absence de toute morale que préconisait le congrès de Gand; tantôt encore elle prend l'enfant au berceau comme si elle voulait marquer toute une génération de son sceau infesté d'impiété et de révolution. Dans ces derniers temps, elle a résolu de s'emparer de l'ouvrier et de lui inspirer les principes hostiles à toute croyance, à tout devoir, à tout frein qui la dominent.

Il lui faut un Congrès d'ouvriers. L'idée en a surgi dans les loges maçonniques de Londres : des ouvriers anglais, instigués par la Franc-Maçonnerie se sont réunis et ont rédigé un règlement provisoire.....

Personne, à quelque opinion politique qu'il appartienne, ne se méprendra sur le but que la Franc-Maçonnerie désire atteindre en organisant ce congrès d'ouvriers : elle veut, sous le prétexte d'améliorer leur sort, les exciter contre les principes qui font la base de l'ordre social; elle veut préparer les éléments d'une nouvelle révolution, dans laquelle elle poussera de malheureux ouvriers, tandis que les Francs-Maçons huppés resteront en dehors, attendant que l'eau soit troublée pour y faire leur coup de filet.

Aussi apprenons-nous qu'en France, l'idée du congrès projeté a causé dans certaines villes une vive émotion : à Amiens les chefs d'ateliers s'en sont préoccupés, et ils ont fait répandre de nombreux écrits pour éclairer leurs ouvriers sur les menées maçonniques. Il en est de même à Paris, où différents industriels ont pris des mesures pour empêcher leurs ouvriers de servir d'instruments aux sociétés secrètes.

Il en sera ainsi sans doute en Belgique, car c'est un véritable service à rendre à la classe ouvrière que de la soustraire aux influences impies et révolutionnaires des loges. Le congrès de Francs-Maçons, qui devait se tenir l'an dernier à Bruxelles, n'a pu avoir lieu à cause des divisions qui existent dans cette secte, et la voilà qui, en se tenant prudemment à l'écart, veut lancer les ouvriers dans les aventures de la démoralisation sociale! Que les maîtres et chefs d'ateliers y veillent; sinon, ils deviendraient les premières victimes des dangereuses théories que les sociétés secrètes veulent inoculer à leurs ouvriers.

Par des causes qui nous sont inconnues, mais probablement, par suite des dissensions qui règnent dans les loges françaises, le Congrès d'ouvriers maçonnisés n'a pas eu lieu.

DOCUMENT X.

ABD-EL-KADER DEVANT LA LOGE HENRY IV, A PARIS.

(Extrait du *Monde maçonnique* septembre 1865. — Voir *la Patrie* de Bruges, 10 octobre, même année).

On sait, dit *la Patrie*, que des loges maçonniques françaises ont fait grand bruit de l'arrivée à Paris d'Abel-Kader, leur frère, leur ami, nous allions presque dire, leur dieu. Un jour peut-être seront révélées, au grand étonnement de tous, les causes expliquant la grande sympathie de la Franc-Maçonnerie pour l'ancien émir arabe, sympathie qui a lieu d'étonner après la conduite peu généreuse et déloyale d'Ab-el-Kader envers la France alors qu'il était encore à la tête de ses troupes.

Quoi qu'il arrive, nous constatons que, dès qu'il eut mis les pieds sur le sol français, les loges se firent un devoir de le fêter. A Amboise, des députations des loges de Blois, de Tours et de Nantes lui ont été présentées, et comme les journaux l'ont rapporté, Abd-el-Kader leur répondit « qu'il » considérait la Franc-Maçonnerie comme la première institution du » monde ; qu'à son avis, tout homme ne professant pas la Maçonnerie, » était un homme incomplet ; qu'il espérait qu'un jour les principes ma- » çonniques domineraient tout l'univers, et qu'alors, tous les peuples » seraient en paix. »

Abd-el-Kader parlait-il sérieusement, ou se moquait-il de ses Frères? Nous ne saurions le dire, mais toujours est-il qu'après avoir séjourné quelque temps à Paris, il a traité très cavalièrement « *la première institution du monde,* » et a pris toutes les allures « *d'un homme incomplet.* »

Le 26 août 1865, la loge *Henry IV* avait organisé une grande fête en l'honneur du Fr.·. Abd-el-Kader ; les journaux de la secte nous initiaient aux détails des magnifiques préparatifs faits pour recevoir l'enfant chéri des Maçons. Ce n'étaient que festons et astragales !

Aussi de tous les Orients étaient accourus des chevaliers de la truelle et de l'équerre de tout acabit, désireux de voir de près un homme, qui a le privilége d'acheter autant de femmes qu'il lui plaît. Il s'agissait en outre de « *consacrer* » l'émir en qualité de « *compagnon ;* » — mais quelle fut la fin de tant de préoccupations, de tant de préparatifs? Notre plume *profane* ne pourrait le dire avec le *brio* convenable : il faut celle d'un Frère, d'un *homme complet,* d'une illustration qui a reçu la lumière.

C'est pourquoi nous cédons la parole à un Maçon, témoin oculaire de ce qui s'est passé à la loge *Henry IV :*

Orient de Boulogne (Seine), le 27 août.

T.·. C.·. F.·.,

La Franc-Maçonnerie vient d'avoir, elle aussi, sa petite journée des dupes.

Convoqués par une pl.·. (planche), dans laquelle était annoncée la réception d'Abd-el-Kader au grade de Compagnon, plus de quatre cents de nos FF.·. accouraient hier soir au Grand Temple. et tellement en hâte, qu'à l'heure où devaient commencer les travaux, l'immense salle était littéralement comble. L'Or.·. était occupé par nombre de conseillers de l'Ordre et de Vén.·.. A l'occident brillait la bannière de l'atelier, environnée de drapeaux en faisceaux. Sur les col.·. (colonnes), on remarquait plusieurs FF.·. appartenant aux zouaves de la garde : j'en avais un pour voisin, qui me racontait comment, en 1846, il avait un jour fait vingt-cinq lieues d'une traite en galoppant à la poursuite d'Abd-el-Kader. Ce F.·. n'avait pu alors attraper l'Émir dans le désert : il espérait bien rencontrer le F.·. Maçon à la L.·. *Henry IV*.

Cependant huit heures sonnent. Un coup de maillet du Vén.·. appelle à l'Or.·. tous les regards qui sont dirigés sans cesse vers cette bienheureuse porte, où doit apparaître le Grand Oriental. En son absence, les trav.·. commencent. Plusieurs apprentis, dont les noms ne figurent pas sur la pl.·. de convocation, sont introduits dans le temple. C'est la monnaie d'Abd-el-Kader absent. Leur réception se fait couramment. Le Vén.·. lit le Rituel, l'orgue exécute des ritournelles. Aucunes questions. Un travail automatique : rien pour l'esprit. Huit cents yeux sont constamment dirigés vers la porte : Abd-el-Kader continue à ne pas venir.

Avant la consécration, le Vén.·. annonce qu'une récréation de dix minutes va être accordée à l'At.·.. Pendant ce temps le Tr.·. (tronc) de bienfaisance circule et une lettre est apportée à l'Or.·.

Cette lettre! huit cents yeux l'ont suivie à destination. Le Vén.·. l'ouvre; ses voisins la lisent avec lui; un nuage sombre s'étend sur l'Or.·. et gagne bientôt le Midi, l'Occident et le Septentrion. Au coup de maillet du Vén.·., il se fait un silence triste, et nous entendons distinctement les termes d'une lettre écrite et envoyée par un F.·., qui nous annonce une nouvelle prévue par nous depuis le commencement de la soirée, à savoir qu'Abd-el-Kader ne vient pas!...

A cette annonce la moitié du temple se vide comme par enchantement, et les Frères qui restent n'ont pas l'air charmé de savoir enfin :

1° Que le F.·. Abd-el-Kader avait promis de venir à la L.·. *Henry IV*, A LA CONDITION DE N'AVOIR, LE SOIR DU 26 AOUT, AUCUNE INVITATION A SA CONVENANCE ;

2° Que le Vén.·. s'était cru autorisé, sur une promesse aussi vague, de convoquer en masse les FF.·. de dix ordres différents, en leur annonçant formellement la réception de l'Émir au grade de Comp.·.

3° Enfin, que NE VOULANT PAS VENIR, LE F.·. ABD-EL-KADER N'AVAIT MÊME PAS DAIGNÉ S'EXCUSER LUI-MÊME.

Le mécontentement légitime des FF.·. devait cependant avoir un ali-

ment encore plus substantiel. Après la lecture de ladite lettre, le Vén.·. annonça que, malgré l'absence du F.·. en question (Abd-el-Kader), il allait être consacré Compagnon.

Et j'ai assisté à cette consécration *in partibus infidelium*. Et les col.·. sont restées muettes; elles n'étaient pas consultées, il est vrai. Et les conseillers de l'Ordre, présents à l'Or.·., n'ont pas protesté!... Au contraire, l'un d'eux a essayé, mû par un sentiment vraiment paternel, de couvrir de sa parole révérée les défectuosités de cette incroyable tenue!

Il y a, je crois, T.·. C.·. F.·., des enseignements à tirer des faits exposés ci-dessus.

Si le principe du *respect de la personne humaine* avait prévalu au dernier Convent, le Vén.·. de la L.·. *Henry IV* n'aurait pas annoncé formellement une réception qui était subordonnée aux convenances inconnues du récipiendaire.

Si, en outre, les LL.·. s'habituaient à travailler un peu moins au Rituel, un peu plus avec l'intelligence, notre devise ne pourrait jamais être mise en oubli, comme elle l'a été hier. L'Égalité serait respectée, et nous n'aurions pas vu recevoir et consacrer un Frère absent, qui n'a pas même daigné s'excuser lui-même de son absence.

Quelques FF.·. disaient hier : « Notre curiosité est punie. » Il faut faire justice de ce vulgaire sophisme. N'est pas curieux qui veut. La science, qui est la reine du monde au XIX[e] siècle, se forme avec de la curiosité.

Quant à moi, j'avoue que j'aurais étudié avec une vive satisfaction les traits d'un homme qui, simple marabout, s'est élevé au rang d'Emir par son courage et son éloquence; qui, durant quinze ans, a tenu dans les sables brûlants des déserts d'Afrique, la colossale puissance française; qui, remis en liberté, a travaillé en Syrie à s'assimiler les notions d'une civilisation très-étrange aux yeux d'un Arabe et d'un Musulman, et qui, enfin, converti en partie à nos idées, s'est dressé à l'encontre du fanatisme des siens, et a sauvé du massacre douze mille chrétiens (?).

Il est vrai que le sentiment des convenances lui est encore imparfaitement connu. Mais combien de Français, même à cet égard, seraient incapables de lui faire la leçon?

Tous les renseignements de la présente lettre sont exacts, T.·.C.·.F.·., faites-en l'usage qui vous conviendra.

Tout à vous d'amitié fraternelle.

H. DZIEDZIC.

Nous n'avons pas à discuter avec le Fr.·. Dziedzic qui professe une théorie qui n'est pas du ressort des profanes, mais ce que nous tenons à faire ressortir, c'est que le Frère Abd-el-Kader agit en Arabe, en Tartare, avec ce qu'il a proclamé « *la première institution du monde.* » Les députations des loges accourent sur ses pas dès qu'il a mis le pied sur le sol français, elles le choient, elles le fêtent; mais lorsqu'il s'agit d'avoir le malin Arabe dans la Loge, de l'assujettir aux cérémonies ridicules de l'atelier, Abd-el-Kader plante là loges, Orient, rituel et sa consécration de Compagnon! Il ne daigne pas même s'excuser lui-même : c'est un tiers

officieux qui annonce à la *Loge Henry IV* que l'Émir avait trouvé « une invitation à sa convenance, » et que celle de la loge ne l'était pas !

C'est humiliant, et avec le F.·. Dziedzic nous trouvons que le *respect de la personne humaine maçonnique* est quelque peu compromis.

Il y a deux choses à Paris qu'Abd-el-Kader a refusé de voir : les rats de l'Opéra, et la loge maçonnique ! Appartenez donc à « *la première institution du monde,* » soyez « *un homme complet,* » ayez été inondé de lumières, pour qu'on vous ravale au rang des Cocodettes ! C'est éminemment arabe !

DOCUMENT XI.

Jugement rendu par la loge des *Amis Philanthropes*, de Bruxelles contre le F. Armand Tardieu.

(Extrait de la brochure intitulée : *La justice de la F.-M. Appel à l'opinion publique. Bruxelles*, 1858, p. 46. — Par le F. Tardieu.)

Note préliminaire de l'auteur.

La loge fut fortement peinée des articles que je publiai successivement dans mon journal *la Patrie* en 1856 et 1857, sur ses tenues et sur les décisions qu'elle y prenait. Comme publiciste, j'avais été en relation avec M. Tardieu qui, en qualité de sténographe de la Chambre des Représentants, m'avait adressé bien des fois, au su et vu de tout le monde, le discours du trône et autres pièces de ce genre. Ce fut assez pour que la loge des *Amis Philanthropes* soupçonnât que ce Frère avait trafiqué des secrets de l'Ordre ; elle le condamna le 11 janvier 1858. Puis, comme le F. Tardieu interjeta appel de la sentence que la loge avait prononcée contre lui par défaut, le Grand-Orient confirma le jugement de la loge. Ce fut à la suite de cette double sentence judiciaire maçonnique, que le F. Tardieu écrivit, pour sa justification, la brochure susdite, à la fin de laquelle il place d'abord le jugement porté contre lui, et ensuite la série d'articles incriminés qui avaient paru dans le journal *la Patrie*.

Texte du jugement rendu contre le F. Tardieu.

« A la tenue du 11.·. J.·. du 11.·. M.·. de l'an de la V.·. L.·. 5857 (style profane, 11 janvier 1858), la R.·. L.·. des *Amis Philanthropes*, à l'Or.·. de Bruxelles, a rendu, à l'unanimité de ses membres présents, le jugement suivant :

« Première question. Le Fr. Armand Tardieu est-il l'auteur de tous ou d'une partie des articles écrits dans *la Patrie* de Bruges (suivent les considérants)?

» Deuxième question. Quelle peine doit être appliquée (suivent les considérants)?

» En conséquence.

» Ouï la commission (Defré, Tindemans, Thiry, Lemayeur-Detige, Charette et Duval), tant dans son rapport écrit que dans ses observations verbales ;

» Ouï le Vén.·. ex-Maît.·. (Hochsteyn père, directeur de la poste aux

lettres à Bruxelles,) dans la défense d'office présentée au nom du F.·. Tardieu, absent;

» Ouï le Fr.·. Orat.·. (Thiry) dans ses conclusions conformes, tant sur la culpabilité que sur l'application de la peine ;

» La Royale ▭ des *Amis Philanthropes* déclare le F.·. Armand Tardieu coupable des révélations maçonniques insérées dans *la Patrie* de Bruges, dit qu'il a mérité le blâme de ses FFF.·.; que par suite, la R.·. Loge ordonne que son nom écrit sur un papier, sera brûlé entre les deux colonnes, toutes les lum.·. éteintes; qu'il n'y aura qu'une torche funèbre pour l'exécution du jugement, après quoi elle sera rompue et jetée en lieu prof.·. ; que le nom du dit Armand Tardieu sera rayé du tableau et l'extrait du tracé, écrit en encre rouge, adressé aux loges de la correspondance; dit que l'exécution dudit jugement n'aura lieu qu'un mois après sa signification.

» Or.·. de Bruxelles, le 2e.·.j.·. du 12.·.m.·. de l'an de la V.·.L.·.5857.

» Par mandt. de la R.·. Loge.

» *Le Secrétaire*,

» (Signé) J.-B. Hochsteyn, fils, 22.·. »

QUATRIÈME SÉRIE.

—

FRAGMENTS BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES CONCERNANT LA FRANC-MAÇONNERIE LIÉGEOISE.

DOCUMENT I.

PIERRE DE SICARD, FONDATEUR DE LA PREMIÈRE LOGE A LIÉGE.

Nous extrayons les statuts de cette loge de l'*Aperçu historique de la F.-M. à Liége, avant* 1830, publié par M. Ulysse Capitaine, d'après le manuscrit autographe de Pierre de Sicard.

La plus ancienne loge belge dont il soit fait mention, est celle de Mons, constituée par la Grande Loge de Londres en 1721, plusieurs années avant qu'aucun établissement de ce genre n'existât en France. Si Mons doit sa première loge à un émissaire anglais, Liége doit la sienne à un émissaire français, au chevalier Pierre de Sicard, qui l'y fonda en 1774 et en dressa les Statuts en trente-trois articles auxquels il donna une teinte catholique très-prononcée pour ne pas effaroucher les Liégeois. Afin de constater la différence entre les principes religieux, dont la Franc-Maçonnerie fit parade en 1774 avec les principes irreligieux qu'elle professa en 1819, lors des honneurs funèbres rendus aux mânes de Saint-Martin, nous rapportons ici ces Statuts que M. Capitaine fit imprimer en 1853, d'après le manuscrit autographe de Sicard que lui avait communiqué M. Gyr, alors vicaire de St-Christophe à Liége.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

*de la première loge maçonnique, établie à Liége, sous le titre de l'*Union des Cœurs (1).

Nous PIERRE DE SICARD, écuyer, comte et chevalier romain, ainsi que du St Sépulchre, receu à la Ste Scité de Jérusalem, ancien chancelier de de France à St Jean d'Acre et consul de France à Jaffa en Palestine et successivement officier militaire de marine et de terre, ayant été receu

(1) L'exorde de ces Statuts ne donne pas une haute idée de Pierre de Sicard, bien qu'il se dise écuyer, comte, chevalier, ancien chancelier, successivement officier de marine et de terre, et qu'il se vante d'avoir toujours cherché à réunir les cœurs des hommes sages, prudents et vertueux pour établir des temples à *cette* vertu. » (Et *cette* vertu, Pierre Sicard ne la nomme pas, il la laisse déviner). Certes ce n'est pas un bien grand bonneur pour la maçonnerie liégeoise d'avoir eu pour premier apôtre ce marchand d'orviétan.

Maçon à la ville de S[t] Jean d'Acre par M[e] French, consul anglais, en 1734 et successivement par un zelle ardent étant parvenu à touts les grades en general. Nous avons toujour recherché à reünir les cœurs des hommes sages, prudents et vertueux pour établir des temples à cette vertu si cherie de dieu, à l'efet de quoy tant en vertu du grade de constitution de m[e] de loge que nous avons obtenu à Paris du Grand Oriant en l'année 1735, sous le règne du prince de Clermont d'heureuse mémoire et encore plus par l'éminent grade de parfait Maçon, chev[r] de l'aigle adepte Rose-Croix, command. du Temple et grand patriarche des consistoires fondés l'an 1002 par Huges Capet, roy de France, lesquels grades nous autorisent à visiter toutes les loges et les académies de Maçon, à coriger les deffauts d'instruction et de l'architecture, à faire cesser les differents parmy ses frères, faire regner l'union et la concorde, fonder, établir et gouverner des loges par toute la terre, à l'effet de quoy, nous susdit, le 16 Xbre. 1774, avons fondé celle de Liege et pour sa solidité statués les articles suivants :

I.

La loge s'assemblera tous les mois regulierement et plus souvent si le cas le requier, à la diligence du venerable m[e].

II.

Celui qui proposera un candidat, doit connoitre ses vies et mœurs à fond, pour n'avoir pas le desagrement de le voir refuser par le scrutin.

III.

Tout candidat proposé, chaque frère prendra une boulle blanche et une noire; on passera à l'escruttin et si lé candidat est sans tache deshonnorente et de bonne vie et mœurs, toutes les boulles doivent etre blanches, on donne la plaudité et on exalte, il pourra être reçcû; mais si au contraire il se trouvoit une ou plusieurs boulles noires, ce seroit une preuve qu'il ne peut pas être admis parmi nous, pour des defauts que nous ne devons pas chercher à connoitre, ni ceux qui les savent de nous les anoncer, la charité nous oblige de n'être jamais le delateur des deffauts de personne. A cet effet, pour ne pas affliger le candidat, on lui diroit que la loge étant nombre fixe, on ne peut en augmenter le nombre qu'à la mort ou départ d'un frère.

IV.

Lorsqu'un candidat sera admissible, celuy qui l'aura proposé se fera compter d'avance la somme qui sera décidée conformément à son état et facultés pour survenir aux fraix des gans, tabliers, luminaires, banquet et besoins de la loge, laquelle somme sera comptée au frère trésorier qui en passera article de recette et dépenses.

V.

On ne donnera jamais au candidat que le grade d'apprenti et tout au plus celuy de compagnon, avec un maitre pour l'instruire affin de le préparer à la maitrise pour autant que par son zèle et bonne conduite il l'aura méritée.

VI.

Les juifs, mahométans, et autres nations qui n'ont que la circonsi-

sion pour baptême, ne pourront pas entrer chez nous qu'autant qu'ils se laveront des eaux du St-Baptême et que leurs vies et mœurs seront sans taches, et comme des loges anglaises et hollandaises ont eu la foiblesse soit par l'avidité de l'argent ou autrement, de recevoir des juifs, nous déclarons non seulement de fermer l'entrée de notre loge à cette nation infâme, réprouvée de Dieu et des chrétiens, mais encore de n'avoir qu'un mépris pour ceux qui les ont reçeus.

VII.

La même exclusion régnera dans notre loge pour les gens de livrée et à servitude et dans le cas que nous fussions obligés d'en avoir pour faire la garde de l'extérieur de notre loge, porter les lettres de convocation et servir au chantier ou banquet, nous ne leur donnerons alors que le mot de passe, signe, marche et attouchement, d'apprenti sans aucune autre instruction, et en leur faisant sentir que c'est une grace especialle qu'on leur fait, en leur recommandant très fort la discrétion, les faisant manger à part et leur payant salaire, mais par préférence prendre quelque honnête ouvrier.

VIII.

De quel état et qualités que puissent être diverces personnes tant à Liége qu'ailleur, que la charité ne nous permet pas de nommer, qui ont fait des réceptions clandestines en hommes et femmes à Spa sans observer les règles et qui sont mal famés dans le monde, seront exclus de notre Rble L.·.

IX.

Nul membre de la R. L.·. ne pourra en sortir pour aller dans un autre comme membre et cela à peine d'en subir l'exclusion, un maitre de loge ne pouvant recevoir chez luy le sujet d'un autre que comme visiteur ayant l'agrémt de son me sans derroger aux loix de la maçonnerie qui ne soufre point de rivalité; mais comme nous désirons que l'union et la concorde règnent, nous donnerons cette permission pendant trois fois à ceux qui la réclameront.

X.

Les frères visiteurs n'auront l'entrée chez nous, que pour autant qu'ils seront instruits pertinemment des grades qu'ils déclareront d'avoir; et d'un bon certificat de leur loge, qui constacte des bonnes vies et mœurs tel qu'un bon maçon doit les avoir. Les visiteurs seront exempts de payer le piknic chez nous pendant trois visites, traités avec toute l'amitié possible et n'auront point voix délibératives dans nos assemblées, mais en résidant en cette ville et voulant se faire agréger à notre loge, il sera passé par l'excrutin et ayant les suffrages favorables, il en composera un membre en payant suivant ses facultés pour son agrégation.

XI.

Comme bien des rouleurs courent le monde, même munis des certificats, et se font un métier de mettre les loges à contribution en exigeant des bienfaits qu'ils ne méritent pas, nous, pour obvier à de pareils abus, déclarons et convenons de méconnoitre pareilles gens, et comme cependant il s'en rencontre qui ne sont pas de cette cathégorie et qu'ils sont dignes de nos bienfaits, ceux que nous aurons bien épulchés dans leur

conduite, vies et mœurs, qui seront dans le légitime cas d'être secourus, nous promettons de les faire auberger pendant trois ou cinq jours, de viser leurs certificats et de leur donner la conduite jusqu'à la première loge de leur routte, et même si le voyageur étoit à Liége pour quelque affaire de commerce ou autrement, nous metrons tous nos soins et amis en mouvement pour luy rendre service.

XII.

Toute cause qu'un de nos frères pourroit avoir nous sera personnelle pour autant qu'elle sera juste et nous nous pretterons à tout pour l'obliger, mais si par contre elle étoit déshonnorente et criminelle par sa propre faute, alors il sera rayé de nos registres et il ne sera plus fait mention de luy.

XIII.

Tout fils de maçon sera receu par dispense d'âge pour autant que sa conduite, vies et mœurs seront analogue à nos reglements et à l'égard des autres à l'âge de vingt-cinq ans.

XIV.

Il y aura un premier et un second surveillant qui seront placés à l'occident et qui seront électifs tous les ans au jour et feste de St Jean-Baptiste, lesquels veilleront, tant au dedans qu'au dehors de loge, à la conduite des frères, feront observer le silence sur leurs collonnes pour accuser ceux qui manqueront, seront décorés de leur cordon, l'un d'un nivau, l'autre d'un perpendiculaire et ne pourront quitter leur place sans en avoir demandé la permission au v^ble. pour être remplacés par le f.·. le plus instruit.

XV.

L'orateur sera toujours choisi pour être un homme bien étudié et sera décoré d'un bijou annonçant la figure d'un sénateur, et prononcera ses discours assis, à tête couverte. Sa place sera à costé du venerable, tanto a droite, tanto a gauche suivent qu'il y aura des visiteurs ou ex-maitre.

XVI.

Le secrétaire aura la tenue d'un registre où il écrira de sa propre main, sous la dictée du vénérable, les actes de délibération, de réception, lettres circulaires et généralement toutes les affaires de la loge et sera décoré de deux plumes en sautoir à son cordon et placé sur la colonne des compagnons au-dessus du centre.

XVII.

Le f. trezorier aura égallement un registre dans lequel il écrira la recette et dépense de la loge pour en rendre compte toutes les fois que le maitre le requerra, il aura également un tronc qui sera à la garde du vénérable et enfermé sous sa garde dans la caisse des ornements de la loge, duquel tronc le trezorier en aura la clef et fera la queste à chasque clotnre de loge pour recevoir les aumonnes des frères et les amendes pécunieres de ceux qui auront commis des fautes ainsi que les cottités des mois, lesquels produits seront employés pour le secours des freres voyageurs indigents et à défaut pour les ameublements et loccation de la loge, ledit f.·. trezorier sera décoré d'un bijou représentant deux clefs en sautoir et placé sur la collonne des apprentis en face du sécrétaire.

XVIII.

Le maitre de cérémonies sera toujours choisi pour un des plus instruits, c'est luy qui ira comme député de la loge recevoir les frères visiteurs, les examiner ainsi que leurs certificats pour en faire raport à la loge assemblée, pour décider sur leur entrée ou refus, et qui préparera les candidats à être receus, revetu alors du titre de frère terrible et d'un glaive comme un ange exterminateur; il aura à son bijou deux épées en sautoir et sera placé au dessous du secrétaire.

XIX.

L'architecte aura soin de décorer la loge, de mettre tout en place, d'avoir une règle à la main et de montrer aux frères nouveaux reçeus toutes les pièces figuratives que le maitre annoncera sur le tableau. Il sera placé au dessous du trezorier et il aura pour marque distinctive de son grade un bijou sur lequel sera marqué, un crayon, une règle et un compas.

XX.

Le couvreur aura soin de veiller à ce que les portes et fenestre soient toujours bien fermées et à l'abry des prophanes; s'il y a un servant, il se campera dehors et s'armera d'une épée ou sabre pour faire la garde extérieure de la loge, tandis que luy faira l'intérieur. Il aura son épée à la main et se tiendra toujours pret pour aller à la porte toutes les fois qu'on frapera et que le vble. lui faira donner des ordres par le premier et second surveillant. Il sera décoré d'un bijou sur lequel il y aura la représentation d'une voute et sera placé au dessous du mr cérémonies.

XXI.

Lorsqu'un frère se destinera à faire quelque voyage, il en avisera la loge d'avance pour en prendre congé et s'il s'est bien comporté, elle luy faira expédier un certificat à ses fraix, signé de tous les officiers de la loge, scellé du grand sceau et de celuy du maitre pour se rendre recommandable par toutes les loges qu'il visitera.

XXII.

Un frère venant à être affligé de maladie, il doit le faire savoir à la loge, qui députera des frères pour le visiter a tour de rolle journellement et luy fournir tous les secours que l'humanité et la qualité de Maçon exigent.

XXIII.

Un frère venant à mourir, sur la nouvelle qu'on en aura, la loge s'assemblera et assistera à ses funérailles et peu de jours après, luy faira dire des messes pour le repos de son âme, autant qu'il aura d'année.

XXIV.

Chasque frère payera touts les mois au trezorier sa cottité de dix sols pour faire fond à la loge qui tiendra régulièremeut et les dépenses de banquets seront à piquenics.

XXV.

Les voies de fait, disputes et littiges n'étant pas analogues à la me., quelques différents survenant entre deux frères de quelle nature que ce puisse être, ils seront soumis de s'en rapporter à la loge assemblée

qui les jugera sans partialités au poids de l'équité et les metra d'accord, la bonne harmonie et la concorde ainsi que la paix faisant la loy maçonne.

XXVI.

Un frère venant à s'absenter pendant trois mois de se trouver en loge ayant été convoqué, et étant en ville en bonne santé, sera obligé de payer sa cottité des mois comme s'il avoit été présent et dire le sujet de son absence; si elle avoit été occasionnée pour des affaires domestiques on ne lui dira rien, mais si au contraire c'estoit pour manque de zèle ou autrement, le maitre lui faira une petite semonce honneste sans le mortifier.

XXVII.

Un frère venant à se derranger en loge, le maitre d'accord avec l'assemblée lui faira subir l'amende de la poudre foible, à la récidive l'amende pécunière et si rien ne le corrigeoit, on l'interdira pour trois mois.

XXVIII.

Comme la loge ne fixe point le prix des réceptions et qu'elle a besoin de beaucoup de meubles qu'elle ne peut se procurer que petit à petit, pour ne pas incommoder personne à cet effet, il est convenu, qu'à mesure qu'on faira des réceptions, on économisera sur la dépense autant qu'il sera possible.

XXIX.

Le jour et feste de St-Jean-Baptiste, chasque frère ira la veille porter une fleur au maître et le complimenter. Il indiquera l'église et l'heure pour s'y trouver à la messe, après laquelle on se rendra en loge pour procéder à une nouvelle élection d'officiers, et comme c'est un jour de grace, le me. augmentera de grades pour servir de récompenses aux officiers qui ont bien servis et pour donner de l'émulation à ceux qui les remplacent. S'ensuit le banquet à piquenic.

XXX.

Le lendemain du jour de la feste de la St-Jean-Baptiste, le trezorier faira dire trois messes au dépends de la loge pour le repos des maçons deffunts; y assistera qui voudra.

XXXI.

Le cérémonial de banquet doit être toujours avec le silence et la dessence possible. La première santé qu'on tirera debout sera celle de touts les souverains qui sont maçons, la seconde se tirera égallement debout pour le souverain de l'État ou la loge se trouve fondée, la troisième qui se tire de même est celle du grand me. général qui a constitué, ce sont là les trois premières santés d'obligation ; les autres s'y tirent assis, elles commencent par celle du vle. que les surveillans font tirer, celle des surveil., s'ensuit celle des autres officiers dignitaires, celle des visiteurs, après celle des nouveaux reçcus et finallement celle des voyageurs sur mer et sur terre heureux ou malheureux qui se tire debout et se termine par le nœud de chaine et le cantique après quoi le me. fermera la loge à la manière accoutumée.

XXXII.

Le local pour nous assembler sera choisi par vb[le]. qui en payera le bail des fonds de la loge et, dans le cas que soit luy ou quelqu'autre frère qui l'occuperoit, alors la loge seroit déchargée de la moitié du dit bail, la caisse des ornements y sera sous la clef du m[e].

XXXIII.

On formera la voutte d'acier à la porte de la loge pour l'entrée d'un maitre visiteur et on ne l'acompagnera qu'entre les deux surveillans, ci c'estoit un m[e]. élu la voute d'acier le suivra jusqu'auprès du maitre de la loge par la partie du nord, si c'estoit un écossois on faira la même cérémonie en l'accompagnant jusqu'au m[tre] par la partie du sud et finallement s'il parvient un adepte roze-croix, c'est le maitre qui suspend la loge, quitte sa place pour l'aller examiner, recevoir et régler le cérémonial; on pourra aussi entretenir un correspondance avec d'autres loges constituées.

Finallement nous avons clos et fermés les présents statuts et reglements au nombre de trente-trois articles, dressés entre l'écaire et le compas à l'Oriant de Liege avec la condition d'inserrer par suplement tout ce qui pouroit nous être échapé de la mémoire l'an de la grande lumière 5774 et le 16[e] jour de la dernière lune et avons signés.

Le chev[r] De Sicard, *m[tre] en tous grades;* Duclau, *m[e] élu premier surveillant;* Collette, *m[e] élu second surveillant;* Vallaperta, *adepte Rose-croix, m[e] v[ble]. de la loge de Cologne;* le chevalier de Maziere, *secrét[re];* Fourdinier de la Roche, *orateur;* Hankart, *m[e] et trez[r];* le chev[er] de Boisbream, *m[e] élu inspecteur;* Colson, *m[e] architecte;* Charles Duclos, *m[e] couvreur;* Devassi, *couvreur;* le marquis de Crequi, comte de Freberk, *m[e]*; de Hallet, *m[e]*; Josse, *m[e]*; Comercy, *m[e]*; Bobson, *m[e]*; Bobson, fils, *m[e]*; Vallette, *m[e]*; Desnoir, *m[e]*; Hercnenvoolbd *m[e]*.

Lesquels ont tous signés comme dessus dans le registre de la loge.

Règles pour la décoration d'une loge d'apprenti et compagnon et pour leur réception.

Ce n'est pas les riches ameublements d'une loge qui doivent en faire le mérite, et encore moins les rangs distinctifs, mais bien l'union et la vertu de ceux qui la composent et la science dans l'art.

Il faut un appartement assés grand pour contenir quinze à vingt personnes à leur aizes, dénué de toutes sortes de meubles, même de tapisseries, qu'il ni ait que des chaises légères et sur toute chose qu'il soit bien clos et fermé tant par la porte que les fenestres.

Si la loge a des fonds, il faut faire la dépence de 60 tableaux en cartons peints à la fresque faits en façon de médaillons en ovale d'un pied 1/2 de large sur 2 pieds de haut, lesquels représentent la Maçonnerie de son entier en tous grades jusqu'à celle d'adoption des femmes avec des emblèmes en latin qui annoncent la perfection de la loge, dépense que l'on peut faire avec la chétive somme de 30 florins Brabant, ce qui est beaucoup plus beau que les plus riches tapisseries et plus utille.

Il faut un tapis ou tableau peint sur toille à la fresque de 7 pieds de long sur 5 de large, sur lequel sera peint et figuré le temple, et touts les

accessoires et attributs des grades de compagnons et apprentis coutant 20 florins.

Trois chandeliers de bois bien tournés, les pieds et le dessus en triangle avec les plattaux dessus de fer blanc avec quatre boubeches à chasque, lesquels doivent avoir 2 pieds 1/2 de haut et dorés en beau cuivre qui peuvent coûter 12 florins.

Les trois maillets bien tournés et peints en bleu qui coutcront autour de 3 florins.

Le tour de la table servant d'autel au vénérable, d'une toille bleue sur laquelle en face est peint en or cuivre le titre de la loge, un équaire, un compas, sur la face du midy, un nivau et sur celle du septentrion un perpendiculaire avec beaucoup d'ornements comme franges et dantelles peints en or cuivre ce qui coûteroit 15 fls.

Un petit coussin à 2 faces pour poser le genou droit lors des serments à l'une desquelles sera peint en bleu dans le fond, un équaire et un compas en or, avec une dentelle d'or autour, et à l'autre face, le fond noir avec une teste de mort et des larmes, qui coûtera 4 florins.

Les registres du maitre, celuy du trezorier, celuy du secrétaire, un compas, la boitte des pauvres en fer blanc, la règle de l'architecte, le sabre du couvreur; touts ces petits objets ne laisseroient pas de coûter environ 12 florins.

Les neuf bijoux en cuivre doré avec les cordons de soye pour les neuf officiers dignitaires et le maître est un objet au moins de 45 florins.

Le dais pour le vble. me en bleu comme le devant de l'autel est calculé avec la dorure et peut revenir à 30 florins.

Une caisse pour renfermer le tout servant d'autel et de table à pied levis, sa serrure, peinture et la boiserie du dais, 6 florins.

Tout récapitulé, l'établissement d'une loge coûteroit avec beaucoup d'économie 177 florins.

A présent quant à celle des maitres, il ne auroit à augmenter que le tableau, un rouleau, et un bied de biche, ce qui ne coûteroit tout au plus qu'aux environs de 20 florins.

Ainsi avec 200 florins on peut faire le tout sans comprendre les chaises et accessoires qu'on trouve toujours.

Et à l'égard de l'appartement d'assemblée, il faut nécessairement qu'à sa proximité, il y ait un cabinet de préparation.

DOCUMENT II.

LOUIS DE SAINT-MARTIN, PRÊTRE APOSTAT, MARIÉ A UNE FEMME DIVORCÉE, AVEC LAQUELLE IL DIVORCA ENSUITE LUI-MÊME, VÉNÉRABLE DE LA LOGE DE *la Parfaite Intelligence* A LIÉGE. — DES FUNÉRAILLES MAÇONNIQUES (1).

(Extrait de sa biographie dans les *Précis historiques de la F.-M.*, tome II, page 257 et des *Annales maç. des Pays-Bas*, tome VI, p. 507 et suiv.)

Une autre *grande lumière* de la Franc-Maçonnerie liégeoise fut le Frère Saint-Martin, que son panégyriste, le Fr. Destriveaux, appelle « *l'apôtre le plus éclairé, le restaurateur et le plus ferme appui du Temple liégeois.* » Saint-Martin, né à Paris en 1755, embrassa l'état ecclésiastique et fut ordonné prêtre. En 1781 il devint conseiller clerc au Châtelet de Paris. Il publia, la même année, des *Réflexions en réponse à celles de l'abbé d'Espagnac touchant Suger*, et en 1786 : *Les établissements de St.-Louis suivant le texte original et rendus dans le langage actuel, avec des notes* (Paris, Nyon, in 8° de XXIV et 539 pages). Il fut chargé de prêcher le 25 août 1784 le Panégyrique de St.-Louis devant l'Académie française. Plus tard, il adopta avec ardeur les principes de la révolution et, abandonnant bientôt son état, il épousa une femme divorcée et divorça ensuite avec elle. Saint-Martin devint successivement membre de la Cour de cassation à Paris, membre du tribunal de révision établi à Trèves pour les quatre départements de la rive gauche du Rhin, juge en Cour d'appel et conseiller à la Cour supérieure de Liége. Il fut aussi un des trois membres d'une commission chargée de recueillir les monuments des arts à Rome et dans l'Italie, et le *Journal de Liége*, dans un article qu'il publia à sa gloire, assure qu'il honora le caractère français dans Rome humiliée.

(1) Les *Précis historiques de la F.-M* (par Besuchet) restituent à Saint-Martin la particule nobiliaire de que la démocratie avait retranchée de son nom. — Un autre Louis de Saint-Martin, contemporain du premier, fut également zélé Maçon. Ce second naquit à Amboise en 1743 et mourut en 1803 à Aunay près de Paris. Il fut disciple du visionnaire Martinez-Pasqualis et devint le chef de la Maçonnerie mystique, dite *Martinisme*, qui prétend que la Maçonnerie est une émanation de la divinité et qu'elle remonte à l'origine du monde ; « en quoi, dit l'auteur des *Précis historiques de la F. M.* (de F. Besuchet), nous voyons une opinion et non une extravagance. » Voltaire qualifie son style d'archi-galimatias, et dit qu'il ne croit pas qu'on ait jamais rien imprimé de plus absurde, de plus obscur et de plus sot que le principal ouvrage de Saint-Martin, qui a pour titre : *Des erreurs ou de la vérité, ou les hommes rappelés au principe universel de la science (Lettre à d'Alembert*, du 22 octobre 1776). L'engouement de l'époque pour les nouveautés les plus étranges fit que cet ouvrage, « si absurde, si obscur et si sot, » eut en peu de temps jusqu'à trois éditions. (NOTE DE L'AUTEUR.)

Nous ne savons pas jusqu'à quel point le F. Saint-Martin prit part à cette humiliation du Saint-Siége.

A côté de ces détails biographiques que nous empruntons à un journal français (1), le F. Destriveaux nous retrace la carrière du F. Saint-Martin comme Maçon, et il ajoute qu'aux approches de la mort, « il ne fit point précéder ses derniers instants par des *superstitieuses expiations* (2.) »

Au bruit de sa maladie, le curé de Saint-Jean l'Evangéliste à Liége se présenta chez lui ; il y alla jusqu'à six fois ; mais il n'essuya que des refus. Le F. Saint-Martin mourut. Il avait marqué dans son testament qu'il voulait que son corps fut enterré dans le jardin de la loge. On crut donc suivre ses intentions en ne lui accordant pas les honneurs de la sépulture ecclésiastique, et en lui refusant des prières que lui-même avait rejetées jusqu'à la fin. La Cour d'appel agit vainement auprès de M. Barrett, vicaire-général, qui, s'étant enquis de toutes les circonstances, défendit de recevoir le corps à l'église. Les Maçons furent très-courroucés de ce refus, et le *Journal de Liége* qualifia M. le grand-vicaire de *fanatique*. On eut recours au gouvernement ; mais le Roi, s'étant fait rendre compte de l'affaire, approuva la conduite de M. Barrett.

Alors les amis du défunt se décidèrent à lui faire des funérailles à leur guise. Le service maçonnique eut lieu, le 28 Février, dans une réunion extraordinaire de la loge, où se trouvèrent 39 Frères de l'atelier de Liége, 7 de celui de Verviers, 5 de celui de Chaudfontaine, 5 de celui de Huy et 25 visiteurs. Avant de se séparer, ils décidèrent à l'unanimité que le procès-verbal signé par les 81 Frères présents, serait imprimé et qu'un exemplaire en serait remis aux loges affiliées à celle de Liége, aux Grands-Orients de France et des Pays-Bas, et à chaque Frère qui avait assisté à la cérémonie.

Un exemplaire de cet imprimé tomba entre les mains de M. De Foere, qui l'inséra dans sa revue intitulée *le Spectateur belge* et l'accompagna d'un commentaire critique parfaitement raisonné. La publicité donnée à cette pièce fit une grande sensation, surtout lorsqu'on sut qu'elle avait été signée par 81 Frères, dont plusieurs, tels que Destriveaux, Kinker et Warnkonig, appartenaient au corps professoral de l'université ou occupaient de hautes fonctions publiques. On s'étonna des déclamations furibondes que l'écrit maçonnique contenait contre la prétendue tyrannie du clergé, de la virulence de cette agression anti-chrétienne. On ne comprit rien à ces sorties violentes contre des prêtres, dont le seul tort était d'avoir refusé la sépulture ecclésiastique à un homme qui avait exigé lui-même, par ses dernières volontés exprimées dans son testament, d'être enterré hors de l'église. La tyrannie venait évidemment de ceux-là mêmes

(1) L'*Ami de la Religion*, Tome XXII.

(2) Dans le Tableau des FF.·. composant la loge de la *Parfaite Intelligence*, de l'an 1808, le Fr. Harzé a le titre de Vénérable, et le Fr. Martin celui de ex-Vénérable. Le F. Frère, père de M. Frère-Orban, ministre des finances de Belgique, y figure comme *concierge* et 1er *Fr. Servant*. Le ministre Frère, insultant un jour la noblesse en pleine Chambre, disait « qu'il n'avait pas été bercé sur les genoux d'une duchesse ; » un spirituel journaliste fit la remarque que la modestie seule du ministre l'avait empêché d'avouer qu'il avait été bercé maintefois sur les genoux des « *chevaliers Kadosch*, » des « *princes du Liban*, » des « *très illustres, très vaillants et sublimes princes du Royal Secret*. » (NOTES DE L'AUTEUR).

qui voulaient introduire dans le sanctuaire le cadavre d'un homme qui non seulement depuis longues années s'en était tenu éloigné, mais qui en outre avait, de son vivant, choisi pour lieu de sépulture le jardin de la loge. Comment donc l'orateur de la loge, le F. Destriveaux, osa-t-il tonner contre « le fanatisme, la superstition, l'intolérance, le délire, les fureurs de » ceux qui ne pardonnent pas aux morts, qui maudissent le Maçon mou- » rant, qui avaient lâchement et scandaleusement outragé le F. Saint- » Martin, qui l'avaient poursuivi au-delà du trépas? »

L'on verra plus loin ce que le Vénérable de la loge dit et des cris de colère qui insultaient aux mânes de Saint-Martin, et des vociférations de la noire phalange, et des tyrans qui méritent le courroux des cieux, et de ceux qui vendent le pardon, et de ceux qui, sous le nom de religion, allient dans leurs cœurs l'hypocrisie à l'orgueil, etc., etc. L'on entendra les aménités du F. Kinker, parlant des gouttes d'absinthe que le fanatisme a distillées dans la coupe de la douleur, des ennemis de la lumière, des tyrans des esprits faibles, de ceux qui veulent renouveler leur pacte infernal contre la religion de la raison, etc. « Comme ils sont tendres et » doux, ces *Philadelphes!* s'écrie un journal français! Que leur piété » est amère! que leur modération est hautaine! que leur tolérance est » implacable! Vénérables Frères, prêchez-nous, s'il est possible, d'un » ton moins insultant, et, si vous ne pouvez être chrétiens, soyez du » moins polis (1). »

M. De Foere, dans son commentaire sur la brochure *Honneurs funèbres*, fait parfaitement ressortir l'équitable et digne conduite du clergé dans cette circonstance: « Pourquoi faire traîner à l'église le corps d'un » homme qui n'y paraissait pas de son vivant et qui ne voulait pas y pa- » raître après sa mort? On est chrétien, catholique, ou on ne l'est pas. » Dans ce dernier cas, pourquoi réclamer les droits des fidèles et surtout » avec des prétentions qui tiennent de la fureur? C'est une coutume de » toutes les religions de la terre de n'accorder les honneurs funèbres qu'à » leurs disciples. Le corps d'un chrétien mort à Constantinople serait-il » reçu dans une mosquée? Un ministre protestant à Philadelphie ne ren- » verrait-il pas le corps d'un catholique à son curé, celui d'un presbyté- » rien à son église, celui d'un Quaker à ses frères, celui d'un Juif à la » synagogue? Vous voulez qu'un curé enterre un homme qui n'a pas vécu » dans la communion catholique? Mais si le curé prétendait s'emparer à » son tour du corps d'un citoyen qui n'aurait pas voulu mourir sous la » loi chrétienne, ne crieriez-vous pas au fanatisme, à l'intolérance? »

Un personnage qui fait autorité pour les Maçons, le sérénissime Grand-Maître national, le F. Eugène De Facqz, parla un jour publiquement et dans des circonstances solennelles, sur ces refus de sépulture, non dans le sens de la loge de la *Parfaite Intelligence*, mais dans celui de M. l'abbé De Foere: il déclara nettement « qu'il n'appartient pas aux » Francs-Maçons de juger la conduite des ministres de l'Eglise romaine, » que ces ministres restent maîtres d'accorder ou de refuser, quand il leur » plaît, le concours de leurs cérémonies, et qu'il suffit qu'ils ne préten-

(1) *L'Ami de la Religion*, t. XXII, p. 96.

» dent pas imposer ce concours à ceux dont la conscience croit pouvoir » s'en passer (1). » Ces paroles furent prononcées sur la tombe du F.Y...., mort à Bruxelles, en janvier 1843, et enterré à St.-Josse-ten-Noode, en présence d'un grand concours de maçons.

Comme on le voit dans le procès-verbal des honneurs funèbres que la Maçonnerie liégeoise rendit à la *grande Lumière* qui venait de s'éteindre, la loge avait été transformée en un temple où, au lieu d'un autel chrétien, on avait érigé un *autel cubique*; tout proche était un vase rempli d'*eau lustrale*, mot plus harmonieux à des oreilles païennes : des urnes, des cyprès, des fleurs, des tapis, des parfums, ornaient le temple. Mais tout cela n'était rien auprès de la signification des discours prononcés alors. « Nos regrets, s'écriait le F. Destriveaux, qui prononça l'éloge funèbre, nos » regrets ne sont pas troublés par de vaines terreurs, et nos espérances ne » reposent pas sur les idées d'une vulgaire crédulité. Nous n'avons pas » l'insolente prétention d'effacer le mal par une magique parole; des » purifications emblématiques nous avertissent que le *feu créateur* est » l'*unique* purificateur dans la nature. C'est dégagée de son enveloppe » matérielle que notre intelligence va se joindre à l'intelligence suprême » répandue dans tout l'univers, intelligence résidant partout, dans une » plante comme dans un astre, toujours divisée et toujours entière; » existant sous toutes les formes et n'en ayant aucune, tant de fois » définie et toujours indéfinissable. »

A ces paroles du Fr. Destriveaux, l'*Ami de la Religion* que nous avons déjà cité, s'écrie : « Qu'il est consolant d'apprendre d'un orateur de loge, que l'*intelligence suprême* réside dans une plante comme dans un astre, que nous irons là nous réunir à elle, et que, si nous sommes malheureux ici-bas, nous aurons la ressource de nous trouver quelque jour dans un chou ou de revivre dans un oignon! Combien ces idées sont hautes et magnifiques! Combien l'espérance d'une telle immortalité est noble et digne d'une âme élevée! Honneur à ces Maçons de Liége, qui nous préparent de telles destinées et qui s'estiment heureux d'un si bel avenir! Ceux-là en sont bien dignes qui le trouvent digne d'eux! »

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux un document aussi remarquable, qui met au grand jour le paganisme de la loge et qui, malgré les énormités qu'il renferme, a été admis, avoué et signé par quatre-vingt-onze notabilités maçonniques. Leurs noms ont été imprimés à la fin du *procès-verbal* et les *Annales maçonniques des P.-B.* les ont reproduits (T. III, p. 527).

HONNEURS FUNÈBRES RENDUS AUX MANES DU F.·. SAINT-MARTIN DANS LA ROYALE LOGE DE LA *Parfaite Intelligence*, ORIENT DE LIÉGE, LE 28e JOUR DU 12e MOIS DE LA VRAIE LUMIÈRE 5818 (28 FÉVRIER 1819).

(Extrait des *Annales maçonniques des Pays-Bas*. T. III, p. 507-557.)

« Dans sa tenue du 25e jour du 11e mois 5818, la Royale Loge avait

(1) Voir le discours du F. Defacqz dans l'*Annuaire maç. du G.·. Or.·. de Belgique pour l'an de la V.·. L.·. 5846*, p. 62.

arrêté qu'il serait rendu des honneurs funèbres au T.·. R.·. F.·. Saint-Martin, décédé dans cet Orient le 13e jour du 11e mois 5818....

» Afin de donner à cette solennité le caractère de deuil et de majesté qui lui convenait, les RR.·. FF.·. D..., D... et X... avaient été chargés d'en diriger les préparatifs.

» Le 28e jour du 12e mois, la L.·. extraordinairement convoquée, s'est réunie à son local ordinaire, pour célébrer cette touchante cérémonie.

» Toutes les avenues, l'escalier, le parvis du Temple avaient été garnis d'arbres verts : partout étaient suspendus des guirlandes d'if et d'acacia.

» Une draperie noire, relevée en festons, ornait l'intérieur du sanctuaire.

» Les autels étaient recouverts de voiles lugubres ; tout annonçait le deuil et la tristesse.

» Tous les FF.·. vêtus de noir, ou portant un crêpe noué au bras gauche, armés ou décorés suivant leurs grades, ayant pris place sur les colonnes, les Travaux ont été ouverts, à une heure de midi précis, à l'Orient par le Vén.·. F.·. A..., au midi et au nord par les RR.·. FF.·. T... et R...

» Trois coups mystérieux répétés au midi et au nord, annoncent que la cérémonie funèbre va commencer.

» Tous les FF.·. étant debout et à l'Ordre, le Vén.·., appuyé sur son glaive, prononce ces paroles d'une voix émue : « *Le Frère Saint-Martin n'est plus !* » Trois fois cette funeste annonce est répétée sur les colonnes par les FF.·. 1er et 2e surveillants. Le Vénérable dit ensuite : « Le silence » règne autour de moi... La douleur s'est emparée de tous... Le modèle » des Mac.·. a pour jamais disparu.·. Le fanatisme a repoussé des » dépouilles mortelles (1), il aurait même voulu que nul ne l'accom- » pagnât jusqu'à sa dernière demeure (2). Aujourd'hui l'amitié s'empresse » de lui rendre les derniers devoirs. L'urne funéraire est déposée sous les » portiques de ce Temple. Allons, mes FF., purifier les cendres qu'elle » renferme, et qu'aussitôt le voile dont elle est recouverte, soit remplacé » par les symboles de l'immortalité. »

» A l'instant les portes du Temple se sont ouvertes. Le cortége s'est formé et s'est lentement dirigé vers le lieu où étaient déposés les restes du Frère qui n'est plus. Les FF. artistes, exécutant une harmonie funèbre, ouvraient la marche. Sous les portiques du Temple, dans une salle vaste et tendue de noir, s'élevait une estrade couverte de tapis funèbres, entourée de caisses de myrtes et de lauriers, et surmontée d'une colonne tronquée de granit. L'urne mystique à laquelle étaient suspendues les décorations maçonniques du F. Saint-Martin, voilée d'un crêpe et couronnée de cyprès, était posée sur cette colonne. Des quatre angles du plafond

(1) « Ce n'est pas le fanatisme *qui a repoussé les dépouilles mortelles de Saint-Martin*, mais les principes de la religion, mais la raison et l'équité mêmes, qui prescrivent à toutes les institutions de conserver l'ordre et la discipline qui les maintiennent et de ne point faire jouir de leurs bienfaits ceux qui les repoussent dédaigneusement. La discipline des institutions maçonniques ne prouve-t-elle pas hautement que chez les Maçons on en agit de même ? » (538). — *M. De Foere.*

(2) « La religion ne se mêle, en aucune manière, des corps des hommes morts hors de son sein. » (538). — *M. De Foere.*

partaient quatre guirlandes tressées de branches de chêne et de buis, dont les extrémités réunies soutenaient au-dessus de l'urne une couronne d'acacia ; au pied du monument s'élevait un cyprès : en avant de l'estrade, sur un autel de forme cubique, se trouvaient des vases d'argent et de cristal, renfermant le feu, les parfums et l'eau lustrale. Une branche d'acacia y était aussi déposée.

» Tous les FF.·. ayant pris place dans cette lugubre enceinte, le Vén.·. et les deux surveillants sont montés sur l'estrade par les escaliers pratiqués à l'orient, au midi et au nord. Ils se sont tous trois approchés du cénotaphe, et trois fois ont purifié successivement par l'eau, le feu et les parfums, l'urne funéraire. Durant la cérémonie les FF.·. artistes exécutaient le trio magique de Grétry : *Ah laissez-moi le pleurer !*

» La purification achevée, le Vén.·. a chanté, avec l'expression de la plus profonde sensibilité, des stances qui ont excité une émotion générale.

» Le Vén.·. et les deux surveillants, étant remontés sur l'estrade, ont enlevé les crêpes funèbres et le cyprès qui couvraient l'urne mystique et les ont remplacés par une couronne d'immortelles. Les FF. 1er et 2me surveillants, tenant l'urne dans leurs bras entrelacés, sont descendus de l'estrade, et précédés des FF. de l'harmonie, suivis du Vén.·. et de tous les assistants marchant dans l'ordre précédemment indiqué, ils sont rentrés dans le Temple et ont posé l'urne sur un autel orné de fleurs et de verdure, préparé pour la recevoir au centre du sanctuaire.

» Le Vénérable fit l'offrande des parfums par le nombre mystérieux et chacun reprit sa place.

» Le F. Destriveaux, Orateur de la loge, prononça alors un discours dans lequel il nous apprend que Saint-Martin entra dans l'Ordre maçonnique dès l'aurore de sa vie... Qu'il devint vénérable, officier dignitaire du Grand-Orient de France et régulateur de plusieurs loges... Que, profitant de l'ascendant que lui donnaient ses fonctions, il créa des Temples nouveaux et releva des Temples abattus... qu'il institua une loge à Trèves... qu'à Liège il releva les matériaux épars de la *Parfaite Intelligence*.... qu'il en dirigea longtemps les travaux.... et qu'aux approches de la mort, il ne fit point précéder ses derniers instants par de *superstitieuses expiations.* (1) »

« Mes Frères, dit le F. Destriveaux, vous avez vu se succéder sur cette urne les cyprès et les immortelles : les uns, emblêmes de nos regrets ; les autres, emblêmes de nos espérances. Mais nos regrets ne sont pas

(1) M. De Foere relève ainsi ces mots : « Vous entendez par *superstitieuses expiations* les saints Sacrements et notamment la Confession. Cependant c'est Jésus-Christ lui-même qui a dit positivement que les péchés seront remis dans le Ciel lorsqu'ils l'auront été par les ministres de la religion. Elles ne sont donc pas superstitieuses ces expiations. Voltaire lui-même loue la confession.... Sans doute, pour que les expiations ne fussent pas superstitieuses, il faudrait, comme les Frères de Liége, *purifier trois fois et successivement par l'eau, le feu et les parfums, l'urne funéraire !* Alors tout eut été sanctifié, expié.... Eh ! Messieurs, si, à vos yeux, les expiations de la religion sont superstitieuses et que vous louiez Saint-Martin de ce qu'il n'en a pas fait *précéder* ses derniers instants, n'est-il pas vrai que vous avez la bassesse de faire les hypocrites, lorsque vous demandez que les derniers instants de votre Frère soient suivis du sacrifice de la Messe et d'autres prières expiatoires ? (540). — *M. De Foere.*

troublés par de vaines terreurs, et nos espérances ne reposent pas sur les idées d'une vaine crédulité. » (516.) (1.)

« Notre Frère est entré dans l'éternité. Votre raison doit vous dire le reste. » (516.) (2.)

« Nous n'avons pas l'insolente prétention d'effacer le mal moral par une magique parole. Des purifications emblématiques nous avertissent que le feu créateur est l'unique purificateur dans la nature!! » (516.) (3.)

« C'est, dégagée de son enveloppe matérielle, que notre intelligence va se joindre à l'Intelligence suprême répandue dans tout l'univers; Intelligence, résidant partout, dans une plante comme dans un astre, toujours divisée et toujours entière, existant sous toutes les formes et n'en ayant aucune, tant de fois définie et toujours indéfinissable. » (516.) (4.)

« C'est ainsi, dit l'Orateur en finissant, que les hommes tombent et que les générations se remplacent. Mais tu ne tomberas pas, o Maçonnerie! Institution sublime! Soleil du monde moral! Plane dans l'éternité! Qu'aucun nuage ne puisse l'obscurcir!

Et répands à jamais des torrents de lumière
Malgré d'obscurs blasphémateurs! » (517.) (5). »

« Le Vénérable a voulu ajouter quelques mots au discours de F. Destriveaux. « Mes Frères, a-t-il dit, pressons-nous autour de l'autel » sur lequel repose l'urne funéraire; couvrons-la de fleurs; formons la » chaine mystérieuse, et donnons-nous le baiser de paix, en signe de » cette fraternité dont notre vénérable F.·. savait si bien nous offrir » l'exemple. »

« Le Vén.·. ayant cessé de parler, est descendu de l'Orient, suivi des FF. qui s'y trouvaient, s'est approché de l'autel sur lequel était posée

(1) « Faire reposer nos espérances sur *des immortelles qui, avec des cyprès, se succèdent sur une urne!* Cela est trop sublime pour nous.... Nous continuerons à placer notre espoir dans la miséricorde de Dieu, dans les mérites de notre divin Sauveur et dans la pureté de nos mœurs. » (544.) — *M. De Foere.*

(2) « *Votre raison doit vous dire le reste!* » Mystérieuse réticence à laquelle la raison des Frères suppléera. — La raison de tous les philosophes de l'antiquité a cherché ce *reste*, mais n'a pu le découvrir. Ce n'est qu'une bagatelle pour la raison de la *Parfaite Intelligence*. Elle dira tout ce qui se passe dans l'éternité.— La révélation nous apprend que le juste y sera récompensé et le méchant puni, selon leurs mérites. Voilà tout ce qu'en sait notre vulgaire crédulité. » (544.) — *M. De Foere.*

(3) « Personne n'a, comme vous l'insinuez, la *prétention insolente d'effacer le mal par une magique parole*. Avec un peu de science vulgaire, vous ne vous seriez pas imaginé qu'une *magique parole efface le mal*. C'est Dieu qui efface le péché par sa miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ, moyennant une vraie contrition. Le ministre de la religion n'est en cela que l'organe de Dieu. Il n'a d'autres pouvoirs que ceux d'une simple intervention ou d'une autorité subordonnée.

» Selon vous, *le feu créateur est l'unique purificateur de la nature!* Le mal moral est donc effacé par un feu magique, et ce sont des purifications emblématiques qui vous avertissent de cette vérité!.... Encore du sublime qui dépasse notre vulgaire crédulité. » (545.) — *M. De Foere.*

(4) « *Une intelligence indéfinissable, etc., etc.* Toujours du sublime et des vols dans les hautes régions de la métaphysique! Cette théologie maçonnique ressemble un peu aux rêves et aux visions de Spinosa sur cette *intelligence partout répandue*. » (545.) — *M. De Foere.*

(5) *Obscurs blasphémateurs.* A qui cette qualification d'*obscurs* convient-elle, ou à ceux qui blasphèment dans les assemblées secrètes et dans des orgies nocturnes, ou à ceux dont les actions sont publiques? » (545.) — *M. De Foere.*

l'urne funéraire, et par trois fois a jeté des fleurs sur le précieux dépôt. Tous les FF.·. l'ont suivi en faisant le tour de la L.·., d'Orient en Occident et dans l'ordre prescrit. Cette intéressante cérémonie achevée, les FF.·. se sont rangés en cercle autour de l'autel, ont formé la chaîne maçonnique et se sont donné le baiser de paix (518).

» Le Vén.·. fait ensuite donner lecture des dernières dispositions du défunt, lesquelles sont ainsi conçues :

« J'ai toujours désiré et je désire que mes dépouilles mortelles soient » déposées avec le moins de dépenses, frais et cérémonies que possible, » dans le jardin de la maison appartenant à la société connue sous le » nom de la *Parfaite Intelligence*, dont je me fais honneur de faire partie, » et à laquelle j'ai constamment été attaché par tous les sentiments du » plus entier dévouement, de la plus sincère fraternité et de la plus vive » reconnaissance. J'ose donc exprimer ici le désir que j'ai que cette inté» ressante société daigne accorder à mes dépouilles mortelles une place » dans le jardin de la maison où elle s'assemble et qui lui appartient. »

(Viennent ici les legs suivants : 300 fr. à la loge, pour être distribués par elle aux pauvres ;... 500 fr., pour l'embellissement intérieur de la loge ;... une tabatière et une bague au F. D... exécuteur testamentaire.)

« Et voilà toutefois, s'écrie le Vénérable, l'homme que les ministres » d'un Dieu de paix et de miséricorde ont lâchement et scandaleusement » outragé ! l'homme que le fanatisme en délire a poursuivi jusqu'au delà » du trépas, dont les restes ont à peine obtenu le peu de terre qui devait » les couvrir ! » (502.) (1.)

« Un Frère a célébré ensuite, d'une manière distinguée, et les vertus de Saint-Martin et la fureur de ses ennemis sacrés, dans les stances qu'on va lire :

(Suivent huit stances, dont voici un échantillon.)

« .... Tandis que dans le silence,
Saint Martin, près de toi, tout dort,
Le fanatisme en son délire
Vient sur tes restes qu'il déchire,
S'asseoir à côté de la mort.
Je l'ai vu.... Des torches funèbres
Eclairaient ses affreux desseins!
Autour de lui, dans les ténèbres
Rampaient des monstres inhumains.
Tandis que leurs cris de colère
Insultaient aux mânes d'un Frère
Et le poursuivaient jusqu'aux Cieux,
Du haut de sa gloire, le sage
Semblait, souriant à leur rage,
Pardonner à ces furieux. »

« Le poëte tonne ensuite contre la « noire phalange » des prêtres, qu'il

(1) « *Le fanatisme en délire l'a poursuivi jusqu'au delà du trépas!* Mais quelles persécutions les ministres d'un Dieu de paix lui ont-ils fait éprouver *jusqu'au trépas* ? Vous n'en alléguez aucune. C'est donc une pure calomnie. Et quelles persécutions lui ont-ils fait éprouver *après le trépas?* Est ce persécuter quelqu'un que de ne pas lui donner ce que lui-même repousse avec mépris? (545.) — *M. De Foere.*

qualifie de tyrans, de vendeurs de pardon (1), d'hypocrites (2), de vils persécuteurs, d'enragés, etc. (521.)

» Le Vénérable ayant suspendu les travaux du Temple pour passer au banquet, le cortége s'est de nouveau formé. Les FF. 1[er] et 2[me] surveillants ont repris l'urne funéraire dans leurs bras entrelacés. Précédés des FF. artistes de l'harmonie et suivis de tous les FF. de la Loge, ils l'ont portée dans la salle des banquets et l'ont posée sur une colonne tronquée destinée à la recevoir. Par une attention délicate de la commission chargée des préparatifs de la fête, le portrait du F. Saint-Martin avait été suspendu au-dessus de l'urne qui renfermait ses cendres.

» Le caractère imposant de cette solennité avait tempéré la gaîté habituelle des banquets; on remarquait partout un doux recueillement.

» Les santés d'usage ont été portées, ainsi qu'un toast aux mânes de Saint-Martin. (522)....

» Au toast porté au prince Frédéric d'Orange, Grand-Maître de l'Ordre maçonnique dans les Pays-Bas, le F. Kinker, en sa qualité de Grand-Orateur du Grand-Orient, répondit en ces termes : « Aujourd'hui nous » célébrons, par une fête funèbre, la mémoire d'un maçon respectable, » *mort dans les principes de notre sublime institution*; nous vidons sur » la tombe de ce Frère la coupe de la douleur, et l'amertume en est » encore augmentée par les gouttes d'absinthe que le fanatisme y a dis- » tillées....

» Il est donc vrai, mes Frères, que les ennemis de la lumière, les » tyrans des esprits faibles et des âmes timorées, se croient encore assez » de forces pour lutter avec succès contre l'influence bienfaisante et » toujours croissante de notre astre lumineux! Ils espèrent donc encore » relever cet empire des ténèbres qui détruisirent le bon sens et la saine » philosophie de notre siècle! Il est donc vrai qu'ils concevront l'espérance » du triomphe, si, retenus par une tolérante magnanimité, nous n'oppo- » sons à leurs attentats que le silence et le mépris!... Que nous reste-t-il » à faire?

» Répondez-nous, ombre chérie qui fûtes le soutien de la *Parfaite* » *Intelligence!* Répondez-nous, jeune philosophe qui marchiez sur les » traces de Fréderic-le-Grand! Mais répondez surtout, vous, ateliers » travaillant dans la province de Liége!....

» Quant à moi, il ne m'appartient pas de répondre. » (523-526.) (3.)

» Après ce discours du F. Kinker, à l'imitation des anciens qui, jusques dans leurs repas, saluaient la cendre des morts et faisaient des libations en leur mémoire, un toast a été porté aux mânes du F. Saint-Martin....

» Enfin les travaux du banquet étant terminés, le Vénérable a procédé à la clôture.

(1) « Au moins est-il sûr que nous n'avons pas voulu vendre le pardon de Saint-Martin. Ce négoce, comme vous voyez, se fait avec discernement. » (540.) — *M. De Foere.*

(2) Notre hypocrisie ne va pas jusqu'à demander des sacrifices et des prières qu'on outrage et qu'on vilipende dans le cœur. » (540.) — *M. De Foere.*

(3) « Après ces cris impies poussés dans les ténèbres par l'intolérance, le doux Orateur pense que les maçons sont encore d'une longanimité trop tolérante; selon lui il faut opposer quelques chose de plus décisif que le silence et le mépris, et il se demande : « Que nous reste-t-il à faire? » (547.) — *M. De Foere.*

» Sur la proposition du F. H..., la Royale Loge a arrêté, à l'unanimité, que le présent procès-verbal serait imprimé, et signé par tous les Frères présents; qu'un exemplaire en serait envoyé au Grand-Orient du royaume et à la Grande-Loge d'Administration Méridionale, un autre au Grand-Orient de France, et qu'il en serait distribué aux Royales Loges affiliées ainsi qu'à tous les Frères qui ont assisté à la cérémonie. » (527.)

ANNEXE A LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

(Extrait du *Spectateur belge* t. VIII, p. 97 et suiv. — Voir les *Annales maçonniques des P.-B.* t. III, 2me P°. p. 333-33).

....« Un seul exemplaire (du *Procès-Verbal des Honneurs funèbres rendus à la mémoire de Saint-Martin*) échappa au secret. C'est celui qui nous est parvenu. Cette pièce respire, contre quelques principes de la religion catholique et contre son clergé, toute l'intolérance et toute la rage dont jamais le plus odieux fanatisme se soit repu. En voici le sujet : *Saint-Martin,* prêtre apostat meurt à Liége; il était marié. Il était conseiller à la cour supérieure de Liége et Vénérable de la Loge Maçonnique de la *Parfaite Intelligence* de cette ville. Jamais il n'avait rempli à Liége les devoirs d'un chrétien catholique. Durant sa maladie, qui fut longue et qui lui avait laissé tout l'usage de ses facultés intellectuelles, son curé se rendit six fois chez lui pour l'exhorter à pratiquer les derniers devoirs de la religion. *Saint-Martin* refuse constamment de recevoir son curé et meurt dans cet état, après avoir exigé lui-même, par testament, d'être enterré dans le jardin de la maison où la société maçonnique de la *Parfaite Intelligence* s'assemble et qui appartient à la Loge. — Deux individus se présentent chez M. le vicaire-général de Liége pour qu'il ordonne un enterrement solennel. Le vicaire-général, instruit de tout ce qui s'est passé, s'y refuse comme il était de son devoir, d'après les règles de l'Eglise universelle. De là cette fureur et cette rage dont quelques-journaux ont porté les horribles cris jusqu'aux extrémités du royaume. Des plaintes sont adressées aux ministres; elles parviennent à l'oreille du Roi, et, par un jugement qui décèle, dans cette circonstance, un grand caractère de justice, d'impartialité et de tolérance, ces plaintes ont pour résultat l'approbation de la conduite de M. le vicaire-général donnée par *Sa Majesté* elle-même. Ils s'imaginèrent sans doute que le Roi allait consacrer leur intolérance en forçant un curé d'accorder, contre les lois les plus expresses qui régissent le libre exercice de la Religion, la sépulture religieuse à un homme notoirement mort dans l'irréligion et dans l'impénitence et qui s'y était lui-même refusé par ses dernières volontés exprimées dans son testament! Voilà donc à quoi se réduit leur prétendue tolérance!

« On m'a demandé, disait le ministre Turgot, si le roi au moins ne » pourrait pas connaître des refus de sépulture. *Il répond :* L'inhumation » du corps, le plus ou moins de pompe (je ne parle pas de pompe sacrée,) » voilà ce qui regarde le magistrat. Les prières, les cérémonies, LE LIEU » SAINT OU DOIVENT REPOSER LES OS DES MORTS, *voilà le patrimoine de l'Eglise.* » Il faut donc la laisser maîtresse d'en disposer; elle ne peut accorder la

» sépulture qu'à ceux qu'elle regarde comme ses enfants. Vouloir la for- » cer à le faire, c'est l'obliger à traiter comme un des siens celui qu'elle » a toujours proscrit; c'est envier au véritable fidèle un droit que lui seul » peut avoir sur les prières des ministres de la religion. »

« Force-t-on quelqu'un à suivre la religion catholique? Pourquoi forcer un ministre de cette religion à considérer un autre comme tel qui ne veut pas l'être? Pourquoi faire traîner à l'église le corps d'un homme qui n'y paraissait pas de son vivant, et qui ne voulait pas y paraître après sa mort? Ne serait-ce pas insulter à la religion et à Dieu même qui en est l'auteur? Les ministres de cette religion usent-ils d'aucune espèce de contrainte? Se servent-ils d'autres armes que des preuves, des considérations, des exhortations puisées dans l'esprit et dans les dogmes de la religion même? Les faits ne parlent-ils pas hautement? On est chrétien catholique, ou on ne l'est pas; mais pourquoi, dans ce dernier cas, en réclamer les droits et surtout avec des prétentions qui tiennent de la fureur?....Accordez donc au prêtre la même indépendance que vous réclamez pour vous-même. Si vous n'êtes point forcés de l'appeler à votre dernier soupir, pourquoi serait-il obligé de reconnaître votre cercueil? Par quelle dérision ceux qui ont su, toute leur vie, sans y attacher aucune importance, qu'ils étaient hors de l'église catholique, veulent-ils y rentrer après leur mort? S'ils ont cru à la puissance de l'anathème, il est trop tard pour la réconciliation; s'ils n'y ont pas cru, ils n'ont donc voulu produire que du scandale! Quel tort vous fait l'Église quand elle vous dénie des prières dont vous ne voulez pas? Si elle allait arracher à vos maisons les corps morts, vous crieriez à l'intolérance et au fanatisme; mais qui sont les intolérants et les fanatiques lorsque vous voulez lui extorquer, contre ses principes, des prières et des cérémonies que vous méprisez? Vous criez à la superstition lorsque la religion exerce son culte, et vous criez au fanatisme lorsqu'elle ne l'exerce pas, même envers ceux qui le dédaignent! En vérité, il faut être aussi intolérant et aussi fanatique que certains philosophâtres de nos jours, pour oser former des prétentions aussi déraisonnables!

» Les Frères Maçons recevraient-ils et conserveraient-ils eux-mêmes dans leur Ordre des Frères qui manquent seulement au *respect* qu'ils doivent à leurs loges et aux *égards* dus à leurs Frères? Assurément non. Pour le prouver, nous ne pouvons citer de meilleurs documents que le Chapitre 8 des Statuts et Règlements de la Loge même, dite *la Parfaite Intelligence*, à l'Orient de Liége. Ce chapitre, dans ses quatre premiers articles, fixe les délits des Frères et décerne la peine d'excommunication de leur Ordre contre ceux qui manqueraient seulement de respect à la Loge. Pourquoi donc exiger que la religion soit la seule chose au monde qui fasse exception à l'ordre commun? Voudrait-on que, dans son propre sein, elle consacrât le désordre? Qu'elle outrageât son propre esprit de vérité? Qu'elle existât sans ordre, sans discipline et sans caractère qui la distinguent de ses ennemis? Qu'elle fût en opposition avec les plus simples institutions de la société humaine qui toutes ont leurs règlements et leurs titres distinctifs? Qu'elle s'avilît au point de prostituer les choses saintes devant ceux qui les repoussent ouvertement et avec dédain?

» Pour que le vicaire général ou le curé eût été autorisé à accorder à Saint-Martin la sépulture ecclésiastique, il eut suffi que des temoins eussent affirmé qu'avant d'expirer, il avait donné le moindre signe de résipiscence ou de contrition. Lorque l'Église montre tant d'indulgence et de charité envers ses enfants, est-il bien juste que, la fureur dans les yeux et la rage dans les cœurs,on lui demande des prières pour ceux qui lui ont refusé ces légers témoignages de respect et d'union avec elle? C'est cependant le refus si juste de ces prières qui a tant excité la bile des Frères-Maçons de Liége!

» Afin que les lecteurs du *Spectateur belge* puissent juger eux-mêmes de cette pièce furibonde et connaître jusqu'à quel point l'esprit d'intolérance et de fanatisme anime la Franc-Maçonnerie, nous en publions ici quelques extraits accompagnés de nos observations.... Nous n'omettrons pas cette partie qui contient la description des Cérémonies maçonniques funéraires, afin que l'on puisse être à même de juger s'il sied bien à certains philosophistes de nos jours de se moquer du culte religieux lorsqu'ils ont leurs *coups mystérieux trois fois répétés au midi et au nord*, leurs *symboles de l'immortalité*, leurs *nombres mystérieux*, leurs *urnes mystiques*, leurs *feux sacrés*, voir même des *eaux lustrales*, des *purifications trois fois répétées*, des *trios magiques*, etc., etc. »

(M. De Foere donne ensuite le *Tracé* qui précède, en y ajoutant des notes dont nous avons reproduit quelques-unes.)

DOCUMENT III.

Le Fr. Jean-Baptiste Teste, Vénérable de la loge de la *Parfaite Intelligence*, pair de France, ministre du roi Louis-Philippe, président de la première cour de justice du royaume, condamné comme concussionnaire.

(Extrait de sa biographie, des *Pièces d'architecture* qu'il prononça dans la loge de la *Parfaite Intelligence*, et de différents articles de *l'Indépendance belge*.)

Personne ne contribua autant à la prospérité de la Maçonnerie liégeoise que le célèbre avocat français Jean-Baptiste Teste. *L'Indépendance belge* disait de lui (août 1847) que « cet enfant des Cévennes avait formé à Liége. par son exemple et par ses leçons, les Forgeur, les Jaminé, les Piercot, etc. » De même le *Journal de Liége* disait (septembre 1848) que « sa présence dans cette ville avait exercé une grande influence sur le barreau tout entier et que les remarquables sujets que ce barreau possède en sont une preuve vivante. » Ce que ces journaux ont dit de l'influence de Teste sur le barreau, on peut le dire à plus forte raison de son influence sur la loge. Les *Morceaux d'architecture* qu'il prononça à la loge de la *Parfaite Intelligence*, tantôt comme Vénérable, tantôt comme Orateur, et qui furent imprimés, montrent qu'il y déployait un grand zèle. A côté de son engouement pour l'*Art royal*, on remarque dans ses discours un antagonisme chagrin et frondeur contre la religion catholique et des préventions contre la morale de l'Eglise romaine. « Il a voué, disait-il, dès son jeune âge, sa voix à *l'exaltation des principes conservateurs du bien moral*, » et il excite ses Frères en Maçonnerie « à opposer *les préceptes de morale* aux prédications du mensonge et de l'hypocrisie. »

Nous sommes loin de blâmer le F. Teste d'avoir voué sa voix à exalter les principes de la morale et à inculquer ses préceptes : mais nous sommes en droit de remarquer qu'il aurait dû s'abstenir de calomnier la morale de l'Eglise romaine, lui surtout, que l'appât de l'or fit tomber dans le crime et à qui l'on peut appliquer ces vers d'un membre de la loge de la *Parfaite Intelligence* :

Tous ces biens qu'ont acquis la fraude et l'injustice,
Ces vastes amas d'or qu'entasse l'avarice,
  Mieux que l'ambition rempliraient-ils un cœur ?
  J'en crois voir devant moi l'avide possesseur :
Consumé de soucis, l'œil hagard, le teint blême,
Et contre ses besoins luttant avec lui-même :
  A sa honteuse idole il a tout immolé,
  Tout, jusqu'à son repos.... jusqu'à sa probité (1).

(1) Le Fr. De Paix, dans son *Eloge de la Franche-Maçonnerie*.

Certes un Franc-Maçon de cette importance qui, pendant quinze ans, a exercé une si grande influence sur la loge et la ville de Liége, mérite bien que nous lui consacrions quelques lignes.

J.-B. Teste naquit à Baynols (Gard), en 1780, d'un père qui figure parmi les partisans les plus exaltés de la révolution. Venu à Paris vers la fin de 1799 pour achever ses études de droit, il y obtint de tels succès qu'il fut nommé non seulement avocat, mais encore professeur-adjoint à l'académie de législation où il venait d'être élève. A la mort de son père, il retourna dans le Midi et se fixa à Nimes. Durant les Cent Jours il fut député à Paris vers Napoléon, à l'effet d'obtenir des secours pour empêcher les départements méridionaux de se soumettre au duc d'Angoulême, Ayant reçu de Napoléon des instructions et des pleins pouvoirs, Teste parvint à arrêter le duc d'Angoulême et à le faire embarquer pour l'Espagne. Il fut récompensé par le poste de commissaire de police central de Lyon, où il déploya une grande habileté et une grande énergie. Nous en avons une preuve dans le trait suivant rapporté par *l'Indépendance belge* dans son numéro du 25 août 1847 : « Deux dates également remarquables (le 12 juillet 1815 et le 12 juillet 1847) jouent un grand rôle dans la vie d'un homme bien connu de l'élite de la société belge, au milieu de laquelle il a longtemps brillé. Le 15 juillet 1815, M. Teste, alors lieutenant-général de police de Lyon, par sa parole puissante, par l'accent magique de cette éloquence irrésistible qui rappelait aux habitants du Midi la grande figure de leur compatriote, le Gracque d'Aix et de Marseille, parvient à calmer les flots de l'émeute grondant sur la vaste place des Terreaux. A sa voix, les groupes se dissipent comme par enchantement, la tranquillité succède à l'agitation, l'ordre renaît, on reprend confiance, et le repos de la seconde ville de France est assuré par quelques mots jetés du haut d'une borne convertie en tribune au milieu de ce forum improvisé. N'est-ce pas là, pour le dire en passant, le triomphe de la véritable éloquence, de celle qu'un poëte qui s'y connaissait si bien, a admirablement décrite dans ces beaux vers présents à la mémoire de tous ceux qui ont encore la faiblesse de ne pas mépriser les lettres anciennes?

. . . Magno in populo quum sæpe coorta est
Seditio, sævitque animis ignobile vulgus :
Jamque faces et saxa volant; furor arma ministrat :
Tum, pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus adstant :
Ille regit dictis animos et pectora mulcet.

VIRG., *Æneid.*, I, 155.

Quand signalant sa turbulente audace
Se déchaine une ardente et vile populace,
La rage arme leur bras; déjà volent dans l'air
Les pierres, les tisons, la flamme et le fer.
Mais d'un sage orateur si la vue imposante
Dans l'ardeur du tumulte à leur vue se présente,
On se tait, on écoute, et ses discours vainqueurs
Gouvernent les esprits et subjuguent les cœurs.

Traduction de Delille.

Après le second retour des Bourbons, en 1815, Teste fut exilé et se réfugia à Liége où, pendant les quinze ans qu'il demeura dans cette ville, il exerça une grande influence sur le barreau où il brilla par ses

talents. En 1821, au moment où le Congrès d'Aix-la-Chapelle allait s'ouvrir, Teste, rédigea, sous les inspirations de Carnot et le Sieyès, un mémoire par lequel il proposa aux quatre puissances de républicaniser la monarchie française et de substituer à la dynastie des Bourbons une tige protestante de Nassau (1). Mais le futur ministre du roi Louis-Phillppe échoua devant la prudence du Congrès qui représentait l'Europe monarchique.

Si le F. Teste, pendant son séjour à Liége, brilla au barreau, il ne brilla pas moins à la loge dont il fut une des plus hautes *Lumières*. Nous avons de lui plusieurs *Morceaux d'Architecture*, qu'il prononça tantôt comme Vénérable, tantôt comme orateur de la loge. Tous respirent un grand engouement pour *l'Art Royal* et une haine profonde contre l'Eglise. Le discours surtout qu'il fit le jour de la célébration de la fête solsticiale d'été 1829, respire cette haine contre la religion catholique. Après avoir raconté comment les lumières de la Maçonnerie ont eu l'Egypte pour premier foyer et, à travers les âges, sont arrivées jusqu'à nous par l'entremise des Manichiens et des Templiers, il trace le tableau de l'Eglise romaine sous les plus sombres couleurs. SA MORALE, s'écrie-t-il, EST PERVERTIE ! Il engage fortement ses confrères à « opposer les préceptes de la morale aux prédications du mensonge et de l'hypocrisie, » et à « travailler sans relâche à se perfectionner dans la recherche de ce qui est juste. » « Puisse, dit-il, ma voix vouée, dès mon jeune âge, à l'exaltation des principes du bien moral, pénétrer dans le cœur de tous et y laisser de salutaires impressions ! »

La révolution de 1830 fit cesser l'exil du F. Teste. On le vit tout à la fois député du Gard, avocat du domaine et du trésor. Il fut bientôt appelé au ministère des travaux publics, élevé à la pairie et à la présidence de la Cour de Cassation. Il était au comble des honneurs lorsqu'une accusation des plus graves vint l'atteindre en juillet 1847. Poursuivi comme concussionnaire, il adressa au Roi dans les termes suivantes sa démission de pair de France et de président :

« Sire,

» Je dois à Votre Majesté, en retour d'un dévouement dont je me suis efforcé de multiplier les preuves, la dignité de pair de France et l'honneur de siéger dans la plus haute magistrature du royaume, comme l'un de ses présidents.

» J'aborde demain une épreuve solennelle, avec la ferme conscience d'en sortir, sans avoir rien perdu de mes droits à l'estime publique et à celle de Votre Majesté.

» Mais un pair de France, magistrat, qui a eu le malheur de traverser une accusation de corruption, se doit à lui-même de se retremper dans la confiance du souverain qui lui a conféré ce double caractère.

» Je dépose entre les mains de Votre Majesté ma démission de la dignité de pair de France, et de celle des fonctions de président à la Cour de Cassation, pour n'être défendu dans les débats qui vont s'ouvrir, que par mon innocence. »

(1) Voir *l'Eglise rom. en face de la révolution*, par Crétineau-Joly, t. II, p. 9.

La Chambre des Pairs, seule compétente pour juger un pair de France en cause criminelle, déclara J.-B. Teste coupable d'avoir, en 1842 et 1843, étant ministre des travaux publics, agréé des offres et reçu des dons et présents pour faire un acte de sa fonction non sujet à salaire, et elle le condamna : 1° à verser dans la caisse des hospices de Paris, la somme de 94,000 fr., somme à lui livrée pour consommer la corruption, 2° à 94,000 fr. d'amende, 3° à la peine de la dégradation civique, 4° à trois ans de prison, 5° aux frais du procès.

Le F. Teste subit sa peine de réclusion à la Conciergerie. « Chose étrange ! s'écriait l'*Indépendance belge*, la cellule qu'y occupait M. Teste, était située tout droit au-dessous de l'emplacement du fauteuil, ou de ce qu'on pourrait presque appeler son trône de président de la Cour de cassation. Ainsi c'est de ce zénith imposant et glorieux où il siégeait majestueusement en robe rouge, avec le grand cordon de la Légion d'Honneur sur son hermine, que M. Teste était brusquement tombé, comme par une trappe, dans le nadir d'une sorte de cabanon, prenant son jour, jour de souffrance, comme on dit, sur un préau où grouillaient les forçats libérés en rupture de ban, les voleurs et les filles publiques. » (10 août 1850.)

Ainsi, comme l'a remarqué le même journal, à l'endroit que nous avons cité plus haut, « trente-deux ans après *le 12 juillet* 1815, cet enfant de Cévennes qui a formé à Liége, par son exemple et ses leçons, les Forgeur, les Jaminé, les Piercot, les Frère, etc., qui a siégé deux fois dans le conseil du Roi des Français, qui a souvent présidé la Cour de justice la plus auguste de l'Europe, dont le nom a été inscrit dans le Livre d'Or de l'aristocratie française, cet homme illustre vit anéantir *le 12 juillet* 1847, cette organisation si belle, si forte, si complète qui faisait de lui un être privilégié. » (25 août 1847.)

Après l'expiration de sa peine, le F. Teste habita Chaillot, où il est mort le 26 avril 1852.

—

Ainsi fut jugé l'ancien Vénérable de la *Parfaite Intelligence* de Liége, par un journal, qui est dans les meilleurs termes avec la Maçonnerie. Une des grandes lumières de cette secte, comblée des faveurs de la fortune et du pouvoir, commet un crime odieux, il se rend coupable de forfaiture et de concussion. Mais si énorme que soit son méfait, nous ne sommes pas en droit d'en faire rejaillir le blâme sur tous les Maçons : Teste seul fut coupable, seul il mérite la flétrissure. C'est une leçon de justice et de moralité que nous nous permettons de donner à la Maçonnerie et à ses organes, qui souvent imputent à tout le clergé séculier ou régulier la faute personnelle d'un seul de ses membres.

CINQUIÈME SÉRIE.

—

PARODIES DES SACREMENTS ET DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

DOCUMENT I.

A. BAPTÊME. *B.* CONFIRMATION. *C.* CONFESSION. *B.* CÈNE MAÇONNIQUES.

(Extrait de l'*Hist. de la F.-M.* par Dubreuil, t. II, p. 139 et suiv.)

A. Baptême maçonnique.

Le Vénérable, après avoir fait prendre note des noms du père de l'enfant, du jour de la naissance de celui-ci, et du désir que le père manifeste de faire reconnaître son fils pour enfant de la loge et de lui faire donner une éducation propre à le rendre digne de figurer un jour parmi les frères Maçons, lorsqu'il aura atteint l'âge requis, fait apporter les premiers emblèmes des Maçons, c'est-à-dire la pierre brute, le ciseau et le maillet; ensuite il s'adresse au père et lui fait appuyer le ciseau sur la pierre brute et y frapper les trois coups mystérieux à l'aide du maillet. Le Frère ayant frappé les trois coups, le Vénérable lui dit : « Reprenez » votre luwton, mon Frère. Le travail que vous venez de faire, symbolise » celui que vous aurez à faire pour lui; l'enfant, dans l'état d'innocence, » ressemble à la pierre brute; il sort des mains de la nature avec le germe » de toutes les qualités propres à lui faire acquérir la perfection à laquelle » il peut aspirer sur cette terre (1). »

Ensuite, le parrain tient de la main droite le fil d'un aplomb de manière que l'extrémité intérieure de l'aplomb soit en face du cœur du luwton; le premier Surveillant touche de la main droite le côté du cœur du luwton et dit : « Que la ligne verticale de l'aplomb t'enseigne à marcher droit » dans le chemin de la vertu et de la vérité, etc. »

Ce premier Surveillant soutient de la main droite un côté du niveau, tandis que le parrain soutient le côté opposé, en sorte que la base du niveau soit horizontale et qu'elle se trouve à la hauteur de la poitrine du luwton.

(1) Dans les *Statuts* de la loge de la *Parfaite Intelligence*, se trouve le § suivant : « Le F.·. à qui il naît un Lewfton, est tenu d'en prévenir l'atelier. La naissance de l'enfant est consignée au registre sous noms et prénoms. Une députation est envoyée quelques jours après, pour présenter à la mère les félicitations de la loge, et à l'enfant une petite truelle d'argent suspendue à un nœud de ruban bleu-moiré. »

Enfin, le Vénérable et le parrain prennent l'équerre, et la tiennent élevée au-dessus du luwton, de manière que les deux côtés de l'instrument soient dirigés vers la terre. Après une courte allocution du Vénérable, les deux Surveillants et le parrain se munissent chacun d'un flambeau. Le luwton est porté par son père près du candélabre de l'angle sud-est du tableau.

Le Vénérable prend le flambeau du premier Surveillant, il allume celui du candélabre, et en le rendant il dit : « *Amen.* »

Après, ils se portent au candélabre de l'angle sud-ouest; le Vénérable dit :

« Mes Frères, promettez-moi que vous ferez tous vos efforts pour faire » marcher ce luwton dans le chemin de la vertu et de la vérité, et pour » préserver sa raison et sa conscience des préjugés et de l'erreur. »

Les Frères répondent : « Nous le jurons. »

Le Vénérable allume, comme la premiere fois, le flambeau du candélabre, et dit : « *Amen.* »

Enfin ils se rendent près du candélabre nord-ouest et le Vénérable dit :

« Mes Frères, promettez-moi que vous allumerez dans le cœur de ce » luwton l'amour de ses semblables, l'ardeur et le désir de travailler un » jour au bien de l'humanité. »

Les Frères répondent : « Nous le jurons. »

Le Vénérable allume le flambeau du troisième candélabre, et dit : « *Amen.* »

Ensuite le Vénérable fait apporter de l'eau, se lave les mains, les essuie; puis il prend le vase déposé sur l'autel, qui contient du vin, le remet au parrain, il y trempe l'index et le porte sur la bouche du luwton, en disant : « N.·. N.·., que ta bouche manifeste les principes de la sagesse! »

Il trempe une seconde fois l'index dans le vin, le porte à l'oreille droite et à l'oreille gauche du luwton, en disant : « Sois toujours attentif aux leçons de la sagesse, etc. »

Il trempe une troisième fois l'index dans le vin, et le passe sur les yeux du luwton, en disant : « Que tes yeux t'apprennent à lire dans le grand livre de la nature, etc. »

Le Vénérable fait ensuite éteindre les flambeaux, adresse une invocation au Grand-Architecte de l'Univers et il termine les travaux en disant : « Mes Frères, retirez-vous en paix, et emportez avec vous les vœux ardents » que nous formons pour la prospérité de tous ceux qui vous appartien- » nent. »

B. ET *C.* CONFIRMATION ET CONFESSION MAÇONNIQUES.

Le luwton qui a demandé sa confirmation, est conduit en silence dans a chambre de réflexion (1). Le préparateur lui dit :

« Ce local obscur vous représente un de ces antres que la nature a

(1) « La chambre de réflexion représente une espèce de cimetière ou le sépulcre de Jésus. Elle est parée des mêmes emblèmes que les temples chrétiens dans le jour de la commémoration des trépassés; on y voit tracés des os en sautoir, des squelettes, des coqs sur des colonnes, qui rappellent l'infidélité du premier des apôtres; des sabliers, etc., des inscriptions analogues aux doctrines maçonniques, etc. »

» creusés dans la terre... Les emblèmes de la mort vous disent que vous
» devez bien vivre... L'emblème du coq vous prescrit la vigilance... Le
» sablier est l'image du temps.... Lisez toutes les inscriptions que vous
» trouverez ici, et réfléchissez-y, afin de bien répondre aux questions qui
» pourront vous être adressées. »

Lorsque le luwton est introduit dans la loge et qu'on lui a demandé l'explication des emblèmes qu'il a dû observer dans la chambre de réflexion, on lui fait connaître les épreuves auxquelles on va le soumettre, et les devoirs qu'il aura à remplir. Après que le postulant a répondu à différentes questions que le Vénérable lui a adressées, on le prépare aux épreuves.

La première doit être la confession de ses défauts. Le Vénérable lui dit à ce sujet : « Donnez-nous une preuve de la résolution que vous nous
» marquez de faire partie de notre société, en avouant franchement quel-
» ques-uns de vos principaux défauts dont vous désirez vous corriger. Ne
» vous abusez point en vous imaginant que ces défauts nous sont cachés,
» et que nous ne cherchons qu'à satisfaire notre curiosité; croyez, au
» contraire, que je ne vous en demande l'aveu que pour vous donner oc-
» casion de nous prouver votre franchise et votre sincérité, et vous faire
» un pas de plus vers la perfection morale à laquelle vous devez aspirer.»

Lorsque, pour la première épreuve, le frère préparateur présente au luwton le calice d'amertume, en lui enjoignant d'avaler jusqu'à la dernière goutte, le Vénérable continue à lui parler en ces termes : « L'amertume
» de ce breuvage symbolise la répugnance qu'on éprouve lorqu'il s'agit
» d'avouer ses fautes, et la difficulté qu'on a de quitter les mauvaises ha-
» bitudes qu'on a contractées, etc. »

Alors on réclame du luwton la promesse de ne point révéler aux profanes la doctrine de l'Ordre ni rien de ce qu'il pourra connaître par la suite de ses devoirs.

Puis on fait subir au luwton d'autres épreuves, dont le Vénérable explique la morale en ces termes : « Le bruit et le fracas (1) que vous avez
» entendus, accompagnent ordinairement les premiers pas de ceux qui
» commencent à marcher dans la carrière maçonnique. Ils fuiront la lutte
» des passions, la véhémence des effets du vice, les troubles du préjugé
» et de l'erreur, et l'absurdité de l'ignorance. »

Un cliquetis d'armes et des détonations d'armes à feu se font entendre de loin au luwton. Le Vénérable continue ainsi : « Le bruit d'armes que
» vous avez entendu, vous indique que vous devez chercher à acquérir la
» force morale qui vous est nécessaire, pour figurer dignement dans le
» combat que les hommes vertueux et éclairés ont à livrer pour triompher
» du vice, du préjugé et de l'ignorance. »

Le préparateur fait ensuite marcher le luwton à reculons, pour qu'il apprenne, par là, qu'on n'a rien sans peine, et que ce n'est pas dans sa première marche qu'on arrive au sanctuaire de la vérité. »

(1) On entend le bruit du tonnerre précédé d'éclairs, et on semble aussi entendre des murs s'écrouler avec fracas.

Nous faisons grâce au lecteur du reste des cérémonies ainsi que de l'explication des emblèmes.

D. Cène maçonnique.

Le premier dimanche qui suit l'équinoxe du printemps, les Maçons célèbrent, de la manière suivante, la fête du réveil de la nature.

Au fond de la loge, vers l'Orient, sous le trône ou au-dessus, est un triangle en forme de gloire, avec le nom de *Jéhova*, en caractères hébraïques; du côté du midi, dans un transparent, un soleil élevé au-dessus d'un tombeau; à son côté, un autre transparent, représentant la constellation du Bélier. Près de ce transparent, on place une table, sur laquelle il y a un agneau en pâtisserie, un couteau, une coupe et un vase de vin. Au nord, la lune dans un transparent; et, en face du Bélier, il y a un oranger chargé de fleurs et de fruits verts. Sur une table, se trouve un encensoir et un vase contenant des parfums. Un chandelier à trois branches est sur l'autel; ces branches sont sur une ligne, avec l'inscription : *Sagesse, Justice, Bonté;* et, sur les trois candélabres, se trouveront les inscriptions suivantes : sur celui près de l'Orateur, *Au grand Architecte de l'Univers*; sur celui du premier Surveillant, *à la Vertu*, sur celui du deuxième Surveillant, *à l'Humanité.* Sur le tapis, les différents instruments maçonniques.

Le Vénérable fait connaître le but de la fête du jour, qui est la célébration de la nouvelle année maçonnique et le retour du soleil à l'équinoxe du printemps. Après avoir encensé différentes fois le chandelier à trois branches et le candélabre, il en allume, avec une petite bougie, les flambeaux ainsi que les douze étoiles qui représentent les douze mois de l'année. Puis il invite ses Frères à se joindre à lui pour saluer le retour du soleil sur notre hémisphère par une triple batterie, c'est-à-dire par de triples applaudissements.

Alors le Maître des cérémonies découpe l'agneau. L'harmonie se fait entendre, et le Vénérable dit : « Frères, premier et second Surveillants, » invitez les Frères à se réunir à moi, pour terminer les travaux de cette » journée solennelle, en resserrant les nœuds du lien sacré de l'amitié » sincère qui nous unit, et en consommant à cet effet les aliments que » la divine Providence a mis à notre disposition. Rassemblez-vous autour » du tableau, mes Frères. »

Le Vénérable étend la main droite au-dessus, en disant : « Grand » Architecte de l'Univers, bénis les aliments que nous allons consommer » à ta gloire. Conserve dans nos cœurs l'amitié fraternelle qui nous » unit, et fais que son but et ses effets soient toujours salutaires pour » l'humanité. *Amen!* »

Le Vénérable prend le plat sur lequel se trouve l'agneau découpé; et, après avoir pris un morceau, il présente le plat au Frère qui est à sa droite, en disant : « Prenez, et partagez entre vous le même aliment, » en témoignage de la sincérité des sentiments fraternels dont vous êtes » animés l'un pour l'autre. »

Ensuite il prend la coupe, il boit, et la présente au Frère qui est à

droite en disant : « Prenez et buvez dans la même coupe avec vos Frères, » et que cette liqueur fortifie l'attachement que vous leur avez voué ! »

La coupe passée, le Vénérable donne le baiser de paix au Frère qui est à sa droite, etc. (1)

(1) C'est ainsi que des *Rose-Croix* et des *Kadosch* qui traitent de fantasmagories idolâtres les mystères sacrés de l'Eglise ; c'est ainsi que des hommes qui ne reconnaissent d'autre divinité que la nature, d'autre agent que les forces naturelles, et qui, d'après l'énergique expression d'un historien français, ne laissent à Dieu, et encore par une faveur particulière, que les fonctions amovibles d'architecte des mondes ; c'est ainsi enfin que des chrétiens apostats s'érigent en grands sacrificateurs, s'affublent en pontifes et parodient, avec une gravité théâtrale et avec des cérémonies où le grotesque le dispute au sacrilége, ces mêmes mystères chrétiens, ces mêmes sacrements de l'Eglise, qui sont l'objet de leurs moqueries et de leurs blasphèmes. Quel homme dont le sens moral n'est pas complétement oblitéré, ne se sent profondément indigné à la vue de ces ignobles et dégoûtantes momeries qui n'ont pas même le mérite de la nouveauté ? Car déjà au second siècle, comme le rapporte Tertullien, elles étaient en usage parmi les païens. « Le démon, dit-il, imite, dans les antres de ses temples, les » cérémonies de nos divins sacrements. Il baptise ceux qui croient en lui. Il leur » promet la rémission de leurs fautes. Il leur confère les fonctions sacerdotales. Il » imprime sur leur front le signe de la Confirmation. Il célèbre l'offrande du pain. » De plus, en pontife suprême, il administre le mariage. » (*Diabolus ipsas quoque res divinorum Sacramentorum in idolorum mysteriis æmulatur. Tingit et ipse quosdam utique credentes Expiationem delictorum repromittit et sic adhuc initiat.... Signat illic in frontibus milites suos. Celebrat panis oblationem. Quid quod et summum pontificem in unis nuptiis statuit.* Tert., de *Præs.*, c. XL.) (NOTE DE L'AUTEUR).

DOCUMENT II.

INDÉLÉBILITÉ DU CARACTÈRE MAÇONNIQUE.

Circulaire de la R.·. L.·. l'Amitié, de *l'Or.·. de Courtrai, concernant la démission du F.·. Dubus. Du 20 janvier 1820. Extrait du registre des délibérations.* — Tiré littéralement des *Annales Maç. des P. B.*, t. IV p. 35 et suiv.

Séance ordinaire, du 15me. jour du 11me. mois 5819, (15 janvier 1820. S.·. V.·.)

Rapport. — La commission nommée pour faire un rapport sur la demande du F.·. *Dubus*, tendante à être rayé de la liste des FF.·. de l'Ord.·., a considéré qu'en devenant Maç.·., on ne contracte pas l'obligation de rester membre d'aucune L.·.; en effet, nous avons plusieurs exemples des FF.·. qui, ayant désiré de n'être plus considérés comme appartenant à celle de l'*Amitié*, ont été rayés de son Tabl.·. sur la simple manifestation de leur désir.

On ne pourrait en agir autrement sans porter atteinte aux principes de liberté et d'indépendance individuelle qui font la base de notre institution.

Mais est-ce une déclaration de ce genre que fait le F.·. *Dubus* dans ses lettres du 29 décembre et 9 janvier? et son intention est-elle seulement de cesser d'être membre de la R.·. L.·. de l'*Amitié*, et d'être, par là, dispensé de l'obligation d'assister à ses Trav.·. et de contribuer à ses dépenses?

On a peine à le croire lorsqu'on considère, d'une part, que ce F.·. n'a presque pas fréquenté nos réunions, depuis sa réception, sans que jamais, on l'ait rappelé à l'exécution des règlements à cet égard, et, de l'autre, que l'exiguité de la cotisation la met à la portée du F.·. le moins fortuné.

La commission a donc dû chercher à expliquer l'intention de ce F.·., et en lisant, dans la lettre du 29 décembre, *que, parmi les motifs qui l'ont déterminé, il existe de puissantes considérations qu'il croit superflu d'indiquer dans ce moment; qu'il veut être rayé de la liste des FF.·. de l'Ord.·. dont il doit cesser d'être membre;* et, dans celle du 9 janvier, *qu'il se contentera, pour le moment, d'être rayé du Tabl.·. de la L.·., se réservant de demander l'exécution du contenu de sa lettre du 29 décembre, si cette mesure devenait nécessaire*, elle a vu que ce F.·. pensait pouvoir se dépouiller du caractère de Mac.·. et se faire considérer comme n'ayant jamais appartenu à l'Ord.·., et particulièrement dans cette expression, *si cette mesure devenait nécessaire* de sa lettre du 9 janvier,

qu'il cédait à une impulsion étrangère, au mépris de ses engagements librement contractés

Mais elle pense que, si on peut cesser d'être membre d'une L.·., on ne peut toutefois jamais perdre sa qualité de Maç.·., l'admission d'un Prof.·. dans l'Ord.·. lui imprimant un caractère sacré et indélébile qui lui reste toujours, même lorsqu'en voulant le méconnaître, il s'en montre indigne (1).

D'après ces considérations, elle estime qu'il y a lieu à prendre la résolution suivante :

Résolution. — La L.·. de l'*Amitié* ne reçoit pas comme déclaration pure et simple de vouloir cesser d'être compté parmi ses membres, les lettres du 29 décembre 1819 et 9 janvier 1820 du F.·. *L. Vicomte Dubus de Gisignies*, chevalier du Lion Belgique, commissaire du district de Courtrai; elle déclare au contraire les considérer comme exprimant une véritable abjuration de la qualité de Maç.·.; et, sans avoir égard, ni aux circonstances, ni à l'époque qui pourraient rendre la présente déclaration nécessaire ou inutile au F.·. *Dubus*, elle croit que la dignité de l'Ord.·. exige qu'elle lui soit notifiée sous le plus bref délai possible, et qu'il en soit donné connaissance aux LL.·. de la correspondance et à la G.·. L.·. d'Ad^{on}.·. Mérid.·.

La présente résolution sera transcrite au dos du diplôme rendu par le F.·. *Dubus*, lequel diplôme restera déposé aux Archiv.·.

Sanction. — La L.·. consultée, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme :
LE VÉN.·., DE CLERCQ.
Par Mandement de la R.·. L.·.
LE SECRÉT.·., MUYSE.

—

La Grande-Loge de Bruxelles ratifia, le 29 Juin suivant, la décision de la loge de Courtrai, comme on le voit dans le *Précis* suivant de la tenue de la séance de ce jour :

« Les Trav.·. sont ouverts à une heure précise de M.·. P.·., sous la présidence de l'Ill.·. Prince de Gavre, Représ.·. particulier du Sérén.·. G.·. M.·.

» La plupart des GG.·. Dignit.·. remplissent leurs fonctions. Trente-neuf FF.·., ayant voix délibérative, sont présents......

» Il est donné lecture d'une Pl.·. adressée à la G.·. L.·. par la R.·. L.·. l'*Amitié*, Or.·. de Courtrai, relative à une démission Maçon.·. marquante. — Dépôt aux Arch.·. et MENTION APPROBATIVE au procès-verbal. »

(*Annales Maç. des P.-B.*, t. IV, p. 313 et 315.)

(1) Le Grand-Orient de Belgique a déclaré de nouveau en 1836 que l'obligation prononcée par un Maçon donne à celui-ci un caractère *indélébile*. (Voir l'arrêté du Grand-Orient, faisant suite à la lettre envoyée aux membres des Chambres législatives. *Document V de la 11me Série.*)

DOCUMENT III.

FETE BAPTISMALE MAÇONNIQUE.

(Extr. de *l'Orient*, *Rev. de la F.-M.* Paris, 1844-45. p. 36.)

« Le 12 mai 1844, la loge de l'*Asyle du Sage*, de Lyon, a tenu une assemblée pour célébrer solennellement, (ainsi qu'il est dit dans le procès-verbal imprimé de cette assemblée) une fête baptismale maçonnique et profane.

Les travaux ont été ouverts dans le temple, sans batterie, sous le maillet du V. Coran.

Lorsque les dames eurent été admises, le nombre des assistants s'éleva à cinq cents personnes environ. A chaque introduction, la colonne d'harmonie avait exécuté des morceaux appropriés à la circonstance.

Chacun ayant pris séance à la place qui lui avait été indiquée, quatre Frères apprentis, designés par le président, apportèrent dans la loge, assis sur un brancard orné de fleurs et de verdure, sept louveteaux nommés *Bienfaisant*, *Sincère*, *Prudent*, *Sage*, etc., admis au baptême maçonnique, en récompense des services rendus par leurs pères à l'Ordre et à l'atelier. A l'Orient, en face du trône, les mères de ces enfants et leurs parrains entouraient une estrade élégamment décorée, où avaient été déposés divers objets qui devaient figurer dans la cérémonie.

A ce moment, le Vénérable se leva et adressa à l'assemblée, et principalement aux dames, un discours dans lequel il exposa quel est le but de la Franc-Maçonnerie, ce qu'elle exige de ses adeptes à l'égard des femmes, et enfin quel est l'esprit de la solennité à laquelle elles étaient appelées......

Le Vénérable ayant achevé son discours, invita le Vénérable d'honneur, le Très-Sage du chapitre et l'orateur à l'accompagner auprès de l'estrade dressée pour la cérémonie du baptême. Lorsqu'il y fut arrivé, il adressa une invocation à l'Être-Suprême en faveur des louveteaux. Puis il fit flamboyer trois fois le trépied en y jetant de l'encens, et il prononça une nouvelle prière. Cela fait, il interpella les parrains qui promirent solennellement à la loge d'aider les parents des louveteaux à remplir envers eux les obligations de la Maçonnerie.

La main droite de chacun des enfants fut plongée ensuite dans un vase plein d'eau.......

Un tablier fut attaché au corps de chaque louveteau.....

On donna ensuite une paire de gants blancs, emblème de candeur et

d'innocence, à chacun des sept enfants; on passa à leur cou un ruban auquel était suspendu le bijou distinctif de la loge. Le Vénérable leur recommanda de le garder avec soin et de s'en décorer dans les visites qu'ils feront aux ateliers en compagnie de leurs pères.

Ce cérémonial accompli, il fut donné lecture des certificats ou attestations délivrés aux baptisés par la loge.....

ANNEXE.

ADOPTION D'UN LOUVETEAU (FILS DE MAÇON).

(Extr. de l'*Hist. pitt. de la F.-M.*, par Clavel, p. 40.)

Il est d'usage, dans beaucoup de loges, que, lorsque la femme d'un maçon est sur le point d'accoucher, l'hospitalier, s'il est médecin, ou, s'il ne l'est pas, un Frère de cette profession, se transporte près d'elle, s'informe de sa santé au nom de l'atelier, et lui offre les secours de son art, et même des secours pécuniaires, s'il pense qu'elle puisse en avoir besoin. Neuf jours après la délivrance, le Vénérable et les Surveillants vont la visiter et la féliciter de cet heureux événement.

Si le nouveau-né est un garçon, la loge est spécialement convoquée pour procéder à son adoption. On pare le temple de feuillages et de fleurs; on dispose des cassolettes pour y brûler de l'encens. Le *louveteau* et sa nourrice sont amenés, avant l'ouverture des travaux, dans une pièce voisine de l'atelier. Les travaux s'ouvrent. Les surveillants, parrains-nés du *louveteau*, se rendent près de lui, à la tête d'une députation de cinq frères.

Arrivé près du *louveteau*, le chef de la députation, dans une allocution qu'il adresse à la nourrice, lui recommande non seulement de veiller sur la précieuse santé de l'enfant dont la garde lui est confiée, mais encore de cultiver sa jeune intelligence et de ne lui tenir jamais que des discours vrais et sensés. Le *louveteau* est alors séparé de sa nourrice, placé par son père sur un coussin et introduit dans la loge par la députation. Le cortége s'avance sous une voûte de feuillage jusqu'au pied de l'Orient, où il s'arrête.

— « Qu'amenez-vous ici, mes Frères? dit le Vénérable aux deux parrains. »

— « Le fils d'un de nos Frères, répond le premier Surveillant, que la loge a désiré d'adopter. »

— « Quels sont ses noms, et quel nom maçonnique lui donnez-vous? »

Le parrain répond. Il ajoute au nom de famille et aux prénoms de l'enfant un nom caractéristique, tel que *Véracité*, *Dévouement*, *Bienfaisance*, ou tout autre de même nature.

Alors le Vénérable descend les marches de l'Orient, s'approche du *louveteau*, et, les mains étendues au-dessus de sa tête, adresse au ciel une prière pour que cet enfant se rende digne un jour de l'amour et des soins que l'atelier va lui vouer. Ensuite il répand de l'encens dans les cassolettes; il prononce le serment d'apprenti que les parrains répètent

au nom du *louveteau;* il ceint celui-ci du tablier blanc, le constitue, le proclame enfant adoptif de la loge, et fait applaudir à cette adoption.

Ce cérémonial accompli, il remonte au trône, fait placer les Surveillants avec le *louveteau* en tête de la colonne du nord, et leur retrace dans un discours les obligations auxquelles les astreint leur titre de parrains. Après la réponse des Surveillants, le cortége, qui a introduit le *louveteau* dans la loge, se réforme, le reconduit dans la pièce où il l'a pris, et le rend à sa nourrice.

L'adoption d'un *louveteau* engage tous les membres de la loge, qui doivent veiller à son éducation, et, plus tard, lui faciliter, s'il est nécessaire, les moyens de s'établir. On dresse un procès-verbal circonstancié de la cérémonie, qui est signé par tous les membres de la loge et est remis au père du *louveteau*. Cette pièce dispense de subir les épreuves, lorsqu'il a l'âge requis pour pouvoir participer aux travaux de la Maçonnerie. On se borne alors à lui faire renouveler son serment. »

DOCUMENT IV.

Fête d'initiation du premier age.

(Extr. du *Monde maç.*, t. I. p. 403.)

« La loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Rennes, célébrait pour la première fois, le lundi 13 septembre 1858, ce que les anciens Maçons appelaient un baptême maçonnique. Le F.·. Jouaust, secrétaire de cette royale loge, avait demandé la faveur de présenter à cette initiation son lowton Gabriel, âgé de quatre ans et demi ; et la loge avait saisi avec empressement cette occasion de reconnaître les services que le F. secrétaire n'a cessé de rendre à l'Atelier depuis deux ans qu'il a reçu la lumière, notamment en représentant la Loge aux deux derniers congrès maçonniques.

» Au jour fixé pour la fête, le temple simple et sévère de la *Parfaite Union* était drapé de blanc, décoré de fleurs et resplendissant de lumière ; l'odeur des parfums et les accents de la musique préparaient les âmes à de douces émotions.

» Le F.·. Guillot, Vénérable, présidait cette cérémonie avec l'expérience que lui donnent trente-cinq années de Maçonnerie, et avec la cordialité des sentiments d'amitié qu'il ressent pour le F.·. Jouaust.

» Un F.·.portant un écusson bleu et or sur lequel se lisent les noms du lowton, et un F.·. portant des bouquets pour chacun des assistants, annoncent la prochaine arrivée du cortége. Les fleurs sont distribuées ; l'écusson est appendu à l'autel du Vénérable, et celui-ci députe vers le cortége le maître des cérémonies, avec le porte-bannière et des Frères munis d'étoiles.

» Les portes du temple s'ouvrent pour donner l'entrée au cortége, qui s'avance entre les deux colonnes aux sons d'une marche lente et majestueuse. En tête est le lowton vêtu de blanc, couronné de roses blanches, assis sur un élégant brancard garni de draperies blanches semées d'étoiles d'argent, et porté sur les épaules de deux Frères. Les deux parrains, portant l'un un compas, l'autre la règle, sont à ses côtés.

» Le Vénérable fait approcher l'enfant de l'autel, et rappelle à ses parrains les obligations qu'ils contractent en ce jour solennel vis-à-vis du lowton et vis-à-vis de la Loge.

» Sur une table placée au milieu du temple brillent, dans l'argent et le cristal, le pain, les fruits, l'eau et le vin, le miel et le lait, qui doivent servir aux cérémonies de l'initiation.

» Les parrains et le lowton goûtent à ces mets, et symbolisent ainsi les liens qui les unissent désormais. Le Vénérable, en leur partageant ce repas qui rappelle les agapes des premiers chrétiens, leur adresse quelques mots heureux et empreints d'une douce et consolante morale. Il termine en bénissant l'enfant et en déposant sur son front le baiser de paix et d'union.

» Les deux parrains conduisent l'enfant sur les deux colonnes, où les Frères, à l'exemple du Vénérable, l'embrassent et le bénissent. Il est ensuite placé à l'Orient, et la parole est donnée au F.·. Pitois, orateur, qui développe dans un morceau d'architecture, d'une ordonnance magistrale et gracieuse, le but et les effets de la fête vraiment émouvante que la Loge vient de célébrer.

» Après ce discours, une triple batterie est tirée avec un ensemble énergique, à la gloire de la Maçonnerie, en l'honneur des parents du lowton, en remerciment à ses parrains et à l'orateur.

» Le F.·. Jouaust exprime à son tour sa gratitude à tous les FF.·., qui ont accordé la faveur de cette initiation à son fils, et tire une triple batterie en l'honneur de la Maçonnerie, au sentiment de fraternité dont cette fête a donné une preuve touchante, à la génération des Maçons qui continuera après nous notre œuvre impérissable. »

DOCUMENT V.

OUVERTURE DE LA LOGE DU *Travail*, A BRUXELLES, EN 1840.

(Extrait du procès-verbal de cette fête. — Voir le *Journal hist. et litt.* de M. Kersten, T. VII, p. 335-343.)

« Nous avons sur notre bureau le procès-verbal de cette fête formant une brochure in 8° de 60 pages. La longue description de ces cérémonies nous a paru avoir quelque intérêt pour le public. On ne sera pas fâché de voir comment s'amusent et à quoi s'occupent les Frères Maçons. Nous allons donc présenter à nos lecteurs un récit abrégé de la fête, et nous y joindrons, en passant, quelques petites réflexions.

Le 17 août 1840 donc, à 2 heures de relevée, les Frères de la loge en instance se réunirent au local provisoire du Wauxhall, au Parc, sous le maillet du très-illustre Frère De Wargny, Vénérable. Quarante Frères, dont 38 Maçons et 2 apprentis, répondirent à l'appel. Deux Frères étaient absents pour affaires *profanes* indispensables. Aussitôt furent introduits les frères visiteurs et les députations de différentes loges de Bruxelles, de Malines, etc., ainsi que les trois commissaires installateurs, chargés par le Grand-Orient de constituer la nouvelle loge et de lui donner ses pouvoirs. Ces trois commissaires étaient les très-illustres frères *Defrenne*, *F. S. Wouters* et *J.-P.-F. Le Roy*. L'assemblée se composait en tout de 81 personnes. Deux loges de Bruxelles n'avaient pas accepté l'invitation de la nouvelle et n'y étaient pas représentées. Les deux grand-maîtres du rit écossais, les illustres frères *Walter* et *Stevens*, n'avaient pu venir à cause de quelques affaires *profanes*. Quant au Sérénissime Grand-Maître de l'Ordre, le frère *de Stassart*, il était en ambassade à Turin, et son représentant, l'illustre frère *Verhaegen*, était à Paris. A cela près, la réunion était belle, gaie et contente.

La Loge *Le Travail* existait provisoirement depuis 9 mois. Pour être reconnue et installée par le Grand-Orient, il fallait qu'elle commençât par fermer son temple et ses travaux, par mourir en quelque sorte. Cette cérémonie a lieu d'une manière ingénieuse et fort simple : tous les Frères éteignent successivement leurs *étoiles*, c'est-à-dire, leurs chandelles, et le Vénérable souffle la sienne le dernier. Tout est dit alors, la loge est morte.

Immédiatement après commencent les travaux du Grand-Orient, les cérémonies de la résurrection, de la vie. Les commissaires installateurs vont d'abord *tuiler* chacun des membres présents, c'est-à-dire, les passent en revue, examinant sévèrement s'ils sont vraiment Maçons, et si les

Frères députés et visiteurs ont le mot d'ordre annuel. Cela fait et tout ayant été trouvé en règle, le premier des trois commissaires, qui a le titre de président, fait donner lecture des pouvoirs qui leur sont accordés par le Grand-Orient et des lettres de constitution. Ces lettres portent expressément que le Grand-Orient agit *sous la protection spéciale de Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges*. Elles confèrent à la nouvelle loge *le pouvoir de se livrer aux travaux de l'Art royal*. Ensuite le président ayant reçu de chaque Frère séparément la promesse de fidélité et d'obéissance au Grand-Orient, procède aux cérémonies de l'installation ou de la résurrection.

Voici comme cela se fait. Le président se procure du feu en battant le briquet, allume une *étoile vierge*, c'est-à-dire une chandelle neuve; celle-ci communique la flamme à deux autres étoiles vierges. Puis il annonce, le plus sérieusement et le plus gravement qu'il lui est possible, *que la loge est installée*. Ces paroles se répètent trois fois, et on y répond par trois applaudissements. Le président ouvre alors la porte du temple et s'écrie : « *Loin d'ici, Profanes! Ce lieu est consacré au grand Architecte de l'Univers!* » Il referme le temple. Encore trois applaudissements. Tous les Frères se donnent la main et forment la chaîne; le président leur communique le mot annuel. On rouvre le temple et tous les Frères y entrent. Puis le président prononce un discours.

Le très-illustre Frère *Defrenne*, chargé de présider et de porter la parole dans la circonstance dont il est question, parla longuement, et nous trouvons dans sa harangue des choses extrêmement remarquables. Vu son âge, sa qualité et sa longue expérience, il prit la liberté de donner quelques leçons aux novices, et c'est à eux surtout qu'il s'adressa. Il leur recommande, entr'autres vertus, *une discrétion rigoureuse et un courage à toute épreuve*. La *discrétion*, parce que, dit-il, « la durée de notre existence maçonnique dépend de la conservation rigoureuse de nos secrets (1) ». Et le *courage?* Le *courage*, pour se moquer du diable et de l'enfer. « Combien n'en a-t-on pas vu, dit-il fort tristement, abjurer au lit de la mort, *par crainte des tourments de l'enfer*, le titre de Maçon, *plus efficace*, d'après moi, *devant le trône des miséricordes, que des prières salariées!* » Le courage donc avant tout; sans courage, point de vrai Maçon, point de Maçonnerie. « Le courage, ajoute l'illustre docteur, est une des qualités dont il est indispensable que soit doué celui qui se présente à l'initiation. » Il fait observer que c'est dans ce but qu'on soumet les candidats à diverses épreuves physiques. C'est pour cela qu'on leur bande les yeux, qu'on les tire, qu'on les houspille, qu'on les lance de l'un à l'autre comme une balle au jeu de paume, qu'on les introduit dans des caveaux faiblement éclairés par quelque lueur sata-

(1) « LA DURÉE DE NOTRE EXISTENCE MAÇONNIQUE DÉPEND DE LA CONSERVATION RIGOUREUSE DE NOS SECRETS. » Donc la maçonnerie ne pourrait exister si on la connaissait, si on savait ce qu'elle est. Quel aveu! — Le F. Thory dit qu'à la suite de la publication des ouvrages de Barruel et de Robison, la Maçonnerie anglaise avait été tellement découragée que ce ne fut qu'après plusieurs années (en 1805), qu'elle reprit quelque faveur (*Acta Latomorum*, t. I, p. 205 et 224). M. Eckert dit que la publicité est pour la Maçonnerie le talon d'Achille : elle n'est vulnérable que par cet endroit.

(NOTE DE L'AUTEUR.)

nique, qu'on présente tout-à-coup à leurs regards étonnés des cadavres, des squelettes, qu'on se jette sur eux le poignard à la main, qu'on les tourmente enfin par toutes sortes de fantasmagories et de diableries; le tout, disons-nous, pour s'assurer qu'ils sont hommes à se rire, plus tard, du diable en personne.

Lecteur, notez ce fait que nous apprend aujourd'hui pour la première fois le très-illustre commissaire installateur de la loge *Le Travail*, maître expert en tout genre de doctrines maçonnique et carbonarique, député par le Grand-Orient, et comme tel, représentant le Sérénissime Grand-Maître, absent pour affaires *profanes indispensables*. Vous avez ouï parler souvent des singulières épreuves par lesquelles on fait passer les novices de la congrégation maçonnique, mais vous ignoriez pourquoi. Vous le savez aujourd'hui. On veut qu'ils se familiarisent avec les objets les plus effrayants et qu'ils s'habituent à braver Satan et sa sequelle, et, par une conséquence nécessaire, qu'au lit de la mort, ils se passent des secours de la Religion. Pourquoi? Parce que le titre de Maçon suffit pour se sauver, parce que ce titre « est plus efficace devant le trône des » miséricordes que des *prières salariées*. »

Mais, direz-vous, la Franc-Maçonnerie se moque donc ouvertement du christianisme et de l'Eglise? Nullement. Le Frère *Defrenne* parle avec respect du Sauveur, il exalte même le courage de St.-Pierre et des martyrs en général; il reconnait l'empire du christianisme. Seulement il pense que le christianisme actuel n'est plus le christianisme véritable. La religion est devenue méconnaissable, dit-il, *par la conduite inconsidérée de certains prélats, qui ne rougissent point d'anathématiser* les bons Frères Maçons, et sans doute aussi parce qu'on y croit encore au démon. Faites-lui grâce de l'enfer et des lois de l'Eglise, et il est chrétien comme vous et nous.

Du reste, l'orateur veut qu'on s'abstienne des discussions religieuses dans les temples maçonniques, et ce n'est que par un oubli très-pardonnable qu'il s'en mêle lui-même. Pareillement, il en bannit les débats politiques. Cela n'empêche pas que chaque Maçon en particulier ne puisse donner une attention sérieuse aux affaires du pays; le frère président en fait même un devoir. Il faut que les Maçons, en dehors de leurs ateliers, signalent les abus, contribuent à faire de bons choix dans les élections, provoquent les réformes nécessaires et tâchent *d'éclairer la religion trop souvent, hélas! surprise du Souverain, l'*ILLUSTRE FRÈRE LÉOPOLD, *sur le caractère et les vues par trop audacieuses de quelques fanatiques titrés, dont il est malheureusement circonvenu.*

A cela près donc, les Frères ne se mêlent ni de religion ni de politique.

Mais que doivent-ils faire *comme Maçons?* De quoi faut-il qu'ils s'entretiennent, réunis dans leurs ateliers sous le maillet de leur Vénérable? Le très-illustre Frère installateur nous apprend (encore pour la première fois), qu'une de leurs principales occupations, c'est d'avoir soin de l'instruction de la jeunesse.

« Quant à nous, mes Frères, dit-il, nos *devoirs spéciaux, comme* » *Maçons*, consistent à fournir des encouragements aux sciences, ainsi » qu'aux beaux-arts;.... *à contribuer de tous nos moyens à l'érection*

» *d'écoles, où l'ouvrier reçoive gratuitement l'instruction primaire et* » *même secondaire;.... à soutenir sans relâche, pour l'enseignement* » *supérieur*, l'UNIVERSITÉ LIBRE, DONT NOUS AVONS DOTÉ LA BELGIQUE ! »

Instruction *primaire*, *secondaire* et *supérieure*, rien que cela!.... Voilà, voilà un des *devoirs spéciaux* de la Franc-Maçonnerie, au moins de la Franc-Maçonnerie belge. Nous n'en saurions douter après les paroles claires et solennelles du très-illustre Frère *Defrenne*, représentant le Sérénissime Grand-Maître et faisant le catéchisme aux Maçons novices. C'est la Maçonnerie qui *contribue de tous ses moyens à l'érection d'écoles gratuites pour l'instruction primaire et secondaire*; c'est elle, elle-même, *qui a doté la Belgique de l'Université libre de Bruxelles, qui la soutient sans relâche*. Preuve évidente de son zèle, de sa force et de son habilité. La Franc-Maçonnerie s'empare du peuple par les écoles gratuites, et des classes élevées par son académie. De là vient qu'aujourd'hui des jeunes gens annoncent ouvertement, dans des livres, que le vieux christianisme s'en va, qu'il n'est plus bon à rien. Un peu plus tard ils entreront dans le temple de la Vraie Lumière (peut-être y sont-ils déjà), pour achever leur éducation et leurs cours d'études. Là ils apprendront, pour bien finir, à se fortifier contre les terreurs de la mort, à la voir arriver en se riant de l'enfer et du diable.

Après cela, qu'on nous dise que la Franç-Maçonnerie ne s'occupe de rien de grave, que les hommes qui la composent sont de bons vivants qui n'aiment qu'à se réjouir. C'est encore une réflexion du frère installateur, et c'est par là qu'il termine son discours. On croit communément, ou l'on veut faire croire que les Maçons sont des gens adonnés à la gourmandise, à la goinfrerie; on les accuse de ne se réunir que pour manger comme des chancres et pour boire comme des templiers. « Calomnie! s'écrie l'orateur: nous n'avons presque jamais de banquets qu'aux fêtes solsticiales.» Si on se réunit plus souvent, il paraît que ce n'est pas simplement pour faire bonne chère, mais au contraire, pour s'entretenir quelquefois d'affaires très-sérieuses, pour traiter les intérêts les plus graves. Là on parle, à l'occasion, des fins de l'homme et des vertus nécessaires pour n'avoir pas à craindre les peines d'une autre vie; là on décrète l'érection de telles et telles écoles, on fonde des universités; là on discute le budget de l'enseignement et on répartit cette contribution entre les différentes loges. On conviendra que ce n'est pas là tout-à-fait l'œuvre de gens qui n'aiment qu'à manger et à boire.

Après ce discours, les trois illustres commissaires installateurs vont s'asseoir, et les travaux du Grand-Orient sont fermés. La nouvelle loge est constituée, et c'est elle qui entre en fonction. Le Vénérable se lève, remercie les commissaires, les députés du Grand-Orient et des diverses loges étrangères, les Frères visiteurs, et accorde la parole au Frère Orateur. Celui-ci prononce un discours où il considère la Franc-Maçonnerie comme une *œuvre de propagande et de haute moralisation*. Ce discours est suivi d'une prière à l'Eternel, chantée avec accompagnement de piano. La Maçonnerie y célèbre son triomphe sur Rome, sur l'Eglise catholique :

Le Vatican a beau, dans ses fureurs,
Déchaîner contre lui (le Maçon) *ses foudres, son tonnerre;*
Armé de la raison, du compas, de l'équerre,
Il (le Maçon) a pitié d'injustes aggresseurs.
Ton bras puissant, de cette *attaque impie,*
A déjà fait rougir les *auteurs odieux;*
Et les amis zelés de la philanthropie,
Grâces à toi, seront victorieux.

Ces paroles sont encore du vétéran de l'ordre, du vénérable Frère *Defrenne*, dont le discours nous a édifiés plus haut.

Cependant il est tard, et quoique la joie et les émotions les plus douces aient à peine laissé du temps pour la réflexion, on s'aperçoit finalement qu'on a faim. Heureusement les Frères maîtres des cérémonies viennent annoncer que le dîner est servi. L'assemblée ne se le fait pas dire deux fois. Elle se rend sur-le-champ, en défilant par deux colonnes, dans la salle du banquet, où la table est dressée en forme de fer à cheval. La réunion, nous ne savons par quelle cause, se trouve ici accrue d'un cinquième; le *Tracé* (autrement dit procès-verbal) ne comptait que 81 frères dans la salle d'installation; il en compte 100 autour des plats et des bouteilles. Ajoutez-y les Frères artistes qui occupent le milieu du fer à cheval et qui veulent bien souffler dans les instruments, pendant que les autres se livrent joyeusement à l'exercice des dents et des mâchoires. Moyennant ce partage fraternel, on s'amuse délicieusement et rien ne manque à la fête. La grosse faim étourdie, on en vient aux rasades et aux santés. Le premier toast est pour le Roi qu'on appelle amicalement le *frère Léopold de Saxe-Cobourg*. Le maître des cérémonies y répond au nom du prince, en disant : « Si j'ose vous promettre sa haute protection, *c'est » que je crois pouvoir être convaincu et pouvoir assurer* qu'il connaît la » Maçonnerie, et que Maçon lui-même, il sait apprécier leurs principes, » leurs vues, leurs efforts. — *C'est sur le trône que les Maçons ont le bon- » heur de trouver leur premier défenseur.* »

Je crois pouvoir être convaincu est un correctif de la grammaire maçonnique, dont elle aurait bien fait de nous donner l'exacte signification. On ne sait vraiment si l'expression appartient à la proposition affirmative ou à la dubitative.

Nous ne comptons pas les autres santés; elles sont nombreuses, elles sont toutes, comme de raison, pour la véritable Maçonnerie et pour les illustres Maçons. Pendant des heures entières on n'entend que des acclamations, des applaudissements, des fanfares, entremêlés seulement du bruit des flacons et des verres et de courtes pauses pour les vider. A ce propos, nous demanderons volontiers la signification d'une autre locution maçonnique. Nous voyons qu'à certaines santés, le Vénérable commande les armes, et qu'après avoir crié successivement 1er *feu*, 2e *feu*, 3e *feu*, il ajoute bravement: *En avant!*... De quels *feux* s'agit-il ici? Les Frères sont-ils armés du pistolet comme ils le sont en tout temps du glaive? Leurs Annales et leurs *Tracés* ne nous en disent rien. Il n'est, vraisemblablement, question que du feu du Bourgogne et du Champagne, et le triple chargement ne concerne, sans doute, que les verres grands et petits, les vases en coupe et en cloche. De là ne criez pas à l'abus, à l'ex-

cès; les Maçons ont été suffisamment lavés de ce reproche. Ils ne sont ni mangeurs ni buveurs. D'ailleurs, le Vénérable, à chaque feu ou à chaque verre, a grand soin de recommander une vertu. Par exemple, il dira : 1er *feu, celui du courage!* — 2e *feu, celui de la persévérance !* — 3e *feu, celui de la tolérance !* C'est ainsi qu'au banquet maçonnique tout devient une occassion de progrès moral, et qu'on aspire, en quelque sorte, la vertu avec le jus enivrant de la treille. Heureuse école !

On connaît aussi le goût des Maçons pour les arts; nous l'avons montré plus haut. Mais il semble qu'entre tous les arts, ils chérissent et cultivent spécialement celui de combiner les sons de manière à flatter l'oreille. La musique instrumentale et vocale, c'est leur amusement chéri, c'est l'accompagnement obligé de toutes leurs fêtes, de leurs moindres cérémonies. Ils s'en servent non-seulement pour s'égayer, pour les festins, pour la danse, mais encore pour inspirer des sentiments tristes et lugubres, pour disposer l'âme aux émotions fortes et terribles. Toujours de la musique, rien sans musique. De là leur prédilection pour les artistes, de là dans les loges tant de Frères chantres et tant de Frères joueurs d'instruments. En maîtres habiles, ils prennent l'homme par les sens; les sens sont les portes du cœur et de l'âme, et on sait que ces portes sont rarement toutes fermées. Aussi combien pense-t-on que nous comptons de morceaux d'harmonie et de chant au banquet du Wauxhall? En vérité, il n'y a pas de concert dont le programme nous en offre autant. Les symphonies, les ouvertures, les rondeaux, les walses, les fanfares, il n'y aurait pas moyen d'en savoir le nombre. Quant aux chants, nous en comptons au moins une dizaine. Ce sont des prières, des invocations à l'Eternel, des hymnes, des cantiques, des chansons joyeuses. Nous y voyons tous les tons, tous les mouvements, tous les genres; l'austérité maçonnique n'en exclut pas même le grivois. Une pensée y domine cependant, un sentiment se manifeste dans presque tous ces morceaux, c'est la haine du fanatisme et des fanatiques. Nous en avons déjà cité un exemple plus haut. Dans le *Cantique d'installation*, l'illustre président des commissaires installateurs dit encore :

Continuons avec ténacité
A déjouer les complots fanatiques ;
Et des succès justement mérités
Couronneront nos efforts maçonniques.

Le même Frère, dont la verve ne s'éteint point, chante sur l'air de *Cendrillon :*

Nos Frères de la Belgique,
Dès longtemps émancipés,
Par un prélat fanatique
D'anathème sont frappés.
Du délire d'un faux zèle.
Moquons-nous par des chansons
Et souffrons qu'on nous appelle
Des reprouvés Francs-Maçons.

Le Frère *Dessessarts* chante, à son tour, sur l'air d'*Un tonnelier vieux et jaloux :*

Arracher le masque aux pervers,
Ennemis du tolérantisme,

Repousser au fond des enfers
L'hydre affreuse du fanatisme;
Tels sont des amis du *Travail*,
La boussole et le gouvernail.
Travaillons,
Travaillons,
Joyeux maçons;
Des maîtres suivons les leçons.

Enfin le Frère *Bourgeois*, dont le nom est moins connu, vient aussi donner un coup de pied au fanatisme; il le terrasse sur l'air du *Dieu du cabaret :*

Dans ce beau jour qui nous rassemble,
Loin des méchants et des pervers;
Nous allons élever ensemble
Un temple au Dieu de l'Univers....
Nous savons tous braver l'orage;
De leurs menaces nous rions....
En dépit de ces furibonds,
Ce temple restera l'ouvrage.
Des vrais amis, des vrais Maçons (1).

Plusieurs de ces chants étaient soutenus par l'accompagnement du piano et d'autres instruments. Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est une chanson du Frère *Bourgeois*, avec accompagnement de..... Devinez, lecteur! Si vous nommez l'instrument, nous vous déclarons plus sorcier que les Maçons... La chanson est intitulée : *Le signe de détresse.* C'est là que nous avons trouvé un exemple du genre grivois. Pour parler plus efficacement aux sens, à l'imagination, l'auteur n'a rien trouvé de mieux que de joindre la mimique à la poésie et à la musique, que de représenter ce qu'il chante. Ce sont des couplets *avec accompagnement de gestes....*

Nous avons lu, nous ne savons où, que, dans certaines contrées demi-civilisées, demi-barbares, en Égypte peut-être, antique berceau des mystères, des initiations, des femmes gagnent leur vie par un genre d'industrie que nous a rappelé involontairement l'art du frère *Bourgeois...* Mais ces femmes ne chantent pas: c'est une pantomine toute pure, toute muette.... Comme il y a progrès en tout et que la source de tout véritable progrès se trouve nécessairement dans le Temple de la Vraie Lumière, il était juste de rencontrer le premier exemple de la *chanson gaillarde avec accompagnement de gestes* à un banquet maçonnique.

Pour consacrer ces heureux progrès, il ne restait qu'à complimenter les auteurs de tous ces chants et à boire solennellement à leur santé. C'est ce que le Vénérable, l'illustre Frère *De Wargny*, n'a pas manqué de faire. Les Frères poëtes et artistes ont eu l'honneur du 6me toast, *avec acclamations et applaudissements réitérés et avec fanfares.* Seulement, comme il importait de réunir tous ceux qui, dans cette grande fête, avaient été chargés de l'importante fonction de caresser les sens,

(1) Cette prédiction ne s'est pas vérifiée. L'*Annuaire maçonnique du Gr.·. Or.·. de Belgique, pour l'an de la V.·. L.·.* 5852, contient à la page 19, la note suivante : « La Royale Loge le *Travail*, Orient de Bruxelles, a décrété sa dissolution en 5847. — Le Grand-Orient a fait procéder à la démolition des colonnes de ce Temple. »

(NOTE DE L'AUTEUR.)

on a fait partager aux poëtes l'honneur du toast avec le Frère officier de la bouche, autrement dit Frère économe, novice dans l'art culinaire, mais dont le coup d'essai mérite *une mention particulière* et expresse.

Que manque-t-il donc à l'*Art royal* de la Franc-Maçonnerie? Qu'y a-t-il de plus beau, de plus admirable, de plus élevé, de plus sublime, de plus simple, de plus philosophique, de plus sage, de plus raisonnable, de plus grave, de plus sérieux, de plus gai, de plus plaisant, de plus fraternel, de plus modéré, de plus tolérant, de plus charitable, de plus moral et de plus amusant en même temps? Nous ne sommes pas surpris que, dans un moment d'enthousiasme, le Vénérable se soit écrié : « Puissions-nous trouver beaucoup d'imitateurs parmi les *profanes! Le » repos du genre humain y est attaché!* »

C'est une chose décidée, le genre humain sera maçon tout entier, ou le genre humain n'aura plus de paix, et la société périra.

Cependant la fête avait duré neuf heures entières; il était temps de la finir. Le Vénérable but donc et fit boire une dernière santé, celle de tous les Maçons de l'univers. Puis ayant chanté les trois couplets de l'ancien cantique de clôture, que nous regrettons de ne pas connaître, il fit rentrer les Frères servants, c'est-à-dire, le Frère couvreur avec ses compagnons, qui avaient eu la pénible fonction de garder, le glaive à la main, les approches de la salle mystérieuse, pendant que leurs Frères plus heureux se portaient joyeusement des brindes et dégarnissaient les plats. Tous les Frères présents se donnèrent la main et formèrent la *chaîne d'union*; nous ignorons s'ils dansèrent à la ronde. Un instant après, chacun se retira en paix, *emportant des méditations et des souvenirs.*

Ami lecteur, appliquez-vous, s'il vous plaît, ces derniers mots : quand, après avoir lu ce récit, vous fermerez notre livraison, ne l'oubliez pas trop tôt; mais au contraire, gardez-en quelques *souvenirs*, et ne manquez pas de faire de temps en temps une petite *méditation* sur la célèbre fête du Waux-Hall à Bruxelles et sur tous les mystères de l'*Art royal*. Nous oserons vous dire que c'est un devoir pour vous comme pour nous.... Songez-y : « *Le repos du genre humain y est attaché!* »

DOCUMENT VI.

Inauguration du temple de la loge du *Travail*, a Bruxelles, en 1842.

(Extrait du *Globe*, T. IV, p. 339 et suiv.)

L'an de la Vraie Lumière 5842, le 16e jour du 4e mois (16 juin 1842) la respectable loge le *Travail*, régulièrement constituée à l'Orient de Bruxelles, dûment convoquée et fraternellement réunie, a ouvert les travaux d'apprenti sous le maillet du très-illustre F. De Wargny, Vénérable, à l'Orient : Van Jenn et Alexandre, premier et deuxième surveillants, à l'Occident. Les FF. Heetveld, orateur et Peeters fils, secrétaire, sont à leurs bureaux...

Le Vénérable fait donner sortie à la députation de trois Frères, chargée d'aller prendre à leurs demeures et de ramener en voiture les illustres Frères invités à la fête au nom de la Loge....

La députation fait annoncer qu'elle est de retour, accompagnée de l'illustre Frère...

Le Vénérable leur députe à l'instant sept Frères, munis d'étoiles et de glaives, et invite tous les Maîtres de cérémonies à les précéder, pour introduire ensuite avec les grands honneurs les illustres Frères annoncés...

Bientôt on voit entrer en cortège dans le temple, sous la voûte d'acier et maillets battants, précédés des Maîtres de cérémonies, des sept Frères porteurs d'étoiles et de la députation qui est allée les prendre à leurs domiciles, les très-illustres, très-honorés et très-parfaits Frères : 1° Th. Verhaegen, Grand-Maître national *ad intérim;* 2° Stevens, Souverain Grand Commandeur; 3° De Facqz, ex-Maître de la loge le *Progrès;* 4° F. Verhaegen, Très-Sage du Chapitre du *Progrès;* 5° Schuermans, 6° Freichman, 7° Artot.

Le Vénérable descend du trône, s'avance à leur rencontre jusqu'au milieu du Temple et, au nom de l'atelier, leur adresse un compliment... Les FF. Verhaegen et Stevens y répondent successivement avec ce ton d'aménité de langage et cette solidité d'idées qui leur sont si naturels.. Le F. Verhaegen ajoute qu'ayant reçu il y a près d'un quart de siècle, la lumière des mains même du Vénérable en chaire du *Travail*, il vient chercher des leçons et des exemples plutôt que de prétendre en donner.

La triple acclamation étant couverte, les honorables sont conduits à l'Orient par le Vénérable lui-même, qui place sur le trône et à ses côtés



les illustres Frère Verhaegen et Stevens, le premier à sa droite, le second à sa gauche.

Les colonnes se reposent sur leurs bases; le Vénérable dit :

« Les illustres Frères invités, députés et visiteurs, dont la présence nous honore aujourd'hui, voudront bien nous permettre, avant les travaux de la fête de l'Ordre, de nous acquitter d'un premier devoir en suivant l'ordre du jour prescrit par notre programme et en inaugurant notre nouveau Temple suivant les antiques usages et rituels. Leur assistance à cet acte tout à la fois religieux, moral et maçonnique, ajoutera à son importance, à sa solennité, à son prestige. »

Il descend alors du trône, se place sur la dernière marche devant l'autel et se fait apporter l'urne des parfums où brûlent des charbons ardents.

« Frères du Travail, levez-vous; à l'ordre. Ecoutez-moi, répondez-moi !

» Vous avez fondé cette loge, depuis bientôt trois révolutions annuelles accomplies, dans un local provisoire et tellement insuffisant que, lors de votre installation, vous avez dû consacrer, pour un jour seul, un local spécial, celui du Wauxhall. Depuis, votre nombre s'est accru, vos travaux ont prospéré, sans doute parce que vous avez eu foi au grand-Architecte et confiance en vous-mêmes, et vous avez décidé de prendre et d'occuper un local permanent plus convenable; vous avez fait choix de celui où vous êtes maintenant réunis (salons dit de la Louve, Grande-Place, nº 5bis); persistez-vous dans cette résolution à l'unanimité? Dites le moi, y persistez-vous? »

Tous les Frères du Travail lèvent la main droite et répondent à haute voix et ensemble : « Oui, nous y persistons ! »

Le Vénérable continue :

» Promettez-vous de n'entrer dans ce temple qu'avec un cœur et des intentions pures.... de marcher toujours d'un pas ferme et assuré dans la ligne de vos devoirs, de la vérité et de la justice, vers le but que nous voulons atteindre, au moyen d'une progression lente, éclairée, modérée, mais infaillible, basée sur les lumières et les principes de la Maçonnerie qui, elle-même, doit céder à l'impulsion irrésistible des lumières, des idées et de la marche des temps et du siècle? Dites-moi, le promettez-vous? »

Réponse unanime des Frères du Travail : « Oui, nous le promettons. »

Le Vénérable continue encore :

« Jurez-vous enfin de nouveau d'observer strictement et fidèlement tous les serments que vous avez prêtés jusqu'à ce jour dans l'Ordre maçonnique?... Jurez-vous respect et obéissance au Grand-Orient de Belgique? Répondez-moi, le jurez-vous? »

Tous les Frères : « Oui, nous le jurons ! »

Le Vénérable alors jette de l'encens sur le feu. Après quelques instants de silence, il dit d'un ton grave :

« Puissent ces vœux, ces promesses, ces serments s'élever jusqu'au pied du trône de l'Éternel, comme la fumée de cet encens allégorique s'élève vers le ciel! Puissent-ils lui être agréables ! Puisse-t-il les trouver dignes de lui et dignes de vous! »

Le Vénérable remonte au trône, frappe et dit :

« Mes frères, le nouveau Temple du Travail est inauguré et consacré! »

Le premier Surveillant frappe et répète.

Le deuxième Surveillant frappe et répète.

Une triple, vive et parfaite acclamation de tous les Maçons présents couvre et consacre à toujours l'inauguration du nouveau Temple du Travail.

Le Vénérable dit :

« Mes Frères, il existe une loi secrète, inconnue, qui dirige invinciblement le gouvernement de l'univers ; elle se manifeste quelquefois par des circonstances imprévues, étonnantes, dont le concours forme ce qu'en désespoir de cause l'homme a nommé le hasard, sans pouvoir le définir, ni même le concevoir, mais c'est un fait et l'on est souvent tenté de s'écrier, avec je ne sais plus quel sage, que le hasard seul gouverne le monde. Quant à nous, mes Frères du Travail, nous avons été favorisés par lui; oui, nous avons plusieurs fois éprouvé l'influence favorable du bonheur des hasards, si je puis m'exprimer ainsi, et aujourd'hui même encore, notre nouveau Temple vient à peine d'être ouvert, inauguré, et les premières paroles qui vont retentir sous sa voûte sacrée, sont des paroles graves, profondes, dignes de votre plus sérieuse attention ; je la réclame tout entière. Mais, mes Frères, un banquet fraternel nous attend, le Frère économe me fait prévenir qu'il est servi, je me réserve de prier notre Frère orateur de prendre la parole plus tard. — Nous allons donc nous transporter dans la salle des banquets. »

Il ajoute :

» Frère deuxième Surveillant, conduisez-y la colonne du nord ! et vous, Frère couvreur, remettez-moi la clef du Temple. »

Aussitôt toutes les portes du Temple, tant intérieures qu'extérieures, s'ouvrent dans leur plus grande dimension, le parvis tout entier est à découvert et au fond dans le lointain paraît la salle du festin, brillamment décorée et éclairée. On y remarque des écussons portant les noms des loges affiliées, en tête desquelles se trouve la Clémente Amitié, Orient de Paris. — Tous les Frères approuvent ce coup d'œil ; la clef du Temple est remise au Vénérable.

Le deuxième Surveillant exécutant l'ordre qu'il vient de recevoir, se lève, ordonne à sa colonne de le suivre et de s'armer de glaives, se met à sa tête et va se placer à l'extrémité du parvis à l'entrée de la salle des banquets du côté gauche; tous les Frères de cette colonne se rangent du même côté, le long du parvis, par les soins des Maîtres des cérémonies, qui vont annoncer au Vénérable que la colonne du nord est à son poste.

Le Vénérable alors dit :

« Frère premier Surveillant, conduisez également votre colonne à la salle du festin. »

Le premier Surveillant obéit, et suivi de toute sa colonne aussi armée de glaives, va se placer en face du deuxième Surveillant à l'entrée de la salle; la colonne du midi se place également le long du parvis du côté

droit en face de la colonne du nord ; les Surveillants croisent leurs glaives; les Frères des deux colonnes en font autant.

Le Vénérable prévenu par les Maîtres des cérémonies que tout est ainsi disposé, se lève, et s'adressant aux Frères de l'Orient les prie de se former en cortége et de se transporter ainsi dans la salle des banquets.

Aussitôt l'harmonie fait entendre une marche brillante. Les Maîtres des cérémonies se mettent à la tête du cortége, ouvert par les Frères orateur et secrétaire, et qui, marchant lentement, passent sous la longue voûte d'acier formée par les colonnes dans tout le prolongement du parvis et parvient ainsi à la salle des banquets; la marche est fermée par le Vénérable qui fait porter devant lui par le plus jeune apprenti la clef du temple posée sur un coussin.

Le cortége ainsi parvenu et placé à l'Orient, l'harmonie cesse de se faire entendre.

Le Vénérable dit alors aux deux Surveillants d'introduire leurs colonnes dans la salle, ce qui s'exécute à l'instant avec le plus grand ordre et sans la moindre confusion.

Le Vénérable frappe et dit :

« Frère deuxième Surveillant, je vous envoie la clef de ce Temple qui vient d'être consacré à la Maçonnerie, remettez-la au Frère couvreur, et recommandez-lui bien d'être fidèle à son poste, afin que nous puissions toujours travailler en paix et en sécurité sous l'égide de sa surveillance. »

Cet ordre est exécuté, et le Vénérable, après avoir invoqué les bénédictions du Tout-Puissant et recommandé aux Frères de la Loge (recommandation inutile, ajoute-t-il,) tous les égards, toutes les prévenances envers les Frères présents, étrangers à l'atelier, met enfin les travaux en récréation.

Dans les intervalles des santés, l'harmonie ne cesse de faire entendre des morceaux choisis et variés, dont l'exécution, sous la direction du Frère Simon, ne laisse rien à désirer et obtient l'approbation visible de tous les Frères.

Dans un moment donné, le Vénérable remet la loge en vigueur (*suivent les toasts et les discours).*

Tous les ouvriers présents ayant ensuite témoigné être satisfaits de leur salaire du jour, le Vénérable, après avoir invoqué le Grand-Architecte et le patron révéré de la Maçonnerie, dont on vient de célébrer la commémoration et la fête annuelle, ferme les travaux à la onzième heure du soir, et chaque Frère se retire en paix.

Par mandement et pour extrait conforme.

PEETERS fils, *secrétaire.*

DOCUMENT VII.

INSTALLATION DE LA LOGE *l'Espérance* A BRUXELLES, LE 26 NOVEMBRE 1848.

(Extrait du procès-verbal officiel de la séance. — Bruxelles, imp. du F.·. Deltombe, rue Notre Dame aux Neiges.)

Cette fête maçonnique eut lieu sous la présidence du F. De Villers, Vénérable; les Frères J. Leroy et L. Theremin firent les fonctions de Surveillants, ce dernier, qui était trésorier, en remplacement du F. Fleury, absent.

Le F. Ad. Lacomblé occupait la chaire d'éloquence et le F. Ed. Lacomblé « tenait le burin. »

Les Frères visiteurs furent salués par de « vives batteries, » et on introduisit les députations des différentes loges de Bruxelles, qui vinrent successivement débiter leur petit boniment. Le Frère Ista, répondant au nom des Frères visiteurs, au compliment de bien-venue du Vénérable, fit de prime abord une sortie contre le clérical qui, à cette époque d'agitation et de troubles (1848), oubliait ses griefs pour ne prendre conseil que de son patriotisme. Cela fut désagreable, paraît-il, au Frère Ista, qui s'exprima comme suit :

« Les principes Maç.·. sont professés partout, et, pour le moment, le seul ennemi qu'ils aient s'est retiré de nos luttes politiques. Mais, à nos yeux, cette retraite n'est pas le signe d'une paix perpétuelle; car, lorsque cet ennemi cesse un jour de combattre sur un point du globe, c'est pour réveiller la lutte ailleurs. Il dissimule toujours son action comme il cache toujours ses armes, et il peut abuser de tout, puisque les bûchers et les tortures ont été longtemps les tristes auxiliaires de ses manœuvres. Il garde sa devise, quoi qu'il ait dit : « *Dominer est son but; — Diviser est son moyen,* » — et qui sait s'il n'est pas aujourd'hui l'excitateur occulte de ces idées de désorganisation sociale qui se mêlent aux saines doctrines de la vraie liberté!

» Quoi qu'il en soit de la part que l'on peut assigner à l'esprit d'intolérance dans le vertige moral qui se produit au milieu de la tempête politique, la Maç.·. y trouvera un sujet de sollicitude. Pousser au sage progrès des lumières a été jusqu'ici sa mission. Elle a combattu avec constance, avec courage, avec fruit, l'erreur qui entravait la liberté de faire le bien, et ce serait pour elle, si le besoin s'en faisait sentir chez nous, une tâche aussi noble de combattre la liberté de faire le mal.

» Tel est, V.·. M.·., l'esprit qui nous anime, et nous sommes certains

que ce sera dans ce nouveau Temp.·., comme partout, le véritable mobile de l'action maçonn.·.. »

Une triple batterie fut tirée après ces paroles; puis on introduisit le sérénissime Grand Maître national De Facqz, accompagné des Frères Hoorickx et Provost, respectivement grand secrétaire et grand aumônier du Grand-Orient, chargés d'installer la nouvelle Loge.

Les cérémonies d'usage accomplies, le Grand-Maître De Facqz prend la parole et dans le discours dont nous allons extraire les principaux passages, il trace en quelque sorte le programme maçonnique dont le gouvernement belge, dit libéral, s'est fait l'exécuteur :

« L'heureux événement que nous inscrivons aujourd'hui dans les fastes maçonniques, ouvrira-t-il les yeux à ceux qui doutent que l'antique Maçonnerie soit encore vivace et vigoureuse sur le sol belge? Rendra-t-il la confiance à ceux qui s'abandonnent au découragement, disant que la Maçonnerie a accompli son apostolat et que ses travaux sont désormais sans but ?

» Sans but! Eh quoi! est-il donc vrai que tous les peuples, que tous les hommes ne forment plus qu'une seule, qu'une heureuse et indissoluble famille de Frères? Ah! le jour même où ces beaux rêves se réaliseraient, la Maçonnerie serait encore un guide nécessaire aux humains, pour leur apprendre à jouir de leurs précieuses conquêtes et à les consolider par la prudence et la modération.

» Mais je comprends le reproche que lui adressent des esprits aveugles ou frivoles, qui ne connaissent pas et ne veulent pas approfondir le but essentiel de son institution, ses lois organiques et les conditions de sa perpétuité.

» Il est vrai, ainsi qu'ils le disent, que la Maçonnerie n'est plus aujourd'hui, comme naguère elle le fut pour quelques instants, une puissance militante, mêlée aux luttes profanes des partis politiques. Cela est vrai, et félicitons-nous qu'il en soit ainsi. Oui, dépositaire fidèle et vigilante des traditions de liberté, de tolérance et d'égalité, la Maçonnerie a, la première, poussé le cri d'alarme au jour du danger : la première, elle a osé résister à ce parti dont l'audace égalait l'ambition et qui avait entrepris, dans notre Belgique, d'enchaîner tout progrès, d'étouffer toute lumière, de détruire toute liberté pour régner avec quiétude sur une population abrutie d'ignorants et d'esclaves. Oui, elle fut alors le centre autour duquel se groupèrent les hommes dévoués à la cause de la vérité, de la civilisation, du progrès social. C'est elle qui les a enrégimentés, disciplinés ; qui leur a donné un drapeau, des chefs et un plan de campagne (1). Mais après leur avoir appris à vaincre, elle a déposé les armes, elle est rentrée dans ses temples, et, fermant les portes aux agitations du dehors, elle a repris le cours paisible de ses enseignements philosophiques et de ses travaux de bienfaisance (2).

» Pour la tirer de la réserve que lui commandent sa nature et ses lois

(1) Aveu précieux, duquel il résulte à toute évidence que le parti doctrinaire qui domine en Belgique, n'est qu'une émanation et un instrument de la secte maçonnique.

(2) Cela n'est pas sérieux, et le Grand-Maître De Facqz est démenti par les actes et les efforts des siens. (NOTES DE L'AUTEUR).

fondamentales, il a fallu la loi suprême du salut de la patrie; il a fallu cette crise extraordinaire qui mettait en question l'existence de toutes nos libertés politiques, civiles et religieuses, et celle même de notre nationalité.

» La Maçonnerie a prouvé alors tout ce qu'il y a en elle de ressources, d'énergie et de puissance. Que de pareils dangers ne viennent plus menacer chez nous la civilisation; que la Providence éloigne de la jeune Belgique ces convulsions où nous voyons ailleurs la vieille société se débattre entre le passé qui la retient, et l'avenir qu'elle s'efforce de saisir! Cependant, si les décrets du Gr.·. Arch.·. réservaient aussi à la patrie des temps de cruelle épreuve, on trouverait de nouveau dans nos temples un sûr asyle pour les vraies libertés, une tribune où la raison pourrait faire entendre aux hommes la voix du devoir: en un mot, la Maçonnerie serait encore, comme en d'autres jours néfastes, un point de ralliement et d'appui pour tous les hommes de bien.

» Ces éventualités, dont nul au monde ne peut garantir le non-avènement, ne suffiraient-elles pas pour donner à notre institution une valeur inestimable pour attirer et attacher à son culte quiconque aime le progrès avec l'ordre, la liberté sous l'empire de la loi?

» Mais détournons les yeux de ces situations extrêmes, et voyons si, dans les temps de calme et de sécurité, si, dans le cours ordinaire des événements, il n'est pas aussi au pouvoir de la Maçonnerie de devenir un agent, un auxiliaire éminemment utile aux intérêts généraux de la cité ou du pays.

Je n'entends point parler ici des actes de bienfaisance dont elle fait sa constante occupation (1),et qui consolent l'humanité dans un individu souffrant; je laisse de même à l'écart les vérités morales qu'elle a pour mission de propager à l'aide du raisonnement, par les voies de la persuasion et l'influence du bon exemple.

» C'est en face de la société toute entière et de ces intérêts qu'on nomme positifs, que je place la Maçonnerie, et je demande si, dans le cercle où la renferment ses statuts, elle n'est pas en mesure de rendre à la chose publique d'importants services.

» Le passé se hâte de répondre pour elle: sans sortir de cet Or.·., les institutions qu'elle a fondées ou soutenues, sont là pour attester ce qu'elle a pu, ce qu'elle pourrait faire: *faut-il nommer l'université libre et les écoles gardiennes?*

» Les conditions matérielles manquent quelquefois pour l'accomplissement de pareils ouvrages; mais au moins il est toujours possible d'en discuter les projets, d'en rechercher et d'en peser les avantages et les inconvénients, d'en rejeter ou d'en adopter les plans, de régler les détails de l'exécution, en un mot, de se tenir prêt à réaliser, quand le moment sera venu, ceux qu'on aura reconnus praticables et utiles.

» Vous le savez, mes fff.·., il y a une infinité de problèmes sociaux qui attendent l'examen, qui appellent la discussion, soit pour convaincre les hommes de bonne foi qu'une solution raisonnable est impossible, soit, au

(1) La brochure que nous avons publiée sous le titre de: *La Bienfaisance maçonnique*, démontre, par les aveux de la secte elle-même, ce que vaut sa philanthropie.

contraire, pour mettre à la disposition de la société, avec la certitude du succès, de nouveaux éléments de bien-être, de nouveaux instruments de civilisation..... »

Après avoir cité comme se rattachant à la nature des travaux maçonniques, entre autre *les écoles dites professionnelles*, *les bibliothèques populaires*, les caisses d'épargne et de prévoyance, etc., le F. Defacqz reprend :

« En s'éclairant dans ces délibérations approfondies, en s'initiant à la connaissance des ressorts de l'économie sociale, en se façonnant aux habitudes d'une discussion libre, mais sage et réglée, les jeunes Maçons se préparent à monter avec honneur à la tribune dans les corps délibérants organisés par notre droit public. Sans cesser d'être surtout des ateliers de bienfaisance, des écoles de haute philosophie, les Loges deviennent aussi plus directement des pépinières de citoyens instruits et habiles, et un lustre nouveau en rejaillit sur l'ordre entier.....

» Puissiez-vous, Enfants de l'Espérance, ne pas juger indignes de votre attention ces idées d'un F.·. qui vous aime et qui vous ouvre son cœur; d'un Maçon tout dévoué à son art, et à qui trente années de travaux non interrompus ont donné peut-être quelque expérience sur ce qui intéresse la Maçonnerie. »

Le Grand-Orient ayant cessé ses travaux et la Loge ayant commencé les siens, le Vénérable fait une invocation emphatique « au Grand-Architecte de l'Univers; » puis il donne la parole au Grand-Orateur, le Frère Ad. Lacomblé, dont les aspirations impies et révolutionnaires empruntent à l'époque où elles se manifestaient une grande signification. La révolution venait d'être vaincue en France par la vaillante épée du général Cavaignac; les hommes de bien respiraient: mais le triomphe de l'ordre sur le désordre ne put convenir à la Maçonnerie. Or, écoutons comment le Grand Orateur de la Loge l'*Espérance* apprécie les graves événements, au milieu de ses cris de haine contre la Religion catholique:

« Quelle tâche à remplir, mes fff.·. ! Instruisons-nous les uns les autres pour y atteindre. Que notre raison s'éclaire sans cesse, tandis que la pratique des vertus rendra notre cœur sensible et bon; tendons sans relâche à devenir assez purs et assez grands pour qu'en nous élevant sans cesse vers la perfection morale, nous puissions enfin comprendre Dieu et sa vraie loi, l'aimer avec intelligence et nous rendre dignes ainsi de son infinie bonté.

» Ce n'est point la religion menteuse des faux prêtres du Christ, ni le vain scepticisme d'une philosophie aveugle qui guideront nos pas vers ce but. Le grand Architecte des mondes a mis dans le cœur de l'homme tout ce qu'il doit connaître ; avec de bonnes intentions, il trouvera dans sa conscience la source de la plus pure morale.

» Ai-je besoin, en effet, de tant de science pour sentir le vide profond que laissent dans mon âme toutes les vérités relatives que l'on enseigne? On se perd dans le dédale obscur de ces questions étroites que les systèmes mettent en présence. — Gardons-nous de pervertir notre saine intelligence et notre intuition native dans les détours subtils de cette

controverse. Élevons-nous, mes fff∴, dans des régions plus hautes et cependant accessibles à tous ceux qui sont purs; mettons sans cesse l'humanité en présence de Dieu, et nous verrons briller à nos yeux la lumière pure de la vérité, qui rejettera dans les ténèbres les erreurs et les vieux préjugés des hommes.

» Jamais, en agissant de la sorte, nous ne tomberons dans les erreurs des systèmes, jamais nous ne serons les dupes des mensonges que les siècles ont consacrés, et nous pourrons arracher par lambeaux tout ce qui reste encore debout du grotesque échafaudage que l'ignorance a élevé sur la base impérissable des maximes religieuses de l'Évangile.

» A la place de cette sublime religion de l'Évangile, les prêtres enseignent aujourd'hui LE CATHOLICISME, FORMULE USÉE, RÉPUDIÉE PAR TOUT HOMME QUI PENSE SAINEMENT. *Il n'y a donc pas, en fait, de religion que puisse embrasser l'être intelligent* (1), et cependant l'homme est essentiellement religieux, il éprouve le besoin d'un culte qui soit à la fois digne de lui et de l'Être supérieur auquel il le consacre.

» Eh bien, mes fff∴, que la Maçonnerie soit pour nous cette religion vraie et sublime que notre cœur appelle, consacrons-y toutes nos facultés, vouons lui notre âme, et le progrès se réalisera, de la sorte, à coup sûr, sans qu'une résistance impie puisse jamais l'entraver complétement. Soyons les apôtres fervents de cette religion saluée par tous les justes, par tous les penseurs; initions à ses mystères tous ceux dont les aspirations les poussent à apprendre et à connaître, et nous réaliserons ainsi la noble mission de guider vers ses fins véritables la grande famille humaine.

» Ce n'est point la violence qui fera le salut de l'humanité; l'amour seul réalisera ce rêve des grandes âmes. — Seuls, le Christ et ses apôtres ont compris ce qui devait sauver le monde; seuls, ils y ont semé des germes que les siècles ont fait éclore et grandir; tandis que le calcul des prêtres ambitieux, hommes de génie ou intrigants, n'a jamais produit que malheur et désordre. — En vain l'inquisition, l'ignorance et la cupidité ont étayé le catholicisme chancelant. Voyez vous-mêmes : tandis que le christianisme toujours debout et toujours triomphant dans le cœur de l'homme fait tressaillir l'Europe entière, les principes mêmes qu'il a proclamés deviennent l'arme formidable qui sape sans relâche *l'édifice vermoulu du catholicisme*. Ainsi, au bout de dix-huit siècles, le principe gardé pur dans le sanctuaire de la conscience humaine, se retrouve en présence de *cette religion bâtarde, formulée par les successeurs des Apôtres!* Au bout de cette longue période, l'esprit et le dogme, autrefois réunis, se rencontrent après avoir suivi tous deux une route différente et se retrouvent en présence, sans point de contact, sans même se reconnaître, armés tous deux, tous deux ennemis, et prêts pour la lutte.

» Vous le voyez, le triomphe de l'erreur est possible, mais il est éphémère : la raison se venge toujours, les hypocrites et les menteurs voient enfin le masque arraché de leur visage, et la vertu reprend son empire.

(1) Voilà le déisme dans toute sa crudité; pas de religion! tel est le cri de la Maçonnerie, qui est le berceau de l'abominable secte des Solidaires. (NOTE DE L'AUTEUR.)

» Ainsi, ceux-là seuls dont le cœur a éclairé l'intelligence ont su produire de grandes choses, ceux-là seuls qui ont prêché l'amour et la fraternité parmi les hommes leur ont été véritablement utiles.

» Nous devons être de ceux-là, mes Frères, travaillons donc sans relâche à réaliser nos projets, semons partout autour de nous des paroles de bienveillance, d'amour et de paix (1), et espérons qu'un jour, chaque homme sur la terre tendra sa main désarmée à celle d'un ami, comme aujourd'hui le Maçon tend la main à son frère inconnu. Mais hélas, combien il est encore loin de nous, ce beau jour que nos cœurs appellent; que de haines, que de luttes, que de sang, avant le lever de sa pure aurore! Partout règne la guerre au lieu de la concorde, partout le chaos au lieu de l'harmonie, partout le crime quand la vertu se cache impuissante et affaiblie.....

» Hélas! nos premiers moments d'illusion sont déjà anéantis; en vain espérions-nous, au premier choc qui avait fait osciller la vieille Europe, une rénovation sociale, sincère et sérieuse. Sublime délire d'un instant! Noble foi des premiers jours! Vous n'avez fait qu'apparaître et passer. De toutes parts la haine aiguise ses armes homicides, et le beau soleil qui s'est levé radieux et pur a déjà suscité des blasphémateurs!

» L'humanité n'est point au dernier jour de ses souffrances; tandis qu'elle élève sa bannière où brille cette sainte formule, admirable et divine trinité de principes : liberté, égalité, fraternité; tandis que les vertus les plus pures sont à l'ordre du jour, je ne vois que mensonge et déception. *Liberté!* Mais l'homme subit encore partout le plus vil esclavage, celui de ses passions. *Egalité!* Mais je ne vois que l'égoïsme, que la lutte acharnée et implacable des intérêts sans cesse en présence. *Fraternité!* Hélas, mes Frères, ce mot qui résume en lui seul cette admirable trinité de principes, n'est qu'un mot, je cherche en vain la chose. Mais ceux-là même qui sont les enfants d'une mère commune, ne sont pas des Frères. Mais je vois partout des ennemis, des oppresseurs et des victimes; des Frères..... nulle part! Soyons justes, toutefois; s'il est quelque part sur la terre un lieu favorisé, un lieu béni du ciel, où la fraternité ne soit pas un mensonge, c'est à coup sûr dans un temple maçonnique que nous le rencontrerons. Et pourtant, que de mauvais penchants n'avons-nous pas à vaincre! Que d'erreurs et de fautes à réparer! Que d'intérêts et d'amours propre à sacrifier pour que nous soyons tous vraiment dignes d'être des frères!......

» Tournons souvent nos regards vers celui de qui tout émane; réveillons en nous la pensée de Dieu, mes Frères! Que la vérité d'en haut nous éclaire, et que nos bouches soient l'écho de ces douces et consolantes pensées que Dieu seul inspire. Apprenons à tous les hommes à l'aimer par lui-même et pour lui-même, *et débarrassons surtout son imposante majesté de toutes les frivolités du culte extérieur, de toutes les erreurs au*

(1) Les attaques furibondes contre le catholicisme. les blasphèmes du F. Grand-Orient contre la Religion chrétienne, sont ce là vos « *paroles de bienveillance, d'amour et de paix,* » vous, dignitaire de la Loge, qui parlez d'*hypocrites et de menteurs ?*

(NOTE DE L'AUTEUR.)

moyen desquelles on enchaîne les ignorants et les faibles. Soyons en garde contre l'attrait dont on entoure le mensonge ; et permettez-moi de vous répéter à ce sujet ce que je vous disais dans une autre circonstance :

« Aujourd'hui que l'esprit d'analyse, si puissamment combattu dans les » hérésies du moyen âge, est permis, et que la lumière luit aux yeux des » hommes de bonne volonté, il faut avoir la force de faire bon marché de » tout ce fatras de fables inventées pour les nécessités d'un autre temps; » il faut avoir la force de porter partout le flambeau de la raison, dût sa » flamme réduire en cendre tout ce qui reste encore debout de ces ves- » tiges de l'ignorance et de l'obscurantisme.

» Et, c'est vraiment du courage qu'il faut pour cela ; presque tous nous » sommes attachés encore par des liens invisibles à une routine fatale. — » Les souvenirs de la jeunesse, des croyances primitives, si fortes chez » les enfants et les femmes, viennent troubler par de vagues lueurs » l'action de la logique. L'homme devenu capable de raisonner, éprouve » pendant longtemps, surtout si son âme est sensible, de mystérieux » avertissements, de secrètes invitations à se soumettre à l'aveuglement » de ses premières années.—La force de l'habitude est si grande chez lui » qu'il confond souvent cet appel de la passion avec l'avertissement de » sa conscience.

» Il faut de l'énergie pour porter ainsi le scalpel de l'analyse dans le » sanctuaire de cette foi aveugle que nous avons puisée au sein de nos » mères, qui s'est entretenue et développée en nous par l'entourage du » culte, par les dehors et par la forme bien plus que par l'idée. Notre » imagination se plaît dans ce poétique prestige des gothiques cathédrales, » dont la nef mystérieuse se baigne dans les rayons dorés que tamisent » de magnifiques vitraux ; l'or et la lumière du temple nous séduisent et » nous font, malgré nous, regretter que cet ensemble éblouissant ne soit » qu'un leurre, qui encourage la paresse de l'esprit et nous convie à nous » bercer dans d'extatiques admirations, qui énervent tout ce que la » raison a en elle d'énergique et de viril.

» Oui, ces mystiques rêveries sont dangereuses, et nous devons nous y » soustraire pour voir juste et juger sainement. Ayons donc la force de » faire abstraction de tout cet entourage, pénétrons au fond du sanctuaire, » sans nous laisser éblouir par les dehors visibles de ces attrayants » spectacles; n'envisageons que la partie réelle des choses, et la vérité » apparaîtra à nos yeux....

» Ah ! si le peuple crédule eût osé percer d'un regard investigateur les » flammes qui entourèrent le Sinaï, le jour de la prétendue révélation, il » eût compris ce qu'on voulait lui cacher ! Si, traversant le temps et » l'espace, un philosophe de notre siècle eût pu, caché au milieu de cette » foule qui se prosternait, le front dans la poussière, soulever le voile » mystérieux qui cachait aux yeux des profanes les tables de la loi, il » vous dirait, mes FF.·., que ce peuple, frappé de crainte, était le » stupide complice d'un mensonge ; il vous dirait ce que je vous dis : » *Que le Dieu révélateur n'est pas*, et qu'il est impossible ; que c'est » ravaler la Divinité que de lui assigner un rôle humain, un état matériel,

» et que Dieu, lui-même, condamne chez vous, hommes du siècle, cette » ignorante et aveugle croyance. (1) »

» Quelque difficile qu'il soit de rompre avec des erreurs enracinées, prouvons-nous à nous-mêmes que la vérité peut luire à nos yeux. C'est en élevant ainsi la majesté divine que l'homme grandit et s'honore, c'est ainsi qu'il se réhabilite à ses propres yeux, c'est ainsi que, dans l'estime de lui-même, dans la conscience de la mission qu'il remplit, il puise le courage et la confiance.

» Déjà vous le pressentez, mes Frères, l'idée religieuse sera notre principe fondamental, notre thèse de prédilection : par elle nous arriverons à une union sincère et franche, à une charité éclairée et exempte d'ostentation ; par elle enfin, nous réaliserons les véritables principes de la Maçonnerie. »

Tous les fff.·. présents, se rendant à l'invitation qui leur en est faite par le Vén.·., tirent une triple salve d'applaudissement en fav.·. du F.·. Orat.·..

Le Vén.·. ayant ensuite invité les fff.·. qui auraient quelque observation ou proposition à présenter dans l'intérêt de la Maçonn.·. en général, ou de la R.·. ▭.·. *l'Espérance*, en particulier, à vouloir bien s'annoncer, le F.·. Lacomblé Édouard, secrétaire de la ▭, demande et obtient l'autorisation de donner lecture d'un morceau d'archit.·.

Dans ce discours nous trouvons encore les mêmes errements impies et démagogiques professés par l'orateur précédent :

« J'aperçois, dit le F.·. Edouard Lacomblé, un peuple, vainqueur dans sa lutte récente contre le principe monarchique, investi d'une omnipotence souveraine, qu'il se laissera ravir demain peut-être, parce qu'il n'était pas suffisamment préparé à exercer les prérogatives qu'il a conquises à la suite de ce combat. Ailleurs, je vois la même lutte engagée au nom des mêmes principes ; je vois le volcan populaire en éruption partout où un despotisme aveugle et sourd à la voix du siècle, cherche à y opposer des obstacles ; et qui peut prévoir les excès auxquels se livreront des hommes avides de vengeance, et qui, à défaut des lumières qu'ils devraient posséder, des sages enseignements qu'ils auraient dû recevoir, ne sauront pas user de leur conquête avec intelligence et générosité ! »

Ce discours est suivi d'une « triple batterie ; » puis les Frères se rendent à la salle des banquets. Les santés d'usage ayant été portées, le Vénérable propose celle du F. Th. Verhaegen dans les termes suivants :

« 3e *feu* : Au F.·. Verhaegen ! Les ouv.·. de ce Templ.·. étaient impatients, F.·. Verhaegen, de vous voir arriver parmi eux. Votre entrée

(1) Voici maintenant la guerre faite par la Franc-Maçonnerie aux dix commandements de Dieu, qui ne sont plus, à ses yeux, qu'une « *prétendue révélation !* » une espèce de fantasmagorie, que « le peuple crédule » eût pu ruiner d'un « regard investigateur. » Ainsi adorer et aimer Dieu, « prétendue révélation ! » Honorer père et mère, lomperie ! D'après le Grand-Orateur de la loge de *l'Espérance*, Dieu n'a défendu aux hommes ni l'homicide, ni le respect du bien d'autrui, ni l'adultère, ni le faux témoignage ! — C'est là « un mensonge. » — Telle est « *la morale indépendante* » que l'on prêche dans les loges. (NOTE DE L'AUTEUR.)

a répandu la joie sur leurs trav.·.; recevez donc le témoignage de notre reconnaissance. Et quand je parle de notre reconnaissance, nous vous la devons à plus d'un titre, je puis le dire avec assurance. N'est-ce pas à vous, en grande partie, que nous devons le calme dont jouit notre pays, au milieu de l'Europe bouleversée? Portons, un instant, nos regards en arrière, mes fff.·., et ramenons-les ensuite sur le présent; nous constaterons ainsi la vérité de ce que j'avance. Rappelez-vous cette époque où il n'y avait pas de libéralisme à l'état de parti. Les libéraux, alors, épars, isolés, traqués par l'obscurantisme, succombaient individuellement dans une lutte impossible à soutenir contre un parti puissant par son organisation et par son ensemble. Le F.·. Verhaegen fut le centre autour duquel vinrent se grouper tous les éléments libéraux. Grâce à lui donc, il se forma un parti libéral. La lutte alors devint sérieuse; elle fut longue; mais enfin nous fûmes vainqueurs. Et si cette organisation et ce succès du libéralisme avaient été retardés, les événements de Février auraient trouvé au pouvoir les hommes que la nation réprouvait; alors, n'en serait-il pas résulté une explosion et, par suite, une catastrophe (1)?

» Oui, F.·. Verhaegen, je le dis avec un sentiment de profonde conviction : vous avez rendu au pays des services éminents, pour lesquels nous ne vous témoignerons jamais assez de reconnaissance!

» En avant, etc. »

Le F.·. *Verhaegen* prenant la parole, s'exprime ainsi :

« Je salue, avec joie, le réveil de l'*Espérance* en cet Or.·. — Il y a 31 ans que j'eus le bonheur d'être reçu au sein de la R.·. ▭.·. l'*Espérance*. — C'est cette ▭ qui m'a inculqué les premiers principes de la Maç.·., — c'est cette ▭.·. qui m'a donné le goût de la Maçon.·. et qui m'a signalé la voie que j'avais à suivre. — Pendant de longues années, mes fff.·., je me suis rappelé le jour de mon init.·.. — Pendant plusieurs années, tous nous avons vécu dans l'Espérance, et l'Espérance enfin a été couronnée de succès : nous avons atteint notre but. Je dis *notre but*; car, *si l'opinion libérale a triomphé en Belgique, c'est à la Maçon.·. qu'elle doit ce triomphe*; c'est à elle que nous devons le bonheur de la Belgique. J'applaudis de tout cœur aux résultats que nous avons obtenus. — Les principes de la Maçon.·. guideront désormais notre cœur : tels que nous sommes nés, tels aussi nous mourrons! Nous sommes nés dans les principes de la Maç.·.

» Notre berceau fut l'Espérance : nous mourrons dans les principes de la Maçon.·.; notre tombeau sera placé dans l'Espérance!

» Merci, mes fff.·., de la santé que vous venez de porter en ma fav.·.. — Dans toutes les circonstances, vous me retrouverez ce que j'étais il y a 31 ans : ce que j'étais alors, je l'ai toujours été; je le serai toujours. Jamais mes principes ne varieront : Maç.·. et Maç.·., sans réserve, tel je fus toujours; tel sera aussi l'homme politique jusqu'au terme de sa carrière. »

(1) Ces paroles n'exigent pas de longs commentaires : ou elles n'ont pas de sens, ou elles veulent dire que si, en février 1848, les catholiques belges avaient été au pouvoir, les Francs-Maçons eussent fait une révolution! On sait qu'ils n'en sont pas à leur coup d'essai. (NOTE DE L'AUTEUR.)

Parmi les santés qui furent portées, nous mentionnerons encore celles des FF. Fontainas et Ch. Lebeau, Vénérable de la Loge *l'Avenir et l'Industrie*, de Charleroy, bourgmestre de cette ville et membre de la Chambre des Représentants. Ce dernier répondit :

« Permettez-moi d'ajouter quelques mots aux remercîments que vient d'adresser notre Ill.·. F.·. *Fontainas*. Comme lui, je vous suis reconnaissant de l'accueil si frat.·. que j'ai reçu parmi vous. Croyez bien que tous les fff.·. visit.·. et moi nous conserverons à jamais le souvenir de cette belle fête d'installation de la R.·. □.·. l'*Espérance*; et que nous reporterons dans nos atel.·. les sentiments que vous nous avez exprimés avec cet accent touchant de la sincérité. Oui, mes fff.·., nous applaudissons de tout cœur aux efforts que vous avez faits pour accomplir l'œuvre que vous avez entreprise; nous applaudissons à votre zèle, à votre dévouement tout maç.·. Vous avez compris que, dans ces temps d'indifférence, la Maçon.·., dans ces temps d'orages politiques, de commotions sociales, pouvait rendre encore les plus grands services à la cause de l'humanité, à la cause de la civilisation, qui a toujours été celle de notre sublime association. Car c'est une époque, à la fois malheureuse et favorable, que celle à laquelle nous sommes arrivés. C'est une époque de fermentation et de doute, où les principes les plus opposés se heurtent, où le même jour produit, développe et anéantit; où les trônes se brisent; où les empires s'écroulent; où la liberté est tantôt victorieuse et tantôt étouffée.

» Cependant, tout n'est pas perdu, et la Maç.·., je le répète, a un beau rôle encore à remplir. Quelle est, je vous le demande, mes fff.·., l'institution qui puisse rendre de plus grands services à la cause de la civilisation que la Maç.·.? Quelle est l'institution qui a été, comme elle, le flambeau de l'humanité? Je crois, mes fff.·., que si tous les maç.·. comprenaient sérieusement leurs devoirs; si tous travaillaient au développement des principes qui sont maintenant agités dans le monde prof.·., nos atel.·. seraient moins déserts qu'ils ne le sont parfois; et la Maçon.·. marcherait d'un pas plus assuré, plus rapide vers le but où doivent tendre tous ses efforts. »

Après que *trente-une* santés eurent été portées, on entendit une chanson, paroles du F. Ad. Lacomblé, musique du F. Solvay, dans laquelle le Pape, et les « tyrans barbares » aux « fureurs bizarres » furent passablement maltraités; puis, dit le tracé « les trav.·. sont fermés de la » manière usitée, et les ouv.·. se retirent en paix, à minuit plein, satis- » faits de leur trav.·, et de leur salaire du jour. »

DOCUMENT VIII.

COMPTE-RENDU DE LA FÊTE FUNÈBRE CÉLÉBRÉE A BRUXELLES,

Par la loge des Amis Philanthropes, *en mémoire du F.·.* VERHAEGEN, *le glorieux Vénérable de cette Loge et l'émancipateur du peuple belge* (sic).

(Extrait de la *Chaîne de l'Union*, journ. maçonn. de Londres, 1er avril 1863.)

Le 7e jour du 1er Mois de l'An de la Vraie Lumière 5863, la Loge des *Amis Philanthropes* s'est réunie en tenue extraordinaire et solennelle de deuil, sous la présidence du F. Ferréol FOURCAULT, aidé par les FF.·. Auguste COUVREUR, Nestor CONSIDÉRANT, 1er et 2e Surveillants; Albert LACROIX, Orateur; Jean-Baptiste HOCHSTEYN, Secrétaire, etc.

Un grand nombre de visiteurs, de députations de Loges de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie et de la France; des députés du Suprême Conseil de France, du Grand-Orient d'Italie, du Suprême Conseil et du Grand-Orient de Belgique sont introduits.

Le Vénérable Maître en chef adresse les allocutions que la courtoisie fraternelle et la circonstance présente commandent.

L'idée-mère de ces allocutions est la suivante:

Aux Visiteurs :

«..... Vous avez compris que nous traversons aujourd'hui un de ces » accidents funestes dans la vie maçonnique qui appellent les FF.·. à s'unir » plus étroitement; vous avez senti que ce qui lie surtout les hommes, » c'est la communion dans un même regret, la concentration de la pensée » dans une même idée funèbre, l'association de toutes les douleurs légiti- » mes dans un même et suprême hommage. »

Aux Députations :

«...... Souvenons-nous, mes FF.·., que nous ne sommes pas seulement » des hommes sensibles à la douleur. Nous sommes aussi les soldats d'une » sainte cause, et de même que, lorsque dans une armée un général » tombe, les bataillons doivent se grouper autour du drapeau, de même » il nous faudra serrer plus étroitement nos rangs et chercher, dans la » concentration de nos forces, la puissance perdue par la disparition du » chef qui nous guidait, vous savez avec quelle autorité et quel éclat !...»

Aux représentants des obédiences maçonniques :

« Nous nous attendions à vous voir vous associer à ce dernier et suprême » devoir, car celui que nous pleurons siégeait dans vos Assemblées,

» Suprême Conseil de Belgique; il dirigeait vos travaux comme il con-
» duisait les nôtres, Grand-Orient national; il avait entretenu des rap-
» ports actifs et personnels avec vous, Suprême Conseil de France; et
» c'est lui-même qui, marquant le dernier jour de sa vie par un grand
» acte maçonnique, vous reconnûtes au nom du Grand-Orient de Belgique,
» vous, Grand-Orient de l'Italie, régénérée par la liberté et par l'indé-
» pendance... »

Des réponses chaleureuses et senties apprennent aux *Amis Philanthropes* que les paroles du Vénérable Maître en chef ont été accueillies dans le même sentiment qui les a dictées.

La cérémonie funèbre s'ouvre, le Vénérable la caractérise dans un discours admirable. « ...... Dira-t-on que nous cherchons dans l'éclat
» d'une pompe funèbre l'occasion d'un spectacle plutôt que le signe d'une
» douleur et d'une vénération sincères ?

» Dans l'ancienne Egypte, où les historiens placent le berceau des
» initiations......, un adepte ne pouvait être admis dans l'asile sacré des
» tombeaux qu'après avoir subi le jugement le plus solennel......

» Que les plus sages et les plus austères d'entre les Maçons s'assem-
» blent, et qu'ils jugent la vie de celui que nous arrêtons un instant dans
» le chemin de l'éternité.

» Ce tribunal redoutable ne prononcera-t-il pas, avec l'unanimité de
» la justice et de la conscience, l'ascension du Grand-Prêtre qui laissera,
» plus qu'aucun de ses contemporains, dans l'histoire de la Maçonnerie
» et dans la mémoire de la postérité, une trace lumineuse et un nom
» retentissant pour avoir porté, plus qu'aucun aussi, la passion de son
» âme et l'ardeur de son esprit dans les travaux de son apostolat ?

» N'était-il pas en effet un apôtre de l'humanité? Ne s'était-il pas
» élancé dans la bataille de la vie, couvert de l'armure et ceint du glaive
» lumineux de l'archange (1) ? Ne s'était-il pas fait le champion du
» Grand Architecte de l'Univers, en prêchant aux hommes les trois dogmes
» sacrés de la Maçonnerie : *la tolérance, la charité, la fraternité ?*........ »

Ce discours terminé, l'Orateur requiert que les honneurs funèbres soient rendus au F.·. VERHAEGEN.

Le maillet, les décors, le glaive et les gants du Vénérable défunt sont déposés sur un coussin au pied de l'autel.

On se rend, au bruit d'une marche funèbre, dans la salle du tombeau, couverte d'une tenture noire relevée par des guirlandes noires et blanches, des larmes et des franges d'argent.

Au fond est le catafalque tendu de noir; le Vénérable le décore des insignes maçonniques du défunt; puis il prononce une allocution que nous voudrions donner entière, si ce n'était le cadre restreint auquel nous sommes obligé; nous en citerons néanmoins les lignes suivantes:

« ...Sa raison se refusait à croire que pour mourir et se sauver dans l'éternité, il fallait l'accomplissement d'une formule et l'intervention d'un homme...... Dans le recueillement suprême de sa conscience, il s'était

(1) Le gros M. Verhaegen comparé à un archange ! L'hyperbole est très-forte.
(NOTE DE L'AUTEUR.)

senti sans reproches. Il avait jugé qu'il ne pouvait mieux mourir qu'en restant fidèle à lui-même, et il s'est avancé vers l'infini avec un calme et une sérénité antiques....»

Le Vénérable s'interrompt ensuite pour faire exécuter le cérémonial maçonnique, puis il donne la parole au F.·. Orateur, qui esquisse en traits rapides la vie maçonnique et la vie civile du F.·. Verhaegen. Je relève dans ce discours substantiel et éloquent le trait suivant que je trouve on ne peut plus honorable pour le F.·. Verhaegen: «...Lui-même (le F.·. Verhaegen) n'était jamais rebelle à la vérité: au milieu de nos longs et sérieux débats sur la question de l'instruction obligatoire, il sut tenir la balance égale entre les opinions opposées. Hostile d'abord à l'idée nouvelle, il ne la repoussa pas d'emblée. Il écouta toutes nos discussions, et convaincu à la fin, il nous dit un jour: *J'étais entraîné au principe émis... j'ai été ébranlé d'abord, j'ai écouté, j'ai cherché et vous m'avez ramené....* »

Après l'Orateur des *Amis Philanthropes*, d'autres voix viennent payer un juste tribut au grand citoyen qui n'est plus, à l'éminent Maçon que chacun pleure. Ce sont les FF.·. *Isaac Van den Bosch*, Vénérable de la Loge *l'Union Royale*, de la Haye; *Van Schoor*, représentant du Grand-Orient d'Italie auprès du Grand-Orient de Belgique.

La colonne d'harmonie succède et exécute une cantate composée, en l'honneur du F.·. Verhaegen, par le F.·. Bosselet, fils.

Les batteries de deuil sont tirées. La parole de réveil et d'espérance est dite: «... La vie n'est pas quelques morceaux de chair animée. La vie d'un homme, c'est son œuvre....»

Nous entrons, aux accords d'une marche triomphale, dans le temple de l'Immortalité.

Sous un dais, au milieu d'un bosquet d'arbustes, au fond d'un parterre de fleurs, est placé le buste du F.·. Verhaegen. Des cartouches rappellent les actes importants de la vie du F.·. défunt.

1834. Soldat dévoué du progrès, il affranchit la pensée par la création de l'Université de Bruxelles.

1842. Soutien énergique des libertés communales (1), il proteste contre leur mutilation, en donnant sa démission de bourgmestre de Boitsfort. (!!)

1847. Chef accepté du libéralisme belge, il en organise les forces en fondant l'association libérale de Bruxelles.

1861-1862. Grand-Maître intérimaire de la Maçonnerie belge, il renoue des liens d'amitié avec nos FF.·. de la Néerlande et meurt en unissant les Maçons belges à ceux d'Italie, etc., etc.

Deux morceaux d'architecture d'une éloquence virile qui élève le cœur et donne l'énergie des grandes choses et des sublimes dévouements, comme des souverains sacrifices, couronnèrent la pompe funèbre du F.·. Verhaegen.

(1) M. Verhaegen était si fortement attaché à la liberté, qu'en 1831, au lieu de la servir, il aima mieux se dévouer au despotisme hollandais et refuser de siéger au Congrès national belge, où il avait été appelé comme suppléant d'un député démissionnaire. (NOTE DE L'AUTEUR.)

Le premier de ces discours fut de l'Orateur, le Fr∴ *Lacroix*; le second du Fr∴ *Defré*; Grand Orateur du Grand-Orient de Belgique.

Voici la péroraison du discours du F∴ Lacroix :

«... A l'heure où je parle, deux nations viennent de sortir du cercueil. On les croyait bien mortes....

» Mais soudain une voix a évoqué les morts et comme nous, tout à l'heure, on a fait l'appel des manquants. Ils se sont réveillés. Le rideau de deuil qui empêchait le jour de pénétrer jusqu'à eux, s'est déchiré.

» Ces nations entrent à leur tour dans le grand temple éblouissant, affirmant, elles aussi, leur immortalité.

» Et les hommes se sont levés pour continuer l'œuvre de leurs pères.

»... La Pologne s'affirme et lutte.

» L'Italie est ressuscitée déjà. Elle s'est retrouvée unie et plus vivante que jamais.

»...... Une main a pris l'arme de la délivrance, une voix a jeté le cri d'appel. Soldat et tribun, apôtre de sa cause, jusqu'à consentir à s'en faire le martyr, plus désintéressé que Caton et d'une simplicité non moins grande, d'un cœur que rien n'égale, épris par-dessus tout de liberté, pratiquant la fraternité, aimant les humbles et les petits par-dessus tout, chevalier du droit et de la justice, enfant digne de sa mère, l'humanité, ai-je besoin de vous le nommer, ne l'avez-vous pas deviné déjà et acclamé au fond de vos cœurs : Garibaldi, Maçon comme nous; Garibaldi notre frère? (1) »

Enfin, après les cérémonies d'usage, cette tenue, qui laissera de longs souvenirs dans nos cœurs, a été suspendue selon les formalités du rituel de la Loge.

HUBERT,

Membre honoraire des *Amis Philanthropes*,

(1) On le voit, presque tous les documents contenus dans ce livre, constatent l'alliance intime de la Franc-Maçonnerie avec les révolutionnaires. (NOTE DE L'AUTEUR.)

DOCUMENT IX.

HONNEURS FUNÈBRES MAÇONNIQUES RENDUS A LA MÉMOIRE DU F. ANDRÉ FONTAINAS, BOURGMESTRE DE BRUXELLES.

(Extrait du tracé officiel. — Sans nom d'imprimeur.)

Dans la relation de cette cérémonie maçonnique, qui n'avait pas des raisons d'être, nous suivons le tracé officiel des honneurs funèbres rendus à la mémoire du F. Fontainas, le 7 septembre 1863, par la Loge des *Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis*, à Bruxelles, tracé qui ne porte pas de nom d'imprimeur, mais qui est signé par « le Vén.·. Maît.·. P. Van Humbeeck, » et par le « Fr.·. Secrét.·. J. De Boeck. »

Nous disons que cette momerie maçonnique n'avait pas de raison d'être, car M. Fontainas, avant de mourir, avait renié la Franc-Maçonnerie, et était mort en bon catholique. Le samedi soir 18 juillet 1863, il reçut, *à sa demande*, les derniers Sacrements de l'Église. Il avait voulu être mis en rapport à ce sujet avec M. Vervloet, curé des Minimes, son ancien et vénérable collègue du comité de Charité, dont il a fait partie pendant de longues années.

L'entretien a duré longtemps entre le ministre des autels et M. Fontainas. Finalement, le malade a témoigné une grande satisfaction de s'être réconcilié avec l'Eglise. Il a remercié M. Vervloet avec effusion et reconnaissance.

Nous ne comprenons donc pas la démonstration ridicule à laquelle la secte maçonnique s'est livrée à propos de la mort de M. Fontainas; nous ne pouvons nous l'expliquer que par le désir de cacher le dépit qu'a éprouvé la Maçonnerie de se voir abandonnée par un des siens; elle croyait pouvoir renouveler le scandale qui a marqué les derniers moments de M. Verhaegen, et déçue dans ses espérances, elle a voulu en imposer aux siens et s'est livrée à la momerie dont nous allons rendre compte.

Le « tracé » est divisé en deux parties. La première relate la mort de M. Fontainas, la décision de la Loge de lui rendre les honneurs funèbres « *réservés au parfait maçon*, » dérision amère, puisque l'honorable magistrat avait renié cette secte. Vient

ensuite un exposé dans lequel il est dit entre autres : « *En politique, la Franc-Maçonnerie ne doit être l'instrument d'aucun parti.* » Ce qui cadre fort bien avec les paroles relatées plus haut de M. Verhaegen, qui disait : « Nous avons atteint notre but. Je dis : *notre » but; car, si l'opinion libérale a triomphé en Belgique, c'est à la » Maçonnerie qu'elle doit ce triomphe; c'est à elle que nous devons » l'organisation de notre opinion.* »

Voilà comment « la Franc-Maçonnerie n'est en politique l'instrument d'aucun parti ! »

Ceci dit, laissons parler le « tracé » officiel :

CÉRÉMONIE FUNÈBRE EN MÉMOIRE DU FR.·. ANDRÉ FONTAINAS.

Le 7e j.·. du 9e m.·. de l'an de la V.·. L.·. 5863, la R.·. ☐.·. se réunit, en ten.·. extraord.·., pour rendre les derniers devoirs à son Vén.·. Malt.·., le T.·. Regr.·. Fr.·. André Fontainas, Souv.·. Gr.·. Insp.·., 33e degré.

Les membres de la ☐.·., les FF. visiteurs de la R.·. ☐.·. des Amis Philanthropes et ceux venus des Or.·. de la Belgique et de l'étranger, témoignent par leur empressement à se rendre à cette solennité, les sentiments d'affection que leur inspirait le T.·. Ill.·. Malt.·.. Son image vénérée est placée sur le trône couvert de deuil. L'or.·. et les col.·. sont voilés d'un crêpe funèbre. Le Fr.·. faisant fonct.·. de Vén.·., prend place à la gauche de l'autel.

OUVERTURE DES TRAVAUX.

A 7 h.·. de m.·. pl.·., le F.·. Pierre Van Humbeeck, assisté des FF.·. Rahlenbeek, 2e surv.·. et Waefelaer, gr.·. exp.·., procède à l'ouv.·. des trav.·., au premier gr.·. symb.·..

La garde du temple est confiée au Fr.·. Ch. De Keyser, exp.·. couv.·..

Les FF.·. Bergé, orat.·., De Boeck, secrét.·., Peeters, trés.·., Joniaux, écon.·., Roffiaen, maît.·. des cérém.·., Emmanuel Dubois, Cluydts, De Glain, Wion, Guiot, Charles Berger, Wyers et Van Oemberg, maît.·. des cér.·. adj.·., sont à leurs places respectives.

Après avoir remercié les FF.·. visiteurs que l'amitié a conduits vers ce triste séjour, le Vén.·. Malt.·. en chaire invite le Fr.·. Malt.·. des cér.·. à introduire les députés des RR.·. ☐.·., qui se sont fait annoncer pour rendre un dernier hommage au Tr.·. Regr.·. Fr.·. André Fontainas. Ce sont :

Le Septentrion, à l'Or.·. de Gand ;

Les Amis de la Parfaite Intelligence, à l'Or.·. de Huy ;

Le Réveil, à l'Or.·. d'Alost;

L'Avenir et l'Industrie, à l'Or.·. de Charleroi ;

Les Élèves de Thémis ;

Les Amis du Commerce et la Persévérance réunis, toutes deux à l'Or.·. d'Anvers ;

La Parfaite Intelligence et l'Étoile réunis, à l'Or.·. de Liége ;

La Bonne Amitié, à l'Or.·. de Namur ;

Les Amis Philanthropes, à l'Or.·. de Bruxelles.

Ces déput.·. reçoivent l'accueil le plus frat.·.. Le Vén.·. Malt.·. en chaire les remercie de cette nouvelle marque d'amitié qu'elles donnent à la R.·. ☐.·. et dont le malheur qui l'a frappée augmente encore le prix.

Les RR.·. ☐.·. l'Union Royale, à l'Or.·. de la Haye; la Persévérance, à l'Or.·. de Maestricht; *Het vry Geweten*, à l'Or.·. de Breda; les Frères réunis, à l'Or.·. de Strasbourg; les Artistes réunis, à l'Or.·. de Limoges, annoncent qu'elles s'associent, par la pensée et par le cœur, aux honneurs funèbres qui seront rendus, dans cette ten.·., au Tr.·. Ill.·. Malt.·.

Le Fr.·. malt.·. des cér.·. introduit ensuite le Supr.·. Cons.·. de Belgique, réuni dans tous ses gr.·..

Le Vén.·. Malt.·. en chaire :

« *FF.·. Souv.·. Gr.·. Insp.·. gén.·.,*

» *Vous venez à nous, dans un jour de deuil, pour partager notre douleur et rendre les derniers devoirs au Malt.·. excellent que nous avons perdu. Nous vous remercions de cette haute fav.·.. Personne mieux que vous ne peut comprendre notre affliction ; car celui qui fut notre Vén.·. était pour vous un collègue bien-aimé. Soyez donc les bienvenus dans ce temple. Le poids de l'affliction s'allège quand il est supporté en commun.* »

OUVERTURE DE LA CÉRÉMONIE FUNÈBRE.

Lorsque le Supr.·. Conseil a pris la place qui lui est réservée, le Vén.·. Malt.·. en chaire se recueille et dit : « *Fr.·. 1er surv.·., quelle heure est-il?* »

Le Fr.·. 1er surv.·. « *L'heure où la fin est devenue le commencement.* »

Le Vén.·. Malt.·. en chaire : « *C'est la loi de la nature; elle est commune à tous; elle est inexorable. — Mes FF.·., faisons notre devoir.* »

Après avoir prononcé ces paroles, il se dirige suivi du Supr.·. Conseil, des Députés des RR.·. ☐.·. et des FF.·. qui déc.·. l'Or.·. et les col.·. vers la salle du tombeau.

SALLE DU TOMBEAU.

L'aspect de ce lieu, décoré des insignes du deuil maç.·., inspire le recueillement. Chacun se reporte au temps où le Fr.·. André Fontainas animait par sa présence les travaux de l'atel.·.. Un morne silence règne sur toutes les régions; il n'est interrompu que par la voix du Vén.·. qui rappelle les FF.·. au travail. Mais en vain interpelle-t-il successivement le 1er et le 2e Surv.·.; ils ne lui répondent que par des signes de découragement. Le Vén.·. comprend le motif de leur consternation. Celui qui répandait partout le zèle et l'activité ne paraît plus dans l'atel.·. Le Vén.·. invite les FF.·. 1er et 2e Surv.·. à se joindre à lui pour aller à la recherche de cet Ill.·. Malt.·.; ils se rencontrent au pied de sa tombe.

Le Vén.·. Malt.·. en chaire :

« *Mes FF.·. nous cherchions un Maître bien-aimé; nous voulions lui demander des enseignements nouveaux. Une tombe récemment ouverte*

» *s'offre à nos regards. Mais tout espoir est-il perdu? Notre Fr.·. aurait-*
» *il quitté ce monde pour toujours? Il aimait notre voix; il y répondra,*
» *si le moindre souffle de vie lui reste. Interrogeons sa tombe; tâchons de*
» *ranimer sa cendre.*

» *Fr.·. André Fontainas réponds-nous!* »

Vainement les FF.·. 1er et 2e Surv.·. répètent-ils ce lugubre appel; la tombe reste muette. Le Vén.·. dit alors: « *Le Malt.·. reste sourd* » *à la voix de ses FF.·.. La triste réalité nous apparaît. Le Fr.·. Fontai-* » *nas n'est plus.* »

A ces paroles succèdent les sons du lugubre tam-tam dont la vibration expire lentement sous la voûte du temple.

Le Vén.·. Malt.·.: « *Mes FF.·., c'est en vain que nous chercherons* » *désormais à l'Or.·. de ce temple, le Malt.·. qui savait si bien nous faire* » *apprécier les charmes de la fraternité. Mais sa mémoire sera fidèlement* » *gardée parmi nous. Je dépose sur sa tombe cette couronne, emblème* » *des sentiments dont nous sommes animés. Elle est tressée de ces fleurs* » *qui symbolisent les amitiés constantes, les souvenirs inaltérables, les* » *regrets éternels.* »

En prononçant ces mots, il dépose sur le sarcophage une couronne d'immortelles.

En ce moment, la col.·. d'harmonie fait entendre une funèbre symphonie. Le Fr.·. Périé chante les vertus du T.·. Regr.·. Malt.·. et la douleur que cause sa perte. Un chœur nombreux lui répond. Ces chants et ces accords plaintifs retentissent dans tous les cœurs.

Quand ils ont cessé, le F.·. Ranwet, Souv.·. Gr.·. Command.·., fait l'éloge du défunt au nom du Supr.·. Cons.·. de Belgique. Le Fr.·. Orateur reprend cette tâche en sous-ordre, et retrace la carrière maçonnique du Fr.·. Fontainas. Il termine « son morceau d'architecture » en ces termes:

» La mort est le grand enseignement de la vie, mais c'est toujours avec le cœur brisé, rempli d'amertume, que nous recevons ses douloureux mais utiles avertissements. Aussi avons-nous tous été plongés dans la consternation et dans le deuil à la nouvelle de sa mort; nous nourrissions toujours l'espoir de le revoir diriger nos travaux. — Ici, mes FF.·., je m'abstiens d'apprécier ce qui s'est passé à sa dernière heure; loin de moi l'idée de me poser en inquisiteur de la conscience.

» En 1847, le Fr.·. Or.·. eut l'occasion de dire hautement qu'un vrai Maçon doit mourir comme il a vécu, c'est-à-dire en libre penseur et que loin de considérer une telle mort comme une honte, *c'est un titre qu'il faut franchement revendiquer*. Un F.·. avait refusé le secours du clergé à son lit de mort, déclarant à son fils qu'il ne voulait pas d'intermédiaire entre le Gr.·. Arch.·. de l'Un.·. et lui. Le *Journal de Bruxelles* avait publié que ce Fr.·. s'était confessé à ses derniers moments, et qu'en conséquence il avait par le fait abjuré la Maç.·.; sur la proposition du Fr.·. Fontainas, l'atelier décida de rectifier publiquement les inculpations de la feuille cléricale. Aussi malgré le triomphe de nos adversaires, malgré l'audace de leurs affirmations, j'ose affirmer à mon tour, sans

crainte d'être démenti par ceux qui connaissaient intimement notre vénéré Maître, j'ose affirmer que celui qui a été un type d'honnêteté, n'a jamais accompli aucune lâcheté à ses derniers moments; j'ose affirmer que sa vie a été trop pure pour qu'il ait jamais pu faire alliance avec ceux qui combattent le libre examen; j'ose affirmer qu'il a pratiqué la Maç.·. jusqu'au dernier jour, qu'il n'a point abjuré, mais qu'il lui est resté fidèle jusqu'au dernier souffle de son existence... Détournons nos pensées des douleurs nombreuses qui assiégent souvent le lit de nos frères mourants; rendons à notre Vén.·. Maît.·. l'hommage complet de notre reconnaissance, et profitons de la leçon que nous donne cette mort pour nous pénétrer de la nécessité impérieuse de nous prémunir contre nos adversaires et préserver notre mémoire contre d'injustes accusations (1).

» Ombre vénérée, toi qui, plein de cœur et de foi dans la vertu, as cru au bien et l'as pratiqué pendant toute ta vie, reçois l'assurance de nos regrets et de notre gratitude; tu ne cesseras point de vivre dans nos souvenirs et ton nom honoré y demeurera en traits ineffaçables.

» Ombre vénérée, reçois ces derniers hommages rendus à ta mémoire; reçois les adieux fraternels de ceux que tu as laissés dans la douleur et que ton esprit nous vivifie. Adieu, Vén.·. Maît.·., adieu, Tr.·. Ch.·. Fr.·. Fontainas, adieu, trois fois adieu! »

Pour faire juger la valeur de la note qui termine cette page, nous n'avons qu'à renvoyer le lecteur à presque tous les documents de ce livre : tous démontrent que la Franc-Maçonnerie se pose toujours et partout comme l'ennemie la plus acharnée de l'Eglise.

Quant aux derniers moments de M. Fontainas, on sait que l'Eglise ne lui aurait pas accordé les derniers sacrements et la sépulture ecclésiastique si, comme l'affirme le F. Orateur, « il avait » pratiqué la Maçonnerie jusqu'au dernier jour, s'il lui était resté » fidèle jusqu'au dernier souffle de son existence. »

Les affirmations du F. Orateur sont absurdes comme les momeries maçonniques sont ridicules, témoin la suite du « tracé » que nous transcrivons ici :

Le Vén.·. Maît.·. en chaire ; « *La vie de l'homme ici-bas n'est qu'un » passage. Regardez cet épi : il est tombé sous la faux du moissonneur; » ainsi l'homme tombe sous la faux du temps. L'épi s'est desséché.* (Il » froisse l'épi et en fait tomber les grains.) *Tout est consommé! Mais » tout n'est pas anéanti. Ce grain confié à la terre vivra d'une vie nou- » velle. Rien n'est perdu pour le Gr.·. Arch.·. des mondes. FF.·. Surv.·., » retournons auprès de la tombe de notre Vén.·. Maît.·. Au nom de cette*

(1) Pour prévenir toute fausse interprétation de ce passage du disc.·. du Fr.·. orat.·., nous croyons devoir rappeler que la Franc-Maç.·. a toujours professé la plus complète tolérance en toute matière et surtout en matière de religion, et que les colères de la Papauté ne l'ont pas fait dévier de ce principe. Quelque pratique d'une religion positive qu'un Fr.·. juge convenable d'observer, il ne cesse pas d'être Franc-Maç.·., s'il reste fidèle au principe de la liberté d'examen et s'il répudie cet enseignement absurde que, hors de son Eglise, il n'est point de salut. (NOTE DU TRACÉ.)

» *R.·. ⊐.·. qu'il aimait tant et dont il était tant aimé, allons lui dire un » dernier et fraternel adieu.* »

Ce triple adieu prononcé, le Vén.·. Maît.·. en chaire dit : « *Mes FF.·., le Fr.·. André Fontainas n'est plus, pleurons !* »

Quand les FF.·. surv.·. ont répété ces paroles, le Vén.·. dit : « *Mes » FF.·., le Fr.·. André Fontainas ne paraîtra plus parmi nous ; gémis- » sons!* » Et les FF.·. Surv.·. répondent : Gémissons ! gémissons !

Le Vén.·. : « *Mes FF.·., l'âme de notre Vén.·. Mait.·. est retournée » vers sa source, espérons !* »

Espérons ! A peine cette parole consolante a-t-elle retenti trois fois sous la voûte du temple, que le voile funèbre étendu sur l'Or.·. terrestre se déchire et découvre le parvis du Temple de l'Immortalité, vers lequel les accords d'une marche triomphale appellent tous les FF.·.. Le Vén.·. dit alors : « *Notre espérance est accomplie. Mes FF.·., détournez les yeux » de ces emblèmes de deuil. Venez dans une autre enceinte reporter vos » regards sur des symboles consolateurs.* » Les FF.·., obéissant à cet appel, se dirigent avec ordre et recueillement vers le Temple de l'Immortalité. Mais avant de quitter la salle funèbre, chacun d'eux vent déposer sur la tombe du Fr.·. Fontainas une branche d'acacia, comme gage du culte qu'ici-bas il voue à sa mémoire.

TEMPLE DE L'IMMORTALITÉ.

Le Temple de l'Immortalité resplendit de lumière. A l'Or.·., au fond d'un jardin, image des Champs-Elysées, au milieu d'un parterre de fleurs, se trouve placé le buste du Fr.·. Fontainas. — Une brillante harmonie remplit l'âme des plus douces émotions. — Quand le silence s'est rétabli et que la col.·. d'harm.·. a suspendu ses accords, le Vén.·. se lève et dit : « *Mes FF.·. debout et à l'ordre.* » (Puis il fait une invocation au Grand Architecte de l'Univers.)

Après cette invocation, un étranger, le F. Bancel, obtient la parole et prononce un discours, dont voici le début :

« Mes Frères,

« Il y a cinq mois, sur la tombe du triumvir Armellini, mort en libre penseur, je prononçais les paroles suivantes:

« La mort engendre la vie. Il m'est impossible de parler sur le bord » d'une fosse sans voir clairement l'immortalité qui en sort victorieuse. » L'idée que le mort servait, ne meurt pas avec lui ; elle passe dans » l'esprit de ceux qui demeurent, en sorte que rien ne se perd ; le » corps se dissout et retourne aux divers éléments de la nature qui » l'avait engendré ; l'âme étincelle inextinguible, réchauffe de sa flamme » éternelle les âmes héritières. On peut dire que les générations présen- » tes sont nourries et éclairées de la lumière des générations disparues. » Loi consolante et suprême ! Elle proclame la solidarité et la responsabilité du genre humain. Au lieu de cette sinistre chaîne des morts qui épouvantait les nuits du moyen âge, elle noue, sous l'œil de Dieu, la chaîne des vivants. Cest surtout ici, mes Frères, qu'il convient de proclamer ces vérités religieuses, de les dégager des formules, de les affranchir

des liens, de les délivrer des prisons du dogme catholique et de toutes les sectes particulières. L'immortalité n'est l'apanage d'aucune Église, d'aucun système, d'aucune philosophie; croyance universelle, elle appartient à l'humanité. Pythagore n'a pas plus de droit que Confucius ou Jésus de Nazareth à lui assigner les étapes mystérieuses de son pèlerinage au sein de l'Infini. Dieu qui l'a faite, sait seul où elle passe. — Mais nous, du moins, créatures d'un jour, et cependant altérées de vivre, sur la tombe de notre bien-aimé vénérable Fontainas, et comme dernier témoignage à rendre à un homme de bien disparu, affirmons « qu'il n'y a qu'une » science, une grandeur, une chose digne de la pensée humaine, l'im- » mortalité! immortalité du droit; immortalité de la conscience que rien » ne peut ployer, ni lasser, ni exténuer, ni diminuer; immortalité de » l'amour, de la douceur, de l'espérance. Tout ce qui n'est pas im- » mortel est vain ! » (Quinet.)

« Il le comprenait ce grand cœur qui a cessé de battre sitôt ! Chacune de ses aspirations avait pour mobile et pour but ce principe salutaire par où est engendrée et sanctionnée l'idée auguste du devoir...... »

Ce brillant morceau d'arch.·. continue le tracé, transporte l'auditoire et est suivi d'applaudissements prolongés. — Le Fr.·. Ch.·. Fontainas remercie avec effusion le Fr.·. Bancel et lui donne l'accol.·. frat.·.

Quand le silence s'est rétabli, le Fr.·. Jourdan entonne le chant philosophique; sa voix mélodieuse trouve de nouveaux accents pour célébrer la vie immortelle.

Le Vén.·. Maît.·. en chaire : « *Mes FF.·., notre devoir est accompli!* » *Remercions maintenant tous ceux qui ont contribué à rendre cette* » *cérémonie digne du maç.·. Ill.·. à qui elle est dédiée. Remercions, du* » *fond de notre cœur, cette pléiade d'artistes que nous trouvons toujours* » *disposés à nous prêter le concours de leur talent, qu'il s'agisse de rendre* » *plus éclatante l'expression de notre joie ou plus solennelle l'expression* » *de notre douleur. Peintres, architectes, sculpteurs, compositeurs,* » *musiciens, artistes lyriques, tous ont rivalisé de zèle et de dévouement;* » *ils ont droit à la reconnaissance de la R.·. ⊏.·. et à celle de l'Ordre* » *maç.·. tout entier.*

» *Après ces devoirs de la frat.·. et de la reconnaissance, il nous reste* » *une dernière obligation à remplir. FF.·. 1er et 2e Surv.·., annoncez* » *sur vos col.·. que le Fr.·. hospit.·. va recueillir le denier de la veuve* » *et de l'orphelin.* »

La col.·. d'harmon.·. fait entendre de nouveaux accords. Pendant ce temps, le tronc de bienfaisance circule et revient à l'autel chargé d'offrandes.

Ce devoir accompli, le Vén.·. Maît.·. en chaire ferme les trav.·. de la manière accoutumée, et les six cents FF.·. qui y ont assisté se retirent en paix, livrés aux émotions les plus douces et les plus profondes.

Le tracé qui précède a été approuvé par la R.·. ⊏.·., dans sa ten.·. du 12e j.·. 1er m.·. 5864.

Par mand.·.,
Le Fr.·. secrét.·.
J. DE BOECK.

Le Vén.·. Maît.·.
P. VAN HUMBEECK.

Suivent les cantates, après lesquelles il est dit que « la colonne d'harmonie » se composait des FF.·. Jourdan et Périé, artistes lyriques; Beumer, Colyns, Debas, Fredericx, Schmit, Bosselet père, Bosselet fils, Bernier, Leonard, Labarre, Artot, Stengers.

» Les chœurs étaient dirigés par le F. Landa.

» La composition de la col.·. d'harm.·. et l'organisation de toute la partie musicale de la fête sont dues au Fr.·. Grognier, dit *Quélus*.

» Les temples étaient décorés par les FF.·. Désiré De Keyser et Wilbrant. Le portrait du Fr.·. André Fontainas est l'œuvre du Fr.·. Ghemar, photogr.·. Son buste, dû au ciseau du Fr.·. Van Oemberg, est un hommage de ce Fr.·. à la R.·. ▭.·. »

DOCUMENT X.

Cérémonie funèbre en mémoire du frère Léopold de Saxe-Cobourg, 1er roi des Belges, célébrée a Bruxelles par le Grand Orient de Belgique le 10 février 1866.

(Voir le tracé officiel. — Bruxelles, A. Lacroix, Verboekhoven en Ce, 1866.)

Le Roi Léopold venait de mourir dans les circonstances que l'on connaît. Sa cendre n'était pas encore réfroidie, que le Grand-Orient de Belgique publia une circulaire qui fut considérée comme une insulte au deuil national : elle tendait à faire croire que les principes maçonniques avaient guidé ce prince pendant son règne, et qu'il était mort eu Solidaire, en libre penseur.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir longuement ce qu'il y a d'injurieux pour la mémoire du roi défunt dans cette double assertion, aussi imprudente qu'irréfléchie. D'abord, les principes maçonniques excluent la fidélité au serment constitutionnel que Léopold avait prêté, et dès-lors la circulaire du Grand-Orient fait de lui un roi parjure, un roi de parti. Ensuite, des actes significatifs que le prince a posés, prouvent combien lui répugnait la secte des Solidaires, qui, selon une expression célèbre, voudrait « faire retomber la société dans la barbarie. » La circulaire maçonnique était donc plus qu'une faute : c'était aussi un acte d'injustice envers le prince défunt, une insulte à son illustre famille et au sentiment national. Mais on voulait produire un effet favorable aux deux sectes, si intimement liées par les doctrines et le but à atteindre, et à l'encontre des traditions des loges, on publia la pièce dont voici le texte:

Orient de Bruxelles, le 11e jour du
10e mois 5865, de l'an de la Vraie Lumière.

» *Le Grand-Orient de Belgique aux Loges de son obédience.*

» Très chers Frères,

» La Maçonnerie est cruellement éprouvée, elle vient de perdre un de ses membres les plus illustres, celui qui, appelé au trône par les suffrages libres et éclairés du peuple belge, n'a pas renié son titre de Maçon, mais s'est empressé, au contraire, de nous accorder sa haute et puissante protection ; elle vient de perdre le Frère éminent qui, fidèle à son serment

a, pendant un règne de près de 35 années, pratiqué avec sincérité et amour les grands principes humanitaires qui constituent la base de notre ordre, et s'est acquis ainsi l'estime et l'amitié de ses Frères (1), l'amour et la vénération du peuple belge, le respect et l'admiration de ses contemporains.

LÉOPOLD-GEORGES-CHRÉTIEN DE SAXE COBOURG, ROI DES BELGES,

revêtu du grade de chev.·. K.·. D.·. 30e degré, est mort hier avec le calme et la sérénité du juste *et le stoïcisme du vrai Maçon.* Il était, dans ce moment suprême, entouré de ses enfants, de ses ministres et des présidents de nos Chambres législatives, représentants officiels de ce peuple belge qu'il a tant aimé et dont il a, par sa haute sagesse, si puissamment contribué à assurer la prospérité et le bonheur.

» Notre auguste Frère nous laisse un noble exemple à suivre. Nous saurons tous, comme lui, marcher, sans hésitation, dans la voie qui nous est tracée; comme lui, nous saurons tous respecter la foi jurée, et *sans défaillance aucune* remplir jusqu'au bout les devoirs qui nous sont imposés.

» C'est là le plus bel hommage que nous puissions rendre à sa mémoire vénérée.

» Il est un sentiment qui, au dessus de tout autre, vibre dans le cœur du Maçon: c'est l'amour de la patrie.

» Guidés par ce sentiment, nous nous grouperons autour du fils de notre Frère bien-aimé, et nous l'aiderons de toutes nos forces à conserver à notre chère Belgique ses libertés et son indépendance.

» *Le 1er Grand Surveillant, ff. fonc. de Grand-Maître,*
» J. VAN SCHOOR.

» *Le grand secrétaire*
» CH. LEMAIEUR. »

Une circulaire fut expédiée à tous les Grands-Orients étrangers pour leur donner « la douce satisfaction et la fraternelle faveur » de se faire représenter par une députation à la cérémonie maçonnique. Les Loges étrangères se soucièrent fort peu de procurer à leurs Frères cette « *satisfaction* » et cette « *faveur :* » elles remplacèrent la députation par une simple missive, et celles qui se firent représenter, notamment le Grand Orient d'Italie, la loge l'*Espérance*, de Berne, et la Loge capitulaire de Tunis, en confièrent le soin à trois Frères de Bruxelles, Hochsteyn, Couvreur et Lemaïeur.

Mais ici vient se placer un incident dont nous voulons parler.

La cérémonie maçonnique eut lieu à Bruxelles le 10 février, veille du grand Carnaval. Dès le surlendemain, celui qui écrit ces lignes, eut connaissance de tout ce qui s'était passé dans le temple, où les profanes, comme lui, n'ont pas accès, et dès le

(1) « L'estime et l'amitié des Frères » n'empêchèrent pas un grand nombre d'entre eux de demander que le buste du Roi Léopold fut expulsé de la loge en 1848 et relégué au grenier. (Voir page 454 de l'*Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie*, par le F. Goffin.) (NOTE DE L'AUTEUR.)

samedi 17, il publia tous les détails de la momerie maçonnique dans *la Patrie* à Bruges.

Cette publication, à laquelle le Grand-Orient ne s'attendait pas, produisit un grand effet : tous les journaux conservateurs du pays, de la France, de Hollande, d'Allemagne et de l'Italie reproduisirent l'article du journal brugeois. Comme c'était tout naturel, cette violation des secrets maçonniques indisposa vivement le Grand-Orient, et quelques jours après, il résolut de publier le « tracé officiel » de la cérémonie funèbre.

Ce document vit en effet le jour : il n'est pas rédigé dans le style habituel de la loge, et on a supprimé quelques parties trop risibles de la momerie, qui était parfaitement en situation, vu l'époque du Carnaval.

Nous voudrions pouvoir publier ici en entier ce « morceau d'architecture; » mais les éditeurs se sont réservés le droit de reproduction. Toutefois, le lecteur en trouvera une idée complète dans les trois articles suivants que *la Patrie* y a consacrés. La feuille brugeoise s'est servie de l'arme du ridicule : c'était la seule qui convint en cette circonstance.

MOMERIES MAÇONNIQUES.

(Extrait de *la Patrie* du 15 mars 1866.)

Nous avons sous les yeux la relation officielle des funérailles maçonniques faites au Roi Léopold Ier par le Grand-Orient de Belgique. Nous en avons donné une idée exacte à nos lecteurs quelques jours après la cérémonie accomplie dans la Grande Loge bruxelloise. (18 février.)

Il y a cependant quelques points qu'il ne faut point laisser à l'ombre, afin d'édifier complétement sur les vues et les tendances de la Franc-Maçonnerie ceux qui désirent l'être. Ce qui nous frappe d'abord dans la relation officielle, c'est que le Grand-Orient belge s'est livré à cette manifestation beaucoup moins pour honorer le Roi que pour s'honorer lui-même et pour faire accroire que Léopold Ier était mort en Solidaire. Sa circulaire du mois de décembre qui a été publiée dans tous les journaux, et celle qui a été adressée le 20 janvier dernier aux Grands-Orients étrangers, sont là qui l'attestent, car dans cette dernière pièce, le Grand Maître déclare franchement qu'il s'agit de « glorifier la Maçonnerie uni» verselle, de justifier et grandir encore dans le monde l'estime dont jouit » l'Ordre et l'éclat qui l'environne. »

Au point de vue maçonnique, cela se comprend ; mais croit-on sérieusement que les momeries ridicules auxquelles on s'est livré, soient bien propres à atteindre ce but ? Pour nous, nous en doutons. Le Grand-Orient lui-même hésite à le croire, car prudemment il a supprimé, dans sa relation officielle, ce qui prêtait trop au ridicule. Le style maçonnique même a été négligé. Cependant, ce qui a été conservé, suffit pour justifier notre assertion.

Dans la réunion du Grand-Orient, les Fr. Sigart et Bourlard, de la loge de Mons, remplissaient les fonctions de 1er et de 2e Surveillants; le Fr. Eyerman, de la loge le *Réveil* d'Alost, était à la tête de la colonne du Nord; le Fr. Defré siégeait à la stalle du Grand Orateur; le Fr. Fourcault jouait le rôle de maître de cérémonies; le Fr. Theremyn couvrait le Temple et le Fr. De Fontaine tenait « le burin. »

Les loges représentées étaient celles de Namur, de Bruxelles, de Mons, de Louvain, d'Anvers, de Charleroi, de Liége, de Verviers, d'Alost et de Huy. — Ainsi de nos Flandres, il n'y avait que cette pauvre loge d'Alost qui fut représentée.

Fidèle à sa devise égalitaire, la secte maçonnique se mit en devoir d'introduire très-cérémonieusement « le sérénissime Grand-Maître national, » Van Schoor, qui fut salué (dit la planche,) « *par les signes d'usage et les batteries sourdes.* » Qu'est ce qu'une « batterie sourde ? » Peut-être M. Defré ou M. Van Schoor nous l'apprendra-t-il un jour. Quoi qu'il en soit, « le sérénissime Grand-Maître » a dit qu'il était très sensible à l'accueil qu'on lui faisait, et que, pour le prouver, il était sur le point de résigner son mandat.

On a lu alors une planche de M. Defacqz, « grand-maître à vie, » qui consentait à assister à la réunion, pourvu qu'il ne fut l'objet d'aucun cérémonial; car disait M. Defacqz, « je m'associerai avec empressement » au pieux et légitime hommage que vous allez rendre au Frère éminent » qui, au faîte des grandeurs profanes, n'a pas oublié le serment de » l'initié, *et qui fidèle à ses convictions jusqu'au dernier soupir, a su » mourir, sans faiblesse et sans crainte.* » — Toujours le Solidarisme allié à la Franc-Maçonnerie !

Les Loges étrangères, qui étaient représentées, avaient fait la chose très économiquement : le Fr. Hochsteyn, directeur de la poste de Bruxelles, représentait le Grand Orient d'Italie, coût 40 centimes, pour le port de la lettre portant la commission; le Fr. Couvreur, de l'*Indépendance*, représentait la loge l'*Espérance*, de Berne, et le Fr. Lemaïeur, de Bruxelles, était le délégué de la « Grande Loge chapitrale et aréopagique *Carthage et Utique*, de Tunis. »

En accueillant les délégués, « le sérénissisme Grand-Maître » Van Schoor leur a servi un plat de clérical très épicé : « Votre démarche, » mes Frères, s'est-il écrié, nous prouve *que* les Maçons *dont* vous » êtes les représentants, ont compris, comme nous, *qu'il* est une réponse » décisive à faire à ceux *qui*, rêvant le retour d'un triste et sombre passé, » et s'efforçant de combattre la Maçonnerie, sauvegarde des conquêtes » modernes, sentinelle avancée du progrès, la représentent comme un » foyer d'hommes *impies et criminels*, *qui* conspirent contre l'Eglise et » le pouvoir civil. » — Si M. Van Schoor ne conspire pas contre le pouvoir civil, évidemment, il conspire contre la grammaire, ce qui est plus innocent et moins dangereux.

Il nous reste à suivre la relation officielle du Grand-Orient dans la cérémonie funèbre qui n'est pasla partie la moins intéressante du carnaval maçonnique.

Deuxième article. — Extrait de *la Patrie*, du 16 mars.

Nous posons en fait que, si la farce de carnaval jouée dans le Grand Orient à Bruxelles l'avant-veille du Lundi Gras, avait été représentée en public, il n'y aurait pas eu en Belgique assez de sifflets pour en faire justice. La brochure que nous avons sous les yeux, a beaucoup adouci la teinte locale; elle a laissé là bien d'expressions maçonniques; le rituel n'a pas été copié littéralement; mais telle quelle, il y a là pour les *grandes lumières* de la Grande Loge, pour ces « *hommes parfaits*, » comme ils s'appellent, une énorme somme de ridicule à recueillir. Les détails que nous avons publiés dans notre N° du 18 février, en témoignent d'une manière péremptoire. Puisons dans le tracé officiel de quoi compléter la démonstration.

A « l'ouverture des travaux funèbres, » le sérénissime Grand Maître Van Schoor prononce un speach dans lequel il affirme, au moins dix fois, que le F. Léopold I est mort, puis il donne la parole au F.·. Grand Secrétaire « *pour faire son devoir.* » Celui-là, qui répond au nom de Fontaine, ne déborde pas en paroles. Il est d'un laconisme désespérant. Il se lève, ouvre la bouche et dit : « *Le Frère Léopold de Saxe-Cobourg,* » *Roi des Belges, n'est plus !* » — Puis il se rassied; « son devoir est fait. » Quand ce Frère était assis sur les bancs de l'école, nous gageons que son devoir classique était plus difficile à faire que ne l'est aujourd'hui son devoir maçonnique. Quoi qu'il en soit, le Grand Orateur requiert le Grand Orient de célébrer les funérailles du défunt; et M. Van Schoor dit cette grande vérité que la mort « est la loi commune de la nature. » Après quoi, on tire le rideau, et on voit la salle du tombeau. Décrivons-la d'après le tracé officiel :

« La salle du tombeau est tendue de noir. Au fond, la draperie est relevée par des guirlandes blanches, des larmes et des franges d'argent; sur les côtés sont attachés des écussons portant des devises funèbres tracées en lettres d'argent.

» Au centre s'élève, sur trois degrés, le mausolée. Il est gardé, à droite et à gauche, par quatre officiers dignitaires, glaive en main, portant le cordon noir d'élus des IX. A la voûte est suspendue la lampe sépulchrale.

» Tout le vaisseau du Temple n'est éclairé que d'une demi lumière. L'autel, drapé de noir, est dans l'angle gauche, à côté du tombeau. Dans l'angle droit la statue en pied du défunt, voilée de crêpe. En avant du tombeau est un trépied antique où brûle une flamme (1). De chaque côté une cassolette d'encens et de parfums. Sur une table, une corbeille pleine de fleurs effeuillées, un vase de vin, un vase de lait et un vase d'eau lustrale. »

Tout d'abord se passe la scène que nous avons racontée, il y a environ

(1) On peut voir plus haut, page 101, la signification que donne le Frère Defuisseaux à ce trepied et à cette flamme : « Des purifications emblématiques, dit-il, nous avertissent que le *feu créateur* est l'*unique* purificateur dans la nature. C'est dégagée de » son enveloppe matérielle, que notre intelligence va se joindre à l'intelligence » suprême, répandue dans tout l'univers, intelligence résidant partout, dans une plante » comme dans une autre, toujours divisée et toujours entière, existant sous toutes les » formes et n'en ayant aucune, tant de fois définie et toujours indéfinissable. »

(NOTE DE L'AUTEUR.)

un mois, et pendant laquelle le sérénissime Grand-Maître, après avoir affirmé dix fois que le Fr. Léopold est mort, « *s'efforce de ranimer sa cendre,* » en criant à diverses reprises : « *Frère Léopold de Saxe-Cobourg, réponds-nous!* » Alors, mais alors seulement, M. Van Schoor croit que le F. Léopold est mort : il l'a vu cependant porter en terre; mais la foi maçonnique résiste même à cette preuve là, et la réalité n'apparaît au sérénissime Grand-Maître qu'après avoir commis les momeries dont nous venons de parler : « Il demeure sourd, dit-il, à la voix qui l'appelle. C'en est fait : il n'est plus! »

Alors « les sons d'une douce musique descendent de la voûte dans le Temple. Le Grand-Maître se rend à l'autel où brûle le feu sacré. » Voici le ridicule dont il accouche :

« Ombre vénérée de notre auguste Frère, entends ma voix! Au nom de » tous les Maçons réunis dans ce temple, je t'offre *l'Eau*, que la nature » renouvelle sans cesse et qui, dans ses transformations successives, se » dépouillant de toute souillure, est l'emblème de la pureté!

» Je t'offre le *Vin*, que l'homme a dérobé à la vigne. Il est l'emblème » de la force.

» Je t'offre le *Lait*, première nourriture de l'homme. Il est l'emblème » de la franchise.

» La mort, pareille à la flamme qui consume cet assemblage, la mort » t'a fait disparaître. Mais elle ne nous enlève pas ton souvenir. Ce souve- » nir semblable à ce parfum qui se répand dans l'air, ranimera notre » courage, stimulera notre zèle et nous dirigera dans l'accomplissement » de la tâche qui nous est imposée.

» Frère bien-aimé! nous te suivrons tous dans l'ordre prescrit par la » nature. Puissions-nous un jour mériter d'être pleurés comme toi! »

Il est modeste M. le Grand-Maître : pleurons donc les Fr. Van Schoor, Hochsteyn et Defré comme Léopold I l'a été. Élevons ces Maçons au niveau du trône, et mettons l'admirateur de Mazzini sur la même ligne que le prince qui a consolidé notre indépendance et nos institutions nationales !

On le voit, le ridicule déborde même au milieu de l'*eau*, du *vin* et du *lait* qu'on offre à un mort.

—

Troisième article. — Extrait de *la Patrie* du 24 mars.

Après les scènes souverainement ridicules dont nous avons rendu compte, le Grand-Orient a voulu entendre le Fr. Defré, Grand-Orateur. Assurément on ne pouvait faire un plus détestable choix. *On connaît* M. Boniface Defré. Après avoir professé les principes les plus démagogiques, il s'est fait le sectateur effréné de Mazzini; puis arrivé à la Chambre des Représentants, il est devenu le plus servile des serviles doctrinaires, repoussant tout ce qu'il avait adoré et adorant tout ce qu'il avait combattu. Il y a à la Chambre bien d'hommes qui vivent de la vie politique et des idées du ministère, mais il n'y en a point qui aient aussi cyniquement renié leurs antécédents que M. Defré; nous en attestons l'aversion qu'il inspire sur tous les bancs sans exception aucune.

C'était déjà une grande faute pour la Maçonnerie que de se livrer à ces mauvaises farces de carnaval à l'occasion de la mort d'un Roi, dont elle bannit jadis le buste de ses loges; devait-elle aggraver le tort en donnant pour panégyriste à Léopold I un ex-sectateur du farouche ex-triumvir romain ?

Peut-être excuserait-on cette faute s'il s'était agi de confier à un homme d'un talent éminent l'oraison funèbre du Roi Léopold I; mais choisir pour cette tâche le Childebrand de la parole et de la pensée; vouloir que Boniface s'alambiquât mal à propos l'esprit mazzinien sur une question royaliste, c'était d'un ridicule fini, achevé. Aussi lisez les journaux qui servent ordinairement d'exutoire aux *planches* de la loge : les uns se moquent du factum de M. Defré; les autres, l'*Indépendance* en tête, l'accablent sous un mépris silencieux.

Et tous les deux ont raison. Absence complète d'idées, style emphatique et incorrect, sévices graves commis sur la grammaire. redites ennuyeuses et continuelles, un amphigouri de taille à défier la patience du sphinx le mieux exercé, voilà le résumé du discours de celui qui occupait « la stalle d'éloquence. » Après avoir lu le factum du Fr. Defré, nous nous expliquons les bâillements qui régnaient et dominaient dans la salle du Grand-Orient, pendant que le soi-disant « grand orateur » distillait sa prose fatigante et fatiguée.

Dès le début, M. Defré est et reste à la recherche d'idées: il veut expliquer le pourquoi de la momerie maçonnique, et dans quatre alinéas revient le même refrain: la loge étale cette pompe funèbre (1er alinéa) « pour honorer la mémoire d'un Frère Maçon qui ne s'est servi de la puissance royale que pour pratiquer le bien; » (2e alinéa): « pour honorer les Maçons illustres qui ont été utiles à leurs semblables; » (3e alinéa): pour honorer les bienfaiteurs de l'humanité; » (4e alinéa) pour célébrer « les belles et les nobles actions. » — Quelle variété et quelle profondeur de vues ! Quel éloquent langage !

Mais la momerie n'honore pas seulement le défunt : au 1er §, elle « féconde nos âmes, » dit M. Defré; au 2e, « elle alimente nos âmes; » « au 3e, elle rend ces âmes capables de belles et nobles actions. »

Le poëte latin parlait jadis des choses qu'on aime à entendre deux fois : M. Defré fait mieux: il les répète à quatre reprises, alors même qu'elles ne plaisent pas. Et comment pourraient plaire des absurdités qui consistent à dépeindre la Belgique comme « *un pays où*, en 1831, *le fanatisme religieux poussait encore à l'intolérance des mœurs ?* » C'est ce que prétend M. Defré, qui ne voit cette époque qu'à travers le prisme de son fanatisme impie et imbécile et qui, à peine né à cette époque, la calomnie sans rime ni raison. Alors la Belgique se distingua par ses aspirations généreuses et vraiment libérales; alors le patriotisme ne fut égalé que par le désintéressement, et ce n'était pas à cette époque qu'on eut envoyé au Parlement des pantins qui changent d'opinions comme le caméléon change de couleurs.

Mais nous attachons trop d'importance à cette élucubration maçon-

nique (1), dont la valeur peut être comparée à celle d'une cantate de M. Hymans ou de la cantate du Fr. Marcel-Briol, exécutée lors des funérailles maçonniques de Léopold I. Les vers ou prétendus tels du second valent la prose du premier. Ecoutons :

Il n'est plus ! il n'est plus ! ce puissant de la terre,
Dont la dépouille altière
Gît au fond du tombeau ;
Mais son âme moins fière
Dans ce val de misère
En fit pour nous un frère
Car notre règle austère
Place l'homme et le Roi sous le même niveau.
Oui, le Roi Franc-Maçon passa sous le niveau.

Une « *dépouille altière qui gît au fond du tombeau,* » est très-osée, et « *l'âme moins fière* » qui « *dans le val de misère,* » *fait un frère* de la « *dépouille altière,* » a eu grand besoin, pour être supportable même à des oreilles maçonniques, des points et des contrepoints, des fugues et des contrefugues du Fr. Hanssens.

Il est vrai que « cette poésie » s'appelle une « première lamentation, » et c'en est une à tous égards. Encore si elle n'était que triste ; mais elle est stupide.

La seconde n'est pas moins touchée. Lisons :

Celui que nous pleurons a porté la couronne,
Et caché bien souvent
Tous les chagrins que donne
Le trône décevant.
La pâle et noire envie
Ainsi que les soupçons
Ne purent dans sa vie
Infiltrer leurs poisons ;
Il sut avec adresse
Calmer les factions,
Le vent des révolutions
S'apaisant devant sa sagesse.

Ce n'est pas au Fr. Marcel-Briol qu'on peut dire : Soyez plutôt maçon si c'est votre métier ; il est maçon et il commet des vers ou prétendus tels ; mais Lafontaine avait ce Frère et le Frère Defré en vue lorsqu'il conseillait aux faiseurs de son époque de ne pas forcer leur talent sous peine de ne rien faire avec grâce. Pourquoi nos Maçons n'ont-ils pas écouté le bonhomme ? Et pourquoi de mauvais vers et de mauvaise prose ont-ils chargé la tombe du feu Roi ?

A tous égards, le sérénissime Grand-Maître Van Schoor est plus gai,

(1) Voici comment une feuille radicale, *la Liberté*, apprécie le discours du Grand-Orateur de la loge :

« Il a paru récemment à Louvain un nouveau journal : *le Réveil*, qui paraît s'annoncer comme devant défendre les doctrines du parti radical. Tant mieux, s'il en est ainsi, et nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel allié. Mais le radicalisme de province est sujet à caution. Nous nous sommes fait cette réflexion en lisant dans un des derniers numéros du *Réveil* un éloge sans réserve du discours prononcé par M. Defré lors de la fête funèbre célébrée à la Loge en l'honneur de Léopold Ier, discours qu'ici à Bruxelles les partisans les plus sincères de son auteur confessaient être plus que médiocre, discours qui fut interrompu par toutes sortes de bruits peu flatteurs, discours, enfin, qui ne put, dit-on, être achevé, tant l'impatience de l'auditoire était grande. Que le *Réveil* juge donc de l'effet que son éloge a dû produire sur les témoins de cette déconfiture ! »

plus amusant que Boniface et Marcel-Briol; il officie avec une gravité de comparse de théâtre, et lorsqu'il « brûle par trois fois des parfums devant l'autel, » il prend son rôle de Grand-Pontife maçonnique au sérieux, en disant : « Que l'âme de notre Frère remonte vers sa céleste origine comme la fumée de cet encens s'élève vers les cieux ! »

« Revenu au trône, (nous copions la planche,) il reprend : « Mes Frères » de l'Orient, veuillez vous joindre à moi, nous allons jeter sur la tombe » de notre vénéré Frère, des fleurs, emblème de notre amitié, symbole de » notre douleur. »

» Le Grand-Maître et les Frères qui siégent à l'Orient, se dirigent vers le mausolée et font sur la tombe trois jets de fleurs effeuillées. Aux Frères de l'Orient succèdent les Frères Grands Surveillants, suivis de leurs colonnes.

» Quand l'offrande est terminée, le sérénissime Grand-Maître convie l'assemblée à se mettre debout et à l'ordre et prononce l'invocation. (Suit l'invocation).

» Le sérénissime Grand Maître appelle les Frères Grands Surveillants, pour l'aider à la fermeture du tombeau.

» Arrivé au pied du sarcophage, le Grand-Maître frappe trois fois de son maillet l'angle du tombeau et dit : Adieu ! adieu ! adieu !

» Il reprend sa place sur le trône : « Mes Frères, debout et à l'ordre ! » Notre vénéré Frère Léopold de Saxe Cobourg n'est plus ! Cet illustre » Maçon ne paraîtra plus parmi nous (1) ! Mais l'âme de notre bien-aimé » Frère est rendu à sa céleste origine. Espérons ! Espérons ! »

Ici il y a une petite lacune dans le *tracé* maçonnique : avant d'avoir dit aux Frères d'espérer, le Grand-Maître leur avait fait cette prescription : *Pleurons, pleurons ! Gémissons, gémissons !* Et ils avaient pleuré comme des veaux et gémi comme des moutards. Mais tout d'un coup pleurs et gémissements disparaissent, et au mot *Espérons !* dit la planche « le voile funèbre qui cachait l'Orient, s'écarte, le mausolée disparaît, la statue en pied du défunt, décoré de ses insignes maçonniques, se découvre, une fanfare retentissante fait éclater des accords de triomphe, et le temple de l'immortalité apparaît à tous les yeux !

» Le Temple de l'immortalité resplendit de lumières. Au centre, le buste du Frère Léopold de Saxe-Cobourg; autour, des statues allégoriques décernant la couronne et offrant des palmes immortelles; au fond, à droite et à gauche, des panneaux peints par le Frère Wilbrandt complètent l'image de l'Elysée,

» Quand les derniers accents de la fanfare ont retenti, le sérénissime Grand-Maître dit : « Mes Frères, nos espérances se sont réalisées. Notre » Frère a pris rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Il brille à tout » jamais dans le temple de l'immortalité. »

Voilà la béatification maçonnique : un rideau, une trompette, quelques

(1) Le Frère Ranwet, Grand-Commandeur, avait dit quelques instants auparavant : « L'illustre Frère que nous pleurons, ne pouvait pas assister à nos fêtes et à nos « tenues. » Et le Grand-Maître Van Schoor prétend que Leopold ne paraîtra *plus* parmi eux ! Tristes farceurs, entendez-vous donc !

décors, et on devient immortel ! O tréteaux de la foire, que vous êtes sublimes en présence de ces gaudrioles des saltimbanques de la loge !

Léopold admis dans le ciel Maçonnique de par M. Van Schoor, l'assemblée a subi une nouvelle édition de la poésie du Frère Marcel-Briol, et ce qui pis est, une recrudescence de la prose-Defré. Nous ferons grâce à nos lecteurs du galimathias de l'un et des pataquès amphigouriques de l'autre. Nous fermons, nous aussi, nos travaux, laissant notre public sous l'impression de la profonde pitié que ces scènes carnavalesques doivent lui inspirer.

La *Patrie* a raison ; mais il faut regretter profondément pour la famille royale que la Maçonnerie ait crut pouvoir se livrer à des scènes aussi burlesques en mémoire d'un Prince dont la mort a excité d'universels regrets.

Il y avait là de hauts dignitaires de l'État, des membres du Parlement, des magistrats, des jurisconsultes, des personnages, qui occupent un rang distingué dans la société, et les uns chamarrés d'oripeaux maçonniques, les autres parés de rubans portant une tête de mort, et la légende : *Vincere aut mori*, et tous se prêtaient à la comédie la plus ridicule qui fut oncques.

Le sénateur Van Schoor, qui est censé être le chef de la gauche au Sénat, préside le carnaval maçonnique : il demande gravement au Surveillant : *Quelle heure est-il ?* alors qu'un coup d'œil sur sa montre lui aurait répondu ; mais non : la réponse de la montre serait trop simple, trop prosaïque, trop usuelle, et le Surveillant repond : *L'heure où la fin est devenue le commencement*. La fin qui devient le commencement ! ! Comme c'est élevé, comme c'est sublime ! Ou cela veut dire que la Maçonnerie est aussi ridicule à la fin qu'au début, ou cela n'a pas de sens.

Et il s'agit d'honorer la mémoire d'un Roi qui a consolidé l'indépendance nationale, et qui, à part certaines fautes, a rendu des services éminents et incontestables au pays et à l'Europe ! Si la loge voulait ridiculiser Léopold Ier comment s'y prendrait-elle ?

SIXIÈME SÉRIE.

IRRÉLIGION ET IMPIÉTÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

DOCUMENT I.

INCOMPATIBILITÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE AVEC LA FOI CHRÉTIENNE ET AVEC TOUTE CROYANCE A UNE RÉVÉLATION DIVINE.

Un savant Maçon, homme d'État et ancien dignitaire de la Loge, avoue et démontre qu'aucun catholique, protestant, juif, mahométan, etc., ne peut devenir Maçon, s'il ne renonce, en entrant dans la loge, à toute croyance, à toute foi religieuse.

(Extrait de la brochure allemande intitulée : *Die Gegenwart und Zukunft der Freimaurerei in Duitschland.* Leipzich-1854, p. 116 et suiv.)

« Comment peut-on s'étonner qu'aujourd'hui encore on voit se vérifier l'ancienne inimitié catholique contre la Franc-Maçonnerie et que la loge soit sévèrement défendue dans les Etats catholiques? Maçonnerie et Catholicisme s'excluent réciproquement, ce sont les antipodes. Si le protestantisme et le catholicisme ne peuvent se concilier ni s'unir dans leurs principes fondamentaux, à plus forte raison ne peuvent-ils se concilier, ni s'entendre avec la Franc-Maçonnerie qui, n'étant qu'une doctrine humaine, n'envisage Dieu et l'homme que par la seule raison. L'idée fondamentale de la Franc-Maçonnerie ne se repose que sur l'intelligence seule, elle n'admet rien d'intermédiaire entre Dieu et l'homme, elle ne voit dans l'homme que son origine divine et ses facultés naturelles qui le mettent en état de travailler par lui-même à son perfectionnement. — Une telle idée n'est-elle pas forcément ennemie du catholicisme? Ne lui est-elle pas opposée en raison directe, pareillement n'est-elle pas, de sa nature, opposée à l'orthodoxie protestante et au piétisme? Aussi dans les États évangéliques, la Franc-Maçonnerie est-elle combattue, au moins en principe.

» Si nous avons exposé nettement la position que prend la Maçonnerie à l'égard de la religion, et si nous avons reconnu en elle une religion purement humaine qui a pour base et pour guide la seule raison, il y a de quoi nous étonner que, dans le monde maçonnique, on vienne nous dire que la loge respecte toutes les formes sous lesquelles se manifestent les convictions religieuses, qu'elle ne se mêle d'aucun des partis qui divisent les différentes confessions, que, théoriquement et pratiquement,

elle concentre toute son activité en ce qui est purement humain, et que cependant il y ait des loges qui se disent catholiques, juives, mahométanes, etc.

» Or, je demande comment il est possible qu'un catholique puisse être un vrai maçon, et comment il peut rester fidèle à sa religion tout en professant les doctrines maçonniques, qui sont en contradiction évidente avec son Eglise? Un homme qui croit au symbole des Apôtres, comment peut-il s'édifier dans la loge, où il entend dire qu'il est libre, qu'il n'est tenu à aucune croyance, et qu'il est égal à tous les hommes qui, sans distinction de religion ou de culte, n'ont d'autres rapports avec Dieu que ceux qui ont existé primitivement? On me répondra que la loge ne veut qle moraliser l'homme et lui faire aimer davantage sa religion; on prétendra même qu'un catholique, un juif, etc., se faisant Maçon, n'en devient que meilleur catholique, meilleur juif, etc.; ce sont là des phrases, des jeux de mots, qui n'ont ni fondement ni sens. Je connais des adhérents de l'Eglise catholique qui aiment à aller s'édifier à des prêches protestants, des juifs qui fréquentent un temple chrétien. — Mais ces hommes là ne sont plus de vrais catholiques, de vrais juifs; tout au plus, ils n'ont, pas rompu extérieurement avec leur Eglise. — Un catholique ou un juif, qui est maçon, n'a plus que les apparences de sa religion. Deux convictions hétérogènes ne peuvent s'unir dans une même âme; l'une des deux n'y est nécessairement que pour la forme, n'est qu'extérieure. Si un catholique ou juif adhère sincèrement à la Maçonnerie, il ne peut adhérer sincèrement au Pape ou à Moïse; il peut rester extérieurement membre de son Eglise; il peut en remplir les préceptes et en suivre les usages; mais, intérieurement, il est un adhérent du rationalisme maçonnique.

» On entend parfois dire dans la loge que l'association maçonnique est un terrain neutre, où l'on n'a en vue que la pratique de la morale et de l'amour du prochain, et que tout homme, à quelque religion qu'il appartienne, peut, sans que sa religion en souffre, recevoir de la loge des moyens de moralisation. Si le but de la Maçonnerie n'était autre que la bienfaisance, alors on pourrait effectivement parler d'un terrain neutre sous le rapport religieux. Mais la bienfaisance n'est qu'UNE application extérieure des principes maçonniques, et toute moralité, qu'elle se produise n'importe comment, est un enseignement et un exercice qui a sa racine dans le terrain de la foi et de la conviction. La Maçonnerie, elle aussi, a un enseignement doctrinal; elle appuie sa doctrine de liberté, d'égalité et de fraternité sur des fondements qui servent de règle pour la morale pratique. Celui qui respecte sincèrement la loge et le dogme de la loge, ne peut être un fidèle adhérent du catholicisme, du mahométisme. C'est pourquoi chaque fois que j'ai vu dans la loge des membres de différentes religions, je me suis imaginé qu'ils s'étaient détachés intérieurement des dogmes de leur religion, et qu'ils avaient adopté l'idée de la Franc-Maçonnerie sur Dieu, le monde et la religion. Aussi n'ai-je jamais pu concevoir que des hommes qui faisaient partie de la loge se déclarassent catholiques. Deux choses contradictoires ne peuvent se réunir dans le même individu; de l'un ou de l'autre côté, la vérité fait

défaut. — Je ne veux pas m'étendre davantage sur la démonstration de ce contraste; tout homme qui pense m'accordera qu'il est impossible qu'un *vrai* Maçon puisse sincèrement devant le monde se déclarer juif, catholique ou protestant (1). »

(1) Le F. Goffin s'énonce de la même manière. « Lorsque la Maçonnerie, dit-il, accorde l'entrée de ses temples à un Juif, à un mahométan, à un catholique, à un protestant, c'est à la condition que celui-ci deviendra un homme nouveau, qu'il abjurera ses erreurs passées, qu'il déposera les superstitions et les préjugés dont on a bercé sa jeunesse. Sans cela, que vient-il faire dans nos assemblées maçonniques? Quelles notions va-t-il y puiser? De quoi va-t-il s'y occuper? » (*Hist. popul. de la F. M.* p. 517).

DOCUMENT II.

LE F. RAGON ET LA LOGE DE LA *Réunion des Amis du Nord* A BRUGES. — SES IDÉES SUR DIEU, L'AME ET LA MORT.

(Extrait du *Monde Maçonnique*, t. I, 225 et t. IV, p. 26, et du *Globe*, t. II, p. 279.)

Ragon, né en 1781 dans le département de Seine-et-Marne, fut reçu Maçon en 1803 dans la loge de la *Réunion des Amis du Nord* à Bruges, où il remplissait les fonctions de caissier de la recette générale. Il paraît qu'on faisait subir de singulières épreuves aux récipiendaires de cette loge. « J'assistai, dit Ragon (dont nous reproduisons ici textuellement les paroles), j'assistai en 1806 à Bruges, dans ma loge, à la réception d'un brave officier de marine. Après les épreuves, on exigea, à l'instigation du contre-amiral Magon, la présentation d'une pièce restée à son bord dans la rade d'Ostende. Toute la loge, c'était convenu, partit pour Ostende, où le cortège était attendu sur le vaisseau amiral pour assister à un exercice à feu. A peine sommes-nous arrivés, qu'on simule une attaque de la part des Anglais. Le combat fut opiniâtre. Le récipiendaire réclame à grands cris sa participation à la défense. Bref le vaisseau fut pris, l'officier de marine mis aux fers et emmené vers l'Angleterre. Après une heure et demie de manœuvre, nous débarquâmes, et la réception se termina joyeusement dans la loge du *Trois-Niveaux*, où les Frères d'Ostende avaient préparé un festin splendide. » (*Monde Maç.* t. I, p. 622).

Après 1814, Ragon rentra en France et fut nommé chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il fonda, à cette époque, à Paris une loge qu'il nomma d'abord *les Vrais Amis*; mais dès qu'il eut (ce sont ses propres paroles,) *débiblisé* et *désalominisé* ses adeptes, c'est-à-dire, dès qu'il eût effacé en eux toute foi chrétienne, il changea ce nom contre celui de *Trinosophes*, nom que porte encore aujourd'hui cette loge, qui continue à se distinguer par la hardiesse de ses principes.

Peu d'hommes ont autant écrit sur la Maçonnerie que Ragon. Au moment où la mort le surprit, il achevait une collection de Rituels maçonniques, suivie d'environ 900 grades que la vanité et le caprice ont introduits dans les différents systèmes de l'Ordre. Mais le principal ouvrage de Ragon est son *Cours interprétatif des initiations anciennes et modernes*, ouvrage qui lui mérita les plus grands éloges de la part du Grand-Orient de France. « Votre Comité central, dit le F. Sicard dans un discours qu'il fit au Grand-Orient lors de la fête de l'Ordre du 24 juin

1840, votre Comité central a accordé au F. Ragon, ancien Vénérable et fondateur de la loge des *Trinosophes*, l'autorisation d'imprimer un écrit maçonnique ayant pour titre : *Cours interprétatif*, etc. Le Grand-Orient a dû assurer si l'ouvrage ne contenait aucun précepte, aucun maxime en opposition avec les principes qui dirigent l'association maçonnique. Ce n'est donc qu'après une délibération sagement mûrie, que l'on a reconnu que l'ouvrage du F. Ragon était écrit dans un but louable et éminemment philosophique, et qu'il était l'œuvre d'un Frère profondément instruit, digne en tous point des suffrages unanimes qu'il venait d'obtenir par le fait même de la décision du Grand-Orient. » *(Globe*, t. II, p. 279).

Cependant cet « homme si profondément instruit et jugé digne des suffrages unanimes du Grand-Orient, » avait les idées les plus absurdes sur Dieu, sur l'âme, sur la mort, etc. « Nous regardons comme chimérique, dit-il, l'existence de *purs esprits;* un *pur esprit* et le *néant* sont pour nous une même chose, et nous ne concevons pas la matière sans l'esprit, ni l'esprit sans la matière. » A la question : « Qu'est ce que l'âme ? » Ragon renvoie pour toute réponse à l'électricité. « Demandez cela, dit-il, à l'électricité. » (*Monde maçonnique*, t. I. p. 225.) Pour lui, la mort de l'homme n'est autre chose que « *la dépersonnification* de l'individu dont les éléments matériels se décomposent, s'unissent à des éléments analogues et concourent aux transformations infinies de la matière toujours animée. » (Ibid., p. 627.)

La *dépersonnification* de Ragon arriva à Paris le 22 mars 1862, sans qu'elle fît la moindre sensation parmi ses *Trinosophes* et autres confrères. « Nous voulons, écrivait le jour de son enterrement, le rédacteur du *Monde maçonnique*, constater aujourd'hui la douleur et le regret que nous avons éprouvés, en nous trouvant seul, avec le F. Riche-Gardon et deux autres membres de la loge du *Temple des Familles*, pour rendre les derniers devoirs au plus ancien peut-être des Maçons de Paris, à un homme que ses écrits au moins recommandaient à la bienveillante sympathie de ses Frères. » (*Monde maç.*, t. IV, p. 27.) Ainsi cet homme qui, pendant sa longue carrière, avait tant travaillé à la glorification de son Ordre, n'en fut guère glorifié après sa mort.

DOCUMENT III.

Le prince Frédéric d'Orange, grand-maitre de la F.-M. des P.-B. — son jugement sur l'impiété des hauts grades.

(Extrait de la brochure intitulée : *De la F.-M. dans l'État, par un ancien Frère de l'Ordre.* Bruxelles, 1859, p. 56-77. (1.)

Le prince Frédéric d'Orange, second fils du Roi des Pays-Bas Guillaume 1er, fut nommé le 4 juin 1816, à peine âgé de dix-neuf ans, Grand-Maitre national à vie par la Grande-Loge de la Haye (II, 83). Son installation eut lieu le 31 octobre au Grand-Orient, et la même cérémonie se répéta le lendemain au Grand-Chapitre dont le prince était aussi *Vénérable* à vie (II 89).

La Maçonnerie s'était beaucoup flattée du choix qu'elle avait fait ; mais elle y trouva bien des mécomptes. Elle ne s'était pas attendue à ce qu'un prince, si jeune encore et vivant au milieu des plaisirs de la Cour, se fût appliqué à une étude approfondie des légendes et de tout le système de l'Ordre. Mais Frédéric était studieux, consciencieux et fermement atttaché à la révélation chrétienne (IV, 88) ; il crut qu'il ne pouvait se contenter d'être élevé à une charge, sans que son zèle et son intelligence le missent en état d'en remplir les devoirs (III, 610). « Je veux avouer volontiers, dit-il, dans la *circulaire* qu'il adressa en 1819 *à tous les Maçons des Pays-Bas, au-dessus des grades d'Apprenti et de Compagnon*, je veux avouer volontiers que, lorsque je me vis élevé au rang de Grand-Maitre National, je n'avais pas les connaissances requises pour remplir cette dignité ; mais au moins, le désir de me les procurer ne me manquait point. Je mis à profit le temps que mes occupations profanes me laissèrent, pour m'occuper du but et des moyens de notre Ordre, et rechercher tout ce qui pouvait me les faire connaître dans toutes ses parties et dans ses moindres détails. La dignité que vous m'avez conférée et mes relations, tant dans le royaume que dans l'étranger, m'ont ouvert la route à tous les mystères de notre Ordre. Les moyens et l'occasion ne me manquèrent donc point pour en obtenir les connaissances historiques ; je m'en suis servi, et je me flatte d'avoir obtenu sur tout cela des connaissances suffisantes. Muni de celles-ci, je me crois en droit de juger maintenant du but et des moyens de notre Ordre. » (III, 611.)

Or voici le jugement que, dans cette même circulaire, il porte sur la

(1) L'auteur de cette brochure a littéralement suivi les *Annales maçonniques des P.-B.* Les chiffres qui sont intercalés dans le texte indiquent le volume et la page de ces *Annales*.

plupart des hauts grades. « Il y en a, dit-il, qui vraiment pour la plupart, » blessent le jugement et le droit sens, ou ne consistent qu'en formes » et cérémonies, ou ne sont que le résultat de dogmes particuliers, et ne » peuvent être, par conséquent, suivis par tous, mais sont seulement » acceptables par quelques-uns. Enfin, je dois avouer que, dans quelques » hauts grades, j'ai trouvé des institutions qui sont tout à fait contraires » à son but, l'amélioration du genre humain. On y fait promettre et » même jurer à un Frère une soumission et une obéissance absolue à » un autre Frère; dans quelques-uns même, on prend le titre de Souve» rain ! Laissant là ce que cette dénomination peut avoir de ridicule, » alors encore l'idée seule qu'un Frère soit Souverain sur un autre » Frère, est bien en opposition ouverte avec notre institution cosmo» polite. » (III, 612.) Puis après avoir affirmé, sur sa parole de Maçon, qu'il a la conviction intime que ces grades sont propres à éloigner la Maçonnerie du perfectionnement du genre humain, il déclare solennellement que désormais il ne travaillera plus que dans les trois premiers grades (d'*Apprenti*, de *Compagnon* et de *Maître*). « Je la prends cette » résolution, ajoute-t-il, non-seulement par conviction, mais aussi et » surtout par devoir, afin de ne pas commetre la faute grave d'agir » désormais différemment de ce que mon devoir me prescrit. Je le sais, » et l'expérience de tous les temps l'a prouvé, l'exemple a une grande » influence. Devrais-je alors commettre la faute de paraître attacher du » prix à de moyens que je blâme? Quel que soit l'effet de ma démarche » pour ramener la Maçonnerie à son état primitif, je m'en remets entiè» rement à tous les Frères; l'approbation de ma conscience et la con» viction d'avoir rempli mes devoirs, me tiendront lieu de récompense. » Tous les Frères n'ont pas été dans le cas d'examiner la Maçonnerie » d'aussi près que moi j'ai pu et dû le faire; ils doivent donc croire que » j'en ai une connaissance exacte, et c'est par cela même que mon » exemple peut mériter d'être suivi. Aussi seraient-ils restés dans l'erreur, » si je n'avais pris cette résolution, et c'eût été moi, qui en aurais été la » cause et m'en serais trouvé responsable. » (III, 613.)

Le Grand-Maître déclare ensuite que son intention est d'établir une *amplification* du grade de *Maître*, en subdivisant ce grade en ceux de *Maître Élu* et de *Maître suprême Élu*, laquelle *amplification* serait dorénavant considérée par lui comme le principe suprême de Maçonnerie, d'après lequel il travaillerait à l'avenir, avec invitation à tous les Frères que cela concernait, de faire connaître leur résolution à cet égard endéans la quinzaine. Une partie des Maçons donna son adhésion au projet de réforme du Grand-Maître, une autre partie n'y accéda pas (III, 787-797).

Frédéric s'était réservé de présider une dernière fois le *Grand Chapitre* des hauts grades ou des *Rose-Croix*, siégeant à la Haye. Dans cette réunion (qui eut lieu le 31 mai 1819), le prince, avant de se séparer du *Grand-Chapitre*, lui proposa de nommer une commission de cinq membres pour examiner les deux questions suivantes: 1° *Les institutions de l'Ordre maçonnique doivent-elles être telles que chaque homme puisse en devenir membre; ou bien, doivent-elles seulement se borner à des*

principes propres à un dogme ou culte particulier ? 2° Les grades d'Élu *ou de* Maître Élu, *d'*Ecossais *ou de* Chevalier de Saint-André, *de* Chevalier de l'Épée *ou* d'Orient, *et de* Sublime Prince de la Rose Croix, *grades reconnus dans le Code fondamental de 1807 pour les hauts grades maçonniques dans la Hollande* (IV, 47.), *sont-ils tels que tout culte religieux permette qu'on les suive et professe d'un culte sincère ?* (III, 679.) Le Grand-Chapitre délibéra, séance tenante, en l'absence du Grand-Maître qui s'était retiré, et nomma une commission de cinq membres. Elle présenta le 2 octobre son rapport qui n'était rien moins que favorable aux propositions de Frédéric. (III, 681.) La commission y affirma en résumé, que les Juifs, les Turcs et les Païens peuvent devenir Maçons aussi bien que les chrétiens, vu que la Maçonnerie ne considère la doctrine de Jésus-Christ que comme un système moral et nullement comme un système religieux. (III, 821) (1).

Le prince ne tarda pas à réfuter le travail de la commission. Il le fit dans une *Réponse* fortement raisonnée qu'il adressa le 24 janvier 1820, aux *Sublimes Princes Rose-Croix, appartenant aux Chapitres constitués dans les Provinces septentrionales du Royaume des Pays-Bas.* Ce document qui n'occupe pas moins de 84 pages des *Annales maçonniques*, (IV, 60-144) est de la plus haute importance. On y trouve les Légendes des grades supérieurs, que la Maçonnerie tient si soigneusement cachées ; c'est un Grand-Maître national qui en donne le texte, qui en fait la critique avec autant de jugement que de bonne foi; enfin, pour comble d'authenticité, ce sont les *Annales maçonniques*, recueil hautement avoué par l'Ordre, qui rapportent *in extenso* ce grand démêlé du chef de la Maçonnerie du royaume de Pays-Bas avec le *Grand-Chapitre* des *Rose-Croix*, et un grand nombre d'autres loges. Nous n'en donnerons que les remarques que le prince fait sur la Légende des *Rose-Croix.*

SOUVERAIN PRINCE ROSE-CROIX.

« Le Grand-Maître Frédéric exprime dans les termes suivants les sentiments de douleur et d'indignation qu'excitait en lui la Légende des *Rose-Croix*. Ils sont nobles et généreux ces sentiments; nous nous faisons un devoir de les faire connaître à nos lecteurs. « Je suis chrétien, » dit le jeune prince, et je désire rester éternellement tel. Ne doit-il » donc pas être navrant pour moi de devoir parler ici de l'abus que l'on » a fait de la doctrine de mon grand et divin Maître, de ce Fils du Ciel, » qui, sous une forme humaine, était resté comme au faîte de l'humanité, pour nous adresser de là ses préceptes sacrés et pour rendre à » l'homme toute sa dignité, qui n'a pas hésité à souffrir la mort cruelle » de la croix et qui a pu dire avec justice : *Oui, tout est accompli !* Je » devrais donc transcrire ici ton histoire, Divin Jésus ! et cette histoire,

(1) « La Maçonnerie se met à l'aise avec le divin Législateur des Chrétiens. Elle ne veut pas de sa doctrine quand il ordonne de croire sous peine de damnation éternelle. (*Qui non crediderit, condemnabitur.* Marc. XVI, 16); elle en veut quand il s'agit de morale. Encore la morale de Jésus-Christ et la morale de la Maçonnerie sont-elles les antipodes. La première ne prêche que l'humilité, la seconde ne prêche que l'orgueil. Je ne sais quel auteur philosophe a écrit de notre siècle que l'orgueil est sa seule vertu. Cette vertu là, la Maçonnerie la possède au suprême degré. »

» je l'appellerais la Légende du grade de *Rose-Croix!* Ceux qui ne savent » pas mieux s'écrieraient peut-être : *Peut-on désirer rien de mieux » pour une Légende!* Où est cependant le véritable chrétien qui révo- » quera en doute l'histoire de *Jésus*, telle qu'elle est écrite dans le » Nouveau Testament? Où est le juif qui osera nier le crucifiement de » Jésus? Le mahométan même ne le révoquera pas en doute. Les Frères » Maçons considéreront-ils donc cette mort comme un emblème, et la » mettront-ils en parallèle avec la foule des fictions qu'on leur représente » sans cesse? Cependant, mes Frères, ne nous dissimulons pas que la » Légende de ce Grade de *Sublime prince Rose-Croix*, n'est autre chose » que l'histoire de *Jésus-Christ*. En voilà assez, et peut-être trop sur ce » point; car qui osera nier qu'il ne nous est point permis d'assimiler à » des fictions la vie et la mort de *Jésus-Christ?* Eh! comment ne sommes- » nous pas indignés en lisant la Légende de ce grade, d'y trouver des » cérémonies si entièrement contraires à la doctrine et au caractère du » Fils de l'homme! contraires même aux divins préceptes de Jésus! » Nous ne transcrirons pas cette Légende, nous ne commettrons pas le » crime de représenter le divin *Jésus* comme un emblème. Aucun de » mes Frères ne peut le désirer, et, au surplus, la vie et la mort de » *Jésus*, sont connues de chaque *Frère sublime Prince Rose-Croix*. » (IV, 88 et suiv.)

» Le Prince démontre ensuite que, contrairement à ce que la Maçonnerie prétend, les sectateurs des différentes religions ne peuvent admettre le grade de *Rose-Croix;* il démontre que l'objet et les emblèmes de ce grade, doivent révolter tout à la fois la conscience et des juifs et des musulmans et des chrétiens. « Demandez, dit-il, à un juif s'il peut devenir *Rose-Croix*, il vous répondra: « Comment pouvez-vous exiger de » moi, qu'en conscience je rende hommage à *Jésus?* Nos histoires et nos » traditions nous apprennent qu'il était un imposteur, qui avait des vues » égoïstes et qui voulait s'élever au rang suprême dans la société; vous- » mêmes en convenez, en le nommant J. N. R. J. *(Jesus Nazarenus » Rex Judæorum)*, car dans vos rituels, vous dites que c'était son nom. » *Jésus* a donc tâché de devenir roi des juifs; il avait donc des vues » égoïstes, il visait donc à sa propre élévation... Si votre grade de » *Sublime Prince Rose-Croix* contenait la doctrine de *Jésus-Christ*, et » que vous pussiez me démontrer que ses leçons et ses préceptes doivent » être reconnus pour vrais, parce que notre devoir le commande, j'en » conviendrais de tout mon cœur et je viendrais parmi vous; mais quand » vous exigez que, dans le serment que j'aurais à faire, je dise : *Je pro- » mets en présence de celui qui nous a racheté de son sang précieux*, » vous devez convenir qu'en restant juif, je serais un hypocrite si je pro- » férais une telle promesse! »

» Que vous repondrait à son tour le mahométan? A peu près la même chose que le juif. Le mahométan peut-il rendre les honneurs divins à *Jésus*, lui qui attend tout son salut du prophète Mahomet, et qui ne veut ni ne peut le renier?

» Nous ne parlons pas des idolâtres, ni des peuples sauvages; mais nous ne pouvons nous empêcher de parler du vrai chrétien qui dira et

qui vous demandera : « Pourquoi exiger de moi que je promette de voiler » à mes semblables la doctrine de mon divin Maître ? N'a-t-il pas dit : » *Allez et instruisez tous les peuples?* A quoi bon tout ce fatras symbo- » lique des cérémonies des sublimes Princes Rose-Croix La vie et la » mort de *Jésus* et surtout sa pure doctrine ne sont-elles pas décrites si » clairement dans le Nouveau Testament, qu'elles n'exigent aucune autre » explication ? Qu'ai-je donc besoin de vos symboles, dont quelques-uns » sont équivoques, pour ne rien dire de plus? Eh ! pourquoi ne professe- » rai-je pas publiquement la doctrine de mon Maître ? Pourquoi ne » l'honorerais-je et ne le servirais-je pas ouvertement, ainsi que je le » crois de mon devoir ? Ce n'est que dans une très petite partie du » monde que cela pourrait m'être défendu, mais presque partout l'homme » a la liberté de lui rendre publiquement hommage ; et puisque ceci est » une vérité, pourquoi donc exiger de moi que je garde le secret sur ce » que vous me dites de sa doctrine ? Vous me faites donc agir contre le » commandement exprès de mon Maître ! Cela suffirait seul pour me » forcer à vous quitter ; et, il y a plus, vous-mêmes êtes dans l'erreur à » plusieurs égards. Vous dites, par exemple, que le nom de votre Maître » suprême, c'est-à-dire de *Jésus-Christ* est : *Jesus Nazarenus Rex* » *Judæorum* (1). Non, mes Frères, vous vous trompez ; Jésus lui-même a » dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde;* et si ces paroles ne suffi- » saient pas, ne savez-vous donc pas que le clément *Jésus* ne voulait pas » son propre intérêt, mais seulement celui de l'humanité ? Mais je ne » veux pas en dire davantage ; si vous êtes chrétiens, vous ne pouvez » m'en apprendre plus que ne m'en apprend si clairement le Nouveau » Testament. Ce livre est notre propriété, mais non pour le cacher, et » tout ce qui y est écrit, je puis et je dois le professer publiquement. » (IV, 93 et suiv.)

» Nous nous abstenons à regret de rapporter ici plusieurs passages de ce précieux document, de cette belle et solide *Réponse* que le Prince adressa à la commission du grand Chapitre des *Rose-Croix*. Leur longueur seule nous en empêche. Toutefois, nous ne pouvons nous dispenser d'en citer encore quelques lignes, où le Prince ne s'explique qu'à demi, il est vrai, mais de manière à faire d'autant mieux sentir les horribles profanations qui se commettent dans cette arrière-grade maçonnique. La commission avait écrit, par une sacrilége allusion aux mots que Jésus-Christ a prononcés en expirant : *Consummatum est*, (tout est accompli), la commission, dis-je, avait écrit, en parlant du grade de *Rose-Croix*, « qu'ici, tout (allégories, explications, tendances,) fait connaître le Souverain Maître, Jésus-Christ, dans *l'œuvre sublime qu'il a accomplie* (IV, 91). » A quoi le Prince répond : « Ce mot sublime : *Con-* » *summatum est !* on sait quand et pourquoi il fut prononcé par Jésus- » Christ. Mais hélas ! on sait aussi quand il peut être prononcé par les » *Sublimes Princes Rose-Croix* ! » (IV, 127). — Ensuite, la commission

(1) « Lorsque les quatre lettres J. N. R. J. sont montrées au candidat, on lui dit qu'elles signifient *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*. Mais cette inscription dérisoire, placée au-dessus de la tête de Jésus crucifié, nous fait-elle donc connaître le véritable nom de Celui qui disait : *Mon royaume n'est pas de ce monde ?* » (IV, 127.)

avait écrit encore, en parlant du même grade, « qu'ici s'expliquent tous les *symboles*, tous les emblèmes; » elle avait dit: qu'« ici brille le libérateur de l'humanité » et qu'« ici on apprend à connaître le plus ancien des Maçons. » (IV, 91.) A quoi le Prince répond de nouveau, par ces tristes et significatives paroles: « Ne doit-il pas être horriblement révol» tant pour le vrai chrétien, d'y voir (dans ce grade de *Rose-Croix*), Jésus» Christ personnellement représenté par....? et où....? et comment....? » et quand....? » (IV, 127 et 128). On le sent, dans ce peu de mots, la sous-entente flétrit plus énergiquement ce grade, que ne pourrait le faire un long discours.

» Après s'être plaint des « choses désagréables au suprême degré, » que la commission lui avait dites, le Prince n'y répond que par ce vers de Frédéric-le-Grand:

« Je laisse à vos remords le soin de vous punir. » (IV, 117).

» Il engage ensuite ses antagonistes à ne pas abandonner la religion révélée d'écarts et d'erreurs. » (IV, 117.) Enfin, après un éloquent éloge de la doctrine de l'Evangile et de son divin Auteur, il déclare qu'il poursuivra son chemin d'une marche assurée et d'après l'impulsion de son devoir (IV, 118). — Le Prince signa *manu propria* chaque exemplaire de la lettre qui contenait ces graves observations, il y apposa son sceau et l'adressa à tous les Maçons des Pays-Bas, au-dessus des grades d'*Apprenti* et de *Compagnon*.

» Cette circulaire du Prince Grand-Maître fit une grande sensation et mit tout le corps maçonnique en désarroi. Les jeunes Maçons et les loges qui avait de jeunes Vénérables, signèrent les nouveaux Rituels du Prince; mais les anciennes loges d'Amsterdam et de Rotterdam, ainsi que les loges chapitrales, les rejetèrent d'une voix presqu'unanime (IV, 262).

» Enfin, le Prince renouvela, le 22 mai, son abdication du grand Vénéralat du *Grand-Chapitre* des hauts grades. (IV, 303.) Le Grand-Chapitre l'accepta et nomma une commission de cinq membres qu'il investit *ad interim* de cette charge. Ce ne fut que le 11 juillet 1824, que le Fr. Nuhout Van der Veen devint Vénérable du *Grand-Chapitre des Rose-Croix*. Le prince Frédéric conserva le titre de *Grand-Maître-National* et dirigea ceux qui avaient admis son plan de réforme.

» Ainsi finit cette lutte entre le Grand-Maître de la Maçonnerie et un grand nombre des loges les plus marquantes du royaume. Cette lutte mit au grand jour bien des secrets. Auparavant, le monde profane connaissait déjà les Légendes et les mystères des arrière-grades; mais jusqu'alors, il n'en avait pas d'aussi incontestables preuves ni d'aussi authentiques aveux. »

DOCUMENT IV.

Histoire du mouvement rationaliste en Hollande de 1850 à 1863.

(Extrait du *Monde Maçonnique*, livraison de janvier 1864, p. 513-525.)

Le F. André Rousselle, auteur de l'article du *Monde maçonnique*, que nous rapportons ici, remarque qu'un des principaux auteurs de ce mouvement, le Fr. Ablaing Van Giessenburg, raconte lui-même cette histoire dans la préface d'une nouvelle édition du livre intitulé : *Le Testament du curé J. Meslier;* que d'Ablaing, se trouvant à Batavia et n'étant âgé que de 21 ans, y fonda, avec le concours de quelques jeunes gens, une société dite *Salve*, où ils se livraient chaque soir à des discussions sur des sujets de théologie ou de philosophie; que le jeune d'Ablaing en était arrivé à ne plus croire qu'en « un Dieu spirituel, âme universelle de l'univers et son créateur; » qu'il composa un livre ayant pour titre : *Essai sur la valeur réelle de l'homme*, et que ce livre ne fut accueilli que par des plaisanteries et par l'indifférence générale.

Le Fr. Rousselle continue ensuite :

« A son retour des Indes, en septembre 1850, M. d'Ablaing fonda, à Amsterdam, sous le nom de *Thot*, une société analogue à celle de Batavia. Mais cette nouvelle société fut bientôt dissoute, faute d'un nombre suffisant de membres effectifs. Il entreprit alors la publication d'une Revue scientifique, philosophique, romantique, etc., mais avant tout humanitaire et progressiste. L'inactivité de son éditeur fit échouer ce nouveau projet. M. d'Ablaing n'avait pas encore trouvé un terrain favorable pour la propagation de ses idées.

» Le hasard l'ayant mis en rapport avec M. F. Günst, secrétaire de la Loge *Post Nubila Lux*, fondée en 1850, mais non reconnue par le G.·.O.·. des Pays-Bas, il en profita pour se faire recevoir membre actif de cet Atelier, dans lequel la communauté d'idées et de sentiments devait lui faire rencontrer beaucoup de sympathies. « Je reconnus dans la Loge, » dit-il, une société dans le genre de celle que j'avais rêvée depuis tant » d'années, sauf de graves erreurs dans sa Constitution et les fautes im» pardonnables de sa direction. » Précédé par sa réputation comme

auteur de l'*Essai sur la valeur réelle de l'homme*, il fut bientôt considéré dans la Loge comme un des chefs du parti libéral.

» La Loge fit ensuite une précieuse acquisition par l'admission au nombre de ses membres de M. le Dr Fr. Junghuhn, fort connu en Hollande par son ouvrage sur le sol de l'île de Java, et par ses opinions libérales et avancées. M. Junghuhn se joignit alors à MM. Günst et d'Ablaing van Giessenburg pour fonder une Revue rationaliste à laquelle on donna le nom de *Dageraad* (le Point du jour). Le premier numéro de cette Revue parut au mois d'août 1855. « Notre idée commune, dit M. » d'Ablaing, y était ébauchée par différents petits essais, tous attaquant » ouvertement le fanatisme et le mensonge de l'Église dite chrétienne, » tous tendant à propager l'amour du vrai et à briser le joug de la foi » aveugle. » Malgré les obstacles innombrables suscités par les cléricaux, l'influence de la Revue commença à se faire sentir à la fin de la première année, et le cercle des libres penseurs s'élargit graduellement. A ce moment, les rédacteurs du *Dageraad* annoncèrent dans les journaux que, le 8 octobre 1856, ils rassembleraient, dans une des plus vastes salles publiques d'Amsterdam, tous ceux qui, sympathisant avec leur œuvre, voudraient y coopérer personnellement. Cinquante personnes seulement osèrent répondre à leur appel; mais, sur ce nombre, trente-cinq s'inscrivirent pour fonder l'Association dite du *Dageraad*.

» Le but de cette association était avant tout la recherche de la vérité par l'organe de la nature et de la raison. » (Art. 1er du Statut.).

Le Fr. Rousselle fait observer ensuite que la société *Thot*, n'exigeant aucune croyance, pas même à l'existence de Dieu, ressemble aux loges « vraiment libérales et maçonniques » de France qui, elles aussi, « n'exigent pas de profession de foi déiste des profanes qui aspirent à l'initiation. »

» L'association du *Dageraad* s'accrut rapidemet. Presque tous les lecteurs de la *Revue* demandèrent à en faire partie. Les réunions étaient nombreuses et fréquentées. Les discussions ne cessaient d'être fraternelles que lorsque quelque théologien, fourvoyé dans ce sanctuaire de la libre pensée, essayait, par des procédés connus, la défense de la Bible et du dogme chrétien qui n'avaient rien à voir dans cette assemblée.

» Il se trouva dans l'association quelques-uns de ces hommes qui ne comprennent la liberté que pour eux, et le rationalisme que pour leur système. « Ces gens là, dit M. d'Ablaing, essayèrent en vain de nous » faire adopter leurs opinions, comme étendard d'un société *neutre*. » Après plusieurs escarmouches de cette sorte, le parti déiste fit une » motion formelle (5 juillet 1857) pour obtenir le remplacement de l'art. » 1er par la formule qui suit: Les membres de l'association du *Dageraad* » reconnaissent l'existence d'un seul Dieu qu'ils adorent. » Cette proposition fut rejetée par vingt-cinq voix contre six... quatre membres se retirèrent.

» Le 4 octobre 1857, l'anniversaire de la fondation de l'association fut célébré, non par un banquet, mais par un premier congrès universel de libres penseurs. Voici d'après le *National*, de Bruxelles, du 18 décembre

1857 et la *Tribune* de Liége du 21 décembre de la même année, un extrait du compte-rendu de la séance, à laquelle assistaient soixante-cinq personnes, soit d'Amsterdam, soit des autres villes de la Hollande.

...» Le président, M. d'Ablaing, déclare que toutes les idées ont reçu et » recevront un même accueil dans l'association, qui doit rassembler les » forces jusqu'alors éparses de la pensée, délivrée des chaînes de la foi, » pour former un corps d'armée qui puisse résister glorieusement aux » doctrines qu'on veut imposer à l'esprit humain, de par la révélation. » Il croit que ce premier principe interdit à la société d'accepter *aucune* » *thèse, aucun dogme, qui bornerait ou limiterait ses études, ou tien-* » *drait à* EXCLURE *ou à* ÉCARTER *de la société toute personne qui aurait* » *des* VUES DIFFÉRENTES. Réunis pour chercher la vérité, il serait, dit-il, » contradictoire de commencer à l'admettre *à priori* . . . . » Le secrétaire rend compte des relations de l'association avec la *Revue* » *philosophique* de Paris, etc., etc....... Il lit une lettre d'adhésion de Don » Jacobus (Ch. Potvin), de Bruxelles.......

... » La discussion est ouverte sur le projet de fonder des écoles » rationalistes. Un membre fait remarquer que la nouvelle loi entre dans » les vues de la société, puisque la religion est dorénavant exclue de » l'enseignement de l'État. Mais, comme tout dépend des premières » impressions, comme aucun instituteur n'ose encore suivre la loi à la » lettre, il demande et l'assemblée arrête que l'on s'occupera immédiate- » ment de réaliser ce projet.

» Le président soumet à l'assemblée diverses autres propositions, qu'il » désire voir à l'ordre du jour de l'association ; ce sont, entre autres :

» La réunion d'un congrès philosophique européen.

» La fondation d'associations dans les principales villes de la Hollande.

» La publication d'un petit journal populaire et d'une revue, fondés » sur le principe du libre débat philosophique.

» L'établissement de bibliothèques populaires.

» La rédaction d'ouvrages élémentaires mis au concours.

» L'institution d'une université libre, et en attendant, la recomman- » dation de l'université de Bruxelles, comme point central de l'éducation » supérieure des fils des libres penseurs de la Hollande.

» L'institution de cours publics.

» L'assemblée décide que ces propositions seront insérées au procès- » verbal, et recommandées à l'attention de tous les membres....... »

» Le succès de l'association excita la haine des ennemis de la libre pensée. Le propriétaire de la salle où avaient lieu les réunions, ne voulut plus la louer à des incrédules. Plusieurs membres se retirèrent, et bientôt il fut impossible de publier les rapports, faute d'argent.

» De plus, un ses membres, fondateur de l'association, blamé par l'assemblée d'avoir commis un acte arbitraire, jura une haine vivace à ses anciens Frères. Ces calomnies faisaient d'autant plus de tort à l'association qu'elles émanaient d'un des apôtres du rationalisme. Aussi la plupart des membres correspondants de la province retirèrent-ils leur coopération.

» Le F. d'Ablaing fonda alors pour son compte personnel la Revue *la Ligue de la Libre-Pensée*, destinée à servir d'organe à l'Association, en

défendant ses intérêts. Avant l'apparition de la première livraison, il crut devoir, pour être conséquent avec lui-même, écrire la lettre suivante, au consistoire de l'Église wallonne d'Amsterdam :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous prier formellement de ne plus me considérer » comme membre de votre église.

» Depuis que le libre examen m'a donné la conviction personnelle que » les dogmes, les fictions, le surnaturalisme tout entier enfin, ne font que » nuire à la morale qu'ils obscurcissent, et que diviser les hommes qui » sont appelés à la solidarité, j'ai cessé d'être chrétien, et partant membre » de toute secte chrétienne.

» Vous m'obligerez infiniment de prendre bonne note de ma présente » rénégation.

» Agréez, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération, etc. »

» Cette revue, ainsi que deux autres, publiées en même temps, par M. d'Ablaing, ne vécut qu'une année, faute d'argent, et faute d'un nombre suffisant de souscripteurs. Les abonnés ne furent jamais plus de soixante, mais ils se montrèrent constamment dévoués aux principes libéraux de l'Association.

» M. d'Ablaing rompit alors avec la Loge *Post nubila lux* qui, elle aussi, voulait admettre des principes exclusifs. L'Association profita de cinq années de repos, pour regagner le terrain perdu, et augmenter considérablement le nombre de ses membres. Pendant ce temps, elle fit preuve de sympathie envers tous les systèmes progressifs, en accueillant avec bienveillance M. J. Ronge, le célèbre fondateur du rongisme ou des *Communes libres* d'Allemagne, qui ne reçut de la part des *croyants* d'Amsterdam, que des témoignages de haine.

» La Revue du *Dageraad*, étant revenue à la tolérance, en répudiant tout principe exclusif, et en laissant peu à peu l'esprit de recherche libre et rationnelle de la vérité et de la justice, reparaître dans sa rédaction, reçut de nouveau M. d'Ablaing au nombre de ses collaborateurs. De plus la Loge *Post nubila lux*, reconnaissant qu'elle avait été induite en erreur sur les principes de M. d'Ablaing, qu'elle avait mal compris, invita ce dernier à rentrer dans son sein, comme représentant ces principes :

» Impartialité complète ;

» Respect pour toutes les convictions ;

» Liberté absolue, restreinte seulement par l'intérêt social dans sa plus » haute conception ;

» Émancipation morale et intellectuelle ;

» Coopération universelle à l'avénement du règne de la vérité et de » la justice, et partant du bonheur social et individuel. »

» M. d'Ablaing accepta, à la condition qu'on reviserait les statuts, et qu'on les mettrait d'accord avec le principe *de coopération* UNIVERSELLE *et d'impartialité* COMPLÈTE, en ôtant du frontispice du temple, les mots *à Dieu et à l'immortalité*. Ce but fut atteint, et M. Günst, le promoteur de ce mouvement, fut élu Vén.·. à la place du fondateur de la Loge, qui avait tenu le maillet depuis la fondation de l'Atelier, c'est-à-dire pendant

seize années consécutives. A partir de ce moment, la Loge prospéra, se déclara Loge indépendante, et fit un appel aux Loges les plus considérables de l'Europe et de l'Amérique, pour qu'elles proclamassent et pratiquassent comme elle la tolérance. Aux dernières élections, M. Günst ayant refusé de poser sa candidature, M. d'Ablaing a été choisi à sa place.

» Pour faire apprécier l'esprit qui anime cet Atelier, nous citerons quelques articles de ses nouveaux statuts :

» ART. 1er. La Loge *Post nubila lux* est une corporation maçonnique » indépendante.

» ART. 2. Elle reconnaît comme UNIQUE *principe* de l'O.·. L'AMOUR DE LA » VÉRITÉ ET DE LA JUSTICE. Elle a pour *but* le PROGRÈS MORAL ET INTELLEC- » TUEL DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ.

» ART. 3. Les travaux des F.·., à l'avancement de ce but, consistent » *provisoirement* en l'étude de la science de l'INDIVIDU et de la SOCIÉTÉ, » avec leurs intérêts et devoirs réciproques.

» Des assemblées seront convoquées, pour fournir aux FF.·. l'occasion » d'échanger leurs idées sur des sujets de cette catégorie, et des cours » seront donnés, pour les munir, par le moyen de la Franc-Maçonnerie et » de la science, de connaissances requises pour conférer de pareille » matière, d'une manière digne d'elle.

» Il est forcément enjoint aux FF.·. de fréquenter régulièrement ces » assemblées et ces cours. »

« Aujourd'hui, la loge *Post nubila lux* est en pleine voie de prospérité. L'association du *Dageraad* et la loge *Post nubila lux*, dit le F. d'Ablaing, propagent ardemment et de concert les idées pour lesquelles j'ai combatu tant d'années. »

ANDRÉ ROUSELLE (1).

(1) Un correspondant néerlandais écrivait, en Octobre 1864, à un journal catholique de Paris (au *Monde*) les lignes suivantes :

« Depuis quelques années nous possédons un journal intitulé *de Dageraad* (l'Aurore), rédigé par quelques libres-penseurs des plus avancés, qui prêche ouvertement l'athéisme. Ses patrons ont lancé un de ces jours un prospectus dans lequel je remarque le passage suivant :

« Ce journal a favorisé pour une part importante et peut-être il a même donné l'impulsion à l'esprit *libéral* qui commence à percer partout sur le terrain religieux. Naguère, le *Dageraad* a été attaqué par beaucoup de théologiens ; ses rédacteurs furent désignés comme des hommes ignorants, comme des demi-sauvages. Eh bien ! la plupart de ces théologiens se trouvent maintenant à l'avant-garde des prédicateurs qui défendent, en chaire, les doctrines que le *Dageraad* le premier a annoncées au public. »

(Le *Monde*, 21 oct. 1864.)

DOCUMENT V.

DIEU MIS A L'ÉCART DANS UN TRÈS-GRAND NOMBRE DE LOGES.

Le *Monde maçonnique* contient, dans ses livraisons d'octobre et de novembre 1864, sur ce sujet, plusieurs articles trop longs et trop diffus pour trouver place dans notre Recueil; nous en extrayons les assertions suivantes :

Incroyable confusion d'idées, parmi les Maçons, sur Dieu et sur l'immortalité de l'âme. — « L'idée de Dieu est celle qui nous (Maçons) divise le plus. Il n'est pas nécessaire d'avoir assisté très-souvent à l'interrogatoire des récipiendaires pour être convaincu de la vérité de cette assertion.

» Tandis que les uns admettent simplement le Dieu personnel, rémunérateur et vengeur, du catéchisme, d'autres représentent toutes les nuances du panthéisme, se ralliant, suivant les tendances et les affinités de leur esprit, aux théories hermétiques, à la théologie indienne, à la philosophie de Spinosa, ou au mysticisme anodin et vaporeux de M. Renan.

» Les déistes sont en grand nombre, reconnaissant et adorant Dieu, par raison, comme Voltaire, ou par sentiment, comme Rousseau; différant, du reste, dans leurs doctrines et dans leurs aspirations, au moins autant que les panthéistes, et comptant parmi eux, malheureusement, quelques vengeurs officieux de la divinité, qui ont pris à la lettre l'épithète de théistes dont ils se décorent, et qui occasionnent partout où ils se présentent, autant de tumulte que les sectaires les plus intolérants.

» Nous avons rencontré d'honnêtes philosophes qui rêvent un Dieu constitutionnel, un gérant perfectible et même responsable, régnant mais ne gouvernant guère, metteur en œuvres et modérateur plutôt que créateur et tout-puissant.

» Quelques-uns considèrent l'espèce humaine comme fatalement vouée au mal moral et au mal physique, et, tout en réagissant eux-mêmes, par la force d'une volonté indéterminée, contre le vice et contre la douleur, tout en recherchant, comme leurs compagnons d'infortune, le bien et le beau, ils semblent résignés à ne jamais atteindre le but de leurs efforts.

» Beaucoup s'abstiennent prudemment des affirmations hasardées, et, possédés cependant de toutes les curiosités de l'esprit, usent leur vie à chercher la vérité, que d'autres, plus favorisés, pensent avoir découverte sans peine et sans efforts.

» Le petit nombre peut-être, mais non les moins obstinés assurément, nient enfin avec autant de vivacité que les croyants affirment.

» Nous n'analyserons pas les opinions exprimées en ces occasions, sur l'immortalité de l'âme, encore plus variées, et quelques-unes beaucoup plus étranges que les conceptions relatives à la divinité. » (Pages 385 et 386.)

Un moyen bien simple de faire disparaître cette cause de discorde, c'est de substituer à la base de la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme, le principe de l'inviolabilité de la personne humaine.—« Devant ces contradictions sans nombre, dont les esprits sérieux se préoccupent, aussi bien en Allemagne qu'en France, et qui sembleraient condamner la Maçonnerie à débrouiller éternellement l'écheveau théologique, on a dû saisir avec empressement l'occasion qui s'est offerte de faire disparaître une dernière cause de discorde, » (c'est-à-dire, en échangeant l'ancienne base contre le nouveau principe)..... « Quelle conscience droite et équilibrée ne se trouverait à l'aise devant la déclaration du nouveau préambule, devant ce respect absolu, professé pour toutes les croyances et pour toutes les opinions? » (p. 386). — (Ainsi le Juif aura un respect absolu pour la croyance du chrétien qui adore Jésus-Christ? le chrétien aura un égal respect pour la croyance du Juif qui blasphème Jésus-Christ, pour celle du Turc qui regarde Mahomet comme un grand prophète, pour celle des Perses qui adorent le soleil, pour celle des Hindoux qui adorent Vichnou, et pour celle d'autres idolâtres qui adorent la pierre, les plantes ou les animaux?)

De ce changement du préambule où l'on ne fera plus mention de Dieu, résulte un avantage relativement au serment à prêter. — « Ainsi nous évitons le grave inconvénient de faire prêter serment sur une croyance qui peut n'être pas partagée par certains individus, et de faire considérer cet acte solennel et sérieux comme une pure formalité. Il est évident qu'on ne peut prêter serment sur des doctrines; on ne peut engager sa parole que sur des choses qui dépendent uniquement de notre volonté. » (p. 392). — (Mais il y a un autre inconvénient dont le *Monde maçonnique* ne parle pas : Quelle est la valeur, quel est le sens d'un serment prêté par un Maçon qui ne croit pas en Dieu? Comment peut-il invoquer comme témoin un être dont il n'admet pas l'existence?)

A Constantinople, comme en France, on soutient dans les loges qu'un dogme quelconque serait une violation de la liberté de conscience et la négation du principe de tolérance.—« La loge *Italia* de Constantinople est occupée en ce moment à discuter ses règlements généraux, et les débats ont donné lieu à des controverses philosophiques.

« Le premier article sur les principes de la Maçonnerie, emprunté à la *malencontreuse* version de notre Constitution du G.·. O.·. de 1854, a roulé, comme chez nous en ce moment, sur « la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme. » Plusieurs FF.·. ont vaillamment soutenu qu'un dogme quelconque serait une violation de la liberté de conscience et la négation du principe de tolérance. » (p. 342.)

DOCUMENT VI.

Suppression dans les constitutions maçonniques de toute formule consacrant la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'ame.

Il vient de paraître à Paris à l'imprimerie de Dubuisson et Cie, rue Coq-Héron, 5, une pièce fort curieuse, émanée d'un Franc-Maçon haut placé, qui a beaucoup écrit sur la Maçonnerie, le F. Rebold. Il proteste énergiquement contre la décision prise par plusieurs loges de supprimer, dans la charte maçonnique, la formule relative à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Cette suppression est un démenti donné au Maçon Robespierre qui, en 1793, fit décréter par la Convention l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. Mais depuis, la Franc-Maçonnerie a fait du chemin, et le triumvirat de la Montagne, Robespierre, Saint-Just et Couthon, lui paraît aujourd'hui réactionnaire; elle se rapproche de l'affreuse secte des Solidaires belges, et comme l'a dit Mgr. Dupanloup, au Congrès de Malines, elle veut reconduire Dieu à la frontière, et décréter que l'immortalité de l'âme n'est qu'un rêve ! La *planche* suivante du F. Rebold est dirigée contre cette décision:

PROTESTATION,

Adressée au T.·. Ill.·. Grand-Maître, le maréchal Magnan, contre l'adoption du préambule proposé par plusieurs Loges de Paris, pour être placé en tête de la nouvelle constitution du Gr.·. Orient de France, lequel a pour but de substituer à l'art.·. 1er des constitutions de 1849 et de 1854, qui proclame base de la Maçonnerie: *La croyance en Dieu et en l'immortalité de l'ame*, une formule par laquelle cette base essentielle serait abolie.

Considérant:

1° — Que le soussigné a envoyé, le 4 septembre, au T.·. Ill.·. G.·. Maître, avec prière de la faire insérer dans le Bulletin du G.·. Orient, une esquisse historique ayant pour but de renseigner les Maçons français, occupés en ce moment à discuter le nouveau projet de Constitution, décrété avec l'approbation du Gr.·. Maître par la dernière assemblée législative, sur les origines des constitutions maçonniques, sur les obligations qu'elles nous imposent et sur les droits qu'elles nous donnent, afin qu'en présence des tendances que manifestent certaines loges de Paris à s'écarter des principes fondamentaux de notre institution, les Maçons français soient à même de juger avec une entière connaissance de cause de leur position et de leurs droits comme fraction de la *Maçonnerie universelle;*

2° — Que cet article a été envoyé par l'Ill.·. Gr.·. Maître, en l'absence du T.·. Ill.·. F.·. Blanche, à son second représentant l'Ill.·. F.·.

Lenglé, qui, après l'avoir lu et approuvé, l'a envoyé à la commission du Bulletin; que celle-ci, à qui il avait été soumis par son président le F.·. de Saint-Jean, qui l'avait également approuvé, a décidé le 18 octobre « qu'elle ne jugeait pas à propos d'ouvrir le Bulletin à un article qui » amènerait nécessairement (?) dans le Bulletin officiel du Gr.·. Orient » une polémique sur la Constitution;

3° — Que par suite de ces faits, les Maçons français étant privés d'entendre une voix autorisée dans cette question, il ne reste au soussigné d'autre moyen, pour remplir un devoir, qu'en sa qualité d'historiographe de la Maçonnerie française, il considère comme sacré, que de recourir à un avis direct et de déposer une protestation entre les mains de l'Ill.·. Gr.·. Maître, afin que les ateliers, aussi bien que le chef du Gr.·. Orient soient prévenus du danger qui nous menace.

Une formule combinée par les chefs de quelques Loges de Paris, a été par eux proposée à leurs ateliers pour être placée en tête de la nouvelle Constitution, en remplacement de l'art. 1er de celles de 1849 et de 1854.

Dans la première, cet article est ainsi conçu : « La Franc-Maçonnerie, » institution essentiellement philanthropique, philosophique et progres- » sive, a pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. »

Dans la Constitution de 1854, cet article a été modifié de la manière suivante: « L'ordre des Francs-Maçons a pour objet la bienfaisance, » l'étude de la morale universelle et la pratique de toutes les vertus. Il » a pour base l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et l'amour de » l'humanité. »

Or, la formule proposée et acceptée aujourd'hui par un certain nombre de Loges de Paris, bien qu'elle exprime au fond des idées très maçonniques, supprime la base fondamentale de l'institution: la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, et détruit par là la Maçonnerie ellemême. L'histoire et les dogmes de l'institution vont nous en fournir la preuve.

1° La Franc-Maçonnerie, après sa transformation en Angleterre, en 1717, a été importée en France en 1725, et nous a été léguée par le premier pouvoir constitutionnel et légal, *la G.·. Loge de Londres*, à la condition que nous nous conformerions en tout point aux obligations stipulées dans la constitution de cette G.·. Loge de 1717, constitution qui ne contient autre chose que le résumé des antiques *lois et statuts des free Masons* d'Angleterre; ces obligations ayant été acceptées, nous devons les respecter, sinon refuser l'héritage, et alors abdiquer le titre de Franc-Maçon.

2° Cette Constitution primitive de la Maç.·. moderne de 1717 porte en titre, comme base essentielle: *la croyance en Dieu*, et cette base prédomine dans tout le symbolisme sur lequel repose l'institution; les rituels en sont empreints depuis le commencement jusqu'à la fin. En voici quelques preuves: à chaque ouverture et à chaque fermeture de loge, une prière (1) doit être faite sous l'invocation du Gr.·. Ar.·. de

(1) On a depuis longtemps supprimé dans les loges de Paris la « prière » traditionnelle; plus tard on a supprimé jusqu'aux symboles, et avec eux leur explication, de meme que l'on a supprimé l'instruction philosophique et historique obligatoire;

l'Uni∴ expression adoptée de toute antiquité par les Maçons comme formule générale pour désigner l'*Être suprême*, et qui a été acceptée par les hommes de toutes les croyances religieuses; c'est le Delta qui brille à l'Orient qui le représente dans toutes les loges existantes sur le globe; la fête de saint Jean ou solstice d'été, célébrée religieusement par tous nos prédécesseurs, et encore de nos jours par les Maçons de tous les pays, a pour objet de lui offrir le tribut de leur reconnaissance pour les bienfaits dont il n'a cessé de les combler; tandis que le solstice d'hiver, célébré en commémoration des F∴ décédés, qui, selon l'expression adoptée, sont passés à l'Orient céleste, consacre la croyance à l'immortalité de l'âme. Les trois premiers symboles (les trois grands luminaires) représentent l'amour de Dieu, l'amour de son prochain et l'amour de la vertu; le lieu de réunion des Maçons est un temple élevé au G∴ Ar∴ de l'univers. En un mot, toute l'institution maçonnique repose essentiellement sur l'affirmation de Dieu, de sorte qu'en supprimant l'idée de la Divinité dans le préambule proposé, il faudrait aussi changer les rituels et le symbolisme, enfin tout ce qui constitue la Franc-Maçonnerie, laquelle ne serait plus alors qu'une société philanthropique, comme tant d'autres.

3° Tout en reconnaissant à chacun le droit de créer telle société philosophique que bon lui semblera, d'en jeter les bases à son gré, de lui donner un titre quelconque, comme par exemple « Pythagoriciens Philalètes, » etc., personne n'a toutefois ce droit lorsqu'il s'agit d'une institution ancienne, qui n'a pas été créée dans son pays et qu'il a acceptée avec les bases sur lesquelles elle repose. Or, les bases de la société maçonnique ne sauraient être changées que du consentement de toutes les fractions maçonniques du globe.

4° En dehors de ces bases, une nouvelle Constitution peut sans nul doute être rédigée, conforme aux besoins du pays; mais toucher arbitrairement, et contrairement aux engagements contractés par nos prédécesseurs, à la base même de la Maçonnerie, aurait pour résultat de nous faire exclure de la « Maçonnerie, universelle, » et de dépouiller les Maçons français des droits et de prérogatives attachés au titre de Franc-Maçon.

5° En face d'un pareil danger, le soussigné vient protester, tant en son nom qu'en celui de tous les Déistes, contre la suppression *projetée* et déjà admise à l'heure qu'il est par un certain nombre de Loges à Paris, dans le préambule du projet de la nouvelle Constitution du Gr∴ Orient; c'est-à-dire la suppression de la *croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme.*

Tout en protestant par le présent acte contre la doctrine que l'on cherche à enter sur la Franc-Maçonnerie, n'oublions pas que, si la philosophie moderne a aveuglé une partie de nos Frères au point qu'ils ne voient plus dans l'immensité des mondes, dans les sublimes créations

ensuite, on a transformé les deux belles fêtes maçonniques et leur signification traditionnelles en de simples tenues, suivies chacune d'un banquet! Mais l'esprit de démolition a fait de nouveaux prosélytes. il s'agit aujourd'hui d'écarter Dieu de la Maçonnerie, et. dans ce but, on propose de le supprimer, de l'éliminer de la nouvelle Constitution des Maçons français. Par quoi finira-t-on ? (*Note du F. Rebold.*)

de l'astre que nous habitons, qu'un jeu du hasard, que l'action des forces vives de la nature, nous devons tenter, si cela est possible, de leur enlever le bandeau qui leur couvre les yeux, et dont eux-mêmes nous croient voilés; les traiter quand même avec tout l'amour fraternel dont nous sommes capables, et prouver par là que nous sommes réellement Francs-Maçons et frères, les enfants d'un seul et même Dieu, reconnu par toutes les religions et adoré sous tant de noms divers par tous les peuples de la terre, desquels la Franc-Maçonnerie a pour but de faire une seule et même famille de frères, unis par l'amour, la science et le travail.

Paris, le 3 novembre 1864.

EM. REBOLD,
Ex-député au Gr.·. Orient de France, auteur de l'*Histoire générale de la Fr.·. Maç.·.* et de celle des *Trois grandes Loges de la Franc-Maçonnerie en France.*

DOCUMENT VII.

La loge de Jersey excommuniée par la Grande-Loge d'Angleterre. — Querelles maçonniques sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame.

(Extrait de divers journaux maçonniques. — Voir *la Patrie*, de Bruges, du 6 mai 1865.)

Ne pouvant publier tous les jours un ouvrage sur la Franc-Maçonnerie, pareil à celui que nous avons édité à la fin de décembre, et qui a eu un grand succès, nous croyons devoir tenir les lecteurs de *la Patrie* au courant de ce qui se fait dans les loges; car celles-ci, qui menacent à chaque instant « *de nous inonder de lumières*, » se cachent et cachent leurs travaux le mieux qu'il leur soit possible. Bien plus, elles s'irritent lorsqu'il nous arrive de dévoiler leurs secrets, le tout en vertu du principe du libre examen.

Un grand mouvement a lieu en ce moment dans la Franc-Maçonnerie anglaise et française : la première combat vivement l'esprit démocratique qui pénètre dans son sein; la seconde est la proie de ceux qui veulent maintenir le principe de la croyance en Dieu et de l'immortalité de l'âme, et de ceux qui bannissent Dieu de leurs loges comme ils l'ont banni de leur cœur.

La Grande Loge d'Angleterre a condamné la loge *des Amis de l'Avenir*, existant à Jersey et composée en grande partie de démocrates français y réfugiés. Elle a défendu, par l'organe du Grand-Maître provincial pour le rite anglais, aux loges de son obédience toute relation avec celle de Jersey, et a menacé de suspension tout Maçon anglais qui assisterait aux travaux de cette loge.

La *Justice-Lodge*, existant sous l'obédience de la grande loge d'Irlande, au contraire, a fraternisé avec la loge de Jersey et lui a ouvert ses portes.

La loge de Jersey, toutefois, ne s'est pas laissé intimider par les arrêts de la Grande Loge d'Angleterre : elle a protesté et a décliné la compétence de son juge. « Loin de nous, ont écrit les FF.·. de Jersey, la pensée » de vous rendre solidaires et responsables de l'acte d'usurpation de vos » chefs; notre atelier comme nos cœurs restent ouverts à ceux qui, comme » nous, voient dans la Franc-Maçonnerie une institution fraternelle, » universelle et progressive. »

Bien plus, les Maçons de Jersey se sont adressés à Garibaldi et lui ont manifesté leur désir d'entrer en relations avec la Maçonnerie italienne. La réponse du condottiere italien ne s'est pas fait attendre : « Je vais

» donner les ordres au Sup.·. Cons.·. Gr.·. de Palerme, leur a-t-il écrit, » pour le mettre en relation avec votre très-respectable loge. »

Et en effet, une planche (style maçonnique), conforme aux désirs des frères de Jersey, leur est arrivée de Palerme.

La Grande Loge d'Angleterre tient néanmoins bon et persiste à ne pas lever l'excommunication prononcée contre *les Amis de l'Avenir* de Jersey. L'opinion de Garibaldi est pour elle comme non avenue.

Mais une querelle plus grave divise la Franc-Maçonnerie, à propos de la question de savoir s'il ne faut pas supprimer Dieu et reléguer parmi les friperies d'un autre âge la croyance en Dieu et en l'Immortalité de l'âme.

La Franc-Maçonnerie française qui relève du gouvernement, s'efforce de maintenir dans les Constitutions maçonniques la formule : *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers.* Son projet rencontre une vive opposition. Dans la fête solsticiale célébrée le 24 décembre par le Grand-Orient de France, le maréchal Magnan, grand-Maître de l'Ordre, a exprimé le regret de voir, dans le projet de Constitution qui se prépare, l'idée de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme mise en question; il a manifesté l'espoir qu'on maintiendrait ces deux croyances générales; mais il s'est fait autour de lui un silence bien significatif.

La loge *Persévérance*, de Paris, celle de *la Parfaite Égalité*, de Tournon-sur-Seine, celle de *l'Aménité*, du Havre, etc., etc. sont d'avis qu'il faut, d'après l'expression de Mgr. Dupanloup, « reconduire Dieu à la frontière en le remerciant de ses services provisoires. »

Bien plus, nous apprenons que, parmi les 151 projets de Constitutions, adressés par les loges au Grand-Orient de France, soixante repoussent l'affirmation de Dieu et de l'immortalité de l'âme.

Une commission a été nommée pour examiner ces projets et faire un rapport dans l'Assemblée générale qui se tiendra à Paris le 5 juin prochain. Cette commission est composée des Fr.·. Cauchois, de St. Jean, Fauvety, Gautier-Lamotte, Grain, Josias, Pernet-Vallier, de l'Orient de Paris, et Hermitte, Jouaust, Marchal, Viennot, des départements. Le F.·. Pernet-Vallier, qui veut abolir Dieu et l'immortalité de l'âme, n'a pas accepté ce mandat. Un de ses plus chauds adversaires est le F.·. Marchal, vénérable de la Loge *St.-Jean de Jérusalem*, à Nancy.

Dans une brochure que le F.·. Marchal a publiée, il attaque énergiquement les dissidents.

« Je sais, dit-il, que nos contradicteurs parlent beaucoup de la » moralité dont ils prétendent faire la base de leurs doctrines. Mais, » évidemment, pour eux et dans leur système, la moralité n'est qu'un » mot qu'ils font habilement passer et repasser sous nos yeux, comme » ces muscades dont se servent certains industriels; en fin de compte, » elle n'en est que plus sûrement escamotée: tel est le dernier résultat » auquel ils arrivent, après s'être engagés dans des sophismes, des con» tradictions et des confusions sans nombre.....

» Une fois Dieu supprimé, ne pensez pas qu'on puisse s'arrêter en si » beau chemin : un jour, l'argumentation négative s'attaquera à l'idée de » la vertu comme elle s'est attaquée à l'idée de Dieu, et je m'écrierai :

» — Puisque aujourd'hui c'est l'idée de la vertu qui nous divise et que » la tolérance est surtout ce qui distingue les Maçons des autres hom» mes, supprimons la vertu, et partant toute morale.

» Mais alors, quand on aura transformé les réunions de Maçons en un » tapis franc, et nos temples en des maisons de tolérance, quand on se » sera placé à la fois en dehors du sens commun et du sens moral, l'État, » chargé d'assurer notre liberté et notre sécurité, ne devant pas per» mettre que le vice s'organise et se discipline, pas plus dans l'ordre » intellectuel que dans l'ordre matériel, l'État nous supprimera inévi» tablement; je comprendrais un ennemi de la Maçonnerie qui cherche» rait à obtenir ce triste résultat; mais qu'un Maçon prenne une initiative » qui puisse aboutir à d'aussi déplorables conséquences, c'est ce que je » ne puis comprendre. »

La prose du F.·. Marchal n'a fait qu'aigrir le débat, et les dissidents, s'emparant de ce que la Franc-Maçonnerie pratique en Belgique en bannissant Dieu du berceau de l'enfant nouveau-né, des cérémonies du mariage et lors des angoisses de la dernière heure, saluent cette odieuse action de la brute comme « le résultat du plus noble développement de l'intelligence humaine ! »

Voilà où en est aujourd'hui la partie la plus active et la plus influente de la Franc-Maçonnerie.

DOCUMENT VIII.

Dieu et l'immortalité de l'ame discutés au couvent maçonnique de Paris, en juin 1865.

(Extrait de divers journaux maçonniques. — Voir *la Patrie*, de Bruges, du 2 août 1865.

La révision de la Constitution maçonnique avait mis les loges françaises en émoi ; des projets de tout calibre avaient surgi à tous les Orients du pays ; chacun avait son œuvre, qu'il proclamait la seule bonne, la seule parfaite, la seule acceptable. Mais, dans un Ordre où la lumière abonde d'autant plus qu'on la cache, où tous prétendent avoir la science infuse, cette nombreuse lignée de Constitutions ne pouvait se produire sans chocs, sans exciter l'amour-propre de tant d'illustres Souverains Inspecteurs, Commandeurs, Grands Surveillants, Grands Experts, etc. Aussi, de la susceptibilité au ton du commandement, et de celui-ci aux gros mots, aux insinuations blessantes, il n'y eut qu'un pas, et il fut franchi.

Tel Fr.·. accusa l'autre Fr.·. de vouloir « *transformer les réunions de Maçons en un tapis franc et les temples de l'Ordre en des maisons de tolérance;* » — tel autre prétendit que ses Fr.·. aspiraient « *à organiser et discipliner le vice;* » tel autre encore accusait ceux-ci « *de blasphémer la Franc-Maçonnerie,* » enfin, ce fut un feu croisé de douceurs fraternelles du même genre, entamé sur toute la ligne française.

Le maréchal Magnan, alors Grand-Maître, nommé par le gouvernement, essaya, dès l'année dernière, de faire de l'ordre avec ce désordre à l'instar de feu le citoyen Caussidière; mais il n'y réussit point, et dans une espèce d'assemblée plénière tenue au mois de mai 1864, il signala avec beaucoup d'animation « un parti, disait-il, qui voulait pousser l'assemblée au » désordre et à l'anarchie, renverser le Grand-Orient et le Grand- » Maître. »

Ce fut sous de pareilles impressions que commença le travail de révision de la Constitution maçonnique : il fut long et laborieux, et lorsqu'au mois de juin dernier, le Convent se réunit, les esprits étaient très-passionnés, et la discussion préalable qui avait eu lieu dans les différentes loges, n'avait servi qu'à aigrir leurs membres : la fraternité inscrite sur le drapeau de la secte, était devenue un mythe.

Aussi l'assemblée fut constamment des plus tumultueuses. Enfin, le 6 juin, fut portée à l'ordre du jour la question de savoir si la Franc-Maçonnerie française supprimerait Dieu, et si elle rendrait l'âme humaine semblable à celle de la brute.

Le F.·. Massol opina pour l'affirmative. Il déclara que la Maçonnerie ne serait rien, si elle ne se plaçait pas à la tête du monde intellectuel par l'affirmation d'une idée qui lui fut propre et à laquelle appartient l'avenir. Il expliqua ce qu'il entendait par la morale indépendante, comment il la basait sur l'inviolabilité de la personne humaine, et comment elle se trouvait complétement résumée dans la devise maçonnique: *Liberté, Égalité, Fraternité!* Il demanda enfin, au nom de ce qu'il appelait la liberté de conscience, la suppression de toutes les affirmations religieuses qui avaient trouvé place dans la Constitution maçonnique.

Cette opinion fut combattue par les FF.·. Buisson et Hermitte (de Bordeaux), Ducarre (de Lyon) et Duclos (de Confolens). Elle fut soutenue par le F.·. Livaud-Landrau (de Lyon) et par le F.·. Ratier (de Brest).

Dans le cours de cette discussion générale, le F.·. Netter proposa de rédiger ainsi l'art. 1er de la Constitution: « L'Ordre des Francs-Maçons est basé sur la liberté de conscience. » Cette proposition n'eut pas même les honneurs de la plus légère attention, et le président eut soin de la passer sous silence lorsque, la discussion générale close, on passa à celle des amendements proposés, au milieu d'un désordre des plus fraternels.

Vint d'abord l'amendement du F.·. Massol, proposant le préambule voté par *la Renaissance, la Rose du Parfait Silence*, et un certain nombre de loges de Paris, amendement ainsi conçu:

« L'Ordre des Francs-maçons a pour base l'inviolabilité de la personne » humaine, fondement de la morale universelle, résumée dans la devise: » *Liberté, Égalité, Fraternité.*

» Il a pour but d'en poursuivre la réalisation dans toutes les sphères » de l'activité humaine, et de travailler à la transformation universelle, » d'après l'idéal du droit et de la justice.

» Il professe pour toutes les croyances et pour toutes les opinions un » respect absolu.

» Il est composé d'hommes libres qui, groupés par l'acceptation » volontaire les uns des autres, forment une confédération universelle » unie par un seul lien: la morale. »

On ne voulut pas de discussions sur cet amendement: les cris: *Aux voix! aux voix!* retentirent sous la voûte du temple d'acier comme ils retentissent à Bruxelles sous la voûte de l'enceinte où siége le troupeau du ministère. Le président, le F.·. Lenglé, mit donc l'amendement aux voix; il fut rejeté au milieu de la plus grande agitation: le désordre fut tel qu'on ne lit pas même la contre-épreuve.

Le deuxième amendement, celui du F.·. Thelmier, proposait de supprimer l'affirmation de Dieu et de l'immortalité de l'âme, et de placer la Constitution sous l'invocation du Grand Architecte de l'Univers. A peine l'auteur de cet amendement put-il prononcer quelques mots pour le développer: on le fit taire, et l'amendement fut rejeté.

Le troisième amendement était proposé par certains membres du conseil de l'Ordre qui avaient fait partie de la commission de la Constitution: il consistait à ajouter à l'affirmation de Dieu et de l'immortalité de l'âme, la déclaration suivante:

» Elle (la Franc-Maçonnerie) regarde la liberté de conscience comme » un droit propre à chaque homme, et n'exclut personne pour ses » croyances. »

Le F.·. Rattier (de Lorient) développa cet amendement. Il expliqua comment l'addition proposée laissait la porte de l'institution ouverte aux athées comme aux déistes. Malgré les conclusions du F.·. Hermitte, orateur, l'Assemblée adopta cet amendement à une forte majorité. (130 voix contre 80.)

Cette question résolue, la majorité en voulut au F.·. orateur qui avait contrecarré sa manière de voir, et dès le lendemain, elle décida que l'Assemblée étant constituante, les conclusions du F.·. orateur, ne seraient plus demandées, sans doute en vertu des principes de tolérance et de libre examen.

Dès ce moment, le Convent n'avait plus qu'un désir, celui d'arriver au plus vite à la question de vanité, à celle de la discussion des rubans et des hauts grades. L'art. 7 du projet de Constitution ne touchait qu'incidemment à ces grades, mais l'Assemblée était si pressée d'entamer ces débats qu'elle demanda la discussion immédiate.

La suppression des hauts grades étant proposée, des cris énergiques de *oui ! oui ! non ! non !* partirent de tous les côtés de la salle. Le président, quoiqu'il s'appelât St.-Jean, eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre et à engager les Frères à se respecter.

On demanda l'avis des bureaux. — Les 1er, 2e et 4e bureaux déclarèrent s'abstenir; le 3e demanda le maintien des hauts grades; le 5e leur suppression; les 6e et 7e déclarèrent regretter l'institution des hauts grades, mais désirèrent leur maintien pour des raisons financières; le 7e et le 9e demandèrent la suppression, qui fut appuyée, au nom de la commission du conseil de l'Ordre, par le F.·. Battaille, de Paris, et par les FF.·. Robert (de Dôle), Caubet, Parrot (de Vesoul), André Rousselle, Mittre (de Marseille).

Le F.·. Delacour ayant obtenu la parole en faveur des hauts grades, voulut développer longuement sa pensée; mais l'Assemblée, fiévreuse qu'elle était, ne lui en laissa point le temps; il fut continuellement interrompu. En vain il protesta, menaçant de se retirer et de passer au Suprême Conseil; il fut interrompu de nouveau par le F.·. Ducarre (de Lyon), qui l'accusa de compromettre la cause des hauts grades; ne pouvant réussir à se faire entendre, il mit sa menace à exécution et se retira.

Enfin, après une agitation des plus tumultueuses et la présentation de plusieurs amendements qui furent écartés, on passa au vote sur la question de savoir si les hauts grades seraient supprimés ou non.

L'appel nominal donna le résultat suivant :

Pour le maintien des hauts grades, 86.

Pour leur suppression, 83.

La minorité ne se tint point pour battue, et à chaque article du projet de Constitution, qui y donna quelque prise, elle revint sur la question. Dans la séance du 8 juin, le F.·. Rousselle lut la déclaration de dix membres du Convent qui, obligés d'abandonner l'Assemblée avant le vote

sur les hauts grades, tenaient à faire connaître l'opinion des loges qui les avaient déléguées : ces dix membres déclarèrent que, présents, ils auraient voté pour la suppression des hauts grades, déclaration qui excita un grand tumulte.

Ainsi furent résolues les deux questions dont nous venons de parler.

Les commentaires deviennent superflus. Une secte qui ose discuter l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, se comprendrait dans quelque pays sauvage, où jamais ne pénétra aucune notion morale ou religieuse; mais si on n'avait pas des données authentiques sous les yeux (1), on ne pourrait croire qu'en plein 19e siècle, dans la ville de Paris, on ait dépassé la Convention de 93 et Robespierre lui-même, qui reconnurent l'Etre Suprême! La Franc-Maçonnerie en est là toutefois, et elle se promet bien d'aller encore plus loin!

(1) Voir le *Monde maçonnique*, livraison de juin 1865.

DOCUMENT IX.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA SECTE DES SOLIDAIRES.

(Extrait de *la Chaine d'Union*, de Londres, et du *Monde maçonnique*. — Voir *la Patrie*, de Bruges, du 13 septembre 1865)

La Franc-Maçonnerie se rapproche de plus en plus de la secte abominable des Solidaires; c'est dans les loges que celle-ci se recrute principalement. Peut-être même les Solidaires ne sont-ils qu'une émanation de l'institution maçonnique, car à peu près tous les individus de quelqne notabilité, qui sont morts comme des brutes, en repoussant Dien de lenr couche funèbre, appartenaient-ils à la loge.

Qnoi qu'il en soit, nous constatons que la *Franc-Maçonnerie* et le *Solidarisme* tendent à un rapprochement qui les amènera inévitablement à une fusion complète, car ils ont le même but, l'anéantissement de la Religion catholique et la haine du prêtre.

En Angleterre comme en France, comme en Italie, la Maçonnerie a applaudi cordialement à la fondation de ces sectes horribles qui font honte à la civilisation moderne, et elle s'est mise immédiatement en devoir de les encourager à aller plus loin encore si c'était possible.

Nous en trouvons la preuve dans un journal maçonniqne de Londres la *Chaine d'Union*, qui contient un document signé par plusieurs Francs-Maçons de cette capitale et portant pour suscription :

« *A la Maçonnerie et aux libres-penseurs de Belgique.*

» Nous avons appris avec plaisir, y est-il dit, les succès qu'ont obtenns
» en Belgique les libres-penseurs à propos de l'organisation de sociétés
» pour l'enterrement civil. Nous félicitons bien sincèrement nos Frères
» belges pour *l'excellente idée* qu'ils ont eue. C'est ***un grand exemple***
» *qu'ils ont donné au monde* et qui, nous n'en dontons pas, portera des
» fruits salutaires. Que la Maçonnerie belge prenne donc ponr elle une
» large part de nos félicitations, *car nous savons qu'elle n'a pas été étrangère*
» *à l'initiative de ce mouvement rationaliste.*

» Mais à nos félicitations et encouragements, que nos Frères de
» Belgique nous permettent de joindre quelques conseils dictés par un
» sentiment qu'ils comprendront: celui de notre attachement aux grands
» principes qui servent de lien commun entre tous les amis de la liberté
» et du développement de l'intelligence humaine. Certes, c'est beaucoup
» déjà que d'être parvenu, dans une proportion notable, à enlever les
» morts à l'Eglise; mais ce n'est là que le commencement d'une grande

» œuvre, *qui ne sera complète que le jour où l'on sera parvenu également* » *à arracher les vivants des mains du prêtre.*

» Nos Frères, dont les efforts ont été si heureusement couronnés de » succès, dans l'organisation des sociétés pour l'enterrement civil, ne » croient-ils pas qu'il serait bientôt temps pour eux, profitant de la » latitude que leur laisse une Constitution libérale, de faire un pas de » plus dans la voie qu'ils viennent d'ouvrir ?

» Le plus grand obstacle à l'affranchissement physique, intellectuel » et moral de l'homme est, sans contredit, le prêtre. Le prêtre, tel que » l'Église le fait, est l'artisan, le propagateur le plus puissant, le plus » redoutable des préjugés, de l'ignorance et de la superstition. Or, avec » les préjugés, l'ignorance et la superstition, point de liberté possible. » Sous prétexte d'enseigner à l'homme la route qui doit le conduire au » bonheur, dans une vie future et problématique, il s'empare de lui dès » sa naissance, et lui inculque, sous forme d'enseignement, un poison » intellectuel qui le dispose pour la servitude ou pour l'oppression, pour » la tyrannie ou l'esclavage. Il y a toujours dans un maître l'étoffe d'un » valet, et dans un valet l'étoffe d'un maître.

» Une des grandes voix de la Révolution française a dit : « Tant qu'il y » aura un seul malheureux dans le monde, vous n'aurez point fait une » Révolution. » Qu'il nous soit permis d'ajouter ceci : tant que l'enseigne- » ment de l'enfance sera confié ou abandonné à l'influence du clergé, la » société ne sera point affranchie.

» C'est tout naturel, le prêtre prend l'enfant à sa naissance, et à » l'ombre des sacrements du baptême; puis, plus tard, au nom de la » communion, passe avec les parents une sorte de contrat par lequel il » s'assure l'exercice d'un pouvoir dont les effets pernicieux demeurent le » plus souvent indestructibles. Qui ne sait que des premières impressions » auxquelles l'homme a été soumis dans l'âge tendre, dépend presque » toujours sa destinée ? Le prêtre, expert, astucieux dans l'art de la » domination, connaît toute la portée de cette vérité; c'est pourquoi il » tient tant à s'emparer de l'homme dès l'enfance et à exercer sur son » esprit les premières impressions.

» Ces idées, sans aucun doute, font partie des convictions de nos » Frères de Belgique comme des nôtres. Nous n'avons pas la prétention » de leur rien enseigner à cet égard, nous avons seulement voulu leur » demander s'ils ne croiraient pas qu'il fût opportun, après les succès » déjà obtenus pour l'enterrement civil, de tenter d'élargir leur œuvre en » y ajoutant les attributs de ce qu'on pourrait appeler le BAPTÊME et le » MARIAGE CIVIQUES (1). La Belgique, jusqu'à présent, grâce aux libertés

(1) En formulant ce vœu sauvage, les Francs-Maçons anglais ignoraient sans doute qu'il était déjà rempli par leurs alliés de Belgique. En effet, voici le préambule et les principaux articles des statuts de la société des *Libres Penseurs*, fondée en 1864 à Bruxelles :

« Les fondateurs de la société des LIBRES PENSEURS, en posant la première pierre de » cette société, saluent avec vénération ses deux sœurs aînées, l'*Affranchissement* et les » *Solidaires*.

» Ils ont la conviction, qu'en fondant cette société, ils vont plus que jamais travailler » à délivrer l'homme des préjugés qui font la force de nos ennemis, et *frapper au cœur le* » *charlatanisme du prêtre*.

» dont elle jouit et aux avantages qu'elle en a recueillis, nous paraît être » appelée à l'honneur de cette grande initiative.

» Nous savons que cette œuvre d'émancipation est immense et qu'elle » a besoin de tous les dévouements; aussi, ce n'est pas seulement à la » Maçonnerie belge que nous avons exclusivement entendu nous adresser, » mais encore aux libres-penseurs que la Belgique compte aujourd'hui » en si grand nombre dans son sein. »

Voilà comment raisonnent en Angleterre des chevaliers de l'Équerre et de la Truelle. Ils ajoutent mystérieusement quelques paroles très significatives que nous voulons encore transcrire :

« Il y a derrière la question, disent-ils, que nous avons pris la liberté » d'adresser à nos Frères de Belgique, *tout un plan à faire connaître et » à développer*, ce dont nous avons cru devoir, pour aujourd'hui, nous » abstenir, nous réservant toutefois de produire nos idées en temps et » lieu, selon qu'il sera répondu à notre appel. »

Les mêmes symptômes, les mêmes tendances se manifestent en France.

Malgré le vote du Convent maçonnique, qui a daigné maintenir Dieu et ne pas décréter que l'âme humaine est semblable à celle de la

» Cotte conviction est d'autant plus profonde, que non seulement *nous devons » mourir sans prêtre*, mais encore que *nous devons donner l'exemple du mariage pure- » ment civil, et de la naissance de nos enfants sans le baptême du prêtre.*

» Certains que les principes du *libre penseur* sont de *délivrer l'homme du prêtre, qui, » jusqu'à ce jour, le tient dans un asservissement honteux, indigne de quiconque fait » usage du raisonnement*, ils savent que le principe est indivisible, et qu'un cercle ou » société séparée doit avoir pour résultat une propagande que l'on ne peut faire sur un » seul point.

» Forts de ces idées, ils n'ont point reculé devant le devoir qui leur est imposé de » jeter franchement les bases de l'édifice, sur lequel nous avons *pointé (sic)* notre ban- » nière, où tout le monde peut lire, en caractères qui ne sont point cachés dans ses plis, » ces mots qui résument toute notre devise :

» *Libres penseurs,*

» *Plus de prêtre à notre mort, à notre mariage et à la naissance de nos enfants!*

» Assurés d'un succès que le droit et la justice expliquent mieux que ce que l'on » voudrait vainement narrer, c'est avec la conviction profonde de bien faire, et de » *trouver dans tous les hommes de bien des adhérents*, que nous livrons notre manifeste » à la publicité.

» Il n'y a chez nous ni haine ni rancune; nous n'avons de souvenirs du passé, que » ceux qui nous ont fait parvenir à *combattre ouvertement les oppresseurs de la raison » humaine, pour délivrer l'homme de tous ses préjugés.*

» C'est assez dire ce que nous voulons et ce que nous sommes! »

Suivent les articles, parmi lesquels nous nous bornons à citer les suivants :

« Art. 1er. La Société a pour but de délivrer l'homme de tous les préjugés.

» Tous les membres s'engagent :

» 1° A se passer du prêtre avant de mourir, ainsi qu'à ses funérailles;

» 2° De ne contracter le mariage que devant l'état-civil ;

» 3° De se passer du prêtre à la naissance de l'enfant; de ne lui faire administrer ni » la communion ni la confirmation.

» Art. 2. A la mort d'un membre, la Société se charge de faire les frais de convoca- » tions, du cercueil et de l'enterrement.

» Celui qui accepterait l'assistance du prêtre cesse d'être membre, et n'a droit à » aucune réclamation pour ce qu'il peut avoir payé.

» Art. 5. Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, peut être admise comme candi- » dat, sur la présentation d'un membre ; avant sa majorité, elle devra l'être par ses » parents ou par les personnes en tenant lieu. »

brute, un grand nombre de loges françaises ont reconduit Dieu à la porte de leur temple, prétendant qu'il violait leur liberté de conscience: ils ont donc rayé de leurs *planches* les mots: « *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers.* »

Pour étayer cette suppression, elles ont dit que l'art. 1er de la nouvelle Constitution maçonnique se contredisait; que d'un côté, il reconnaissait l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, et que de l'autre, il « regardait la liberté de conscience comme un droit propre à chaque » homme et n'excluait personne pour ses croyances. » Partant de là, ajoutaient-elles, nous sommes libres « non seulement de ne pas imposer aux néophytes une profession de foi, déiste ou autre, mais encore de ne pas nous servir officiellement de formules quelconques pouvant froisser les sentiments de nos Frères. »

Ainsi ne l'a point compris le nouveau Grand Maître, le général Mellinet, commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine. Le gouvernement français, dont il était le candidat à la Grande Maîtrise, n'a aucun intérêt à frayer avec les Solidaires, à proclamer que Dieu n'existe pas, et le général Mellinet a écrit aux loges récalcitrantes une circulaire dont nous nous sommes procuré le texte. La voici:

« TT.·. CC.·. FF.·.

» L'art. 245 des statuts généraux de l'Ordre porte que les planches des Ateliers sont toujours intitulées de cette formule:

» *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du Grand Orient de France.*

» Nous remarquons que la première partie de cette formule ne se trouve pas sur les pl.·. de convocation de votre R.·. Loge, et qu'ainsi ces pl.·. s'écartent, dans la contexture de leur intitulé, de la loi et des usages les plus anciens et les plus respectables.

» Gardien né de la Constitution et des statuts généraux que, comme vous, nous avons juré d'observer, nous avons pour devoir de vous signaler cette irrégularité et de vous inviter à la faire disparaître en établissant sur vos pl.·., en totalité, la formalité réglementaire.

» Nous sommes persuadé que c'est uniquement par inadvertance ou par erreur involontaire que cette formule ne se trouve pas sur vos pl.·. dans les termes de la loi.

» Agréez, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de ma haute et affectueuse considération.

Le Grand-Maître de l'Ordre maçonnique en France.

» (Signé) MELLINET. »

Le Grand-Maître ne croyait et ne pouvait croire soit à l'*inadvertance*, soit à *l'erreur involontaire* dont il parlait: il savait trop bien qu'il y avait là un parti pris, que les loges récalcitrantes ne sont pas disposées à abandonner. Et en effet, voici le langage que tiennent les boutefeux de l'opposition solidaire: « L'art. 245 des statuts généraux, encore actuellement en vigueur, contient bien la disposition rappelée par le Grand-Maître. Mais la question est précisément de savoir si cette disposition n'a pas été abrogée par la Constitution du 8 juin 1865. Il est de principe incontestable, en effet, que toute loi nouvelle abroge les dispositions des lois antérieures qui sont contraires à ladite loi. C'est ce que le Grand-Maître lui-même a reconnu dans l'art. 2 de son décret du 10 juin 1865, promulguant la nouvelle Constitutinn, lorsqu'il a dit: « Les statuts et règle- » ments actuellement en vigueur, continueront à être exécutés dans

» toutes les dispositions qui ne sont pas contraires à la présente Constitution, jusqu'à ce qu'ils aient été légalement révisés. »

» Dans quel sens doit donc être interprété dans la pratique l'art. 1er de la nouvelle Constitution ? Dans l'impossibilité de concilier le § 2 avec le § 3, lequel doit être préféré à l'autre ? En attendant que la prochaine assemblée législative, interprète naturel de la Constitution, se prononce, il est urgent que le conseil de l'Ordre, qui en constitue une commission permanente, donne une solution provisoire qui puisse diriger les Maçons dans la pratique. »

Et, en effet, on annonce que plusieurs loges, entre autres l'*Avenir*, le *Temple des Amis de l'homme français*, l'*Ecole mutuelle*, etc., vont en appeler au conseil.

Voilà où, relativement aux principes des Solidaires, en est la Franc-Maçonnerie en France.

Celle de l'Italie unitaire a déjà franchi la limite devant laquelle quelques-uns hésitent en France. Nous venons de recevoir les nouveaux statuts généraux du Grand Orient italien, et voici la teneur de l'art. 37.

« Art. 37. — Lorsqu'un président d'Atelier est averti du décès d'un » Maçon régulier, il nomme une commission pour accompagner le défunt » à sa dernière demeure.

» *Les honneurs funèbres auxquels cette commission participe, doivent* » *être purement civils*, A L'EXCLUSION DE TOUTE INTERVENTION DU CLERGÉ ET » DE TOUTE CÉRÉMONIE ECCLÉSIASTIQUE. »

Inutile d'insister. De ce qui précède résulte à toute évidence que la secte maçonnique et la secte des Solidaires se rapprochent et se confondent dans une seule et même idée tendant à ramener la société à la barbarie du paganisme.

DOCUMENT X.

PROTESTATION DE LA LOGE *la Constance* DE LOUVAIN, CONTRE L'IDÉE DE L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

(Extrait du journal maçonnique *la Chaine d'Union*, de Londres, du 1er avril 1866.)

Un concile maçonnique est annoncé comme devant avoir lieu à Bruxelles, à l'effet de statuer sur la question de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Les lauriers cueillis sous ce rapport par les Frères français, empêchent les Frères belges de dormir, et en attendant qu'ils puissent, eux aussi, les conquérir, les Maçons de Louvain ont protesté contre l'idée « que l'âme émanant de Dieu, fut immortelle. »

La *Chaîne d'Union* nous donne à ce sujet les renseignements suivants :

« Lors de la cérémonie funèbre célébrée au Grand-Orient de Belgique, en mémoire du F∴ LÉOPOLD, roi des Belges, Chev∴ K∴ D∴, tous les frères ont pu lire la maxime suivante, affichée au-dessus du jubé :

» *L'âme émanée de Dieu est immortelle.* »

« Considérant que la libre pensée a été admise par les Loges belges, en » 1864, comme principe fondamental ;

» Considérant que l'admission de ce principe commande la tolérance » la plus grande pour les opinions de tous les Maçons ;

» Considérant que le Grand-Orient, en affichant comme seule devise » cette maxime : « L'âme émanée de Dieu est immortelle, » a méconnu » formellement le respect dû aux convictions des Frères qui n'admettent » pas le spiritualisme ;

» La loge *la Constance*, Orient de Louvain, proteste énergiquement » contre l'atteinte portée, par le Grand-Orient, aux principes de libre » examen et de tolérance qui sont les bases de la Maçonnerie belge. »

(Suivent les signatures.)

La *Chaîne d'Union* fait suivre ce document des réflexions que voici :

« Qui donc pourrait affirmer que l'*âme émanée de Dieu est immortelle!......* Qui en a la preuve ? Il y a des siècles que les Conciles et les Papes la cherchent, et ils ne l'ont pas encore trouvée... ils ne la trouveront jamais au ciel, parce que l'âme humaine se crée elle-même et par elle-même dans l'humanité.

» Nous appuyons donc la protestation de nos Frères de Louvain. C'est avec de pareilles phrases, toujours creuses, toujours incohérentes, qui sont du domaine de la fantaisie et de l'imagination, qu'on arrive tôt ou tard à encapuciner un pays, à le couvrir d'ombres et de superstitions.

» Au lieu d'entendre monter, dans le concert infini de l'esprit humain et de la libre recherche, les mots Philosophie, Science, Progrès, Travail, vous n'entendez que le bruit des cloches, le murmure de la prière et les appels farouches du prédicateur.

» Le goupillon est la main de justice, le confessional prend la place de la tribune, et la presse, ce clavier aux cent voix, est jetée aux gémonies comme une empoisonneuse.

» Et c'est alors que la conscience d'un peuple disparait et que se font les ruines: la grande volupté de Tartufe.

» Frères de Louvain, vous avez eu raison de protester.

» Vos ancêtres vous ont aidé à conquérir la liberté de conscience, ce bienfait inexprimable: montrez-vous partout leurs dignes héritiers. Ils ont inculqué en vous le sentiment du droit et du devoir, ne le méconnaissez jamais. Ils ont laissé en vos mains l'épée de la justice, c'est à vous de vous en servir. »

DOCUMENT XI.

CE QUE DEVIENT TOUT PAYS OU LES PRINCIPES MAÇONNIQUES PRÉVALENT.

(Extrait de l'ouvrage intitulé *Conjuration contre la religion et les souverains*, par M. Lefranc. Chap. IX.)

« L'autorité y tombera dans l'avilissement, la majesté du trône y sera foulée aux pieds, le crime y sera impuni, les propriétés envahies, la force publique sans exercice, l'innocence opprimée, la justice sans vigueur, tous les vices en honneur; les lois ne seront publiées que pour faire la terreur de ceux qui les respecteront. L'intrigue, l'orgueil, l'intérêt ouvriront le chemin aux premières places de l'État, on s'y soutiendra par le crime et l'injustice, on abusera de l'autorité dont on aura été revêtu, pour faire le malheur de tous ceux qui y auront recours. On s'attribuera les fonds publics, on les dissipera pour soudoyer des factions, on déclamera contre des vices anciens, pour détourner les yeux de dessus les forfaits inouïs dont on se sera souillé; on s'environnera de tous les hommes usés dans la crapule et la débauche, de tous les brigands accoutumés aux grands crimes, et pour lesquels il n'y a rien de sacré; on aura l'air de poursuivre, avec une sévérité outrée, des fautes légères contre l'ordre public, et on ne voudra pas seulement examiner les crimes qui saperont les fondements de l'État. On éloignera le crédit, la fortune publique, les meilleurs citoyens, les plus habiles artistes; on privera l'État de toutes ses ressources, et on dira qu'il est régénéré, que la liberté y règne, que chacun y vit heureux. Les principes de morale seront combattus, la religion véritable y sera proscrite pour faire place à l'erreur et à toutes les hérésies; les mœurs y seront corrompues, le vice y jouira des honneurs dus à la vertu, et on dira que la vérité aura été ramenée sur la terre; que le flambeau de la philosophie aura éclairé les hommes, et que les philosophes doivent être honorés comme des dieux, pour tous les biens dont ils auront enrichi le genre humain. Les temples, dédiés à la divinité, changeront de destination, et seront consacrés à la philosophie pour servir de panthéon, dans lequel les théosophes recevront les hommages que la *patrie reconnaissante* leur aura décernés. On exigera des serments, on poursuivra impitoyablement ceux qui auront la délicatesse de ne pas vouloir les prêter, et on se fera soi-même un jeu de les enfreindre, ou de les mépriser. On élèvera fort haut les noms de probité et de vertu, et on n'aura ni bonne foi, ni justice. On promettra tout, et on ne tiendra rien; on se fera un devoir d'écraser les âmes vertueuses, et de favoriser, d'honorer même ces cœurs flétris par

l'habitude du crime, dont l'existence est un fardeau pour l'État et un objet d'exécration pour les citoyens attachés au bonheur de leur patrie. On affectera de détruire tout ce qui aura appartenu à l'ancien régime, pour mettre à la place des institutions nouvelles, infiniment plus coûteuses à l'État; on dira que l'on ne veut régner que par les lois, et on les enfreindra ouvertement, ou on permettra qu'on les viole pour opprimer ceux dont la vertu est un reproche qui confond les impies. On tiendra les discours les plus capables de faire illusion au peuple et d'enchaîner sa force, et on agira en secret, de manière à le faire succomber sous l'oppression et le vice; car de quoi n'est-il pas capable, lorsqu'il n'a plus de barrières qui l'arrêtent?... Il semble que saint Pierre a prédit leurs piéges et leur séduction lorsqu'il a dit : « Il y aura parmi vous des maîtres de mensonge, qui introduiront des sectes perverses, qui nieront Jésus-Christ qui les a rachetés, et attireront sur eux une prompte ruine. Plusieurs suivront leurs luxures, et approuveront les blasphèmes qu'ils vomiront contre la voie de la vérité; ils vous tromperont par de fausses paroles et obtiendront votre consentement à prix d'argent. » *In vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perditionis, et eum, qui emit eos, Dominum, negant, superducentes sibi celerem perditionem. Et multi sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur. Et iu avaratia fictis verbis de vobis negotiabuntur.* (II. Ep., c. II, v. 1-3.)

SEPTIÈME SÉRIE.

MÉLANGES MAÇONNIQUES AYANT TRAIT A LA DOCTRINE OU A LA MORALE.

DOCUMENT 1.

SERMENT DU COMPAGNON RÉCIPIENDAIRE, D'APRÈS LE SYSTÈME NÉO-ANGLAIS DE LA LOGE DES *Trois Globes*, DE BERLIN.

(Extrait de l'écrit intitulé: *Die drei St Johanis-grade der grossen (Berliner) Nat. — Mutterloge zu den* Drei Weltkügeln. *Leipzig* 1825. Voyez Sarsena, p. 88, et *La F.-M. en elle-même* par M. Gyr. Liége, 1859, p. 153.)

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines ou les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel. Je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par paroles, ni par gestes, de n'en jamais rien faire écrire ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et me soumets à la peine suivante dans le cas où je manquerais à ma parole: Qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on m'abatte la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me coupe la gorge; que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail d'admission d'un nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent, afin qu'il ne reste plus aucune trace de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile. Ainsi soit-il. » (1).

(1) Voyez le rapport de ce serment avec celui que le F. de Bonneville a tiré du *Masonry dissected*, de Samuel Prichard:

« I hereby solemnly vow and swear, in the presence of Almighty God, and this right worshipful assembly, that I will hail and conceal, and never reveal the secrets or secrecy of Mason or Masonry, thae shall be revealed unto me; unless to a true and worshiphul Lodge of Brothers and Fellows well met.

» I furthermore promise and vow, that I will not write them, print them, mark them, carve them, or engrave them, or cause them to be written, printed, marked, carved, or engraved on wood or stone, so as the visible character or impression of a letter may appear, whereby it may be unlawfully obtained.

» All this under no less penalty, than to have my thorat cut, my tongue taken from the roof of my mouth, my heard plucked from under my left berast; then to be buried in the sand of the sea, the length of a cable rope from shore, where the tide ebbs and flows twice in twenty-four hours; my body to be brunt to ashes, me ashes to be scattered upon the face of the earth, so that there shall be no more remembrance of me among Masons. »

N. B. La *Maçonnerie disséquée* que Prichard publia à Londres en 1730, fut traduite en plusieurs langues et souvent réimprimée.

DOCUMENT II.

LETTRE DE NAPOLÉON I A M. DE CHAMPAGNY CONTRE L'ATHÉISME DU F. JÉROME LALANDE. (1)

« Schœnbrunn, 22 frimaire an XIV. (13 décembre 1805.)

» C'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut, célèbre par ses connaissances, mais tombé aujourd'hui en enfance, n'a pas la sagesse de se taire et cherche à faire parler de lui, tantôt par des annonces indignes de son ancienne réputation et du corps auquel il appartient, tantôt en professant hautement l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances.

» Mon intention est que vous appeliez après de vous les présidents et les secrétaires de l'Institut, et que vous les chargiez de faire connaître à ce corps illustre, dont je m'honore de faire partie, qu'il ait à mander M. de Lalande et à lui enjoindre, au nom du corps, de ne plus rien imprimer et de ne pas obscurcir dans ses vieux jours ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants; et, si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que mon premier devoir est d'empêcher que l'on empoisonne la morale de mon peuple, car l'athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations.

» NAPOLÉON. »

Les ordres de Napoléon furent exécutés sans délai, et le billet suivant, daté de Munich et adressé également à M. de Champagny, fait connaître le résultat de la démarche prescrite près du savant athée :

« Munich, 3 janvier 1806.

» J'ai vu avec plaisir la promesse qu'a faite M. de Lalande et ce qui s'est passé à cette occasion.

» NAPOLÉON. »

Le *Moniteur universel* de Paris, nous remettant ces documents sous les yeux, fait la remarque qu'à l'époque où Napoléon écrivit sa lettre pour arrêter l'atticisme de Lalande, de graves négociations s'entamèrent. » C'était, dit le *Moniteur universel*, le traité de Presbourg qui s'élaborait,

(1) Le F. Lalande était déjà Vénérable de la loge des *Neuf-Sœurs*, quand Voltaire y ceignit le tablier maçonnique le 7 avril 1778. Il y tint derechef le premier maillet, quand il mourut en 1807. Ce haut dignitaire de la loge fut l'inventeur du système décadaire et s'efforçait de propager l'athéisme par ses écrits et ses discours.

c'est-à-dire l'agrandissement du royaume d'Italie, l'agrandissement de la Bavière et celui du Wurtemburg, érigés l'un et l'autre en royaumes, l'agrandissement de Bade, la formation de la Confédération du Rhin, etc., toute une reconstruction de l'Europe continentale. C'est à ce moment que Napoléon apprend qu'il vient de paraître à Paris un supplément au *Dictionnaire des Athées*, par S. M. (Sylvain Maréchal), et que ce supplément qui donne une autorité de scandale à un livre depuis longtemps tombé dans le ridicule, a pour auteur un astronome, un membre de l'Institut. Ce fait, probablement presque inaperçu à Paris, prend pour l'Empereur, alors à Schœnbrunn, les proportions d'un désastre public, et il écrit à son ministre de l'intérieur cette lettre d'une si haute souveraineté. »

DOCUMENT III.

Lettre d'un docteur en théologie de l'Université de Louvain a un étudiant en droit dans la même université sur la Franc-Maçonnerie.

(Extrait du *Journ. hist.* de Feller, Mars 1775.)

« En vérité, vous êtes un bien zélé apologiste de la Franc-Maçonnerie ; » le secret des Francs-Maçons est un jeu, ditcs-vous, pour se divertir, » pour amuser, intriguer le public, et le tenir dans l'inquiétude sur ce » qui se fait dans les Loges. S'il s'y passait quelque chose de sérieux, » le temps l'eut découvert. Depuis tant d'années le secret eût transpiré, » par la légèreté, l'indiscrétion des hommes. Parmi tant de milliers » d'associés, le scrupule de quelque âme timorée lui aurait fait révéler le » mystère. » Voilà, Monsieur, ce que vous en pensez : mais croyez-moi, cette société est suspecte, et quelque honnête homme qu'on puisse être d'ailleurs, on ne peut être chrétien, ni même acquiescer sérieusement aux principes généraux de la Religion naturelle, si l'on ne quitte ce lien mystérieux qu'aucun motif ne peut innocenter. En voici quelques raisons que je ne fais qu'indiquer légèrement.

1° Un sujet ne peut sans prévarication s'agréger à une société légitimement défendue par les Souverains et ses Maîtres : *Qui potestati resistit Dei ordinationi resistit.* (Ep. ad Rom., XIII, 2.) Or le Père commun des Fidèles a défendu la société des Francs-Maçons sous peine d'excommunication. Ce pontife est le sage et modéré Benoit XIV : il approuve et confirme la Bulle de Clément XII, qui avait également proscrit cette association ténébreuse. Il faut voir combien ce grand secret est condamnable quand même il ne couvrirait aucun crime. Lisez cette Bulle, elle vous paraîtra digne de la prudence et de l'équité, de la vertu et de la Religion d'un Pontife de J. C. C'est un arrêt de la politique et de la philosophie chrétiennes.

2° Des chrétiens peuvent-ils s'engager par serment à garder un secret, et à ne s'en jamais ouvrir à qui que ce soit, pas même à ceux qui sont préposés à l'administration de l'Église ou de l'État ? Le prince et les magistrats ont droit de connaître ce qui se fait dans une assemblée par tout sujet et d'empêcher le mal qui pourrait s'y commettre. Refuser de leur répondre, c'est désobéir formellement à toutes les lois. S'engager par serment à cette désobéissance formelle, c'est insulter ceux qui ont en main l'autorité, et Dieu qui la leur a donnée.

3° Ou ce qui se fait chez les F.-M. est innocent, ou bien c'est mauvais. S'il est mauvais, par cela seul il est condamné, et le serment de

ne rien révéler est une profanation du serment, puisque de sa nature le serment est une chose sainte et un acte de religion souverainement respectable, qui dans l'hypothèse serait employé à couvrir des crimes. Si tout y est innocent, c'est du moins sans nécessité, sans utilité qu'on emploie le serment. Péché, grief, fortement condamné par la loi de Dieu; et par conséquent, en supposant même que le secret des Francs-Maçons ne fût pas criminel par rapport à son objet, il le serait toujours par rapport à la personne qui le fait, et par cette seule raison il est blâmable. — Les Francs-Maçons, en entrant dans la salle, s'engagent par serment au secret, avant de savoir ni de près ni de loin de quoi il s'agit, ni quelles sont les pratiques, les lois, la fin de cette compagnie. Or, ni la prudence chrétienne, ni une conscience éclairée ne permettent jamais le serment pour une chose inconnue qui, par l'événement, pourrait devenir mauvaise et criminelle. La probité seule y répugne. Jamais l'homme d'honneur ne fait un serment vague, sans savoir ce qu'on lui fait jurer.

4° Ces assemblées ont des pratiques peu convenables au respect dû aux choses saintes, des pratiques superstitieuses, scandaleuses même par le mélange du sacré et du comique. Est-ce une cérémonie fort grave et fort importante que d'être introduit les yeux bandés et le genou droit nu, d'être dépouillé de tout ce qu'on peut avoir sur soi de métal, boucles, boutons, bagues, boîtes, etc. ? d'être promené trois fois les yeux bandés autour d'un espace où sont dessinées par terre les deux colonnes du Temple de Salomon *Jachin et Booz*, avec la première lettre de leurs noms, Jachin et Booz, J. et B.? d'être présenté à l'assemblée des Frères, revêtus du tablier blanc et armés de la truelle? d'être interrogé fort sérieusement par le président sur la vocation, si l'on croit l'avoir etc., etc.? de voir devant soi le livre du Saint Evangile ouvert et placé sur un siége etc.? Que de pratiques ridiculement sérieuses! Un repas termine toutes les assemblées des Frères. On chante : *Munis d'un rouge bord, jouissons des plaisirs de la vie*, etc.

Qu'est-ce que les colonnes du Temple de l'ancienne Loi ont à faire ici, et encore plus le livre adorable de l'Evangile, au milieu d'un cérémonial comique et superstitieux, au milieu des chansons bachiques, des rasades profanes, des santés à double interprétation? Je m'arrête; mais on dit qu'il est des Loges où l'on n'en reste pas là; j'ai en main quelques écrits avoués par des Francs-Maçons, qui forment des préjugés bien sinistres. Je conçois que tous les candidats ne sont pas initiés aux vrais secrets de l'Ordre; peut-être aucun ne l'est-il d'abord. On s'assure du tempérament, du génie, du caractère, avant de tirer le dernier rideau du mystère :

Infandum! sistunt amnes, terræque dehiscunt
Et mæstum illacrymat templis ebur. (Georg. 1.)

5° Le serment qui se fait de garder le secret emporte la peine de mort, si on le viole. Cet article est certain et avoué des Francs-Maçons. Quelques bons chrétiens ont cru devoir consulter les pasteurs des âmes sur la formule du serment qu'on avait exigé d'eux, et qui fait frémir à l'entendre. La voici : « En cas d'infraction je permets que ma langue

» soit arrachée, mon cœur déchiré, mon corps brûlé et réduit en cendres
» pour être jeté au vent, afin qu'il n'en soit plus parlé parmi les hommes.
» Ainsi Dieu me soit en aide et ce Saint-Evangile. »

Ici l'iniquité n'est pas obscure, elle saute aux yeux. Car de qui cette société tiendrait-elle le droit de punir de mort les infracteurs du secret? Est-ce de Dieu? Il n'a point parlé à ces messieurs; ils n'ont reçu de lui aucune mission pour instruire ou pour gouverner. Est-ce du Prince? Bien loin d'autoriser cette prétention exorbitante, les Souverains les plus sages ont interdit leurs associations. Serait-ce du particulier qui est reçu, et qui de son plein gré acquiesce à la peine en cas d'infraction? Mais qui ne sait que nul particulier n'a droit sur sa propre vie, ni pour se l'ôter lui-même, ni pour donner à un autre le pouvoir de la lui ravir?

6° C'est sans doute une bien mauvaise défense de dire que l'objet de cette société est louable, puisqu'il tend à assister dans l'occasion tous les Frères de quelque état, condition, pays, religion qu'ils puissent être, lorsqu'ils se font connaître par le mot du guet, par le signal manuel ou pectoral. Cet objet, quelque spécieux qu'il soit et quelque propre qu'il paraisse à étaler la pompeuse bienfaisance philosophique, ne peut rendre bonne une société vicieuse par elle-même et réprouvée à tant de titres, comme je viens de le démontrer. Les sociétés de Catilina et de Cartouche juraient aussi une assistance réciproque; celles que forment encore aujourd'hui les voleurs de grands chemins, dont on a tant parlé, font la même chose. Si cette assistance mutuelle est un effet de la charité, la société que forment les chrétiens entr'eux suffit pour remplir cet objet. Elle le fait sans aucun mélange de profanation ni de crime, et ne nourrit point le soupçon de quelque abominable mystère. Ainsi une nouvelle société pour cette fin est certainement de trop. Je crois donc qu'à tous égards vous pouvez vous dispenser de vous agréger à celle-là, et que vous devez cette résolution à votre prudence et à votre religion, à vos mœurs et même à votre réputation.

DOCUMENT IV.

Les loges maçonniques au point de vue international belge.

(Extrait de *la Patrie*, des 13 et 14 janvier 1866.)

Le droit public, ou, pour être plus exact, le droit international, qui en est un développement, a quelques notions élémentaires bien simples et facilement saisissables.

Les nations ou sociétés politiques sont, au point de vue international, ce que les individus sont dans l'ordre civil; or, les nations n'étant légalement représentées que par leurs souverains, il s'ensuit que ceux-ci seuls remplissent, dans la société internationale, le même rôle que les citoyens dans chaque État; il s'ensuit encore que les rapports des nations sont réglés par les mêmes lois morales que les rapports entre citoyens de la même nation.

C'est dans cet ordre d'idées qu'on a soutenu que les catholiques étaient de mauvais citoyens. Les catholiques, a-t-on prétendu, loin de tenir les souverains pour égaux dans la société internationale, comme les citoyens le sont ou devraient l'être devant la loi de leur nation respective, voient dans le Pape le souverain de tous les chefs de gouvernement: ils se mettent ainsi en dehors du droit public, et s'ouvrent une voie d'appel interdite à leurs concitoyens non-catholiques. Ces accusations, si elles étaient fondées, seraient fertiles en déductions, car il s'ensuivrait, entre autres, que les catholiques, comme catholiques, auraient un droit spécial à discuter les formes gouvernementales et d'en déférer le jugement au chef de l'Église; or, on sait, et toute l'histoire est là pour le prouver, que les catholiques s'accommodent de toutes les formes gouvernementales qui n'entravent point le libre exercice de leur culte. Il s'ensuivrait encore que les catholiques, ayant des devoirs et des droits particuliers, en dehors du droit international, l'accomplissement de ces devoirs et l'exercice de ces droits devraient être réglés et surveillés par des agents particuliers. Que dirait-on, si les catholiques belges, par exemple, entretenaient à Rome un agent, pour y mettre le Souverain Pontife au courant de l'opportunité de maintenir le régime constitutionnel, de soutenir ou de déserter la cause dynastique?

Il y a cependant une société qui mérite ce reproche, injustement adressé aux catholiques, quant à leurs relations extérieures, une société pour laquelle les principes du droit international sont une lettre morte, qui forme un État dans l'État, et qui, pour la défense de ses intérêts

inavoués, entretient des agents en titre à l'étranger. Nous lisons en effet ce qui suit dans l'*Annuaire maçonnique du Grand Orient de Belgique* pour 1846, p. 67, chapitre des *Relations extérieures*: « La Franc-Maçon- » nerie qui a pris, depuis quelques années, tant de consistance en » Belgique, dont les rangs se sont étroitement serrés pour résister à » d'iniques aggressions, n'a pas perdu pour cela l'esprit cosmopolite qui » est de son essence. Les rapports du Grand-Orient national avec les » corps régulateurs étrangers, particulièrement avec les Grands-Orients » de France et du Brésil, avec les Grandes Loges d'Angleterre et d'Alle- » magne, se sont entretenus par un échange de communications plus » ou moins importantes pour l'ordre, MAIS QUI NE SONT PAS DE NATURE A » TROUVER PLACE DANS UNE PUBLICATION COMME CELLE-CI. »

Rien de plus naturel : la Maçonnerie ne gagnerait guère dans l'estime publique si elle exposait au grand jour les trames qu'elle ourdit dans l'ombre. Ses menées au-delà des frontières du pays, remontent, du reste, plus haut que 1846 : nous en trouvons déjà des traces environ vingt-cinq ans auparavant, dans l'affiliation conclue le 30 août 1824, entre la loge des *Trinosophes*, à l'Orient de Paris, et celle de l'*Espérance*, à l'Orient de Bruxelles.

A cette époque, la France, travaillée par la Charbonnerie, récemment importée d'Italie et dont les statuts ont été insérés dans les *Annales Maçonniques des Pays-Bas*, (I. 145 et suiv.) avait successivement vu éclater la conspiration du 19 août 1820 à Paris, celle du 1er janvier 1822 à Belfort et celle du 22 février suivant à Saumur.

Plus tard, le Suprême Conseil de Belgique conclut un *traité d'alliance* (sic) avec les corps de même nature existant en France et au Brésil, et avec un nouveau Suprême Conseil établi à New-York sous le titre de *Suprême Conseil uni de l'hémisphère occidental*: c'est ce que le Frère Clavel nous apprend en termes formels (1).

On le voit, la Maçonnerie se constitue tout simplement, comme nous l'avons dit, un État dans l'État, elle s'empare des prérogatives souveraines; elle conclut, sans titre ni mission aucune, en dehors de tout droit international, des *traités d'alliance*, tout comme le ferait l'Empereur des Français ou le Roi de Prusse. Mais, dira peut-être quelque apprenti qui n'a encore qu'entrevu la *vraie lumière*, ces traités, auxquels vous donnez une si grande signification, n'ont aucun but politique; ce sont des unions de fraternité, des contrats internationaux de bienfaisance destinés à répandre dans l'univers ces œuvres d'une philanthropie cosmopolite.

Tous ces mots, aussi vains que sonores, n'abusent plus que ceux qui veulent bien l'être; des faits, voilà ce qu'il nous faut; un fait est aussi brutal en histoire qu'un chiffre en mathématiques. Or, les faits, les voici :

Notre Constitution nous garantit la liberté des cultes et celle des associations. Les Francs-Maçons ont donc le droit — qu'aucun de nous ne leur a jamais contesté, — de s'associer, de se constituer en loges, d'enseigner et de propager toute doctrine qui n'est pas contraire aux lois; ils sont libres, par exemple, — et c'est une liberté dont ils abusent

(1) *Hist. pitt. de la F.-M.* Paris, 1843, p. 289.

plus qu'ils n'en usent, — de combattre, par leurs paroles et par leurs écrits, les principes religieux qui leur sont contraires, et notamment, cela va de soi, les doctrines de l'Église catholique. Mais celle-ci, de son côté, jouit des mêmes droits, à moins que l'article de la Constitution, par lequel tous les Belges sont égaux devant la loi, ne soit devenu une illusion : libre donc aussi aux catholiques de repousser les principes maçonniques, de s'élever contre eux dans leurs discours et dans leurs écrits, d'employer toute leur influence pour en arrêter les ravages ; libre également à l'Église catholique de condamner et de réprouver ces mêmes principes, de rappeler et de renouveler l'excommunication qui pèse sur les loges depuis plus d'un siècle.

En 1837, l'Episcopat belge jugea utile d'user de sa liberté, et au mois de décembre, NN. SS. les Evêques adressèrent aux curés de leur diocèse une circulaire dans laquelle nous lisons, entr'autres, ce qui suit : « Les » associations de Francs-Maçons, qui existent dans nos diocèses sous » quelque domination que ce soit, tombent sous les défenses expresses » et les condamnations portées par les Souverains Pontifes. D'où il » résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part ou de les » favoriser d'une manière quelconque, et que ceux qui le font sont » indignes de recevoir l'absolution aussi longtemps qu'ils n'y ont pas » sincèrement renoncé. »

Cette simple circulaire jeta d'abord l'épouvante dans les loges ; mais de la surprise, elles passèrent aussitôt à la colère et à l'exaspération. Tous les Achilles du camp maçonnique bondirent comme des taureaux. Et quoi ! depuis 1831 ils avaient pu, sans conteste et dans l'ombre, se livrer au travail souterrain le plus actif ; en cinq ans et demi environ, ils avaient pu — ce qui ne s'est jamais vu en Belgique — créer huit loges nouvelles et préparer les éléments de trois autres qui s'ouvrirent dans les premiers mois de 1838 ; et voilà que le clergé vigilant évente la mine !

On croira peut-être que les loges vont user des voies légales et honnêtes pour faire *publiquement* justice de leur adversaires ; que les Maçons l'attaqueront *ouvertement* dans leurs discours et dans leurs écrits ; qu'ils useront de leur *légitime* influence pour atténuer les conséquences de l'acte vigoureux posé contre eux. Pas le moins du monde : d'abord, dans les loges, rien n'est ni ouvert, ni public ; ces temples de la lumière sont complétement privés de jour, et c'est à peine s'ils ont une porte ; encore faut-il savoir comment elle est gardée pour en interdire l'accès aux profanes ! Or, *qui facit malum odit lucem*, donc la défense des loges ne pouvait être ni honnête, ni légitime, ni légale ; c'est ce qui arriva par l'application du *traité d'alliance*, malhonnête, illégitime et illégal, conclu en 1833 par les Maçons belges avec leurs confrères de France et du Brésil. Ce n'est pas nous qui allons raconter le fait, c'est le Frère Clavel : *habemus confitentem reum*.

« En 1839, dit ce dignitaire maçonnique, le clergé catholique suscita » des tracasseries de toute nature aux Maçons de Belgique. Le Suprême » Conseil de Bruxelles fit part de cet état de choses au Suprême Conseil » de France et lui demanda son secours et son *intervention pour le faire*

» *cesser*. Composé de personnages éminents et la plupart bien en cour,
» le Suprême Conseil de France était convenablement placé pour obtenir,
» *par voie diplomatique* (1) que le gouvernement belge, dont le chef
» avait d'ailleurs assumé le patronage des Maçons, s'interposât pour
» que le clergé laissât en paix la confraternité. Telle était du moins
» l'opinion du Suprême Conseil de Belgique, et c'est dans cette pensée
» qu'il avait écrit (2). »

Le Suprême Conseil de Belgique ne se borna pas à écrire, comme en 1824: l'affaire fut manigancée sous la forme d'affiliation, que nous avons désormais le droit de regarder comme fort suspecte.

Cette fois, ce fut la loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons, qui sollicita son affiliation à celle de *Henri IV*, à l'Orient de Paris. L'affaire fut discutée à la requête des Maçons belges, accueillie à l'unanimité dans une séance extraordinaire du 26 avril 1839, dont le *Globe*, journal maçonnique, a donné le procès-verbal. (T. 1, p. 304).

Si nous n'avions à déplorer, dans ce triste document, que le pathos qui d'ordinaire décore les pièces de cette catégorie, nous le passerions volontiers sous silence, mais nous y trouvons des paroles tellement graves, que nous ne pourrions ne pas le remettre sous les yeux de nos concitoyens dans les circonstances politiques où nous nous trouvons.

La loge de *Henri IV* avait nommé une commission dont le rapporteur débuta en ces termes:

« Au sein de vos travaux, que le temps actuel laisse heureusement
» très calmes et très paisibles, un cri de douleur est venu se faire
» entendre. Vos Frères de Belgique poursuivis, opprimés par le clergé
» catholique de leur pays, sont entrés forcément en lutte contre ce for-
» midable agresseur. Leurs intérêts matériels, leurs positions sociales,
» leurs foyers domestiques et jusqu'à leur for intérieur, tout est attaqué
» implacablement. Serrés en corps de bataille, ils se défendent avec
» vigueur, forts qu'ils sont de la certitude de leur bon droit et de leur
» espérance en la justice de Dieu. Ils savent que des vœux de victoire
» sont faits en leur faveur par tous les vrais Maçons, et avec une ardeur
» plus spéciale encore par les Maçons de cette France où seront toujours
» les meilleurs et les plus sincères amis de la Belgique. Mais ce n'est
» pas assez de savoir qu'on a telle ou telle part des frères dévoués. Les
» bienfaits de la sympathie et d'une sérieuse confraternité consistent à
» créer et à maintenir une suite de relations desquelles puissent sortir
» à la fois, les ineffables douceurs de l'expansion fraternelle et des conseils
» et secours réciproques dans les circonstances pénibles ou difficiles.
» Les Maçons belges ressentent au plus haut degré le besoin de voir se
» réaliser pour eux ces avantages. *Aussi, ont-ils tourné leurs regards*
» *vers leurs voisins*, LES FRANÇAIS, DONT ILS PRIRENT LE NOM PENDANT VINGT
» ANS, ET DONT ILS FURENT SÉPARÉS VIOLEMMENT PAR DES CONSIDÉRATIONS
» ÉTRANGÈRES AU BONHEUR ET AUX SYMPATHIES DES PEUPLES.

(1) L'intervention étrangère *par voie diplomatique!* pourquoi pas l'intervention armée et l'annexion? Le triomphe des loges eût été bien plus prompt, plus sûr et plus durable.

(2) *Hist. pittoresque.*

» Prenant pour eux l'initiative d'une chaîne d'amitié par laquelle ils » aspirent à se lier intimement aux Maçons de France, la loge de *la* » *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons, a formé un premier contrat de » sympathie avec ses nobles sœurs et voisines immédiates, les Loges de » Lille, Valenciennes et Douai.... »

En résumé, les Francs-Maçons belges, mécontents de ne pouvoir tordre la Constitution à leur gré, et impuissants à vaincre le sentiment religieux du peuple qui repousse leurs odieuses doctrines — se tournent vers leurs Frères d'outre-Quiévrain et se joignent aux Maçons de Lille, Valenciennes, Douai, Paris, pour déplorer, dans une douleur commune, d'être politiquement séparés des Français, dont ils eurent le bonheur de porter le nom pendant vingt ans, et pour regretter de faire partie de la nationalité belge, issue *de considérations étrangères au bonheur et aux sympathies des peuples !!*

Et qu'on le remarque bien : ces paroles et ces vœux annexionistes, provoqués par des Maçons belges, furent non seulement religieusement écoutés par leur délégué, sans protestation aucune, mais encore formellement approuvés par eux, puisqu'ils acceptèrent comme un bienfait l'affiliation dont le vote suivit la lecture du rapport fait à la loge de *Henri IV*.......

Cependant, en 1839, les temps n'étaient pas venus et les Maçons belges eurent la douleur et le remords de voir leurs démarches anti-nationales honteusement échouer à Paris. En effet, le frère Clavel, après avoir constaté, dans le passage que nous lui avons emprunté, que les loges belges réclamèrent l'intervention diplomatique de la France pour ravir à notre clergé les bénéfices de notre système politique, continue en ces termes :

« Il paraît toutefois que le Suprême Conseil de France n'était pas de » cet avis, car la lettre qu'il reçut lui causa quelque embarras et, au lieu » d'agir ou d'offrir des consolations, il répondit en termes vagues, affir- » mant que la Maçonnerie belge n'aurait rien à redouter, « tant que la » rose serait au pied de la croix. » Dès qu'il eût connaissance de cette » réponse, le représentant du Suprême Conseil de Bruxelles se hâta de » protester contre un tel acte, qu'il qualifiait d'abandon des intérêts des » loges maçonniques auquel il appartenait. Il avait pris son mandat au » sérieux et il mit tant de chaleur à poursuivre le redressement des torts » que le Suprême Conseil de France avait envers son allié, qu'on se » dispensa bientôt de le convoquer aux assemblées, et qu'on en vint à » négocier sa révocation par le Suprême Conseil de Belgique. Cette » autorité qui, pendant quelque temps, avait soutenu son délégué, cir- » convenue, fatiguée de la lutte qu'elle avait engagée, finit par le » désavouer et le remplacer par un autre Frère, achetant à ce prix une » paix sans dignité (1). »

Nous n'avons rien à ajouter aux faits qui précèdent. Le lecteur lui-même en tirera les conclusions qu'ils comportent, et qui se résument en ceci : que la Franc-Maçonnerie belge a toujours été un danger immédiat pour la nationalité et les institutions de notre pays.

(1) *Hist. pitt.*, p. 273.

DOCUMENT V.

Rapport fait a la loge des *Amis de l'Union et du Progrès*, a l'orient de Bruxelles, le 17e jour, 11e mois 5862, par le F. Van Humbeeck, en réponse a la question : si dans les loges on peut s'occuper de discussions politiques et religieuses.

Cette pièce est de la plus haute importance tant à cause du sujet qu'elle traite que de l'autorité dont elle émane. On y voit comment la Maçonnerie interprète ses lois les plus claires, et dément ses assertions les plus positives, ses protestations les plus formelles.

Commençons par mettre sous les yeux du lecteur le texte des règlements, statuts et lois, qui défendent aux loges de s'occuper, dans aucun cas, de matières politiques et religieuses. Nous verrons ensuite que le rapport du F. Van Humbeeck met la Maçonnerie à l'aise, et que l'interprétation de la loi permet ce que le texte de la loi défend.

Art. 135 du Règlement du Grand-Orient de Belgique. (Voir l'*Annuaire du G.·. O.·. de Belgique, pour l'an de la V.·. L.·.* 5840, p. 88 et 89).

« Les loges ne peuvent dans aucun cas s'occuper de matières politiques et religieuses. »

Clause finale de ce *Règlement :*

« Le Grand-Orient de Belgique, ou son Grand-Comité, par l'organe du Très-Illustre F. Wouters, Grand Archiviste; le F. Grand Orateur entendu, et les colonnes consultées, après mûre délibération sur chacun des articles du *Règlement* qui précède, l'approuve à l'unanimité.

» En tenue du 3e jour du 6e mois, l'an de la Vraie Lumière 5833.

» *Signé* : J. Dufrenne, 1er Grand Surveillant, Maître en chaire. — De Crampagna, 2e Grand Surveillant, faisant fonction de 1er Grand Surveillant. — Germain-Reef, Grand Expert, faisant fonction de 2e Grand Surveillant. — Delebecque, Grand Orateur. — Th. Verhaegen, aîné, Grand Garde des Sceaux. — P. Const. Van der Elst, Grand Secrétaire. — Wouters, Grand Archiviste.

« La Franc-Maçonnerie ne s'occupe ni des diverses religions répandues dans le monde, ni des Constitutions des États ; dans la sphère élevée où elle se place, elle respecte la foi religieuse et les sympathies politiques

de chacun de ses membres; dans ses réunions, toute discussion à ce sujet est formellement interdite. » *(Article 2 de la Constitution de la Franc-Maçonnerie française* (1). — « On s'engage à ne jamais traiter ni parler dans les loges ou dans les comités, d'aucune question politique, ou de controverse religieuse. » (Article placé en tête des *Statuts généraux de la Grande Loge nationale suisse* (2). — « La Maçonnerie, dans sa sagesse, a exclu toutes discussions politiques, et il en est de même, au point de vue maçonnique, pour la religion. » *(Discours prononcé par le prince Lucien Murat, Grand-Maître de l'Ordre en France, le 8 juin 1855, à la séance d'ouverture du Congrès maçonnique universel de Paris* (3).

Ainsi s'énoncent les Statuts de plusieurs autres Grands-Orients, et ainsi encore s'énoncent tous les Maçons *quand ils parlent en public* ou *écrivent pour le public*. Nous pourrions citer des centaines de passages de leurs écrits et discours qui le prouvent. La chose nous paraît inutile, et nous donnons ici en entier le rapport présenté par le F.·. Van Humbeeck :

RAPPORT DU F.·. VAN HUMBEECK,

SUR LES DISCUSSIONS POLITIQUES ET RELIGIEUSES DANS LES LOGES MAÇONNIQUES.

V.·. M.·. et vous tous, MM.·. FF.·.,

Dans la tenue du 10e j.·. 9e m.·. 5862, le F.·. Lassen a déposé une proposition demandant nomination d'une commission composée de cinq FF.·. et chargée de rédiger une interprétation large et claire de l'article 100 des règlements du Sup.·. Con.·. de Belgique.

La proposition fut adoptée; la commission vient aujourd'hui s'acquitter de sa tâche. Elle a bien voulu me confier les fonctions de rapporteur.

Pour résoudre ces questions, nous nous efforcerons d'éviter complétement les discussions de mots; elles ont souvent joué dans cette matière un rôle trop important. Personne n'oserait soutenir que d'une assocation philosophique la politique doive être exclue, quel que soit le sens qu'on lui donne; personne n'oserait soutenir que la religion doive en être éloignée d'une manière absolue; nous ne serions plus en effet des amis de la sagesse, si nous renoncions à chercher ce que la sagesse nous commande de faire pour le bien de nos semblables groupés en société, si nous renoncions à chercher quelle conduite la sagesse dicte à l'homme dans ses rapports avec la divinité.

Il est une politique qui se compose de principes généraux, de maximes destinées à diriger ceux auxquels est confié le sort des nations. Dans les idées modernes, où les nations disposent d'elles-mêmes, celui à qui le sort des nations est confié s'appelle tout le monde. Il n'est donc pas possible, dans un Etat libre, de prétendre faire un véritable sage de celui qui fuit la politique. De quelque nom qu'il se couvre, et quels que soient les préjugés qui attribuent à de telles abstentions le sceau de l'honnêteté par excellence, l'homme qui fuit la politique dans un Etat

(1) Voir le *Calendrier maç.* de 1858, p. 21.
(2) Voir le *Globe*, t. II, p. 288.
(3) Voir le *Congrès maç. univ.* Paris 1856, p. 21.

libre, fait preuve d'une paresse coupable et n'a pas lieu de s'en glorifier. Il fuit l'étude d'une science qu'il n'a pas le droit d'ignorer, qu'il doit posséder à un degré quelconque, puisqu'il est dépositaire d'une partie, si minime qu'elle soit, de la puissance publique.

La politique est une science, en effet, dont les principes doivent se déduire d'une observation profonde de la nature humaine, de ses droits, de ses devoirs; c'est pour la satisfaction de ces besoins, pour la conservation de ces droits, pour l'accomplissement de ces devoirs, que l'homme se réunit à son semblable et forme avec lui ce groupe immense qui s'appelle la société humaine. Chaque fois que l'organisation de cette société enlève à l'homme un moyen d'obtenir satisfaction pour un de ses besoins légitimes, chaque fois qu'elle paralyse un de ses droits, chaque fois qu'elle l'empêche d'accomplir un de ses devoirs, cette organisation est vicieuse. Il est dans les attributions de la politique, envisagée comme science, de signaler ce vice.

Qui oserait dire que l'observation de la nature humaine, l'étude des besoins, des droits et des devoirs de l'homme, est étrangère à la Maçonnerie? Il faudrait, pour que nous pussions le croire un instant, anéantir nos cahiers, faire disparaître nos traditions, perdre le souvenir des mots que nous avons trouvés, au jour de l'initiation, inscrits sur les murs de la Chambre des Réflexions: « Connais-toi toi-même ! » Mais ne savons-nous pas que l'étude de la nature humaine est le commencement de la sagesse maçonnique, comme le commencement de la sagesse catholique est la crainte du Seigneur: ***Initium sapientiæ timor Domini?*** Il en résulte donc que, dans leurs commencements au moins, la politique et la Maçonnerie, loin de s'exclure, se confondent l'une avec l'autre. Cela suffit déjà pour qu'il ne soit pas possible de soutenir que, d'une manière absolue et dans toutes ses acceptions, la politique doit être exclue des temples maçonniques.

Prétendrait-on que, dans cette étude de la nature humaine, la Maçonnerie doive se borner à considérer l'homme pris isolément? Constatera-t-elle chez l'homme le don de sociabilité sans se préoccuper de l'usage qu'il doit en faire? Prenons-y garde: si nous admettions que son rôle dût s'arrêter là, nous lui défendrions de s'occuper du but de l'homme; nous lui dirions de constater de quelles facultés l'homme dispose sans s'occuper de la marche à leur imprimer; nous restreindrions notre formule incontestable établie à l'instant même et d'après laquelle la Maçonnerie doit indiquer à l'homme ses droits et ses devoirs. Par cela seul, en effet, que la Maçonnerie doit s'occuper des droits et des devoirs de l'homme, elle doit étudier comment le don de sociabilité peut être utilisé au profit de la conservation de ces droits et de l'accomplissement de ces devoirs. Elle doit dire quelles sont les qualités à réunir et les vices à éviter dans une bonne organisation sociale. Ce n'est donc pas seulement l'étude de l'homme isolé, qui est du domaine de la Maçonnerie; elle doit étudier l'homme s'unissant à ses semblables pour mieux marcher à son but; elle doit déterminer ce qu'il peut exiger de ses semblables, ce que ses semblables peuvent exiger de lui, quels de ses devoirs respectifs peuvent être garantis au besoin par la force, quels autres ne peuvent

aspirer qu'à une sanction morale. Ici encore la politique et la Maçonnerie marchent sur le même terrain.

Ainsi l'anthropologie, la morale, le droit naturel, la philosophie du droit public, sont du ressort de la Maçonnerie en même temps que du ressort de la politique, dont ils servent à préciser les principes véritables; et ce n'est point parce qu'ils appartiennent à la politique, qu'on pourra les exclure de la Maçonnerie.

Mais l'humanité ne vient pas de naître. Dans les différentes phases de son existence passée, elle a subi des épreuves qui doivent constituer des leçons pour les générations à venir. Les sociétés comme les individus ont eu leurs erreurs et leurs illusions; la violence et l'intrigue ont trop souvent écrasé le droit et la vertu; la Maçonnerie, qui a la prétention légitime d'apprendre à ses adeptes à se garantir de l'erreur, des illusions, de l'intrigue, de la violence, a-t-elle jamais pu renoncer à interroger l'histoire pour en recueillir les enseignements? Non, encore une fois. Le récit des destinées parcourues par l'espèce humaine, de ce qu'ont accompli, dans le cours des siècles, les races qui se sont succédé sur la surface du globe, le tableau de leur jeunesse et de leur âge mûr, la recherche de l'origine des institutions, toutes ces nobles et profitables études ne peuvent être dérobées à l'activité du Maçon. Par cela que nous voulons étudier l'humanité, nous devons nous préoccuper des grandeurs et des misères passées, c'est-à-dire de toutes les manifestations de l'intelligence humaine à toutes les époques: lois, institutions, mœurs, dogmes, arts, sciences, lettres, commerce, industrie, guerre, tout ce qui a exercé une influence sur la marche de l'esprit humain doit être observé, apprécié, discuté dans la ▭ ∴. Mais, pour bien juger les choses, il faut les rapporter à des principes. Or, les principes d'après lesquels nous pouvons juger les événements passés, seront précisément ceux que nous croyons appartenir à une politique vraie et sage. Ainsi, par cela seul que le Maçon peut se préoccuper de l'histoire, il doit posséder un *criterium* pour en apprécier les enseignements. Ce *criterium* se compose de principes politiques. En dehors de ces principes, il n'existerait pas; nouvelle raison qui doit empêcher de considérer jamais la politique comme exclue entièrement des temples maçonniques.

Mais l'homme n'est pas seulement intelligence; au service de sa nature spirituelle se trouvent des organes, dont l'ensemble compose sa nature matérielle. Le bien-être physique a son importance même au point de vue du développement moral. Comment l'homme doit-il user de ses facultés, comment les hommes doivent-ils agir les uns sur les autres, pour que le bien-être matériel puisse se généraliser? En d'autres termes, quels principes doivent régler les lois positives et l'organisation sociale pour que la richesse circule et se développe au profit de tous? Ce sont là encore des questions qui touchent à la politique et dont cependant la Maçonnerie ne peut répudier la discussion.

Il est par conséquent incontestable que la politique est de notre domaine, si on la considère comme une vaste science résumant les maximes qui doivent régler la conduite des nations, empruntant ses

déductions aux diverses branches de la philosophie et du droit, aux enseignements de l'histoire et de l'économie politique.

On pourrait donner à la politique telle que nous venons de l'analyser et de la définir, le nom de politique rationnelle et résumer toutes les considérations que nous venons d'analyser, en disant que les discussions relatives à la politique rationnelle sont éminemment maçonniques.

La politique rationnelle, reposant sur l'étude des besoins, des droits et des devoirs de l'homme, c'est-à-dire d'attributs communs à l'humanité tout entière, doit avoir des principes généraux, invariables, universels. En l'admettant comme objet de ses discussions, la Maçonnerie n'abdique nullement son caractère cosmopolite.

Mais à côté de la politique rationnelle, vient la politique appliquée. Il ne s'agit plus de constater des principes : il s'agit de les incarner dans un fait ou dans une institution. L'instrument est donné, il s'agit d'en faire emploi. Ici des circonstances particulières de temps et de lieu peuvent modifier les principes dans leur application. Le degré de culture intellectuelle auquel une nation est parvenue, les caractères distinctifs de chaque nationalité, feront varier l'usage des règles qui n'en seront pas moins vraies. La Maçonnerie peut-elle s'occuper de cette politique appliquée? C'est une question délicate, non pas à vrai dire en elle-même, mais à cause des débats auxquels elle a donné lieu antérieurement.

Une simple observation démontre l'impossibilité de donner au problème, dans les termes restreints où nous le posons en ce moment, une solution négative absolue. Il n'est pas de science qui puisse s'enseigner, sans que le précepte doive incessamment être rendu plus clair par un appel à l'exemple. L'enseignement de la politique rationnelle devra recourir à des exemples comme tout enseignement scientifique, et ne pourra puiser ses exemples que dans la politique appliquée. A ce point de vue, il faut nécessairement admettre que cette dernière trouvera sa place dans les discussions maçonniques ; sans cela nous renoncerions implicitement à la politique rationnelle elle-même, ce qui est inadmissible.

Ainsi la recherche, l'examen, l'enseignement des principes de la politique rationnelle, l'appel aux faits de la politique appliquée — dans le but de mieux faire comprendre, aimer et respecter les principes de la politique rationnelle, — ce sont là des objets de travail et de discussion qui, par leur essence même, appartiennent incontestablement à la Maçonnerie.

Nous sommes heureux de trouver ces idées adoptées en d'autres termes dans la pl.·. transmise par le Sup.·. Cons.·. de Belgique au Chap.·. des Vrais-Amis de l'Un.·. et du Prog.·. et communiquée par celui-ci à notre ☐.·. symbolique.

« Sociale partout, dit le Sup.·. Con.·., mais nulle part nationale, la » Franc-Maçonnerie s'interdit chez tous les peuples de s'occuper de » politique, autrement qu'au point de vue de la philosophie et des sciences » qui s'y rattachent, sans préoccupation *exclusive* des affaires d'un Etat » particulier. »

Cette interprétation de nos règlements par le Sup.·. Con.·. prouve

évidemment que, dans l'esprit de ce haut corps maçonnique, la politique rationnelle doit occuper l'activité des ⊏⊐.·. et que la politique appliquée doit trouver place parmi les objets de leurs travaux, lorsqu'elle est une occasion de ramener les esprits vers les principes supérieurs de la politique rationnelle.

La politique rationnelle, en effet, est sociale et non purement nationale; les principes en sont rassemblés et coordonnés au point de vue des destinées humaines; pour les rechercher et les examiner, il faut faire appel constamment à la philosophie et aux sciences sociales; la politique rationnelle rentre donc à toute évidence dans le cadre des travaux maçonniques tel qu'il est déterminé par le Sup.·. Con.·. de Belgique.

Mais nous avons démontré qu'en s'occupant de la politique rationnelle, il est impossible de ne pas faire une place à la politique appliquée, qui souvent sera seulement nationale. Le Sup.·. Con.·. ne bannit pas cette politique appliquée; il se borne à exiger que les discussions politiques aient lieu dans la ⊐.·. sans préoccuption *exclusive* des affaires d'un État particulier; c'est dire qu'on peut se préoccuper des affaires d'un État particulier, mais que cette préoccupation ne doit pas dominer la discussion à l'exclusion de toute autre. Cette restriction est la même que nous avons adoptée en disant, il y a un instant, que la politique appliquée doit être dans la ⊐.·. une occasion de ramener l'esprit vers les principes supérieurs de la politique rationnelle.

Insistons sur cette restriction : il ne faut pas, en effet, qu'on la croie trop sévère, il ne faut pas non plus qu'on la considère comme une lettre morte. La Maç.·. groupe les hommes en associations fraternelles; avant d'affilier à ces associations des membres nouveaux, elle veut éprouver la pureté de leurs sentiments, la maturité de leur raison, la fermeté de leur caractère. La pl.·. du Sup.·. Cons.·. rappelle avec nous ces caractères de l'Ordre, qui sont d'ailleurs hors de toute contestation. Ainsi la Maç.·. veut établir la fraternité en lui donnant pour fondement le désintéressement, qui dérive de la pureté des intentions; l'intelligence des principes, résultat de la maturité de la raison, et la justice, c'est-à-dire la conformité des actes et des principes, qui ne peut s'obtenir que par la fermeté du caractère. Il suit de là que les discuss.·. polit.·. dans la ⊐.·. doivent être proposées et conduites de manière à ne pas mettre en danger la fraternité, le lien qui unit tous les Maçons entre eux. Il suit de là encore qu'un esprit désintéressé doit animer tous les Maçons durant ces discussions, c'est-à-dire, qu'il faut en écarter les questions personnelles et même celles qui sont exclusivement des questions de parti, qui n'ont que l'importance d'une polémique passagère. Il suit de là enfin que la polit.·., telle qu'on la discute dans la ⊐.·., ne doit jamais pouvoir amener le Maç.·. à abdiquer en rien et pour le moindre instant, la fermeté de caractère qui doit le distinguer toujours. Dans le monde prof.·. toute vérité peut n'être pas bonne à dire : ou y fait de la politique relative; on y est obligé quelquefois à des concessions, je dirais presque à des capitulations de conscience; on y est obligé, en un mot, de sacrifier à ce qu'on

appelle la tactique; on y doit souvent voiler certaines fautes, parce que des adversaires pourraient les exploiter.

Rien de pareil ne doit exister dans la ☐.·.. Les principes seuls doivent servir de guide au jugement du Maç.·.. Il doit se placer à un point de vue absolu : ses appréciations doivent toujours être guidées par des considérations élevées. Arrière donc tout ce que la politique peut avoir de passions mesquines, tout ce qu'elle peut exiger de réticences intéressées; arrière tout ce qui peut être de l'habileté plutôt que de l'honnêteté pure! Le Maçon doit être honnête homme avant d'être habile homme, soit qu'il s'occupe de politique, soit qu'il traite d'autres matières. Dans le monde profane, le culte d'une idée peut être personnifié dans un homme; il se peut aussi qu'un intérêt de circonstance doive engager les amis de l'idée à continuer de soutenir cet homme, malgré quelques fautes. La Maçonnerie, se préoccupant de l'idée et mettant l'homme de côté, ne se laissera pas dicter ses jugements par ces considérations d'un ordre inférieur. Dans le monde profane encore, les amis d'une même idée se forment en groupes qu'on appelle des partis; ces groupes acquièrent alors une vie propre et peuvent commettre des fautes collectives. La crainte de voir triompher un parti adverse peut dans le monde prof.·. nous obliger au silence sur les fautes de notre propre parti; mais cette crainte ne doit pas pénétrer dans la ☐.·., où nous devons toujours retremper notre indépendance aux sources de la raison, de la science, où nous devons toujours mettre à notre langage le sceau d'une entière franchise.

Ainsi notre restriction n'est pas empreinte d'une sévérité outrée, mais elle n'est pas non plus dépourvue de portée. La Maçonnerie ne se met pas à la suite des ambitions individuelles et des intérêts mesquins : elle garde vis-à-vis des partis une indépendance entière; elle ne crée pas des prosélytes aveugles et enchaînés; elle cherche à créer des citoyens éclairés et libres. La politique admise dans les temples est celle dont Raynal a pu dire: « La politique ressemble, pour le but et l'objet, à l'éducation de la jeunesse : l'une et l'autre tendent à former des hommes. »

Nous venons de voir à quelles conditions la discussion des questions politiques peut être acceptée dans la ☐.·.. Examinons maintenant comment on peut y comprendre la discussion des questions religieuses.

Respecter toutes les religions, toutes les croyances, n'en attaquer aucune, ce seront là toujours des règles inviolables pour la Maç.·.; par cela seul qu'elle respecte toutes les religions, elle ne peut donner la préférence à aucune; elle proclame donc hautement la liberté de l'âme humaine, comme un droit inviolable; c'est sa maxime fondamentale.

Mais le respect de toutes les religions n'implique nécessairement l'approbation d'aucune d'elles. L'indépendance de la raison de l'homme, la liberté d'examen, veulent qu'aucun dogme, aucun texte, aucun pouvoir, ne puisse nous arrêter dans nos investigations; elles ne peuvent vouloir non plus qu'aucune révélation soit acceptée comme limite imposée à l'action de la pensée.

Par cela seul que notre point de départ est l'étude de l'homme et de ses facultés, nous pouvons être conduits à considérer la raison comme

un moyen suffisant de nous pénétrer de la notion de l'Être suprême, de nos rapports avec lui, des devoirs que nous avons à remplir envers lui. Dès lors nous pouvons en Maç.·. soutenir que toute révélation est inutile pour que l'humanité puisse poursuivre ses destinées. Cependant, une révélation est pour toutes les religions un point de départ; elle est pour toutes un dogme fondamental, dogme que nous ne pouvons nous engager à ne pas discuter.

Évidemment, les questions religieuses prises à ce point de vue général, doivent faire l'objet de nos travaux. Nous devons examiner si la religion, ce rapport de l'homme à Dieu, regarde la conscience ou doit être réglée par des maximes qui nous seraient imposées en dehors de la conscience; nous devons savoir si ces maximes, à cause d'une origine suprême, sont invariables, ou si elles sont puisées dans la conscience elle-même. En un mot, l'étendue respective du domaine de la raison et de celui de la foi doit faire l'objet de nos investigations, et les dogmes ne peuvent nous arrêter dans les travaux de cette nature.

Mais le mérite relatif des articles de foi, nous ne pouvons le discuter. Nous ne pouvons examiner si telle doctrine de révélation vaut mieux que telle autre; si Moïse est un prophète plus authentique que Jésus; si Jésus, à son tout, a mieux justifié de sa qualité de révélateur que ne l'a fait Mahomet. En un mot, nous discuterons si la pensée humaine a pour règle la liberté ou l'autorité; mais nous nous abstiendrons de décider entre ceux qui admettent une autorité, quelle est la meilleure à suivre.

Nous ne discuterons donc point si telle religion positive vaut mieux que telle autre, puisque nous avons pour toute une égale tolérance; à plus forte raison n'irons-nous point discuter les questions destinées à alimenter la controverse entre les théologiens d'un même culte. La religion est de notre domaine lorsqu'elle se rattache à la philosophie, à la science des principes généraux. Mais nous écartons de nos débats cet ensemble de querelles de détails, que Voltaire appelait la religion théologique et dont il disait : « Celle-ci est la source de toutes les sot- » tises et de tous les troubles imaginables; c'est la mère du fanatisme et » de la discorde civile; c'est l'ennemie du genre humain. Un bonze » prétend que Fô est un dieu; qu'il a été prédit par des Fakirs; qu'il est » né d'un éléphant blanc; que chaque bonze peut faire un Fô avec des » grimaces. Un talapoin dit que Fô était un saint homme dont les bonzes » ont corrompu la doctrine et que c'est Sammonocodom qui est le vrai » dieu. Après cent arguments et cent démentis, les deux factions con- » viennent de s'en rapporter au dalaï-lama, qui demeure à trois cents » lieues de là, qui est immortel et même infaillible. Les deux factions lui » envoient une députation solennelle... mais dès que le dalaï-lama eut » prononcé au nom de Fô, voilà le parti condamné qui jette les chapelets » au nez du vice-dieu et qui lui veut donner cent coups d'étrivières. » L'autre parti défend son lama dont il a reçu de bonnes terres; tous » deux se battent longtemps; et quand ils sont las de s'exterminer, de » s'assassiner, de s'empoisonner réciproquement, ils se disent encore de » grosses injures.... »

Cette théologie si pittoresquement dépeinte et flétrie par Voltaire ne

peut trouver accès dans nos temples. La Maç.·. ne se charge pas de prononcer entre Fô et Sammonocodom, et quant à ceux qui considèrent leur raison comme impuissante et veulent la faire fléchir sous l'autorité d'un dalaï-lama quelconque, elle leur abandonne le choix et n'assume à cet égard aucune responsabilité.

Ici encore nous sommes heureux de nous rencontrer avec le Sup.·. Cons.·. « Il est interdit aux corps Maç.·., dit cette autorité régulatrice, » de s'occuper de questions religieuses, si ce n'est au point de vue » général des rapports de l'homme avec la divinité, laissant soigneuse- » ment en dehors de toute discussion les dogmes, l'organisation et les » cérémonies des cultes établis. » Si nous pouvons discuter les rapports de l'homme avec la divinité, nous devons pouvoir examiner si la connaissance de ces rapports doit nous venir du dehors ou si nous pouvons l'acquérir par nous-mêmes ; l'utilité et par suite l'existence d'une révélation peuvent dès lors être débattues. Ce dogme général commun à tous les cultes ne peut donc tomber sous la prohibition décrétée ; celle-ci ne concerne évidemment que les dogmes spéciaux et en quelque sorte secondaires, qui varient selon les diverses religions positives.

MM.·. FF.·., nous croyons avoir exposé complétement les régles qui doivent diriger chez nous les débats politiques et religieux, qui doivent nous aider à en limiter le domaine dans l'intérêt des principes sur lesquels repose notre Ordre.

Nous concluons en vous proposant de décider :

1° Que l'interprétation donnée à l'art. 100 de son règlement par le Sup.·. Cons.·. de Belg.·. résout la question proposée par le F.·. Lassen aux délibérations de la ⊏.·. ;

2° Que les principes développés au présent rapp.·. sont dans la pensée de la ⊏.·., la conséquence naturelle de l'interprétation donnée par le Sup.·. Cons.·. à l'art. 100 de son règlement et que, pour l'application de cet article, la ⊏.·. se guidera par ces principes dans l'avenir, comme elle s'est guidée par eux dans le passé.

Pour la Commission :
Le Président, - rapporteur,
P. VAN HUMBEECK,
1er Surv.·., 14e.·.

Ire ANNEXE.

RÉFLEXIONS DU *Bien Public*, DE GAND (25 AVRIL 1863), SUR LE RAPPORT DU F.·. VAN HUMBEECK.

On nous a fait lire, il y a quelque temps, un document maçonnique de deux colonnes de longueur. Nous nous dispenserons d'en rapporter le titre, parce que c'est tout un grimoire, et que nous n'avons pas la clef exacte de ces sortes de *rébus*. Disons seulement que le document est signé de M. Van Humbeeck et qu'il a pour but de convaincre la Maçonnerie, — laquelle n'a jamais fait autre chose, — de la convaincre, disons-nous, qu'elle a le droit de s'occuper des choses politiques et des choses religieuses.

Après avoir lu cet incommensurable fatras, la première réflexion qui se présente à notre esprit, c'est que la Maçonnerie n'est pas seulement une société de ténèbres, par le secret et le mystère dont elle s'enveloppe, mais que sa doctrine, ses maximes, tout son dogmatisme participent de la même obscurité, au point de composer l'ensemble le plus confus et le plus inintelligible. Nous défions M. Van Humbeeck de se comprendre lui-même; nous le défions de condenser son discours, de le résumer en quelques propositions acceptables, saisissables, à la portée de tous. Et c'est là, qu'on le remarque bien, le caractère de tous ces évangiles nouveaux prêchés au monde par le charlatanisme philosophique, scientifique ou religieux : ils ne sont faits que pour quelques adeptes, et ils seront toujours inaccessibles aux masses; tandis que la langue de la religion chrétienne, faite pour le peuple comme pour l'élite de la société, pour l'ignorant comme pour le savant, est admirablement sentie et comprise par tous. Le fait a une signification qui n'échappera à personne, il imprime à la vérité un cachet incommunicable.

Dans le tohu-bohu philosophique de M. Van Humbeek, dans cet imbroglio politique, social et religieux, chef-d'œuvre de galimathias nuageux et indéchiffrable, coule à pleins bords le venin de la doctrine sectaire. Ce n'est qu'un composé de théories subversives de tout gouvernement et de toute société.

Chose extraordinaire ! Ces gens qui refusent au chrétien son caractère d'homme public, essentiellement public, assument pour eux-mêmes ce caractère, ils se l'arrogent, ils l'élèvent au degré d'une magistrature inhérente à la Loge. — « Qui oserait dire que l'observation de la nature » humaine, l'étude des besoins, des droits et des devoirs de l'homme, » est étrangère à la Maçonnerie?... Prétendrait-on que, dans cette étude » de la nature humaine, la Maçonnerie doive se borner à considérer » l'homme pris isolément? Constatera-t-elle chez l'homme le don de la » sociabilité, sans se préoccuper de l'usage qu'il doit en faire? etc., etc. » L'homme en lui-même, ses droits, ses devoirs, la société, l'humanité sont donc du domaine des études de la Maçonnerie et l'objet naturel de sa puissance dirigeante.

Nous disons que le chrétien est essentiellement un homme public; pourquoi? Parce qu'il porte en lui la lumière qui éclaire toute la vie humaine, toute la vie sociale; parce qu'il connaît clairement et les fins de l'homme et les fins de la société selon le plan divin; parce qu'il a en lui la règle certaine du devoir; parce qu'il croit, parce qu'il voit, parce qu'il sait et d'une science divinement révélée.

Mais le Franc-Maçon? Comprenez-vous cette secte superbe, aspirant à s'emparer de l'homme, de la société, alors qu'elle part précisément du principe le plus anti-humain et le plus anti-social, c'est-à-dire de la négation de toute religion positive? Elle est le rationalisme dans son expression la plus grossière et la plus brutale. Voilà sa boussole pour diriger vers leurs destinées l'homme et la communauté humaine? La conscience dont elle parle, cette conscience, d'accord avec le témoignage de tous les temps, nous dit que la religion est la base de tout état social, comme elle est le premier besoin de l'âme dans l'individu. Elle

nous dit encore, cette conscience, qu'il y a une religion vraie, et que l'étude, la recherche de cette vraie religion est le plus noble exercice et la plus indispensable nécessité de l'homme vraiment digne de ce nom.

Or, écoutez des blasphèmes qui sont en même temps des insultes à la raison :

— « Nous ne pouvons examiner (c'est le document maçonnique qui » parle), nous ne pouvons examiner si telle doctrine de révélation vaut » mieux que telle autre : si Moïse est un prophète plus authentique que » Jésus ; si Jésus, à son tour, a mieux justifié de sa qualité de révélateur » que ne l'a fait Mahomet. »

Il dit plus haut :

« Nous pouvons en Maçons soutenir que toute révélation est inutile » pour que l'homme puisse poursuivre ses destinées. Cependant, une » révélation est pour toutes les religions un point de départ ; elle est » pour toutes un dogme fondamental, dogme que nous ne pouvons nous » engager à ne pas discuter. »

Un Maçon est un sage qui, envisageant toutes les religions, décide, dans sa sagesse, de n'en embrasser aucune. Mais n'ayant pas de religion, il en est une qu'il abhorre et qu'il exècre : c'est la religion catholique. Haïr l'Eglise, voilà sa religion.

Et ceux qui chassent la religion du monde, qui expulsent Dieu de la société, eux qui parlent de l'homme en le découronnant de ses origines et de ses fins divines, voyez le fond de leurs doctrines publiques, voyez où aboutissent ces doctrines ! Qui pourra dire la somme de révolte et d'anarchie contenue dans les lignes suivantes — qui se posent en maximes d'Etat :

« La politique est une science, en effet, dont les principes doivent se » déduire d'une observation profonde de la nature humaine, de ses droits, » de ses devoirs ; c'est pour la satisfaction de ces besoins, pour la con- » servation de ces droits, pour l'accomplissement de ces devoirs, que » l'homme se réunit à son semblable et forme avec lui ce groupe im- » mense qui s'appelle la société humaine. Chaque fois que l'organisation » de cette société enlève à l'homme un moyen d'obtenir satisfaction pour » un de ses besoins légitimes, chaque fois qu'elle paralyse un de ses » droits, chaque fois qu'elle l'empêche d'accomplir un de ses devoirs, » cette organisation est vicieuse. Il est dans les attributions de la politi- » que, envisagée comme science, de signaler ce vice. »

Quels sont les besoins légitimes de l'homme ? Que faut-il entendre par ses devoirs ? Qu'appelez-vous ses droits ? Si l'homme est ce que l'entend la Maçonnerie, si les principes supérieurs sont un vain mot, il arrivera que tout sera vice dans la société au gré du pur esprit humain et de la passion humaine, même et surtout ce qui est le devoir vrai, le devoir régulier, le besoin légitime. La Maçonnerie n'est pas seulement la négation religieuse, — elle est la négation de toute politique et l'antithèse de tout gouvernement. Elle a beau s'envelopper de nuages, elle ne réussit pas à cacher ses doctrines corruptrices. Que serait le monde si elle parvenait à le faire à son image ?

Ah ! relisons Mgr Dupanloup !

IIe ANNEXE.

Réflexions du *Journal de Bruxelles* (2 avril 1865) sur le rapport du F.·. Van Humbeeck.

L'honorable M. Van Humbeeck convie les Maçons à l'examen des questions religieuses. Cet appel est-il sérieux? est-il loyal? ou n'est-ce encore, comme en 1854, qu'un appel au préjugé et à la haine?

« *Nous ne pouvons*, dit-il, *examiner si telle doctrine de révélation vaut mieux que telle autre.* »

Il refuse donc le droit d'examiner si une doctrine de révélation est vraie et les autres fausses. Singulier examen!

Nous ne pouvons examiner, ajoute-t-il, « *si Moïse est un prophète plus authentique que Jésus.* »

Nous ne pouvons examiner, dit-il encore, « *si Jésus à son tour a mieux justifié de sa qualité de révélateur que ne l'a fait Mahomet.....* »

Comme nous le disions tantôt, l'examen auquel il convie les Maçons, c'est donc celui qui a pour base l'apostasie comme loi suprême, comme préjugé. Cet appel s'adresse à ceux qui, avant tout examen, se proclament renégats, et renoncent à tout examen ultérieur sur la véracité du fait divin de la révélation.

Il appelle cela des querelles qui ne se rattachent point à la philosophie. Il appelle cela la religion théologique, il la flétrit; il veut la flétrir tout au moins, et pour y réussir, il emprunte à Voltaire des paroles qu'il signale à l'admiration :

« Celle-ci est la source de toutes les sottises et de tous les troubles » imaginables; c'est la mère du fanatisme et de la discorde civile; c'est » l'ennemie du genre humain. Un bonze prétend que Fô est un dieu; » qu'il a été prédit par des fakirs; qu'il est né d'un éléphant blanc; que » chaque bonze peut faire un Fô avec des grimaces. Un talapoin dit que » Fô était un saint homme dont les bonzes ont corrompu la doctrine et » que c'est Sammonocodom qui est le vrai dieu. Après cent arguments » et cent démentis, les deux factions conviennent de s'en rapporter au » dalaï-lama, qui demeure à trois cents lieues de là, qui est immortel et » même infaillible. Les deux factions lui envoient une députation solen- » nelle... mais dès que le dalaï-lama eut prononcé au nom de Fô, voilà » le parti condamné qui jette les chapelets au nez du vice-dieu et qui lui » veut donner cent coups d'étrivière. L'autre parti défend son lama dont » il a reçu de bonnes terres; tous deux se battent longtemps; et quand » ils sont las de s'exterminer, de s'assassiner, de s'empoisonner récipro- » quement, ils se disent encore de grosses injures... »

M. Van Humbeeck aurait pu emprunter bien d'autres citations s'il avait lu Bayle qui, après avoir insulté toutes les religions, cherche à flétrir la Religion chrétienne. Il y eût vu que son prédécesseur allait plus loin que lui; qu'il avançait que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister.

Qu'il écoute la réponse :

« Pourquoi non? dit Montesquieu. Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs, et qui auraient un très-grand zèle pour les

remplir. Ils sentiraient très-bien les droits de la défense naturelle; plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie...

» Chose admirable! la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. » (*Esprit des lois*, liv. XXIV, ch. III et VII.)

Et plus loin :

« C'est raisonner contre la religion, c'est rassembler dans un grand ouvrage, une longue énumération de maux qu'elle a produits, si l'on ne fait de même de celle des biens qu'elle a faits. Si je voulais raconter tous les maux qu'ont produits dans le monde les lois civiles, la monarchie, le gouvernement républicain, je dirais des choses effrayantes.... Que l'on se mette devant les yeux, d'un côté, les massacres continuels des rois et des chefs grecs et romains, et de l'autre, la destruction des peuples et des villes par ces mêmes chefs, Thimur et Gengiskhan, qui ont dévasté l'Asie, et nous verrons que nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne saurait assez reconnaître. »

Convier à l'examen des questions religieuses et déclarer que cet examen ne peut porter sur la *véracité* du fait divin de la révélation!!!

Sans doute, il est des révélations que l'homme a corrompues. Mais la religion catholique en possède une qui remonte, par une succession non interrompue et au milieu des clartés de l'histoire, au berceau du premier homme. La religion catholique seule possède, par une succession non interrompue, une révélation confirmée par Celui qui a dit : Je suis *Dieu*, je suis *la vérité;* paroles que nul, sans être fou, n'a jamais prononcées, et que l'humanité n'a jamais acceptées que de Lui; seule, la religion catholique possède une révélation qui, à certains moments, terrasse le vice et l'incrédulité, et a fait dire à Rousseau, dans son *Émile*, qu'elle « a des caractères de vérité si grands et si lumineux, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros; » à lord Byron : « Je ne suis pas ennemi de la religion, au contraire; et pour preuve, j'élève ma fille naturelle à un catholicisme strict dans un couvent de la Romagne; car je pense que l'on ne peut jamais avoir assez de religion quand on en a; je penche de jour en jour davantage vers les doctrines catholiques. » (*Mémoires de Lord Byron, t. V. p.* 182.) Dans aucune Eglise, disait-il encore, il ne lui apparaissait un aussi grand éclat de vérité que dans l'Eglise catholique.

Benjamin Constant, pendant son exil en Allemagne, sous le gouvernement impérial, écrivait cette lettre assurément bien remarquable à M. Hochet, secrétaire général du Conseil d'État :

« Hardenberg, le 11 octobre 1811.

» J'ai continué à travailler du mieux que j'ai pu au milieu de tant d'idées tristes. Pour la première fois, je verrai, j'espère, dans peu de jours, la totalité de mon *Histoire du Polythéisme* rédigée. J'en ai refait tout le plan et plus des trois quarts des chapitres. Il l'a fallu pour arriver à l'ordre que j'avais dans la tête et que je crois avoir atteint; il l'a fallu

encore, parce que, comme vous savez, je ne suis plus ce philosophe intrépide, sûr qu'il n'y a rien après ce monde, et tellement content de ce monde qu'il se réjouit qu'il n'y en ait pas d'autre. Mon ouvrage est une singulière preuve de ce que dit Bacon, qu'un peu de science mène à l'athéisme, et plus de science à la religion. C'est positivement en approfondissant les faits, et en recueillant de toutes parts, et en me heurtant contre les difficultés sans nombre qu'ils opposent à l'incrédulité, que je me suis vu forcé de reculer dans les idées religieuses. Je l'ai fait certainement de bien bonne foi; car chaque pas rétrograde m'a coûté. Encore à présent toutes mes habitudes et tous mes souvenirs sont philosophiques, et je défends poste après poste tout ce que la religion reconquit sur moi. Il y a même un sacrifice d'amour-propre, car il est difficile, je pense, de trouver une logique plus serrée que celle dont je m'étais servi pour attaquer toutes les opinions de ce genre. Mon livre n'avait absolument que le défaut d'aller dans le sens opposé à ce qui, à présent, me paraît vrai et bon, et j'aurais eu un succès de parti indubitable. J'aurais pu avoir même un autre succès, car, avec de très-légères inclinaisons, j'en aurais fait ce qu'on aimerait le mieux à présent : un système d'athéisme pour les gens comme il faut, un manifeste contre les prêtres; et le tout combiné avec l'aveu qu'il faut pour le peuple de certaines fables, aveu qui satisfait à la fois le pouvoir et la *vanité* (1). »

Nous citons le témoignage de ces incrédules, parce que, mieux que les autres, ils ont connu la triste vanité de ceux qui font appel à l'examen des questions politiques et des questions religieuses, en mettant à la base les capitulations de conscience et l'apostasie.

Il nous plaît encore de citer un autre témoignage : c'est celui d'un homme qui entendait en homme l'examen des questions religieuses.

L'ami de Byron, et après lui le plus grand poëte qu'ait possédé l'Angleterre, Thomas Moore, après avoir hésité pendant de longues années sur le choix d'une religion, fit des études profondes sur le christianisme, se convainquit qu'il n'y avait pas moyen d'être chrétien et conséquent sans être catholique, et composa un livre où il raconte les recherches qu'il fit et l'irrésistible conclusion à laquelle force lui fut d'arriver.

« Salut, s'écria-t-il, salut, ô Église unique et infaillible, toi qui as seule la voie de la vie et dont les tabernacles seuls ne connaissent point la confusion des langues! Que mon âme repose à l'ombre de tes saints mystères! Loin de moi et l'impiété qui en outrage l'obscure profondeur et la foi imprudente qui voudrait en pénétrer le secret! A l'une et à l'autre je réponds par la parole de Saint-Augustin : Raisonne, moi j'admire; dispute, moi je croirai; je vois la hauteur, quoique je n'aperçoive point toute la profondeur. » *(Voyage d'un Irlandais à la recherche d'une religion.)........*

Nous en avons assez dit pour que nos lecteurs jugent des hommes qui, au XIX[e] siècle, placent le Christ entre Mahomet et le Grand-Lama, au milieu de leurs divisions, comme il fut cloué entre deux larrons, au milieu de la tourbe.

(1) *Études ou discours historiques*, Préf., p. 69 70.

Depuis les premiers hérésiarques jusqu'à Voltaire et ses adeptes, et jusqu'aux Saint-Simoniens de nos jours, tous se sont vantés d'enseigner quelque chose de mieux que Jésus-Christ, et pas un n'a réussi. « Qu'en dois-je conclure? dit Silvio Pellico. C'est que, puisque je me glorifie de combattre la barbarie et d'aimer les lumières, je dois aussi me faire gloire d'être catholique. » *(Des devoirs des hommes*, traduction de Henri Van Lovy.)

IIIe ANNEXE.

DISCUSSION A LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE AU SUJET DU RAPPORT DU F∴ VAN HUMBEECK.

(Extrait des *Annales parlementaires*, séance du 9 juin 1864, p. 498.)

M. DE LAET. Je ne veux porter atteinte à la liberté de personne. Mais il me sera bien permis, puisque vous voulez des discussions philosophiques et religieuses, puisque vous nous parlez jésuites et congrès de Malines, de vous parler un peu de la Maçonnerie, de cette église moderne, qui a sa hiérarchie et son caractère universel, son caractère catholique dans le sens anti-religieux, anti-révélateur. *(Interruption.)* Ne réclamez pas; vous êtes catholiques dans le sens grammatical, dans le sens étymologique du mot.

Vous êtes universels; vous n'êtes pas nationaux. Vos doctrines sont universelles, absolument comme les doctrines catholiques sont universelles.

J'ai eu un document signé par un mes honorables collègues à qui j'ai demandé s'il le croyait exact. Il a bien voulu me répondre affirmativement.

Après tout, je n'ai pas des intentions hostiles vis-à-vis de la Maçonnerie. Vous avez des intentions hostiles vis-à-vis de l'Église; je n'en ai pas vis-à-vis de la loge. Je l'admets au partage de la liberté et du droit commun. Mais vous voulez plus pour elle.

Voici quelle est sa doctrine; je cite :

« Le respect de toutes les religions n'implique nécessairement l'approbation d'aucune d'elles. L'indépendance de la raison de l'homme, la liberté d'examen, veulent qu'aucun dogme, aucun texte, aucun pouvoir, ne puisse nous arrêter dans nos investigations; elles ne peuvent vouloir non plus qu'aucune révélation soit acceptée comme limite imposée à l'action de la pensée.

» Par cela seul que notre point de départ est l'étude de l'homme et de ses facultés, nous pouvons être conduits à considérer la raison comme un moyen suffisant de nous pénétrer de la notion de l'Être suprême, de nos rapports avec lui, des devoirs que nous avons à remplir envers lui. Dès lors nous pouvons en Maç∴ soutenir que toute révélation est inutile pour que l'humanité puisse poursuivre ses destinées. Cependant, une révélation est pour toutes un dogme fondamental, dogme que nous ne pouvons nous engager à ne pas discuter. »

Voilà un symbole bien net, bien clair, bien précis. On dit aussi;

« Le mérite relatif des articles de foi, nous ne pouvons le discuter. Nous ne pouvons examiner si telle doctrine de révélation vaut mieux que telle autre; si Moïse est un prophète plus authentique que Jésus; si Jésus, à son tour, a mieux justifié de sa qualité de révélateur que ne l'a fait Mahomet. En un mot, nous discuterons si la pensée humaine a pour règle la liberté ou l'autorité; mais nous nous abstiendrons de décider, entre ceux qui admettent une autorité, quelle est la meilleure à suivre. »

Et plus loin :

« La Maç.·. ne se charge pas de prononcer entre Fô et Sammonocodom, et quant à ceux qui considèrent leur raison comme impuissante et veulent la faire fléchir sous l'autorité d'un dalaï-lama quelconque, elle leur abandonne le choix et n'assume à cet égard aucune responsabilité. »

Ainsi voilà une religion maçonnique bien nettement accentuée : la négation, l'élimination, si vous l'aimez mieux, de toute révélation. Les maçons sont dans la liberté; je ne les blâme pas; seulement je constate.

M. Bara. — Vous n'avez rien compris à ce document.

M. De Laet. — Il paraît qu'on ne vous comprend jamais. Vous, les hommes de lumière, vous êtes très-obscurs quand vous parlez.

Maintenant voici dans le même document la citation d'une *planche. (Interruption.)* Je crois que cela s'appelle une *planche* — transmise par le Suprême Conseil de Belgique au Chapitre (car il y a un chapitre dans la loge, je ne sais s'il y a des chanoines,) au chapitre des *Vrais Amis de l'Union et du Progrès :*

« Sociale partout, dit le Sup.·. Cons.·., mais nulle part nationale, la Franc-Maçonnerie s'interdit chez tous les peuples de s'occuper de politique, autrement qu'au point de vue de la philosophie et des sciences qui s'y rattachent, sans préoccupation exclusive des affaires d'un Etat particulier. »

L'Église n'a jamais faut autre chose que cela. Seulement, comme il y a une hiérarchie ecclésiastique, il y a une hiérarchie maçonnique; comme il y a dans l'Église un pape, il y a dans la maçonnerie un grand-maître universel. Or, si ce grand-maître universel se nommait lord Palmerston par exemple, et s'il gouvernait l'Angleterre, n'y aurait-il pas là un plus grand danger que dans l'existence d'un pape, pauvre vieillard, obligé, comme on vient de nous le rappeler, de se faire garder par une armée étrangère ?

Eh bien, que la Maçonnerie sorte de ses ténèbres et se déclare église, qu'elle réclame comme église les avantages dont jouit l'Église catholique, je l'admettrai volontiers à la jouissance du droit commun.

Quant à moi, je voudrais que l'État n'intervint ni dans l'Église ni dans la loge; mais la loge fait mieux que réclamer l'intervention de l'Etat, elle se fait l'État; elle intéresse l'État à ses principes, et elle prend à tous les citoyens belges l'argent qu'elle se sent trop peu dévouée pour donner à ses écoles.

Vous nous avez dit : « Vous êtes intolérants, vous nous excommuniez, vous excommuniez nos journaux, vous excommuniez nos écoles. » Je ne sais pas jusqu'à quel point le fait est vrai; je crois qu'en général il ne l'est pas, mais il le serait, que je trouverais cela fort naturel.

Quant à moi, et je parle ici en mon nom personnel, car je n'ai pas autorité pour parler au nom de la droite ; quant à moi, oui, j'excommunierais vos journaux et vos écoles ; mais où serait la sanction pénale de mon excommunication si celui que j'excommunierais se rit de mon excommunication ?

Et vous, que faites-vous ? Vous excommuniez les abonnés de nos journaux, vous excommuniez nos écoles, et ceux que vous avez excommuniés, vous les excluez du budget, vous les plongez dans les ténèbres extérieures du budget, vous les jetez dans le coin des réprouvés du budget, car le budget, lui aussi, a son coin des réprouvés !

Nous avons des abonnés à nos journaux, c'est un titre à être exclu du budget ; nous avons des écoles, des écoles que nous avons fondées sans rien vous demander, que nous avons fondées au moyen de contributions volontaires *(Interruption)* et de legs si vous voulez, car les legs n'ont rien d'immoral ; il n'y a que les captations qui soient immorales et celles-là vous avez le droit de les poursuivre devant les tribunaux. Ainsi quand un legs va à votre bureau de bienfaisance, il est excellent ; mais s'il va à un *couvent*, à une communauté enseignante, oh ! alors il est immoral au premier chef, et le pays court un danger immense.

Quand nous avons fait une école dans une localité où vous n'aviez pas songé à en faire, vous vous empressez de venir dire à la commune : Vous avez adopté une école ; il y a des frères, il y a des nonnettes, vous devez renoncer à cette adoption, vous devez créer une école communale. Voilà comment vous venez faire concurrence à la liberté, non pas parce que votre école est nécessaire, mais parce qu'il y en a une autre qui vous gêne.

Vous avez invoqué contre nous la *Civilta cattolica*. Je pourrais vous dire, à mon tour, que vous ne comprenez pas la *Civilta*. Mais je suppose que les théories de la *Civilta* soient telles que vous les dépeignez ; eh bien, alors je dis que la *Civilta* est votre alliée et non pas la nôtre : les théories de la *Civilta* sont absolument, au point de vue de l'Église, ce que sont vos théories à votre point de vue à vous, au point de vue de l'État.

Vous n'aimez pas plus la liberté que ne l'aime la *Civilta;* vous aimez bien mieux une douce protection qui vous permette de ne pas faire trop d'efforts par vous-mêmes.

Vous nous avez demandé : « Mettez-vous en poche votre programme clérical ? Mettez-vous en poche vos réclamations en faveur de l'Eglise ? » Pas le moins du monde, nous ne les mettrons pas en poche ; nous les produirons partout, mais toujours sur le terrain de la liberté, sur le terrain du droit commun, et nous vous convions à y venir avec nous ; nous convions la loge à se déclarer ce qu'elle est, et à venir lutter au grand jour.

Mais aujourd'hui, dans un pays de liberté et de publicité, le parti qui fait toujours appel à la publicité, est précisément le seul qui conserve les sociétés secrètes.

En effet, dès qu'un jésuite est entré dans l'ordre, tout le monde le connaît ; mais il y a bien des Maçons que l'on ne connaît pas.

Je vous ai lu les doctrines de l'ordre maçonnique. Je demanderai

à l'auteur du document la permission de dire son nom, puisque le document est public; je lui demanderai si les passages que j'ai lus sont authentiques ou ne le sont pas; je parle du texte, j'assume la responsabilité de la glose.

M. Bouvier. — L'auteur vous a dit que oui; il a ajouté qu'il vous répondrait.

M. Frère-Orban, ministre des finances. — Il est acquis qu'il vous répondrait.

Des membres : A demain.

M. De Laet. — L'heure étant avancée, j'abrégerai ce qu'il me reste à dire.

Je faisais donc observer que nous avons aujourd'hui l'ordre maçonnique; que cet ordre a une doctrine, une hiérarchie, un caractère universel.....

M. Frère-Orban, ministre des finances. — Parfaitement.

M. De Laet. — Par conséquent, il a tout ce qu'il faut pour constituer une Église aussi régulière que l'Église romaine.

Pourquoi l'ordre maçonnique se cache-t-il? Est-ce que l'ordre maçonnique est composé de gens qui aient peur?

Je ne le crois pas; je connais trop d'honorables Maçons qui avouent hautement et leurs principes et leurs tendances et leurs actes.

Voici pourquoi l'ordre maçonnique se cache : c'est que, s'il se produisait ouvertement, il devrait se déclarer Église; alors le pouvoir civil, pour rester indépendant, devrait se séparer de lui comme il se sépare de l'Église catholique; et alors aussi la caisse séculière ne serait plus à son service.

Comment, dans un pays de publicité et de liberté, peut-il y avoir un danger suffisant pour qu'on croie devoir se cacher à l'ombre? Ce n'est pas pour y tramer des complots, pour y aiguiser des poignards, ce n'est plus de notre époque. Si donc vous ne restez dans vos loges, ni pour tramer des complots, ce que je ne crois pas, ni pour aiguiser des poignards, ce que je crois encore moins, vous y restez pour que le pouvoir séculier ne vous échappe pas, pour que vous puissiez, au besoin, faire appel au bras séculier et à la caisse séculière, et pour que le budget, que nous payons tous, soit employé pour vous seuls et contre nous. Voilà la raison pour laquelle vous n'osez pas avouer ce que vous êtes.

Le F. Van Humbeeck répliqua par quelques mots dans la séance du 16. Après avoir vanté la tolérance de la Maçonnerie et son respect pour toutes les religions et pour toutes les croyances, il finit par attaquer violemment la religion catholique et sa croyance sur la justice divine.

DOCUMENT VI.

MATÉRIALISME ET ATHÉISME MAÇONNIQUES.

(Extr. de la *Chaîne d'Union*, du 1er mai 1866).

Le lecteur aura trouvé plus haut (page 204) une protestation de la loge *la Constance*, de Louvain, contre cette maxime proclamée par le Grand-Orient de Belgique : « *L'âme émanée de Dieu, est immortelle.* »

Cette protestation et la publicité qu'elle a reçue, ont été vues de très mauvais œil par le Grand-Orient, qui a chargé son Grand-Orateur, le F. Defré, membre de la Chambre des Représentants, de sermonner et de censurer la loge Louvaniste, dont il est le député près du Grand-Orient. Le F. Defré s'est acquitté de cette tâche; mais la loge *la Constance* a fort mal pris les observations de son mandataire, et elle lui a posé cet ultimatum : ou prendre la défense de notre protestation quand elle sera communiquée au Grand-Orient, ou donner votre démission.

Cette sommation se trouve à la fin de la planche suivante, adressée au F. Defré et que nous empruntons au journal maçonnique *la Chaîne d'Union*, de Londres, du 1er mai 1866.

Orient de Louvain, 20 janvier 1866.

LOGE *LA CONSTANCE*.

« Très Cher Frère,

» Votre planche a beaucoup étonné tous les Frères de notre Atelier. Tous, nous avons vainement cherché les motifs de vos scrupules. — Et d'abord, vous nous demandez pourquoi notre protestation n'est pas signée par le Vénérable de notre Atelier. La raison en est bien simple. Notre Vénérable Maître L. T. (*) fait partie du Grand Orient. Quant aux raisons que vous alléguez, elles ne résistent pas, d'après nous, au plus mince examen. — Vous dites que notre résolution est contraire aux préceptes maçonniques, et, pour le prouver, vous avancez que, depuis des siècles, l'Ordre maçonnique a eu un caractère exclusivement spiritualiste. Et que faites-vous donc de tous les grands chefs des écoles matérialiste, sensualiste ou positiviste? Que faites-vous donc des Volney,

(*) Le nom du Vénérable n'est désigné que par ces initiales, toujours par amour de la diffusion des lumières. (NOTE DE L'AUTEUR.)

des Saint-Lambert, des Condillac, des Locke, des Cabanis, des Destutt-Tracy, des Broussais, des Gall, des Azaïs et, plus près de nous, des Laplace, des Littré, des Auguste Comte et des Büchner?

» N'y a-t-il pas un Maçon parmi ces grands noms de la science et de la philosophie? Et, s'il y en a un, est-il encore vrai que la Maçonnerie a eu, de tout temps, un caractère spiritualiste?

» Mais la question n'est pas là. S'il y a ici une méprise, comme vous le dites, elle vient de votre part. Vous croyez que notre atelier a cru faire une profession de foi athée et bannir le spiritualisme du Temple. Il n'en est rien. Nous ne sommes pas si intolérants. Nous comprenons mieux la liberté de conscience et ce grand principe de la tolérance universelle qui sont les seules bases de la vraie Maçonnerie.

» Notre atelier compte en plus grand nombre de FF.·. spiritualistes, que matérialistes ou positivistes. Chez nous, les spiritualistes respectent les opinions des matérialistes et des positivistes, comme ces derniers respectent les doctrines philosophiques de leurs adversaires. — Nous pouvons avoir nos divisions et nos luttes d'école à école, mais nous voulons, avant tout, que la conscience et la pensée soient libres.

» Pour nous, qui dit Franc-Maçon, dit libre-penseur. Toutes les doctrines philosophiques doivent pouvoir se produire en loge, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux bonnes mœurs ni à l'ordre public.

» Ce qui vous étonnera beaucoup sans doute, c'est que l'initiative de notre protestation au Grand-Orient vient des frères spiritualistes de notre atelier. Ces frères ont cru, avec raison, devoir faire cette proposition, pour montrer à leurs adversaires philosophiques qu'ils ne s'associaient nullement à la conduite intolérante et anti-maçonnique du Grand-Orient.

» Les spiritualistes de notre Atelier se sont empressés de protester, d'autant plus qu'ils sont convaincus que, si un jour le Grand-Orient se montrait intolérant pour le spiritualisme, les Frères matérialistes et positivistes seraient là pour protester, à leur tour, au nom de la pensée libre méconnue.

» Vous dites, en second lieu, que c'est en vertu du libre examen que notre résolution veut ôter à la Maçonnerie son caractère spiritualiste? Nous voulons que la Maçonnerie ne porte la livrée d'aucune école, qu'elle ne se traîne à la remorque d'aucun parti philosophique, qu'elle n'ait ni un cachet positiviste, ni un caractère spiritualiste ou plutôt qu'elle ait tous ces caractères à la fois, pourvu qu'on ne nous en impose aucun. Nous ne voulons pas qu'on ignore un dogme quelconque, soit philosophique, soit religieux, dans les Loges qui doivent être le centre où la pensée humaine doit s'affirmer rayonnante de la liberté.

» Vous dédaignez par trop le matérialisme lorsque vous refusez de le reconnaître comme système philosophique. Cependant, nous espérons que vous voudrez bien admettre que les penseurs cités plus haut ne sont pas des esprits superficiels. Vraiment, votre système est trop facile pour être sérieux.

» Vous invoquez comme troisième argument : « Qu'on ne peut imposer à personne ni une opinion, ni une croyance, car, dites-vous, chacun est libre et responsable. » Eh bien, c'est précisément parce que le Grand-

Orient a voulu imposer le spiritualisme à la moitié de nos Frères, que nous avons protesté contre cette tendance intolérante.

» Ce n'est pas nous, croyez-le bien, qui tuerons la Maçonnerie en revendiquant la liberté de conscience, mais bien vous en proclamant le principe dogmatique, qui n'a jamais rien vivifié, mais qui a réduit à l'état de cadavre la moitié de l'Europe civilisée. Avec votre dogme imposé, vous ne ferez pas de vraie Maçonnerie, mais de la théocratie maçonnique. Vous serez, en définitive, prêtre d'une religion positive. Il n'y aura que l'oripeau de changé.

» A votre quatrième argument, il faut vous répondre que nous ne faisons pas de la Maçonnerie pour récolter des éloges ni des considérations. Nous avons un drapeau que nous défendrons en dépit de toutes les haines et de toutes les calomnies. Quand on marche pour une idée, on ne regarde pas derrière soi pour voir si la foule applaudit.

» D'ailleurs, le grand mal si les profanes savent qu'il y a en la Maçonnerie des athées, des spiritualistes, des positivistes, des catholiques mêmes, si vous voulez! Cela prouverait seulement que la Maçonnerie est la tolérance universelle, la mère accueillant, avec un même amour, tous les enfants de la grande famille humaine, pourvu qu'ils pratiquent la loi fraternelle.

» Un mot encore et nous terminons. Vous parlez, dans votre lettre, d'une résolution à prendre, par le Grand Orient, au sujet de notre planche. Ce n'est pas là ce que nous demandons. En protestant, notre seul but a été de sauvegarder, pour l'avenir, les grands principes de libre examen et de tolérance qui sont les bases de la Maçonnerie belge depuis 1854. Notre protestation ne porte donc pas sur l'inscription seule, mais sur tout ce qui pourrait tendre, sous un prétexte quelconque, à imposer à nos frères un principe dogmatique.

» Nous espérons que vous voudrez bien vous rendre à l'évidence de nos arguments, et prendre la défense de notre planche quand elle sera communiquée au Grand-Orient. Si contre notre attente, il n'en était pas ainsi, veuillez nous envoyer votre démission, afin que nous puissions pourvoir à votre remplacement dans le plus bref délai.

» Recevez, très cher Frère, nos salutations fraternelles.

» (Signé) : L. T., Vénérable. — B., secrétaire.
— D., orateur.

» Pour copie conforme,
Le Secrétaire-adjoint,
» A. VAN ARENBERGH. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la singulière situation qui est faite au Grand Orient, ou plutôt, qu'il s'est faite. Tous ses efforts ont tendu jusqu'ici à combattre et à persécuter moralement et matériellement la Religion catholique, à la bannir des écoles primaires, moyennes et supérieures, à vouloir que la jeunesse soit élevée en dehors de Dieu et de ses commandements. Mais lorsque ses adeptes tirent de ces prémisses les seules conséquences qui peuvent en découler, lorsqu'ils veulent être logiques,

et en remontrer même à la Convention de 93 qui, qui reconnaissait au moins un Être-Suprême, le Grand-Orient se fache et se cabre contre l'application des principes qu'il fait enseigner. Mais c'est de l'inconséquence, c'est de l'absurde, c'est accepter la théorie et repousser la pratique.

Nous ne sommes pas les seuls à le faire remarquer. Les partisans du matérialisme et de l'athéisme triomphent facilement de ceux des leurs qui font preuve de pareille inconséquence, et voici avec quelle dureté *la Chaîne d'Union* traite ses Frères belges dans un article intitulé *le Nœud Gordien :*

« Qui dénouera ce nœud terrible, fatidique, qui porte dans ses ligaments la mort de la liberté de conscience, le droit de libre examen, ou duquel au contraire doit sortir, selon qu'il sera tranché, la renaissance de la Maçonnerie en Belgique, l'indépendance de la morale, la plénitude de la raison et la suprématie de la science?

» Qui le dénouera? telle est la grande question.

» Est-ce la Loge *la Constance*, Orient de Louvain, en proclamant loyalement la libre-pensée, en éliminant de la Maçonnerie tout ce qui peut nous diviser, tout ce qui est un attentat aux conceptions infinies de l'esprit humain?

» Si ce n'est pas la loge de Louvain, qui sera soutenue dans ses efforts par d'autres loges de l'obédience, sera-ce le F.·. Defré, Grand-Orateur du Grand-Orient de Belgique, en faisant de misérables concessions à Messieurs les *catholiques*, en sautant par-dessus le matérialisme et l'athéisme comme indignes de son attention (1), et en s'immergeant dans les hyperboliques caprices du spiritualisme, pour battre en brèche l'école ionienne au profit de l'école italique, en affirmant l'existence des esprits et en niant la puissance de la matière?

» Travail de nain, F.·. Defré! Vous aurez beau tendre la main à Socrate, à Platon, à Pythagore, à Chateaubriand, à Mme Staël, à Loyola si ça vous convient, et tourner le dos aux physiologistes, à Leucippe, à Démocrite, à Bacon, à Spinosa, à Proudhon, à Comte et à Littré, vous n'userez là que vos dents, votre doctrinarisme pétrifiant, et probablement votre réputation d'homme libéral... et quelque peu ambitieux.

» Il y a longtemps que nous connaissons le F.·. Defré, intelligence assez remarquable, tuméfiée d'une certaine dose d'orgueil depuis qu'il est une des cariatides de la Chambre belge, et nous ne serions pas étonné, qu'appelé à se prononcer sur la *Protestation* de nos FF.·. de Louvain, le F. Defré ne cherchât à sortir de la situation qui lui est faite comme Député de la R.·. Loge *la Constance*, auprès du Grand-Orient, par un discours à trucs et à double fonds, comme il en fait parfois.

» Mais heureusement qu'il ne trompera personne.

» Aujourd'hui on ne brûle plus les sorciers : on se contente de les démasquer et de les siffler.

(1) Nous aussi, Messieurs les catholiques, rejetons l'athéisme, le matérialisme. — *Paroles du F.·. De Fré.*

» Pourquoi ?

» Parce que le peuple a assez de bon sens pour se défier des endormeurs, et pour ne pas croire aux miracles des escamoteurs.

» Frères de Belgique, permettez-nous de vous rappeler ceci, dans le cas où votre protestation serait repoussée :

» Le nœud gordien joignait le joug et le timon de la charrette de Gordius, ce vieux laboureur devenu roi de Phrygie, et qui avait consacré son chariot, cet instrument de travail, à Jupiter, comme vous voulez consacrer à cette heure la liberté de conscience, cet attribut de la puissance humaine, à la Maçonnerie.

» Ce nœud était très compliqué, et l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui le délierait.

» Alexandre, en passant à Gordium dans son expédition d'Asie, éluda l'oracle en coupant le nœud d'un coup d'épée.

» La situation pour vous est moralement la même que celle d'Alexandre. Devant l'inextricabilité des dogmes et les paroles menteuses des oracles à courte vue, séparez hardiment le joug du timon, et marchez aux grandes conquêtes de la science et du monde moral.

» Vous avez le droit, l'intelligence, la liberté, — par conséquent toutes les forces seront avec vous.

» Ne craignez rien : *vouloir*, c'est *pouvoir*. »

HUITIÈME SÉRIE.

—

DANGERS ET DÉSASTRES POUVANT RÉSULTER DE L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LES MAÇONS DE VOLER, SUR LE SIGNAL DE DÉTRESSE, AU SECOURS DE LEURS FRÈRES QUI, EN TEMPS DE GUERRE, SE TROUVENT DANS LES RANGS ENNEMIS.

Sommaire. — § I. Théorie de cette obligation, établie par les plus hauts dignitaires de l'Ordre. — § II. Exemples de Maçons qui ont agi d'après ce principe. — § III. Fait arrivé près de Salamanque pendant la guerre d'Espagne. — § IV. Autre fait arrivé près d'Almarez, à la même époque. — § V. Fait plus odieux encore qui a eu lieu au commencement de ce siècle à l'Ile de France. — § VI. Création d'un pavillon maçonnique qui sert de signal de détresse. — § VII. Ce pavillon est destiné à appeler le secours des Maçons qui, dans un combat naval, se trouvent sur les vaisseaux ennemis. — § VIII. Dangers et désastres qui peuvent en résulter. — § IX. De quelle manière passa des mains de François II aux mains de Victor-Emmanuel la flotte des Deux-Siciles, ainsi que les villes de Naples, de Gaëte, etc. — § X. La Maçonnerie ne prescrit pas seulement à ses adeptes militaires de s'entre-aider de la sorte, mais elle le prescrit à tous ses adeptes, quelle que soit leur profession ou leur état. — § XI. Troubles et désastres que doit souffrir la société humaine quand ces prescriptions sont mises en pratique soit par les tribunaux, soit par les fonctionnaires des administrations publiques.

Avant d'examiner la moralité et les effets de l'obligation que contractent les Maçons de s'entr'aider en tout et partout, jusqu'à devoir s'élancer au secours de leurs Frères qui, en temps de guerre, se trouvent dans les rangs ennemis et font au milieu des combats le signe de détresse, citons quelques passages, pris dans les écrits et les discours des auteurs les plus estimés dans l'Ordre, où ce principe est établi ; nous alléguerons ensuite quelques exemples empruntés également à des auteurs renommés où ce principe est mis en pratique, et nous finirons par faire voir les désastres que peut produire un tel principe, une telle morale. Débutons par le F. Bouilly, qui fut longtemps Grand-Maître en second de l'Ordre maçonnique en France et qui passe pour un oracle parmi les siens : « Entre Maçons, dit le F. Bouilly, la puissance des liens fraternels est si forte, qu'elle s'exerce même entre ceux que les intérêts de la patrie ont divisés. » Puis, s'adressant aux Maçons, qui, en temps de guerre, sont sous les drapeaux, il ajoute ces paroles significatives : « *Ne distinguez ni la nation, ni les uniformes*: *ne voyez que des Frères, et songez à vos serments* (1). »

Le F. Lefebvre-d'Aumale, faisant la fonction d'Orateur au Grand-

(1) *Mes Récapitulations*, par le F. Bouilly, citées dans le *Globe*, t. IV, p. 4.

Orient de France, prononça, à la fête solsticiale du 24 Juin 1841, un discours dont nous extrayons le passage suivant :

« On objecte que toutes les industries étant, comme les religions, libres et tolerées, les associations secrètes sont devenues inutiles. C'est une erreur. D'abord, en fait d'industrie, le principe d'association en est le plus ferme soutien : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les compagnons de toutes les professions industrielles qui, une fois admis au compagnonnage, parcourent les climats les plus éloignés, se font reconnaître de leurs Frères, et obtiennent de l'ouvrage selon leurs professions, des secours selon leurs besoins : si éloignés qu'ils soient de leur famille naturelle et de leur patrie, ils trouvent une famille d'adoption qui les protège, les soutient et les console. Mais la Maçonnerie fait bien plus, elle agit dans un cercle plus grand : ce ne sont pas seulement les hommes d'une seule profession qu'elle unit, ce sont tous les hommes entre eux, sans distinction d'état, d'âge ni de fortune. On a même vu sur des champs de bataille des combattants, sur le point de s'égorger, se faire un signe, s'arrêter.... Car *les lois inexorables de la guerre ont elles-mêmes fléchi sous la puissance maçonnique ;* et c'est peut-être la preuve la plus palpable de son immense pouvoir. Oui, la guerre détruit les villes, les Etats; c'est la destruction générale: et voilà ce que ni les rois, ni les citadelles, ni les grands capitaines ne peuvent faire pour arrêter ses ravages, un seul signe, un seul emblème les suspend, un seul mot arrête le carnage. Mais, chose plus admirable encore, à ce signe vénérable, *on a vu des combattants jeter leurs armes, se donner le baiser d'union, et, d'ennemis qu'ils étaient, redevenir à l'instant amis et frères,* AINSI QUE LE LEUR PRESCRIVAIENT LEURS SERMENTS (1). »

Ce discours, est-il dit dans le procès-verbal de cette fête, eut le plus grand succès et les principes en furent tellement goûtés,que le F. Bouilly, en qualité de représentant particulier du Grand-Maître national, fit applaudir par une triple batterie et adressa à l'orateur, au nom du Grand-Orient, les remerciements les plus fraternels.

D'après ces principes, les intérêts de la patrie doivent le céder à ceux de la loge; au fort du combat, le militaire Maçon doit se souvenir, non des serments qu'il a faits à son souverain, à la constitution de l'État et à son drapeau, mais des serments faits à la loge; les lois de la guerre, d'où dépend le succès du combat et d'où peut dépendre le salut de la patrie, ces lois, inexorables partout ailleurs, cessent de l'être quand deux Maçons se trouvent en face. Les intérêts de la patrie divisent les combattants, n'importe; les intérêts de la loge doivent les unir : la Maçonnerie permet d'embrasser ceux que la patrie ordonne de combattre; que dis-je? leurs serments maçonniques le leur prescrivent. Et qu'on le remarque bien, ce qui est prescrit à un Maçon est prescrit à cent, à mille, à tous; ce qui est prescrit à un simple soldat Maçon, est prescrit à l'officier Maçon, au général Maçon.

« Parmi nos Frères qui suivent les bannières de Mars, dit le F. Duplais

(1) Procès-verbal de la fête d'Ordre, célébrée par le Gr.·. O.·. de France, le 6e jour du 4e mois lunaire (Tamuz), l'an de la vraie lum.·. 5841. Voir le *Globe*, t. III, p. 446.

(dans un discours qu'il prononça à l'occasion d'un banquet où quatre loges des plus renommées de Paris étaient réunies), je vois deux guerriers entraînés par leur aveugle fureur, se menacer de loin, agiter en leur main un glaive meurtrier; leur acharnement est au comble, la rage se peint dans leurs farouches regards, ils sont près de s'atteindre. Cependant un sentiment secret les arrête: un signe, un cri, partant de l'un des combattants, anéantissent la fureur qui les animait; on les voit s'élancer l'un vers l'autre, mais c'est pour se donner le baiser fraternel (1)! »

§ II. Voilà la théorie, voici la pratique. Ainsi que l'avoue un Maçon distingué (2), « les dernières guerres européennes contre la France sont riches en exemples où l'assaillant baissa les armes, où l'officier arrêta sa troupe, pour sauver un Frère qu'il aperçut sous l'uniforme. »

Les traits que nous allons citer ont rapport à la bataille de Waterloo et sont tirés des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, qui en rapportent plusieurs autres qu'il serait trop long d'insérer ici :

« Le 18 Juin, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie, un officier belge reconnaît devant lui un de ses Frères d'armes, avec qui il s'était trouvé autrefois dans la loge. A peine s'applaudissait-il d'être assez loin de lui pour ne pas devoir l'attaquer, qu'il le voit entouré et blessé. *Il oublie tout alors, se précipite vers lui et le dégage, au risque de passer pour traître.* » (T. II, p. 52.)

« Le même jour, deux jeunes officiers anglais commandaient une escorte qui conduisait plusieurs centaines de prisonniers français dont les officiers se firent reconnaître pour Maçons. Pour être fidèles à leur parole maçonnique, les officiers anglais se préparèrent à les défendre contre les Prussiens, et « on aura de la peine à le croire (ce sont les propres paroles des *Annales* elles-mêmes), on aura de la peine à le croire, mais il est de toute vérité, que le combat s'engageait entre les vainqueurs (Anglais et Prussiens), quand la voix d'un général prussien le fit cesser. » (T. II, p. 54).

Il n'y a personne qui ne voie quelle perturbation, quel desarroi, des actions semblables, au fort du combat, peuvent mettre dans une armée: elles peuvent décider du sort de la bataille. Si elles s'étaient reprodnites à celles de l'Alma, d'Inkermann, de Magenta ou de Solferino, ou à l'assaut du fort Malakoff, qui sait quelle aurait été l'issue de ces batailles et de cet assaut? Les lois de la guerre, pas plus que la saine morale, ne permettent de prendre la défense d'un ennemi contre ses propres gens; elles ne permettent pas de dégager, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie, un ennemi entouré, au risque de passer pour traître; elles ne permettent pas d'engager le combat contre ceux de son parti pour être fidèle à la parole maçonnique.

Cependant les *Annales maçonniques* qui rapportent ces actions

(1) Voir le *Globe*, T. IV, p. 216.

(2) L'auteur de la brochure : *Die Gegenwart und Zukunft der Freimaurerei in Deutschland* (p. 33), *Leipzig* 1834. Voici le texte primitif : « Die letzten Europaischen Kriege gegen Frankreich sind reich an solchen Beispielen, wo der feindliche Angreif seine Waffen streckte, der officier seine eigene Mannschaft zurückhielt, um den erkanten Bruder in den uniform des Feindes zu schonen. »

trouvent que ce sont là « des traits qui honorent la Maçonnerie », et elles ajoutent que « ceux qui ont agi de la sorte, croient n'avoir rempli que leur devoir, n'avoir suivi que leurs serments, n'avoir fait que mettre en pratique la morale de la Maçonnerie. » (p. 49 et 56.)

§ III. Citons encore d'autres faits que rapportent également des écrivains de l'Ordre, d'une orthodoxie maçonnique incontestée.

En voici d'abord un, arrivé en Espagne lors de la guerre qu'y firent les Français sous Napoleon. Nous le rapportons d'après la Revue maçonnique, *Latomia* (T. II, p. 189) :

« Les deux armées (française et espagnole) se trouvaient en face de Salamanque. Un régiment français avait formé un carré; mais à peine cette évolution avait-elle été exécutée, que des balles et des boulets de canon vinrent assaillir le carré. Le chef Dupuy est blessé mortellement; mais, pour sauver le reste du régiment, il fit le signe de détresse. Le chef ennemi l'aperçoit, et le carnage cesse aussitôt. Ceux qui peuvent se faire connaître comme Maçons, sont internés dans la ville voisine sur leur parole d'honneur; des vêtements, de l'argent, toutes les provisions nécessaires leur sont procurés, et ces braves durent tout cela à la générosité d'un homme qui n'avait avec eux d'autre lien que celui du serment maçonnique. »

M. Gyr, en citant ce passage, fait la remarque suivante :

« Les Maçons ne manqueront pas d'exalter la magnanimité du général espagnol envers les compagnons d'armes du commandant Dupuy. « Voilà, » diront-ils, un exemple de la magnanimité du Maçon envers ses » frères! Voilà le respect que nous avons pour les lois naturelles de » l'humanité (1)! » Quant à nous, simples profanes, nous ne voyons dans la conduite du général espagnol qu'un parjure. N'avait-il pas juré de défendre sa nation, d'obéir à ses chefs et, partant, d'anéantir l'ennemi qui souillait de sa présence le sol sacré de la patrie? Ces soldats Maçons qu'il a épargnés, n'auront-ils pas, peu de temps après, combattu la brave nation espagnole et contribué ainsi à faire prolonger une guerre aussi cruelle qu'injuste? Que de malheureux Espagnols seront peut-être tombés plus tard sous le sabre de ces soldats épargnés par la fausse générosité d'un général ennemi! C'est ainsi qu'en se montrant bon Maçon, il a trahi sa patrie; c'est ainsi qu'en accordant la vie sauve à des ennemis, il a fait massacrer ses compatriotes. Et qu'on n'objecte pas que le général espagnol a fait preuve d'humanité en épargnant des ennemis; qu'on ne dise pas qu'en blâmant sa conduite en cette circonstance, nous montrons des instincts sanguinaires. Nous répondons que le serment fait au drapeau impose des devoirs dont le non-accomplissement constitue un parjure. Nous disons que la guerre a ses lois horribles, il est vrai, mais

(1) Ce que M. Gyr suppose comme devant probablement avoir eu lieu est réellement arrivé : dans un discours que le F. Nivelle prononça dans la loge des *Cosmophiles*, l'action de Dupuy est représentée comme un *beau trait de clémence*, un *acte d'humanité*, un *trait héroïque*. Le F. Nivelle s'extasie, à cette occasion, devant la Maçonnerie, en s'écriant : « O merveilleuse, ô sublime institution!!! » et finit par lui décerner le titre de REINE DES ASSOCIATIONS BIENFAISANTES. (Voir le *Globe*, t. I, p. 62.)

reconnues par tous les peuples, lois d'après lesquelles la destruction d'un bataillon carré n'a jamais été considérée comme une boucherie humaine, du moment qu'elle est nécessaire au succès de la guerre et que l'ennemi, supposé injuste dans son agression, ne veut pas déposer les armes (1). »

§ IV. Voici un autre fait de même nature. Le F. Marmier qui en fut l'auteur, le rapporte lui-même de la manière suivante :

« Lorsqu'en 1808, le premier corps d'armée passa le Tage près d'Almarez, sous le commandement du maréchal de Bellune, je commandais une compagnie de voltigeurs du 24e régiment de ligne qui formait l'avant-garde. Parmi les habitants de l'autre rive auxquels je m'adressai pour obtenir des renseignements, un homme d'une belle figure et d'une stature colossale attira surtout mon attention. Il portait les vêtements d'un muletier, qui contrastaient singulièrement avec son port majestueux, et il répondait à toutes mes questions avec une précision et une clarté qui annonçaient une grande présence d'esprit. Tout son extérieur avait quelque chose de chevaleresque. Je le donnai à un officier de l'état-major comme guide à travers les montagnes. Dès le soir du même jour, j'appris que ce guide *avait tenté d'égarer une colonne;* on conçut des soupçons et l'*on découvrit sous ses vêtements des instructions secrètes données par le général espagnol Cuesta*. Je me rendis dans son cachot. Il avait été condamné à mort et se montrait résigné. Il me demanda seulement tout ce qui était nécessaire pour écrire à sa femme et à ses enfants. Son nom était Santa-Croce. Après quoi il me donna la main, fit l'attouchement maçonnique ; et lorsqu'il eût reconnu que j'étais un frère, il me donna le nom de libérateur. Je m'adressai ensuite à mon major, le baron Jamin, à qui je décrivis en termes chaleureux ce qui venait de se passer, et j'eus le bonheur d'exciter ses sympathies. « Suivez-moi, dit-il, » allons trouver le général Barrois, et songeons aux moyens de sauver » ce malheureux. » Je répétai mon récit au général. Celui-ci s'empressa de se rendre auprès du maréchal Victor, d'où il revint bientôt en nous annonçant que *l'Espagnol ne devait pas être jugé par un conseil de guerre, mais être considéré comme un prisonnier ordinaire.*

» Voici ce que j'ai lu dans un journal anglais :

» Au nombre des Espagnols qui ont rendu les plus éminents services à leur patrie, il faut placer le célèbre Santa-Croce qui, après avoir été renfermé dans la citadelle de Ceuta, *a eu le bonheur de s'échapper* (2). »

« Ainsi, voilà qui est clair, dit encore M. Gyr. Un espion qui, d'après les lois de la guerre, est condamné à être fusillé ; un homme qui avait rendu d'éminents services à la cause de son pays, c'est-à-dire, en d'autres termes, qui avait fait aux Français un tort considérable, Santa-Croce échappe à la mort par l'attouchement maçonnique, découvre un frère dans son ennemi, voit violer en sa faveur les lois de la guerre, est transféré dans une citadelle au lieu d'être passé par les armes, et puis a le bonheur d'échapper ! Sans aucun doute, ce bonheur ne fut pas dû à un

(1) *La Franc-Maçonnerie en elle-même*, p. 102.
(2) Voir le *Globe* (T. III, p. 483).

aveugle hasard, mais aux intelligences et au dévouement de ses frères. Cette supposition n'est pas sans fondement : après avoir violé une première fois le serment fait au drapeau, les chefs Maçons devaient, pour être conséquents avec eux-mêmes, ne rien négliger pour procurer à leur Frère les moyens de s'échapper. Double parjure dont les conséquences auront été funestes aux troupes françaises. Santa-Croce, que l'on affecte de représenter comme un homme de haute naissance et d'une intelligence supérieure, aura continué de rendre à sa patrie d'éminents services, soit en continuant son rôle d'espion, soit en nouant des rapports avec des Anglais, soit enfin en maniant ce terrible mousquet qui abattit de milliers de Français dans les embuscades des guérillas (1).

§ V. Citons un autre fait plus odieux encore, arrivé au commencement de ce siècle à l'Ile de France (Maurice), au temps que le général Decaen y commandait. Le voici tel que le journal le *Franc-Maçon* le rapporte :

« A cette époque il y avait à Maurice comme prisonnier de guerre un capitaine anglais, nommé Owen. Il avait été enfermé dans un des pavillons de la maison qui se trouve aujourd'hui être celle de la famille d'Épinay, rue du Rempart. Ennuyé de sa réclusion et *voulant respirer pendant quelques heures l'air de la liberté*, il attacha un soir des draps à la fenêtre, et il fut bientôt dans la rue.... Malheureusement pour lui, il rencontra une ronde de police : il fut arrêté, mais seulement *après un combat prolongé, dans lequel plusieurs gardes-police furent blessés par le capitaine Owen, qui était armé.*

» Qu'on juge de la colère du général De Caen. *Prisonnier de guerre, le capitaine Owen avait non seulement rompu son ban, mais blessé des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.* Le capitaine Owen fut renvoyé devant un conseil de guerre, et était exposé à une condamnation à être passé par les armes.

» Il fallait, à tout prix, pour sauver sa vie, obtenir du gouverneur que le capitaine ne comparût pas devant le conseil de guerre, où, d'après les lois militaires, sa condamnation était certaine. Des démarches furent faites, mais restèrent vaines. Le général De Caen voulait faire un *exemple rendu nécessaire* par suite de la grande quantité de prisonniers anglais dans le pays.

» Grâce au ciel, le capitaine Owen était Maçon. La Loge de la *Triple Espérance*, informée du fait, se rendit en députation au Gouvernement. Le général De Caen était lui-même Maçon. Le capitaine Owen fut sauvé, et mis en liberté sous la caution de l'atelier (2). »

Ainsi, bien qu'*un exemple fut nécessaire, le prisonnier de guerre qui, pour respirer pendant quelques heures l'air de la liberté, avait blessé à main armée plusieurs gardes-police dans l'exercice de leurs fonctions*, fut sauvé et mis en liberté.

Nous laissons au jugement du lecteur l'appréciation d'une morale qui aux intérêts de toute une colonie, préfère les intérêts d'un simple Maçon

(1) *La F.-M. en elle-même*, p. 166.

(2) Le *Franc-Maçon*, 6me an., p. 68. Ce journal n'indique pas l'année où ce fait est arrivé ; il se borne à marquer qu'il a eu lieu « en 18.. »

gravement coupable, *coupable d'avoir blessé à main armée des agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.* Cependant ces faits immoraux, ces actions subversives non seulement de toute discipline militaire, mais encore de tout droit et de toute justice, la Maçonnerie les approuve, elle loue ceux qui les commettent, elle déclare qu'ils ne font que leur devoir, elle prononce qu'ils ne pourraient agir autrement *sans forfaire à la fraternité et à l'honneur maçonniques.*

§ VI. Pour constater cette étrange morale, nous donnons ici un document authentique, émané de l'autorité centrale qui régit la Maçonnerie française du rit écossais. A cause de son extrême importance nous en reproduisons textuellement trois articles, les seuls que le journal *le Globe* ait jugé à propos de communiquer au public. Les voici, d'après le journal le *Globe Franc-Maçon* (t. IV, p. 161):

SUPRÊME-CONSEIL DU 33e ET DERNIER DEGRÉ.

Grande Loge centrale de France, rit écossais ancien accepté.

(Extrait des délibérations du Suprême-Conseil de France, séance du 8e jour de la lune Yar, second mois de l'an de la grande lumière 5842 (18 avril 1842).

ART. 3. « Tout capitaine Maçon est autorisé à arborer, en cas de danger, un pavillon maçonnique à ses mâts. Ce pavillon doit être carré et ainsi dessiné en bleu sur fond blanc : DEUX MAINS ÉLEVÉES ET SERRÉES EN SIGNE DE DÉTRESSE, AVEC LA CROIX AU-DESSUS (1).

ART. 4. » Ce pavillon, ainsi décrit qu'il vient d'être dit, couvre tout l'équipage, et appelle le secours de tout Frère qui peut l'apercevoir ; NE PAS VOLER A CE SIGNE, C'EST FORFAIRE A LA FRATERNITÉ ET A L'HONNEUR MAÇONNIQUES.

ART. 7. » La partie de ce décret qui regarde l'établissement et la fixation du pavillon, sera signifié à nos ateliers et à nos Frères de tous les rites et de toutes les obédiences.

» *Signé à la minute :* Le comte de Chabrillan, comte de Monthion, Allegry, Guiffrey, comte de Fernig, comte Decazes (2).

» Par ampliation : *Le chef du secrétariat par intérim,*

» DESFAMMES. »

(1) Un journal parisien, *le Monde maçonnique*, rapporte, dans sa livraison de septembre 1862, qu'en Allemagne la Grande-Loge de Hanovre a porté un décret à l'instar de celui du *Suprême-Conseil*, pour l'établissement d'un *pavillon de détresse*. Ce journal remarque, à cette occasion, que, si le décret du *Suprême-Conseil* n'a pas eu tout son effet en France, il faut peut-être l'attribuer à la croix qui s'y trouve et qui, comme le dit ce journal, n'est aucunement un signe maçonnique.

(2) La Maçonnerie française est divisée en deux fractions : l'obédience du *Suprême-Conseil* et l'obédience du *Grand-Orient*. Le chef du *Grand-Orient* est élu pour six ans et a le titre de *Grand-Maître;* celui du *Suprême-Conseil* est élu *ad vitam* et porte le titre de *Très-puissant Souverain Grand Commandeur Grand Maître.* Le duc Decazes fut installé dans cette fonction le 24 Juin 1838, et la conserva jusqu'à sa mort en 1860. Peu d'hommes ont tant contribué au succès de la Maçonnerie que lui, surtout du temps de Louis XVIII. D'abord chef de la police et ensuite président du conseil des ministres, il plaida si bien la cause de la loge auprès du roi, que le *Globe* dit en termes précis, que c'est à lui qu'on doit la conservation du *feu sacré.* Le duc Decazes rendit en même temps de grands services à l'opposition (voir Louis Blanc, *Histoire des dix ans*, T. V, p. 217.) Ce fut lui qui obtint du roi en 1816 la dissolution de la Chambre où dominait l'élément opposé. Cette dissolution fut si désastreuse au parti royaliste, qu'un journal

§ VII. Je le sais, la Maçonnerie, pour s'innocenter, prétendra que ce pavillon de détresse n'est pas destiné à être arboré dans un combat naval, mais à servir dans d'autres cas où un Frère pourrait avoir besoin du secours de son Frère. M. Eckert a prévu cette échappatoire et y a répondu d'avance. « Le pavillon de détresse, dit-il, a évidemment un sens pratique. Or, il ne peut en avoir un tel, s'il n'est destiné aux combats sur mer. Car, en dehors des combats, il y a des signes conventionnels qui, reconnus par le droit des gens, obligent quiconque les aperçoit à porter secours et auxquels tout homme d'honneur s'empresse d'obéir. Que si les Maçons ont besoin d'avoir un signal particulier pour, en dehors d'un combat naval, répondre aux signes de détresse, c'est qu'ils ne respectent pas le droit des gens et qu'ils sont mauvais citoyens. Or, comme les Maçons repousseront cette supposition, il ne leur reste qu'à avouer que leur pavillon spécial de détresse n'a été créé que pour le cas d'un combat naval, vu que pour tous les autres cas il existe des signaux convenus. »

Or, s'il est vrai que ce pavillon est destiné aux combats, voici la conduite que la Maçonnerie prescrit à ses membres, voici l'action qu'elle leur impose. Un Maçon quelconque, (capitaine, pilote, amiral ou tout autre), dès qu'il aperçoit le pavillon de détresse sur un vaisseau ennemi, doit porter secours au Maçon qui réclame son secours, il doit cesser de combattre dans ses propres rangs, et, pour aider son Frère de loge, il doit faire cause commune avec l'ennemi. Ce maçon se trouve en face de deux pavillons: il a devant lui le pavillon ennemi que le serment de fidélité qu'il a prêté à son souverain l'oblige de combattre; il a devant lui le pavillon de détresse d'un Frère que son serment de fidélité à la loge l'oblige de secourir. En face de ces deux pavillons, entre ces deux serments, l'hésitation même ne lui est pas permise: il doit, sans la moindre perplexité, trahir le pavillon de son souverain et de sa nation. Car, comme le dit expressément le F. Lefebvre-d'Aumale, les lois inexorables de la guerre doivent fléchir devant la puissance maçonnique.

§ VIII. Qui ne voit à quel danger toute une flotte, toute une armée sont exposées quand, au jour du combat, à l'heure de la lutte, au moment critique qui décidera du sort de la bataille, des militaires changent de pavillon ou abandonnent leur drapeau et fraternisent avec l'ennemi? Se conduire de la sorte, n'est-ce pas commettre le crime de félonie à l'égard du souverain, trahir les intérêts de la patrie, concourir à la perte de la bataille, et parfois même compromettre l'existence de l'État! Cette éventualité est d'autant moins impossible que, d'après les principes maçonniques, les officiers et les généraux, tout autant que les simples militaires, doivent, sans égard pour le serment qu'ils ont fait au prince, tenir le serment prêté au Vénérable. Comme nous l'avons entendu de la bouche du F. Lefebvre, l'obligation de la fraternité maçon-

ne craignit pas de dire tout récemment encore, que, après le vote du 21 janvier 1793, l'ordonnance du 5 septembre 1816 a été l'acte le plus révolutionnaire, celui dont les conséquences ont le plus retenti en France. « Cet acte, ajoute ce journal, explique les différentes appréciations auxquelles est en butte la mémoire de M. Decazes. » (Le *Monde*, 5 nov. 1860). M. Eckert appelle M. Decazes le mauvais génie de Louis XVIII »(*Magazin der Beweisführung*, etc., t. IV, p. 157). (NOTES DE L'AUTEUR.)

nique lie tous les Maçons sans distinction, par conséquent les chefs de l'armée aussi bien que les simples soldats. Nous avons entendu aussi le F. Bouilly, parlant de la puissance de la fraternité entre les membres de la loge, s'adresser à tous les Maçons indistinctement, sans égard pour le grade qu'ils ont ni pour le poste qu'ils occupent. Ce ne sont donc pas les soldats seuls sur qui cette puissance doive s'exercer; ils ne sont pas les seuls qui, en vertu de leur fraternité de loge, doivent s'unir à ceux dont ils sont divisés en vertu des intérêts de la patrie; ce n'est ni aux soldats ni même aux officiers seuls que les serments maçonniques prescrivent de faire fléchir les lois de la guerre, de s'arrêter au milieu de la lutte sanglante des combats: les généraux des armées de terre, comme les amiraux des flottes, comme les commandants des villes, comme ceux des citadelles, tous, *au signe vénérable de la Maçonnerie*, doivent, *ainsi que leurs serments le leur prescrivent*, d'ennemis qu'ils sont, redevenir amis; tous doivent se donner le baiser d'union; tous, à ce signe, comprennent qu'au lieu d'ennemis à combattre, ils n'ont devant eux que des Frères à embrasser.

Avec de tels principes, à quoi servent les armées les plus nombreuses et les mieux organisées? De quelle utilité sont les places fortes et les citadelles? Vaut-il la peine de sacrifier tant de millions pour fortifier telle ou telle citadelle, telle ou telle place, Cherbourg ou Anvers, par exemple? N'est-il pas à craindre qu'un jour, malgré de redoutables fortifications, une place, une citadelle soit livrée sur une simple sommation, comme le fut en 1793 Mayence, le boulevard de l'Allemagne, ou qu'elle ne capitule, peut-être même avant d'être sommée, comme capitula Malte, le boulevard de la chrétienté, en 1798? Quand, ainsi que le veut le F. Bouilly, le militaire ne distingue plus la nation ni les uniformes, quand il songe à des serments autres que ceux qu'il a prêtés à la nation qu'il sert et au drapeau sous lequel il combat, quand il se croit permis de faire fléchir les lois inexorables de la guerre; alors les places même imprenables peuvent, en moins d'un jour, passer en d'autres mains et changer de maître, sans siége, sans sommation, comme cela arriva plus d'une fois dans les guerres de la révolution française. « Dans la guerre de la république, dit M. Barruel, des chefs sans expérience et sans mérite déconcertèrent la sagesse et les mesures des héros les plus consommés dans l'art militaire. Alors, dit-il, des hordes carmagnoles et des guerriers d'un jour célébrèrent leur entrée triomphante dans un grand nombre de provinces; alors toute la valeur, toute la discipline des légions d'Autriche, de Hongrie et de Prusse, depuis tant d'années instruites à manier les armes, élevées dans les camps par de grands capitaines, devenaient inutiles, et les citadelles, malgré l'art des Vauban et des Coehorn, s'ouvrirent à l'aspect seul de ces nouveaux vainqueurs (1). »

§ IX. Eh! qu'avons-nous besoin de recourir à des faits d'une date si éloignée? N'avons-nous pas vu dernièrement dans la guerre entre le Piémont et les Deux-Siciles une série d'événements qui ne peuvent s'expliquer que par la trahison et le parjure d'hommes qui, pour être fidèles

(1) *Mémoires, etc.*, t. IV, p. 349.

à d'autres serments, violent ceux qu'ils ont prêtés à leur souverain et à leur patrie? « Qu'avons-nous vu en Italie, disait M. Rogier, ministre des affaires étrangères en Belgique? Une poignée d'hommes audacieux déclarent un jour que, dans quelques semaines, ils se seront rendus maîtres d'une partie de l'Italie; et ce qu'ils disent, ils le font. Et nulle part ils ne rencontrent de résistance sérieuse; les murailles tombent, les villes s'ouvrent, les trônes s'écroulent devant eux (1). » Nunziante livre au Piémont ses régiments, Persano sa flotte et Liborio-Romano la capitale. Ainsi que le dit M. Barruel, en parlant des Français devant Malte en 1798, ils n'avaient là que dés Frères à embrasser et non des ennemis à combattre. Et il en était de même pour les Garibaldiens et les Piémontais lors de leur facile conquête du royaume des Deux-Siciles. La *Fraternité*, qui régnait entre les membres des sociétés secrètes des deux camps, avait tout réglé d'avance, au point qu'un jour, on annonça, par méprise, la victoire avant le combat. Ainsi une dépêche télégraphique de Turin, datée du 3 novembre 1860, faisait connaître l'entrée des Piémontais dans Mola di Gaëta, entrée qui ne se fit que le lendemain, à cause d'un empêchement imprévu dont on n'avait pas été averti à Turin. Certaines combinaisons avaient été préparées longtemps d'avance, comme l'atteste M. le lieutenant-général Chazal, ministre de la guerre en Belgique, qui prononça au Sénat, dans la séance du 4 mai 1861, un discours dont nous extrayons le passage suivant : « J'ai voulu savoir ce qui j'était passé à Gaëte; j'y ai envoyé des officiers, et nous avons appris que la place s'était rendue à la suite de désastres causés par l'*infâmie et la trahison*. Il paraît avéré que l'officier qui avait construit le principal magasin à poudre de la forteresse, avait toléré des fraudes et des malfaçons dans l'exécution de la maçonnerie. Pendant le siége, cet officier a passé à l'ennemi, et c'est sur ses indications et sur celles d'autres transfuges que les assiégeants ont dirigé leur feu sur le magasin et sont parvenus à le faire sauter (1). »

§ X. Nous n'avons jusqu'à présent considéré la morale de la fraternité maçonnique qu'au point de vue militaire. Mais ce ne sont pas les militaires seuls que lie cette fraternité; ce ne sont pas, comme le dit le F. Lefebvre, les hommes d'une seule profession que la Maçonnerie unit : tous ses affiliés, quels que soient leur âge et leur fortune, leur état et leur position sociale, elle les unit comme autant de membres en un seul corps; elle ordonne à tous d'être fidèles aux serments faits aux chefs de la loge plutôt qu'aux serments faits au prince et à la patrie; elle veut que quiconque est affilié à l'Ordre, n'importe son état ou position défende par tous les moyens possibles les intérêts de ceux qui appartiennent à la loge, préférablement aux intérêts de ceux qui n'y appartiennent pas.

Et pourquoi, si l'on veut être conséquent, n'en serait-il pas ainsi? Pourquoi un Maçon, pour sauvegarder les intérêts d'un Frère de loge, ne pourrait-il pas, ne devrait-il pas sacrifier les intérêts d'un individu ou d'une famille? S'il est vrai que *la puissance des liens maçonniques est si forte qu'elle s'exerce même sur ceux que les intérêts de la patrie ont*

(1) *Annales parlement.* (Chambre des représentants), séance du 21 déc. 1861, p. 28.

divisés, s'il est vrai qu'*il n'y a pas jusqu'aux lois inexorables de la guerre qui ne fléchissent sous la puissance maçonnique*, s'il est vrai enfin qu'*au fort d'une bataille, au milieu d'une furieuse charge de cavalerie*, un Maçon, pour sauver un Frère de loge, *peut se précipiter vers l'ennemi, combattre ses propres Frères d'armes* et s'exposer à contribuer à la perte d'une bataille, à la perte même de la patrie dont le sort quelquefois (comme à Waterloo) peut dépendre de l'issue de la bataille ; si tout cela est vrai, disons-nous, à plus forte raison il doit être permis à un Maçon, juge et fonctionnaire de l'Etat, d'agir pour le même motif contre les intérêts d'un individu d'une famille et même d'une province. Cela est logique.

§ XI. Mais aussi quels désordres et quels désastres ne doivent pas découler d'un tel principe, d'une telle morale ? D'abord, si on l'admettait ces principes, quelle grave atteinte l'ordre judiciaire n'en souffrirait-il pas ? et à quoi se réduirait la justice elle-même ? Le juge ne doit-il pas être exempt de tout engagement particulier qui pourrait entraver la liberté et l'indépendance de son jugement ou qui pourrait faire suspecter son intégrité ? M. de Gerlache, premier président de la Cour de Cassation de Bruxelles, traçait en peu de mots et la haute importance de la justice et la noble mission des corps judiciaires, lorsque, en complimentant le roi à l'occasion du nouvel an 1860, il lui adressa ces belles paroles : « Sire, la justice est l'ancre qui affermit les royaumes et les empires au milieu des agitations des partis et des passions qui les divisent et trop souvent les ébranlent. La justice qui est la même pour tous, dans tous les temps et sur tous les régimes, ne connaît que le droit et la loi. Mais les lois ne sont rien si elles ne sont invariablement exécutées dans l'intérêt général. St.-François de Sales présente la justice comme la plus belle de toutes les vertus, comme la vertu tout entière, descendue du Ciel et née de Dieu. « Elle est, dit-il, le lien du monde, la paix des nations, le soutien de la patrie, la sauvegarde du peuple, la force d'un pays, la protection du faible, la consolation du pauvre, l'héritage des enfants, la joie de tous les hommes et l'espérance du bonheur éternel pour ceux qui l'administrent dignement. »

« Qu'est-ce qu'un juge, disions-nous dans *la Patrie*, de Bruges, si ce n'est l'homme vertueux, l'homme probe, l'homme inaccessible à toute considération étrangère, à tout esprit de parti, à toute prédilection pour les personnes et les doctrines, et se préoccupant uniquement du vrai et du juste ? Peut-il y avoir chez le juge, appelé à prononcer sur les plus graves intérêts de l'homme et de la société, la moindre place pour l'esprit de parti ? Et quelle garantie l'homme lié par ces serments de fraternité peut-il offrir aux justiciables qui mettent leurs intérêts entre ses mains ? A qui, plus qu'à un juge, importe-t-il d'avoir toujours et partout cet *animus in consulendo liber*, cette liberté qui ne flatte ni ses propres passions, ni celles d'autrui, et ne s'inspire jamais que de nobles sentiments ?

» Mais cette liberté existe-t-elle chez le Maçon ? La confiance des justiciables en de pareils magistrats est impossible ; les garanties d'impartialité disparaissent ; la justice n'est plus cette divinité tenant sa balance égale entre les partis et portant le bandeau sur les yeux pour ne

point distinguer entre les hommes sur lesquels son arrêt va se prononcer : sa balance porte un poids que la passion jette toujours dans un des plateaux, son bandeau est troué, et un œil malin distingue adroitement si c'est un adversaire ou un partisan que l'arrêt doit atteindre. Que devient alors la dignité d'un tribunal, la sentence d'un juge, le respect de la chose jugée, l'intérêt social tout entier (1)? »

Dans un tel état de choses, les juges ne sont plus juges, ils sont partie; ils ne rendent pas des arrêts, ils rendent des services. Aussi M. Eckert démontre-t-il, dans plus d'un endroit de ses ouvrages, que la Maçonnerie est incompatible avec la fonction de juge. « Où en serions-nous réduits, s'écrie-t-il, si, par les serments de la politique de l'Ordre, tous les siéges de la magistrature étaient le partage exclusif de la Maçonnerie? Alors le pouvoir judiciaire serait séparé de l'État et passerait aux mains d'une personne morale, il dépendrait non d'un État particulier, mais d'un État universel (2). »

Outre qu'on verrait des avancements scandaleusement rapides et que rien ne peut justifier, la magistrature judiciaire, ce corps que, dans tous les pays civilisés, on regarde comme le dernier boulevard de l'indépendance et comme l'obstacle de la tyrannie, ce corps serait asservi aux passions des partis. Lorsque, dit M. Mesnard, la justice s'abdiquant elle-même, tombe des hauteurs de la loi dans la bassesse du dévouement, le mal est grand et dépasse tout ce que peut redouter la prévoyance humaine (3). S'il fallait un jour en venir là, nous serions pires qu'en Turquie et en Chine, où la vénalité des juges est si commune. Là, au moins, il n'y a pas de société exclusive, la justice ne s'y vend et ne s'achète que d'individu à individu. Mais, dans les pays chrétiens, ce serait bien autre chose : le jour où la fraternité maçonnique y ferait invasion dans les tribunaux et dominerait dans le sanctuaire de la justice, les intérêts de plus de quatre millions de Belges dépendraient des neuf mille Francs-Maçons belges, et en France les intérêts de plus de trente-cinq millions de Français dépendraient des trente-cinq mille Maçons français.

XII. — Puis, que deviendrait l'administration de l'État? « La Maçonnerie, dit M. Eckert, par suite du serment de la fraternité, ou d'une décision des loges, hisse ses adeptes à toutes les places de l'administration et écarte tous les citoyens non initiés. Le Maçon qui occupe une position civile,est sommé de se rappeler le serment de venir en aide

(1) La *Patrie*, de Bruges, 29 octobre 1858.

(2) *La Fr.-M. dans sa véritable signification, etc.*, T. I, p. 144.

(3) Ces réflexions sont tirées du *Journal de Bruxelles*, du 18 novembre 1860. — Ce *Journal* ajoute : Les annales de l'Ordre maçonnique nous révèlent à cet égard les faits les plus étranges. Des hommes coupables de crimes avérés, de complots contre la sûreté de l'État, tombent entre les mains de la justice, et on les déclare innocents,ou d'invisibles mains brisent leurs chaînes et les rendent à la liberté. Ils trouvent des amis, des complices partout, parmi leurs juges, parmi les plus hauts fonctionnaires, ministres, généraux, gouverneurs; ils en trouvent parmi leurs geôliers, au fond de leurs prisons : tout le monde leur vient en aide au nom redouté de la Franc-Maçonnerie. C'est ce qui résulte de la *Vie de Jean Wit, dit von Dörring*, écrite par lui-même, dont on trouve l'analyse dans l'ouvrage de M. l'abbé Gyr, *La F.-M. en elle-même*, p. 167 et suiv.

à son Frère, et celui qui est initié à un grade supérieur, protège ses simples Frères, selon que le commande l'intérêt de l'Ordre.... C'est ainsi, que l'Ordre parvient à faire entrer ses adeptes dans toutes les places communales, qu'il se constitue le gérant et l'organe de la commune, qu'il dispose réellement de la puissance du peuple. Donc, conclut M. Eckert, l'ordre maçonnique tient dans les mains toutes les autorités du gouvernement; il renverse les bases de l'État et de la société; il proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, tandis qu'il a une préférence marquée pour ses membres; il distribue à ses conjurés toutes les places de l'État, des écoles et des communes. Ainsi les États sont minés dans leurs fondements; ainsi l'égalité des droits n'est qu'un leurre (1). »

Il faudrait une oblitération entière du sens moral pour ne pas voir où mènent de tels principes. Si jamais ils prévalent, ils n'aboutiront à rien moins qu'à la dissolution de la société. Armée, administration, tribunaux, toutes les institutions légales tomberont comme du bois vermoulu; l'État croulera et la société sera ensévélie dans une immense catastrophe.

(1) *La F.-M. dans sa véritable signification, etc.* (t. I, p. 139).

NEUVIÈME SÉRIE.

—

CONTRADICTIONS, MENSONGES, CALOMNIES, INJUSTICES MAÇONNIQUES.

DOCUMENT I.

ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE CLERGÉ CATHOLIQUE PAR LE F. DE FUISSEAUX, VÉNÉRABLE DE LA LOGE DE LA *Parfaite Union* DE MONS, DEVANT LA LOGE DE HENRI IV, DE PARIS.

(Copié du *Globe*, journal maçonnique, t. I, p. 304.)

Extrait d'un procès-verbal de tenue extraordinaire de la loge chapitrale de Henri IV, *à l'Orient de Paris, à l'occasion de son affiliation avec la loge de la* Parfaite Union, *à l'Orient de Mons (Belgique), en date du* 26 *août* 1839.

Le siége de la présidence est occupé par le Vénérable de la Loge, le frère Héois, à la gauche duquel on remarque le frère De Fuisseaux, 32e degré, Vénérable de la loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons (Belgique).

De nombreuses et hautes lumières décorent l'Orient.

Les colonnes sont insuffisantes ponr donner place aux Maçons de tous grades qui sont accourus dans le temple.

L'ordre du jour est la demande d'affiliation présentée, au nom de la loge de la *Parfaite Union* de Mons, par le frère De Fuisseaux, à la loge de *Henri IV*, à sa tenue du 22 août 1839.

La parole étant accordée au frère Martin, rapporteur de la commission chargée par le Vénérable de l'examen préparatoire de la question, il s'exprime en ces termes :

« Très-chers Frères,

» Au sein de vos travaux, que le temps actuel laisse heureusement très-calmes et très-paisibles, un cri de douleur est venu se faire entendre. Vos frères de Belgique, poursuivis, opprimés par le clergé catholique de leur pays, sont entrés forcément en lutte contre ce formidable agresseur. Leurs intérêts matériels, leurs positions sociales, leurs foyers domestiques, et jusqu'à leur for intérieur, tout est attaqué implacablement. Serrés en corps de bataille, ils se défendent avec vigueur, forts qu'ils sont de la certitude de leur bon droit et de leur espérance en la justice de Dieu. Ils savent que des vœux de victoire sont faits en leur faveur par tous les vrais Maçons, et avec une ardeur plus spéciale encore

par les Maçons de cette France où seront toujours les meilleurs et les plus sincères amis de la Belgique. Mais ce n'est pas assez de savoir qu'on a telle ou telle part des Frères dévoués. Les bienfaits de la sympathie et d'une sérieuse confraternité consistent à créer et à maintenir une suite de relations desquelles puissent sortir, à la fois, les ineffables douceurs de l'expansion fraternelle et des conseils et secours réciproques dans les circonstances pénibles ou difficiles. Les Maçons belges ressentent au plus haut degré le besoin de voir se réaliser pour eux ces avantages. Aussi, ont-ils tourné leurs regards vers leurs voisins, ces Français dont ils prirent le nom pendant vingt ans, et dont ils furent séparés violemment par des considérations étrangères au bonheur et aux sympathies des peuples. Prenant pour eux l'initiative de la création d'une chaîne d'amitié par laquelle ils aspirent à se lier intimement aux Maçons de France, la loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons, a formé un premier contrat de sympathie avec ses nobles sœurs et voisines immédiates, les loges de Lille, Valenciennes et Douai. Continuant d'avancer dans la bonne voie qu'elle s'était ainsi ouverte, elle a désiré obtenir pour ses enfants une place particulière dans le cœur des Maçons de Paris. C'est dans ce but que, par l'organe de son très-cher Vénérable, elle vous a fait, mes Frères, l'honneur s'adresser à la loge que vous composez sa première demande d'affiliation. La parole éloquente, et surtout les nobles et chaleureux élans de cœur du Frère De Fuisseaux ont reçu de vous le bon accueil qui leur était dû. Vous vous êtes empressés de voter une tenue de loge extraordinaire, afin qu'une commission, chargée par votre Vénérable du soin d'un premier examen, vînt vous faire son rapport, et qu'il pût ensuite être statué, sans retard, sur la demande de la loge de la *Parfaite Union* de Mons. Votre commission s'est réunie et nous a chargés de vous transmettre son avis.... »

Le rapporteur, après avoir prouvé que les Statuts de l'Ordre permettent d'accorder l'affiliation demandée, aborde le fond de la question et continue ainsi :

« L'émotion que vous avez ressentie lorsque le Frère De Fuisseaux vous a dit les persécutions ressuscitées par les prêtres catholiques contre les Francs-Maçons belges, l'intérêt que vous prenez aux souffrances de ces Frères, le désir que vous avez d'être complétement éclairés sur leur situation, sur les ressources et les espérances qu'elle présente, l'importance qu'acquiert la réunion de ce jour, tout enfin faisait au rapporteur une nécessité de vous fournir quelques développements sur chacune des faces de cette intéressante question. Mais la discussion qui va suivre suppléera, nous avons le plaisir d'y compter, à l'impossibilité que nous avons dû subir d'exécuter ce travail tel que nous le comprenions ; ou plutôt, vous évoquerez vous-même vos souvenirs sur l'histoire de la Franche-Maçonnerie, sur les persécutions plus ou moins terribles qu'elle a endurées à des époques et dans des contrées diverses ; vous rappellerez tout ce qu'au nom de Dieu et du catholicisme, des prêtres intolérants et cruels ont fait de mal aux hommes qui refusaient de subir le joug, et de glorifier leurs menées ; vous vous représenterez l'implacable et abrutissante domination de ces prêtres dans les pays où ils sont parvenus à demeurer

maîtres, et vous plaindrez vos Frères de Belgique réduits à combattre cette affreuse tyrannie; vous applaudirez au courage qu'ils mettent à déjouer les ennemis de la Franche-Maçonnerie et du progrès humain; vous ferez plus, vous mettrez tous vos efforts à rechercher les moyens de leur porter les secours puissants et efficaces que votre cœur ému est avide de leur voir donner, et en attendant, vous leur voterez d'enthousiasme un témoignage de sympathie bien acquis à leurs souffranees, et une marque d'estime qui soit pour eux le plus mérité des encouragements. »

Le rapporteur fait ensuite une longue divagation sur « l'étrange aveuglement de la part de ceux qui veulent ranimer le fléau infernal de l'intoléranee »... sur « la persécution ardente, incessante, acharnée que prêche le clergé catholique contre les Francs-Maçons »... sur les évêques belges qui « exigent, au nom de Dieu, qu'on interdise aux Francs-Maçons l'eau et le fen »... sur « les vices de l'éducation rétrécie et gangrenée qu'on donne à l'université de Louvain »... sur « les clameurs et les calomnies de l'obscurantisme contre les Maçons, etc., etc. » Enfin il adresse aux Maçons belges l'apostrophe suivante : « Continuez vos nobles efforts, Frères de Belgique ! prêchez de parole et d'action la tolérance, la liberté véritable de la fraternité; serrez-vous, ralliez-vous; vous triompherez de vos persécuteurs que le *moindre souffle de la démocratie viendra ensuite dissiper à jamais*. Continuez à faire luire le flambeau de la raison au milieu des ténèbres que le clergé veut épaissir; soyez aussi calmes que persévérants. Travaillez, travaillez, aucun de vos efforts n'est perdu; tout résultat, quelque minime qu'il semble, profite à la cause de l'humanité : plus attentifs que jamais à constater les avantages que vous remporterez, vos frères les Francs-Maçons de France ne peuvent que vous encourager à persévérer dans votre œuvre de conscience et de progrès, car c'est l'œuvre de Dieu !...

» Quand nous applaudissons ainsi, très-chers Frères, à la conduite généreuse et digne des Francs-Maçons belges, pourrions-nous leur refuser une marque de sympathie et d'estime que quelques-uns d'entre eux nous demandent ? Non, très-chers Frères, vous ne le pensez pas, votre commission non plus n'a pu le croire; c'est pourquoi, à l'unanimité, elle vous propose l'adoption de la résolution suivante :

« *La Loge de* Henri IV, *à l'Orient de Paris*,

» Statuant sur la demande d'affiliation qui lui a été présentée par la loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons (Belgique);

» Déclare se reconnaître très-honorée de cette marque de confiance, et voulant à son tour donner à la loge de la *Parfaite Union* une preuve de sa sympathie, de sa très-haute estime et de son inaltérable amitié, la Loge de *Henri IV* accepte avec affection la proposition d'affiliation qui lui est faite, et prie les nouveaux Frères affiliés de recevoir l'expression des vœux ardents et sincères qu'elle fait en leur faveur. »

La loge applaudit par une vive batterie au rapport de la commission, et la discussion est ouverte.

Le très-cher frère De Fuisseaux retrace, dans une improvisation des plus brillantes et des mieux senties, le tableau des persécutions auxquelles sont soumis les Francs-Maçons belges, et dont le rapporteur de la commission n'a pu esquisser qu'un résumé trop restreint. Le Frère De Fuisseaux demande à tous les Francs-Maçons sympathie et assistance pour les opprimés; il supplie les Frères visiteurs présents de reporter dans leurs loges respectives le cri de détresse qu'il a fait entendre dans la loge de *Henri IV*. Il les conjure, au nom de la fraternité maçonnique, d'y solliciter en faveur des Franc-Maçons belges des témoignages d'amitié semblables à ceux qu'il a eu l'inexprimable bonheur de voir s'élever, de toutes parts, dans le temple. Les accents profonds et animés du Frère De Fuisseaux font vibrer tous les cœurs; il met le comble à l'émotion générale quand il dépeint la joie qui va éclater de l'autre côté de la Sambre et de la Meuse à cette nouvelle que toute la Franche-Maçonnerie parisienne, émue au récit des maux éprouvés par les Francs-Maçons belges, brûle du désir de leur prêter une efficace assistance (1).

Toutes les opinions émises à l'Orient et sur les deux colonnes sont favorables au vote demandé par la commission. Le Frère Charassin développe avec force des conclusions approbatives.

Le Vénérable pose la question : « Le projet d'acceptation d'affiliation de la loge de la *Parfaite Union*, à l'Orient de Mons, avec la loge de *Henri IV*, à l'Orient de Paris, est-il adopté? »

La question est résolue affirmativement à l'unanimité.

La déclaration d'affiliation est proclamée trois fois sur les colonnes et couverte par une triple batterie.

ANNEXE.

RÉFLEXIONS SUR CE QU'IL Y A DE CALOMNIEUX ET D'ANTI-NATIONAL DANS LE DOCUMENT PRÉCÉDENT.

(Extrait du *Journal d'Anvers*, 10 mai 1854.)

« Plus d'une fois on a signalé le danger des sociétés secrètes, même de celles qui prétendent n'avoir rien de politique.

(1) Quel contraste entre le ton acerbe que prit le F. De Fuisseaux au sein d'une loge parisienne et le ton mielleux dont il se servit au sein du Sénat un jour que la question de la Franc-Maçonnerie y était soulevée. Après avoir avoué que « depuis longtemps il faisait partie d'une société secrète et qu'il ne déclinait pas la modestie d'avoir eu l'honneur de la présider, » il s'écriait : « Eh! comment répudierais-je une telle participation? Pourquoi souffririons-nous que l'on vienne faire ici le procès à ces sociétés secrètes, alors que leur institution a pour base les principes les plus avouables et qu'*elles se bornent à conseiller la conciliation et la paix?* Car, je le dirai une bonne fois, apprenez donc enfin en quoi consiste le secret de ces sociétés; je vais peut-être vous étonner.

» Je vous dirai que ce que tous leurs efforts cherchent à réaliser, *c'est la conciliation parmi les hommes*; elles veulent que tous les hommes s'aiment, à quelque opinion qu'ils appartiennent; elles veulent que la concorde règne entre les hommes, quelles que soient leurs convictions religieuses : *car toute question de dogme en est rigoureusement et impitoyablement écartée....*

» Voilà, Messieurs, ce que sont ces sociétés secrètes dont on paraît tant s'effrayer.

» On a fait voir ce qu'il y a d'immoral dans le serment de garder le secret sur des actes à poser dans l'avenir et qui peuvent blesser la conscience.

» On a demandé ce que signifient ces terribles menaces contre eux qui violent le secret, si les sociétés ont en toutes choses un but aussi innocent qu'elles le prétendent?

» Faut-il des preuves nouvelles que la Maçonnerie est basée sur l'exclusion de toute religion positive et qu'elle est par conséquent hostile au christianisme? On les trouvera dans une publication parisienne intitulée : *Le Globe, ou Archives des institutions anciennes et modernes, publiées par une société de Francs-Maçons.*

» Le clergé catholique, surtout le clergé belge, y est attaqué avec l'arme du mensonge, parce qu'il soutient la religion contre le rationalisme et condamne par conséquent les Francs-Maçons en principe.

» Ceux-ci prétendent que le clergé catholique en veut à leur personne. C'est là une calomnie. Aussi ne peut-on citer aucun fait à l'appui de cette assertion. Les quatre volumes d'*Archives* que nous avons sous les yeux, n'en contiennent aucun.

» La publication dont nous parlons est digne d'attention à plus d'un titre, mais surtout en ce qui concerne les relations des loges de Belgique avec celles de France. Sous ce rapport elle montre ce qu'il y a d'anti-national dans la Maçonnerie.

» Le compte-rendu de l'affiliation de la *Parfaite Union*, de Mons, à celle de *Henri IV*, de Paris, est surtout curieux pour nous, au point de vue belge. Le frère De Fuisseaux demande l'affiliation, alléguant pour motif les prétendues persécutions du clergé belge contre les Maçons. Dans une réponse prononcée à cette occasion par le frère Martin à la loge de Paris, on fait clairement entendre que les Belges doivent unir leur nom au nom français, pour le bonheur des peuples. Voici un passage de ce discours :

« Les bienfaits de la sympathie et d'une sérieuse confraternité consis- » tent à créer et à maintenir une suite de relations desquelles puissent » sortir, à la fois, les ineffables douceurs de l'expansion fraternelle et » des conseils et *secours* réciproques dans les circonstances pénibles ou » difficiles. Les Maçons belges ressentent au plus haut degré le besoin » de voir se réaliser pour eux ces avantages ; aussi ont-ils tourné leurs » regards vers leurs voisins, ces Français dont ils *prirent* le nom pen- » dant vingt ans, dont ils furent séparés *violemment* par des considéra- » tions étrangères au *bonheur* et aux sympathies des peuples. »

» M. De Fuisseaux entend ce langage sans protestation. Il n'a soin que d'une chose, c'est de s'élever contre les prétendues persécutions dont les Francs-Maçons belges sont l'objet de la part du clergé catholique.

Sur leur drapeau, vous voyez inscrit ce sublime précepte : « Union et paix entre les hommes de bonne volonté, » *et tous leurs efforts tendent à le mettre en pratique.* » (*Annales parlementaires*, Sénat, séance du 31 décembre 1852.)

Après avoir lu le Document ci-dessus, l'on peut juger si la Maçonnerie se borne à conseiller la conciliation et la paix, comme, après avoir lu les discours des FF. Bourlard et Verhaegen *(voir plus loin)*, on est à même de décider, si toute question de dogme est rigoureusement écartée de la loge. (NOTE DE L'AUTEUR.)

» On demande l'*assistance* de la Franc-Maçonnerie française, et cette assistance est promise. Elle doit être donnée par toutes les loges de France.

» Les réflexions se pressent à la lecture de cette pièce.

» D'abord, elle prouve de la manière la plus évidente que la Franc-Maçonnerie est une association politique, puisque tout y roule sur ce qu'on appelle en Belgique la grande question politique, celle qui s'agite entre les catholiques et les libéraux.

» On noircit le clergé pour pouvoir le frapper. On prétend même qu'il est hostile aux intérêts matériels, et cela se disait en 1839, au nom des Montois, dont les intérêts étaient alors intimement engagés dans nos relations avec la France! Les loges françaises doivent assistance aux loges belges pour sauver les intérêts matériels!....

» Dans ce discours on cite les Stassart, les Gendebien comme ayant été persécutés par le clergé belge. C'est une nouvelle calomnie: le clergé s'est borné à se déclarer contre ceux qui font partie d'une société évidemment anti-chrétienne. En le faisant, il ne songeait pas qu'il combattait des tendances anti-nationales. »

DOCUMENT II.

MENACES DE LA LOGE LES *Vrais Amis de Gand* CONTRE LE CLERGÉ.

(Lettre d'invitation du F. Vervier au F. Clavel, extraite de la Revue maçonnique *l'Orient*. Paris, 1844-1845, p. 199.)

« Très-chers Frères,

» Votre zèle pour le maintien et la prospérité de l'Ordre auguste auquel nous avons le bonheur d'appartenir, vous déterminera sans doute à venir nous serrer affectueusement la main; à venir nous encourager et nous aider de vos conseils dans la lutte actuellement engagée entre la Franc-Maçonnerie et ses plus cruels ennemis.

» L'anathème de l'Église prononcé contre les membres de notre Ordre en Belgique; le refus des sacrements, et notamment de celui du mariage; la destitution récente du frère de Stassart; l'influence exorbitante du clergé sur le gouvernement du pays; son intervention occulte dans la distribution des emplois publics; ses tendances à s'emparer exclusivement de l'instruction primaire, moyenne et supérieure; l'érection successive des quatre cent cinquante-trois couvents, qui, depuis peu d'années, se sont élevés sur le sol belge; toutes ces circonstances suffiront sans doute pour vous démontrer que l'existence de la lutte dont nous venons vous entretenir, n'est pas une chimère.

» Champ clos habituel des puissances européennes à chaque fois que de sanglantes batailles devaient décider leurs contestations, la Belgique a vu récemment s'établir dans son sein une collision d'un autre genre : une lutte violente s'y est engagée entre le principe d'oppression et celui de diffusion des lumières. Dans notre pays, depuis quinze ans, un esprit d'improbation s'est manifesté, et se propage contre tout ce que le XVIIIe siècle a produit, dans le monde moral, de noble, de généreux et de grand. Ce n'est certes point l'esprit public qui se révolte ainsi contre les idées libérales; car l'esprit public, c'est l'opinion de cette partie civilisée de la nation, dont les intérêts reclament le bien-être du pays, qui juge sainement et avec modération des véritables sources de ce bien-être, et qui, dans un État où la presse est libre, se fait jour dans la plupart des feuilles périodiques.

» L'esprit donc qui cherche à nous ravir graduellement nos garanties d'indépendance civile et morale, à mettre au néant toutes les conquêtes de la philosophie moderne, c'est l'esprit d'au-delà des Alpes; c'est l'esprit de cette caste qui, n'ayant ni rien oublié ni rien appris, compromet de nouveau ses plus chers intérêts et la consolidation de son

empire par les emportements de son insatiable ambition et par l'imprudente témérité de ses entreprises. Aussi verra-t-on les temples voués au culte du Seigneur survivre, ainsi que leurs dignes ministres, à toutes les tempêtes (ce sont vos désirs et les nôtres); mais *les refuges de la fainéantise, de l'intolérance et du fanatisme subiront une nouvelle suppression; ce que le siècle aura édifié sera détruit par le siècle.* D'ici là, il importe que nous combattions de toutes nos forces les progrès de la superstition et de l'ignorance; que nous veillions avec soin sur toutes les démarches d'un ennemi astucieux et adroit, et que nous prenions nos mesures de manière à pouvoir, lorsquo l'heure aura sonné, faire marcher nos phalanges à l'entière conquête des lumières et de l'affranchissement de l'esprit humain.

»Vous viendrez donc nous visiter; vous viendrez vérifier si nos appréhensions et nos craintes sont mal fondées, lorsque, sentinelles vigilantes, placées à un poste périlleux et contemplant l'envahissement du domaine maçonnique, nous crions à nos adeptes : *Prenez garde à vous!* »

(Cette lettre est signée, au nom de la Loge, par les Frères C.-A. Vervier, Vénérable, et M. Sistermans, secrétaire.)

DOCUMENT III.

DÉMISSION DE M. LE BARON DE STASSART COMME GRAND-MAITRE DE LA MAÇONNERIE BELGE (1).

Aux très-chers et très-illustres Frères composant le Grand-Orient de Belgique.

Orient de Bruxelles, le 10e jour du 4e mois 5841.

Très-chers et très-illustres Frères,

J'ai toujours considéré la Franc-Maçonnerie comme destinée à calmer les passions et non à les irriter; je vous ai tenu constamment le langage de la modération. C'est ce langage que j'ai cru devoir vous faire entendre le 10 mai dernier (ère vulgaire), lorsque je me rendis, dans des vues de conciliation, au milieu des membres des trois principales loges de Bruxelles, convoquées à propos des élections du 8 juin, *sans qu'on eût jugé convenable de m'en dire un mot.* Je n'exigeais autre chose, sinon qu'on s'abstînt de tout projet d'hostilité contre un ministère formé par un homme d'État estimable (M. le comte de Muelenaere), mon ami depuis vingt ans; contre un ministère qui ne compte pas un coryphée de parti et qui devrait conséquemment inspirer confiance aux gens sages, désireux d'éviter les ornières politiques; je voulais qu'on attendît du moins ses actes avant de le juger. Je ne demandais pas mieux que d'accepter le maintien de la représentation actuelle du Brabant, sauf à s'entendre sur le choix du successeur de l'honorable M. Leclercq (2)...... Vous savez de quelle manière mes paroles furent accueillies, et le peu d'égards qu'on témoigna dans cette circonstance à un homme qui croyait y avoir quelques droits; vous savez à quel point on s'est montré exclusif!..

Je puis oublier des torts envers moi, mais je ne puis m'exposer à ce qu'ils se renouvellent; je ne dois pas m'exposer à sanctionner, par ma présence, des actes contraires aux principes de tolérance et de modération que j'ai professés toute ma vie. Je viens donc résigner dans vos mains le titre de Grand-Maitre national belge et les pouvoirs qui s'y

(1) Le F. Juge, rédacteur en chef du *Globe*, rapporte que, dans une visite qu'il fit à Bruxelles au F. de Stassart, il lui demanda ce qui avait pu le déterminer à se démettre de la grande-maitrise. « Tenez, lui répondit le F. de Stassart, cette *planche* que j'ai adressée au Grand-Orient de Belgique vous le fera connaître. » Le F. de Stassart autorisa le F. Juge à publier cette *planche* et celui-ci l'inséra en effet dans son journal le *Globe* (t. III, p. 455), d'où nous l'extrayons.

(2) Ancien ministre de la justice et procureur-général près la Cour de Cassation.

trouvent attachés. C'est à regret que je prends cette détermination, mais ce qui vient de se passer m'en impose le devoir (1).

J'ai la faveur, très-chers et très-illustres Frères, de vous saluer par les signes maçonniques connus, et avec tous les honneurs qui vous sont dus.

(Signé) : Le Baron DE STASSART.

(1) « Ces derniers mots, dit M. de Gerlache dans sa *Lettre sur la Franc-Maçonnerie*, font allusion à une scène tumultueuse et des plus désagréables qui eut lieu en pleine assemblée, à la suite de l'allocution de M. le baron de Stassart. L'on alla jusqu'à bafouer le Grand-Maître et à le traiter de niais, de rétrograde, de juste-milieu et à l'inviter enfin à céder sa place à un autre; ce qu'il fut contraint de faire comme nous venons de le voir. » (*OEuvres complètes* de M. de Gerlache, t. VI, p. 119).

DOCUMENT IV.

JUGEMENT PORTÉ EN 1852 PAR LE *Constitutionnel* (DE PARIS) SUR LA GUERRE FAITE AUX CATHOLIQUES PAR LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE.

« Il paraît que le parti libéral belge en est encore à faire la guerre aux jésuites et à ce qu'il nomme le *parti clérical*. C'est l'âge d'or des badauds politiques; nous l'avons passé. La France a aussi vu le temps où le pauvre prêtre qui évangélise les campagnes, en habit de bure, les pieds dans la neige et dans la boue, était fort agréablement raillié par les *bons drilles* des loges maçonniques, célébrant l'*amour et le vin* aux soupers du Caveau. Depuis lors, les choses ont bien changé; les drilles philosophiques et anacréontiques, endormis dans le vin versé par l'athéisme, se sont réveillés dans le sang versé par les révolutions; et les générations, qui avaient été élevées à rire des prêtres, se sont émues d'admiration et de respect au spectacle de ces vertus que rien ne lasse, pas même l'insulte, et de ce courage que rien n'effraie, pas même la mort. Naguères, lorsque le socialisme hideux tachait de sang le pavé de nos villes et de souillures infâmes le sanctuaire domestique, qui est allé mourir résolument, à côté du gendarme et du soldat, pour sauver la vie, les biens et la femme d'autrui? — C'est le prêtre.

» Dieu préserve les autres nations des calamités qui ont éprouvé la France; mais nous osons dire aux libéraux belges, aux Francs-Maçons belges, aux philosophes belges, qu'il suffirait, pour les guérir de leurs déclamations médiocrement spirituelles contre le *parti clérical*, de ce qui a suffi pour guérir la France, c'est-à-dire de quelques mois de gouvernement provisoire, de commissaires extraordinaires, de 45 centimes, d'ateliers nationaux et de lampions. »

DOCUMENT V.

La conscience du maçon devant l'urne électorale.

La lettre suivante a été adressée aux membres des Chambres législatives de Belgique :

Gand, 26 juillet 1863.

Monsieur,

Dans les *Annales parlementaires* (compte-rendu de la séance de la Chambre du 21 courant, page 1489,) se trouve le passage suivant :

« M. Coomans. — Outre qu'il m'est démontré que le critérium de l'instruction qui est, selon vous, la lecture et l'écriture, existe chez les campagnards, au moins à un aussi haut degré, et d'après les statistiques officielles, à un degré supérieur que dans les villes, je tiens que les électeurs ruraux font de la politique avec plus d'indépendance que les électeurs urbains. *Je connais très peu d'électeurs ruraux qui soient affiliés à ces associations assermentées dont tous les membres ont pris l'engagement de voter, s'il le faut, contre leur conscience.*

» M. Goblet. — Je nie cela. Si vous connaissiez les associations *et les loges*, vous ne diriez pas cela. *Je proteste contre ces allégations.* (Interruption.)

» M. le Président. — Je demande de nouveau qu'on n'interrompe pas.

» M. Goblet. — Je ne veux pas qu'il dise cela.

» M. Coomans. — Je ne demande jamais la permission de parler qu'à moi-même. »

La protestation de M. Goblet est formelle. Ce haut dignitaire maçonnique prétend que son honorable contradicteur ne connaît ni les loges ni les associations; de son côté, M. Coomans maintient son dire.

Peut-être n'est-il pas inutile de vous mettre à même de juger entre les deux affirmations. C'est le but que je me propose en vous communiquant les deux pièces authentiques ci-dessous.

Agréez, Monsieur le Représentant, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. Neut.

Document maçonnique
relatif aux mesures a prendre en cas d'élections.

« Un candidat-maçon sera d'abord proposé par la ☐∴, dans le res-

» sort de laquelle se fera l'élection, à l'adoption du G.·. O.·., pour être » ensuite *imposé* aux FF.·. de l'Obédience.

» Dans l'élection, qu'elle soit nationale, provinciale ou municipale, il » n'importe, l'agréation du G.·. Or.·. sera également nécessaire, également réservée.

» Chaque Maçon *jurera* d'employer toute son influence pour faire » réussir la candidature adoptée.

» L'élu de la Maçonnerie *sera astreint* à faire en ☐.·. une profession » de foi dont acte sera dressé.

» Il sera invité à recourir aux lumières de cette ☐.·. ou du G.·. O.·. » dans les occurrences graves qui peuvent se présenter pendant la durée » de son mandat.

» L'inexécution de ses engagements l'exposera *à des peines sévères,* » MÊME A L'EXCLUSION DE L'ORDRE ; l'application de ces mesures de rigueur » sera laissée à la discrétion du G.·. O.·.

» Chaque ☐.·., pouvant juger utile de s'aider de la publicité, devra se » ménager des moyens d'insertion dans les journaux ; *mais le G.·. O.·.* » *se réserve de lui recommander* CEUX DE CES JOURNAUX QUI AURONT SA CONFIANCE. »

ARRÊTÉ DU GRAND-ORIENT DE BELGIQUE.

(Arrêté n° 703 d'annotation.)

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. l'U.·.

ET SOUS LA PROTECTION SPÉCIALE DE S. M. LÉOPOLD, ROI DES BELGES.

Le Gr.·. O.·. de Belgique.

Vu les décisions du Gr.·. Comité, en date du 5e J.·. 11e M.·. 5855 ;

Ouï le rapport présenté au nom du G.·. Com.·. par l'organe de son Rapporteur, le T.·. C.·. Fr.·. Bourlard, Gr.·. Orat.·.;

Considérant qu'une R.·. ☐ .·. de l'Obéd.·. a posé au Gr.·. Orient la question suivante : « *Un atelier a-t-il le droit de demander à un de ses membres, entré dans la vie politique, des explications sur les actes de sa vie politique?* »

Attendu qu'il importe au bien-être de l'Ordre de ne laisser subsister aucun doute sur une question aussi importante, et qu'il convient de déterminer quels sont les droits et les devoirs réciproques des RR.·. ☐☐.·. de l'Obéd.·. et des Maç.·. qui en font partie;

Les colonnes consultées, et le G.·. Orat.·. entendu dans ses conclusions;

LE GR.·. ORIENT RÉPOND :

La Franc-Maç.·. est une association d'une espèce toute particulière. Si son but actuel n'a pas été défini d'une manière assez précise jusqu'à ce moment; s'il doit l'être par l'initiative du Gr.·. Orient lui-même, et si enfin le programme à suivre pour l'atteindre n'est pas rigoureusement déterminé, on peut dire, dès à présent, en termes généraux, que ce but est de faire succéder la vérité démontrée par la raison, aux erreurs que l'ignorance entretient dans la société. Pour obtenir ce résultat, la Maç.·.

a compris et constaté, qu'elle avait besoin de l'unité de vue et d'action qu'elle cherche à établir, et à la conservation de laquelle son existence même se trouve attachée.

Lorsqu'un prof.·. se présente dans la Maçonn.·., il doit connaître, au moins dans son ensemble, la fin que cette institution se propose. Sa démarche signifie qu'il en approuve le but; il vient se joindre à ceux qui combattent pour la cause de la vérité et de la justice; enfin après avoir déclaré qu'il se présente par sa libre volonté, le prof.·. promet de se consacrer et de se dévouer à l'œuvre Maçonn.·.

L'obligation prononcée par le Mac.·., donne à celui-ci un caractère indélébile (1) aux yeux de tout homme scrupuleux sur les questions de loyauté et d'honneur. En promettant de remplir son obligation, le Maç.·. aliène, sans doute, une partie de la liberté absolue de ses actions; mais cet abandon volontaire est légitime comme tout engagement que l'on prend, dans la vie civile, de faire ou de ne pas faire une chose, et de remplir des obligations. En s'engageant dans les liens de l'institution Maç.·., le Franc-Maç.·. s'oblige à combattre partout l'ignorance ; il s'interdit de nuire à la *vérité*, que cette institution se force de faire éclore, et il promet de contribuer à la répandre pour le bien-être de l'humanité. Nulle association d'ailleurs ne peut se concevoir, sans une idée commune qui relie les membres qui la composent, et sans une obligation de faire, chacun, ce qui est nécessaire, pour que cette idée passe dans l'ordre des faits.

On ne doit donc pas se dissimuler que le Franc-Maç.·., en entrant dans la famille maç.·., aliène la liberté qu'il aurait eue de rester indifférent au travail auquel l'institution se livre ou de nuire même à l'efficacité de ce travail. Et si, ultérieurement, le Maç.·. veut recouvrer la liberté absolue de ses actions, s'il veut poser des actes anti-maç.·., il doit avoir la loyauté de faire connaître à l'Ordre ce changement survenu dans ses déterminations, il doit se retirer de l'association dans laquelle il s'était engagé. Il n'est donc pas forcé d'agir contrairement à ses nouvelles convictions. Ses FFr.·. qui persévèrent, qualifient alors, avec raison, parjure celui qui abandonne le drapeau qu'il avait volontairement promis de défendre; le lien qui unissait ce transfuge à la famille mac.·. est rompu; chacun reprend et conserve sa liberté d'action ; mais au moins, il n'y a ni tromperie, ni doute, entre celui qui se sépare, et ceux qui restent fidèles à leurs principes.

Il n'y a point de société possible sans des engagements. Et les adversaires de la vérité ne nous prouvent-ils point combien ces liens sont nécessaires, par la solidité et l'unité de ceux qui les enveloppent pour résister au progrès ?

Il est d'autant plus nécessaire pour la Maçonn.·. de savoir quels sont ceux de ses membres qui marchent franchement avec elle, ou contre elle, que souvent ses plus nuisibles adversaires sont ceux-là même qu'elle a comptés dans son sein, et qu'elle a aidés à élever aux positions les plus influentes.

(1) Voyez sur le prétendu caractère indélébile le Document II de la 5e série, p. 129.

Il faut malheureusement le reconnaître, beaucoup de prof.·. entrent dans la Maç.·., parce qu'ils y sont poussés par des intérêts personnels, politiques ou matériels qu'ils désirent satisfaire. L'une des obligations Maç.·. consistant dans le mutuel appui, des prof.·. ambitieux viennent faire en ☐.·. des déclarations de principes, afin d'intéresser un At.·. tout entier au succès de leurs luttes pour entrer dans la vie politique; s'ils y pénètrent, et si ensuite ils mentent à leurs promesses, la Maç.·. n'est-elle pas dupe de sa confiance et de son dévouement, et ne doit-elle pas sévir contre ceux qui l'ont ainsi trahie? Peut-on assez flétrir les hommes qui, portés aux fonctions publiques par la confiance que leurs antécédents et leurs professions de foi inspirent, deviennent hésitants d'abord, puis modérés et conciliants, disent-ils, et enfin de véritables transfuges du progrès? Le tout en vue de modérer l'opposition de leurs adversaires, de se former des appuis dans les deux camps, et de se conserver ainsi une position qu'ils avaient conquise d'abord par la Maçon.·. exclusivement. Le Maç.·. qui soupçonnerait qu'un de ses actes pût être interprété de cette manière, ne devrait-il pas provoquer lui-même des explications sur cet acte, et vouloir les donner précises et concluantes, plutôt que de se refuser à répondre aux interpellations de ses FFr.·. ?

Et que l'on ne dise pas qu'il doit suffire qu'un Maç.·. remplisse ses devoirs envers ses FF.·. dans l'intérieur du Temple et dans la vie prof.·. La Maç.·. n'a point pour but d'établir des principes à respecter seulement dans l'enceinte étroite de ses assemblées, où entre le petit nombre de ses adeptes. C'est la société tout entière qu'elle a pour objet. Les ☐☐.·. sont les écoles dans lesquelles on doit former les hommes aux convictions raisonnées, afin qu'ils luttent ensuite, avec vigueur, dans le monde prof.·. et surtout dans l'arène politique, en faveur de l'amélioration morale et par suite matérielle de l'humanité. La Maç.·. doit tenir les yeux ouverts sur ses soldats, dans les combats contre l'erreur, pour applaudir les forts, encourager les faibles, flétrir et condamner les lâches ou les déserteurs. Sans cette action, exercée par la Maç.·. sur ses membres livrés à la vie publique, le travail Maç.·. serait stérile, le dévouement de nos FFr.·. une duperie et nos espérances en l'avenir ne seraient que des chimères.

Par ces considérations principales, le Gr.·. Orient résout, sans hésitation, la question qui lui a été posée, et il décide que, non seulement les ☐☐.·. ont le *droit*, mais le *devoir* de surveiller les actes de la vie publique de ceux de leurs membres qu'elles ont fait entrer dans les fonctions politiques, le devoir de demander des explications, lorsqu'il paraît qu'un ou plusieurs de ces actes ne tendent pas à éclairer la société du flambeau de la vérité; le devoir d'accepter ces explications avec bienveillance quand elles sont satisfaisantes, de réprimander si elles laissent à désirer, et même de retrancher du Corps Maç.·. les membres qui ont manqué sciemment et volontairement aux devoirs que leur qualité de Maç.·. leur impose, surtout dans leur vie publique.

Dans l'application, le Gr.·. Orient rappelle aux RR.·. ☐☐.·. de l'Obédience que la démonstration par la raison, la douceur, la persuasion, les enseignements frat.·., sont les moyens dont la Maç.·. doit principale-

ment faire usage pour s'assurer le dévouement de ses membres. Il en recommande de nouveau l'application aux ⊏ ⊏.·.; mais il pense qu'il faut être sévère et inexorable envers ceux qui, rebelles aux avertissements, poussent la félonie jusqu'à appuyer, dans la vie politique, des actes que la Maç.·. combat de toutes ses forces, comme contraires à ses principes sur lesquels il ne peut être permis de transiger.

La sagesse des ⊏ ⊏.·. fera résoudre chaque cas particulier, pour lesquels, d'ailleurs, le recours au Gr.·. Orient reste ouvert, avant que la décision, si elle comporte une peine sévère, reçoive une exécution définitive.

Ainsi arrêté en Ten.·. du Gr.·. Orient, le 1er J.·. du 1er M.·. 5856.

Le 1er Gr.·. surv.·. Ft Fons de Gr.·. Maît.·. Nat.·.
VERHAEGEN, aîné.

Par Mandement :
Le Gr.·. Exp.·. Ft Fons de Gr.·. Secr.·.
HENRI SAMUEL.

L'arrêté qui précède fut communiqué « aux RR.·. ⊏ ⊏ de l'Obédience » par la circulaire dont voici le texte :

« En vous adressant 25 exemplaires de l'arrêté N° 703, veuillez, je vous prie, dans une de vos prochaines Ten.·., appeler l'attention sérieuse des FFFr.·. de votre R.·. ⊏ .·. sur les devoirs que tout Maç.·. a contractés envers l'Ord.·. le jour même de son Init.·. à nos Myst.·., devoirs formulés, en termes généraux, à l'art 1er § 2, de nos Stat.·. Gén.·. et que nul Fr.·.-Maç.·. ne peut méconnaître en aucune circonstance de sa vie Maç.·. ou prof.·. »

Cette circulaire est signée comme suit :

« Par mandement :
Le Gr.·. Exp.·. Ft Fons de G.·. Secr.·.
HENRI SAMUEL.

Après avoir lu ces deux pièces, on se demande comment la gauche de la Chambre belge a pu dire dans son Manifeste du 2 août 1864 : « La gauche ne reçoit pas de mot d'ordre, elle ne se laisse imposer aucune consigne ? »

Ire ANNEXE.

RÉFLEXIONS DES JOURNAUX SUR LE DOCUMENT PRÉCÉDENT.

Ces pièces maçonniques expédiées par nous à tous les membres des deux Chambres législatives, ont produit une grande sensation dans le public. Les journaux catholiques se sont empressés de les reproduire Le *Journal de Bruxelles* les a accompagnées des réflexions suivantes :

« Il n'est donc que trop vrai que tous ceux qui reçoivent du corps électoral un mandat public, ne peuvent exercer ce mandat, s'ils sont

affiliés aux Loges, que de la manière dont l'exigent les intérêts de l'Ordre. Ainsi, un Franc-Maçon, qu'il soit ministre, sénateur, représentant, conseiller provincial ou conseiller communal, doit avant toute chose avoir en vue les intérêts de la société secrète dont il fait partie. Pour les Loges, l'intérêt du pays ne vient qu'en seconde ligne, et cet intérêt, qui doit cependant être le seul guide de tous les hommes revêtus d'un mandat public, est impitoyablement sacrifié, le cas échéant, par les Maçons, au profit de leur Ordre. Ce fait est d'une éloquence des plus significatives ; il nous prouve que le *libéralisme*, qui n'est qu'une émanation des Loges, n'administre le pays qu'au point de vue d'une d'institution secrète, et non au point de vue de l'intérêt général. Le pays finira-t-il par comprendre le grave danger qu'il y aurait à laisser se perpétuer une semblable énormité ?

» La lecture des documents dont nous venons de rapporter le texte, produira — nous en avons la certitude — une pénible impression sur l'opinion publique. On ne sera plus étonné, en présence de ces résolutions, des passe-droit inouïs qui se font chaque jour dans la distribution des places et des faveurs de l'État au profit des adeptes du Grand-Orient. La Belgique est donc sous le joug des Loges, aux membres desquelles elle sert de pâture et de vache à lait ! Quel scandale ! »

Le *Journal d'Anvers* mentionne ces documents dans sa correspondandance bruxelloise. Voici les réflexions de son correspondant :

« Une pièce fort curieuse vient d'être distribuée à tous les membres de la Chambre. C'est une longue lettre imprimée de M. A. Neut, qui prouve, pièces authentiques à l'appui, que M. Goblet a eu grand tort de révoquer en doute l'affirmation de M. Coomans, portant que maints électeurs libéraux s'engagent envers les associations assermentées à voter contre leur conscience en faveur du candidat quelconque qui leur est imposé par la majorité. M. A. Neut produit des documents maçonniques, d'après lesquels chaque Maçon doit jurer d'employer toute son influence pour faire réussir la candidature de la loge, et que des représentants et des sénateurs sont obligés de consulter la loge ou le Grand-Orient dans les occasions graves qui peuvent se présenter pendant la durée du mandat parlementaire. Le document ajoute que l'inexécution des engagements pris par nos législateurs envers la loge, les expose à des peines sévères laissées à la discrétion du Grand-Orient. La rédaction même des journaux est dirigée par les délégués des loges principales.

» Un autre document maçonnique signé Verhaegen et daté du 1er mars 1856 démontre que les électeurs et les députés maçons ont à rendre compte de leurs votes aux loges dont ils dépendent.

» Je le demande à tout lecteur non brouillé avec la morale et la logique : les électeurs soi-disant libéraux, qui se soumettent à cette discipline honteuse, ne subissent-ils pas une humiliation cent fois pire que celle que des catholiques acceptent volontairement en demandant des conseils au clergé? Celui-ci n'a jamais songé à créer des congrégations politiques assermentées dont les membres seraient tenus de voter contre leur conscience pour un candidat clérical inconnu. Ce raffine-

ment de servitude a été inventé par nos soi-disant libéraux qui acceptent la servitude pour eux à la condition de pouvoir pratiquer le despotisme envers leurs adversaires. »

La *Belgique* dit à ce sujet :

« Et voilà le parti qui s'intitule *libéral!*... Libéral veut dire ami de la liberté pour les autres et pour soi-même; or, les hommes qui font tant de bruit de ce mot, ne se contentent pas de proscrire la liberté chez leurs adversaires, mais ils s'efforcent encore de l'étouffer chez eux. Despotisme dans la personne des chefs, servilisme dans celle des subalternes, tels sont les deux termes de la liberté *libérale!* »

II° ANNEXE.

L'*Écho du Parlement* INNOCENTANT LA FRANC-MAÇONNERIE. — RÉPLIQUE.

(Extrait de la *Patrie*, de Bruges, du 22 septembre 1865.)

Il y a quelques jours, l'*Echo* s'est avisé de répondre à nos interpellations concernant les pièces maçonniques que nous avons communiquées récemment aux membres du Parlement belge ; mais en lisant l'article du journal officieux, nous nous sommes dit que mieux aurait valû pour lui se souvenir que si la parole est d'argent, le silence est d'or. Le lecteur lui-même en jugera, car nous transcrivons littéralement l'article du journal ministériel :

« La *Patrie*, de Bruges, nous prie de lui dire notre avis sur les pièces maçonniques qu'elle a récemment publiées et adressées, dit-elle, à tous les membres des deux Chambres. Il nous serait difficile de la satisfaire, attendu que nous n'avons pas lu ces pièces et que nous ne savons pas ce qu'elles contiennent. Il y a longtemps, du reste, que nous nous dispensons de lire ces publications, dont la *Patrie* a la spécialité, et auxquelles, semble-t-il, elle attache une haute importance.

» Nous n'appartenons pas à la Franc-Maçonnerie, nous ne savons ce qui se passe dans ses réunions et nous ne nous en inquiétons pas. Nous sommes d'avis, en effet, que, dans un pays où l'on peut tout dire et tout écrire, les sociétés secrètes exercent peu d'action sur la vie publique, et nous croyons que la Franc-Maçonnerie en Belgique s'occupe beaucoup plus de questions de philosophie et d'œuvres de bienfaisance que de politique. Pour notre part, dans la sphère où nous nous mouvons, nous n'apercevons ni ne sentons son action. La Franc-Maçonnerie est à nos yeux une Institution qui a rendu de grands services à l'humanité, et a contribué puissamment au triomphe des libertés modernes; elle est pour le parti clérical un épouvantail, et il s'en sert comme d'un croquemitaine pour épouvanter les grands enfants qu'il mène avec des contes de la mère l'oie.

» Ce parti est ainsi fait, il ne voit pas le danger où il se trouve réellement, et il le combat où il n'existe pas. Voilà trois quarts de siècle qu'il attribue la révolution du XVIIIe siècle à la Franc-Maçonnerie; il a fait écrire des milliers de volumes pour inspirer une salutaire terreur contre son action; ses organes s'amusent encore tous les jours à la repré-

senter comme la grande machine qui fait les révolutions, à prêter à ses membres les plus sinistres projets; et pendant ce temps les libéraux, dont un petit nombre appartient à la Franc-Maçonnerie, continuent leur œuvre, en Espagne, en Italie, en Allemagne, comme en Angleterre, en Belgique et en France, laissant leurs adversaires s'escrimer contre les Franc-Maçons.

» Au moyen âge, c'est aux payens d'abord, aux mahométans et aux juifs ensuite que ce parti attribuait tous ses maux; puis sont venus les hérétiques, auteurs de tous les désordres de la société; les philosophes ont eu leur tour. Enfin, de nos jours, ils en sont venus à concentrer toutes leurs forces pour écraser la Franc-Maçonnerie. C'est dans cette œuvre que *la Patrie* cherche à briller. Elle se donne un mal infini pour se procurer des pièces dont personne ne s'occupe : elle en fabrique probablement quand elle n'en trouve pas; et pourquoi ces grands efforts? Pour combattre le libéralisme qui ne s'occupe guère de la Franc-Maçonnerie.

» Voilà ce que nous avions à répondre à *la Patrie*. Après cela, nous la laisserons se livrer à sa petite industrie, sans plus l'inquiéter : nous souhaitons seulement que ses nouveaux efforts aient le même résultat que ceux qu'elle prodigue depuis si longtemps. »

La Patrie répond :

Nous prendrons d'abord la parole pour un fait personnel, et à M. le rédacteur en chef de *l'Echo*, qui insinue que nous fabriquons ***probablement*** des pièces maçonniques quand nous n'en trouvons pas, nous répondrons qu'il nous prend pour son ami, le faux cardinal Dubois; nous croyons d'ailleurs qu'il s'abstiendra d'articuler d'une manière nette et formelle son accusation calomnieuse, car alors nous aurions soin de lui prouver qu'on ne nous diffame pas impunément, même par ordre.

Ceci dit, nous revenons au fond du débat : voyez combien *la Patrie* est mal avisée de provoquer *l'Écho* sur des pièces maçonniques qu'il ne connaît même pas : il ne les a pas lues, il ne sait pas ce qu'elles contiennent: tous les journaux indépendants du pays, un grand nombre de feuilles de Paris et des départements, les ont reproduites; tous les représentants, tous les sénateurs les ont reçues, et *l'Écho* n'en sait rien : semblable aux idoles qu'adoraient les Hébreux, il a des yeux et ne voit point; il a des oreilles et il n'entend pas! — Pauvre *Echo!* on voit que le Solidarisme, qui fait des brutes, déteint sur lui!

Il y a plus, *l'Écho* n'appartient pas à la Franc-Maçonnerie; il ne sait pas ce qui se passe dans ses réunions et il ne s'en inquiète pas. — Eh bien! n'en déplaise a *l'Écho*, nous ne croyons pas un mot de ce qu'il dit : *l'Écho*, par sa nature, par son caractère, par ses allures, et principalement par sa polémique, appartient à la loge, où grouillent, dans les rangs inférieurs, par légions, les intelligences pour lesquelles M. Frère a institué ce journal. Et d'où viendraient donc les lumières de *l'Écho?* Qui, autre que la Maçonnerie, lui suggérerait les idées si profondes, si lumineuses, si nettes, si justes qu'il émet sur la politique belge et

européenne? Non, non, *l'Écho* : qui se ressemble s'assemble, et pour vous tirer d'un mauvais pas, vous dissimulez. Du reste, si vous disiez vrai, vous auriez déchu, car votre ex-directeur faisait partie du Grand Comité du Grand Orient.

D'ailleurs, n'est-ce pas *l'Écho du Parlement*, du 20 décembre 1864, qui nous a appris que, dans une loge du pays, on imposa à un récipiendaire l'obligation d'assassiner Son Éminence Mgr l'archevêque de Malines? N'est-pas lui encore qui nous fit connaître que cet honnête aspirant-Franc-Maçon promit itérativement, et dans deux épreuves différentes, de perpétrer ce forfait? Il est vrai, ce doux récipiendaire déclara aussi « *n'avoir pas de croyances religieuses.* » C'était un Solidaire !

L'Écho croit que « la Franc-Maçonnerie en Belgique s'occupe plus de » questions de philosophie et d'œuvres de bienfaisance *que de politique.* » — Nous pourrions demander au journal officieux sur quoi cette croyance est basée, puisqu'il soutient ne pas appartenir à la Franc-Maçonnerie, ne pas savoir ce qui se passe dans ses réunions et ne pas lire les documents authentiques émanés des loges; mais ne le chicanons pas sur cette petite contradiction : rappelons seulement quelques faits démontrant que *l'Écho* joue ici le rôle d'un hypocrite ou d'un imbécile.

M. le baron de Stassart donna en 1841 sa démission de Grand-Maître maçonnique, parce que, écrivait-il, les trois principales loges de Bruxelles, « *convoquées à propos des élections du* 8 *juin* » se livrèrent aux scènes les plus tumultueuses et à des actes d'intolérance.

En 1845, M. Emile Grisar, orateur-adjoint de la loge *la Persévérance* d'Anvers, prononça un discours dans lequel nous lisons :

« Je n'entends point remorquer le parti libéral; mais le libéralisme sera *nous*; nous » serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons *lui* enfin. »

Et ce discours fut envoyé à toutes les loges du pays par une circulaire de celle d'Anvers où il est dit :

« Déjà à Bruxelles, la Maçonnerie est toute-puissante; il y a quelques années, son » influence était presque nulle. Ce n'est que par la persévérance et l'union qu'elle est » parvenue à ce résultat. Ce qui est possible à Bruxelles, l'est dans tout le pays; seulement, ce but est plus difficile à atteindre. »

Le 24 juin 1854, M. Verhaegen s'adressant à toutes les loges du pays, représentées à la fête solsticiale célébrée par le Grand-Orient, s'écria :

« Constatons, d'abord, qu'en maintes circonstances, la Maçonnerie a *unanimement* » méconnu cette restriction (celle de se mêler à la politique). ELLE S'EST ACTIVEMENT MÊLÉE AUX LUTTES POLITIQUES; et quand le triomphe de sa cause, » salué par la nation entière, démontrait combien elle est sympathique au pays, qui » donc oserait la blâmer?

Le Frère Bourlard, Grand-Orateur, disait à la même séance :

« Toutes les grandes questions de principes politiques, tout ce qui a trait à l'organisation, à l'existence, à la vie d'un État, oh! cela....., oui, cela nous appartient à » nous en première ligne; tout cela est de notre domaine, pour le disséquer et pour le » faire passer par le creuset de la raison et de l'intelligence. »

L'arrêté du Grand-Orient du 1er mars 1856 n'a-t-il pas décidé qu'une loge a le droit et le devoir de demander à ses membres entrés dans la vie politique, des explications sur ses actes politiques?

Et ces déclarations et ces faits, auxquels nous pourrions en ajouter

mille autres, tous d'une authenticité incontestable, reconnus comme tels par le Grand-Orient lui-même, l'*Echo du Parlement* les ignore! Il ose écrire : « Pour notre part, dans la sphère où nous nous mouvons, nous » n'apercevons ni ne sentons l'action de la Franche-Maçonnerie! » — Soit; mais alors votre sphère est celle des imbéciles ou celle des hypocrites: choisissez!

Oui, nous nous efforçons de dévoiler les menées de la Franc-Maçonnerie, de mettre au grand jour ses ténébreuses machinations, parce que, avec la loge de la *Persévérance* d'Anvers, nous sommes convaincu que la Maçonnerie, c'est le libéralisme, c'est sa pensée, son âme, sa vie; parce que, avec de Lamartine, avec Louis Blanc, nous croyons « que » c'est du sein de la Franc-Maçonnerie qu'ont jailli les idées qui ont » jeté le fondement des revolutions de 1789 et de 1848. »

L'*Echo du Parlement* peut affecter d'être indifférent à l'accomplissement de la tâche que nous nous sommes imposée : mais son attitude de Tartufe ne convaincra personne : l'article auquel nous venons de répondre, trahit, malgré lui, sa colère et l'embarras que nos révélations causent à ses patrons.

DOCUMENT VI.

IDÉES DU CÉLÈBRE FRANC-MAÇON JEAN GOTTLIET FICHTE SUR LA PROPRIÉTÉ.

(Voir la *Patrie*, de Bruges, du 1er avril 1865.)

C'est à l'instigation de la Franc-Maçonnerie qu'est dû le projet de loi qui a pour but de confisquer les biens de l'Eglise, de convertir nos temples en succursales de la loge, d'asservir nos évêques et nos prêtres au Grand-Orient. Le fond du projet de loi relatif aux fabriques d'église a été fourni à M. Tesch par les écrits d'un haut dignitaire de la Franc-Maçonnerie, le F. Fichte, comme nous pouvons le démontrer par un document maçonnique, intitulé : *Quelques arguments qui servent à donner au public une juste idée de la révolution française et à démontrer la légitimité de cette révolution*. (Beitrag zur Berichtigung der Urtheile des Publikums über die Französiche Revolution. Zur Beurtheilung ihrer Rechtfertigkeit. — Von Fichte, 1793.)

Jean-Gottlieb Fichte fut une des colonnes de la Franc-Maçonnerie allemande à la fin du siècle dernier. Ce célèbre philosophe anti-chrétien, non moins ardent révolutionnaire que zélé Maçon, s'efforça, par ses écrits et par ses discours, de propager dans sa patrie la révolution française. Ce fut à ce dessein qu'il publia en 1793 le livre dont nous venons de transcrire le titre. Aujourd'hui encore il est regardé par les partisans du *National-Verein* comme leur patriarche, et une réunion nombreuse de membres de cette association révolutionnaire célébra bruyamment, le 18 mai 1862, à Francfort, le centième anniversaire de sa naissance, sous le nom de *Festa Fichtiana*.

Dans l'ouvrage précité, à côté d'une foule d'autres énormités en politique, en morale et en religion, le philosophe allemand met en avant sur la propriété des biens des églises les mêmes idées que le ministre belge Tesch, dans son projet de loi sur le temporel des cultes. Ils dénient, l'un et l'autre, aux églises la propriété de leurs biens. « J'arrive, dit Fichte, à un champ, cultivé ou non (et ces mots, je les ajoute à dessein); en vue d'en prendre possession, je me mets à le labourer. Vous survenez, et vous me criez : Retire-toi d'ici ! ce champ appartient à l'Eglise ! — A l'Église? que l'Église commence par me démontrer son existence dans ce monde visible. Dites-moi plutôt que ce champ appartient à un habitant de la lune. Pour la lune, je la connais ; mais je ne connais ni votre Église ni le monde invisible où elle exerce son prétendu pouvoir. Que l'habitant de la lune fasse ce qu'il veut dans la lune : mais jusqu'à

ce qu'il descende sur cette terre et qu'il exhibe ses titres de propriété sur ce champ, moi, homme de la terre, je m'en saisis et j'en conserve la propriété à mes risques et périls. »

Ainsi raisonne le socialiste allemand dans son panégyrique de 1793.

Le ministre belge ne raisonne guère autrement dans son projet de loi sur les fabriques des églises. D'après lui, l'Eglise est de sa nature incapable de posséder. Que si elle possède, ce n'est qu'en vertu de la concession de l'Etat; de manière que l'État peut, quand bon lui semble, retirer à l'Église le droit de posséder ses temples, ses vases sacrés, ses vêtements sacerdotaux et autres meubles ou immeubles.

L'Echo du Parlement, organe à la fois du ministère et de la loge, va encore plus loin que le Franc-Maçon allemand. Ce journal nie non seulement l'existence légale de l'Eglise, mais il nie son existence même. « La première chose à faire, dit-il, ce serait de lui donner l'existence légale qu'elle n'a point. La loi seule constate l'existence des corps moraux. Or, où est la loi qui reconnaît l'Église comme un corps moral, comme un être réel? L'Eglise (ajoute-t-il), est une abstraction, non une réalité, » (3 février 1863). — Nous pourrions faire observer qu'une communauté composée de plus de quatre millions de fidèles qui exercent publiquement leur culte, est une bien singulière abstraction; mais ce qui est non moins singulier, non moins étrange, c'est d'entendre un journal, organe du ministère, avancer que l'Eglise catholique n'a pas d'existence légale, elle qui reçoit de l'État les traitements et les pensions de ses ministres, traitements et pensions que l'État doit, en vertu de l'article 117 de la Constitution, porter annuellement à son budget; elle qui a des milliers de ministres, à la nomination et à l'installation desquels l'État ne peut intervenir; elle qui peut, d'après l'article 16 de la Constitution, corres-respondre avec ses supérieurs et en publier les actes, sans que l'État puisse l'empêcher. Aux sénateurs, aux représentants et aux ministres qui contreviendraient aux prescriptions que la Constitution leur impose envers l'Église, nous ne dirions pas, comme *l'Echo du Parlement* le suppose, qu'ils sont des ***hérétiques***, mais nous dirions qu'ils sont des ***parjures***, vu qu'ils manqueraient à leur serment en n'observant pas la Constitution qu'ils ont juré d'observer en entrant en fonctions. Et quand même ces prévaricateurs seraient en majorité dans les Chambres, ils ne pourraient, malgré tous leurs arguments retors et tous leurs faux-fuyants, échapper à cette sévère mais juste qualification.

Le journal ministériel, en traitant l'Eglise d'*abstraction*, se permet même une plus lourde contre-vérité que le Franc Maçon allemand, qui admet du moins l'existence d'une Église spirituelle. En outre, *l'Echo* est moins conséquent que Fichte. D'après l'un et l'autre, l'État est omnipotent. Mais *l'Echo*, en soutenant ce principe, ne l'applique qu'à demi et s'arrête à mi-chemin: il lui suffit d'avoir dépouillé l'Église et d'avoir investi l'État de tous les droits de l'Eglise; il respecte les riches et les opulents, les Crésus de la banque, de l'industrie et du commerce. Le F. Fichte, au contraire, plus logique et plus franc, déclare que l'Etat a non seulement le pouvoir, mais le devoir d'enlever aux princes, aux nobles et aux riches leur superflu, pour le distribuer aux prolétaires et

membres indigents de l'État. Et cela est juste, une fois que l'on admet le principe de spoliation. Si l'État peut priver quelqu'un de sa propriété (si ce n'est, comme la Constitution le dit, de la manière établie par la loi et moyennant une juste et préalable indemnité), si l'État, dis-je, peut méconnaître le droit de propriété dans un cas, pourquoi ne le pourrait-il pas dans un autre? Propriété pour propriété, celle de la grande communauté des quatre millions de catholiques, est-elle moins sacrée que la propriété de toute autre association, de tout autre individu?

Afin de suppléer au silence de *l'Echo* qui ne tire qu'à demi les conséquences de son principe spoliateur et respecte la propriété des riches après avoir violé celle de l'Église, nous laisserons parler le F. Fichte. Il nous a déjà expliqué son système d'accaparement des biens de l'Église; il nous montrera à présent de quelle façon l'État doit dépouiller les riches de leur superflu, pour en faire une répartition égale entre tous les membres de la communauté.

Selon le F. Fichte, toute la terre est un bien commun et les droits de l'homme sont plus anciens et plus sacrés que tous les contrats et toutes les coutumes. « Ces droits, dit-il, il faut les rétablir, ces contrats, il » faut les rompre, ces coutumes, il faut les abroger. Dans la société » humaine celui qui ne travaille pas, n'a pas droit à la nourriture. Or, » cette règle ne s'applique pas moins aux riches qu'aux autres hommes. » Il faut donc que le riche se mette à travailler. Et la peine que le travail » lui coûtera ne doit pas entrer en ligne de compte : car c'est la nature » qui a imposé le travail à l'homme pour le bien-être de l'humanité. » Personne au monde ne peut laisser ses forces inertes, pour ne vivre » que du produit des forces des autres. »

Le F. Fichte explique ensuite comment il faut s'y prendre pour dresser au travail les riches qu'on dépouille de leurs biens :

» D'abord, dit-il, on fixera approximativement le temps qu'il faut à un » homme qui a vécu dans l'oisiveté pour arriver à se procurer le néces- » saire et à se suffire à lui-même. Ce répit est comme un temps d'ap- » prentissage où il s'exercera à vivre du produit de ses propres forces. » Jusqu'à ce qu'il y soit parvenu, l'on doit lui fournir le nécessaire, » pourvu qu'il conste qu'il s'applique sérieusement à sa besogne. Peu à » peu on réduira ses besoins, et on lui retranchera tous les jours » davantage de la portion congrue qu'on lui a accordée, jusqu'à ce que » ses besoins ne dépassent pas ceux des autres et que l'équilibre soit » établi entre tous les membres de la communauté. De la sorte, le riche » qu'on réduit au niveau du commun, ne pourra se plaindre d'être traité » avec injustice ou avec trop de rigueur. S'il correspond à nos efforts et » qu'il devient bon et sage, il nous remerciera un jour de ce que, d'oisif et » de dépensier qu'il était, on l'a forcé de devenir un travailleur frugal et » un membre utile à la communauté. »

Tel est le plan du Franc-Maçon allemand qui, plus conséquent que nos Francs-Maçons belges, applique son système de spoliation non moins à la propriété des riches qu'à la propriété de l'Église.

Or, du train que vont les affaires en Belgique, après le vol des bourses des catholiques, après l'envahissement de leurs cimetières, après la

confiscation des biens de leurs églises, nous pourrions bien voir sous peu en Belgique d'autres vols, d'autres envahissements, d'autres spoliations. Le principe de spoliation étant une fois admis par l'État contre l'Église, l'exemple de s'approprier le bien d'autrui étant une fois donné par les ministres, les sénateurs, les représentants, et approuvé par les libérâtres qui ont de la fortune, les communistes en concluront qu'on peut mettre cette théorie en pratique et suivre les exemples que leur ont donnés des gens si haut placés et dont ils convoitent les biens.

On l'a vu en France à la fin du siècle dernier : l'Assemblée constituante confisqua les biens de l'Eglise en 1789, et trois années ne s'étaient pas encore écoulées que la Convention confisqua à son tour le bien des riches, des aristocrates et d'un grand nombre de ceux-là mêmes qui avaient voté la spoliation de l'Eglise. Moins humaine que le F. Fichte, la Convention n'apprit pas à travailler à ceux qu'elle dépouillait, elle les bannit ou les guillotina.

Nous voulons bien croire que, les mœurs étant adoucies, les spoliateurs qui se forment aujourd'hui à l'école du libéralisme, suivront plutôt la théorie de Fichte que la pratique des conventionnels de 1793. Au lieu d'immoler les riches par hécatombe, ils les dresseront au travail, et ils apprendront à nos opulents banquiers, à nos puissants industriels et à nos riches négociants à ne plus vivre que du produit de leurs forces. Alors la truelle du maçon pourra devenir le gagne-pain des Van Schoor, des Boyaval, des Gheldolf, des Kerchove-Delimon, etc.; le rabot du menuisier ou le grattoir du ramoneur, celui des Defré, des Hymans, etc.; alors tel riche filateur, consigné au *diable* de sa propre filature, apprendra à carder le coton, et tel autre qui a peu de génie et peu d'aptitude, deviendra haleur, garde-bois, etc.

Tout cela est moins improbable qu'on ne le croit; car les communistes sont actifs et meilleurs logiciens que ne le pensent les escamoteurs de nos bourses, les envahisseurs de nos cimetières et les spoliateurs de nos églises.

Il est déplorable de voir que le gouvernement de notre pays si éminemment catholique, suit pour l'enseignement le plan tracé par Eugène Sue et pour le temporel de notre culte celui du panégyriste de 1793, le Maçon allemand Fichte.

DOCUMENT VII.

LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE ÉTABLISSANT LA CENSURE.

Extr. de l'*Annuaire du Gr.·. Or.·. de Belgique pour l'an de la V.·. L.·.* 1848, p. 41.

DÉCISION DU 5e J.·. 2e M.·. 5841.

« Le Gr.·. Or.·.

» Considérant qu'il importe à la dignité et aux principes constitutifs de l'Ordre maç.·. de ne pas placer le Gr.·. Or.·. ou les loges dans la pénible nécessité de devoir désavouer des principes qui seraient en opposition avec ceux professés par l'Ordre ;

» Arrête :

» Art. 1er. Toute publication par la voie de la presse, ou tout discours à prononcer par des FF.·. délégués au nom du Gr.·. Or.·., devront être préalablement soumis à l'examen et à l'approbation du Grand Comité.

» Art. 2. Les loges de l'Obédience sont invitées à faire soumettre à leur approbation les discours et publications que des FF.·. appartenant à leur atelier, pourraient faire. »

DIXIÈME SÉRIE.

—

PIÈCES MAÇONNIQUES RENFERMANT DES PRINCIPES SUBVERSIFS DE TOUTE RELIGION ET DE TOUT ORDRE CIVIL, POLITIQUE ET SOCIAL.

DOCUMENT I.

Discours prononcé par le F.·. Frantz Faider, à l'occasion de son installation comme vénérable de la R.·. ⊏.·. LA FIDÉLITÉ, *de Gand, à la tenue du 2 juillet* 1846.

TTT.·. CCC.·. FFF.·.!

Je saisis avec émotion, mais sans crainte, le maillet que la ⊏.·. me confie.

Qu'ai-je à craindre, en effet, si, comme je l'espère, je conserve vos sympathies, et si les dignitaires que vous m'avez adjoints partagent, comme je n'en doute pas, et mon zèle et mon dévouement?

Et quelles circonstances plus solennelles pour les stimuler que celles au milieu desquelles nous vivons!

L'HYDRE MONACALE, selon l'heureuse expression du Vénérable des VRAIS AMIS, l'hydre monacale, si souvent écrasée, nous menace de nouveau de ses têtes hideuses.

En vain, avec le dix-huitieme siècle, NOUS flattions-nous d'avoir ÉCRASÉ L'INFAME, l'infâme renait plus vigoureuse, plus intolérante, plus rapace et affamée que jamais.

Pour établir plus sûrement son empire, c'est de la jeunesse qu'elle veut s'emparer; prendre les enfants presqu'au berceau, se charger de leur éducation jusqu'à l'âge viril, telle est sa prétention.

Quel sera le *résultat* de cette usurpation ?

L'abrutissement des classes inférieures, la perversion de l'éducation moyenne et supérieure.

Les moyens. La foi aveugle remplaçant l'esprit d'examen, le travestissement des traditions historiques, l'esprit d'obéissance et de soumission aveugle, — substitués à la noble et fière indépendance du citoyen, qui obéit d'autant plus facilement à la loi, qu'il a pris une plus grande part à son établissement.

Les instruments. Une théocratie avide, puissante, sans esprit de famille et sans foyer, obéissant à un *chef étranger* et faisant bientôt courber sous son joug les gouvernements et les peuples. Quel intérêt loyal

peut-on lui supposer pour défendre les libertés et l'indépendance de la patrie ?

Hélas ! quand on l'a vu figurer dans les guerres, ce n'était pas pour défendre la frontière, mais pour déchirer le sein de la mère commune.

Inquisition, ombres sanglantes des Albigeois, ligue, guerre de trente ans, la Rochelle, dragonnades, révocation de l'édit de Nantes, flammes des Cévennes, et toi, Roi éclairé et philosophe, infortuné Joseph II, précurseur de l'Assemblée constituante, apparaissez, venez témoigner ici contre le fanatisme et l'intolérance.

Mais, comme si cette organisation cléricale, *ayant sa tête à Rome* et ses bras partout, si formidable par sa discipline et ses richesses, ne lui suffisait pas, elle a créé et organisé, pour lui développer plus efficacement son système d'envahissement, une milice spéciale, sorte d'avant-garde nomade, composée d'aventuriers cléricaux recrutés dans tous les pays, véritables chevaliers errants du fanatisme, troupe semblable aux hordes que commande Abd-el-Kader, toujours détruite, toujours renaissante, chassée partout et revenant sans cesse.

C'est contre cette domination, si fortement reconstituée dans notre belle patrie, c'est contre ces fanatiques, que la crédulité des uns et la cupidité des autres ont enrichis et rendus si puissants et si ambitieux, que nous devons combattre, — mais combattre avec la certitude de la victoire.

Pour atteindre ce but, il faut établir AUTEL CONTRE AUTEL, ENSEIGNEMENT CONTRE ENSEIGNEMENT.

A eux la morale facile et perverse d'Escobar, à eux le fanatisme, l'intolérance, l'ambition et l'amour cupide de l'or !

A nous la morale pure et primitive de l'Évangile, la charité, le désintéressement, le dévouement, l'égalité devant la loi comme devant Dieu !

Mais pour que cet enseignement soit efficace, pour que de nos temples il sorte des lévites éprouvés, propres au combat et à la propagande, il faut non seulement que nous, officiers dignitaires, nous soyons à la hauteur de ce sublime enseignement, mais encore que nos néophytes soient capables de nous comprendre et de profiter de nos leçons.

Les hommes en général croient plutôt en vertu d'une autorité que par leur propre raison ; de là la nécessité où se sont cru tant de réformateurs de devoir donner à leur doctrine et à leur *personne* une origine divine. Ils ont désespéré de la raison purement humaine, et pour introduire dans les esprits leurs principes de morale, ils les ont entourés de prestiges et de miracles. Mais par malheur et trop souvent le bon grain a été étouffé par l'ivraie ; et les maîtres de la science, oubliant qu'ils n'étaient que les esclaves de la doctrine, ont converti la doctrine même en instrument de leur ambition de leur cupidité.

Semblables à l'orgueilleux Prométhée, ils se sont cru les égaux des Dieux.

La Maçonnerie, au contraire, rejette ces FANTASMAGORIES IDOLATRES, elle s'adresse à la raison comme base de conviction et de certitude, elle s'adresse à la raison comme fondement de la morale universelle, elle rattache l'homme à Dieu, non pas par l'intermédiaire

d'une théocratie usurpatrice, mais par les sentiments et les idées que Dieu lui-même a mis au cœur de l'homme, fait à son image, pour communiquer *sans intermédiaire* avec lui. C'est ainsi qu'elle veut et peut expliquer le grand mystère de l'humanité.

Donc, pour que notre enseignement soit efficace, pour commencer et établir fortement la lutte, elle ne doit être confiée qu'à des *intelligences fortes*, qu'à des *cœurs dévoués* et d'élite.

Est-il possible, dans l'État où se trouve encore aujourd'hui la civilisation, de vulgariser nos doctrines, de les prêcher publiquement? *Je crois malheureusement que non*; trop d'ignorance, trop préjugés, trop de résistance viendraient d'opposer nos efforts et les anéantir. Semblables aux philosophes de l'antiquité, nous ne pouvons que faire filtrer petit à petit nos pures doctrines dans la cloaque impure où croupissent malheureusement encore tant d'intelligences.

Une lumière trop subite aveugle au lieu d'éclairer.

Étrange destinée cependant que celle qu'a subie la religion du Christ! *Cette religion de la nature et du bon sens par excellence*, a été établie pour détruire et remplacer les théocraties juives et païennes, et elle est tombée elle-même dans l'abîme qu'elle voulait combler, tant il est difficile de ramener l'homme au culte du vrai Dieu, tant il est enclin à la superstition et à la crédulité.

Combien de fois Moïse n'a-t-il pas dû briser le veau d'or?

Étrange destinée, je le répète, que celle de ces peuples se courbant à toutes les époques sous le joug des prêtres, et ceux-ci pour assurer la stabilité de leur règne, cherchant sans cesse, comme première marche de leur domination, à s'emparer de la direction des idées comme des consciences, et à les façonner au gré de leurs projets et de leurs intérêts.

Aussi ce n'est pas pour moi la moindre de mes satisfactions et de mes sollicitndes, que de voir dans cet Atelier les nombreux apprentis qui se pressent autour de la colonne du Nord : c'est en eux que réside l'espoir de l'Atelier et celui de la Maçonnerie.

Développer leur esprit et leur cœur, exciter leur zèle, leur ouvrir le grand livre de la nature et leur enseigner à y lire, devront être nos devoirs de tous les jours; pasteurs du troupeau, nous leur devons tous nos soins.

Soigner les initiations, multiplier les loges d'instruction, faire méditer et travailler les nouveaux initiés sur les grandes questions historiques et philosophiques qui forment la science maçonnique, doivent être les occupations principales du Vénéralat. Et je ne puis mieux inaugurer le mien, qu'en indiquant aujourd'hui même la marche que je me propose de suivre et l'ordre d'idées dans lequel j'ai l'intention d'engager ces jeunes ouvriers dont la direction m'est confiée.

La Maçonnerie est une institution que la pureté de ses dogmes, la sagesse de ses lois, la douceur de sa morale, devaient rendre l'objet de la vénération universelle, et cependant, le Vatican a lancé, à maintes reprises, contre elle ses foudres impuissantes.

L'inquisition a englouti dans ses cachots une foule de martyrs, le despotisme l'a persécutée et par le glaive séculier et par la proscription;

mais forte de ses principes, de son attachement aux lois et à l'autorité légitime, la Maçonnerie a tout bravé et a survécu aux bouleversements des empires.

Certes, elle a eu ses temps de revers; trop souvent ses temples ont été incendiés ou détruits, ses enfants, semblables aux Juifs, dispersés et privés de leur nourriture intellectuelle. Mais par une force, pour ainsi dire miraculeuse, elle s'est sans cesse reproduite et réformée, et semblable au phénix, c'est après des époques de ruine et de désolation qu'elle a surgi plus forte et plus vivace.

D'innombrables recherches ont été faites pour expliquer l'origine et l'histoire de la Maçonnerie dans les siècles primordiaux.

Qu'il nous suffise de savoir qu'elle a nécessairement dû prendre naissance en même temps que la superstition, le fanatisme, l'intolérance et le despotisme, digne compagnon de ces fléaux. L'humanité que Dieu a créée à son image et douée de tant de brillantes facultés, n'a pas pu périr tout entière dans les abîmes creusés par l'ignorance. Il a toujours existé en dehors du vulgaire abruti par les mauvais prêtres et les mauvais rois, une collection d'hommes d'élite qui, impuissants pour combattre de force les abus, ont eu la persévérance et la patience d'entretenir en secret le feu sacré, de conserver et de transmettre intact le dépôt précieux des sciences libérales et humanitaires.

Les mystères ont donc été chez les peuples les plus antiques le contrepoids des plus épouvantables religions que la barbarie et l'ignorance avaient établies.

C'était là le ver rongeur qui devait tôt ou tard faire écrouler un édifice impie, restituer au vrai Dieu un culte pur, aux hommes des institutions et une morale juste et rationnelle.

Cependant une épouvantable catastrophe vient changer la face du monde : le Nord se rue sur le Midi, l'invasion des barbares fait disparaître et doctrines et institutions, et religions et monuments; pendant longtemps l'humanité bouillonne comme le cratère d'un volcan, tout s'abîme et se confond dans une ruine commune; et pourtant, confiée à quelques fortes et fidèles intelligences, la Maçonnerie surgit de ces débris, elle se fait jour à travers le brutal despotisme de la féodalité, tend les mains aux vaincus, fait entrer aux cœurs des vainqueurs des sentiments de bienveillance et de confraternité, et fait refleurir l'égalité de l'homme devant Dieu, à l'époque où l'histoire ne compte que des maîtres et des esclaves.

Cette révolution, ce n'est ni la force des armes, ni l'appât de la richesse qui l'a opérée, c'est la simple persuasion de la raison et de la vertu, et les annales de la Maçonnerie sont là pour prouver quelle part elle a prise à cette renaissance.

Mais pour qu'une réunion d'hommes puisse avec fruit travailler à l'Art royal, il faut une similitude de goûts, une grande sympathie de caractère, une parfaite homogénéité dans le travail; de là, la nécessité de faire un choix rigoureux et de ne pas mêler les ambitieux, les égoïstes ou les hypocrites avec ceux qui veulent la paix, le bonheur, par le dévouement et la science.

Il faut qu'un Maçon non seulement soit instruit et vertueux, mais encore qu'il ait de l'aménité dans le caractère, de l'urbanité dans les manières.

L'urbanité exclut toute parole aigre et dure, tout mauvais procédé, tous reproches railleurs; elle offre ses services sans faste et les oublie après les avoir rendus.

L'aménité fait que chacun aime à se trouver en ☐.·., et que rien n'est plus agréable à un Maçon que de se trouver en société de ses Frères.

Je vous ai déjà dit que la Maçonnerie était secrète, car malheureusement il n'est pas toujours bon de dire la vérité, tant de malheureux humains trafiquent de l'erreur et du mensonge.

L'erreur, a dit un sage, s'enseigne en plein jour, tandis que la vérité est obligée de cacher sa nudité au fond d'un puits.

La Maçonnerie dit : Soyez charitable, discret, ne maudissez personne, laissez à chaque peuple, à chaque homme la faculté d'adorer Dieu à sa manière; recevez les hommes de tous les pays, de tous les cultes, pourvu qu'ils soient justes et de bonne foi ; ne leur enseignez pas par la force, mais par la persuasion : l'épée de la parole est mille fois plus puissante que l'épée d'acier.

La Maçonnerie dit : Rendez à César ce qui appartient à César ; ne vous immiscez pas dans les trames des séditions et de l'émeute, respectez les autorités établies ; si le pouvoir commet des injustices, tâchez de le ramener à des principes plus justes, en lui démontrant doucement ses torts à l'aide de la raison ; souffrez patiemment la tyrannie, car elle a un terme et s'abîme insensiblement sous elle-même. Aussi jamais la Maçonnerie ne s'est-elle mêlée aux révolutions qui ont changé la face des empires ; sa mission est une mission de conservation, de paix et de progrès insensibles et non une mission d'action et de réformation violente.

Donc, quoi qu'en disent les fanatiques et les intolérants, la Maçonnerie n'est pas une institution politique ou religieuse, elle est mieux que cela : sans constitution politique, comme sans institutions sacerdotales, elle amène l'homme, par la pratique des vertus sociales, le commerce journalier, l'échange des services et des bienfaits, à professer les plus pures maximes de la tolérance, à s'acquitter scrupuleusement de ses devoirs de sujet et de citoyen; elle se trouve ainsi **AU-DESSUS DES RELIGIONS ET DES CHARTES**, *quelles que soient leurs formules*. Car la Maçonnerie, en un mot, et serait-ce pour cela qu'elle a été proscrite par l'Eglise? est le code abrégé de la morale universelle !!!

Cette morale embrasse les questions qui, depuis des siècles, occupent l'humanité. Aucun système ne l'a mieux expliquée que la Maçonnerie, parce que, ne se bornant pas à de vaines théories, elle prescrit toujours l'application à l'appui du principe.

Cette morale, dont je me charge de vous explique en détail la théorie, cette morale embrasse trois parties, la partie métaphysique, la partie scientifique, la partie humanitaire ou sociale.

C'est-à-dire : Dieu, loi, humanité, et comme l'a formulée Platon, vérité, sagesse, science.

Dieu, âme, création, récompenses et peines éternelles, immense sujet

d'études et de méditations qui, si voulez faire quelque progrès dans notre Art, doivent être l'objet de vos profondes meditations.

La Maçonnerie les admet sans restriction, elle chasse de ses temples les athées et les les matérialistes qui ne voient dans eux et dans l'univers qu'une machine conduite par un force fatale, exclusive de toute idée de moralité, de devoir et de droit.

Aimez-vous les uns les autres, instruisez-vous, secourez-vous; voilà notre loi, voilà notre science, simple et sublime formule que l'ambition, l'égoïsme et l'orgueil ont défigurée et qui ont si souvent détruit les règles de la sagesse et les droits de l'humanité.

Professez surtout pour vous-mêmes une profonde estime, respectez-vous non pas seulement comme un membre utile, mais même nécessaire dans le grand travail; augmentez, par l'étude et par la pratique des vertus, votre valeur et votre influence personnelles, perfectionnez-vous sans cesse; on parvient à tout lorsqu'à une volonté ferme on joint la persévérance et l'application.

Les Maçons professent l'égalité non absolument, car entre nous, nous reconnaissons des supérieurs, nous obéissons à la supériorité de la science et de la vertu; mais nous proscrivons l'esprit d'ambition, de médisance et de cabale, nous ne connaissons pas de supériorité usurpée.

Les Maçons sont charitables, non de cette charité étroite et mesquine qui croit avoir fait beaucoup pour ses Frères en se privant de quelque superflu, mais de cette charité vivifiante qui joint les bons conseils aux bons offices, qui console plus souvent par le cœur que *par la bourse*, qui visite les malades, rend les honneurs aux morts et accompagne au champ de repos le Maçon pauvre et sans famille.

Enfin rappelez-vous les maximes qui vous sont déjà connues : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit;* ajoutez-y cette belle maxime de Zoroastre :

« Pardonne les offenses et bannis toute haine de ton cœur, ne réponds » pas aux persécutions, tâche d'instruire les méchants au lieu de les » punir. »

Mais la science a des moments d'intervalle, l'homme par sa nature est ami des plaisirs ; ceux que vous offrira la Maçonnerie satisferont et votre cœur et vos sens, sans causer ni remords ni regrets.

A une égale distance de l'inutile ascétisme et d'un épicurisme dévergondé, se trouve un asile où règne un printemps éternel, où les fleurs s'épanouissent sans cesse, où la tempête ne mugit jamais, c'est celui des plaisirs honnêtes et discrets, qui vous feront éprouver une douce ivresse sans énerver le corps, qui égayeront l'imagination sans la flétrir; là on est ami de la poésie et de l'aimable saillie, sans tomber dans le libertinage et l'orgie.

Ces plaisirs sont ceux qui régnent dans nos réunions ; l'urbanité, la politesse en feront les honneurs et ne vous laisseront que de doux souvenirs.

Voilà l'esquisse de vos devoirs, des plaisirs moraux et physiques que vous trouverez chez nous; ils ne seront pas sans influence dans votre vie profane; purifié par nos doctrines, élevé par nos enseignements, vous en

porterez la semence dans le monde ; c'est ainsi que vous vous rendrez utile non seulement à la Maçonnerie, mais à l'humanité tout entière.

Quant à nous, officiers dignitaires, faisons en sorte qu'à la fin de notre mission, on ne nous adresse pas ces paroles que Dieu adresse, dans Ezéchiel, aux mauvais pasteurs : « Vous n'avez pas fortifié les brébis infirmes, et vous n'avez point donné des remèdes à celles qui étaient malades, et n'avez pas bandé celles qui étaient blessées, et vous n'avez pas ramené celles qui étaient égarées, et vous n'avez pas cherché celles qui étaient perdues, mais vous les avez maitrisées avec dureté et avec rigueur. » *(Ezéchiel, chap, 34, v. 4.)*

DOCUMENT II.

CIRCULAIRE DE LA LOGE DE LA *Persévérance* D'ANVERS, ET DISCOURS DU F. EMILE GRISAR.

« A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L.·. U.·.

» *La R.·. ⊐.·. la Persévérance, à l'Or.·. d'Anvers, à sa sœur chérie la R.·. ⊐.·. Les vrais Amis, à l'Or.·. de Gand.*

» Or.·. d'Anvers, le 16e j.·. du 1er M.·. de l'an D.·. L.·. V.·. L.·. 5846 (mois de mars 1846).

» TTT.·. CCC.·. et TTT.·. RRR.·. FFF.·.

» Le 13e jour du 12e mois de L.·. D.·. L.·. V.·. 5845, nous nous sommes réunis à un banquet frat.·. pour la célébration de la fête solsticiale d'hiver. Nous avons la faveur de vous adresser ci-joint le procès-verbal de cette fête, dans laquelle il fut décidé, par acclamation, que le discours prononcé par le F.·. Grisar, Or.·. adj.·., serait imprimé et envoyé à toutes les ⊐.·. du pays. Ce discours, nous vous l'adressons également. Il a été examiné depuis dans une de nos Ten.·., discuté et analysé, et nous l'approuvons en tous points; nous nous rendons solidaires de la proposition du F.·. Grisar, qui ne sera plus un projet mis en avant par un membre de *La Persévérance*, mais une proposition de *La Persévérance* même, soumise à la sanction de toutes les ⊐.·. de la Belgique.

» Ce sera notre manifeste maç.·., notre appel à l'Union et au Travail.

» Il est temps que la Maç.·. s'occupe activement des grandes questions qui remuent toute la société moderne ; qu'elle étudie les immenses problèmes économiques qui préoccupent tous les peuples. Car, ne nous aveuglons pas, il se passe quelque chose d'extraordinaire en Europe, nous voyons partout des esprits inquiets, des populations indécises et mécontentes.

» En France, malgré l'état de torpeur où la nation semble plongée, nous voyons l'ouvrier lever la tête, demander une garantie de ce droit souverain du travail, que Dieu lui a donné en le créant ; — nous voyons de tous côtés les intérêts du travail se concerter et se préparer à soutenir le défi qu'ils ont déjà jeté au monopole des grands industriels, des grands propriétaires, et à l'agiotage sous toutes ses formes.

» La démocratie anglaise, choisissant pour champ de bataille les lois des céréales, c'est-à-dire, l'impôt prélevé sur la faim, jette le gant au

droit féodal et fait trembler par sa protestation énergique et son appel au peuple, toute cette haute noblesse anglaise.

» L'Irlande est loin d'être calmée.

» La Suisse a commencé la lutte en l'arrosant du meilleur de son sang; le libéralisme et l'ultramontanisme se sont provoqués à un duel à mort.

» L'Italie conspire; chez elle aussi la cause de la liberté est sanctifiée par le sang martyr; chez elle aussi la domination temporelle, le despotisme sous les traits d'un Pape, ne trouve que le bourreau pour affermir son pouvoir chancelant.

» La Pologne... cette noble victime, cette sainte martyre, la Pologne que nous aimons tous, se réveille; son temps est-il venu? nous l'ignorons; mais il viendra, car il est un Dieu là-haut!

» L'Allemagne s'impatiente sous le joug de ses petits potentats, qui jouent les rois.

» En Prusse, le gouvernement absolu combat en vain l'esprit constitutionnel; les principes rétrogrades de son gouvernement échouent contre la volonté forte, inébranlable, des Rhénans.

» Avons-nous besoin de parler des graves symptômes qui se présentent chez nous? — Non! Le triomphe de nos assemblées populaires est assez connu; nos élections, la réhabilitation libérale de M. Van de Weyer, l'impuissance des hommes qui se disent gouvernementaux, l'appel de la ville de Liége au Roi, sont des faits d'une grande importance.

» Partout nous trouvons des traces du grand mouvement démocratique qui emporte l'humanité vers sa destination.

» Ne restons pas inactifs en présence de ces faits; ne nous laissons pas déborder par l'avenir. Identifions-nous avec les idées démocratiques qui triompheront alors; étudions-les, comprenons-les, afin de pouvoir les diriger, les contenir lorsqu'elles éclateront et éviter les excès et les abus.

» La Maç.·. n'est pas une institution politique. Tous les membres qui la composent ont des intérêts de famille et de fortune à défendre, tous par conséquent doivent être et sont éminemment conservateurs de l'ordre et de la Constitution.

» Aussi n'est-ce que comme élément pacificateur que nous voudrions voir la Maç.·. se mêler de la grande lutte qui se prépare. Qu'elle éclaire les questions sociales, et elle remplira dignement sa mission, en évitant le choc trop violent des opinions, en préservant le peuple d'écarts toujours funestes, et d'écoles qui ordinairement ne se lavent que dans les révolutions.

» *L'ascendant de la Maç.·. ne sera pas immédiat; c'est une œuvre de temps, son influence se préparera par son travail et se fixera par ses actes.*

» Déjà à Bruxelles, la Maç.·. est toute-puissante; il y a quelques années son influence était presque nulle. Ce n'est que par la persévérance et l'union qu'elle est parvenue à ce résultat. Ce qui est possible à Bruxelles, l'est dans tout le pays; seulement ce but est plus difficile à atteindre.

» Travaillons, TTT.·. CCC.·. FFF.·., travaillons avec courage, avec

union ; étudions les grandes questions sociales, rendons-nous maîtres de ce terrain fertile, et le triomphe de notre cause est assuré.

» La première des questions que nous voudrions voir à l'ordre du jour dans nos loges, serait celle de l'organisation du travail.

» Avant d'en faire une proposition définitive, il nous serait agréable de connaître l'avis des ☐.·., et nous vous prions, en conséquence, TTT.·. CCC.·. FFF.·., de vouloir bien prendre cette pl.·. en considération et de nous faire savoir la décision de votre R.·. At.·. »

MORC.·. D'ARCH.·. LU AU BANQ.·. DE LA FÊTE DE L'ORDRE, LE 13e J.·. DU 12e M.·. 5845, PAR LE FR.·. EMILE GRISAR, OR.·. ADJ.·. DE LA R.·. ☐.·. *la Persévérance*, A L'OR.·. D'ANVERS.

« TTT.·. CCC.·. et TTT.·. RRR.·. FFF.·.

» Je ne me permettrais pas d'interrompre votre joie par des paroles sérieuses, si je ne croyais que le projet dont je vais avoir la fav.·. de vous entretenir, pourrait être d'une grande utilité pour la Maç.·. Je réclamerai néanmoins votre indulgence, et je vous prierai de m'accorder un instant d'attention. Je serai aussi bref que possible.

» Mes FFF.·., qui de vous ne sent battre son cœur d'une douce ivresse, à la vue de cette nombreuse assemblée, de cette imposante réunion de Maç.·., c'est-à-dire d'hommes libres et de bonnes mœurs, d'hommes qui ont pour mobiles les droits et le devoir, la sainte fraternité humaine, dont le juge suprême est leur propre conscience, dont la croyance, règle de leurs actions, s'étend aujourd'hui par tout l'univers.

» La vie du Maç.·. doit être sage, forte et belle ; c'est avec foi, ardeur et persévérance qu'il doit poursuivre sa propre amélioration en améliorant les autres ; qu'il doit s'instruire en répandant l'instruction, se délivrer des préjugés qui souillent l'intelligence et s'exercer à la philanthropie.

» Tel doit être le Maç.·.

» La Maç.·. représente donc, à mes yeux, la réunion de toutes les tendances religieuses, de toutes les nobles aspirations vers le perfectionnement et l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique de la grande famille humaine.

» La Maç.·. en est comme le dépôt sacré.

» Eh bien, partant de ces considérations préliminaires, je vous demande à vous tous, qui êtes rassemblés ici, à vous Ill.·. membres du Gr.·. Or.·. et du Sup.·. Cons.·., à vous RRR.·. Députés de nos sœurs chéries, à vous FFF.·. visiteurs qui êtes venus fraterniser avec *la Persévérance* et vider avec elle la coupe de l'amitié ; je vous le demande à vous tous, la Maç.·. a-t-elle produit en Belgique tout ce qu'on était en droit d'attendre d'elle? Fondée pour resserrer les liens des hommes entr'eux, la Maç.·. possède par ses affil.·. des ressources immenses : les a-t-elle utilisées efficacement? Et ce corps robuste, ce colosse à mille têtes, à cent mille bras, est-il un grand instrument de progrès, de réformes et d'améliorations sociales, est-il un laboratoire d'idées nouvelles, donne-t-il la vie aux idées libérales, par l'émission d'idées libérales, est-il le précurseur de cet esprit démocratique qui s'avance, s'étend, et va bientôt vivifier tous les peuples qui l'appellent et l'attendent

depuis des siècles? La Maç.·. est-elle tout cela aujourd'hui? Je voudrais répondre affirmativement, mais je ne le puis.

» La Maç.·. est florissante; les cadres de notre sainte milice s'étendent de jour en jour, nos bras se multiplient, et bientôt nous pourrons étreindre tout le pays dans un embrassement frat.·. ; mais il manque à la Franc-Maç.·. cette *unité de vues, de pensées et d'actes*, qui seule peut faire triompher notre cause. Nous sommes mille bras, mais nous sommes aussi mille têtes. Ces mille têtes travaillent, il est vrai, mais travaillent isolément, sans s'être concertées, sans s'être entendues à l'avance. Quel est le résultat de ces efforts partiels, de ce travail sans harmonie, sans unité? De petits projets de réforme, de petites améliorations, de petits succès, tandis que la Maç.·. est colossale et que ses effets peuvent et doivent être immenses.

» Ouvrez l'histoire, souvenez-vous seulement et voyez quelle n'est pas la puissance des corps fortement organisés, des corps qui ont une pensée, un but, une foi.

» Chacun de nous, quelque fort qu'il soit, s'il est seul, est trop faible pour lutter contre un état de choses établi depuis longtemps, et autour duquel tant d'intérêts se groupent et s'attachent.

» Divisés, sans but, sans esprit commun, que le seul but et la seule pensée de vivre en honnêtes hommes et de pratiquer la fraternité, nous sommes indomptables; quelle ne serait pas notre force et notre puissance sur le monde si nous élevions notre but, nos pensées et nos actions à la hauteur de ses besoins actuels? Unis par toutes les forces du cœur, de l'intelligence et de la volonté, ne serions-nous pas à l'instant même à la tête des parties libérales, vaste corps, se soutenant tout en succombant souvent, parce que lui aussi manque d'unité?

» Je n'entends point remorquer le parti libéral; mais le libéralisme sera *nous*, nous serons sa pensée, son âme, sa vie, nous serons *lui* enfin! Hélas, ne voit-on pas que sa lutte contre le clergé semble avoir épuisé le parti libéral? ne voit-on pas qu'il attend un esprit nouveau, l'esprit démocratique, le véritable esprit de l'Évangile; pour poursuivre ses succès et ses conquêtes, ne voit-on pas qu'il nous attend? Hâtons-nous d'aller à lui!

» Vous me comprenez, mes FFF.·., je le vois et je le sens. Vous accueillez mes simples paroles. Ah! c'est que la Maç.·. est un bien noble et fécond terrain, où tant de nobles pensées ont déjà germé et germeront encore.

» Nous devons être tout ce que notre tâche, notre cause, notre mission veulent que nous soyons, tout ce que le noble nom de Maç.·. comporte.

» Or, qui veut la fin doit vouloir les moyens :

» Qu'un Congrès Maç.·. soit institué pour désigner une question sociale à étudier et à traiter.

» Tous les Atel.·. de l'Obédience y enverraient des commissaires, qui y développeraient les vues de leurs Atel.·. respectifs; ces vues seraient examinées, se modifieraient les unes par les autres, et l'on adopterait un plan définitif.

» Les questions une fois développées, seraient de nouveau discutées en Congrès, et celui-ci pourrait même instituer une récompense maç.·. qui serait décernée à l'Atel.·. qui aurait fait le travail le plus remarquable.

» Ainsi, prenant au hasard, *l'organisation du travail* pourrait être une des premières questions. Elle serait discutée et résolue d'abord par chaque Atel.·. séparément; et ensuite dans un Congrès composé d'éléments de tous les Atel.·. de l'Obédience. Les principes et les bases de cette organisation étant arrêtés et servant de thème à tous les journaux libéraux, qui subissent plus ou moins l'influence de l'Ordre, finiraient par triompher.

» Pourquoi la Maç.·. n'aurait-elle pas un organe spécial, un journal ou une revue, dans le genre de la nouvelle *Revue démocratique?*

» Ce journal ou cette revue ne traiterait pas directement des questions maç.·.; mais il développerait des principes, des idées découlant de l'esprit de notre Ordre.

» A côté de la question palpitante et active du travail, nous trouvons celles des prisons, — du paupérisme, — de la protection à accorder aux condamnés libérés, — des bureaux de bienfaisance, des hospices, — des monts-de-piété, ce vieillard usurier — et tant d'autres questions qui se rattachent à l'hygiène publique, à la bonne constitution de la société. Tous ces problèmes démocratiques devraient être traités dans les ⊐.·. et résolus en Congrès; par là nous remplirions réellement notre mission, nous satisferions à l'attente publique, nous imprimerions une force nouvelle et considérable aux forces actives de la société; ce qui n'est chez elle, pour la plupart, qu'un instinct, se trouverait subitement transformé en sentiment; l'opinion publique se pénétrerait des nouveaux droits des peuples et des rigides et salutaires devoirs de la fraternité humaine, et nous donnerions à la Maç.·. une importance incalculable.

» La Maç.·. ne peut rester puissante qu'à la condition de protéger toutes les initiatives de l'esprit humain.

» Du jour où elle cesserait d'être à la tête du mouvement intellectuel de la société, où elle voudrait rester stationnaire et se reposer dans ses innombrables quartiers de noblesse, elle aurait cessé d'exister; de ce jour elle aurait abdiqué, et son temple désormais sans vie, sans échos, sans harmonie, ne rappelant plus qu'un souvenir, serait bien vite désert; elle pourrait se survivre encore, mais comme tant d'autres orgueilleuses institutions qui ne veulent pas avouer leur trépas.

» Il n'en sera pas ainsi. Non, la Maç.·. ne cessera pas de comprendre les choses nouvelles; elle restera ce phare lumineux, ce signe d'appel et de ralliement qui depuis tant de siècles remue les hommes et les choses, et saisira de nouveau l'idée démocratique de notre époque, qui emporte l'humanité vers ses sublimes et merveilleuses destinées. La Maç.·. se survivra encore et toujours, mais en poursuivant l'amélioration du sort moral, intellectuel et physique du peuple, en réalisant pour lui et avec lui toutes les prédictions et toutes les promesses des grands hommes, en l'élevant constamment par son cœur, son esprit et son corps vers le Très-Haut, vers le suprême Arch.·. des mondes. — J'ai dit. »

DOCUMENT III.

SOMMAIRE DU TRACÉ DES TRAVAUX DE LA GRANDE FÊTE SOLSTICIALE-NATIONALE, CÉLÉBRÉE A BRUXELLES PAR LE GR.·. OR.·. DE BELGIQUE, LE 24e J.·. DU 4e M.·., L'AN DE LA Ve.·. L.·. 5854.

A la Gl.·. du Gr.·. Arc.·. de l'Un.·. et sous la protection spéciale de S. M. Léopold 1er, Roi des Belges.

Le Gr.·. Or.·. de Belgique

Ouvre ses travaux, à 4 heures de M.·. P.·., le 24e J.·. du 4e M.·. de l'An de la Ve.·. L.·. 5854 (*S. P.* 24 juin 1854), sous la présidence du T.·. C.·. F.·. VERHAEGEN aîné, 1er Gr.·. Surveillant, ff. de Gr.·. Maît.·. en Ch.·..

Le T.·. C.·. F.·. P.-N. Devillers, 2e Gr.·. Surveillant, est à la tête de la colonne du Midi, et le T.·. C.·. F.·. J. Sigart, Gr.·. Exp.·., dirige la colonne du Nord.

La stalle de l'Éloquence est momentanément occupée par le T.·. C.·. F.·. Henri Samuel, Gr.·. Expert, et le F.·. Louis Theremin, G.·. Secrétaire, tient le burin, aidé par le T.·. C.·. F.·. Ed. Lacomblé, sténographe et lauréat du Gr.·. Orient.

Le T.·. C.·. F.·. De Wageneer, G.·. Trésorier, est à son bureau, le T.·. C.·. F.·. Félix Martha, Gr.·. M.·. des Cérémon.·., et le T.·. C.·. F.·. P.-C. De Bie, Gr.·. Expert, sont à leurs postes.

Le T.·. C.·. F.·. J. Defontaine, étant le plus jeune des Députés, est chargé de la couverture du Temple, et trente membres du Gr.·. Orient sont présents.

Un nombre très-considérable de FFF.·. Visiteurs, accourus de tous les OO.·. de la Belgique et de l'étranger, décorent les colonnes.

Le but principal de cette Assemblée solennelle est la célébration d'une GR.·. FÊTE SOSTICIALE-NATIONALE, pour saluer le retour sous les drapeaux de l'art royal belge, des RR.·. ▭.·. de la *Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies*, de l'O.·. de Liége (1) et *des Philadelphes* de l'O.·. de Verviers.

LE GR.·. MAÎT.·. DES CÉRÉM.·. annonce la présence, dans le parvis du Temple, du T.·. C.·. F.·. Stevens, Grand Commandeur du rit écoss.·.

LE GR.·. MAÎT.·. EN CH.·. ordonne aux 1er et 2d Gr.·. Surv.·. d'inviter

(1) Cette loge avait été excommuniée le 17 J.·. du 11e m.·. 1837, pour « avoir manqué à la subordination et au respect qu'elle devait au corps régulateur de la maç.·. dans ce royaume. » (*Annuaire maç.·. du Gr.·. Or.·. de Belgique, pour l'an de la V.·. L.·.* 5840, p. 190). (NOTE DE L'AUTEUR.)

les FFF.·. qui décorent leurs Col.·. à applaudir, par un triple Viv.·., à l'entrée dans le Temp.·. du T.·. C.·. F.·. Stevens.

Cet ordre est transmis par les Surv.·. et aussitôt exécuté.

Le F.·. Stevens, ayant été introduit sous la voûte d'acier, remercie le Gr.·. Or.·. de la réception affectueuse qu'on lui a faite.

La Batt.·. par laquelle le T.·. C.·. F.·. termine son allocution est couverte avec ensemble et vivacité.

L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un Gr.·. Orateur. Le scrutin secret ayant circulé, le nom du T.·. C.·. F.·. Jules Bourlard, Vén.·. et Député de la R.·. ▭ *La Parfaite Union*, de l'Or.·. de Mons, sort 20 fois de l'urne électorale.

Le F.·. Bourlard prête serment; le Gr.·. M.·. en Ch.·. lui donne l'accolade fraternelle et l'installe dans ses fonctions. Une triple Batt.·. et un triple viv.·. célèbrent cet heureux résultat.

Les TTT.·. CCC.·. FFF.·. Devillers, 2e Gr.·. Surveillant, Hochsteyn, père, Gr.·. Garde des sceaux, et De Bie, Gr.·. Expert, réélus dans leurs fonctions respectives, renouvellent leur obligation; le T.·. C.·. F.·. Thiéfry Ch., élu Gr.·. Économe-Architecte, prête serment, et ces quatre Gr.·. Dignitaires sont installés de la manière accoutumée.

En exécution de l'art.·. 6 à l'ordre du jour, le Gr.·. M.·. en Ch.·. prononce un morceau d'architecture. (*Voir ci-après le discours du F. Verhaegen.)*

Des marques de vive sympathie et des applaudissements spontanés ont souvent interrompu cette allocution. Une triple Batt.·. et un triple Viv.·., exécutés avec vigueur et régularité, sanctionnent ce brillant morceau d'architecture.

L'airain ayant fait retentir l'heure de la récréation, les portes du temple s'ouvrent et un coup d'œil ravissant se présente dans le lointain.

Une triple plate-forme, resplendissante de lumières et de fleurs, invite 200 Ouvriers à goûter les jouissances de la Fraternité qui leur sont offertes pour prix de leurs Travaux. Le Gr.·. Temple, décoré par les soins du T.·. C.·. F.·. Ch. Thiéfry, Gr.·. Économe-Architecte, offre un aspect enchanteur. Partout des portraits de nos Chefs vénérés et de nos célébrités maçonniques, peints par plusieurs des premiers maçons-artistes de la Belgique ! Partout des fleurs et des fruits ! Partout des flots de lumières et des drapeaux aux couleurs nationales ! Le buste du Roi se détache sous les draperies rouges du Trône. Les écussons de toutes les ▭ ▭.·. actives du royaume, chacun formant trophée, décorent les chapitaux de la colonnade. Enfin la bannière du Gr.·. Orient, surmontant l'image de l'immortel patron de l'Ordre, couronne l'édifice.

La Colonne d'harmonie, dirigée par le F.·. F. Muller, Membre de la R.·. ▭.·. *l'Espérance*, fait entendre l'air national, *la Brabançonne*, ce chant patriotique et bien-aimé des Maçons belges, et, au son de cette musique, s'ouvre une marche imposante et solennelle.

Le Gr.·. M.·. en Ch.·. et tous les Membres du Gr.·. Orient, précédés par le Gr.·. M.·. des Cérém.·. passent sous la voûte d'acier et vont prendre place à l'Or.·. dans le Gr.·. Temple.

Le 1er Gr. Surveillant, suivi de tous les Maçons qui décorent sa Colonne, vont se ranger sur la Col.·. du Midi.

Le 2e G.·. Surveillant et le T.·. C.·. F.·. A. Hoebsteyn, père, G.·. Surv.·. de la 2e Sn de la Col.·. du Nord, suivent avec tous les autres FFF.·. et prennent place sur les Col.·. de leur région.

Un coup de maillet, trois fois répété, se fait entendre et tous les FFF.·. debout et à l'ordre, se tiennent dans le plus profond silence.

Le Gr.·. M.·. en Ch.·. appelle la bénédiction du Gr.·. Architecte du monde sur les *Ouvriers de Paix*, rassemblés dans cette enceinte sacrée, et fait ensuite annoncer sur toutes les Colonnes que les Tra.·. sont en récréation.

Pendant l'intervalle des services, plusieurs de nos FFF.·., artistes d'élite, se font entendre.

Ce sont les TTT.·. CCC.·. FFF.·. J. Blaes, Singelé, Simart, Pigalle, etc.

Le T.·. C.·. F.·. Ame Clesse gratifie l'Assemblée d'une de ses belles compositions lyriques, il en chante quelques strophes.

Des bravos spontanés et des Batt.·., tirées avec enthousiasme, témoignent à ces CCC.·. FFF.·. l'admiration et la reconnaissance de leurs auteurs.

Le Gr.·. Mait.·. en Ch.·., après avoir déclaré les Travaux remis en vigueur, présente la première santé et dit :

« Mes TTT.·. CCC.·. FFF.·.,

» La première santé que j'ai la fav.·. de proposer est celle du Roi, des princes et de la famille royale. Nous ferons des vœux pour leur bonheur et pour la prospérité de l'État. Je me réserve le commandement des armes. »

Après que l'annonce est parvenue sur toutes les Col.·., le G.·. M.·. en Ch.·. porte la première santé :

« 1er *feu.* — Au cher et digne F.·. Léopold I, qui, dit le F.·. Verhaegen, a passé, comme nous, sous le niveau de l'Egalité maçonnique, en recevant l'initiation dans l'une des principales loges de l'Allemagne (1).

» 2me *feu.* — Aux Princes, que nous avons le droit et le devoir de revendiquer comme nous appartenant. Je dis le droit, parce qu'ils sont nés *Lowtons* (2) et qu'il ne leur manque que le baptême maçonnique. Je dis le devoir, parce qu'il appartient au Gr.·. Or.·. de conserver intacte la famille maçonnique, de l'augmenter s'il est possible.

(1) Le F. Verhaegen se contente de dire vaguement que le Roi a reçu l'initiation « dans une des principales loges de l'Allemagne. » Pourquoi le *Grand-Maître en Chaire* ne précise-t-il pas la ville, ne nomme-t-il pas la loge, n'indique-t-il pas l'année où « le cher et digne *Frère* Léopold Ier a a passé sous le niveau de l'Egalité maçonnique? Cela était autant plus à désirer que d'autres *Grands-Maîtres en Chaire*, d'autres docteurs en droit maçon, prétendent que Léopold a pris le tablier soit en Suisse comme le veut le *Globe* (t. II, p. 222), soit en Angleterre, comme le pense l'auteur du *Manuel universel de l'encyclopédie maçonnique*. (Leipzig 1864, art. *Léopold*.)

(2) Cette assertion est seulement plaisante, et M. Verhaegen a oublié de dire comment on peut être Maçon sans avoir été initié à la secte. Si son assertion avait été produite du temps de Molière, il est probable qu'au lieu de la comédie du Médecin malgré lui, nous eussions eu celle du *Franc-Maçon malgré lui*.

(NOTES DE L'AUTEUR.)

» 3me *et parfait feu.* — A la Nation belge. »

Le Gr.·. Mait.·. en Ch.·. présente ensuite la seconde santé :

« 1er *feu.* — A tous les Gouvernements Maçonn.·., à tous les pouvoirs qui gouvernent du Midi au Nord, de l'Orient à l'Occident.... »

« 2me *feu.* — Au F.·. Defacqz.... »

« 3me *feu.* — Aux Grands Dignitaires de tous les rites, spécialement au F.·. Stevens ici présent; en buvant au F.·. Stevens, je bois à l'union Maçonn.·.. »

Après les Batt.·. d'usage, le F.·. Stevens répond à ce toast en ces termes :

« TTT.·. CCC.·. FFF.·., il a plu au Gr.·. Mait.·. de porter un toast aux Gr.·. Or.·. étrangers et aux chefs de tous les Rit.·. Cette santé portée à tous les Gr.·. Or.·., est la reconnaissance d'un fait qui, pour nous, est un principe; c'est que la Maçonn.·. est universelle; c'est que la Maç.·. est une; c'est qu'il n'y a pas de Maç.·. Belges, Français ou Allemands, Catholiques, Protestants ou Israëlites. Non! la Maç.·. ne connaît pas ces qualifications; c'est une institution cosmopolite; elle appartient à tous les pays, à tous les cultes. Établie depuis des siècles, elle a pour mission d'éclairer le monde, de travailler au bien-être de l'humanité, de lutter partout et toujours pour assurer le triomphe de la vérité sur l'erreur. Cette institution a des règles, des principes, des statuts qui sont universels; dans ces statuts, qui ne sont pas plus applicables à la Belgique qu'à d'autres contrées, il y a des principes fondamentaux que la Maçonn.·. a toujours respectés, qu'elle doit respecter toujours. Il y a, entre les Maç.·., des traités; les Maç.·. belges ont fait des traités avec la France, l'Amérique, l'Angleterre, etc., et ceux qui y ont adhéré ne peuvent les fouler aux pieds. Certes, l'attribut essentiel du Maç.·., c'est la *liberté d'examen*; je ne comprends pas un Maç.·. ne sachant pas se mettre au dessus des préjugés. Le libre examen est donc de l'essence de la Maçonn.·.; mais ce libre examen n'est pas indépendant du maintien des Chartes maçonn.·. reconnues dans l'univers entier (1).

(1) Pesons quelques expressions du pacifique discours du F.·. Stevens, afin d'apprendre à mieux connaître le virus contagieux de la Franc-Maçonnerie que par les cris de chacal des FF. Bourlard et Verhaegen.

A. « LA MAÇONNERIE EST UNE. » En effet, ni la qualité des rites ni le nombre des grades, n'y apportent aucun changement. « La Franc-Maçonnerie dite *Générale*, en Prusse, qui ne renferme que quatre grades, et celle, dite *Chrétienne*, qui n'en admet que sept, communique tout ce qui est enseigné dans les trente-trois grades du rite français et dans les quatre-vingt dix grades du rit Misraïm, » ainsi que le déclare le F.·. Beysé. Ajoutons que ce n'est pas toujours, comme on le pense communément, parmi ceux qui sont promus aux hauts grades, que se trouvent les gros bonnets de l'Ordre.

B. « LA MAÇONNERIE A DES TRAITÉS. » Les Grands Orients font entre eux des conventions, des traités d'alliance, en sorte que la Franc-Maçonnerie a sa diplomatie à elle et forme un Etat dans un Etat. — Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit, à ce sujet. (Voir le Document VII de la sixième Série : *Des loges au point de vue international.*)

C « LA LIBERTÉ D'EXAMEN EST L'ATTRIBUT ESSENTIEL DE LA F. M. » Qui ne le sait ? Le croyant ne possède pas moins la *liberté d'examen* que l'incrédule : mais les mots de *libre examen*, dans le sens que la Franc-Maçonnerie y attache, ôtent à l'homme la *liberté de croyance* ; ils lui enlèvent la faculté d'admettre un dogme, c'est-à-dire une

Les Batt.·. d'usage ayant été tirées, le Gr.·. Maît.·. en Ch.·. invite le F.·. Gr.·. Or.·. Bourlard à prendre la parole. (*Voir son discours ci-après.*)

Une triple et chaleureuse Batt.·. avec acclamation, suivie d'un triple viv.·. et drapeaux déployés, saluent cette brillante improvisation, tandis que le T.·. C.·. F.·. Bourlard reçoit les félicitations des nombreux FFF.·. qui se pressent autour de lui pour lui donner l'accolade fraternelle et lui témoigner leur satisfaction et leur vive sympathie.

Après quelques moments de récréation, les trav.·. commencent avec force et vigueur.

Le Grand Maît.·. en Ch.·. porte ensuite la troisième santé : « A nos T.·. C.·. Sœurs les loges de Liége et de Verviers qui étaient venues prendre leur siége au Gr.·. Or.·.; à la loge de l'*Espérance* de l'O.·. de Bruxelles qui, après s'être endormie, vient de se réveiller; aux loges encore en sommeil, surtout à la R.·. loge de Gand, qui possède à sa tête un libéral aussi éprouvé que le le F.·. Metdepenningen. »

Après les Batt.·. et les acclamations exécutées avec vigueur, le T.·. C.·. F.·. Marquet, Dép.·. de la *Parf.·. Intel.·.* et l'*Etoile réu.·.* à l'Or.·. de Liége, est appelé à prendre la parole, et après lui, le F. Vénér.·. et Député de la R.·. ⊏⊐ des *Philadelphes* de Verviers. (Voir leurs discours plus loin.)

Les Batt.·. ayant été couvertes avec acclamations, le T.·. C.·. F.·. De Villers, 1er G.·. Surv.·., porte la santé au T.·. C.·. F.·. Verhaegen, G.·. Maît.·. en Ch.·..

L'écho des paroles du F.·. Devillers et les Batt.·. par acclam.·. ayant retenti sur tous les points, le Gr. Maît.·. en Ch.·. répond :

« Je suis profondément touché, mes FFF.·., des marques de sympathie que me donne la Maçonn.·. belge. J'y attache d'autant plus de prix que je compte parmi les Maç.·. des amis dévoués; je trouve dans la Maçonn.·. de la reconnaissance : je n'en ai jamais attendu dans le monde prof.·. Il faut que l'homme politique se résigne : en mettant le pied sur ce terrain glissant, il n'a que du déboire à attendre; de la reconnaissance, jamais ! 1er *feu. A la maçonnerie !* Le principe maçonn.·. chez moi est un principe inné qui, dans les moments difficiles, fait ma consolation et mon bonheur. — 2me *feu. A mes amis !* A mes amis politiques, et par là j'entends les maç.·. belges. — 3me *et parf.·. feu! A la Belgique!* »

Les Batt.·. du Gr.·. Maît.·. en Ch.·. sont couvertes avec acclam.·. et drapeaux déployés.

Enfin, la dernière santé est portée. C'est celle de tous les Maçons, tant dans la prospérité que dans l'adversité, qui se trouvent répandus sur la surface des terres et des mers.

Les FFF.·. servants sont introduits dans le Temple, la Chaîne d'Union

vérité révélée, quels que soient les arguments allégués pour établir le fait de la révélation. En d'autres termes, la Franc-Maçonnerie est, en dépit du bon sens, despotiquement incrédule, tout en permettant, pour comble d'absurdité, que ses adhérents, qui ne croient à rien, pratiquent extérieurement telle ou telle religion dans laquelle ils sont nés ou comme le leur conseillent leurs intérêts ou le respect humain.

(Note de l'Auteur.)

est formée. Après les 3 feux d'usage, le Cantique consacré est entonné et répété par tous les FFF.·.

La Séance est ensuite fermée de la manière accoutumée et tous les Ouvr.·. se retirent en paix, heureux et contents des Trav.·. de cette belle journée.

PAR MANDEMENT DU GR.·. O.·.,
LE GR.·. SECRÉTAIRE :
L. THEREMIN (1).

QUATRE DISCOURS PRONONCÉS AU GRAND-ORIENT DE BELGIQUE, LE 24 JUIN 1854.

A. *Discours du F. Verhaegen, Grand-Maître en Chaire.*
B. » » *F. Bourlard, Grand-Orateur du Grand-Orient.*
C. » » *F. Marquet, Député de la loge de la* Parfaite Intelligence *de Liége.*
D. *Discours du Vénérable et Député de la loge des* Philadelphes *de Verviers.*

(Extrait du *Tracé des travaux de la grande fête célébrée par le Grand-Orient de Belgique, le 24e j.·. du 4e M.·., l'An de la V.·. L.·.* 5854, p 14, p. 27, p. 34, et p. 35.)

DISCOURS DU F. VERHAEGEN.

Mes FFF.·.,

Le Grand-Orient de Belgique vous a conviés aujourd'hui à une de ces grandes fêtes de l'intelligence, auxquelles accourent de tous les points du pays les Maçons les plus zélés et les plus dévoués à notre Institution.

Ce corps suprême n'a encore provoqué, que bien rarement, de semblables réunions générales, et, chaque fois qu'il en a pris l'initiative, ces solennités ont marqué une étape glorieuse dans la carrière brillante que parcourt la Maçonnerie belge.

Les causes qui nous mettent aujourd'hui en présence sont multiples; vous les connaissez, sans doute, mes FFF.·., ou tout au moins vous devez les pressentir.

(1) Un journal constate que, d'après ce *Tracé*, le plan de la Franc-Maçonnerie se résume dans les points suivants :

I. Le questions politiques et religieuses doivent faire l'objet de l'action constante des loges secrètement liguées.

II. Les loges doivent être organisées dans leurs rapports entre elles et avec les sociétés secrètes à l'étranger, de manière à obéir à une impulsion unique, conformément aux traités conclus.

III. Ces statuts ou traités forment une loi suprême qu'il n'est permis à nul d'examiner ou de discuter. Le vrai Maçon doit s'incliner devant eux, s'y soumettre aveuglément.

IV. Les questions à l'ordre du jour sont . l'éducation du peuple et l'enseignement public, la charité publique, la liberté des cultes.

L'éducation du peuple et l'enseignement public doivent relever de l'État dans leur organisation, et, par l'État asservi, relever de la mystérieuse influence maçonnique. Quant à la liberté du culte catholique, il faut l'extirper de la Constitution : 1° par la compression de la liberté de la parole en chaire ; 2° par la destruction de la liberté de s'associer dans un but religieux.

V. Le programme au besoin doit être réalisé par la force. (NOTE DE L'AUTEUR.)

Le retour si désiré et si longtemps attendu des □□.·. de Liége et de Verviers sous la bannière du Grand Orient, la volonté unanimement manifestée dans les diverses □□.·. du pays de voir le G.·. Orient prendre une allure plus vive et plus caractérisée, le concours plus suivi que nous prêtent les Députés des □□.·. de province, les modifications qu'a subies le Grand Com.·. et aussi, je le dis sans détour, la situation politique, tout cela a nécessité la réunion d'aujourd'hui et doit provoquer, non pas une déclaration de principes nouveaux, mais l'exposé d'une interprétation plus large et plus vivace de l'esprit maçonnique, qui doit animer le Gr.·. Or.·., et à sa suite, toutes les □□.·. de l'Obéd.·..

Appelé, par les suffrages de mes FFF.·., à l'intérim de la Grande Maîtrise, je comprends les devoirs qui m'incombent, je sais que vous venez me demander le mot de la situation et dans quel sens je vais, avec votre aide, guider l'institution dont les rênes me sont momentanément confiées.... Je cède avec empressement à ce vœu et je vais le satisfaire sans détour.

La situation, mes FFF.·., m'est bien connue; vous me direz si je l'ai bien appréciée.

Je sais que ce n'est point sans motif, ni par hasard, ni par lassitude, que les □□.·. de Liége et de Verviers sont venues se joindre à nous. Je sais qu'elles ont vu, dans l'éclosion d'un projet d'alliance entre les Rit.·. maçonn.·., non pas précisément et uniquement ce but à atteindre, mais le symptôme du mouvement, du travail qui se manifestait; elles ont compris que la Maçonnerie essayait de secouer sa torpeur; elles ont espéré et elles sont venues, comme de vaillantes et dignes sœurs qu'elles sont, dire au Gr.·. Orient.·. « Le danger vous menace, vous comptez vos soldats !... Nous voici !... »

Honneur aux □□.·. de Liége et de Verviers !

Merci à elles, pour cette généreuse et loyale pensée, — merci pour cet acte de courage et de désintéressement !

Le Gr.·. Orient saura s'en ressouvenir : à l'heure du péril, ces braves et dévoués Maçons n'ont plus vu qu'une chose, le drapeau maçonnique, la bannière du Gr.·. Or.·.; et, laissant de côté tout considération vaine, ils sont accourus, et nos bras et nos cœurs leur ont été ouverts....... Encore une fois, honneur à eux !

Merci à vous aussi, Députés des □□.·. de la province, qui avez compris que le Gr.·. Or.·. ne peut être quelque chose, qu'avec votre concours.

D'incertain, d'incomplet, qu'il était par votre absence, il est devenu une représentation réelle, vivace, du grand Corps Maçonnique, depuis que vous assistez régulièrement à ses travaux.

Aussi est-il aujourd'hui véritablement l'expression de toutes les opinions maçonniques, véritablement un corps national.

Je sais aussi, mes FFF.·., que ce n'est pas en vain que vous montrez ce zèle, je sais que vous attendez quelque chose. — Je sais que vous voulez une Maçonnerie active, vigilante, éclairée. Je comprends ce que

veut dire cette foule de Maçons accourus de toutes parts à la voix du Gr.·. Or.·.

Oui, tout cela nous dit quelle sève généreuse circule dans le Corps maçonnique ; — tout cela dit assez de quelle vive ardeur la fraternelle phalange est animée ; — tout cela crie assez haut que la Maçonnerie a honte de la torpeur, du marasme ; — tous ces symptômes ont une voix éloquente et sympathique, que le G.·. Or.·. a comprise. — Et c'est pour cela qu'il vous dit de tout cœur : Honneur à vous tous, qui accourez pleins de zèle et de foi ; — honneur à vous qui venez vous ranger avec confiance sous la glorieuse bannière du Gr.·. Or.·. !

Votre espoir, c'est le nôtre, votre ardeur, nous la partageons, et c'est d'une voix inspirée, enthousiaste, que nous nous écrions tous ensemble, les yeux sur l'avenir : — *Vive, vive à jamais la Maçonnerie !*

Et maintenant, revenons à la situation.

Le G.·. Com.·., récemment élu, se trouve aujourd'hui dans d'autres conditions que celles où se trouvaient ses prédécesseurs, l'année dernière.

J'ai parlé tantôt de la situation politique, j'y reviens pour un instant. — Dans le monde profane, des faits récents se sont produits qui appellent toute notre attention, et le nouveau G.·. Com.·. pense que la Maçonnerie a quelque chose à y voir. Que ce ne peut être, sans but et sans fruit, que des hommes dévoués, intelligents, bons patriotes, amis du progrès et de la liberté, se réunissent sur tant de points du pays. Que les associations maçonniques seraient grandement coupables, si elles se bornaient à de stériles labeurs, alors que de toutes parts l'ennemi s'organise, alors que la ligue ténébreuse de l'ignorance et de l'oppression étend ses piéges dans l'ombre, et augmente, par la peur et l'égoïsme, sa fatale puissance, qui croît sans cesse.

Je sais qu'en mettant le pied sur ce terrain, je susciterai dans les âmes timorées des appréhensions et des scrupules. On dira que cette pente est dangereuse pour la Maçonnerie, que nos Statuts nous interdisent toute discussion politique ou religieuse.

Mes FFF.·., ceci doit, une bonne fois pour toutes, être sérieusement examiné, il faut qu'enfin la Maçonnerie dise ce qu'elle pense et ce qu'elle veut, à propos de cette étrange alternative ou de se taire, ou de transgresser sa propre loi.

Constatons, d'abord, qu'en maintes circonstances la Maçonnerie a unanimement méconnu cette restriction (1). Elle s'est activement mêlée aux luttes politiques ; et quand le triomphe de sa cause, salué par la nation entière, démontrait combien elle est sympathique au pays, qui donc oserait la blâmer ?

(1). Il est curieux d'entendre le Fr. Verhaegen s'innocenter sur la transgression d'un article si formel des statuts du Grand-Orient. Voici comment il s'énonce là-dessus, dans une lettre qu'il envoya en 1857 au Vénérable de la loge de la *Clémente Amitié* de Paris : « La signification de l'*adage* inscrit dans les réglements généraux, d'après moi, est que la Maçonnerie ne s'occupe ni de politique, ni de religion, *au point de vue du cosmopolitisme.* » Donc, sous la plume du Fr. Verhaegen, la défense la plus formelle devient un simple *adage*, une simple formule que l'usage a consacrée, mais qui n'oblige à rien ; et encore cet *adage* ne se rapporte-t-il pas au pays où la loge est établie, mais au reste du monde sublunaire. Voir la lettre susdite dans le *Franc-Maçon*, 7e an., p. 74.

(NOTE DE L'AUTEUR.)

Ce serait calomnier l'histoire, nier l'immense service rendu à la Patrie.

Aussi, sommes-nous fondés à dire qu'elle fera bien de persister dans cette voie.

Permettez-moi d'ajouter que la défense dont il s'agit ne résulte nullement des Statuts généraux de l'Ordre, qui sont muets à cet égard. Si les Maçons, qui ont rédigé cette charte, avaient cru devoir rendre cette défense absolue, ils l'eussent érigée en principes positifs dans les Statuts. — Or, c'est dans le règlement particulier du Gr.·. O.·. (art. 135) que la restriction se trouve inscrite; et elle n'a là qu'une importance relative, car le règlement peut être modifié sur la demande de cinq députés.

Voilà la seule barrière à franchir, et alors que le Gr.·. Com.·. et le Gr.·. Or.·. sont unanimes dans leur désir d'écarter cette entrave, il serait puéril de soutenir qu'elle ait encore la moindre valeur.

Ainsi, en fait et en droit, nous sommes fondés à écarter définitivement l'interdiction que la lettre nous impose.

Au surplus, je le demande, si la Maçonnerie devait continuer à se confiner dans le cercle étroit qu'on voudrait lui tracer, je le demande, à quoi servirait la vaste organisation, l'immense développement qui lui sont donnés ? — S'il fallait ainsi la circonscrire, fermons plutôt nos Temples, nous trouverons assez au-dehors les moyens d'accomplir la faible tâche qui nous resterait à fournir. Ce que je dis là, je l'ai cent fois entendu répéter par les meilleurs Maçons, par les plus éclairés, les plus dévoués d'entre tous. — Je ne suis ici qu'un écho, je dis tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

Que ceux-là se rassurent donc qui croiraient la loi maçonnique transgressée par la déclaration que je viens de faire.

Quand j'interroge le passé de notre Institution, n'y vois-je pas que la Maçonnerie a toujours été la vigie attentive qui veille à la marche du vaisseau politique? N'est-ce point-elle qui allume, dans les ténèbres des tempêtes, le phare libérateur qui signale des écueils; elle, qui pousse le cri d'alarme dans les jours de danger? Son histoire ne se déroule-t-elle pas pour répondre? Chaque fois qu'il le fallait, la Maçonnerie n'a-t-elle pas formé le centre, le point d'appui de la résistance aux empiétements de l'erreur et du mensonge de quelque côté qu'ils vinssent ? — Et ce qu'elle a fait déjà, ne sait-elle et ne doit-elle plus le faire dans des circonstances pareilles?

Je pense qu'oui; le Gr.·. Com.·., le G.·. O.·. le pensent avec moi. Or, mes FFF.·., l'heure du péril a sonné, le danger devient imminent, il faut agir!... Le cri d'alarme a retenti ! Ne sentez-vous pas qu'il y a quelque chose de funeste dans l'air? La conscience publique baisse, les trahisons s'étalent au grand jour, l'égoïsme et la peur, ces divinités honteuses, voient, à la face du jour, l'encens brûler sur leur autel. Des ennemis perfides, dévorés d'une basse et insatiable ambition, osent rêver la toute-puissance politique, l'asservissement des consciences, l'anéantissement de nos précieuses libertés. Partout nos adversaires s'organisent, partout ils vont disant hautement que c'est pour eux un devoir sacré, un droit incontestable de s'immiscer dans les affaires politiques. Sous le manteau

de la bienfaisance, ils organisent, ils enrégimentent leurs forces. C'est sous l'égide de nos propres princes qu'ils combattent; ils parlent sans cesse de liberté, de tolérance, de charité, de toutes les vertus. La *Société de St.-Vincent de Paul* écrit sur son drapeau ce mot sublime, qui, dans sa bouche, est une duperie : *Humanité!* — Et devant ces progrès constants, à la veille de luttes décisives, la Maçonnerie se cacherait honteusement dans ses Temples en disant : « Faisons silence, la politique nous est interdite? »

Ah! mes FFF.·., ne la forçons pas plus longtemps à se calomnier elle-même, ne l'obligeons plus à subir, par sa propre volonté, une si cruelle injure.

Grâce à cette inqualifiable négation de nous-mêmes, nous marchons à une prochaine ruine; nous mentons à tout notre passé. Ne léguons pas à nos fils la honte d'une pareille apostasie; ne forçons pas l'avenir à rougir d'un si triste présent. — Sachons bien une chose, c'est que si la Maçonnerie nous impose la plus sainte, la plus auguste mission, elle ne peut pas nous ôter en même temps les moyens de l'accomplir. Il serait étrange qu'elle eût de nous, à la fois, une si haute idée et une si offensante défiance.

Il est grand temps, mes FFF.·., que nous usions de toutes nos ressources. Regardez autour de vous, tandis que toutes les faiblesses, toutes les hontes pactisent avec la réaction, partout la résistance est divisée. Nulle part de centre assez puissant, nulle part un drapeau qui rallie toutes les nuances de ces hommes de l'avenir qui tous au fond aiment et désirent une même chose : le Progrès. — Il faut que quelque part s'organise le parti des honnêtes gens, des amis de la vérité, des apôtres du bien et du beau, de cette splendide qualité qui embrasse le monde moral et matériel dans une double aspiration vers la science et le bonheur.

Eh bien! cette phalange d'hommes probes et éclairés, d'esprits généreux, qui rêvent l'avenir ou réalisent le présent, cette libre arène qui peut contenir tout ce qui est bon sous ses aspects multiples, elle existe, vous la connaissez tous. Cette mère généreuse de tant d'enfants épars, et qui dit, comme le Christ, à tous ceux qui ont l'âme honnête et pure : *Paix aux hommes de bonne volonté*, celle, en un mot, qui seule peut résoudre le grand problème des temps modernes en conjurant les tempêtes que l'avenir accumule peut-être dans son sein, vous l'avez devinée, mes FFF.·., vous l'avez reconnue à la sublimité de son essence, à la toute-puissance de sa force, c'est la Maçonnerie!!!!....

Mais, entendons-nous bien; ce n'est pas assez de dire, dans un moment d'enthousiasme, nous sommes forts, nous sommes tout-puissants, la victoire ne saurait nous manquer.

Prenons-y bien garde! Nous serons forts, si nous sommes unis, nous serons puissants, si notre but est bien défini, si nous avons des principes éclairés et solides.

Savoir, et j'insiste sur le mot, savoir ce que l'on veut, d'abord par l'étude consciencieuse des besoins sociaux, par la recherche laborieuse, intelligente, des vraies formules de l'économie sociale : *Savoir d'abord*

ce que l'on veut. Être unis, ensuite, fermes et intrépides dans notre volonté ; mais unis, invinciblement unis, et alors seulement nous aurons le pouvoir d'arriver au triomphe.

Je me résume et je dis que la formule maçonnique du temps présent, bonne aussi, je crois, à garder et à suivre pour les temps à venir est celle-ci : SAVOIR CE QUE L'ON VEUT, VOULOIR CE QUE L'ON SAIT.

Quelques mots de développement à propos de ce principe, et j'aurai tout dit :

Savoir ce que l'on veut! — ..... C'est le travail préparatoire que doit s'imposer individuellement chaque Maçon, ce doit être le but que chaque ⊏.·. se propose. Une fois affranchi des entraves de l'art. 135, le Maçon a le droit de s'enquérir de toute chose, il a le devoir de tout étudier — de s'éclairer en ⊏.·., tout aussi bien qu'il le peut dans le monde profane, de toute question matérielle ou morale, sociale ou philosophique, c'est-à-dire politique ou religieuse. — Il faut en un mot que la Maçonnerie ne craigne pas de proclamer non seulement comme un droit, mais comme un devoir, ce divin principe cimenté par le sang de tant de martyrs, cette conquête précieuse et absolue de notre droit public : LA LIBERTÉ D'EXAMEN !... De là, naîtra pour le Maçon l'adoption d'une ligne de conduite invariable : *il saura ce qu'il veut.*

Il trouvera ensuite dans le concours de ses FFF.·., dans la puissante organisation de la Maçonnerie, dans la pratique des sincères principes d'union, cette force de cohésion qui fait réaliser les grandes choses. Et comptant, non par la FOI, mais par la SCIENCE sur le triomphe des Idées auxquelles il se sera invinciblement attaché, il apportera à leur réalisation toute l'énergie dont il est susceptible.

DISCOURS DU F.·. BOURLARD (p. 30 et suiv.)

Mes FFF.·. du Gr.·. Orient,

Vous venez de me confier des fonctions qui sont au-dessus de mes forces. Les suffrages que vous venez de réunir sur ma personne, ne lui étaient dus à aucun titre. Mais dans ces temps difficiles, dans ces moments où il faut faire appel à tous les dévouements, j'aurais cru manquer à mon devoir de Maçon, à ma conscience même, si j'avais insisté pour décliner les fonctions importantes qu'il vous plaisait de faire peser quelques instants sur moi. N'oubliez point cependant, mes FFF.·. du Gr.·. Orient, que si, pendant l'année qui va s'accomplir, je dois remplir ce ministère de l'Orat.·. dans notre Temp.·., je le fais inspiré par le sentiment du plus pur dévouement à l'Institution ; et permettez-moi de réclamer toujours de vous la bienveillance et l'indulgence auxquelles j'ai droit à titre de Maç.·..

Mes FFF.·. du G.·. Or.·., et vous mes FFF.·. de toutes les ⊏ ⊏ qui assistez à cette imposante cérémonie, vous devez être impatients d'être éclairés sur la direction précise dans laquelle le Gr.·. Or.·. se propose de conduire ses Trav.·., et vous désirez sans doute être apaisés également sur la nature du concours que chacun des Officiers Dignitaires est disposé à apporter à la grande œuvre maçon.·..

Je viens vous faire ma déclaration des principes; je viens vous ouvrir mon cœur tout entier; je vais me montrer à vous dans toute la sincérité, dans toute la profondeur de mes convictions, dans toute la loyauté que mon caractère peut vous offrir.

Mes FF.·., n'est-ce pas que c'est une nécessité éclatante, en ce moment, qu'il faut que la Maçonn.·. soit active, qu'elle soit militante? N'est-il pas vrai que, depuis quelques années, nous souffrions, nous hommes d'étude, nous hommes généreux, de ne pouvoir appliquer, matérialiser les sentiments dont nous sommes pénétrés, de ne point voir arriver les résultats que notre intelligence et notre cœur entrevoyaient? Il faut donc que cette question soit résolue le jour où elle est posée ; et il faut que désormais toutes les intelligences, tous les cœurs s'unissent pour que la Maçon.·. agisse, qu'elle éxécute, qu'elle réalise.

Cela dit, puisqu'il faut qu'elle agisse, on a résumé de la manière la plus précise, par les expressions les plus énergiques, ce que doit faire cette Institution : elle doit savoir ce qu'elle veut, nous a-t-on dit ; et elle doit vouloir ce qu'elle sait. Eh bien, disons ce que nous voulons, ou, au moins, permettez-moi de vous dire ce que je veux, et de vous exprimer franchement comment je veux les choses que je sais.

Je veux, mes FFF.·., je veux le progrès, dans la grande, dans la sublime acception de ce mot et de cette pensée.

Je veux l'agrandissement de toutes les intelligences; je veux le perfectionnement moral ; je veux l'amélioration matérielle du sort de tant de millions d'hommes, nos frères, du sort de tant d'êtres infortunés qui vivent sous le même ciel que nous et qui labourent la même terre que nous cultivons. Oui, puisque tout être sur cette terre est, comme moi, de la matière pour une partie, une étincelle de la haute intelligence pour le surplus, je veux que cette étincelle brille chez tous les hommes, je veux que toutes les intelligences se déploient et que, depuis le dernier échelon de l'échelle sociale jusqu'au degré le plus élevé, il y ait partout une intelligence qui éclaire, un cœur qui sente et s'épanouisse, un *homme* enfin qui s'élève jusqu'à Dieu ! *(Applaudissements.)*

Voilà, mes FFF.·., comment je conçois le progrès intellectuel, le progrès moral. Je veux qu'il soit su et dit, de par le monde, qu'il y a une loi morale qui gouverne tout l'univers; que cette loi est la même chez tous les peuples, sur tous les continents; que c'est la loi morale qui forme la véritable religion des peuples ! *(Nouveaux applaudissements).* Je veux qu'on s'habitue à s'incliner devant un honnête homme, je veux que l'homme de bien arrive à toute la hauteur qui lui est due. — Voilà ce que j'appelle le progrès, l'amélioration morale facile à obtenir si un jour c'était l'idée, c'était la pensée, c'était l'institution Maçonn.·. qui pouvait diriger l'éducation du peuple ! *(Bravos prolongés.)*

Eh bien, raisonnons un instant ; ne sortons point d'ici sans que des convictions se soient formées et sans que nous soyons résolus à exécuter, à agir, puisque nous avons compris que le moment de l'action est venu.

Je vous le demande, mes FFF.·., pouvons-nous, lorsque nous sommes pénétrés de ces sentiments, lorsque nous comprenons que c'est notre propre existence qui est en jeu, pouvons-nous nous arrêter devant un

article du règlement du G.·. Or.·. et y trouver un obstacle invincible à l'accomplissement des saintes et nobles inspirations qui animent nos cœurs? Pouvons-nous être convaincus qu'il existe dans ce règlement une disposition qui ne permette *dans aucun cas* aux Atel.·. Maçonn.·. de s'occuper de matières politiques et religieuses? N'est-ce pas nous condamner, d'une manière absolue, à ne nous nourrir que de théories, et s'il en est ainsi, ne vaudrait-il pas mieux fermer tout d'un coup nos Temples? Comment! on ne veut pas que nous nous occupions de matières politiques et religieuses, mais que sont donc ces matières? Ce sont les opinions, ce sont les pensées matérialisées, converties en faits; et lorsqu'il s'agit de la réalisation de l'idée par le fait, lorsqu'il s'agit de la mise en pratique, de l'exécution de la pensée, on vient nous opposer un article de règlement! On veut bien nous permettre de penser; mais on ne veut pas que nous puissions agir! *(Applaudissements).*

On veut bien reconnaître que nous sommes des hommes sérieux, animés des meilleures intentions; mais on nous dit : « Vous resterez enfermés derrière cette cloison, et vous vous garderez bien de la franchir pour aller répandre au-dehors le fruit de vos études et de vos méditations. » — Mes FFF.·., vous signaler cette situation, c'est avoir résolu à toujours qu'il est non seulement du droit, mais encore du devoir de la Maçon.·. de s'occuper de matières politiques et religieuses, parce que c'est là que nous trouverons la réalisation de toutes les théories dont nous nous occupons. *(Vive approbation.)*

Eh! je vous le demande, mes FFF.·., on nous permet et tout le monde nous accorde le libre examen; mais à quel titre? — On nous reconnaît, en principe, le droit de tout examiner, et, à chaque pas, on nous dira : « Prenez garde! Vous faites du gouvernement, vous faites de la politique, vous vous immiscez dans la religion, c'est-à-dire dans cette exploitation au nom de Dieu de ce que certains hommes appellent la religion. » Voilà comment on entend le libre examen. Eh bien! à ceux qui voudraient me réitérer la défense de m'occuper indistinctement de tout ce que peut embrasser l'intelligence humaine, moi je répondrai : « *Je suis homme, et tout ce qui intéresse l'humanité m'appartient, m'intéresse.* »

Mais, mes FFF.·., entendons-nous bien cependant sur la manière dont, suivant moi, doit être comprise cette intervention active, incessante de la Maçonn.·. dans les matières politiques et religieuses. Je ne me propose nullement d'apporter mon faible concours au Gr.·. O.·. pour l'entretenir à chaque instant des questions de la politique journalière, ou de certaines questions religieuses. Non; point de questions d'individualités; point de questions de personnes, de Monsieur tel ou tel; non, point de ces questions irritantes qui peuvent, lorsque des individualités, des personnalités sont en cause, amener ce que tous nos efforts doivent tendre à empêcher, la désunion, la désaffection. Encore une fois, de ces choses-là, nous n'en voulons à aucun prix. Mais toutes les grandes questions de principes politiques, tout ce qui a trait à l'organisation, à l'existence, à la vie d'un Etat, oh! cela...., oui, cela nous appartient à nous en première ligne; tout cela est de notre domaine, pour le disséquer

et pour le faire passer par le creuset de la raison et de l'intelligence. *(Applaudissements.)*

Ainsi, quand des ministres viendront annoncer au pays comment ils entendent organiser l'enseignement du peuple, je m'écrierai : A moi Maç.·.! A moi la question de l'enseignement; à moi l'examen, à moi la solution! *(Nouveaux applaudissements.)*

Lorsque bientôt des ministres viendront apporter au Parlement l'organisation de la charité... à moi Maç.·.! à moi la question de la charité publique, pour que l'administration de la bienfaisance ne passe point à des mains indignes, à des mains qui la feraient tourner contre le travail, contre le labeur auquel nous nous livrerons sans relâche. A nous donc l'organisation de la charité, méditée, élaborée, travaillée par nos convictions et par nos intelligences! *(Bravos prolongés).*

A nous encore lorsqu'un ministre méconnaîtra les lois de l'hospitalité fraternelle; lorsque, par des considérations que l'esprit de nationalité ne peut pas admettre, ne peut pas accepter, il sera porté atteinte à ce grand principe de fraternité, à l'hospitalité du sol belge... à moi Maç.·.! *(Assentiment général.)*

Enfin, mes FFF.·., comme dernier exemple et pour caractériser parfaitement à vos yeux ce que nous entendons *par nous occuper de matières politiques et religieuses*, — enfin, si quelque jour, peut-être prochain, il arrive que la nationalité elle-même ait de suprêmes déterminations à prendre; s'il arrive, ce qui est peut-être à nos portes, que la Belgique doive se décider, à la veille de grandes, d'immenses circonstances; si elle est amenée à se demander quelle est la position qu'elle doit prendre, quel rôle elle doit remplir; arrière, mais arrière les Maç.·. qui viendront me dire que *je ne puis pas m'occuper de matières politiques!* Moi, j'appellerai tous les Maç.·. sincèrement dévoués à notre institution; je les convierai à laisser de côté les âmes timorées, et tous ensemble nous examinerons, pour aller ensuite le proclamer partout, ce que doit faire notre chère, notre noble patrie pour rester à la tête du progrès européen. *(Le Fr.·. Bourlard est interrompu ici par des applaudissements enthousiastes qui se prolongent plusieurs minutes. — Le calme s'étant rétabli, il continue en ces termes :)*

Je vous demande pardon, mes FFF.·., de me laisser entraîner ainsi; mais enfin, il faut que toutes les consciences se soulagent, et vous m'excuserez si j'abuse trop longtemps peut-être *(non! non!)* de l'attention que vous voulez bien me prêter.

Mes FFF.·., au point de vue religieux, ne croyez point que je vienne jamais soulever, dans l'intérieur du Gr.·. Or.·. ou au sein des Temp.·., des questions de dogme, des questions de scolastique, telles, par exemple, que la grave question de la *transsubstantiation... (Hilarité).* J'entends bien ne jamais porter le scalpel de l'examen dans toutes ces questions ténébreuses en vue desquelles je dois croire que, dans les temps anciens, on aura écrit cette rigoureuse formule : « Défense de s'occuper, dans aucun cas, des matières religieuses. » Mais quand MM. les évêques produiront leurs mandements, en apparence à propos du carême, et qui cachent en réalité une haute et sagace politique; lorsque,

mes FFF.·., ainsi que nous le voyons malheureusement, le pays se couvre d'établissements qu'on appelle religieux et que moi je qualifie fainéants *(Rires approbateurs)*; lorsque tant d'hommes grands, forts, vigoureux, veulent, sous nos yeux, manger le pain de nos pauvres, sans rien faire, celui de nos bons honnêtes ouvriers, je dis, moi, que nous avons le droit et le devoir de nous occuper de la question religieuse des couvents, de l'attaquer de front, de la disséquer; et il faudra bien que le pays entier finisse par en faire justice, dût-il même employer la force pour se guérir de cette lèpre ! Donc, action constante de la Maçonn.·. contre les couvents inutiles, contre les institutions des hommes fainéants. *(Bravos.)*

Enfin, mes FFF.·., si je dis qu'en plein XIX[e] siècle, en 1854, nous devons entendre la proclamation de miracles nouveaux, que nous entendons faire appel au peuple, au peuple belge, pour lui annoncer qu'un nouveau saint s'est éveillé, que le bienheureux saint Bobola vient de sortir de sa tombe et demande l'immortalité au peuple belge, est-ce vrai? Le fait s'accomplit, oui, il s'accomplit aujourd'hui dans ma ville natale, là où siége la *Parfaite Union*, à l'O.·. de Mons. Oui, des saints nouveaux surgissent, sont exaltés, célébrés, à l'heure où je parle, chez les jésuites, en même temps qu'on dit au peuple d'aller guérir ses maux par l'eau sainte de la Salette! Eh bien, mes FFF.·., faut-il, oui ou non, que la Maçonn.·. s'occupe de matières religieuses, faut-il, oui ou non, que nous nous unissions pour combattre et détruire de pareils abus?

Voilà donc comment nous entendons le progrès, et la discussion, l'examen des matières politiques et religieuses; et je suis convaincu qu'après ces explications, bien loin d'effrayer qui que ce soit, tous, au contraire, nous nous lèverons comme un seul homme pour reconnaître et déclarer qu'il y aurait lâcheté, mille fois lâcheté à laisser s'accomplir ces choses sans le moindre effort de notre part pour les empêcher. Voilà donc ce que nous voulons.

Un mot maintenant, mes FFF.·., pour vous dire comment, suivant moi, nous devons vouloir ce que nous savons. Nous devons le vouloir d'abord, par un travail consciencieux dans l'intérieur de l'Atelier ; par l'étude en commun; puis, par l'application de moyens légaux à notre disposition pour la réalisation des principes arrêtés de commun accord.

Ainsi, j'espère que bientôt la presse aura une partie de sa mission à remplir pour la vulgarisation des vérités que la Maçonn.·. professe ; et lorsque, à coté de chaque établissement de jésuites, je vois louer une masure pour y établir une presse et y fonder quelque méchant journal, je dis que nous devons à côté de chacun de nos Temp.·. avoir cette force puissante, légale, constitutionnelle, la presse, et qu'elle doit parler pour la vérité comme on la fait parler pour le mensonge et pour l'ignominie. *(Bruyants applaudissements.)*

Comment encore devons-nous faire ce que nous voulons ? Nous le devons par nos actes: c'est-à-dire que, dans toutes les circonstances, nous devons être sur le terrain et prêts à soutenir la lutte avec nos adversaires. Ainsi, chacun dans nos localités, chacun chez nous, partout où il y a du bien à faire, partout où l'occasion se présente d'être utile, il faut qu'il y

ait là un Maç.·.; il faut que, dans toutes les administrations publiques, dans toutes les administrations de charité et de bienfaisance, il faut que la Maç.·. soit là qui veille et qui combatte, s'il le faut, pour le triomphe de la vérité !

Enfin, et ceci est une grande vérité, une de celles qui me pénètrent le plus : savez-vous comment nous pouvons travailler puissamment au succès de la Maçonn.·. ? Je vais vous le dire dans toute la profondeur de ma conviction : c'est par l'exemple que nous devons savoir donner au monde et aux hommes qui nous entourent! *(Très-bien).*

Soyez-en bien convaincus, si vous étiez pénétrés, comme moi, de cette vérité, je réponds qu'à partir de cet instant vous vous diriez: J'appartiens à la Maçonn.·. Je ne suis plus libre, je ne suis plus maître de me laisser aller à mes passions; il ne m'appartient plus d'écouter ce qui peut nuire à la moralité de mon parti. Je sais qu'une grande majorité du pays a les yeux fixés sur moi ; je sais que l'on veut juger ma doctrine par mes faits, par ma conduite. Eh bien! mes FFF.·. soyons la lime contre laquelle les dents du serpent viennent se briser, et que dans nos actes, dans notre vie de profession, dans notre vie de famille, dans notre vie d'ami, dans notre vie de citoyen, dans notre vie d'homme, nous soyons le diamant qui brille aux yeux des ennemis qui cherchent à nous broyer. *(Longs applaudissements.)*

Voilà comment, selon moi, on veut ce que l'on sait.

Maintenant vous tous qui savez ce que nous voulons, ce que nous pensons, ce que nous entendons faire, oh ! je vous en conjure, dites bien à ceux qui s'effraient des principes que nous annonçions ; dites bien à ceux qui ont cru devoir se tenir éloignés en ce jour du Temp.·. du Gr.·. O.·., dites-leur que nous sommes bien dignes de leur estime et de leur affection ; dites-leur bien que nous ne sommes pas des hommes de désordre, des hommes dangereux, des démolisseurs de la société ; dites-leur quels sont les principes du Gr.·. Or.·.; rapportez-leur ce que vous venez d'entendre ; conviez-les à venir dans trois ou six mois et surtout, je l'espère, dans un an, à pareil jour. Qu'ils viennent alors assister à un nouvel appel de tous les Maç.·. belges; qu'ils viennent voir ce que nous voulons et comment nous nous entendons pouvoir ce que nous voulons. Qu'ils sachent ce que nous sommes, quelles sont nos intentions, nos vues, nos tendances, et je suis persuadé qu'en voyant notre phalange doublée et peut-être triplée, ils se feront un devoir et une joie de venir travailler avec nous à la sainte cause de l'humanité. *(Bravos prolongés.)*

Mes FFF.·., on dit souvent et on répète que l'Europe est vieille; c'est un mensonge; cela n'est pas vrai : bien loin que l'Europe soit vieille, l'Europe n'a encore qu'une demi civilisation. Nous sommes bien loin d'avoir accompli la moitié de notre tâche; elle est à peine commencée. Nous ne faisons encore qu'aplanir la voie, et il faudra que nos fils, que nous élevons comme des hommes vigoureux, sachent travailler après nous à l'œuvre sainte; car tout est encore à faire au point de vue de la civilisation du continent. Un seul fait le démontre : sachez qu'on fait la guerre en ce moment ; sachez que des millions d'hommes sont en présence et prêts à se détruire ; sachez que déjà le sang coule, que tant de millions,

si nécessaires aux besoins du peuple, vont être jetés dans la guerre, et dites-moi si le rôle de la Maçon.·. est fini, si la civilisation est satisfaite, si la cause de l'humanité est triomphante ?

Travaillons donc ! et promettons-nous en ce jour de réunir tout ce que nous avons d'énergie, d'intelligence et de dévouement, pour le consacrer à la sainte mission que nous nous sommes imposée.

DISCOURS DU F.·. MARQUET. (P. 39 et suiv.)

« Vous devez comprendre, mes FFF.·., combien je sens mon impuissance, après tout ce que vous venez d'entendre, et combien serait grande mon hésitation si je ne pouvais point compter sur toute votre indulgence.

» Je remercie le Gr.·. Maît.·. en Ch.·. de la mention toute particulière qu'il vient de faire des □□.·. de Liége et de Verviers ; je l'en remercie au nom de ces deux □□.·. Elles ont compris la nécessité de venir prêter leur concours au Gr.·. Or.·. ; elles ont senti la nécessité de rassembler les matériaux épars, pour en former une digue capable de résister au torrent qui menace d'engloutir la nationalité et la civilisation. Que voyons-nous, en effet? A l'extérieur, un despotisme gouvernemental basé sur l'intérêt et sur la peur ; à l'intérieur, réveil audacieux de la caste cléricale, basée sur l'ignorance, la superstition et le fanatisme. Pour conjurer les périls qui nous menacent, et sur lesquels l'illusion n'est point possible, qu'avons-nous? Un parti considérablement affaibli ; nous l'avons vu naguère, puisque, dans certaines localités, il a été jusqu'à tendre à ses adversaires une main que ceux-ci ont repoussée avec dédain. Et cependant, ce parti, déjà si affaibli, se montre encore inconséquent à ce point qu'il répudie injurieusement son élément le plus vital, l'élément démocratique, comme si la démocratie était incompatible avec le libéralisme ; mais que serait-ce donc que le libéralisme s'il n'avait pour complément la démocratie? Ce serait un mot vide de sens, un mot à rayer du vocabulaire politique.

» A nous de lui rendre une nouvelle vie ; il faut que la Maçonn.·. intervienne activement dans la lutte ; il faut qu'elle paraisse au-dehors, qu'elle passe de la spéculation à l'action, de la théorie à la pratique ; nous devons agir et nous rappeler toujours ces paroles du Gr.·. Maît.·., que les devoirs du Maç.·. sont les devoirs du citoyen. »

DISCOURS DU DÉPUTÉ DE LA LOGE DES *Philadelphes* DE VERVIERS. (P. 40 et suiv.)

« C'est la première fois que les *Philadelphes* sont admis dans cette enceinte. Vous le savez, mes FFF.·., pendant un certain nombre d'années, les □□.·. de Liége, de Verviers et de Huy, pénétrées d'un grand désir de donner à la Maçonnerie une impulsion énergique, ont cherché, au lieu de s'occuper de théories vaines, à mettre en pratique les enseignements qu'elle donne ; mais ces trois □□.·. réunies n'ont malheureusement pas pu réaliser leurs vœux : elles se sont vues l'une après l'autre abandonnées ; elles ont été réduites à leurs propres forces. Aujourd'hui,

mes FFF.·., qu'on marche vers le but qu'elles s'étaient proposé ; aujourd'hui que tout le monde commence à comprendre la nécessité d'agir; aujourd'hui que le Gr.·. O.·. proclame lui-même la nécessité pour la Maçonn.·. de prendre part aux actes que chaque Maç.·. comme citoyen a le droit de poser dans le monde prof.·., votre appel a été entendu, nous y avons répondu.

» Il faut agir, et nous en avons le droit, mes FFF.·., car il appartient au citoyen de s'occuper de politique et de religion; or, comment pourrait-on raisonnablement refuser au Maç.·. ce que l'on accorde au citoyen? Comment pourrait-on contester ce droit au Maç.·. qui se dit apôtre de l'humanité; au Maç.·. qui, lors de son init.·., prend l'engagement d'être non seulement un homme du présent, mais encore un homme de l'avenir; au Maç.·. qui, lors de son init.·. à certain gr.·., est réputé homme libre? Nous serions des hommes libres, et nous n'oserions pas pousser nos investigations sur tout ce qui règle l'économie politique, morale, religieuse ou sociale? Non, mes FFF.·., une telle contradiction n'est plus possible. Aujourd'hui, on a proclamé dans cette enceinte, et c'est avec bonheur que les *Philadelphes* l'ont entendu, aujourd'hui on a proclamé le libre examen, la liberté illimitée de discussion. Voilà de la Maç.·.; voilà de quelle manière vous arriverez enfin à mettre en pratique les enseignements qui nous ont été fournis depuis longtemps. A partir d'aujourd'hui, vous pouvez vous vanter d'être Maç.·., vous pouvez vous dire des hommes d'action. Les ▭▭.·. de Liége et de Verviers, soyez-en persuadés, vous suivront dans la voie nouvelle qui vient d'être tracée à la Maçonn.·. A l'avenir, plus de ces éloges pompeux de la Maç.·. qu'on faisait jadis aux néophytes admis à nos mystères, et qui n'étaient pour eux que l'occasion de cruels désenchantements; plus de mots, plus de paroles stériles; mais de l'action, encore de l'action et toujours de l'action.

Les *Philadelphes* vous remercient particulièrement, mes FFF.·., de l'accueil qu'ils ont reçu parmi vous; ils s'applaudissent surtout de la transformation qui vient de s'accomplir. C'est dans ces sentiments que nous allons vous témoigner notre gratitude en nous servant des armes que vous avez employées pour nous :

« 1er *feu.* — A la véritable Maçonn.·. ! A la Maçonn.·. libre et indépendante ! A la Maçonn.·. qui doit reconnaître qu'elle arrive un peu tard à dire que la libre discussion est de son ressort !

» 2e *feu.* — Aux Maç.·. ! Puissent les Maç.·., mes FFF.·., se dire que les applaudissements qui ont accueilli aujourd'hui les discours prononcés par les FF.·. Verhaegen et Bourlard, sont un engagement sacré pour eux ! Qu'ils ne l'oublient point, et surtout qu'ils méditent les paroles qu'ils ont entendues et tâchent de les faire fructifier pour le bien-être de tous.

» 3e *et parf.·. feu.* — Au règne de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité ! »

Ces Batt.·. sont couvertes avec acclamations.

ONZIÈME SÉRIE.

—

LA FRANC-MAÇONNERIE TREMPANT DANS LES RÉVOLUTIONS, LES ÉMEUTES, ETC.

DOCUMENT I.

JUGEMENT PORTÉ PAR LOUIS BLANC SUR LA FRANC-MAÇONNERIE COMME CAUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1792.

(Extrait de son *Histoire de la Révolution française*, chap. *Révolutionnaires mystiques*.)

« Emue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange.

» Alors en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accrédita que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires, que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants, ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde, et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rentes, ni famille, menait une existence de souverain et dépensait plus en bienfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes.

»...... S'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution; et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

»......Auparavant il importe d'introduire le lecteur dans la mine que

creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

» Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis*, *compagnons* et *maîtres*, c'est en cela que consiste la Franc-Maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Égypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au IIIe siècle.

» Or, à la veille de la révolution française, la Franc-Maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

» Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblêmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connaît pas ici. » Par le discours de l'orateur le récipiendaire apprenait que le but de la Franc-Maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie; d'anéantir le fanatisme; d'extirper les haines nationales; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au Grand Architecte de l'Univers, par les sages de divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il, au-dessus du trône du président de chaque Loge ou *Vénérable*, un *delta* rayonnant, au centre duquel était écrit en caractères hébraïques le nom de *Jéhovah*.

» Ainsi par le seul fait des bases constitutives de son existence, la Franc-Maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les Maçons buvaient au roi dans les États monarchiques et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoiqu'en général pacifiques, de la Franc-Maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébéiens; mais au sein des Loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénomination indi-

recte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social, c'était une propagande en action, une prédication vivante.

» D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les Frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'adresse calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente?..... Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots!

»..... Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères, dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

»..... Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de la *stricte observance*, de *Kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux, dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

»..... Il ne faut donc pas s'étonner si les Francs-Maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on en pouvait montrer sans péril;* et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où le fond des doctrines ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à

la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

» Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce *Philippe-Égalité*, si célèbre dans les fastes de la révolution, à laquelle il devint suspect et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La Franc-Maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats passifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la Franc-Maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité des *Vénérables*, constitua l'Ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient. Là fut le point central de la correspondance générale des Loges; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

» Dès ce moment, la Maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. »

ANNEXE.

RÉFLEXIONS SUR CES AVEUX ÉCHAPPÉS A LOUIS BLANC, UN DES PRINCIPAUX CHEFS DE LA CONJURATION CONTRE L'AUTEL ET LE TRONE.

(Extrait de la brochure intitulée : *La F.-M. dans l'Etat, par un ancien F.·. de l'Ordre.* Bruxelles 1859, p. 36.)

« La Maçonnerie qui porte dans sa devise : *Liberté* et *Égalité*, est essentiellement antipathique à l'autorité. Aussi ne la voit-on jamais prendre parti pour elle, si ce n'est là où l'État combat l'Eglise, car la Maçonnerie hait moins l'autorité humaine que l'autorité divine manifestée par la révélation. Les histoires, les discours, les journaux, toutes les productions littéraires ou oratoires, sorties de la plume ou de la bouche de la Maçonnerie, vérifient notre assertion. Et afin qu'on ne croie pas à la calomnie, nous citerons un témoin contre lequel aucun Maçon n'osera

s'inscrire en faux. Ce témoin, c'est Louis Blanc. Comme le remarquait naguère très-sensément un journal en parlant de cet écrivain : « Il arrive » aujourd'hui, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, » que l'un des principaux chefs de la conjuration contre le Trône et » l'Autel, se trouve tout à coup privé de son intelligence de conspirateur. » Il est amené à révéler lui-même la perfidie de sa secte ténébreuse, et » à donner à ses dupes une leçon qu'elles devraient graver dans leur » mémoire pour ne l'oublier jamais. Nul homme d'État, nul champion de » l'Église ne saurait donner aux souverains et aux sommités sociales, » disposées à s'enrôler dans la Maçonnerie, un avertissement plus fort » que celui que Dieu leur adresse par la bouche non suspecte de Louis » Blanc (1). »

» Or, voici comment s'énonce Louis Blanc, en parlant des années qui précédèrent la première révolution française : « Grâce au mécanisme habile » de l'institution, la Franc-Maçonnerie trouva dans les princes et les » nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, » au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. » Pourquoi non? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement » dérobée, ils savaient seulement, de la Franc-Maçonnerie, ce qu'on en » pouvait montrer sans péril* (2). »

» En vain la Maçonnerie, pour infirmer l'accablant témoignage de Louis Blanc, alléguera-t-elle les santés qu'elle porte dans ses banquets aux chefs du gouvernement ; en vain fera-t-elle valoir les protestations de fidélité et de dévouement qu'elle leur prodigue à toute occasion : Louis Blanc y a répondu d'avance. « Il est vrai, dit-il, que les institutions » maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et » des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains ; il » est vrai encore que, réunis à table, les Maçons buvaient au roi dans les » États monarchiques et au magistrat suprême dans les républiques. » Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une asso- » ciation que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffi- » saient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, » quoiqu'en général pacifiques, de la Franc-Maçonnerie. »

(1) *Lettres à un Franc-Maçon*, Bruxelles, 1855, page 74.

(2) Le passage suivant du Fr. Ragon sert à confirmer ce que dit ici Louis Blanc : « Il est quelquefois arrivé que des délégués, se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire, au nom du Souverain, la Maçonnerie dans ses États, les officiers de la loge les accueillaient et disaient : Venez, entendez et jugez. Les initiait-on à un grade d'*Elu* ou de *Kadosch*, de *Prince Rose-Croix*, ou de *Chevalier du Soleil*, ou à tout autre grade pompeux existant alors? On s'en gardait bien, parce que effectivement ce n'est que là qu'est la Maçonnerie ; mais on les recevait au grade d'*Apprenti* ; et le bandeau de l'erreur, comme celui des aspirants, après ses trois voyages, tombait de leurs yeux ; ils fraternisaient avec les Maçons, et, sur leur rapport, l'interdiction était rapportée. » (*Cours phil.* etc. p. 44.)

DOCUMENT II.

LE CARDINAL GONSALVI JUGEANT LES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Lettre du cardinal Gonsalvi au prince de Metternich, en date du 14 janvier 1818.

« Les choses ne vont bien nulle part, et je trouve, cher prince, que nous nous croyons beaucoup trop dispensés de la plus simple précaution. Ici j'entretiens chaque jour les ambassadeurs de l'Europe des dangers futurs que les sociétés secrètes préparent à l'ordre à peine reconstitué, et je m'aperçois qu'on ne me répond que par la plus belle de toutes les indifférences. On s'imagine que le Saint-Siége est trop prompt à prendre frayeur ; l'on s'étonne des avis que la prudence nous suggère. C'est une erreur manifeste que je serais bien heureux de ne pas voir partager par Votre Altesse. Vous avez trop d'expérience pour ne pas vouloir mettre en pratique le conseil, qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. Or, le moment est venu de prévenir ; il faut en profiter, à moins de se résoudre d'avance à une répression qui ne fera qu'augmenter le mal. Les éléments qui composent les sociétés secrètes, ceux surtout qui servent à former le noyau du Carbonarisme, sont encore dispersés, mal fondus ou *in ovo;* mais nous vivons dans un temps si facile aux conspirations et si rebelle au sentiment du devoir, que la circonstance la plus vulgaire peut très-aisément faire une redoutable agrégation de ses conciliabules épars......

» Un jour, les plus vieilles monarchies, abandonnées de leurs défenseurs, se trouveront à la merci de quelques intrigants de bas étage auxquels personne ne daigne accorder un regard d'attention préventive. Vous semblez penser que, dans ces craintes manifestées par moi (mais toujours d'ordre verbal du Saint-Père), il y a un système préconçu et des idées qui ne peuvent naître qu'à Rome. Je jure à Votre Altesse qu'en lui écrivant et qu'en m'adressant aux hautes Puissances, je me dépouille complétement de tout intérêt personnel, et que c'est d'un point beaucoup plus élevé que j'envisage la question. Ne pas s'y arrêter maintenant, parce qu'elle n'est pas encore entrée, pour ainsi dire, dans le domaine public, c'est se condamner à de tardifs regrets. »

DOCUMENT III.

Mémoire présenté au congrès de Vérone (1822) par le comte de Haugwitz, ministre d'État et représentant du roi de Prusse a ce congrès.

(Ce mémoire se trouve dans l'ouvrage allemand intitulé: *Dorow's denkschriften und Briefen Zur Charakteristik der Welt und Literatur.* Berlin 1840, t. IV, p. 211-221.)

(1) « Arrivé à la fin de ma carrière, je crois qu'il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les menées des sociétés secrètes, dont le poison menace l'humanité, aujourd'hui plus que jamais. Leur histoire est tellement liée à celle de ma vie, que je ne puis m'empêcher de la publier encore une fois, et de vous en donner quelques détails.

» Mes dispositions naturelles et mon éducation avaient excité en moi un tel désir de la science, que je ne pouvais me contenter des connaissances ordinaires ; je voulus pénétrer dans l'essence même des choses. Mais l'ombre suit la lumière; ainsi une curiosité insatiable se développe en raison des nobles efforts que l'on déploie, pour pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la science. Ces deux stimulants me poussèrent dans la société des Francs-Maçons.

» On sait combien le premier pas que l'on fait dans l'Ordre est peu de nature à satisfaire l'esprit : c'est là précisément le danger qui est à redouter pour l'imagination si inflammable de la jeunesse.

» A peine avais-je atteint ma majorité, que déjà non seulement je me trouvais à la tête de la Franc-Maçonnerie, mais encore j'occupais une place distinguée au chapitre des hauts grades. Avant de pouvoir me connaître moi-même, avant de comprendre la situation où je m'étais témérairement engagé, je me trouvais chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. La Maçonnerie était alors divisée en deux partis dans ses travaux secrets. Le premier plaçait dans ses emblèmes l'explication de la pierre philosophale ; le *déisme* et même l'*athéisme* était la religion de ses sectaires. Le siége central des travaux était à Berlin, sous la direction du docteur Ziundorf.

(1) Le comte de Haugwitz naquit en Silésie en 1752, et mourut à Venise en 1832. Envoyé en 1791 par le roi de Prusse comme ministre plénipotentiaire à Vienne, il fut ensuite, pendant plusieurs années, ministre et membre du cabinet à Berlin. Initié à la Maçonnerie dès 1775, il adopta le système templier, où il porta le nom de Chevalier de la Sainte Montagne *(Eques à monte sancto)*. Il créa ensuite un nouveau système, dit des Pieux de la croix *(Kreuzfrommen)*, et publia plusieurs écrits maçonniques, parmi lesquels on distingue sa Lettre pastorale aux Vrais Maçons de l'ancien système *(Hirtenbrief an die Wahren-Freimauren alten Systems)*. Plus tard, il renonça aux sociétés secrètes et les combattit même vigoureusement, comme on le voit ci-dessus.

» Il n'en était pas de même de l'autre parti, dont le prince Frédéric de Brunswick était le chef *apparent*. En lutte ouverte entre eux, les deux partis se donnaient la main pour parvenir à la domination du monde. Conquérir les trônes, se servir des rois comme administrateurs, tel était leur but !

» Il serait superflu de vous indiquer de quelle manière, dans mon ardente curiosité, je parvins à devenir maître du secret de l'un et de l'autre parti. La vérité est que le secret des deux sectes n'est plus un mystère pour moi. Ce secret me révolta. Dans la position élevée où je me trouvais alors, il ne me restait que l'alternative (du moins telle était alors mon opinion,) ou de me retirer avec éclat ou de me frayer un chemin particulier. J'optai pour le dernier parti. Mes amis et moi nous eûmes le bonheur de découvrir, dans les hiéroglyphes des grades supérieurs, ce que mon âme cherchait avec tant d'avidité. J'y trouvai la nature de l'homme dans sa pureté originelle.

» Ce fut en 1777 que je me chargeai de la direction d'une partie des Loges prussiennes; mon action s'étendit même sur les frères dispersés dans la Pologne et dans la Russie. Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, je ne pourrais donner l'explication plausible de l'insouciance avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *status in statu*. Non-seulement les chefs étaient en correspondance assidue et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient réciproquement des émissaires. Exercer une influence dominante sur les trônes et les souverains, tel était notre but, comme il avait été celui des Chevaliers Templiers.

» Il parut un écrit portant pour titre : *Erreurs et vérités*. Cet ouvrage fit grande sensation, et produisit sur moi la plus vive impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma première opinion, était caché sous les emblèmes de l'Ordre; mais à mesure que je pénétrai plus avant dans la signification de ce tissu ténébreux, plus profonde devint ma conviction, que quelque chose de tout autre nature devait se trouvait dans l'arrière-fond. La lumière devint plus frappante, lorsque j'appris que St.-Martin, auteur de cette publication, devait être et était réellement l'un des coryphées du *Chapitre de Sion*. Là se rattachaient tous les fils qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le manteau des mystères religieux dont on s'affublait pour donner le change au profane.

» J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en 1788 et 1789, la révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement y avaient été résolus alors, mais encore étaient le résultat des associations et des serments, etc.

» De tous les contemporains de cette époque, il ne me reste qu'un seul, le Nestor de tous les cœurs généreux. — Mon premier soin fut de communiquer à Guillaume III toutes mes découvertes. Nous acquîmes la conviction que toutes les associations maçonniques, depuis la plus modeste jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'exploiter les sentiments religieux, d'exécuter les plans les plus criminels, et de se servir des premiers comme manteaux pour couvrir les seconds.

» Cette conviction, que S. A. le prince Guillaume partagea avec moi, me fit prendre la ferme résolution de renoncer absolument à la Maçonnerie. Mais le prince opina qu'il serait préférable de ne pas rompre complétement : la présence d'honnêtes gens dans les loges lui parut un moyen très-efficace pour paralyser l'influence des traîtres, et pour transformer les réunions actuellement existantes en associations inoffensives. Devenu roi, le prince royal n'a cessé de suivre la même ligne de conduite.

» Cette manière d'agir peut-elle encore se justifier à l'époque où nous nous trouvons ? Ces raisons ont-elles encore aujourd'hui la même valeur? C'est ce que je ne puis prendre sur moi de décider. »

ANNEXE.

Remarques de M. de Gloden sur l'effet que produisit le mémoire du comte de Haugwitz.

« Ce Mémoire produisit sur les empereurs François et Nicolas une impression plus profonde que l'auteur n'aurait pu l'espérer. En Autriche et en Russie, c'en est fait pour longtemps, et peut-être pour toujours, de la Franc-Maçonnerie.

» Et comment s'est conduit Guillaume III, à qui était adressé le rapport de son ancien ministre, et que ses amis et ses alliés engageaient à suivre leur exemple? Comment a-t-il agi, lui qui, comme tout le monde le sait, se prêtait de si bonne grâce aux conseils de ses voisins et de ses alliés ?

« Informez vos frères, écrivit-il de Vérone à son médecin particulier » Wiebel, lequel était membre de la Grande Loge d'Allemagne, informez vos frères que j'ai eu fort à faire ici au sujet de la Franc-Maçonnerie » et de sa conservation en Prusse ; mais que je ne leur retirerai pas la » confiance que je leur ai accordée, à moins d'avoir des motifs plus con» cluants. Dites-leur que la Maçonnerie pourra compter sur ma protec» tion, aussi longtemps qu'elle se renfermera dans les limites qu'elle » s'est fixées elle-même. (1) »

(1) M. de Glöden qui publia ces Remarques sous le titre de *Aufscluss*, connaissait parfaitement les affaires de la Maçonnerie; il s'était procuré sur tout ce qui la concernait un riche trésor, comme le prouve l'extrait suivant de la *Gazette de Leipzig* que nous empruntons à *l'Orient, revue mensuelle maçonnique* (Paris 1844-1845), p. 341 :

« M. de Gloden, père de M. de Gloden, professeur à l'Université de Rostock, dans le temps qu'il possédait encore une fortune considérable, avait acheté et recueilli différents documents maçonniques qui prouvent que la Prusse avait et a encore l'intention de se servir de la Franc-Maçonnerie pour établir sa prépondérance politique sur l'Allemagne. M. de Gloden ayant perdu sa fortune, grâce à l'hospitalité européenne de sa maison, conçut l'idée d'offrir ses papiers au prince de Prusse pour la somme de 10,000 thalers Le prince lui en fit offrir 5000, que M. de Gloden refusa. Dernièrement deux gendarmes mecklembourgeois (M. de Gloden est Mecklembourgeois) se présentent chez lui. Après lui avoir répété l'offre de 5000 thalers pour ces papiers, et sur le refus de la part de M. de Gloden, ils lui déclarèrent qu'ils sont autorisés par la police à faire une perquisition domiciliaire et à enlever les papiers de vive force. M. de Gloden protesta en vain; les papiers furent trouvés et enlevés. Il vient d'intenter un procès au Gouvernement de Mecklembourg qui, en agissant ainsi, a violé et les lois du pays et celles du droit des gens. »

L'Orient cessa de paraître peu après avoir produit cet article; nous ignorons comment se termina ce procès.

DOCUMENT IV.

Menées politiques de la Franc-Maçonnerie et autres sociétés secrètes en Espagne, de 1814 à 1823.

(Extrait de l'*Hist. pittor. de la F.-M.*, par Clavel, II p., c. 3.)

« Après l'invasion française de 1809, la Franc-Maçonnerie s'était reconstituée en Espagne, et un Grand-Orient avait été établi à Madrid (1)... La chute de Joseph et le retour de Ferdinand amenèrent la suspension des travaux de ce corps et des loges qu'il avait instituées. En 1815 et en 1816, les mécontents qu'avait faits le nouveau régime, les hommes à idées libérales, des militaires revenus des prisons de France, et plusieurs chefs des *Joséfinos* organisèrent des loges indépendantes et fondèrent à Madrid un Grand-Orient. Ce nouveau corps entoura ses opérations du plus profond secret; il multiplia les ateliers dans les provinces, et il se mit en rapport avec des loges de France qui s'occupaient de politique. Dans le nombre, celle des *Sectateurs de Zoroastre* donna l'initiation à beaucoup d'officiers espagnols résidant à Paris, notamment au capitaine de Quezada, le même qui, plus tard, favorisa l'évasion de Mina, que la police française gardait à vue. La révolution de l'île de Léon fut l'œuvre de la nouvelle Maçonnerie espagnole, qui l'avait préparée depuis plusieurs années sous la direction de Quirago, de Riégo, et de cinq anciens députés aux Cortès.

» Après la victoire, il s'éleva des prétentions rivales entre les membres de cette société. Plusieurs s'en séparèrent et formèrent la *confédération des chevaliers communeros*, en mémoire de l'insurrection des communes au temps de Charles-Quint, sous la conduite de don Juan de Padilla..... Le récipiendaire s'engageait par serment à concourir par tous ses moyens au but de la société; à s'opposer seul, ou avec le secours des confédérés, à ce qu'aucune corporation, aucune personne, sans excepter le roi, abusât de son autorité pour violer les constitutions nationales; auquel cas il promettait d'en tirer vengeance, et d'agir contre les délinquants les armes à la main. Il jurait en outre que, si quelque chevalier manquait, en tout ou en partie, à ce serment commun, il le tuerait aussitôt qu'il serait déclaré traître par la confédération; et il se soumettait à subir le même châtiment, s'il venait, lui aussi, à se parjurer. Le président ajoutait : « Vous êtes chevalier communero; couvrez-vous » du bouclier de notre chef Padilla. » Le récipiendaire ayant exécuté cet

(1) Le Grand-Orient siégea dans le local de l'Inquisition. (Note de l'Auteur.)

ordre, tous les chevaliers posaient la pointe de leur épée sur le bouclier; et le président disait : « Ce bouclier de notre chef Padilla vous garantira de tous coups que la malveillance voudrait vous porter; mais si » vous violez votre serment, ce bouclier et toutes ces épées se retireront » de vous, et vous serez mis en pièces, en punition de votre parjure. » Alors le nouveau chevalier quittait le bouclier; le gouverneur lui chaussait les éperons, lui ceignait l'épée, et le conduisait à chacun des assistants, qui lui donnait la main. Ramené ensuite au président, il recevait de lui les mots et les signes de reconnaissance.

» La Maçonnerie et la société des communeros tendaient également à s'emparer du pouvoir. Plus adroits et plus expérimentés dans les affaires, les Maçons obtinrent la majorité dans les élections aux Cortès et formèrent le ministère. Cependant, au commencement de 1823, les communeros avaient fini par l'emporter sur leurs rivaux, et le ministère allait passer entre leurs mains, lorsque le Grand-Orient soudoya une tourbe de misérables, qui forcèrent l'entrée de la résidence royale et contraignirent Ferdinand à conserver les ministres en fonctions. Il y eut à cette occasion un manifeste des communeros qui stigmatisa en termes énergiques ce qu'un tel procédé avait d'odieux. La rivalité des deux partis provoqua des scènes déplorables sur divers points de la péninsule, notamment à Cadix, à Valence, à Tarragone. Cependant les communeros et les Maçons se rapprochaient quelquefois lorsqu'il s'agissait de s'opposer aux tentatives du parti rétrograde. L'Assemblée suprême des communeros et le Grand-Orient entretenaient des relations suivies avec les corps de leur dépendance établis dans les provinces. Ils en recevaient toutes les informations qui pouvaient intéresser les sociétés dont ils étaient les chefs; et, à leur tour, ils leur envoyaient le mot d'ordre pour opérer toutes les manifestations qu'ils jugaient utiles au succès de leur cause. Les projets de loi, les changements de ministres étaient discutés dans le Grand-Orient et dans l'Assemblée suprême des communeros; on y désignait les candidats qui devaient être portés à la députation, de sorte qu'en dehors du gouvernement légal et ostensible, il existait deux gouvernements occultes qui se préoccupaient moins du bien public que du triomphe de leur intérêt privé....

» Dans le même temps, les *carbonari*, vaincus à Naples et dans le reste de l'Italie, s'étaient en grande partie réfugiés en Espagne, et y avaient fondé de nombreuses ventes, principalement dans la Catalogne, sous la direction de l'ex-major napolitain Horace d'Attelis, et d'un autre refugié appelé Pacchiarotti. Le carbonarisme fut introduit à Madrid par un refugié piémontais nommé Pecchio. Au commencement, cette société réunit contre elle les Maçons et les communeros; mais, en 1823, comme les élections étaient vivement disputées dans beaucoup de provinces entre les deux sociétés rivales, les Maçons sollicitèrent et obtinrent l'appui des carbonari, qui leur donna la victoire. Dans la suite, la nécessité ayant rapproché les communeros et les Maçons, les premiers exigèrent la destruction du carbonarisme, à qui ils avaient dû leur défaite; et ce point leur fut concédé. On employa, pour ruiner le carbonarisme,

le secours d'une quatrième société, formée récemment par des proscrits italiens sous le nom de *Société européenne*, et qui avait pour but de révolutionner les différents Etats de l'Europe. Quelques membres de cette association commencèrent par corrompre, avec de l'argent, les chefs les lplus influents des carbonari; ils mirent ensuite la discorde parmi les autres, et ils firent tant que l'association fut dissoute. Ses débris allèrent grossir les autres sociétés, notamment la *Société européenne*.

» Cependant l'alliance contractée entre les chefs des Maçons et ceux des communeros, n'obtint pas l'unanimité des suffrages de la dernière agrégation. Il y eut à cette occasion des discussions fort orageuses; elles amenèrent un schisme et la formation d'une nouvelle branche de la confédération qui prit le titre d'*Association des communeros constitutionnels*, et marcha de conserve avec le Grand-Orient.

» Enfin une dernière société s'organisa en Espagne parmi les Français qui étaient venus s'enrôler sous le drapeau espagnol, dans l'espérance de faire une diversion, à la faveur de laquelle ils pussent, à leur tour, opérer une révolution en France et y établir le régime de la liberté sur les ruines du gouvernement des Bourbons. L'invasion de l'Espagne par les troupes françaises, en 1823, et le rétablissement du gouvernement absolu amenèrent la dissolution de toutes les associations politiques du pays, sauf une société secrète, appelée la *Junte apostolique*, qui dirigeait et dominait la régence de la Seu d'Urgel, et qui ne cessa d'exister que longtemps après que la contre-révolution eut été consommée. »

(Le F. Clavel avoue, à la page suivante, qu'au Brésil les sociétés secrètes placèrent don Pedro sur le trône, et qu'au Mexique elles établirent le régime républicain sur les ruines de l'empire d'Iturbide.)

DOCUMENT V.

SIGNAL DE LA RÉVOLTE ARMÉE, DONNÉ, EN 1854, DANS DIFFÉRENTES VILLES D'ESPAGNE PAR LE COMITÉ-DIRECTEUR DE LA LOGE CENTRALE ÉTABLIE A MADRID.

(Extrait de *l'Observateur belge*, organe de la Loge, 27-28 juillet 1854.)

« Depuis fort longtemps déjà, l'esprit d'opposition s'était réfugié *dans la Franc-Maçonnerie espagnole*, devenue une société secrète, à cause des mesures répressives du gouvernement d'Isabelle. Cet esprit d'opposition, d'abord progressiste modéré, puis progressiste avancé, est devenu peu à peu très-énergique. A Madrid, par exemple, *où se trouvait la loge centrale*, le comité directeur, formé de 32 ou de 33 membres, fut d'abord composé en très-grande majorité de progressistes. Successivement les progressistes firent place à des hommes d'une opinion plus avancée, qui, depuis plusieurs mois, se sont emparés de la direction des loges maçonniques.

» *Je crois pouvoir vous affirmer que le comité a donné le signal de la révolte armée à Madrid, après l'avoir donné à Barcelone, à Saragosse et dans le royaume de Valence*. Je crois savoir aussi qu'il était d'accord avec Espartero depuis quelque temps, et qu'une sorte de pacte a été conclu entre ce comité et le duc de la Victoire. Enfin, on m'affirme que ce sont ces hommes qui composent la junte de Saragosse, formée sous la présidence de l'ex-régent. Riego est un de ces membres les plus actifs, et depuis plusieurs jours, Riego, d'abord prisonnier, est libre et a pu prendre une part active aux derniers événements.

» Eh bien, je pense que *les efforts de ce comité ont paralysé la tentative de la junte qui s'était improvisée à Madrid*. Cette junte, en effet, se composait, mi-parti de progressistes, mi-parti de conservateurs, dont le but était d'arrêter le mouvement.....

» De tout ceci, il résulte que la révolution espagnole n'est pas terminée, ou que si elle l'est, on pense qu'Espartero sera resté fidèle aux engagements qu'il a pris. Dans ce dernier cas, on peut supposer, et le silence des dépêches vient, suivant moi, à l'appui de ces suppositions, que le gouvernement d'Isabelle, *s'il n'a pas disparu dans la tourmente*, est aujourd'hui en face d'insurmontables périls. »

DOCUMENT VI.

La franc-maçonnerie en Prusse, de 1830 a 1848. — Lettre du F. Beysé, ancien officier supérieur du génie en Prusse, au F. Hubert, a Paris.

(Extrait du journal le *Franc-Maçon*, 1er ann., janv. 1849, p. 250, et 2e ann., oct. 1849, p. 122.)

« En 1830, la Franc-Maçonnerie prussienne suivait encore la formule du serment et le rite adoptés dès 1789; elle n'osait emprunter ni s'éclairer aux règlements et aux doctrines des LL.·. de la France et de l'Angleterre; elle les croyait trop entés sur les idées révolutionnaires, qui germent toujours dans ces deux pays. Une autre répulsion la retenait aussi : les gouvernements allemands s'étaient servis longtemps du levier maçonnique pour miner le pouvoir que Napoléon avait cherché à établir sur toute l'Allemagne. Les antipathies excitées ainsi entre deux nationalités, n'ont pu de sitôt disparaître. Dans cette situation, l'institution devait nécessairement s'éloigner des véritables principes qui la constituent, qui firent en tous les temps sa force et son influence; elle devint, en effet, un instrument de domination entre les mains des Rois. Elle laissa s'étioler et périr les belles corolles de la fleur qui n'a qu'un cœur sous trois noms : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*. Elle n'ouvrit ses rangs, sauf quelques rares exceptions, qu'aux heureux de ce monde, et ne reconnut qu'une religion, celle du Christ, repoussant les adeptes de toutes les autres croyances.

» Mais ici-bas toutes les choses ont leur retour. Grâce aux efforts de plusieurs FF.·. qu'animait profondément le sentiment maç.·., la Franc-Maçonnerie semblait vouloir secouer l'indigne chaîne qui la tenait rampante et asservie, et reprendre sa haute mission et semer partout la paix et non le trouble, s'occuper de *morale* et non de *politique*, réunir ceux que leur opininion sépare, combattre tous les genres d'intolérance, mériter, enfin, d'être nommée le lien moral du genre humain. Les gouvernements allemands prirent ombrage de cette tentative de régénération, et craignirent, s'ils ne se hâtaient de comprimer cette manifestation de vie prête à se développer, que leur autorité n'en fût gravement compromise. Le Roi défendit toute nouvelle initiation. Les Grands-Orients de Berlin faillirent sous l'intimidation, et ne se hasardèrent que le loin en loin à enfreindre les prescriptions du Frère-Roi.

» Dès-lors, les appréhensions les plus terribles pesèrent sur la Maç.·. en Prusse. L'arrêt de sa proscription se dressa, menaçant de la frapper jusque dans les faibles et derniers éléments de vie qu'on lui avait laissés.



Les ordres les plus sévères, les restrictions les plus gênantes comprimèrent tous les jours davantage la pensée et la liberté des LL.·. Le panégyrique du prince et de son gouvernement dut remplir chaque tenue; le profane initié dut jurer de se montrer le sujet le plus fidèle et le plus soumis du souverain ; les lois de 1789, les ordonnances restrictives sur les sociétés secrètes, les constitutions et les statuts alors serviles durent être lus dans les Loges, au jour anniversaire de leur installation. Le roi espérait, à l'aide de ces moyens, obtenir de tout Maçon une obéissance aveugle à ses volontés, et un dévouement sans réserve à sa personne.

» Chaque année, la liste des Francs-Maçons était fournie au roi, et le nom de chaque Frère était accompagné d'un précis des opinions politiques qu'il professait et des détails les plus minimes sur sa vie privée qui avaient pu être surpris. La voie de la suspicion entraîne à la suspicion; on douta de la complète exactitude des renseignements donnés; les directeurs, les conseillers, en un mot, tous les agents de la police secrète, quelque infime que fût le grade qu'ils occupaient, reçurent ordre de se faire initier. Ils devaient dresser des rapports journaliers sur tout ce qu'ils voyaient et entendaient dans les Temples.

» Leur mission fut d'autant plus facile à remplir, que les lieux qui renfermaient les Temples maç.·., possédant également des restaurants, des cafés, des salles de jeux, il s'ensuivait un plus grand laisser-aller. On vit alors des LL.·. s'oublier jusqu'à prendre pour Vén.·. des agents de police. Je citerai, parmi les At.·. qui marchèrent dans cette triste voie, ceux de Dusseldorf, Aix-la-Chapelle, Cologne, Breslau, etc. Les conséquences de cet état anormal ne se firent pas attendre; les dénonciations se succédèrent sans répit, et atteignirent bien des Maç.·. qui ne purent tout d'abord s'expliquer d'où et comment partait le coup qui les frappait.

» Les banquets, où ne doivent jamais retentir que des discours inspirés par la plus pure morale, que des chants vivifiés par les sentiments les plus doux et les plus chaleureux de la fraternité et de la charité, se transformèrent en arène, où il n'y eut lutte que pour les flatteries à déposer aux pieds du roi. Le livre des hymnes maç.·. de cette époque confirme ce fait de bassesse et de courtisannerie. La Maç.·. en reçut un coup mortel, et ne végéta plus qu'au milieu de l'indifférence et de la déconsidération.

» Les choses en étaient à ce point, lorsque le roi, sentant ses facultés faiblir, songea à déposer les pouvoirs maç.·. dont il était revêtu. Il ordonna aux Maçons de tout le royaume de reconnaître pour protecteur le prince héréditaire, qui devait en même temps être initié à tous les grades. Cette prétention étrange ne souleva aucune objection. Le prince héréditaire fut proclamé Grand-Maître des trois G.·. Or.·. de Berlin : les *Trois Globes*, la Loge *Royal-York de l'Amitié*, et la Loge *la stricte Observance*. Une ère nouvelle semblait devoir se lever sur la Maç.·., et promettre l'unité de rites et de statuts; il n'en fut pas ainsi. Le prince héréditaire était trop peu partisan du progrès pour ne pas encourager les Loges affiliées à garder leur indépendance et leurs rituels particuliers. L'Ordre, donc, loin de se relever, s'affaissa encore plus sous le mysticisme qui l'envahit.

» Les réclamations sans cesse renouvelées des Gr.·. Or.·. de France et d'Angleterre, pour l'initiation des Juifs et l'admission comme visiteurs des FF.·. de cette religion qui auraient reçu la lumière dans des LL.·. étrangères, restèrent impuissantes devant cet esprit d'exclusion et d'obscurantisme qui avait saisi la Maç.·. prussienne. Elle s'était laissé absorber entièrement par l'État.

» Mais à la révolution de mars 1848, le prince héréditaire fut contraint de se réfugier à Londres. *Un grand nombre* de Maç.·. profitèrent de cette occasion pour faire déclarer son indignité à l'éminente et suprême position qu'il avait dans la Maç.·.. La décision fut prise le jour de son anniversaire, le 21 mars 1848. *Quelques FF.·*. refusèrent d'adhérer à ce vote, et se retirèrent, résolus d'ouvrir des loges nouvelles. Ces derniers n'admettaient point dans leurs principes le but de la Franc-Maç.·., et repoussaient sa devise : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, et ses conséquences.

» Les premiers, au contraire, découvrant dans l'adoption complète de ces idées la garantie et la certitude de l'affranchissement et de l'émancipation de leur patrie, les accueillirent avec bonheur et les inscrivirent au frontispice de leurs enseignements. Ils déclarèrent qu'ils initieraient tout homme digne, quelle que fût sa foi religieuse.

» Les réformes ne s'arrêtèrent pas là. Il fut décidé que l'on ne reconnaîtrait pour la Maç.·. bleue que trois grades, et que l'on n'aurait qu'un seul grade écossais pour les hauts grades et l'Or.·. intérieur, le grade de R.·.

» Le temps à passer comme apprenti et comme compagnon, fut augmenté, les admissions furent rendues plus sérieuses et plus sévères. Dans les réceptions, on s'appesantit de préférence sur le côté moral que sur le côté physique, si je puis ainsi dire, des épreuves à faire subir aux profanes.

» L'ancien serment, que l'on n'acceptait plus dans quelques loges bien avant toute réforme, ne fut plus conservé que comme monument historique. On le lut à ce titre à tous les nouveaux récipiendaires, en se contentant de l'engagement d'honneur qu'ils prenaient de se croire aussi fortement liés par leur simple parole, que l'étaient leurs pères par le serment aboli. Il fut même question de renfermer toute la Maç.·. au seul grade d'apprenti. Quoi qu'il en soit, la Maçonnerie en Prusse est actuellement scindée en deux rites : 1° La *Franc-Maçonnerie* dite *générale*, qui ne reconnaît que quatre grades ; 2° la *Franc-Maçonnerie* dite *chrétienne*, qui n'admet que sept grades. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en conférant les quatre ou les sept grades, on communique tout ce qui est enseigné dans les trente-trois grades au rite français et dans les quatre-vingt-dix grades au rite de Misraïm (1). La seule différence

(1) Cette remarque du F. Beysé est de la plus haute importance. Que la Maçonnerie se divise en 4, 7, 33, 93, ou n'importe quel nombre de grades, elle est partout la même, partout elle a le même but et le même enseignement. Toute cette kyrielle de grades, tous ces titres ronflants, tous ces bijoux et toutes ces chamarrures dont on orne les dignitaires de la loge, ne servent qu'à éblouir les uns et à contenter la vanité des autres. Ce ne sont pas toujours les Maçons plus avancés en grade qui sont initiés aux arrière-secrets de l'Ordre. Il y a dans la série des grades tel ou tel grade, qui

notable qui existe entre les deux rites prussiens est celle-ci : dans l'un on admet toutes les religions et tous les développements de l'idée maçonnique telle qu'elle est comprise en France et en Angleterre; dans l'autre au contraire, on ne reconnaît qu'un seul culte, et on cherche à mettre la lumière sous le boisseau....

» A. BEYSÉ, *ancien officier supérieur du génie en Prusse.* »

n'est pas toujours le dernier (celui de *Rose Croix*, par exemple, qui n'est que le 18me dans le rite le plus usité en France et en Belgique,) il y a tel grade, dis-je, où a lieu une espèce de bifurcation, et où ceux qu'on juge les plus dignes reçoivent un *salaire*, c'est-à dire une promotion à part et en même temps une plus grande communication des mystères de l'Ordre.

Au reste, tous les mystères qu'on ne communique dans les hauts grades que sous l'inviolabilité du secret et toutes ces prétendues notions de la plus haute métaphysique, consistent à nier toute révélation divine et à n'admettre pour guide que la seule raison humaine. Ces notions et mystères, on pourrait les communiquer en deux mots à l'apprenti. Mais, avant d'en venir là, il faut qu'il conste que toute foi est éteinte en lui. Quand on a cette assurance et qu'on lui trouve les qualités propres pour en faire un apôtre de l'impiété, il ne lui faut rien de plus pour monter en grade et pour être initié aux derniers mystères de l'Ordre « Avant, dit le *Globe*, nous craignons que l'éclat trop vif de la lumière maçonnique ne blesse la faible vue de ceux qui la demandent. Car les enseignements qu'on y reçoit sont le nec *plus ultra* de la science maçonnique. » (T. III, p. 87.)

(NOTE DE L'AUTEUR.)

DOCUMENT VII.

Circulaire des trois grandes-loges prussiennes a toutes les loges des obédiences, en vue de rappeler aux maçons les devoirs maçonniques, ayant rapport a leur conduite dans le monde profane.

(Extrait du *Monde maçonnique*, livraison de novembre 1864, p. 413.)

« Les trois GG.·. LL.·. prussiennes, la G.·. L.·. nationale des *Trois Globes*, la G.·. L.·. d'*Allemagne*, la G.·. L.·. *Royal-York*, ont adressé, en date du 14 juin 1864, une lettre circulaire, signée en commun par leurs directions supérieures à toutes les LL.·. des Obédiences; cette lettre a pour but unique « de rappeler aux Maçons les devoirs maçon-» niques, ayant rapport à leur conduite dans le monde profane, et d'en » recommander chaleureusement l'observation.» Suit l'article des devoirs dont il est particulièrement question ici : « Nous reconnaissons comme » notre devoir : la vénération, l'obéissance, l'amour du Souverain; » d'être les serviteurs et partisans fidèles et les sujets paisibles du pou-» voir civil; d'éviter tous commentaires mal placés des actes du mo-» narque et des arrangements et dispositions du Gouvernement.

» Ces devoirs ne sont pas abandonnés à l'interprétation subjective de » chaque individu; ils doivent, comme tous nos devoirs maçonniques, » être exécutés en esprit et en vérité. Ils nous touchent d'autant plus, » que nous honorons dans notre roi et seigneur l'illustre protecteur de » notre Ordre et notre plus sérénissime F.·., dont nous devons appuyer » les généreux efforts que personne ne méconnaît, dans la limite de nos » forces et sans égard à nos opinions personnelles. »

Après avoir parlé de la mission de la Maçonnerie qui consiste, « à écar-» ter les dissonnances de la vie et à détruire les contradictions, » on recommande aux FF.·. de faire en sorte « dans ce temps menaçant au » milieu duquel nous vivons, que les dissensions dans la vie publique » cessent enfin. »

« Les GG.·. LL.·. se souviennent quelque peu que les dissensions politiques ne regardent aucunement la Maçonnerie, mais elles prient cependant les Vén.·. et Off.·. des LL.·. de propager ces idées parmi les FF.·. et d'user de toute leur influence, afin qu'elles trouvent une exécution pratique, » non-seulement pour la gloire de la Maçonnerie, mais « aussi pour répondre aux intentions du souverain. »

Après avoir reproduit cette pièce, *le Monde maçonnique* ajoute :

« Cette ridicule circulaire, que les courtisans qui l'ont signée n'avaient

aucun droit de publier, n'aura pas plus d'effet que si elle était adressée aux habitants de Madagascar. Mais il est honteux pour la Maçonnerie que nos bons FF.·. allemands ne trouvent pas quelque moyen de se débarrasser de ces directoires arriérés et de ces GG.·. LL.·. féodales qui enrayent la marche des Ateliers.

» Les GG.·. LL.·., en divaguant de la sorte, ont oublié où s'arrêtait leur droit de parler aux FF.·. Mais puisqu'elles sont si soucieuses de rappeler que leur souverain est en même temps leur « sérénissime protecteur » et leur Frère, pourquoi ne se sont-elles pas inquiétées quand récemment deux braves officiers ont été renvoyés du service, parce qu'ils avaient déclaré qu'ils ne se battraient jamais en duel? Le « sérénissime Frère » et le « royal protecteur » a pris et signé la décision de leur révocation. Etait-ce une résolution maçonnique ou non? Rappelez alors les devoirs au F.·. « illustre, » comme aux autres FF.·., si vous vous sentez le besoin d'être les mentors de vos égaux!

» Mais que peut-on attendre de FF.·. qui, dernièrement encore, en annonçant la réforme prochaine des statuts de la G.·. L.·. des *Trois Globes*, ont exprimé leurs regrets « que quelques LL.·., dans leur zèle » exagéré, se fussent égarées *en méconnaissant entièrement la base de* » *la Maçonnerie*, jusqu'à proposer d'admettre dans le sein de l'Alliance » maçonnique tout homme honnête et digne *sans égard à sa religion?* »

» Nous sommes heureux de voir que nos confrères allemands protestent énergiquement contre la circulaire des GG.·. LL.·. prussiennes, et nous espérons, avec la *Bauhütte*, que les LL.·. renverront la missive illégale et inopportune à ses arrogants auteurs. »

DOCUMENT VIII.

La loge des Philadelphes de Verviers faisant une émeute.

Dans son *Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie*, le F. J. Goffin, Vénérable de la loge des *Libres Penseurs*, de Verviers, décrit à sa manière les événements politiques dont la Belgique fut le témoin en 1844; il rend compte de l'excitation que le *Juif-Errant*, par Eug. Sue, occasionna dans les rangs des adversaires du clergé, puis il ait l'aveu significatif que voici à la page 429 de son *Histoire populaire :*

« Ce fut néanmoins le moment que l'on choisit pour introduire l'Ordre dans la cité la plus démocratique du pays. Une dame de haut parage, célèbre par sa dévotion mystique et ses libéralités princières envers l'Église, se chargea de mener à bonne fin cette difficile entreprise. Un tout petit père, un seul, notez-le bien, arrivé de nuit à Verviers, vint prendre possession du vaste hôtel que la munificence de la grande dame avait mis à sa disposition. Mais la presse veillait, et en 1844, elle faisait bonne garde dans la cité industrielle, car elle avait pour appui la loge des *Philadelphes*, et celle-ci comptait alors parmi ses membres des hommes d'une énergie extraordinaire.

» Le 2 septembre, Verviers entendait gronder l'émeute, et les saintes maisons s'empressaient de faire disparaître le saint homme dont elles avaient salué la venue comme celle du Messie. Il fallut attendre des circonstauces plus favorables; elles ne tardèrent pas à se présenter. »

DOCUMENT IX.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848.

(Extrait du Journal *le Franc-Maçon* et autres journaux de l'époque.)

Le 24 mars 1848, une députation des membres du Grand-Orient, revêtus de leurs cordons maçonniques, est allée déposer entre les mains du gouvernement provisoire un acte d'adhésion à la République.

Cette députation fut reçue par M. Crémieux et M. Garnier-Pagès, membres du gouvernement provisoire, et M. Pagnerre, secrétaire-général, qui étaient également revêtus du cordon qui indique leur affiliation à la Maçonnerie.

Le F. Bertrand, ancien président du tribunal de commerce, représentant du Grand-Maître, prit la parole en ces termes :

« A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS.

» *Le Grand-Orient de France, au Gouvernement provisoire.*

» Citoyens,

» Le Grand-Orient de France, au nom de tous les ateliers maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au Gouvernement provisoire. Quoique placée par ses statuts mêmes en dehors des discussions et des luttes politiques, la Maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de sa sympathie pour le grand mouvement national et social qui vient de s'opérer. Les Francs-Maçons ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberté, Égalité, Fraternité.* En les retrouvant sur le drapeau de la France, ils saluent le triomphe de leurs principes, et s'applaudissent de pouvoir dire que *la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique.*

» Ils admirent le courage avec lequel vous avez accepté la grande et difficile mission de fonder sur des bases solides la liberté et le bonheur du peuple; ils apprécient le dévouement avec lequel vous savez l'accomplir, en maintenant l'ordre, qui en est la condition et la garantie.

» Quarante mille Francs-Maçons, répartis dans près de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever heureusement l'œuvre de régénération si glorieusement commencée.

» Que le grand Architecte de l'Univers vous soit en aide !... »

M. Crémieux, membre du gouvernement provisoire, a répondu :

« Citoyens et Frères du Grand-Orient, le gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion; le grand Architecte de l'Univers a donné le soleil au monde pour l'éclairer,

la liberté pour le soutenir. Le Grand Arebiteete de l'Univers veut que tous les hommes soient libres. Il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser, et c'est la liberté seule qui fertilise. La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique; mais la haute politique, la politique d'humanité, a toujours trouvé accès au sein des loges maçonniques. Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, sous l'oppression de la pensée, comme sous la tyrannie du pouvoir, la Maçonnerie a répété sans cesse ces mots sublimes : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

» LA RÉPUBLIQUE EST DANS LA MAÇONNERIE, et c'est pour cela que, dans tous les temps, heureux ou malheureux, la Maçonnerie a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un atelier qui ne puisse se rendre cet utile témoignage qu'il a constamment aimé la Liberté, qu'il a constamment pratiqué la Fraternité. Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, le Franc-Maçon tend une main fraternelle au Franc-Maçon ; c'est un signal connu de tous les peuples.

» Eh bien, la République fera ce que fait la Maçonnerie : elle deviendra le gage éclatant de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle ; et le Grand Architecte de l'Univers, du haut du ciel, sourira à cette noble pensée de la République qui, se répandant de toutes parts, réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la terre.

» Citoyens et Frères de la Franc-Maçonnerie, *Vive la République !* » (1)

---

(2) Le 10 mars (1848), une députation composée presque entièrement de Maç.·. de l'obédience du Suprême Conseil, partit de la place de la Bourse, drapeau aux couleurs nationales en tête, surmonté des attributs maç.·. et portant sur ses plis ces mots : FRANCS-MAÇONS. Trois cents FF.·. marchant par deux, attiraient tous les regards par leur gravité silencieuse. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, sept FF.·. revêtirent le tablier d'App.·.; c'étaient entre autres, les FF.·. Vanderheym, du Planty et Jules Barbier; ils pénétrèrent dans la salle où les reçut M. de Lamartine, et Jules Barbier prononça avec émotion les paroles suivantes :

« Citoyens membres du gouvernement provisoire, une réunion de Francs-Maçons, qui appartiennent indistinctement à tous les rites, vient se présenter devant vous avec le tablier pour insigne, c'est-à-dire avec le symbole de l'égalité et du travail. Nous sommes tous, en effet, des ouvriers travaillant avec une ardeur égale à la construction d'un édifice social où chacun ait sa place du bonheur qui lui est due. Habitués à voir des frères dans tous les hommes, pénétrés de la sublimité de cette parole divine : « Aimez-vous les uns les autres, » nous saluons des acclama-

(1) Le *Moniteur* ajoute : « Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles. La députation se retire aux cris répétés de *Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire !* »

(2) Le Journal *le Franc-Maçon* qui donne la relation suivante, la fait précéder de ces mots : « Le Bulletin du *Grand-Orient* a parlé d'une visite au gouvernement provisoire, de la *planche* remarquable du Fr. Bertrand et de la belle réponse du Fr. Cremieux. A son tour le Journal *le Franc-Maçon* va rendre compte d'un acte d'adhésion à la République, fait six jours après par d'autres Franc-Maçons. » (Livraison de Juillet, 5848, p. 33).

tions, les plus vives le Gouvernement républicain qui a inscrit sur la bannière de la France cette triple devise qui fut toujours celle de la Maçonnerie : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*. Oui, citoyens, notre modeste bannière est celle de l'union, de la sympathie entre tous les Français comme entre tous les peuples. C'est à ce titre que nous venons l'offrir au gouvernement provisoire, au cri de : *Vive la République !* » — M. de Lamartine a répondu : « Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez. Cependant, j'en sais assez de l'histoire de la Franc-Maçonnerie pour être convaincu que *c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en* 1789, *et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde, et j'espère la dernière représentation il y a peu de jours* (1). Ces sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité, qui sont l'Evangile de la raison humaine, ont été laborieusement, quelquefois courageusement, scrutés, propagés, professés par vous dans les enceintes particulières où vous renfermiez jusqu'ici votre philosophie sublime. Ces sentiments, qui avaient dû se cacher, peuvent maintenant se proclamer au grand jour ; leur propagation sera d'autant plus puissante, qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière, sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des symboles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages; nos yeux sont assez forts pour le fixer, et si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail, avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la Franc-Maçonnerie a supportés dans des temps difficiles et dont elle présente maintenant le témoignagne au genre humain. »

ANNEXE.

A QUOI ABOUTIT LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848 (2).

Les premiers jours après la révolution de février, la Franc-Maçonnerie ne tarissait pas en chants d'allégresse sur le triomphe que ses principes venaient de remporter. « Le lendemain de la victoire, s'écriait le F. Van » der Heym, tout un peuple brisait le trône et gravait sur le frontispice » de la demeure royale : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*. La société tout » entière venait d'adopter les principes fondamentaux de la Maçonnerie. » Les combattants n'ont eu besoin que de quelques heures de lutte pour

(1) La revue maçonnique *Latomia* (1848, t. XI, p. 284), citée par M. Eckert (t. II, p. 234), dit que M. de Lamartine fit à la députation la déclaration suivante : J'AI LA CONVICTION QUE C'EST OU SEIN DE LA FRANC-MAÇONNERIE QU'ONT JAILLI LES GRANDES IDÉES QUI ONT JETÉ LE FONDEMENT DES RÉVOLUTIONS DE 1789, DE 1830, ET DE 1848. — « La révolution de février nous avait tous grandis de cent coudées, » dit un membre de l'Ordre dans le journal le *Franc-Maçon* (t. I, p. 60).

(2) Nous nous sommes servi dans cette *Annexe* de plusieurs passages de la brochure intitulée : *De la F.-M. dans l'Etat, par un ancien F.·. de l'Ordre*. Brux. 1853.

» triompher de l'oppression, conquérir cette liberté que la Maçonnerie » prêche depuis tant de siècles. Nous, ouvriers de la fraternité, nous » avons posé la pierre fondamentale de la république (1). »

Cependant le succès ne continua pas à répondre à leur attente. « Pour » avoir pendant trois mois, dit le Vénérable de la loge des *Amis du peuple* » de Pontoise, imparfaitement compris le mot *Fraternité*, aujourd'hui le » pays souffre d'énormes douleurs; il est épuisé par des maux inouïs, et » tout paraît plongé dans l'obscurité et les ténèbres. Craignons, ajoute-» t-il, que notre flambeau ne soit une torche, que la lueur de l'incendie, » et non celle de la vérité, éclaire nos travaux, et qu'un monceau de » cendres ne soit notre seul monument (2). »

Certes, ces craintes étaient fondées, et tout Paris les partagea, comme on le voit dans le *Journal des Débats* qui, dans son numéro du 22 août, s'écria : « Le spectacle dont nous sommes témoins, nous arrache un cri d'épouvante et de douleur. C'est en vain que nous voudrions fermer les yeux devant l'éclair mortel qui *jaillit sur toute la société, depuis la base jusqu'au sommet et pénètre dans les palais comme dans les cavernes.* Que dira l'univers, qui fixe les yeux sur nous ? Que diront ceux qui déjà, sans cela, proposent le spectacle de nos misères, de nos divisions, de nos souffrances, comme un avertissement pour les peuples et comme un enseignement horrible ? Comment ! de la bouche des *chefs du peuple*, de ceux qui ont vécu, conspiré et combattu avec lui, sortent des aveux épouvantables ! Il serait vrai qu'il y a, sous le soleil, sur cette terre, une horde de 400,000 hommes qui sont prêts à niveler une ville que l'on appelait jadis la capitale de la civilisation ! 400,000 ouvriers, qui feraient disparaître Paris plutôt que de céder, et qui accompliraient leur œuvre avec un paquet d'allumettes chimiques ! A ce peuple on dit : « Tu auras » tout, tu seras riche, tu seras heureux, tu dois être le premier, puisque » tu as été le dernier ! » Et au jour où il sera fatigué d'attendre, où il reconnaîtra l'imposture de ces promesses, il prendra son fusil, il arrachera le pavé, il arborera le drapeau rouge ; et alors les hommes s'entretueront, alors les femmes et les enfants pleureront, alors l'ouvrier se trouvera sans asile, sans domicile, sans Dieu, et poussera ce cri horrible que nous avons entendu : « Vengez-moi et pillez ! » Et après ce dernier blasphème, il se présentera devant le tribunal de Dieu ! » (3.)

Telles sont les conséquences pratiques qui découlent de la théorie du *Libre Examen*, du *Progrès indéfini*, de la devise maçonnique *Liberté, Egalité, Fraternité*, du principe de la *souveraineté de l'homme*, et de la *Morale indépendante*. Ces conséquences, un homme, qui, dans les derniers temps, a figuré parmi les démolisseurs les plus actifs de l'état social en France, les décrit dans les termes suivants : « En vertu de la *souveraineté*, on se soulève contre Dieu, et on se déclare libre et égal à lui au nom de *la liberté*, on renverse toutes les institutions politiques et religieuses ; au nom de *l'égalité*, on abolit toute hiérarchie, toute distinc-

(1) Le *Franc-Maçon*, 1re ann., p. 39.
(2) Le *Franc-Maçon*, ibid.
(3) Voir M. Eckert, t. II, p. 239.

tion religieuse et politique.... Alors, sur les ossements du prêtre et du souverain, commence le règne de la force, le règne de la haine et de la terreur. Effroyable accomplissement de cette prophétie : *Un peuple entier se ruera homme contre homme, voisin contre voisin, et avec un grand tumulte, l'enfant se lèvera contre le vieillard, la populace contre les grands* (1).

Un journal de New-York, le *Libertaire*, décrit à son tour ces principes et les conséquences qui en découlent, dans la profession de foi suivante : « *Le Libertaire* n'a de patrie que la patrie universelle. Il est l'ennemi des bornes. Il est ennemi des bornes-frontières des nations *(propriété d'État)*; il est ennemi des bornes-frontières des champs, des maisons, des ateliers, *(propriété particulière)*; il est ennemi des bornes-frontières de la famille *(propriété maritale et paternelle)*. Pour lui, l'Humanité est un seul et même corps dont tous les membres ont un même et égal droit à leur libre et entier développement, qu'ils soient les fils d'un continent ou d'un autre, qu'ils appartiennent à l'un ou à l'autre sexe, à telle ou telle autre race. De religion, *le Libertaire* n'en a aucune ; il est protestant contre toutes ; il professe la négation de Dieu et de l'âme; il est athée et matérialiste, attendu qu'il affirme l'unité universelle et le *progrès infini* et que l'unité ne peut exister, ni individuellement, ni universellement, avec la matière esclave de l'esprit et l'esprit oppresseur de la matière, comme le progrès non plus ne peut être infiniment perfectible s'il est limité par cette autre borne ou barrière où les *humanicides* ont tracé avec du sang et de la boue le nom de *Dieu*. »

Heureusement en 1848, les généraux Changarnier et Lamoricière arrêtèrent, de leur vaillante épée, cette turbulente et frénétique masse de Français qui « avaient reçu la consécration maçonnique. » Mais, pour avoir été muselé, le monstre de la révolution n'en a pas moins continué à vivre et à faire entendre de temps en temps, du fond de son antre, ses sourds mugissements et sa rage menaçante. « Entendez-vous, disait naguère le F.·. Bataille, orateur de la plus influente loge de Paris, *la Clémente Amitié*, entendez-vous, derrière le rideau de l'avenir, un bruit sourd de fermentations et d'agitations étranges ? Il semble qu'un monde entier d'acteurs nouveaux se prépare à descendre sur la scène, que des machines inouïes s'ajustent, que des décors immenses se dressent, et que des frémissements sans nom avertissent que l'heure est proche où la toile va se lever pour montrer à l'homme le spectacle d'une glorieuse régénération. La fièvre est partout, les peuples s'émeuvent, les prophéties se croisent. » Puis, après avoir dit que, dans cette œuvre de transformation sociale, la Franc-Maçonnerie peut devenir le plus énergique et le plus puissant des leviers, pour électriser ses frères, il s'écrie : « Dans » ce labeur effrayant de l'éducation des sociétés futures, glorifions-nous » ensemble de marcher au premier rang des ouvriers de la pensée. » (2).

(1) Ces paroles, l'abbé de Lamennais, dont l'apostasie a effrayé le monde, les a insérées, en 1849, dans le journal la *Réforme*.

(2) Discours prononcé le 3 juillet 1856. (Voir le *Franc-Maçon*, Mars 1857, t. VII, p. 21). « Ce beau et bon discours, dit ce journal, a été couvert d'applaudissements et l'impression en a été votée à l'unanimité.

DOUZIÈME SÉRIE.

—

ENSEIGNEMENT ET PUBLICATIONS MAÇONNIQUES.

DOCUMENT I.

PROJET D'ÉRECTION D'UNE ÉCOLE NORMALE DE SOEURS ILLUMINÉES OU MAÇONNES.

(Extrait de deux Recueils allemands, dont le premier est intitulé : *Quelques écrits originaux de la secte illuminée, découverts à Landshut le* 11 *oct.* 1786, *et imprimés par ordre de l'Electeur de Bavière;* et le second : *Supplément aux écrits originaux, etc. Munich,* 1787.)

REMARQUES PRÉLIMINAIRES.

1re *Remarque.* — Un prêtre bavarois, nommé Lanz, initié à l'illuminisme, que Weishaupt avait fondé en 1776, fut frappé de la foudre au moment qu'il avait sur lui des écrits qui compromettaient cette secte. Ces pièces vinrent entre les mains du gouvernement et des recherches faites par son ordre, amenèrent la découverte de beaucoup d'écrits de Weishaupt et de ses principaux adeptes. Quelques mois après, l'on fit une nouvelle découverte de pièces du même genre. L'Électeur fit imprimer ces écrits. Le premier Recueil est intitulé : *Einige originale schriften des Illuminatenordens*, etc. Il en envoya deux exemplaires à toutes les cours de l'Europe.

2me *Remarque.* — Dans l'extrait que nous donnons de ces Recueils, il est fait mention de *Minos*, de *Philon*, de *Caton*, d'*Hercule* et de *Ptolomée-Lagus. Minos* est le nom de guerre du baron Dittfuhrth, conseiller de la Chambre impériale de Wetzlar ; *Philon* est celui du baron Knigge, et *Caton* celui du conseiller aulique Zwack. On ignore quels sont les personnages cachés sous les noms d'*Hercule* et de *Ptolomée-Lagus.*

3me *Remarque.* — *Minos,* faisant la fonction de provincial, expose au corps central de son Ordre l'état de sa province et mentionne, à cette occasion, le projet d'*Hercule* dans les termes suivants :

« *Hercule* a en tête le projer d'ériger une école MINERVALE (1). Ce projet mérite la plus sérieuse considération. J'ai souvent eu cette pensée, et j'en ai parlé plusieurs fois à *Philon*. Les femmes exercent une trop grande influence sur les hommes, pour que nous puissions réformer le monde si nous ne réformons les femmes. Mais comment l'entreprendre ? Là est toute la difficulté. Les dames adultes, les mères surtout, qui sont imbus de préjugés, souffriront-elles que d'autres s'occupent de l'éduca-

tion de leurs filles ? Il faut donc commencer par des demoiselles et par des dames d'un certain âge. *Hercule* propose d'y employer l'épouse de *Ptolomée-Lagus*, et je n'ai pas d'objection à y faire. Moi, je propose mes quatre belles-filles. Ce sont de bonnes demoiselles. L'aînée surtout a tout ce qu'il faut : elle a vingt-quatre ans, a beaucoup lu et est bien au-dessus de tous les préjugés. En fait de religion, elle pense comme moi (1). » — Puis, après avoir fait l'éloge de ses deux aînées, *Minos* continue : « Mes quatre belles-filles ont beaucoup de connaissances parmi les jeunes demoiselles de leur âge, et une petite société, sous la direction de l'épouse de *Ptolomée-Lagus*, serait bien vite formée. Mais il leur faut quelque chose qui les dirige et qui les stimule : un Ordre, une réception, des mystères, etc. Cela devrait être adapté au but et attrayant ; il faudrait cinq ou six grades. Les hommes ne devraient pas être admis à leurs réunions. L'épouse de *Ptolomée-Lagus* correspondrait seule avec son époux, mais à l'insu des autres ; l'aînée de mes filles serait régente et correspondrait avec moi. Ce serait à nous à veiller en cachette à ce qu'aucune indigne ne fut admise ; à nous aussi de leur suggérer quelques compositions. Mais qui arrangera ces grades pour la Maçonnerie des dames ? Il existe un recueil intitulé *Dames-maçonnerie* ; on pourrait se modeler là-dessus... Si l'on me procure un cahier de grades, convenablement confectionné, je vous garantis que tout sera organisé en peu de temps. » (IIe Recueil, p. 169.)

ANNEXE AU DOCUMENT PRÉCÉDENT.

AUTRE PROJET D'ÉRIGER UN ORDRE DE FEMMES ILLUMINÉES.

(Extrait du 1er Recueil, p. 5.)

« Cet Ordre aura deux classes, formant chacune leur société, ayant même chacune leurs secrets à part. La première classe sera composée de femmes vertueuses ; la seconde de femmes volages, légères, voluptueuses *(ausschweifenden)*.

» Les unes et les autres doivent ignorer qu'elles sont dirigées par des hommes.

» Les Frères, chargés de les diriger, leur feront parvenir leurs leçons, sans se laisser connaître. Ils conduiront les premières par la lecture de bons livres, et les autres en les formant à l'art de satisfaire secrètement leurs passions *(durch Begnügung ihrer Leidenschaften im Verborgenen)*.»

A ce projet est joint un préliminaire, désignant en ces termes l'objet et l'utilité des Sœurs illuminées : « L'avantage que l'on peut se promettre de cet Ordre, serait de procurer au véritable Ordre, d'abord, tout l'argent que les Sœurs commenceraient par payer, et ensuite tout ce qu'elles promettraient de payer pour les secrets qu'on aurait à leur apprendre. Cet établissement servirait encore à arriver à la connaissance de certains

(1) Minos était complétement incrédule. Ses collègues ne lui connaissaient qu'un défaut, celui d'être trop ardent et trop porté à faire parade de son incrédulité.

secrets, à trouver des protections, *à satisfaire ceux des Frères qui ont du penchant pour les plaisirs* (den characteren der wollüstigen Freimauren Genügen zu leisten) (1). »

A ce plan de *Caton* est annexé le portrait caractéristique de quatre-vingt-quinze demoiselles ou dames de Mannheim, parmi lesquelles devaient sans doute être choisies les fondatrices de la double classe.

(1) L'extrême immoralité de Weishaupt et de ses principaux adeptes perce dans bien des endroits de leur correspondance. (NOTE DE L'AUTEUR.)

DOCUMENT II.

LETTRE DE LA LOGE DE LA *Persévérance* D'ANVERS A EUGÈNE SUE. — RÉPONSE D'EUGÈNE SUE A CETTE LETTRE.

(Extrait de *l'Orient, Revue universelle de la F.-M.* Paris, 1844-1845, p. 218).

« Anvers, le 23 janvier 1845.

» Monsieur,

» Pénétrés d'un profond sentiment d'estime et d'admiration pour les utiles travaux auxquels vous vous livrez sans relâche, travaux dont le but est si noble et si élevé, puisqu'il s'agit de l'amélioration et du bien-être de la société en général, depuis l'ouvrier laborieux réclamant sa part du grand travail social, jusqu'aux classes les plus élevées, nous avons l'honneur de vous informer que les membres de la loge maçonnique la *Persévérance* d'Anvers, ont décidé, à l'unanimité, qu'ils vous offriraient une plume d'or (1), comme un faible gage de leur reconnaissance et de la sympathie qu'ils éprouvent pour tout ce qui est grand et beau. Les membres de ladite loge ne se dissimulent pas les difficultés sans nombre que vous devez rencontrer en poursuivant la rude tâche que vous vous êtes imposée; ils n'ignorent pas non plus combien le nombre de nos ennemis communs est formidable, et qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour assurer le triomphe de leur œuvre de ténèbres : mais ils ont la confiance que vos œuvres, en éclairant le peuple sur ses droits naturels, paralyseront les effets de leurs doctrines impures, et une fois notre tâche accomplie, alors l'Europe civilisée dira avec orgueil : « *Honneur à Eugène Sue! honneur au noble et courageux écrivain !* »

Eugène Sue remercia les membres de la loge maçonnique d'Anvers et de la lettre qu'ils lui avaient écrite et de la plume d'or qui l'accompagnait. « Veuillez croire, Messieurs, dit-il dans sa missive, en date du 18 février, que je suis aussi touché que profondément reconnaissant de cette marque de votre sympathie bienveillante, sympathie si flatteuse, si honorable pour moi. Une telle adhésion me rend fier, Messieurs ; mais elle m'impose de grands devoirs. J'ose espérer qu'à défaut de talents, mon zèle, mes convictions, ma persévérance m'aideront à accomplir ma part de la noble tâche à laquelle vous vous êtes si *naturellement* voués....

(1) La maçonnerie bruxelloise offrit à Eugène Sue une médaille d'or. Le F. Pierre-Théodore Verhaegen fut le chef de l'ambassade qui alla la lui porter.
(NOTE DE L'AUTEUR.)

Grâce à l'extrême et juste influence que les loges maçonniques acquièront de jour en jour en Belgique, CES LOGES SONT A LA TÊTE DU PARTI LIBÉRAL SOCIALISTE... — Agréez etc. — EUGÈNE SUE. » (1).

ANNEXE I.

CARACTÈRE RELIGIEUX, MORAL ET POLITIQUE DES OUVRAGES D'EUGÈNE SUE.

(Extrait de l'*Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*, par Alfred Nettement.)

« Le catholicisme, dans le *Juif-Errant*, est attaqué et calomnié avec la haine systématique des sectaires. Dans ce roman, tout personnage catholique est inévitablement infâme; tous ceux qui professent les croyances catholiques, sont diversement corrompus et tâchés de sang ou de boue.

» On comprend qu'une religion ainsi représentée et ainsi défendue doit disparaître, et faire place à la religion nouvelle et à la nouvelle morale développée par M. Sue. Cette nouvelle religion, c'est un panthéisme humanitaire et social, dont le fouriérisme est justement l'expression la plus scientifique et la plus raisonnée. Plus de responsabilité individuelle pour les actions, une responsabilité, collective et sociale; le libre essor des passions acceptées et respectées comme divines, et, au moyen de l'immense variété de jouissances qu'on doit trouver dans la satisfaction donnée à tous les penchants physiques et à toutes les facultés intelligentes, la réalisation du bonheur universel.

» Tous les personnages glorifiés dans les *Mystères de Paris* et dans le *Juif-Errant*, appartiennent à cette nouvelle religion.....

» La morale sociale annoncée par l'auteur du *Juif-Errant* aux classes populaires, n'est pas moins neuve, et elle est encore bien plus dangereuse. C'est la morale fouriériste dans toute la force de son extension. Tout le monde est coupable d'une action, excepté celui qui l'a commise; tout le monde est responsable des mauvaises passions excepté celui qui s'y livre; l'homme du peuple est presque toujours fatalement débauché, fainéant, ivrogne; la fille du peuple est fatalement amenée au vice par la misère et par la faim... La société n'a pas le droit de l'en blâmer, puisque c'est elle qui l'a réduite à cette extrémité.

» Toutes les fautes qu'on a pu commettre, tiennent à l'insuffisance du salaire et au défaut de distraction; car, parmi tant d'autres droits, M. Sue proclame le droit au plaisir...

» Ce qu'il fait pour les femmes et les filles, il le fait pour les pères et pour les frères. « Le civilisé déshérité des dons de Dieu, s'écrie M. Sue, a droit de demander, en retour de son travail qui enrichit la société, un

(1) Le *Bien Public* (de Gand) contient dans son numéro du 28 avril 1866 les lignes suivantes : « M. le bourgmestre de Kerchove-Delimon est le Mécène de la presse antichrétienne de notre ville. Après avoir fondé *Baes Kimpe*, ce boueux pamphlet dont le souvenir est désormais inséparable de son nom, M. le bourgmestre continue à soudoyer la *Stad Gent*, feuille quotidienne destinée à répandre le libéralisme dans les masses. Or, veut-on savoir quels écrits, ce soi-disant organe de la cause flamande offre en ce moment en pâture à ses lecteurs ?... La traduction du roman socialiste d'Eugène Sue, les MYSTÈRES DE PARIS, c'est-à-dire l'une des plus détestables productions de la littérature révolutionnaire de France.

salaire qui lui permette de vivre sainement. » Le droit au travail, la nécessité d'une solution du problème de l'organisation du travail, qui permette aux classes ouvrières de donner une libre expansion à toutes leurs facultés et à toutes les passions, découlent naturellement de ces maximes et sont poussées aussi loin qu'elles puissent l'être. La morale du roman socialiste, telle que M. Sue la comprend, se compose de deux mobiles, une satire poussée jusqu'à l'hyperbole des vices et des abus des sociétés existantes, et le pressentiment, séduisant parce qu'il est vague et indéterminé, d'une société imaginaire où l'immense besoin de bonheur que le cœur de l'homme éprouve sera satisfait. »

ANNEXE II.

JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS, CONTRE *les Mystères du Peuple*, D'EUGÈNE SUE.

(Chambre des vacations.)

Présidence de M. Labour. — Audiences des 24 et 25 septembre 1857.

Les Mystères du Peuple, *par Eugène Sue. — Outrage à la morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs. — Outrage à la religion catholique. — Excitation à la haine et au mépris du gouvernement. — Apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale. — Attaques contre le principe de la propriété.*

L'auteur du livre, M. Eugène Sue, étant décédé dans le cours de l'instruction, l'action publique se trouve éteinte à son égard.

Les prévenus renvoyés devant le tribunal sont : 1° le sieur Claude Maurice, baron de la Chastre, homme de lettres; 2° le sieur Chabot-Fontenay, éditeur; 3° Mme veuve Dondey-Dupré, imprimeur; elle fait défaut.

Le tribunal, après avoir entendu Me Henri Celliez, avocat, pour M. de la Chastre, et Me Pinchon, défenseur de M. Chabot-Fontenay, a, sur les réquisitions de M. l'avocat impérial Pinard, rendu le jugement suivant :

« Donne défaut contre la veuve Dondey-Dupré;

» Attendu que l'ouvrage en seize volumes, intitulé : *les Mystères du Peuple, ou Histoire d'une Famille de prolétaires, à travers les âges*, par Eugène Sue, est resté la propriété de La Chastre, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 1854 ; qu'il l'a publié avec Chabot dit Fontenay ; que la veuve Donnay-Dupré l'a imprimé ;

» Attendu que l'auteur des *Mystères du Peuple*, Eugène Sue, décédé au cours de la poursuite, n'a entrepris cet ouvrage en 1839, et ne l'a continué jusqu'en 1857, qu'en haine des institutions et du gouvernement de son pays, que dans un but évident de démoralisation ; que l'on y trouve, en effet dans chaque volume, à chaque page, la négation ou le renversement de tous les principes sur lesquels reposent la religion, la morale et la société ;

» Que la morale religieuse y est outragée et travestie, les bonnes mœurs outragées par des descriptions immorales, par des tableaux indé-

cents, obscènes, la morale publique méconnue, abaissée par un système de réhabilitation d'actes aussi odieux que criminels, flétrie à toutes les époques et par toutes les sociétés (1);

» Qu'Eugène Sue représente la France comme ayant été partagée de tous temps en deux races, l'une de race Franque, conquérante et oppressive, l'autre la race Gauloise, conquise et opprimée; qu'il présente cette division de races comme ayant traversé tous les âges, s'étant perpétuée jusqu'à nos jours et ayant amené l'oppression de la classe de la société qu'il appelle la classe des prolétaires, successeurs des Gaulois, par une autre classe qu'il nomme celle des tyrans couronnés, casqués, mitrés, successeurs des Francs; qu'il excite les premiers à se compter et à faire aux seconds une guerre d'extermination;

» Qu'à la tête de chacun des volumes des *Mystères du Peuple*, il a mis une légende qui contient un appel à l'insurrection; qu'il fait l'apologie directe et la justification du massacre de septembre, du pillage, de l'incendie, du viol, du régicide, présentant ces actes criminels comme de justes et légitimes représailles que les prolétaires sont en droit d'exercer contre les souverains, la noblesse, les riches, le clergé, les puissants, non seulement à raison des souffrances que ceux qui exerceraient ces vengeances auraient pu endurer, mais encore en raison des maux soufferts par leurs aïeux et de ceux qui attendent leurs descendants;

» Qu'il excite à arborer le drapeau rouge; qu'il représente la propriété comme une usurpation;

» Qu'il excite à la haine et au mépris du gouvernement établi par la Constitution, en faisant même, dans les deux volumes imprimés en 1857, appel à la République universelle, fondée sur le renversement du gouvernement français d'abord, et ensuite, de tous les autres gouvernements;

» Qu'il fait l'éloge des sociétés secrètes, en disant que les membres de ces sociétés ne sont animés que des plus nobles sentiments; qu'ils ne travaillent qu'à détruire les oppresseurs du peuple; que les insurgés sont d'honnêtes gens qui ne se battent que pour ne pas mourir de faim, pour sauver leurs filles de la prostitution;

» Que la monarchie écrase le pays par la violence, le vol et le meurtre, que les prolétaires ont toutes les vertus, et qu'il n'y a que vices et corruption partout ailleurs;

» Attendu qu'il y a danger pour la société à laisser plus longtemps en circulation l'ouvrage des *Mystères du Peuple ;* qu'on ne saurait douter de ce danger en présence de la saisie de cet ouvrage, qui a été faite sur la plupart des membres des sociétés secrètes poursuivies et condamnées depuis plusieurs années ;

» Attendu, en conséquence, qu'il résulte de l'instruction et du débat, qu'en publiant, en vendant et mettant en vente depuis moins de trois ans, l'ouvrage des *Mystères du Peuple*, par Eug. Sue, de La Chastre et de Chabot, dit Fontenay, le premier propriétaire, et tous deux publicateurs en commun dudit ouvrage, ont commis les délits : 1° d'outrage à la

(1) L'esprit qui règne dans les *Mystères du Peuple* règne aussi dans le *Juif-Errant ;* ce sont deux jumeaux. (NOTE DE L'AUTEUR.)

morale publique et religieuse et aux bonnes mœurs ; 2° d'outrage à la religion catholique ; 3° d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres ; 4° d'apologie de faits qualifiés *crimes* ou *délits* par la loi pénale ; 5° d'attaques contre le principe de la propriété ; 6° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement établi par la Constitution....

Condamne de La Chastre à un an de prison et 6000 fr. d'amende. Chabot dit Fontenay à deux mois de prison et 2000 fr. d'amende, et la veuve Dondey-Dupré à un mois et 1000 fr. d'amende ;

» Ordonne la destruction des clichés et la suppression de l'ouvrage *les Mystères du Peuple*, par Eugène Sue, de tous les exemplaires saisis et de tous ceux qui pourront l'être, et en ordonne l'entière suppression ;

» Ordonne l'insertion du présent jugement dans cinq journaux ;

» Condamne de La Chastre, Chabot et la veuve Dondey-Dupré aux frais ;

» Les condamne solidairement et par corps.

» Fixe la contrainte, à l'égard de La Chastre, à deux ans, à l'égard de Chabot et de la veuve Dondey-Dupré, la fixe à un an. »

ANNEXE III.

L'ART DE JOINDRE LE SENSUALISME AU SOCIALISME.— FÉERIQUE SÉJOUR D'EUGÈNE SUE DANS SON CHATEAU DES BORDES PRÈS PARIS (1).

(Extrait du livre publié par M. Auguste Johannel, sous le titre de : *Vérités sociales inconnues ou méconnues.*)

« On ne peut se faire une idée de ce luxe, de cette recherche, de ces somptuosités, de ces caprices, de ces fantaisies de tous genres ; ici, une salle à manger, où les dressoirs et les étagères étalant la vaisselle, les porcelaines et les cristaux, se joignent aux peintures, aux fleurs, pour ajouter aux plaisirs de la table tous les plaisirs des yeux ; là, une galerie intérieure, où les tableaux, les statuettes, les dessins, les gravures, reproduisent les sujets les plus propres à surexciter l'imagination.

» Voici le cabinet de travail, où les bahuts et les antiquités dominent, où de magnifiques bibliothèques contiennent des reliures d'une richesse inouie, où les sujets d'art se multiplient avec une absence d'affectation calculée, qui semble vouloir dire qu'ils viennent là tout naturellement et comme s'ils remontaient à leur source. Un jour voilé par des vitraux de couleur, et des rideaux en étoffe de grand prix, donnent à ce lieu un air

(1) Eugène Sue fut élu, le 20 mai 1850 représentant du peuple par les Socialistes de Paris. Il avait écrit dans une de ses brochures : PERSONNE N'A LE DROIT AU SUPERFLU QUAND CHACUN N'A PAS LE NÉCESSAIRE. Ce passage, cité avec emphase dans les clubs, fut le grand titre qu'il eut à la confiance des Socialistes Voici, du reste, le résultat officiel de l'élection où Eugène Sue fut nommé représentant :

Electeurs inscrits.	324,350
Votants	250,600
Suffrages comptés	218,329
EUGÈNE SUE	127,842
LECLERC	119,726

Cent-vingt-sept mille, huit cent quarante-deux suffrages donnés à Paris, centre de la civilisation moderne, à un des écrivains des plus révolutionnaires qui aient jamais existé !!»

(NOTE DE L'AUTEUR.)

de mystère, invitent au silence, au travail, et produisent ces excentriques inspirations que M. Sue fait subir au public.

» Un bureau merveilleusement sculpté reçoit divers manuscrits du romancier, les nombreux hommages envoyés à *Monsieur*, nous dit le valet de chambre, de tous les coins du globe, et que le fidèle serviteur énumère avec un soin scrupuleux.

» Partout l'or, l'argent, la soie, le velours, les moelleux tapis.

» Près de là, un *Box*, uniquement consacré à la jument bien-aimée du citoyen Eugène Sue, la fameuse *Good lady*, est meublé avec une délicatesse plus grande encore : des corbeilles placées aux angles de cette sorte d'oasis, où cette espèce de sultane est en pleine liberté, lui fournissent une abondante nourriture. *Good lady* est dressée comme une élève de Franconi : elle arrive au premier signe du maître et obéit à toutes ses volontés. Une sellerie-modèle, avec lambris et tapis, dessert ces deux pièces, où deux familles se trouveraient très-bien logées.

» Mais les fermiers des environs ne se ressentent guère du voisinage de ce grand prédicateur de progrès, d'amélioration du sort des populations ouvrières et souffrantes. Plusieurs habitent des maisons mal couvertes, crevassées et de niveau avec la cour marécageuse et le fumier, dont les infiltrations envahissent le sol, les font *trembler de la fièvre* les deux tiers de l'année.

» En revanche, les petits livres tels que le *Berger de Kravan* et autres publications socialistes sont livrés à profusion ; en sorte que le Solognot, sachant à peine lire, peut ainsi épeler la haine de la propriété, et les promesses du régénérateur de la société. »

ANNEXE IV.

PLAN TRACÉ PAR EUGÈNE SUE (DANS SES LETTRES AU *National* EN 1859,) POUR SUBSTITUER AUX ÉCOLES CATHOLIQUES DES ÉCOLES SANS DIEU.

Voici le plan de défense qu'on pourrait opposer à l'agression de l'*ennemi :*

Afin d'exposer mes idées d'une manière plus nette, plus concise, je procéderai par demandes et par réponses.

— Quel serait le premier moyen à employer pour combattre la réaction cléricale ?

— Soustraire à son influence et à son enseignement la génération naissante.

— Par quelle voie arriver à ce résultat ?

— En usant de toutes les ressources ouvertes par la presse, par la tribune, par la propagande orale ou imprimée, par l'agitation légale du pays, afin de pénétrer l'opinion publique de cette incontestable vérité, que — L'INSTRUCTION MORALE *des enfants pourrait être et devrait être complétement en dehors et distincte de* L'INSTRUCTION RELIGIEUSE.

— Qu'entendez-vous par l'instruction morale ?

— J'entends l'enseignement des principes de *la morale, de la justice éternelle*, — le développement des vertus civiques, — le culte filial de la

patrie, — l'amour de la liberté, — l'horreur du despotisme, le respect des lois, — la connaissance sommaire des devoirs et des droits que l'enfant sera un jour appelé à remplir et à exercer comme citoyen, enseignement qui peut être formulé d'une manière, claire, précise, à la portée de l'intelligence de la première jeunesse, et résumé dans ce que j'appellerais : LE CATÉCHISME CIVIQUE.

— Quels arguments feriez-vous valoir en faveur de l'éducation morale résumée dans le catéchisme civique ?

— Cette éducation morale serait évidemment supérieure à celle que donne le *Catéchisme catholique*. Celui-ci, sauf la recommandation de respecter ses parents — d'aimer son prochain — de ne point voler — ne contient qu'un tissu d'idolâtries et de mensonges, chaos d'impostures incompréhensible à tout le monde, incompréhensible *à fortiori* à l'esprit des enfants qui se trouve ainsi troublé, faussé ou perverti à jamais. — Cette simple et seule maxime : *Sache au besoin mourir pour la patrie, et aime-la comme ta mère*, — aurait sur le moral de la jeunesse l'action la plus salutaire, la plus féconde pour l'avenir d'un peuple....

— Admettons que cette opinion, relative à l'instruction morale des enfants, se généralisât, se popularisât, quelle serait la marche à suivre afin d'arriver à la faire prévaloir ?

— Dans les pays libres où le gouvernement possède la part d'action directe qu'il doit avoir sur l'enseignement public, il faudrait adresser au pouvoir législatif des pétitions signées de leurs adhérents... et exposant, je suppose, ce qui suit :

« — Considérant que les maisons d'éducation placées sous la surveil-
» lance tutélaire de l'État, ou les colléges qu'il subventionne, n'ont
» point mission d'élever la jeunesse dans la croyance des *catholiques*,
» des *protestants*, des *juifs* ou des *mahométans*, mais de développer chez
» les enfants qui leur sont confiés les vertus qui doivent constituer un
» jour L'HOMME DE BIEN et le BON CITOYEN.... (1) ;
» — Considérant que *l'enseignement moral*, qui seul peut produire ces
» heureux résultats, est complétement distinct de *l'enseignement reli-*
» *gieux*, et lui est souvent même radicalement opposé ;
» — A ces causes — et vu surtout les tendances audacieusement
» avouées de l'Eglise dans les dernières circonstances, — les pétition-
» naires invitent le pouvoir législatif à se concerter avec le gouvernement,
» afin que, dans toutes les maisons d'éducation ou colléges placés sous
» la surveillance de l'État, un ENSEIGNEMENT MORAL soit donné par des
» professeurs laïques nommés à cet effet, enseignement complétement
» séparé de l'instruction religieuse que les parents pourront d'ailleurs
» faire donner particulièrement à leurs enfants, s'ils ne trouvent point
» l'enseignement moral suffisant. »

— Ce moyen semble en effet pratique et légal, et s'il n'est pas d'abord

(1) Voyez le Document I qui indique comment déjà au 18me siècle la maçonnerie allemande avait conçu le projet d'ériger des écoles normales, où l'on formerait de jeunes demoiselles qui deviendraient plus tard, comme maîtresses, des propagatrices d'irreligion parmi les enfants du sexe. La Franc-Maçonnerie belge a conçu le même plan. Avis aux catholiques ! (NOTE DE L'AUTEUR.)

couronné de succès, il doit exercer une action salutaire sur l'esprit public. Mais il est un fait signalé dans ces lettres même, à savoir que, — grâces aux ressources considérables et mystérieuses dont elle dispose — la fraction cléricale élève des concurrences désastreuses et insoutenables pour les établissements laïques. — Or, une loi décrétant l'*enseignement moral* séparé de l'enseignement religieux, aurait certainement pour résultat immédiat le redoublement des efforts du clergé contre les maisons d'éducation laïques, et d'ailleurs, dans plusieurs États, elles sont moins nombreuses que celles dirigées par des prêtres. Comment remédier à ce péril ?

— En retirant au clergé l'autorisation d'ouvrir des établissements d'instruction publique.

— Cependant, les principes constitutifs des sociétés modernes reconnaissent *la liberté des cultes, la liberté de conscience.*

— La liberté des cultes,et la liberté de conscience sont complétement différentes *de la liberté d'enseignement.* — L'État, — surtout dans les graves circonstances où nous sommes, et à moins de vouloir se suicider, — l'État doit avoir le droit et le pouvoir de donner aux générations une éducation rigoureusement conforme aux principes essentiels de la Constitution qui le régit. — Donc — c'est pour l'État un devoir de salut social de refuser péremptoirement à ses ennemis avoués, l'autorisation d'élever la jeunesse dans l'aversion et dans le mépris des lois fondamentales du pays.

— En admettant qu'il en soit ainsi, il ne faut point oublier que, dans plusieurs nations, la liberté d'enseignement est reconnue et garantie par la loi.

— Une loi peut défaire ce qu'une loi a fait.

— Quelle marche faudrait-il suivre pour obtenir une loi qui exclût le clergé de l'enseignement public ?

— Profiter de la légitime indignation actuellement provoquée chez les esprits les plus modérés par les derniers mandements épiscopaux ; agiter encore l'opinion publique à ce sujet par la presse, par des brochures, par des discussions... et finalement adresser au pouvoir législatif une pétition conçue à peu près en ces termes :

« — Considérant les manœuvres et le but hautement déclaré de la » faction cléricale, but très-nettement énoncé dans les récentes circu- » laires de l'épiscopat.....

» A ces causes — les pétitionnaires soumettent au pouvoir législatif » la proposition suivante :

— QUE NUL CITOYEN NE SOIT AUTORISÉ PAR L'ÉTAT A OUVRIR UNE MAISON D'ÉDUCATION, S'IL N'APPARTIENT A L'UNIVERSITÉ LAÏQUE... »

DOCUMENT III.

L'enseignement obligatoire et les loges maçonniques.

(Extrait du *Journal de Bruxelles*, 28 novembre 1864).

L'intervention active de la Maçonnerie dans notre enseignement officiel, est un fait qu'on ne songe plus à contester ; il est même permis d'affirmer que la pression exercée par les meneurs des Loges, au département de l'intérieur et sur les conseils communaux d'un grand nombre de localités, tend à placer dans leurs mains la véritable direction de cet enseignement à tous les degrés. Pour peu que le ministère actuel reste encore au pouvoir, on verra l'esprit maçonnique envahir complétement les écoles entretenues avec les deniers de tous les contribuables. Il importe que les pères de famille soient bien pénétrés de cette vérité. En ce qui nous concerne, nous ne négligerons rien pour porter la lumière sur les ténébreuses manœuvres d'une secte impie qui a formulé, en tête de son programme, l'audacieuse pensée de s'emparer de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, au moyen d'un gouvernement qui, ne se maintenant que par elle, doit être l'esclave de ses volontés.

Nous avons aujourd'hui de curieux détails à fournir sur le travail dont l'enseignement est l'objet dans les Loges belges. On verra à quelles tristes et monstrueuses aberrations l'esprit sectaire en est arrivé parmi nous, dans son désir insensé de tuer l'esprit du catholicisme au sein de nos jeunes générations.

Le Grand-Orient de Belgique a mis, en ces termes, à l'ordre du jour de toutes les Loges de l'obédience la question de l'enseignement obligatoire :

« 1° Dire ce qu'on entend par enseignement obligatoire ;

2° Fixer le programme de cet enseignement ;

3° Déterminer les moyens coërcitifs pour assurer l'exécution de la mesure ;

4° Formuler un projet de loi. »

Ces quatre points ont été l'objet de rapports plus ou moins développés de la part des Loges d'Anvers, d'Alost, de Liége, de Louvain, de Namur, de Verviers et de Bruxelles. L'ensemble de ces travaux a été publié l'an dernier en un fort volume sortant des presses de MM. Lacroix et Verboeckhoven. Ce volume n'a pas été jusqu'ici, que nous sachions, livré « au monde profane. » On nous saura gré, sans doute, d'en donner ici un aperçu.

Notre but, pour le moment, n'est pas d'examiner les doctrines de la Maçonnerie en matière d'enseignement primaire. Nous voulons seulement indiquer quelques-unes des ces doctrines et faire connaître les conclusions soi-disant pratiques qu'en tirent leurs auteurs.

Et, tout d'abord, une chose nous a frappés en lisant ces mémoires : c'est leur parfaite conformité, quant au fond. On voit qu'ils ont tous été rédigés sur des données fournies d'avance, de sorte qu'il est permis de croire que ceux qui ont posé les questions en ont fourni en même temps la solution. Cela n'aurait rien d'étonnant.

On sait, en effet, que la Maçonnerie se compose de deux classes de membres : les vrais initiés — les malins, comme dit le vulgaire, — qui connaissent parfaitement le but vers lequel ils marchent, qui dirigent et commandent; et une masse obéissante et payante dont la vanité ou l'intérêt sont les principaux mobiles.

L'enseignement obligatoire est, avant tout, considéré par les hommes pratiques comme une *impossibilité* et une *inconstitutionnalité*, sous notre régime politique et social. Les Loges belges démontrent-elles l'inanité de cet argument suprême? Nullement. Déclamations humanitaires et anti-religieuses, dignes de 1793, tracasseries et peines odieuses comminées contre les enfants et contre les parents, voilà uniquement ce qui ressort de leurs *études* sur ce chapitre.

La Loge d'Alost commence par définir ce qu'on doit entendre par enseignement obligatoire. Cette définition est curieuse ; la voici :

« Devoir de l'État d'imposer aux populations, au moyen de la caisse commune, administrée par le gouvernement, un certain degré d'instruction et d'éducation. »

Pour arriver à cette fin, il y a lieu de recourir, contre les pères de famille, à la réprimande, à l'amende et à la prison.

La Loge d'Anvers fait, dès le début, ces deux déclarations inouïes :

« L'intervention du prêtre dans l'enseignement, à titre d'autorité, annihile forcément l'action de l'instituteur, la paralyse et *prive les enfants de tout enseignement moral, logique et rationnel. L'enseignement du catéchisme est le plus grand obstacle au développement des facultés de l'enfant*. L'esprit humain, affranchi de cet amas de choses qui le faussent, deviendrait plus juste, plus droit et *plus moral*. »

Cette Loge veut que la fréquentation de l'école se prolonge jusqu'à l'âge de 18 ans, et réclame les mesures coërcitives suivantes :

« L'avertissement, la réprimande publique, privation de la tutelle, des droits d'électeur et d'éligible ; incapacité de remplir aucun emploi public; placement de l'enfant, ENLEVÉ à sa famille, dans des institutions créées à cet effet par l'État. »

La Loge de Liége se déclare également favorable à l'enseignement obligatoire; elle considère comme vicieuses les lois qui régissent l'instruction en général, « en ce qu'elles accordent une influence néfaste aux ministres d'une religion positive qui poursuit *un but diamétralement opposé à celui du libéralisme*. » Toutefois, cette Loge voit un danger dans l'élaboration, par la Maçonnerie, d'un projet de loi sur la matière, « en

ce qu'il serait entaché d'un vice originel pour un certain nombre d'*esprits timorés.* »

La Loge namuroise effleure simplement les questions qui lui sont posées; son mémoire n'est guère farci que de sauvages diatribes contre le clergé et la religion. Pour elle, la morale n'a rien de commun avec le catholicisme. Elle ajoute que « le propre de l'enseignement obligatoire est de ne pas s'occuper au moins de religion, *ni peut-être même de morale.* »

La Loge verviétoise déclare que « ses membres verraient à l'unanimité et sans répugnance les pénalités de l'amende et de la prison inscrites dans la loi. »

Les *Amis philanthropes* de Bruxelles trouvent que l'objection tirée de la liberté du père de famille n'est qu'un vain mot, et que l'État, qui s'arroge le droit de couper les têtes, doit avoir celui de les meubler comme il l'entend. Cette Loge réclame à peu près les mêmes mesures coërcitives que celle d'Anvers, plus l'enrôlement forcé de l'illettré dans les cadres de la milice, l'amende et la prison pour les parents.

Dans ce ramassis d'absurdités dangereuses, de mesures arbitraires et violentes, l'élucubration de la Loge de Louvain est surtout curieuse. Voici quelques-uns des principes qu'on y rencontre :

« Il est triste d'avoir à mentionner l'influence délétère du catholicisme sur le progrès intellectuel des masses. *Le protestantisme a mieux compris que le catholicisme* ce que doit être une religion morale et humanitaire. Le paupérisme et l'ignorance sont *bâtis sur l'Évangile.* »

C'est à tort, suivant messieurs les Maçons de Louvain, que, jusqu'ici, *les parents ont joui de toute liberté dans les soins relatifs à l'éducation de leurs enfants.* A la question : Que ferez-vous du père de famille qui refuse d'envoyer ses enfants à l'école? ils répondent également par ce sinistre refrain : Nous le condamnerons à l'amende et à la prison !

Le recueil d'où nous avons extrait les choses édifiantes qu'on vient de lire, se termine par un *projet de loi* en 23 articles, élaboré par le Grand-Orient et où se trouvent condensées les diverses dispositions proposées par les Loges de l'obédience. Ce projet de loi nous permet de bien préciser les aspirations générales de la Maçonnerie belge, en matière de liberté d'enseignement :

1° Obligation pour le père ou pour la mère veuve de conduire de force ses enfants à l'école ;

2° *Suppression de toute instruction religieuse ;*

3° Inscription du nom des parents en défaut sur un tableau exposé publiquement devant la maison commune ;

4° Condamnation des parents à une amende de 100 fr. au maximum ; en cas d'insolvabilité, à des *travaux forcés* de un à trente jours au profit de la commune, ou à un emprisonnement de un à cinq jours ;

5° Comme dernier moyen, comme couronnement de ce beau système, *enlèvement* de l'enfant à la direction paternelle.

Voilà la confiance que les soi-disant apôtres du progrès pacifique montrent dans les principes de liberté qui nous régissent, dans la diffu-

sion des lumières, dans le développement naturel des besoins sociaux et de la raison universelle. Ils ne rêvent que contrainte et violence. Il s'exhale de leur langage — à part les folies anti-chrétiennes que nous avons signalées — comme un bruit de persécution, de confiscation, de rapt, de verrons, qui rappelle les plus mauvais jours de l'histoire.

Nous le répétons, de pareilles choses ne se discutent pas : il suffit de les exposer aux yeux de tous les gens sensés pour en faire bonne et prompte justice, pour exciter tour à tour la pitié et l'indignation.

Du reste, n'hésitons pas à le dire, en demandant l'enseignement obligatoire à tout prix, la Maçonnerie est conséquente avec ses tendances. Centralisatrice à outrance, amie du pouvoir fort quand elle est maîtresse du gouvernement, comme c'est aujourd'hui le cas en Belgique, elle ne recule, on vient de le voir, devant aucune mesure despotique pour arriver à réaliser ses vues ou à satisfaire ses passions. Or, l'enseignement obligatoire la servirait admirablement. Elle sait que, dans la grande majorité des communes, il n'y a qu'une école, celle de l'État. La Maçonnerie verrait ainsi les chefs de famille dans la nécessité de livrer *per fas et nefas* leurs enfants à cette école d'où le prêtre serait banni, où son enseignement salutaire serait remplacé Dieu sait par quoi ! Quant à la liberté humaine, quant aux droits inviolables de la conscience, qu'importe ! Ah ! Mgr Dupanloup a eu bien raison de qualifier l'enseignement obligatoire d'*hypocrisie*.

Il nous reste un dernier fait à enregister : on croira peut-être que cet arsenal de rigueurs et de pénalités n'est dirigé que contre les garçons. Qu'on se détrompe : les Loges proclament que leur *loi*, dans toute sa teneur, doit être également applicable aux filles !

ANNEXE.

« Y A-T-IL UNE SOUFFRANCE PLUS GRANDE POUR UN INDIVIDU QUE LA DÉPORTATION DE SES FILS DANS DES ÉCOLES QU'IL REGARDE COMME DES LIEUX DE PERDITION? » (Ledru-Rollin.)

(Extrait du *Courrier de Bruxelles*, du 18 décembre 1864.)

Ce n'est pas un catholique, c'est M. Ledru-Rollin qui s'écriait un jour à la tribune de l'Assemblée législative de France :

« Y a-t-il une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression » de sa conscience, que la *déportation* de ses fils dans les écoles qu'il » regarde comme des lieux de perdition, que cette *conscription* de l'enfance traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi ? »

Cette souffrance, cette déportation, cette conscription d'un genre nouveau qui révoltait la conscience de Ledru-Rollin, est précisément la réforme que nos soi-disant libéraux voudraient introduire en Belgique. Leur idéal, ils ne s'en cachent plus aujourd'hui, est de séculariser complétement l'enseignement public, c'est à dire, de lui enlever tout caractère religieux. Ce système fleurit déjà dans les athénées, et l'on sait les détestables fruits qu'il porte. Il s'agit maintenant de l'appliquer à l'instruction primaire ; c'est le but avoué de ceux qui réclament la révision

de la loi de 1842. Puis, ce nouveau progrès réalisé et chaque commune étant pourvue d'une école de garçons et d'une école de filles, où la doctrine chrétienne serait remplacée par la morale universelle et athée des libres penseurs, il ne resterait plus, pour couronner l'œuvre, qu'à décréter l'enseignement obligatoire. Les catholiques se trouveraient ainsi forcés de par la loi à envoyer leurs fils et leurs filles dans des écoles qu'ils regardent comme *des lieux de perdition* ; ils verraient leurs enfants *traînés violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi.*

Nous le demandons à tout homme qui a conservé le sentiment du droit, ne serait-ce pas là le comble de l'injustice et de la tyrannie ? Ne serait-ce pas attenter à la liberté de la conscience, dans ce qu'elle a de plus profond et de plus intime, à l'autorité du père de famille et à la vie morale de l'enfant ? Ne serait-ce pas, selon les énergiques paroles de M. de Lamartine, un sacrilége contre la religion, contre la raison, contre le père et contre l'enfant à la fois ?

Et voilà pourtant l'avenir que nous promettent les partisans de l'enseignement rationaliste et obligatoire, naguère encore préconisé par *l'Indépendance*. Des documents récemment publiés nous ont montré la Franc-Maçonnerie unanime pour poursuivre l'exécution de ce programme anti-religieux. Il ne faut donc pas faire grand fond sur les déclarations du gouvernement, quand il annonce qu'il maintiendra la loi sur l'instruction primaire. En principe, il est d'accord avec ceux qui en demandent la révision ; il n'est séparé d'eux que par une simple question d'opportunité. Il serait imprudent et dangereux de se faire des illusions à cet égard ; pour le parti qui nous gouverne, cette loi n'a plus qu'une existence provisoire, il profitera de la première occasion favorable pour la modifier dans le sens des principes nouveaux, c'est-à-dire de l'exclusion du prêtre. Déjà, nous l'avons constaté, il en a altéré administrativement le mécanisme dans plusieurs dispositions essentielles, notamment en ce qui concerne les écoles adoptées. Encore un peu de temps, et si nos adversaires restent au pouvoir et s'y fortifient, nous les verrons aborder carrément cette réforme, de manière à combler les vœux des Laurent, des Giroul et *tutti quanti*. Le Grand-Orient parlera, et la nouvelle loi rédigée par lui et dont nous connaissons déjà les bases, obtiendra sans peine les suffrages d'une majorité servile.

Mais après? Ah ! c'est à ce moment, c'est au lendemain de cette belle réforme que nous attendons les aveugles partisans de l'athéisme obligatoire. Il est évident qu'il y aura une énergique et irrésistible réaction de la conscience publique contre un système qui serait le despotisme sous sa forme la plus brutale et la plus intolérable. On aura beau appeler à la rescousse l'amende, la prison et tous les moyens coërcitifs qui ont tant d'attraits pour nos libres-penseurs, on n'empêchera pas un fait de se produire partout. Ce fait, ce sera la désertion des écoles de l'Etat par tous les catholiques. Oui, le jour où l'enseignement primaire dans nos 2600 communes sera soustrait à la salutaire influence de la religion, le jour où il passera sous les lois de la libre-pensée, tous les parents qui n'ont pas renié la foi chrétienne et qui ont à cœur le bien de leurs enfants, se feront un devoir de les retirer des écoles publiques. Les

fanatiques du libre examen n'ont peut-être pas prévu cette conséquence; ils ont pensé que les catholiques allaient leur livrer les âmes de leurs enfants, pour en faire des incrédules et des solidaires. S'il en est ainsi, qu'ils se détrompent. Dieu merci, l'immense majorité de nos concitoyens n'en est pas encore là, et la catholique Belgique ne souffrira pas que quelques milliers de mécréants lui imposent un régime en opposition directe avec sa foi religieuse.

Mais si par impossible nous étions trompé dans nos espérances, si cette réaction ne devait pas se produire de si tôt, alors, oh! alors, nous devrions nous attendre à voir bien des maux fondre sur notre malheureuse patrie. Écoutons à ce sujet la voix la plus auguste et la plus autorisée qui puisse retentir ici-bas, écoutons l'organe infaillible de l'Église, écoutons Pie IX. Voici comment s'exprimait le Saint Pontife dans sa lettre du 14 Juin au vénérable archevêque de Fribourg, lettre admirable et si parfaitement adaptée à notre situation que Son Ém. le Cardinal Archevêque de Malines vient de la recommander par une circulaire spéciale à la sérieuse attention de tout le clergé de son diocèse :

« Certes, personne ne peut ignorer que le triste et déplorable état où la société moderne se précipite de plus en plus, provient de tant de funestes machinations que l'on met en œuvre pour éloigner chaque jour davantage des maisons d'éducation publiques et même du sein des familles la sainte foi du Christ, la religion et sa salutaire doctrine, et pour y restreindre et empêcher entièrement son influence salutaire. Ces pernicieuses machinations proviennent elles-mêmes et par une conséquence nécessaire, de tant de doctrines perverses que, dans ces temps malheureux, nous avons la grande douleur de voir se répandre partout de plus en plus et lever audacieusement la tête, au grand détriment de l'Église et de l'État.

» En effet, lorsqu'on nie avec impudence les vérités que Dieu a révélées et qu'on les soumet à l'examen de la raison humaine, il en résulte que la subordination si nécessaire des choses naturelles à l'ordre surnaturel disparaît entièrement, que les hommes s'éloignent de leur fin éternelle, et que leurs pensées et leurs actions sont restreintes aux limites des choses matérielles et fugitives de ce monde. Et comme l'Église, qui est la colonne et le fondement de la vérité, a été établie par son divin Auteur pour enseigner à tous les hommes la foi divine, et garder dans toute son intégrité le dépôt qui lui a été confié et pour diriger les hommes, leurs réunions et leurs actions, et les former à l'honnêteté des mœurs et à la probité de la vie conformément à la doctrine révélée, les fauteurs et les propagateurs des mauvaises doctrines font tous leurs efforts pour dépouiller le pouvoir ecclésiastique de toute son autorité sur la société humaine. C'est pourquoi ils ne négligent rien, et ils emploient tous les moyens pour resserrer chaque jour dans de plus étroites limites, ou pour écarter complétement des institutions sociales tout le pouvoir de l'Église et l'action salutaire qu'elle a toujours exercée et qu'elle doit exercer sur ces institutions en vertu de sa mission divine, et pour les soumettre ainsi au pouvoir absolu de l'autorité civile et politique selon le bon plaisir de ceux qui commandent et des opinions variables du siècle.

» Il n'est, du reste, pas étonnant que ces funestes efforts se portent surtout sur l'instruction et l'éducation publique de la jeunesse, et il n'y a aucun doute que les plus grands malheurs n'attendent la société si l'éducation publique et privée de la jeunesse, qui a tant d'influence sur la prospérité de la société religieuse et de la société civile, est soustraite au pouvoir modérateur de l'Église et à son action salutaire. Par là, en effet, la société perd peu à peu ce véritable esprit chrétien qui seul peut conserver, d'une manière stable, les bases de l'ordre et de la tranquillité publique, procurer et régler le véritable et utile progrès de la civilisation, et fournir aux hommes tous les secours dont ils ont besoin pour atteindre, après le passage de cette vie mortelle, leur fin dernière, qui est le bonheur éternel. Et, certes, une instruction qui non seulement ne s'occupe que de la science des choses naturelles et du but de la société terrestre, mais qui

l'éloigne même des vérités que Dieu a révélées, tombe inévitablement sous le joug de l'esprit d'erreur et de mensonge, et une éducation qui prétend former sans le secours de la doctrine chrétienne et des règles de morale les esprits et les cœurs des jeunes gens, d'une nature si portée au mal, doit nécessairement préparer une génération qui, livrée sans frein aux mauvaises passions et à l'orgueil de la raison humaine, ne peut manquer d'attirer les plus grandes calamités sur les familles et sur l'État. »

Après de pareils avertissements, quel est le catholique qui pourrait fermer les yeux sur les dangers auxquels la jeunesse est exposée dans les écoles d'où tout enseignement religieux est rigoureusement exclu? Elle est exposée à perdre la foi, dit le St.-Père, et il n'hésite pas à déclarer « que l'on ne peut *en conscience* fréquenter de pareilles écoles, qui sont en opposition avec l'Église catholique. »

Telles sont les paroles du Vicaire de Jésus-Christ. Est-il besoin de dire que celui qui ne s'inclinerait pas devant elles, ne serait plus un enfant soumis de l'Église, puisqu'il voudrait substituer sa raison individuelle à l'autorité divinement constituée pour guider les hommes dans les voies du salut ? Aussi peu de parents, nous aimons à le croire, se feraient en Belgique les complices de cette innovation coupable.

Que si cependant le faux libéralisme parvenait à la faire prévaloir et à égarer les consciences au point de la faire accepter par une partie notable des populations, ce n'est pas l'Église qui en souffrirait le plus, c'est la société civile elle-même. L'Église, dit S. Augustin, profite également des bonnes et des mauvaises lois : l'État n'a pas ce privilége ; les mauvaises lois ne peuvent que l'affaiblir, et les bonnes lois lui sont nécessaires pour corriger le mal. L'Église seule profite des unes et des autres ; les unes tendent au même but qu'elle et favorisent son action ; les autres sont l'épreuve des gens de bien ; elles forment les grandes vertus, les forts courages, les patiences magnanimes. Ce n'est donc pas pour l'Église que nous devons craindre, c'est pour notre patrie, dont la prospérité dépend beaucoup de l'éducation que la jeunesse reçoit aujourd'hui dans les écoles. Ne renouvelons pas à nos dépens l'expérience faite par nos voisins. Par combien de révolutions la France n'a-t-elle pas expié le crime d'avoir jeté l'âme de toute une génération dans le moule de l'incroyance ! Écoutons ces fortes et éloquentes paroles d'un ministre du roi Louis-Philippe (Guizot), qui devaient être si tôt confirmées par la catastrophe de 1848 :

« On s'étonne de l'agitation profonde, du malaise immense qui travaille les nations et les individus, les États et les âmes ! Pour moi, je m'étonne que le malaise ne soit pas plus grand, l'agitation plus violente, l'explosion plus soudaine..... La religion ! la religion ! c'est la vie de l'humanité, en tous lieux, sauf quelques jours de crises terribles et de décadences honteuses. La religion, pour contenir ou combler l'ambition humaine ; la religion, pour nous soutenir ou nous apaiser dans nos douleurs, celles de notre condition ou celles de notre âme ! Que la politique, la politique la plus juste, la plus forte, ne se flatte pas d'accomplir sans la religion une telle œuvre. Plus le mouvement social sera vif et étendu, moins la politique suffira à diriger l'humanité ébranlée. Il y faut une puissance plus haute que les puissances de la terre, des perspectives plus longues que celles de la vie. Il y faut Dieu et l'éternité. »

ANNEXE.

Graves et imminents dangers résultant de l'enseignement de l'État. — Plan de la loge. — Avertissement aux catholiques.

(Extrait du *Bien Public* du 1er décembre 1864 et du 19 juillet 1865.)

Les détails ci-dessus au sujet de l'enquête maçonnique, ouverte sur l'utilité de décréter en Belgique le principe de l'enseignement obligatoire, constituent une preuve irrécusable et flagrante de l'influence occulte, mais persévérante et souveraine, des Loges dans le gouvernement du pays. Personne ne croira que cette enquête soit faite à un point de vue purement spéculatif, ni que les ateliers maçonniques soient uniquement de petites académies, des congrès en miniature, faisant de la théorie, mais n'abordant jamais les cas d'application. La manière même dont les questions sont posées, la manière aussi dont elles sont résolues, les circonstances enfin dans lesquelles l'enquête est ouverte, tout indique ici qu'il s'agit d'un travail pratique, tout révèle le but de la Franc-Maçonnerie, à savoir l'abolition de la loi de 1842, organique de l'enseignement primaire, et la substitution à cette loi d'un régime en harmonie avec les tendances anti-chrétiennes de la secte. En réalité, les loges font la loi aux ministres qui, à leur tour, font la loi au pays. Il n'y a point ici à distinguer, ni à biaiser : les faits sont là, patents, avérés, irrécusables....

Mais pourquoi l'heure de la réforme n'a-t-elle pas sonné? N'est-ce pas parce que l'enquête maçonnique qui doit servir de point de départ à un changement de législation, n'est pas close? Dès qu'elle le sera, rien n'empêchera le ministère d'aller en avant. Ce sera d'ailleurs chose facile; l'exposé des motifs aura été rédigé par le plumitif du Grand-Orient et le projet de loi lui-même, avant d'être soumis à la signature du Roi, aura reçu l'approbation du Grand-Maître des loges belges......

La Franc-Maçonnerie peut dire aujourd'hui en toute vérité : « La » Belgique officielle, c'est moi; je nomme aux places, je distribue les » faveurs, je fais et je défais les candidatures parlementaires, j'élabore » les lois, tous les pouvoirs émanent de moi. »

Il y a donc un État dans l'État, un pouvoir occulte et souverain au-dessus des pouvoirs établis par la Constitution. C'est particulièrement dans la grande question de l'enseignement que l'on peut constater cette action de la Franc-Maçonnerie....

Eugène Sue traçait, en 1856, le plan de campagne du libéralisme belge.

Nous le demandons à tout homme capable d'apprécier la situation de la Belgique, à tout homme à même de juger le chemin que nous avons parcouru depuis dix ans, ce programme n'est-il pas devenu une réalité pratique ? N'a-t-il pas passé du terrain de la théorie dans la sphère des faits accomplis ? Quand M. Delcour s'étonnait, il y a quelques jours, à la Chambre, de voir, au mépris de la loi de 1842, la religion bannie de l'école-Gatti de Gamond, M. Funck, échevin de la ville de Bruxelles, ne lui a-t-il pas au fond répondu par le programme d'Eugène Sue ? Qu'est-ce après tout que ce développement anormal donné depuis quelques

années à l'instruction officielle à tous les degrés, sinon un acheminement rapide à la complète réalisation de ce même programme ? On tolère encore, à titre précaire, le prêtre dans l'école ; mais quand partout l'enseignement officiel aura pris pied ; quand, par voie de persécutions sourdes et de tracasseries administratives, l'influence de l'enseignement libre sera suffisamment neutralisée, alors on sécularisera radicalement l'instruction même primaire ; alors « l'instruction *morale* des enfants sera » complétement en dehors et distincte de l'instruction religieuse. »

Ce *progrès* est à la veille de se consommer ; mais ce n'est là qu'une première étape dans la voie tracée par Eugène Sue. Non seulement le libéralisme veut des écoles officielles rationalistes, mais il ne veut plus d'écoles catholiques libres. Après la sécularisation de l'enseignement de l'État, vint la suppression de l'enseignement libre. Eugène Sue a formulé ses vues à cet égard.....

On se rappellera que, lors de leur publication, les paroles d'Eugène Sue, loin d'être l'objet d'un désaveu quelconque, furent énergiquement acclamées par le libéralisme. Il les a reçues comme un mot d'ordre, et ce mot d'ordre, il l'a fidèlement exécuté. Suppression de la liberté d'enseignement, « changement de la Constitution, » n'est-ce pas le cri de M. Laurent ? Et ce sectaire ne représente-t-il pas le parti libéral, « *parfaitement et à tous les titres,* » de l'aveu même du *Journal de Gand ?*

Les catholiques sont donc avertis de l'avenir qui les menace. C'est à eux d'aviser. Il ne faut pas se faire illusion : l'ennemi travaille toujours, il poursuit silencieusement, mais persévéramment, son but.

Qu'y a-t-il donc à faire ?

Le plan de campagne de nos adversaires nous dicte le nôtre. Ils s'attachent à donner à l'enseignement officiel un développement exubérant et à entraver l'enseignement libre. *Nous devons*, de notre côté, et, *dans la mesure de notre influence, travailler à restreindre l'enseignement officiel dans ses limites normales et coopérer autant qu'il est en nous à la diffusion et à l'affermissement des écoles catholiques et libres.*

Pour clore cette série de Documents sur l'enseignement maçonnique, nous plaçons ici quelques réflexions que nous empruntons à l'*Union* (de Paris). Nous les recommandons à l'attention la plus sérieuse du lecteur :

« Ceux qui appellent la séparation de l'Église et de l'État, veulent l'État séparé de l'Église, pour qu'il soit maître ; ils veulent l'Église séparée de l'État, pour qu'elle soit sujette, c'est-à-dire pour qu'elle n'existe pas comme Église ; et voilà le but certain de tous les prêcheurs d'enseignement public, gratuit, obligatoire ; formule menteuse, qui, sous prétexte d'une propagation d'enseignement, couvre le plan d'une domination absolue de l'État sur la totalité des intelligences.

Mais si tel est le dessein des matérialistes, j'oserais demander si les chrétiens et les catholiques, quel que soit leur rang dans l'Église, pasteurs ou fidèles, prêtres ou laïques, font tous également ce qui con-

vient pour résister à un plan de conjuration qui menace le véritable État, comme les familles, comme l'Église elle-même........

La grande trame se poursuit ; l'éducation publique se constitue en dehors de toute action chrétienne ; les écoles de l'État deviennent une organisation de discipline politique. Nous laissons l'Etat marcher à une sorte de dictature générale, accoutumés que nous sommes à nous confier, je ne dis pas même à la Providence, mais à la police.

Il est temps ! jamais l'ordre moral ne courut plus de dangers, et les familles catholiques, comme le clergé, ont à chercher en commun s'il leur convient de laisser aller à leurs conséquences pratiques ces fameuses théories d'enseignement gratuit et obligatoire, qui ne sont et ne peuvent être rien de plus que la main-mise de l'Etat sur la totalité des générations. La Belgique lutte encore, c'est vrai, et il faut la bénir de ce qui lui reste de courage. Mais, en réalité, où va-t-elle, sinon à l'application d'une certaine politique barbare, qui met la société moderne hors du christianisme, c'est-à-dire, hors de la civilisation et de la liberté ?

...... Quel moyen, dira-t-on, de résister à l'impulsion de l'État ou à celle des théoriciens qui font l'État maître omnipotent de la société?

Un moyen, c'est d'abord de connaître le péril, et puis de s'entendre pour y échapper. Serait-ce que tout nous pousse fatalement au servage? Et n'avons-nous plus rien de mieux à faire que nous voiler la tête? Mais il y a une presse encore, mais il y a des corps publics devant qui on peut élever la voix, mais il y a un reste d'écoles, mais il y a un corps d'évêques et de prêtres, mais il y a tout ce qui peut donner de l'ensemble aux protestations; n'y a-t-il pas aussi des fortunes debout?...... Je ne saurais croire qu'une nation soit condamnée à manquer de moyens de repousser les essais de servitude, lorsqu'ils lui sont montrés d'avance; toute nation se fait sa destinée; il peut ne pas dépendre toujours de sa volonté de maîtriser la force des événements, mais il dépend de son intelligence d'arrêter l'invasion des erreurs, et, si elle garde la vérité des idées, c'est la plus assurée défense de son indépendance et de ses droits. »

Les lignes suivantes, extraites d'un journal maçonnique de Londres, (la *Chaîne d'Union*, du 1er mai 1865), montrent quel avenir on prépare à la jeunesse. Quand donc tant d'aveugles catholiques ouvriront-ils les yeux ?

« Que nos Frères de Belgique organisent l'enseignement libre. Qu'ils en multiplient les centres. Car le jour où l'on viendra demander aux parents de s'engager à soustraire leurs enfants au virus de l'enseignement clérical, il faudra être prêt à leur ouvrir les portes d'établissements où ils recevront une éducation rationaliste !! »

DOCUMENT IV.

La *Revue trimestrielle*, patronnée par le Grand-Orient et les bibliothèques communales.

(Extrait du *Tracé* de la grande fête solsticiale célébrée par le Grand-Orient de Belgique le 24 juin 1854.)

« Le Grand-Maître en Chaire donne lecture d'une planche du Très-Cher et Très-Illustre Frère Eugène Defacqz, ex-Grand-Maître National, accompagnant les deux premiers volumes d'un ouvrage périodique nouveau, qui se publie en cet O.·., sous le titre de *Revue trimestrielle*.

» Voici le contenu de cette pl.·. :

« *A l'Ill.·. F.·. Verhaegen, Gr.·. Maît.·. ad interim.*

» T.·. C.·. et T.·. R.·. F.·.

» J'ai reçu, en une qualité que je n'ai plus, et dont vous êtes provisoi- » rement investi, les deux premiers volumes d'un ouvrage périodique » nouveau, qui se publie en cet Or.·. sous le titre de *Revue trimestrielle*. » Je les ai considérés comme un hommage de l'éditeur au Gr.·. Or.·., et » c'est à ce titre que j'ai la fav.·. de vous les adresser avec la présente.

» Vous jugerez vous-même, T.·. Ill.·. F.·., de la suite qu'il convient » de donner à cet envoi. Mais s'il m'est permis d'exprimer un vœu qui » sera, je n'en doute pas, conforme à vos propres sentiments, c'est que » la Maçonnerie belge regarde cette œuvre comme digne de son appui » et de ses encouragements.

» Une entreprise éminemment nationale, dont l'esprit se révèle dans » les noms des collaborateurs, dans leurs premières études sur notre » droit public, notre histoire et notre littérature, une publication où les » travaux de l'intelligence trouveront chez nous, sans le secours de » l'étranger, une voie pour se produire, ne doit-elle pas compter sur les » sympathies d'une Institution qui se fait gloire de favoriser tout ce qui » est utile, généreux et patriotique?

» Veuillez, T.·. C.·. et T.·. R.·. F.·., agréer l'expression de mes senti- » ments d'affection et de dévouement avec t.·. l.·. h.·. q.·. v.·. s.·. d.·.

» E. DEFACQZ, Ex.-Gr.·. Mait.·.

» Or.·. de Bruxelles, le 29e J.·. du 4e M.·. 5854. »

« L'Assemblée exauçant le vœu exprimé par le T.·. C.·. F.·. Defacqz, appuyé par le G.·. Maît.·. en Ch.·., et de l'avis conforme du Gr.·. Orateur, décide à l'unanimité, que le G.·. Orient souscrira à un abonnement à *cette œuvre si digne de son appui et de ses encouragements. Les loges,*

et TOUS LES MAÇONS *du royaume seront engagés à* FAVORISER *également cette publication.* »

Huit années plus tard, en 1862, *l'Observateur belge* inséra dans ses colonnes la réclame suivante :

« Les trente-cinq volumes de la *Revue trimestrielle*, publiés depuis le mois de janvier 1854, offrent déjà une sorte de bibliothèque nationale des plus variées, dans laquelle se rencontrent la plupart des écrivains belges contemporains.

» Aujourd'hui qu'un mouvement des plus louables s'est opéré en faveur de la création de bibliothèques populaires communales (1), il nous paraît opportun de signaler cette importante collection, qui figure d'ailleurs dans le premier catalogue imprimé de la bibliothèque populaire fondée avec tant de succès par la ville de Liége.

» Afin d'encourager des institutions appelées à rendre de si grands services, et afin de contribuer à leur donner le caractère national qui leur est indispensable, le directeur de la *Revue trimestrielle* a l'honneur d'informer les administrations communales disposées à former des bibliothèques populaires, qu'en s'abonnant à la *Revue trimestrielle* à partir du 1er janvier 1863, elles recevront gratuitement les trente-cinq volumes qui ont paru ainsi que le volume d'octobre prochain.

» La table de matières des trente premiers volumes, formant une brochure à part, sera envoyée franc de port aux administrations communales qui désireraient prendre préalablement connaissance du genre de travaux que renferme la *Revue.* »

(1) C'est, dit le F. Goffin, à la Maçonnerie qu'on doit l'établissement des bibliothèque populaires, dont la ville de Liége, sur la proposition du conseiller Hénaux, a pris la louable initiative. Cette institution est appelée à rendre d'immenses services aux classes laborieuses. Mais pour qu'elle produise des résultats satisfaisants, elle a besoin d'un complément indispensable : l'enseignement gratuit et obligatoire par la révision de la loi sur l'enseignement primaire. C'est sur cette question que doivent se concentrer tous les efforts de la Maçonnerie. » (*Hist. popul. de la F.*, p. 4.)

DOCUMENT V.

La franc-maçonnerie et l'université de bruxelles.

(Circulaire envoyée par la loge des *Philanthropes* de Bruxelles aux autres loges belges.)

A L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

R.·. L.·. DES AMIS PHILANTHROPES.

Or.·. de Bruxelles, le 17e J.·. du 11 m.·. de l'an de la V.·. L.·. 5862.

SOUS LES AUSPICES DU G.·. O.·. DE BELG.·. ET DU SUP.·. CONS.·.

T.·. C.·. F.·.

Dans l'une des dernières ten.·. qui ont précédé le jour néfaste où la R.·. ☐.·. des *Amis Philanthropes* fut soudainement et cruellement frappée par la mort de son Ill.·. et Vén.·. Maît.·., le T.·. C.·. F.·. P. T. Verhaegen, l'At.·. reçut communication d'une lettre qu'avait adressée à son 1er Surv.·., M. Roussel, recteur de l'université libre de Bruxelles pour l'année académique de 1862-1863.

Ce professeur, en informant la ☐.·. de son élection au rectorat, crut devoir recommander à la continuation de la sollicitude et du dévouement de la Franc-Maçonn.·. belge, l'institution dont notre vénéré et regretté chef a jeté les bases, et dont il a maintenu la splendeur pendant plus d'un quart de siècle.

Cette sollicitude et ce dévouement auxquels on fait un nouvel appel, peuvent-ils au sein de la Maç.·. être moins vifs et moins actifs aujourd'hui qu'autrefois ? La ☐.·. ne l'a point pensé.

L'enseignement supérieur de Bruxelles représente la discussion libre dans la science, partant, la Tolérance, le Progrès et la Liberté, trois principes auxquels nul de nous n'est indifférent. C'est plus qu'il n'en faut pour créer à cette école libre de nombreux et d'ardents adversaires, et l'un des moyens les plus puissants dont disposent pour la combattre les ennemis du libre examen, est l'enseignement catholique de Louvain. Agissant sur les âmes par l'exaltation du sentiment religieux, les protecteurs de cette institution trouvent à disposer de ressources considérables, et ils ne se fatiguent pas à signaler l'enseignement de Bruxelles comme le plus implacable destructeur de toute idée religieuse.

De son côté, le gouvernement ne néglige rien de ce qui peut assurer la prépondérance à ses établissements d'instruction supérieure, et c'est à l'Université de Bruxelles qu'il fait en réalité la concurrence la plus vive, car l'École de Louvain demeure, en raison de son principe même, en dehors de ses atteintes.

A ces influences puissantes viennent se joindre la pusillanimité ou la routine des hommes qui, vivant indifférents au progrès, à la marche des idées, à l'œuvre de leur siècle, ne se font pas faute de s'unir parfois pour combattre le seul centre d'instruction supérieure existant dans le monde, qui représente dans la science le grand idéal que la Maç.·. tend à faire pénétrer dans la vie pratique.

Il est donc indispensable que les défenseurs de la libre pensée soutiennent avec une énergie proportionnée à la multiplicité et à l'intensité des attaques, l'édifice à l'ombre duquel son dogme s'est développé en Belgique, et la Maç.·. qui a pour mission essentielle la recherche constante de la vérité générale, ne peut faillir au devoir d'associer ses efforts aux efforts de l'Université de Bruxelles si ardemment engagée à la recherche de la vérité scientifique.

La □.·. des *Amis Philanthropes* a toujours été pour l'École de Bruxelles une alliée prête à mettre à son service les forces dont elle dispose. Aussi n'a-t-elle pas hésité à décider que, dans la sphère de son action et de son influence, elle ferait un nouvel appel aux sympathies ardentes, aux convictions profondes de ceux qui pensent que c'est travailler puissamment à l'œuvre séculaire de la Maç.·. que de conserver l'enseignement supérieur à la hauteur d'un apostolat luttant contre les préjugés, les superstitions, les traditions et la crédulité populaires, et n'acceptant pour guide et pour boussole dans la recherche de la vérité scientifique que les faits attestés par l'expérience, les théories qui ne répugnent pas aux lois naturelles, les doctrines passées au creuset de la critique moderne et à l'épreuve de la raison.

La □.·. a en conséquence décrété :

1° Que chacun de ses init.·. serait invité à donner la préférence à l'Université de Bruxelles pour l'instruction de ses enfants ou des enfants des familles sur lesquelles il exerce quelque influence ;

2° Que tout M.·. disposant de quelque moyen de publicité, serait prié de l'employer en fav.·. de cet établissement, l'honneur et l'orgueil de la capitale ;

3° Que tous ceux d'entre nous qui sont en mesure d'exercer une influence utile sur l'organisation des jurys d'examen, seraient sollicités à réunir leurs efforts pour propager et faire triompher le principe d'un jury central unique à Bruxelles, celui de la représentation égale des universités libres et officielles et le projet de suppression des certificats de fréquentation ; qu'ils seraient conviés à combiner leur action pour conserver aux élèves des universités libres les bourses d'études conférées par l'État et qu'un nouveau projet de loi propose de leur enlever.

4° Que dans toutes les villes de la Belgique où travaillent des Maç.·. et dans les pays éloignés, la □.·. recommanderait le seul foyer d'instruction supérieure, établi dans le monde, n'ayant pour protection que l'association des forces libres et pour contrôle que la libre recherche et la libre discussion.

5° Qu'elle adresserait au Gr.·. O.·. de Belgique une demande tendant à faire contribuer la Maç.·. belge au soutien de l'Université de Bruxelles par le produit d'une collecte annuelle.

La ☐.·. n'a pas pensé que cette dernière mesure fût nécessaire à l'existence matérielle de l'institution. Elle s'est inspirée, en la décrétant, du souvenir laissé à l'époque de la fondation de l'Université de Bruxelles elle-même et de l'exemple que donnent chaque jour les Universités de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Amérique, où l'union des efforts privés produit pour l'enseignement supérieur des ressources si précieuses que, dans ces pays, chaque année voit s'augmenter le nombre des chaires et des professeurs.

Nous nous sommes pénétrés aussi de cette vérité, qu'en général, on s'attache à une œuvre en proportion de l'effort personnel que l'on fait pour la rendre plus grande et plus prospère.

En un mot, nous avons voulu lier plus étroitement encore la Maç.·. à une institution sortie de son sein.

En vous communiquant les résolutions qui précèdent, nous vous prions, T.·. C.·. F.·., de coopérer, dans toute l'étendue de votre influence, de vos efforts et des forces dont vous disposez, à leur application la plus efficace et la plus générale.

Agréez, T.·. C.·. F.·., nos S.·. B.·. F.·. P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·. et A.·. T.·. L.·. H.·. Q.·. V.·. S.·. D.·.

Le 1er Sur.·. ff.·. de Vén.·.
FERRÉOL-FOURCAULT, 18e

PAR MAND.·. DE LA R.·. ☐.·.
Le Secrét.·.
J.-B.-HOCHSTEYN, 29e.

DOCUMENT VI.

INAUGURATION DE LA STATUE DU F. VERHAEGEN.

Le 10 octobre 1865 eut lieu à Bruxelles l'inauguration de la statue érigée, dans la cour du palais universitaire, au solidaire Verhaegen, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie belge. Plusieurs discours furent prononcés à cette occasion. Nous ne nous arrêterons pas à ces élucubrations : le lecteur a rencontré, plus d'une fois, dans les documents que nous publions, les cris de haine contre la Religion catholique dont les adeptes des loges sont si prodigues. Nous voulons seulement transcrire ici la cantate chantée à cette occasion et composée par le solidaire Potvin : elle résume fidèlement les sentiments de ceux qui présidaient à la cérémonie maçonnique.

Voici quelques extraits de cette œuvre abominable, que l'on n'a pas craint de faire chanter par les élèves des écoles communales de Bruxelles :

LE CHOEUR.

Ouvrez, ouvrez toutes les portes !
Le monument s'est élargi
Pour laisser entrer les cohortes
De l'enseignement affranchi !

PREMIER GROUPE.

Ce temple de l'intelligence
Marque au progrès une ère immense.
Quel est son temple ?

SECOND GROUPE.

La science !

PREMIER GROUPE.

Quel est son Dieu ?

SECOND GROUPE.

La liberté !

LE CHOEUR.

Gloire à l'école libre !
Le cri qui dans ces chaires vibre
Est la loi de l'humanité :
Science et liberté !

CHOEUR D'HOMMES.

Plus de dogmes, aveugle lien !
Plus de jouge, tyrans ni messies !

CHOEUR GÉNÉRAL.

Elève et maître, il faut qu'ensemble nous dotions
De mâles générations
Les prochaines démocraties.

« *Plus de dogmes, plus de messies,* » voilà l'horrible blasphème que l'on met dans la bouche d'enfants assez malheureux pour devoir subir le contact d'affreux sectaires qui dessèchent le cœur et dépriment l'intelligence, et qui veulent que le niveau de la bête soit celui de l'homme.

Mais si c'est horrible, au moins c'est franc; et nous préférons ces brutalités impies aux protestations hypocrites des doctrinaires, qui trompent leur public et qui attribuent au libéralisme des sentiments religieux qu'il n'a point. « *Plus de dogmes, plus de messies !* » Voilà le mot d'ordre de nos libérâtres; mais oseront-ils le produire toujours et partout?... Non, blasphémateurs aujourd'hui, ils seront Tartufes demain.

L'*Ami de l'Ordre* écrit à ce sujet les justes réflexions que voici :

Jamais l'anti-christianisme ne s'est affirmé, nous ne disons pas d'une manière plus cynique, — malheureusement la secte solidaire n'a plus rien à nous apprendre, — mais dans des circonstances plus instructives. Cette fête de l'université maçonnique, c'est l'autorité communale qui la préside; elle est expressément la fête de la jeunesse studieuse; cet enseignement libre, doté par la commune et par la province, s'élève aux proportions de l'enseignement officiel; et pour couronner l'œuvre, on emprunte la voix des élèves des écoles communales pour vomir ces abominables blasphèmes. Voilà les circonstances, voilà où nous en sommes! Nous en sommes très-réellement à la profession publique de l'athéisme. Cela fait trembler, nous le disions hier; et qui donc n'en serait pas épouvanté pour l'avenir du pays, pour son honneur, que de semblables orgies d'impiété diffament aux yeux de l'Europe? Qui n'en serait pas épouvanté pour la société elle-même?

Et quand ces véritables abominations se consomment sous la firme maçonnique; quand l'enseignement des loges s'incarne publiquement dans ce cri sorti de l'enfer : *Plus de dogme, plus de dogme!* on entendra un vénérable de la loge, M. Van Schoor, on entendra toute la presse maçonnique s'insurger grossièrement contre la dernière Allocution du Saint-Père. — *Plus de dogme! Plus de dogme!* Voilà le mot d'ordre de la secte, de cette secte qui, à l'entendre, est pure de toutes préoccupations anti-religieuses, anti-catholiques; et il n'appartiendrait pas au chef de l'Eglise, agissant dans la sphère de sa mission et de son autorité

spirituelle; il ne lui appartiendrait pas de prémunir les fidèles contre ces épouvantables ravageurs de toutes les croyances chrétiennes !

Encore une fois, le voilà donc cet enseignement du progrès, cet enseignement de la science pure, cet enseignement civil, idéal de la commune bruxelloise, idéal même du gouvernement le voilà tel qu'il se pose et qu'il s'affirme dans les grandes solennités de l'Université de Bruxelles. Le blasphème, voilà son cri de ralliement; l'anti-christianisme, voilà son nom; la barbarie, la dernière des barbaries, voilà son terme et sa fin. — «.... Ces hommes insensés, disait la lettre royale du 30 » novembre 1864, qui, sous prétexte de civilisation et de progrès, » voudraient pousser la société hors des voies du christianisme, au » risque certain de la voir bientôt retomber dans la barbarie. »

Ces hommes insensés viennent de se montrer de nouveau, et cette exhibition est, ô ciel ! un programme d'enseignement !

Pères de famille, frémissez ! Pères de famille, instruisez-vous !

DOCUMENT VII.

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE F.·. JOSEPH GOFFIN DE LA R.·. □.·. DES *Philadelphes*, DE VERVIERS, AU BANQUET DE LA FÊTE SOLST.·. DE LA R.·. □ *La parfaite Intelligence et l'Étoile réunies*, A L'OR.·. DE LIÉGE LE 20e JOUR, 11e MOIS 5855 (1).

Mes Frères, un devoir sacré incombe aujourd'hui à la Maçonnerie belge; ce devoir lui est tracé par la situation du pays, par l'audace croissante des ennemis du progrès, par l'impérieuse nécessité de soutenir son titre de sentinelle avancée de la civilisation. Ce devoir consiste dans l'initiative d'une hostilité déclarée contre les institutions du passé, d'une opposition systématique aux tendances rétrogrades qui se manifestent dans les régions du pouvoir, d'une organisation nouvelle de toutes les forces du parti de l'avenir.

Le moins clairvoyant d'entre nous s'aperçoit aisément que le pays est entraîné dans une voie fatale à ses intérêts moraux et matériels. D'un côté, le jésuitisme relève fièrement la tête : il trône au sommet de l'État; il dénonce le libre examen comme un crime de lèse-société; il l'attaque dans ses plus légitimes manifestations, dans les savantes et consciencieuses investigations d'un professeur de droit naturel qui se permet d'exprimer son opinion sur la divinité du Christ; il poursuit de ses indiscrètes et odieuses tracasseries les écrivains d'un journal indépendant qui ne veut point faire connaître la source de ses communications, et bientôt, nous le verrons à l'œuvre pour doter notre législation de la dîme et de la main-morte. Encore quelques mois de cette léthargie morale qui accable les plus vaillants d'entre nous, et le jésuitisme étend son réseau malfaisant sur toute la Belgique, et la fermeture de nos temples est décrétée par l'archevêque de Malines.

D'un autre côté, la misère grandit dans des proportions effrayantes. Les publicistes les plus modérés dans leurs appréciations, estiment qu'un tiers de la population belge est secouru par les deux autres, qui peuvent à peine l'empêcher de mourir de faim. Un million et demi de pauvres sur 4 1/2 millions d'habitants! Ces chiffres parlent plus haut que tous les commentaires et accusent une situation intolérable. Je ne rechercherai pas les causes du mal : elles brillent comme la lumière du soleil!

Quant à l'audace de nos adversaires, elle s'est accrue par la faiblesse

(1) Ce Document a été imprimé en vertu d'une décision unanime de l'Assemblée et distribué à tous les membres de l'ordre maçonnique belge, aux frais de la loge de Verviers.

du parti libéral; par les défaillances et les palinodies de quelques hommes qui avaient la confiance du pays et qui l'ont trompée de la plus honteuse manière; elle s'est accrue par l'indifférence et l'inertie de tous ceux qui professent des sentiments maçonniques et que la réaction européenne a trouvés froids et chancelants dans la défense de leurs principes. Dans le moment actuel, cette audace va jusqu'à menacer les seules libertés qui nous restent d'une révolution triomphant sur la pierre des barricades!

Ne serions-nous plus les fils de nos pères? Ne serions-nous plus les descendants de ceux qui ont fait 89? On le dirait, à voir le sommeil de plomb qui pèse sur nous, en présence des attaques répétées du jésuitisme. Aux yeux du vulgaire, notre institution passe pour le porte-drapeau de l'avenir; avons-nous réellement droit à cette glorieuse qualification? La main sur la conscience, ne sentons-nous pas qu'un pareil titre suppose des devoirs que nous ne remplissons point, et qu'il est temps de donner une signification imposante à ce nom d'enfants de la vraie lumière que nous nous décernons si pompeusement?

Oui, le temps est venu d'opposer une barrière puissante aux envahissements du clergé; d'organiser une opposition formidable contre les hommes et les idées du passé; de ranimer le zèle et la foi maçonniques, et de provoquer l'union solidaire de tous ceux qui préconisent le progrès de l'humanité.

Pour atteindre ce but, que faut-il faire? Il me semble que la mesure préalable est celle que je propose depuis deux ans à toutes les loges que j'ai visitées, à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Liége, c'est-à-dire, l'élaboration d'un programme commun, discuté et adopté par la Maçonnerie entière, réunie en convent général, programme qui contiendrait, d'abord, les principes fondamentaux de l'ordre social, établi sur la justice et la liberté; ensuite, les réformes que nous pouvons obtenir immédiatement sans sortir des limites de la Constitution. Les mesures d'application surgiront après.

J'ai entendu des Maçons dire : Mais nous avons un programme; c'est celui du Congrès libéral, qui proclame le maintien de la Constitution et l'indépendance du pouvoir civil. Puis l'on ajoute emphatiquement: Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions en 1846! Comment, nous ne sommes que cela? Et depuis 1846, l'idée n'a pas marché, et depuis 1846, il s'agirait encore d'arborer les vieilles couleurs d'une époque oubliée? Mais nous avons donc reculé, et reculé par notre propre faute, ou, comme on l'avoue enfin, parce que les doctrinaires ont repoussé le concours des jeunes intelligences et traité de *socialistes* et d'*anarchistes* ceux qui voulaient l'application sincère des principes de la Constitution? En vérité, il est impossible qu'un parti abdique, d'une manière plus complète, son intelligence des hommes et des choses, et qu'il se prosterne plus humblement aux pieds des apôtres de l'avenir.

Ah! messieurs les libéraux-doctrinaires, vous voilà donc amenés à comprendre que vous avez commis une faute énorme en vous isolant de la partie jeune et vivace de la nation, en vous absorbant dans la contemplation de vos grands Lamas, qui semblaient réaliser, pour vous,

l'idéal du progrès politique, et qui n'ont servi qu'à préparer le terrain à nos adversaires? Vous voilà donc contraints de faire un humiliant *mea culpa* et de déclarer que vous ne pouvez rien sans la jeunesse libérale, qui est la *sève de la fleur!* Bravo! mieux vaut tard que jamais, et à tout péché miséricorde!...

Néanmoins, puisque vous vous amendez, il serait bon que vous nous fissiez connaître ce que vous entendez par les mots : *jeunesse libérale;* car enfin, vous n'avez sans doute pas la prétention de nous faire croire que cette jeunesse est celle qui a sucé les principes déposés dans la Convention d'Anvers; cette grande mystification de votre parti, ou qu'elle se compose de la génération assise sur les bancs des universités de l'État, où vos ministres de la *politique nouvelle* ont introduit tant de professeurs catholiques! Ce serait pousser l'exagération jusqu'aux limites de la niaiserie. Cette jeunesse, dont vous attendez des prodiges pour satisfaire l'ambition qui vous ronge, c'est cette pléïade d'hommes généreux et convaincus, tant calomniés par vous en 1848, et qui se garderont de tendre la main à un parti qui a donné tant de preuves de sa couardise et de son immoralité. Pour marcher avec ces hommes, il faut que vous dépouilliez les guenilles dont vous êtes couverts; il faut que vous abdiquiez ce titre de libéral qui est aujourd'hui l'équivalent de jésuite; il faut que vous veniez vous retremper dans les eaux de la loi démocratique et que vous vous effaciez complétement le jour de la bataille, en prenant le mousquet de simple soldat pour combattre les ennemis du progrès.

Nous venons vous dire, nous, les hommes de 1846, aussi, mais les hommes que vous avez eu la maladresse de traiter de rêveurs et de socialistes, et qui ont gardé toute la virginité de leurs croyances, nous venons vous dire qu'il ne suffit plus de déployer le vieux drapeau d'un libéralisme peureux et sans entrailles, et que, s'il nous faut encore défendre la Constitution contre ses adversaires et assurer l'indépendance du pouvoir civil, il y a lieu de propager des principes qui soient en harmonie avec le progrès des idées, et surtout de demander des réformes plus sérieuses et mieux définies que celles que vous indiquez.

Vous parlez, comme d'une question secondaire, de l'amélioration du sort des classes pauvres; nous plaçons celle-là, nous, avant toutes les autres, et nous disons que, pour faire une guerre efficace à l'ultramontanisme, il nous faut rallier à nous tous les hommes aux sentiments généreux, tous ceux qui demandent le bien-être moral et matériel de l'humanité tout entière. C'est là le seul moyen d'entraîner à notre suite les populations, qui n'entendent pas grand'chose aux questions de prédominance politique et que tous les partis ont leurrées jusqu'à présent, en faisant miroiter à leurs yeux la perspective d'un changement dans leur situation malheureuse. D'ailleurs, il faudra bien que l'on y arrive à cette éternelle question du paupérisme, qui renferme dans ses flancs de si redoutables menaces; car, si pour ne pas l'aborder, on l'ajourne indéfiniment, les peuples, accablés de misère, la résoudront eux-mêmes, et alors. . . . .

Donc, mes Frères, il ne s'agit pas de s'en tenir, comme on le dit, au programme du Congrès libéral; ce programme que l'on n'a pas même

observé, ne suffit plus aux exigences de l'époque. Ce qu'il nous faut, c'est un exposé de principes qui contienne toutes les réformes indispensables à l'amélioration du sort du plus grand nombre, et dont le développement graduel féconde le germe de la future régénération sociale. A la Maçonnerie, l'initiative de ce programme ; à elle, la mission glorieuse de le présenter au pays comme le critérium infaillible de tous les hommes de l'avenir !

Maintenant, mes Frères, permettez-moi de vous signaler quelques principes essentiels sur lesquels devra se porter notre attention, lorsqu'il s'agira d'élaborer une profession de foi.

PRINCIPES A RÉSERVER POUR L'AVENIR.

Suffrage universel direct.

Abolition des armées permanentes, cause de ruine et d'oppression pour les peuples ;

Suppression de la magistrature inamovible, origine des injustices et des procès scandaleux ;

Abolition des traitements du clergé, désormais rétribué par les croyants de chaque culte.

PRINCIPES D'APPLICATION IMMÉDIATE.

Suffrage universel pour les élections provinciales et communales, comme moyen d'habituer peu à peu la nation à l'exercice de son pouvoir souverain ;

Instruction primaire gratuite et obligatoire ;

Abolition de l'octroi et de tous les impôts de consommation, remplacés par un impôt unique d'assurances ;

Suppression de la *Banque nationale*, et établissement d'un vaste système de crédit foncier, commercial et agricole ;

Droit au travail, résultat du droit à l'existence ;

Organisation du travail par la création de grandes associations ouvrières ;

Récompenses nationales accordées aux ouvriers laborieux et intelligents;

Réduction de tous les budgets, et principalement de celui de la guerre ;

Association pour rendre les derniers devoirs aux morts sans le concours du clergé ;

Institution de crèches, écoles gardiennes, salles d'asile, bains, lavoirs et chauffoirs publics, boucheries et boulangeries économiques ;

Et pour couronnement :

Abolition de la peine de mort en matière politique et criminelle.

—

Tel doit être, suivant moi, l'ordre du jour de la grande réunion maçonnique qui aura lieu prochainement pour tenir tête au jésuitisme, si chacun est animé des sentiments qui me possèdent. Nous ne pouvons plus rester spectateurs impassibles des empiétements de la réaction : il faut que les loges se remuent et communiquent l'impulsion à tout le pays. Il ne suffit pas de faire de la propagande par la parole et par la

presse, il faut encore s'organiser, se compter, s'encourager dans la poursuite de l'œuvre commune.

Il faut surtout faire ressortir le principe de solidarité qui nous lie les uns aux autres, et sans lequel il n'y a point de force, point de véritable grandeur morale.

Je termine, M.·. F.·., en répondant à une objection que l'on ne manquera pas de faire ; on dira : le moment est mal choisi pour émettre des doctrines dont l'application semble reculée indéfiniment. — M.·. F.·., voulez-vous mettre en poche votre drapeau? Voulez-vous que les catholiques puissent vous dire avec raison : nous sommes les admirateurs du passé ; nous le proclamons bien haut et nous avons le courage de notre opinion? Et vous, prétendus enfants de la lumière, qu'êtes-vous? Des amis du progrès, ou des partisans du *statu quo?* Etes-vous bornes ou locomotives? Dites-le donc hardiment ; car il n'y a plus, à l'heure qu'il est, que deux drapeaux en présence : celui du passé, celui de l'avenir. Le nôtre est déployé ; le vôtre se cacherait-il honteusement? Répondez !

Mes Frères, c'est pour avoir reculé devant la pratique des principes émis par les hommes de 1847 ; c'est pour avoir tenu une conduite équivoque dans les questions fondamentales qui sont de l'essence de la liberté, que les libéraux ont provoqué la situation actuelle et préparé la voie à la réaction. Eux seuls doivent s'accuser de cette grave erreur ou de cette négligence coupable.

Voulons-nous faire comme eux et recommencer une lutte stérile pour aboutir, dans dix ans, au point où nous en sommes aujourd'hui? Voulons-nous discuter le jésuitisme et renouveler les querelles du Bas-Empire? Voulons-nous, en un mot, ÉCRASER L'INFAME OU LE SUBIR? Dans ce dernier cas, adoptons le programme du Congrès ; votons des deux mains la convention d'Anvers ; dévoilons à nos ennemis le secret de notre faiblesse ; avouons qu'en présence de leur audace, nous ne sommes que de lâches discoureurs, et qu'ils font bien de prendre les rênes de la société. Courbons-nous, humilions-nous ; faisons acte de foi et proclamons hautement le dogme de l'Immaculée-Conception.

L'Émancipation, après avoir publié les principaux passages du discours du Fr. Goffin, émettait les réflexions suivantes :

« Nous recommandons la lecture attentive de cette oraison révolutionnaire aux gens naïfs qui s'imaginent encore que nos adversaires ne sont pas radicalement hostiles à nos institutions constitutionnelles, à la religion révélée et à l'ordre social tout entier. Devant de tels aveux, nous ne pouvons plus rencontrer que des aveugles volontaires, car il est bien évident qu'une guerre à mort est déclarée à tous les grands intérêts dont nous avons pris la défense. Nous n'avons, du reste, pas le courage de réfuter le programme maçonnique qu'on vient de lire. Malheur à la Belgique, malheur au monde civilisé, s'il est nécessaire de combattre une à une les doctrines qu'on y prône ! Nous aimons à croire que la conscience de nos lecteurs en fera justice. »

DOCUMENT IX.

PIÈCES MAÇONNIQUES RELATIVES AU DISCOURS DU F. GOFFIN.

La publication du discours du F. Goffin jeta l'ordre maçonnique belge dans le plus grand désarroi : un nombre très considérable de Maçons voulaient bien aboyer à la soutane, afin de parvenir « *à écraser l'infâme,* » mais le droit au travail, mais le suffrage universel, mais l'instruction obligatoire, préconisés, de l'assentiment de plusieurs loges, les effrayèrent, et le Grand Orient se vit menacé d'une démission en masse, quoi qu'au fond les doctrines du F. Goffin fussent les mêmes que celles proclamées à la fête solsticiale du 24 juin 1856, par les FF. Verhaegen et Bourlard. Seulement le F. Goffin n'avait pas su dorer la pilule, et la gent maçonnique refusa de l'avaler. Aussi pressé et tourmenté de toutes parts, le F. Verhaegen, Grand-Maître de la Maçonnerie belge, fit insérer, dans *l'Observateur* du 8 février 1856, la note suivante :

« Divers journaux publient un discours qui, d'après eux, aurait été prononcé dans une récente réunion de Maçons, à Liége, par un membre de la loge de Verviers, et qui aurait été imprimé en vertu d'une décision unanime de l'assemblée et distribué « à tous les membres de l'Ordre maçonnique belge, aux frais de la loge de Verviers. »

» Ce discours, tel qu'il est imprimé, renferme certaines propositions à la fois extravagantes et contraires aux institutions du pays.

» Nous sommes autorisés par M. Verhaegen, Grand Maître *ad intérim* de la Maçonnerie belge, a déclarer que, jusqu'à ce jour, le Grand Orient, ayant son siége à Bruxelles, n'a pas reçu communication de cette pièce ; qu'en tous cas, M. Verhaegen, pour sa part, désapprouve hautement et énergiquement les propositions attribuées à l'orateur de la loge de Verviers, en attendant que le corps régulateur de la Maçonnerie, qui sera saisi de cette affaire, puisse prendre les mesures qu'il croira convenables. »

De son côté, le *Journal de Liége* publia la note suivante :

« La loge de Liége croit devoir déclarer, dans l'intérêt de la vérité, qu'elle n'a voté ni l'impression ni la distribution du discours que M. Joseph Goffin, de Verviers, a prononcé au banquet de sa fête solsticiale, et qu'elle n'a même point discuté son contenu.

» Liége, 10 février 1856.

» *Le secrétaire de la loge,* J. C. OLIVIER. »

Le *Courrier de Verviers* s'érigea contre cette censure dans l'article que l'on va lire :

« Nous n'avons pas à discuter ici l'appréciation de *l'Observateur*. Quant à M. Verhaegen, libre à lui de désapprouver, pour sa part, les propositions de l'orateur de la loge de Verviers. Nous ferons seulement observer au Grand-Maître *ad intérim* que l'orateur en question n'a pas protesté personnellement lorsque M. Verhaegen est venu développer, à l'*Association libérale* de Bruxelles, un programme qui n'a pas l'assentiment de la Maçonnerie, si nous devons en juger par l'adhésion unanime qui a accueilli le discours de M. Goffin, dans une réunion où se trouvaient les députations des neuf principales loges du pays, y compris le Grand-Orateur du Grand-Orient lui-même.

» Quoi qu'il en soit, nous avons encore peine à croire que *l'Observateur* ait rendu ici la pensée de M. Verhaegen, dont la religion a pu être surprise, et, dans tous les cas, nous sommes prêts à prouver au Grand-Maître, par correspondance ou autrement, que le discours de M. Goffin ne contient rien de répréhensible au point de vue de la Maçonnerie.

».... Ce discours, imprimé en vertu de la décision unanime d'une imposante réunion, à laquelle assistaient des députations de Bruxelles, Louvain, Namur, Anvers, Mons, Huy, Charleroi, Maestricht et Verviers, distribué à tous les Maçons belges aux frais de la loge de cette dernière ville, est parvenu, nous ne savons comment, à la connaissance des journaux des Révérends Pères Jésuites, qui se sont empressés de le reproduire dans leurs colonnes, avec force commentaires plus ou moins charitables.

» Nous remercions vivement le *Journal de Bruxelles* et ses confrères de la publicité qu'ils ont donnée à l'œuvre éminemment maçonnique de M. J. Goffin, et nous leur savons un gré infini d'avoir commis une pareille maladresse au profit de notre propagande. L'avenir leur démontrera qu'ils auraient dû se dispenser, dans l'intérêt de leur parti, de contribuer à la vulgarisation de principes qu'ils n'osent pas même discuter et auxquels ils répondront par des prières. Après réflexion, les malins de la bande noire auront admonesté leurs écrivains, qu'un excès de zèle et peut-être de passion a poussés à cette suprême sottise.

» Nous n'avons plus qu'un mot à dire :

» Le voile étant levé, et l'*Émancipation* ainsi que le *Nouvelliste* de Verviers, n'ayant reproduit que la partie du discours qui leur convenait, nous allons le lancer dans le public au nombre de CINQUANTE MILLE EXEMPLAIRES, afin de rétablir la vérité du texte et de compléter l'œuvre entreprise par les journaux catholiques. Dès aujourd'hui, ce discours est en vente à notre bureau. »

Dans l'annonce de l'ouvrage, à sa 4e page, le *Courrier de Verviers* ajouta :

« Discours prononcé par M. Joseph Goffin, de la loge des *Philadelphes* de Verviers, au banquet de la loge la *Parfaite Intelligence* et *l'Étoile réunies* de Liége.

» Imprimé en vertu d'une décision unanime de l'assemblée, distribué à tous les membres de l'ordre maçonnique belge, aux frais de la loge de

Verviers, et reproduit avec colère par tous les journaux cléricaux du pays.

» Prix : 10 centimes, au profit de la propagande. »

De retour d'un voyage qu'il avait fait, le F. Joseph Goffin répondit à M. Verhaegen par la lettre suivante qu'il fit insérer dans le *Courrier de Verviers* :

A Monsieur Verhaegen,

REPRÉSENTANT, GRAND-MAÎTRE *ad intérim* DE L'ORDRE MAÇONNIQUE BELGE.

« Montrons donc le but de cette sublime » institution, montrons-le sans crainte, pro- » clamons-le dans nos LL.·. comme au » milieu du monde, annonçons-le à nos » FF.·. aussi bien qu'aux profanes : car il » est noble, il est sublime, en faisant de » l'humanité un peuple de FF.·., de réunir » dans la charité ceux que l'intérêt divise. »
MARCONIS DE NÈGRE. — (*Le Temple mystique.*)

» Monsieur,

» Le délai que je vous avais accordé pour démentir la note de *l'Observateur* étant expiré, j'ai le droit de vous regarder aujourd'hui comme l'auteur de cette note maladroite. Je dis maladroite, Monsieur, parce qu'elle annonce, de votre part, une réprobation hâtive de principes à discuter, et qu'elle donne à nos adversaires le droit de vous attribuer des veilléités d'autocratie dans une institution qui repose sur la base essentielle de l'égalité. Pardonnez ma franchise, T.·. R.·. G.·. M.·., mais si cette qualité me manquait, je ne me croirais pas digne du titre honorable de Maçon.

» La note que vous avez publiée,me ferait croire que vous n'avez pas lu attentivement mon discours, si je ne reculais devant une accusation de légèreté contre un homme aussi sérieux que l'ancien président de la Chambre. Je voudrais me persuader que vous n'avez lu que mon exposé de principes,et qu'en présence de doctrines aussi *dangereuses*, vous avez senti le besoin de protester personnellement, afin de ne pas mettre le Grand-Maître de la Maçonnerie belge en opposition trop caractérisée avec le représentant doctrinaire. Il est si doux de concilier ses devoirs de Maçon avec les exigences du monde profane et d'accepter le titre de chef de la démocratie en pliant le genou devant le principe de la légitimité ! Quoi qu'il en soit, je n'ai pas à discuter une chose qui ne relève que de votre conscience; mais je dois cependant avouer que je n'en attendais pas moins de celui qui soutint ne pas avoir entendu, le 24 juin, le discours du F. Bourlard, alors que ce discours avait dû lui avoir été soumis avant d'être livré à l'impression.

» Il va sansdire, Monsieur, puisque vous n'étiez pas à Liége le 20 janvier, que vous ne pouviez avoir entendu les paroles que j'y ai prononcées. *Concedo;* mais ne vous semble-t-il pas qu'avant d'occuper la presse de matières qui concernent spécialement la Maçonnerie, vous eussiez bien dû consulter celle-ci et lui demander compte de ce qui s'était passé ?

Une pareille démarche de votre part eût empêché les criailleries des journaux catholiques; elle nous eût mis à même de vous répondre que mon discours n'est qu'une appréciation personnelle de la situation; que chacun est libre parmi nous d'envisager, à son point de vue, l'état de choses; que le principe du libre examen est la loi immuable du Maçon, et que les applaudissements unanimes qui ont accueilli mes paroles, s'adressaient principalement à l'idée de formuler un programme commun, dont chacun reconnaît l'impérieuse nécessité.

» Vous même ne l'avez-vous pas dit, Monsieur? Est ce que nous ne voulons pas *une Maçonnerie active, vigilante, éclairée?* N'avons-nous pas *honte de la torpeur, du marasme*, dans lesquels on était plongé depuis longtemps? Ne pensons-nous pas que *la Maçonnerie a quelque chose à voir dans la politique? Que ce ne peut être sans but et sans fruit que des hommes dévoués, intelligents, bons patriotes, amis du progrès et de la liberté, se réunissent sur tant de points du pays? Que les associations maçonniques seraient grandement COUPABLES, si elles se bornaient à de stériles labeurs, alors que, de toutes parts, l'ennemi s'organise*, etc., etc.?(Voir votre discours du 24 juin 1854.) N'est-ce pas vous qui avez dit qu'il fallait SAVOIR CE QUE L'ON VEUT, VOULOIR CE QUE L'ON SAIT ?

» Eh bien ! nous vous le demandons, nous qui prenons la Maçonnerie au sérieux et qui ne voulons pas qu'elle serve de marche-pied à l'ambition, nous vous le demandons à la face de tout le pays, qu'avons-nous fait depuis le jour où vous jetâtes ces paroles vibrantes qui produisirent tant d'enthousiasme au milieu de cette immense assemblée réunie à Bruxelles? Avons-nous reculé les bornes de la science ou formulé des principes nouveaux ? Avons-nous arrêté l'envahissement du clergé ou guéri quelque plaie sociale? En un mot, *savons-nous ce que nous voulons, et voulons-nous ce que nous savons ?* Répondez, Monsieur, ou plutôt, permettez que je réponde pour vous.

» Depuis le 24 juin, la Maçonnerie a fait silence. Effrayée, sans doute, du bruit qu'elle avait causé, elle s'est repliée à l'ombre de ses mystères, elle s'est confinée dans l'enceinte de ses temples, et c'est alors que nous avons vu certains hommes renier leurs frères, parce que ces hommes avaient atteint le but de leur convoitise, et qu'il fallait se faire pardonner une audace qui eût pu coûter cher du moment où il s'agissait d'aborder le domaine de la réalisation. C'est alors que vous êtes arrivé, vous, Monsieur, à l'*Association libérale* de Bruxelles, avec le programme décrépit et caduc du Congrès, pour en faire, en quelque sorte, le Labarum des partis avancés et vous poser en chef de la démocratie. Avant d'en venir là, aviez-vous consulté la Maçonnerie, dont vous relevez aussi bien que moi? Et ne l'ayant pas fait, pouvez-vous dire qu'un seul d'entre nous ait protesté, ailleurs que dans nos temples, contre l'espèce de suicide moral auquel vous nous condamniez, vous le Grand-Maître de l'Ordre, qui devez nous conduire dans les voies de la vérité? Pouvez-vous dire qu'un Maçon ait déclaré publiquement que votre programme écourté n'avait point l'adhésion de l'Ordre et qu'il nous fallait des réformes plus sérieuses et mieux définies ?

» Ceci établi, de quel droit dites-vous que mes propositions sont extravagantes et contraires aux institutions du pays? Notre charte fondamentale est-elle destinée à servir de contrat perpétuel entre gouvernants et gouvernés? L'art. 131 n'ouvre-t-il pas la porte à tous les progrès réalisables, et prétendrez-vous que celui qui en demanderait l'exécution serait un mauvais citoyen? Vous avez trop de bon sens, Monsieur, pour soutenir de pareilles propositions, que l'on pourrait, à juste titre, qualifier d'extravagantes, et partant de là, vous avez eu tort d'appliquer cette épithète aux doctrines que j'ai avancées. Il y a huit ans, vous les eussiez peut être signées des deux mains ces doctrines; mais parce qu'elles se produisent dans des circonstances qui vous semblent peu favorables, elles ont le malheur de soulever votre désapprobation anticipée et d'être mises par vous au ban de la Maçonnerie.

» Entendons-nous cependant sur ce dernier point. Vous niez, ainsi que tous les Maçons, l'infaillibilité du pape de Rome; la Maçonnerie aurait-elle aujourd'hui un pape, que vous veniez déclarer au monde profane, de votre autorité souveraine, que le corps régulateur sera saisi de cette affaire? A la bonne heure; nous allons avoir la censure dans une association qui prêche la liberté d'examen, et nous assisterons au spectacle édifiant d'une réprimande infligée au Maçon qui émet librement son opinion. Ce sera une scène renouvelée de cette fameuse séance de la Chambre où, du haut de la tribune dite nationale, un député catholique a cherché à flétrir un professeur de l'État, sans qu'aucun représentant de l'opinion dite libérale ait protesté contre cette atteinte sacrilége au droit naturel. Si c'est cela que l'on veut, qu'on le dise de suite et que la Maçonnerie ferme ses temples; elle n'a plus de raison d'être.

» J'aurais encore, Monsieur, bien des choses à vous dire; mais il me faudrait parler devant les profanes et mon serment arrête ma plume. Il est temps, d'ailleurs, que ce scandale finisse, et que nos ennemis ne jouissent pas davantage de nos divisions intestines; nous leur fesons réellement trop beau jeu. Néanmoins, s'il vous convenait de prolonger le débat, je suis prêt: car je réponds de mes actes, et je désire que la lumière se fasse pour tous.

» J. Goffin,
» *Membre du Grand-Orient de Belgique.* »

Mandé devant le Grand Orient, le F. Goffin eut à défendre les principes qu'il avait énoncés, et comme il fallait à toute force tranquilliser les peureux et arrêter les démissions qui pleuvaient de toutes parts, le Grand-Orient, imitant les *Animaux malades de la peste*, sacrifia le F. Joseph Goffin, quoique la plus grande partie de ses meneurs fût aussi coupable que la victime. Voici l'arrêté qu'il adopta le 1er mars 1856 par 16 voix contre 8 :

LE GR.·. OR.·. DE BELGIQUE,

Vu les décisions du Gr.·. Comité, en date des 25e J.·., 12e M.·., 5855 et 1er J.·., 1er M.·., 5856 ;

Ouï l'Exposé des faits, présenté au nom du Gr.·. Com.·. par l'organe de son rapporteur, le T.·. C.·. Fr.·. Henri Samuel, Gr.·. Exp.·. ;

Considérant que si le F.·. Jos. Goffin, de la R.·. □.·. *les Philadelphes* de l'Or.·. de Verviers, a pu user de son droit d'initiative et de sa liberté d'examen, en lisant dans la ten.·. du 20ᵉ J.:., 11ᵉ M.·. 5855, un discours et des propositions présentées par lui sous la forme d'un programme maçonn.·., il n'avait certes pas le droit :

1° De faire imprimer ce discours avant d'avoir provoqué une décision de sa □.·. et surtout avant que celle-ci n'en eût pris connaissance ;

2° De faire précéder ce discours de l'assertion, démontrée inexacte par des témoignages irrécusables (*), qu'il avait été imprimé « *en vertu d'une décision unanime de l'assemblée,* » assertion qui engageait la responsabilité d'une grande partie des Maç.·. belges, rendus solidaires, à leur insu, de l'œuvre personnelle du Fr.·. Jos. Goffin ;

3° De violer, par des expressions blessantes et des épithètes injurieuses pour une partie de la Maçonn.·., son serment de Maç.·., qui dit : « *Je jure d'aimer mes Fr.·.;* » de violer l'art. 137 des Règl.·. Gén.·. de l'Ordre, qui prescrit : « *que la Maç.·. doit se montrer d'un caractère conciliant ;* » de violer l'arrêté du Gr.·. Orient de Belgique, qui supprimant l'art. 135 du Règl.·., pose pour restriction à la liberté d'examen et de discussion, au sein des □□.·., le respect dû aux lois fondamentales du pays en matières politiques, et, en matières religieuses, la tolérance envers toutes les croyances ;

4° Qu'en outre, il n'avait pas le droit de faire de ce discours, prononcé en □.·., un objet de publication prof.·. et de mise en vente, à son bureau, par annonces insérées dans un journal prof.·.;

Considérant, d'autre part, que le droit de libre examen, exercé par le F.·. Jos.·. Goffin, en présentant ses propositions à la Ten.·. de la R.·. □.·. de Liége, n'enlève certes pas le droit aux autres Maç.·. d'examiner, à leur tour, et de repousser une solidarité qui leur est attribuée, à tort, par la presse du pays ;

Considérant d'ailleurs que l'art. 1ᵉʳ des Stat.·. Gén.·. de l'Ordre contient, au second §, le programme suivant : « *La Franc-Maçonn.·. a pour* » *but le perfectionnement moral de l'homme. Elle forme une société* » *choisie de FFF.·., dont la probité est reconnue, qui, liés par des sen-* » *timents de liberté, d'égalité et d'amitié réciproque, favorisent le bien,* » *empêchent le mal, exercent la bienfaisance dans le sens le plus étendu,* » *et se rendent utiles à la chose publique;* »

Considérant que ce programme si large, combiné avec l'arrêté du Gr.·. Orient, qui décrète la liberté d'examen, ne pourrait être que retréci par l'adoption d'un programme, borné à quelques propositions définies, qui fixerait l'action maçonn.·., indéfinie comme le progrès du génie humain ;

Considérant que la Maçonn.·. ne connaît d'autres limites que celles qu'elle s'est elle-même librement tracées ;

Que les enfreindre, serait exposer l'Ordre à subir les conséquences de toutes les commotions et de tous les retours politiques ;

(*) Voir plus loin le démenti authentique donné à cette double assertion du Grand-Orient par le F. Goffin. (Note de l'Auteur.)

Que l'exagération du progrès, — par la réaction qu'elle produit fatalement, — nuit à sa réalisation au lieu de le servir ;

Attendu qu'en examinant le projet de programme présenté par le Fr.·. Goffin, imprimé par ses soins et publié par divers journaux, on reste convaincu qu'il renferme des propositions dangereuses et contraires aux institutions du pays ;

LE GRAND ORIENT DE BELGIQUE,

Dans sa Ten.·. du 1er J.·. 1er M.·. 5856,

Les Col.·. consultées sur l'Exposé des faits, les Rapports et conclusions de son Gr.·. Com.·., et le Gr.·. Orat.·. entendu dans ses conclusions.

Arrête :

Article unique. — Les propositions formulées par le Fr.·. Jos.·. Goffin, sous forme de projet de programme maçonn.·., sont rejetées, et ce, sans préjudice des poursuites Maçonn.·. exercées contre ce Fr.·. par la R.·. ☐.·. *les Philadelphes* de l'Or.·. de Verviers ou à exercer contre lui en vertu des Stat.·. et Règl.·. Gén.·. de l'Ordre.

Fait à l'Or.·. de Bruxelles, le 1er J.·. du 1er M.·. 5856.

Le Gr.·. Maît.·. Nat.·. ad intérim,
(Signé) VERHAEGEN, aîné.

PAR MANDEMENT :

Le Fr.·. Exp.·. Fs Fns de Gr.·. Secr.·.,
(Signé) HENRI SAMUEL.

L'arrêté qui précède, prétend 1° que la loge de Verviers n'avait point pris connaissance du discours du F. Goffin avant que celui-ci le fit imprimer ; 2e qu'il est inexact que l'impression en ait été décrétée en vertu d'une décision unanime de l'Assemblée maçonnique tenue le 20 janvier 1856 à Liége. Or, le F. Goffin, dans son *Histoire populaire de la Franc-Maçonnerie* (page 456), donne au Grand-Orient le démenti le plus formel, et s'appuie sur les faits suivants qu'il relate après avoir reproduit « son morceau d'architecture : »

« Ce discours est accueilli par un tonnerre d'applaudissements qui durent plusieurs minutes ; l'assemblée se leva comme un seul homme pour demander l'impression et la distribution à toutes les loges. Le président proposa de faire imprimer ce morceau d'architecture aux frais de la loge de Liége ; mais le Vénérable des *Philadelphes* réclama cette mission en faveur de son atelier, auquel appartient le frère Goffin. De longues acclamations couvrent la dernière phrase de l'orateur. Un seul membre demande à présenter une observation ; le président lui refuse la parole, et ce frère quitte la salle.

» En présence d'une semblable manifestation, il était donc bien entendu que le discours serait imprimé à Verviers et distribué à toutes les loges de la Belgique.

» A la tenue qui suivit la fête de la *Parfaite Intelligence*, la loge de

Verviers nous demanda une seconde lecture du discours, avant de le livrer à l'impression. Cette dernière opération achevée, nous remîmes un millier d'exemplaires au frère secrétaire des *Philadelphes*, qui les expédia aux loges avec la circulaire suivante, dont le manuscrit original est entre nos mains :

« TTT.·. CCC.·. FFF.·.

» Au banquet de la fête solst.·. de la R.·. ▭ .·. *l'Intelligence et* » *l'Étoile réunies* à l'Or.·. de Liége, le 20e jour présent mois, le F.·. » J. Goffin a prononcé un discours maç.·. que les R.·. députés assistant » au banquet, ainsi que l'Atel.·. de Liége ont désiré voir livrer à l'im- » pression et distribuer à toutes les ▭, afin de discuter les principes » qu'il renferme. La députation de la R.·. ▭ des *Philadelphes* ayant » promis l'accomplissement de ce désir, nous avons la faveur de vous » envoyer ci-joint 25 exemplaires de cette pl.·.

» Notre atelier va s'occuper incessamment lui-même de la discussion » des idées émises dans ce discours; nous fesons des vœux, TTT.·. » CCC.·. FFF.·., pour que ce travail individuel des loges amène les » éléments d'un travail d'ensemble à un Congrès maçonnique prochain, » destiné à élaborer un programme satisfaisant aux idées progressives » de l'époque actuelle. »

« J'ai la faveur, etc. »

Il est donc évident que le Grand-Orient a dit chose contraire à la vérité, qui est du côté du F. Goffin. Celui-ci nous initie, du reste, à la suite qu'eut l'arrêté du corps régulateur de la Maçonnerie belge. Nous lisons page 463 et suivantes de son *Histoire populaire:*

« Il suffit de relire la circulaire adressée aux loges par le secrétaire des *Philadelphes* pour réduire à sa juste valeur la décision du Gr.·. Or.·. Mais, nous dira-t-on, pourquoi ne pas publier alors le document en question, afin de vous mettre à l'abri des soupçons outrageants de la presse pseudo-libérale? — Parce que, en admettant que nous eussions eu, à cette époque, le document entre nos mains, il nous fallait, pour le rendre public, ou violer notre serment de discrétion ou demander une permission qui nous serait refusée. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans les mêmes conditions; comme on le verra tantôt, nous ne relevons d'aucune autorité maçonnique en Belgique, et le grade dont nous sommes revêtu nous permet d'être seul juge de l'opportunité des publications relatives à l'institution.

» Le conseil de la loge des *Philadelphes*, sur les instances du Gr.·. Or.·., nous décréta d'accusation. Une tenue solennelle eut lieu le 15 mars et, après des débats très-animés, l'assemblée prononça notre acquittement à une grande majorité. Le lendemain nous envoyâmes au Vénérable notre démission de député au Gr.·. Or.·. de Bruxelles.

» Ces incidents causèrent une scission parmi les *Philadelphes*; la minorité qui avait voté contre nous, se retira pour fonder la loge des *Amis du Progrès*, qui n'eut qu'une durée éphémère et se rallia à la loge-mère au bout de quelques années; mais ils avaient eu du retentissement à l'extérieur, et au nombre des raisons qui déterminèrent le pouvoir su-

prême à nous infliger un blâme, il faut compter les remontrances qui surgirent de la part du Gr.·. Or.·. de Suède, dont le frère Verhaegen était le réprésentant, ainsi que du grand-maître de France, le prince Murat. Mais d'un autre côté, si cette déplorable affaire fut pour nous la source de beaucoup de déboires, elle nous valut l'approbation sympathique du Gr.·. Or.·. de New-York et de la *Grande Loge des Philadelphes de Memphis*, à Londres, qui sollicita bientôt son affiliation aux *Philadelphes* de Verviers. Des relations suivies s'établirent entre les deux ateliers; le premier nous choisit pour son garant d'amitié auprès des frères de Verviers; le second nomma le frère Louis Blanc pour représenter ceux-ci à l'Orient de Memphis.

» Le programme que nous avions soumis à l'examen des loges, fut l'objet d'une discussion sérieuse au sein du Gr.·. Or.·. de Memphis à Londres ; le comité liturgique de cet atelier fut chargé d'élaborer un rapport sur la nécessité absolue d'un exposé des principes maçonniques, et cette pièce remarquable, rédigée par le frère Rougée, de Montpellier, fut adressée à la loge de Verviers, qui en décida l'impression à plusieurs milliers d'exemplaires.

» Comme on doit le comprendre, les événements qui s'étaient produits à la suite de la fête du 20 janvier, avaient singulièrement refroidi les rapports qui existaient entre les *Philadelphes* et le Gr.·. Or.·. de Bruxelles; mais la loge de Verviers n'en continuait pas moins ses travaux avec la plus grande activité; au mois de juin, *elle prit une part considérable à la nomination des trois députés libéraux de l'arrondissement, et quelque temps après, elle décrétait l'impression des discours prononcés par le frère Verhaegen, à propos de la loi des couvents.* C'était un acte de bonne confraternité, qui prouve à l'évidence qu'elle considérait les principes avant tout, et qu'elle ne gardait pas rancune au Grand-Maître relativement aux faits antérieurs. On va voir néanmoins qu'on ne lui tint pas compte de cette conduite loyale et généreuse.

» Nos lecteurs se rappellent l'émotion soulevée dans le pays par les débats législatifs concernant le projet de loi sur la charité. Avant le retrait de ce projet, les *Philadelphes* avaient décidé la célébration de leur fête solsticiale, et ils se proposaient de donner à cette solennité le caractère qu'elle empruntait nécessairement aux circonstances politiques. Il n'y avait là rien de contraire aux principes et aux statuts de la Maçonnerie : l'art 135 était aboli depuis 1854, l'institution avait besoin de se retremper au sein d'une imposante réunion, pour faire face aux dangers qui menaçaient la patrie. Des invitations, accompagnées du programme de la fête, furent adressées à toutes les loges belges, et de nombreuses adhésions parvinrent au secrétaire de la loge de Verviers. Parmi ces dernières, nous noterons spécialement celle du Vénérable de *la Parfaite Union* de Mons, dans laquelle on lisait entre autres : « Je suis convaincu que la Maçonnerie, telle qu'elle fonctionne actuellement, rend » très-peu de services réels à la cause de la civilisation. Les Maçons, » individuellement, sont bons, mais l'association maçon.·. ne fait rien. » Ce n'est pas elle qui, *telle qu'elle fonctionne aujourd'hui*, retardera

» d'une heure la marche en arrière vers le passé, qu'exécutent en ce » moment le clergé et l'aristocratie financière réunis.

» Toutes mes sympathies sont acquises d'avance à toutes mesures qui » tendent à constituer la Maç.·. en une association active et sérieuse. » Y a-t-il moyen? C'est la question.

» J'apprendrai(1) avec le plus vif plaisir les mesures que votre R.·. L.·. » aura prises ou proposera dans ce but. »

« La fête avait été fixée au 7 juin : le 5, arrive une dépêche, signée du Grand-Maître et du Grand-Secrétaire au nom du Grand-Orient, invitant les *Philadelphes* à s'abstenir de cette manifestation, « inopportune et même dangereuse dans les circonstances actuelles. » Pareille dépêche avait été envoyée à tous les ateliers du pays. Le frère Verhaegen et son acolyte outrepassaient ici les pouvoirs qu'ils tenaient de la Maçonnerie, car leur défense avait été faite à l'insu, non seulement du Gr.·. Comité, mais encore du Gr.·. Or.·. Ce n'est pas tout : la veille de la fête, le Grand-Secrétaire se rend à Verviers, annonce qu'il a fait le tour de la Belgique pour empêcher les députations d'assister à notre réunion, et nous engage de nouveau à ne pas y donner suite. Il était trop tard : la fête eut lieu; elle fut splendide, et, le programme exécuté littéralement, tout se passa dans un ordre admirable.

» C'était défier l'autorité du Grand-Maître et s'exposer aux foudres du pouvoir régulateur. Après une procédure dans laquelle les formes les plus ordinaires de la justice furent violées, la loge des *Philadelphes* se trouva rayée du tableau de l'obédience. Elle n'en continua pas moins à suivre la voie qu'elle s'était tracée, et trois ans après, réunie aux *Amis du Progrès*, elle devenait plus forte que jamais.

» Pendant la période que nous venons de parcourir, que s'était-il passé dans les autres loges de la Belgique? Peu de chose, évidemment, puisque le Gr.·. Or.·. faisait le silence, ou se livrait à des abus d'autorité qui plongeaient la Maçonnerie dans la stupeur et l'indifférence. Celles de Liége, de Mons et l'*Espérance* de Bruxelles, s'occupaient pourtant de la partie morale et philanthropique de l'œuvre. Des publications importantes sur la condition des classes ouvrières, sur l'enseignement gratuit et obligatoire, étaient sorties de ces ateliers et d'abondantes aumônes avaient été distribuées aux malheureux. Mais nous ne cesserons de le répéter, ce n'est là qu'un diminutif de la tâche qui est dévolue au corps maçonnique et, pour nous servir des paroles du frère Verhaegen lui-même, les loges seraient grandement coupables si elles se bornaient à de stériles labeurs, alors que de toutes parts l'ennemi s'organise, alors que la ligue ténébreuse de l'ignorance tend ses piéges dans l'ombre, et augmente, par la peur et l'égoïsme, sa fatale puissance qui croît sans cesse.

» C'est à ce point de vue que les *Philadelphes* envisageaient la mission de l'Ordre, aussi, *les élections communales du mois d'octobre se firent-elles, comme de coutume, sous l'influence de la loge;* mais elles n'eurent

(1) Dans cette lettre le Vénérable s'excusait de ne pouvoir assister à la réunion.

point le résultat auquel on devait s'attendre, parce que les personnalités, mêlées à des questions d'appréciation, ne purent se mettre d'accord sur la liste qu'il fallait adopter. Elles provoquèrent même une scission nouvelle au sein de l'atelier, ce qui, pour nous, est une preuve éclatante de l'exubérance de sève et d'énergie qui caractérise la démocratie verviétoise. De ce conflit, naquit la loge des *Libres Penseurs*.

» Nous venions de donner notre démission des *Philadelphes* : elle fut suivie de la retraite de 22 frères, qui nous engagèrent fortement à fonder un nouvel atelier. Depuis deux ans, nous n'avions cessé d'entretenir d'excellents rapports avec la Grande Loge de Londres, dont nous étions le représentant en Belgique et sur le livre d'or de laquelle nous figurons avec le grade de Rose-Croix, à partir du 5 juin 1857. C'est à elle que nous nous adressâmes pour obtenir des lettres de constitution ; elles nous furent octroyées le 1er septembre 1858 et, le 3 octobre, la loge des *Libres Penseurs* était installée solennellement. Les travaux de cet atelier se distinguent par un cachet de démocratie très-avancée : c'est ainsi qu'il a résolu de n'admettre que des profanes qui auraient donné des épreuves concluantes de leur indépendance et de leur fermeté; qu'il a décidé, à l'unanimité, que ses membres prennent l'engagement formel et par écrit de ne pas recourir au ministère de l'Eglise, dans le cas où ils viendraient à contracter mariage; qu'ils se soumettent à l'obligation de ne point consentir, en cas de décès, à l'enterrement religieux et qu'à cet effet, ils signent un testament maçonnique (1), qui assure, d'une manière rigoureuse, l'exécution de cette obligation. Une bibliothèque, composée d'ouvrages maçonniques, a été créée aux *Libres Penseurs*, et ceux-ci ont pris, en 1858, l'initiative d'une pétition aux Chambres en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire, pétition qui a été couverte de 600 signatures honorables de Verviers et des environs. Cette loge compte actuellement 35 membres dévoués ; le 13 mars 1859, elle a perdu le frère Victor Crespin, de Bruxelles, enterré civilement par les *Solidaires* et la Société de l'*Affranchissement*, et dont les funérailles maçonniques ont été célébrées à Verviers quelques jours après.

» Différentes publications ont signalé les dernières années de l'histoire des loges belges; nous citerons principalement : *Réponse d'un démocrate verviétois* à la brochure intitulée : *Du parti libéral et de ses diverses nuances*, par Funck, avocat, réponse dans laquelle les vrais principes en matière de libre examen et de libéralisme sont posés d'une manière brillante et rationnelle; puis l'*Almanach populaire liégeois*, petit recueil

(1) Voici la principale partie de cet abominable testament :

« Les convictions de toute ma vie ont été celles d'un *Libre-Penseur*. Or, je tiens à » mourir comme j'ai vécu. Ici ou ailleurs, aujourd'hui ou plus tard, je prie donc mes » amis et frères en Maçonnerie, quand viendra le moment suprême de l'agonie, de » veiller à mon chevet, afin d'en écarter ceux dont les obsessions intéressées pourraient » triompher de la faiblesse humaine.

» Libre j'ai vécu, libre je veux mourir.

» Sorti du Grand-Tout, j'y retournerai avec la tranquillité d'une conscience irrépro» chable. Tel est mon dernier vœu. »

Nous empruntons cette formule à la *Chaîne d'Union*, journal maçonnique de Londres, du 15 Juin 1865. (NOTE DE L'AUTEUR.)

rempli d'excellents articles à l'usage de tous, et qui a eu le mérite de soulever la colère et la réprobation du jésuitisme, ce qui prouve qu'il a visé juste et que les catholiques ont apprécié la portée de ses coups. C'EST ENCORE A LA MAÇONNERIE QUE L'ON DOIT L'ÉTABLISSEMENT des *Bibliothèques populaires*, dont la ville de Liége, sur la proposition du conseiller Hénaux, a pris la louable initiative. Cette institution est appelée à rendre d'immenses services aux classes laborieuses; mais pour qu'elle produise des résultats satisfaisants, elle a besoin d'un complément indispensable : l'enseignement gratuit et obligatoire par la révision de la loi sur l'instruction primaire. C'est sur cette question que doivent se concentrer les efforts de la Maçonnerie : il n'y a pas de temps à perdre, si l'on veut réellement l'amélioration morale et matérielle du peuple. »

DOCUMENT X.

Fondation d'un journal central maçonnique en Belgique.

(Extrait d'une pièce authentique portant le n° 708 d'annotation.)

Dans cette pièce, signée par le grand secrétaire du Grand-Orient de Belgique, nous lisons ce qui suit :

DÉCISION SUR L'ORGANISATION D'UN JOURNAL CENTRAL CHARGÉ DE DÉFENDRE ET DE PROPAGER LES PRINCIPES MAÇONN.·. DU 24 JUIN 5854, A PUBLIER SOUS LA DIRECTION DU GR.·. COM.·.

Le Gr.·. Orient a décidé de charger le Fr.·. Gr.·. Sec.·. d'inviter les RR.·. ⊡.·. de l'Obéd.·., en retard de faire connaître leur avis sur cet important objet, de vouloir bien lui adresser, le plus tôt possible, le résultat de leurs délibérations à cet égard, ainsi que sur l'amendement suivant, proposé par un Membr.·. du Gr.·. Orient, aux conclusions du Fr.·. Rapporteur.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Par les soins du Gr.·. Com.·. constituer une Société ; — émettre 80 actions à 1,000 francs, donnant droit à recevoir le journal *gratis*, plus à une part éventuelle dans les bénéfices ; — une autre part des bénéfices, à fixer dans l'acte de société, servira à l'amortissement, par le sort, des actions ; — les actions amorties, le journal appartiendra au Gr.·. Or.·., qui y trouvera des ressources. — Les actions seront payées, 50 % la première année ; le reste, les deux années suivantes : en trois années, suivant les besoins.

» Les petites bourses pourront se cotiser pour prendre entre plusieurs FF.·. une seule action. — Les 500 premiers abonnements souscrits par des FFF.·., jouiront d'une diminution du prix de l'abonnement.

» Le Gr.·. Com.·. aura seul la haute main sur le journal, ses employés, sa rédaction et son administration.

» Le journal ne portera pas un titre maçonn.·. Il professera franchement les principes maçon.·. et défendra quand il sera nécessaire, la Maçonn.·. contre les attaques des journaux jésuites, etc. »

En lui adressant votre avis sur cet amendement, veuillez, en même temps, faire connaître au Gr.·. Orient l'appui que vos RR.·. ⊡.·. sont disposées à lui accorder et celui qu'elles espèrent trouver parmi les FFr.·. de leurs Or.·. respectifs.

Le Grand Orient n'a pas donné suite au projet ci-dessus développé : il lui a paru plus utile à la cause maçonnique de favoriser plusieurs des journaux existants qui défendent les intérêts de l'Ordre d'après l'impulsion qui leur est donnée.

TREIZIÈME SÉRIE.

—

DOCUMENT UNIQUE.

L'HISTOIRE D'UN RÊVE RACONTÉ PAR LA FOLIE,

ou

LE DISCOURS PRONONCÉ PAR LE GRAND-ORATEUR DU GRAND-ORIENT, LE F. DEFRÉ, LORS DES FUNÉRAILLES CÉLÉBRÉES LE 10 FÉVRIER 1866, AU GRAND-ORIENT DE BRUXELLES, EN MÉMOIRE DE LÉOPOLD I, ROI DES BELGES.

(Voir le compte rendu de cette *Cérémonie funèbre*, Bruxelles 1866, chez A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie.)

La Franc-Maçonnerie n'est guère prodigue de publications; elle se tait particulièrement sur ce qui se fait dans l'intérieur de ses temples. Ses annales, ses planches, ses morceaux d'architecture, ses livres d'or, les tracés de ses fêtes solsticiales sont soigneusement soustraits aux yeux des profanes. S'il arrive que quelque pièce de ce genre tombe entre leurs mains et soit l'objet de leur critique, la loge se tire d'affaire en disant que la pièce incriminée ne contient que les opinions individuelles de l'auteur, et qu'un Ordre n'est pas responsable des écarts de chacun de ses membres. Lors de la mort de Léopold I, Roi des Belges, le Grand-Orient, dérogeant à ses habitudes, livra lui-même à la publicité le compte-rendu de la fête funèbre qu'il a célébrée en mémoire de ce prince. Sans vanité, nous pouvons nous flatter de ne pas avoir été étrangers aux motifs qui ont déterminé cette publication : quelque jours après la cérémonie Maçonnique, nous fûmes à même d'insérer dans *la Patrie*, de Bruges, une relation étendue de cette mômerie. Le Grand-Orient s'en émut, et il décida l'impression du « tracé, » qui porte les signatures du Grand-Maître national, Joseph Van Schoor, et du Grand Secrétaire, Charles Lemaieur. La Maçonnerie reconnaît donc hautement ce Tracé comme sien.

Si, à ce titre de primeurs maçonniques écloses au soleil de la publicité, ces pages ont une haute valeur, elles acquièrent un nouveau prix du sujet qu'elles traitent. Elles exposent la cérémonie funèbre célébrée pour le premier Roi des Belges, et elles contiennent son panégyrique, prononcé par le Grand Orateur du Grand-Orient devant l'auditoire le plus nombreux et le plus brillant que la Loge eût encore réuni en Belgique, auditoire composé de mille à douze cents porte-tablier.

L'*Écho du Parlement*, du 13 avril 1866, porte ce nombre à quinze cents. Un autre journal (*Die Freimaurer-Zeitung*, de Leipzig) ne le porte qu'à huit cents. Mais ce journal affirme que presque toutes les autorités maçonniques de l'Europe y étaient représentées, et suppléaient ainsi au nombre par la qualité.

A leur tête se trouvait le Grand-Maître Van Schoor qui, avec l'assis-

tance de ses deux acolythes, Sigart et Bourlard, faisait la fonction de hiérophante. A côté du trône du Grand-Maître figurait, d'un côté, le F. Ranwet, Grand-Commandeur du Suprême-Conseil, et de l'autre, le F. Defacqz, ex-Grand-Maître National. A l'Orient étaient placés des Maçons qualifiés, tels que les représentants du Grand-Orient d'Italie (le F. Hochstein); celui de la loge chapitrale et aréopagique *Carthage et Utique*, à l'Orient de Tunis (le F. Lemaicur); celui de la loge *l'Espérance*, à l'Orient de Berne (le F. Couvreur); les députés de la loge le *Septentrion*, à l'Orient de Gand, et les députés des loges de Dordrecht, d'Amsterdam, de l'Allemagne, des Etats-Unis, etc.

L'appréciation si diverse que font du « morceau d'architecture » du Grand-Orateur en titre les différents organes de la publicité, est bien propre à donner à cette pièce un surcroît d'intérêt.

Les journaux conservateurs dépeignent ce discours comme la plus triste rapsodie qui soit tombée d'une bouche humaine. Plusieurs feuilles libérales mêmes n'en jugent pas bien favorablement. L'*Écho de Liége* tient que l'Orateur ne s'était pas placé à la hauteur de sa mission et dit qu'il a parlé au milieu de l'inattention générale. Pareillement le journal *la Liberté* affirme que les partisans les plus sincères de l'Orateur confessent que son discours a été, pour ne rien dire de plus, au-dessous du médiocre.

En revanche, les autres journaux du parti maçonnique, en parlent avec éloge, sans restriction aucune.

« Nous venons, dit le *Précurseur* d'Anvers, de lire ce discours dans le compte-rendu de la cérémonie que public le Grand-Orient ; et nous n'y avons trouvé que l'expression d'idées nobles et pratiques et de sentiments qui ne peuvent froisser aucune conviction religieuse. Nous en laissons juges tous nos lecteurs, afin qu'ils apprécient une fois de plus la bonne foi de la presse ultramontaine. » (13 avril 1866.) De même l'*Écho du Parlement*, après avoir reproduit une grande partie de ce discours, ajoute : « A tout ceci nous n'avons pas d'objections à faire, et nous invitons les feuilles cléricales à présenter les leurs. » (13 avril 1866.)

Eh bien! nous nous rendons à l'invitation du journal maçonnique, et, pour être courts, nous résumons toutes nos objections au « morceau d'architecture » du F. Defré, en déclarant : 1° que ce discours n'est, d'un bout à l'autre, qu'un tissu de contre-vérités; 2° qu'il ne mérite d'être défini autrement que « l'histoire d'un rêve raconté par la folie, » et 3° que ce rêve colossal, si jamais la Maçonnerie possède quelque Homère, pourrait lui fournir le sujet de tout un poëme épique, lequel, d'après l'ordre des idées qui règne dans le discours du F. Defré, pourrait se diviser en cinq chants, dont voici le sommaire :

(1) Pour éviter les désagréments du déplacement et les frais du voyage, les Grands-Orients et les loges étrangères s'étaient fait représenter par des Maçons habitant Bruxelles. De la sorte les frais de représentation de toutes ces loges étrangères, y compris celle de *Carthage et d'Utique*, à l'Orient de Tunis, dans les États Barbaresques, ne montaient guère qu'à cinq francs et quelques centimes, coût du port des lettres qui leur avaient transmis l'acte de délégation.

1re partie du rêve du F. Defré : INITIATION DE LÉOPOLD, LE 1er SEPTEMBRE 1813, A LA LOGE *l'Espérance*, de Berne. — Premier Chant.

2e partie du rêve du F. Defré : PROMOTION DU F. LÉOPOLD AU GRADE DE CHEVALIER KADOSCH, 30e. — Deuxième Chant.

3e partie du rêve du F. Defré : PROTECTION SPÉCIALE ACCORDÉE A LA FRANC-MAÇONNERIE BELGE PAR LÉOPOLD PENDANT LES TRENTE-CINQ ANNÉES DE SON RÈGNE. — Troisième Chant.

4e partie du rêve du F. Defré : MORT MAÇONNIQUE DE LÉOPOLD I. — Quatrième Chant.

5e partie du rêve du F. Defré : SÉJOUR DE LÉOPOLD DANS LES CHAMPS-ÉLYSÉES DU CIEL MAÇONNIQUE. — Cinquième Chant.

Le lecteur trouvera le sommaire de ce rêve épique du F. Defré dans l'analyse de son discours que contiennent les chapitres suivants :

PREMIÈRE PARTIE DU RÊVE DU F. DEFRÉ.

INITIATION DU F. LÉOPOLD A BERNE, LE 1er SEPTEMBRE 1813.

Le F. Defré déclare, d'un ton d'oracle, que Léopold fut initié à Berne, à la loge de *l'Espérance*, et que « le 1er septembre 1813, il y reçut le grade d'apprenti. » (*Cérémonie funèbre*, etc., p. 28.) Mais notre orateur est à plus de cent lieues de la vérité. Ce jour-là, surlendemain de la bataille de Culm, Léopold se trouvait près de Tœplitz en Bohème, où il commandait une division de l'armée coalisée qui remporta ce jour-là une victoire éclatante sur le corps d'armée du général Van Damme.

On y avait fait prisonnier ce commandant avec trois autres généraux et six à sept mille soldats, et tout un parc d'artillerie était tombé au pouvoir des alliés. Donc, loin de frapper à la porte de la loge de Berne et d'y demander, le bandeau sur les yeux, la lumière maçonnique, comme le F. Defré le prétend, Léopold s'occupait le 1er septembre de choses moins frivoles. Empressé de cueillir le fruit de la victoire, il dirigeait sur Laun et autres villes de l'intérieur des colonnes de prisonniers, et tournait contre les Français les canons qu'il leur avait enlevés. Vraiment le F. Defré n'a pas la main heureuse : entre tant de milliers de jours qui se sont écoulés depuis un demi-siècle et plus, il ne pouvait faire un choix plus gauche qu'en désignant le 1er septembre 1813 comme la date où Léopold ceignit le tablier maçonnique. Comment s'est-il mépris à ce point ? Il aurait dû, au moins, consulter quelque manuel d'histoire. Puis, ce qui est plus étonnant encore, comment, parmi tant de centaines de Maçons qui avaient entendu ce discours, n'y en a-t-il eu aucun qui ait empêché l'impression d'une aussi grosse balourdise?

Le Grand-Maître Verhaegen qui, comme tout le monde le sait, était assez avancé en morale indépendante pour donner à son aise un croc-en-jambe à la vérité, le F. Verhaegen, dans le discours qu'il prononça lors de la fête solsticiale du 24 juin 1854, en parlant de l'initiation de Léopold, s'y prit plus prudemment : pour ne pas s'exposer à être démenti, il se contenta de dire vaguement, sans préciser ni date ni lieu, que « Léopold avait reçu l'initiation dans une des principales loges de l'Allemagne. (*Tracé* de cette fête, p. 25.) Il y a donc ici non seulement

erreur évidente, mais encore contradiction entre deux autorités maçonniques. Le F. Defré prétend que le roi Léopold a été reçu Maçon en Suisse, le F. Verhaegen soutient qu'il a été initié en Allemagne. Que ces messieurs se débrouillent. *Non nostrum tantas componere lites.*

DEUXIÈME PARTIE DU RÊVE DU F. DEFRÉ.

Vie maçonnique de Léopold pendant son séjour en Angleterre.

D'après le F. Defré, le F. Léopold, initié en Suisse au rit français, se serait affilié en Angleterre au rit écossais, et aurait été premier surveillant à la loge de l'*Amitié*, à l'Orient de Londres (1), où en récompense de son zèle et de son dévouement à l'Ordre, il aurait été promu au grade de chevalier *Kadosch* 30me. Arrivé à cette partie de son discours, l'orateur se fait catéchiste : pour l'instruction de ses auditeurs, qui ne semblent pas être très forts sur l'article *Kadosch*, il leur explique le sens du mot et de la chose : « *Kadosch*, dit-il, signific *sainteté de la vie*, et, pour qu'on ne confonde pas les saints *Kadoschs* avec les Saints de l'Église catholique, il a soin d'ajouter que le saint *Kadosch* prend pour règle infaillible de sa conduite, non les lois de l'Evangile, mais « les lois naturelles qu'il regarde comme émanées du Sublime Architecte des mondes (2). »

Notre catéchiste remarque que, outre la croyance au sublime architecte des mondes, « le chevalier *Kadosch* a encore trois autres croyances : un Dieu, unique créateur et conservateur de toutes choses, l'immortalité de l'âme et le perfectionnement de l'esprit humain. »

Pour nous, nous déclarons qu'en entendant déraisonner de la sorte le F. Defré, il nous est impossible de croire au perfectionnement de l'esprit humain, comme il nous est impossible de comprendre, et encore moins de croire, qu'à côté d'un Dieu, unique créateur et conservateur de toutes choses, il y ait encore un *Architecte des mondes*, de qui, selon le

(1) L'*Avenir national*, de Paris dit, qu'il exerça cette fonction, non à la loge de l'*Amitié*, mais à celle de *la Lumière*. Il est bien possible qu'il ne l'ait exercée ni à l'une ni à l'autre.

(2) La note suivante du *Bien Public* fournit une nouvelle preuve que les Maçons sont, dans leur argot et dans tout leur langage, plus changeants que les caméléons :

« En parlant de la séance maçonnique donnée à la Loge de Bruxelles, en l'honneur de Léopold Ier, nous avons donné, *d'après le Compte-rendu officiel* de la fête, au défunt son titre de *Chevalier Kadosch*. *L'Echo du Parlement* nous apprend ce matin que ce mot *Kadosch* est « *un terme d'une véritable obscénité politique.* »

» Il se peut que la feuille officieuse ait raison. Nous ne sommes pas initiés, comme elle, aux secrètes richesses de l'argot maçonnique. Il ne nous en coûte donc pas de désavouer tout ce que ce terrible mot de *Kadosch* peut avoir, à notre insu, de contraire à la décence. Qu'il nous soit permis cependant d'abriter notre erreur sous l'autorité du V.·. F.·. Defré. « Le mot *Kadosch*, dit-il, dans son fameux discours funèbre, signifie « *sainteté de la vie.* » Notre crime involontaire serait donc d'avoir parlé de la *sainteté de la vie* de S. M. Léopold Ier. Qu'est-ce qu'il peut y avoir d'obscène là-dedans ?... Nous n'en savons rien ; il n'y a que des raffinés, comme les talons rouges de l'*Echo du Parlement*, pour voir partout des allusions et des mots à double sens.

» Quant à nous, nous protestons de la parfaite loyauté de nos intentions et, à propos du mot *Kadosch*, nous répétons comme Edouard III, à propos de la fameuse jarretière : « *Honni soit qui mal y pense !* »

F. Defré, « émanent les lois naturelles que le Chevalier *Kadosch* prend pour règle infaillible de sa conduite. » Nous pensons que le F. Defré est le premier maçon qui ait parlé de son *Architecte des mondes* comme d'un être distinct de Dieu, comme un Dieu surnuméraire. Dans le système du F. Defré, le *Grand Architecte des mondes* semble être une espèce de divinité parasite qui enlace le Dieu créateur et conservateur, à peu près comme le lierre enlace l'arbre, avec cette différence néanmoins que le *Grand Architecte des mondes* laisse vivre et agir le Dieu créateur et conservateur, tandis que le lierre enlève la sève de l'arbre et parfois le fait périr : *Sicut hedera serpens arboreas vires enecat* (Phèdre).

Mais laissons là le F. Defré avec le décousu de ses idées, et consultons un maçon plus clair, plus sensé, afin qu'il nous apprenne ce qu'est en réalité un chevalier *Kadosch*. Adressons-nous au F. Ragon qui publia, avec l'autorisation et l'approbation du Grand-Orient de France, son *Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes.* (Paris, chez Berlandier 1843).

Dans ses *Explications du grade de Grand-Élu, Chevalier Kadosch, ou Chevalier de l'Aigle-Blanc et Noir* (30e *degré*), Ragon signale tout d'abord l'importance de ce grade.

« Les doctrines professées dans le grade de *Kadosch*, dit-il, forment » le complément essentiel de la *véritable* Maçonnerie. »

Et il ajoute plus loin :

« Ce grade porte avec raison le titre de *Nec plus ultrà*. Les trois » degrés au-dessus ne sont qu'administratifs. Les Chevaliers *Kadosch* » (30e degré) forment un aréopage conservateur, dépositaire de traditions » non altérées, et qui ne doit être composé que de l'élite des maçons. » (p. 398.)

L'interprétation de ce grade nous apprend quelles sont ces doctrines, quelles sont ces traditions :

« Il y a dans ce grade quatre appartements : l'initiation s'accomplit dans le quatrième.

» *Premier appartement*. Il est tendu en noir, éclairé par une seule lampe de forme triangulaire suspendue à la voûte. Il communique à un caveau, espèce de cabinet de réflexion où se trouvent confondus les symboles de la destruction et de la mort. Ce lieu sépulcral et silencieux, cet appareil funèbre et les questions qui partent d'un cercueil inspirent au candidat de sérieuses réflexions. Cette sombre allégorie lui rappelle les dangers auxquels se sont exposés « les propagateurs de la philosophie, » Socrate, *Jésus*, Galilée et beaucoup d'autres, et lui donne à penser » qu'il pourra peut-être un jour s'y trouver également exposé ; c'est » dans cette prévision qu'une voix lui crie : *Si tu ne te sens pas le cou-* » *rage d'affronter les plus grands dangers, retourne sur tes pas !* » (p. 391.)

» Le candidat persévère.

» *Deuxième appartement*. Il est tendu en blanc. Deux autels occupent » le centre ; sur l'un est une urne pleine d'esprit de vin qui éclaire la

» salle; sur l'autre autel est un réchaud avec du feu et de l'encens à côté; » un aigle aux ailes déployées est suspendu au-dessus du *Delta*. Cette » pièce n'est occupée que par le frère sacrificateur, qui, sur la demande » de l'aspirant, a été introduit dans le temple de la Vertu, et qui lui dit :

» Mortel, prosterne-toi! »

» Le candidat obéit, jette de l'encens sur le feu et entend une invocation adressée par le sacrificateur à la Sagesse toute-puissante.

» Relève-toi, et poursuis ta route, dit ensuite l'introducteur au récipiendaire.

» *Troisième appartement*. Sa tenture est bleue, sa voûte est étoilée; » il n'est éclairé que par trois bougies jaunes. C'est l'aréopage, c'est-à- » dire la réunion des sages.

» Le président rappelle à l'introducteur qu'on ne peut admettre aux » derniers mystères que ceux que l'intégrité, la réputation intacte et la » probité la plus épurée placent au-dessus du vulgaire; ceux que la » fidélité, le zèle et la fermeté mettent au-dessus de toute crainte, *ceux* » *qui, dégagés de tous préjugés, sont susceptibles d'adopter les principes* » *philosophiques*, enfin ceux dont le génie, guidé par la raison, peut » atteindre, à la découverte de la vérité, en perçant le sombre voile » qui dérobe aux mortels les mystères de la nature.

» L'introducteur ayant répondu de l'aspirant comme de lui-même, il » l'introduit avec les formalités voulues dans le :

» *Quatrième appartement*, où se tient le conseil souverain des grands » élus chevaliers *Kadosch*. Cet appartement est tendu en rouge; à l'est, » est un trône surmonté d'un double aigle couronné, les ailes déployées, » tenant un glaive dans ses serres. Dans ce local, éclairé de douze bougies » jaunes, le chapitre prend le titre de *Sénat*, c'est à dire assemblée des » *Anciens*; les frères se nomment *Chevaliers*.

» Parvenu dans ce divin sanctuaire, le candidat apprend les engage- » ments qu'il contracte, puis on lui fait monter et descendre une échelle » mystérieuse qui, par sa forme, rappelle le Delta. (P. 393.)

» Les emblêmes de ce grade sont une *croix* et un *serpent* à trois têtes.

» Le serpent désigne le mauvais principe, ses trois têtes seront l'em- » blème des abus ou du mal qui s'introduit dans les trois hautes classes » de la société : la tête du serpent qui porte une couronne indique les » *Souverains*, celle qui porte *une tiare* ou *clef* indique les *Papes*, celle » qui porte un glaive indique l'*Armée*.

» Le grand initié qui occupe des positions civiles doit veiller, dans » l'intérêt de sa patrie et de la philosophie, à la répression de ces abus.

» Comme gage de ses engagements, le récipiendiaire *abat avec le* » *poignard les trois têtes du serpent*.

» .... Le premier cri de vengeance s'échappe du grade d'élu, il se ré- » pète dans le 29e degré et reparaît dans ce grade. »

Telle est l'idée que nous donne du chevalier *Kadosch* le F. Ragon, dans un ouvrage approuvé par le Grand-Orient de France.

Les écrivains maçons conviennent généralement que le grade de *Kadosch* se rapporte à la suppression de l'Ordre des Templiers. Le

F. Thory dit même explicitement « qu'il comprend la vengeance des Templiers. » (*Acta Latomorum*, t. I, p. 52), et le *Manuel universel de la Franc-Maçonnerie* (Allgemeine Handbuch der Freimaurerei. Leipzig, 1864, art. *Kadosch*,) fait observer qu'une partie des cahiers d'instruction qu'on met entre les mains des candidats de ce grade, traite de la suppression de l'Ordre du Temple, et il dit que c'est là la raison pour laquelle on les revêt de l'habit noir orné d'une croix rouge sur un fond blanc. D'après le même *Manuel*, le grade de *Kadosch* résume en lui toute la doctrine du système du rit écossais et rappelle à ceux qui y sont promus le devoir de combattre la *superstition*, c'est-à-dire toute religion qui a la révélation pour base.

« Presque tous les rites maçonniques, dit Thory, qui sont répandus en France et chez l'étranger, présentent pour but final, dans leurs derniers grades, la restauration de l'Ordre du Temple et font rapporter toutes leurs allégories à la mort de Jacques Morlay. » (*Acta Latomorum*, t. II, p. 342.)

Le F. Clavel ne nous donne guère une idée plus favorable du grade de *Kadosch*. « En 1743, dit-il, des novateurs hardis composèrent à Lyon le grade de *Kadosch*, ou de *Saint*, dirigé, à la manière antique, contre toutes les *tyrannies*, et d'où sont dérivés les grades à poignards. » (*Hist. pittor. de la F.-M.*, 3me édit., Paris, 1844, p. 166.) Ainsi qu'on entend plus haut par *superstition* toute croyance à une religion révélée, l'on entend ici par *tyrannie* toute autorité, tout pouvoir politique, y compris les armées dont le pouvoir politique a besoin pour se maintenir. Ce sont-là les trois têtes du serpent (la couronne, la tiare et le glaive,) dont il a été fait mention ci-dessus dans la citation empruntée au *Cours philosophique* de Ragon.

Et c'est de ce grade de *Kadosch* (que la Maçonnerie appelle *sainteté* et que nous appelons *crime*,) qu'on prétend que le Roi Léopold fut revêtu! de ce grade qui a pour emblême une croix et un serpent à trois têtes dont l'une représente le Pape, l'autre le Souverain et la troisième l'armée, et que le récipiendaire doit abattre avec le poignard! L'on conçoit que le F. Defré soit revêtu de ce grade à poignard, lui qui s'est prosterné devant la grande figure de Mazzini, l'homme du poignard, le théoricien de l'assassinat politique et condamné deux fois à mort pour crime de régicide, lui qui s'est déclaré prêt à suivre, tête et pieds nus, jusqu'au bout du monde, ce conspirateur et cet assassin des rois; il a pu être récompensé de son zèle et de son dévouement à l'Ordre par la haute distinction de *Kadosch* Mais prétendre que le Roi Léopold, le fondateur de notre nationalité, ce Souverain si vénéré, dont toute l'Europe admirait le bon sens et l'esprit de justice, ait été souillé du grade de *Kadosch*, c'est joindre une suprême absurdité à une infâme calomnie.

N'insistons pas davantage, et passons.

TROISIÈME PARTIE DU RÊVE DU F. DEFRÉ.

Protection spéciale accordée a la maçonnerie belge par le roi Léopold Ier.

Le Grand-Maître Van Schoor, faisant part aux loges de son obédience de la mort de l'illustre Frère Léopold, dit que ce prince, dès qu'il fut monté sur le trône, s'empressa d'accorder à la Maçonnerie « sa haute et puissante protection » (p. 5), et le F. Defré, pour confirmer le dire du F. Van Schoor, cite l'article XII du statut Maçonnique, qui prescrit que tous les actes émanant du Grand-Orient belge seront intitulés : *A la gloire du Grand-Architecte de l'univers* ET SOUS LA PROTECTION SPÉCIALE DE SA MAJESTÉ LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES. Il est fâcheux que le Grand-Orient n'ait pas jugé à propos de nous communiquer la lettre du roi ou quelque autre pièce authentique, servant à constater qu'effectivement le roi l'avait autorisé à publier, sous le couvert de la protection royale, tous les actes qui émaneraient de lui (1). Ce silence est d'autant plus étonnant que la Maçonnerie a la coutume de faire sonner bien haut, dans toutes les feuilles de son parti, les moindres faveurs qu'elle reçoit des princes et des grands. Surtout ici la production d'une pièce probante était nécessaire, attendu que le roi Léopold n'a jamais posé un acte duquel l'on pourrait induire qu'il favorisait la société maçonnique ou même qu'il en faisait grand cas. En effet, pendant près de trente-cinq ans qu'il passa sur le sol belge, — lui qui, à ce qu'on prétend, avait mérité en Angleterre par son zèle et son dévouement à l'Ordre, d'être élevé au grade de *Kadosch* et d'être devenu ainsi la personnification de la sainteté maçonnique, — ce Frère éminent qu'on nous dépeint comme le type des vrais Maçons, n'a jamais assisté à une tenue de fête des loges.

Aussi le Grand-Commandeur Ranwet l'avoue-t-il avec une grande naïveté : « L'illustre Frère Léopold, dit-il (p. 15), ne pouvait pas assister » aux fêtes et tenues maçonniques. » — Seulement le F. Ranwet a oublié de nous dire quelle cause l'empêchait. Le roi Léopold qui assista tant de fois au *Te Deum* et aux services funèbres célébrés aux fêtes de septembre dans l'église de St. Gudule, qui assista même au couronnement de la Vierge dans l'église de la Chapelle de Bruxelles ; lui qui visita le petit séminaire de Malines et même le collége des Jésuites de Namur, pourquoi n'aurait il pas pu assister aux fêtes et tenues maçonniques s'il en avait eu la moindre envie ?

Il n'est pas à croire que le F. Ranwet ait voulu dire que la qualité de chef de l'État ait empêché le F. Léopold de fréquenter la loge ; ce ne serait rien moins que l'accuser de lâcheté. Un Maçon, surtout un

(1) Cette pièce n'existe pas, et ce qui le prouve, c'est la phrase suivante extraite de l'*Annuaire maçonnique du Gr∴ Or∴ de Belgique*, pour 1840, où nous lisons. Un des premiers actes du Gr∴ Or∴, fut de placer la Maçonnerie régulière sous la protection du Roi. » (p. 129.) Assurément la protection constitutionnelle ne pouvait pas plus être déniée aux Maçons qu'aux autres citoyens belges, mais il n'y a pas eu de protection *spéciale*, c'est le Grand Orient qui est seul l'auteur du tracé destiné à en imposer aux niais.

dignitaire Maçon, qui n'oserait se montrer tel qu'il est, et qui cacherait son tablier, serait considéré en loge comme un officier de l'armée qui rougirait de ses épaulettes et les mettrait en poche.

La conduite des rois de Prusse prouve que la qualité de chef de l'État n'est pas incompatible avec la profession publique de la Maçonnerie, ni avec l'exercice public du protectorat de cette secte. Bien des fois les rois de Prusse assistèrent aux tenues et fêtes Maçonniques et bien des fois aussi, ils prirent fait et cause pour les Maçons contre ceux qui ne l'étaient pas (1).

(1) Les rois de Prusse sont, au moins depuis l'avénement de Frédéric II au trône en 1740, les défenseurs zélés et constants de le Maçonnerie. Comme le remarquait naguères le Grand-Maître Selasinsky, dans sa brochure intitulée *Franc-Maçonnerie et Christianisme* (Berlin 1854), la monarchie prussienne et la papauté sont, entre toutes les grandes puissances de l'Europe, les seules qui aient tenu à l'égard de la Franc-Maçonnerie une conduite constamment uniforme, mais diamétralement opposée, le Prusse en la protégeant, la Papauté en la combattant. En outre, comme le remarquait encore le F. Selasinsky, la Maçonnerie allemande dut plus d'une fois son salut aux rois de Prusse. Ce fut Frédéric-Guillaume II, qui conjointement avec le duc de Brunswick, fit échouer en 1794 la proposition de l'Autriche, à la diète de Ratisbonne, d'interdire les loges; comme ce fut Frédéric-Guilleme III qui, au congrès de Troppau en 1820 et de Laybach en 1821, s'opposa vigoureusement aux pressantes propositions des empereurs de Russie et d'Autriche, tendantes à extirper totalement la Maçonnerie.

Déjà en 1738, Frédéric II, n'étant encore qu'héritier présomptif de la couronne, fut, à l'insu de son père, initié à l'Ordre, par le Vénérable de la loge de Brunswick. Monté sur le trône en 1740, il ne tarda pas à se déclarer ouvertement Maçon et tint lui-même le maillet de Vénérable à la loge de Charlottenbourg, où il donna la *lumière* à son frère Henri-Guillaume, au margrave Charles de Brandebourg et au duc Frédéric de Holstein-Beck. Peu après, la loge des *Trois Globes*, qu'il avait érigée en loge-mère, le choisit pour Grand-Maître. Sous ses successeurs Frédéric Guillaume II (1786-1797) et Frédéric-Guillaume III (1797-1840) la Maçonnerie continua à jouir de la bienveillance royale. Ce dernier, il est vrai, à cause de l'agitation de la France, défendit en 1798 toutes les sociétés secrètes, y compris les loges maçonniques pour autant qu'elles dépendraient de Grandes-Loges étrangères; mais il autorisa toutes celles qui seraient affiliées à l'une des trois Loges-mères de Berlin (les *Trois-Globes*, la *Grande-Loge Nationale* et la *Royale-York de l'Amitié*), lesquelles étaient responsables de tous les événements. Un édit détermina en même temps les rapports entre l'État et la Maçonnerie. D'où vient, comme le remarque le F. Selssinsky, que la Prusse est encore aujourd'hui le seul État dans lequel l'Ordre Maçonnique jouit d'une protection légale? Frédéric-Guillaume III donna, vers la fin de son long règne, au commencement de 1840, une nouvelle preuve de sa bienveillance pour l'Ordre, en accordant à son fils puiné, Guillaume (actuellement roi) l'autorisation de se faire recevoir Maçon. Peu après, ce prince, élu protecteur de toutes les loges prussiennes et confirmé dans cette charge par le roi Frédéric-Guillaume IV, son frère, montra dans plus d'une circonstance que son protectorat n'était pas un vain titre. Ainsi, en novembre 1853, il fit donner dans les salons de son palais, en présence de soixante représentants de différentes loges, tous ornés des insignes de l'Ordre, la consécration maçonnique à son fils Frédéric-Guillaume-Nicolas. Ainsi encore, en juillet 1854, lors de son passage par Elberfeldt, dans une audience qu'il donna simultanément à une députation de Maçons et à une députation d'ecclésiastiques, il reprocha à celle-ci son opposition à la loge et il promit à celle-là aide et protection. Enfin, ce qui met le comble à sa bienveillance envers l'Ordre, il autorisa en 1859, son fils, devenu héritier présomptif du trône, à accepter la grande-maîtrise de la Maçonnerie allemande, dignité dont avait été investi le général Selasinsky qui venait de mourir.

Dans un document Maçonnique que, d'après le journal le *Franc-Maçon*, nous avons reproduit, il est rapporté comment, lors de la révolution de 1848, le prince héréditaire ayant été contraint de se réfugier à Londres, un GRAND NOMBRE *de Maçons profitèrent*

Le roi Léopold au contraire, outre qu'il ne fréquenta jamais la loge, ne s'ingéra point dans les démêlés qu'eurent les Francs-Maçons avec leurs adversaires. Il favorisa même si peu les hommes de la loge, que plusieurs fois ceux-ci crurent avoir à se plaindre de lui. Ainsi le vénérable Defrenne, en installant, le 17 août 1840, la loge du *Travail*, n'hésita point à signaler comme but de l'activité maçonnique « d'éclairer la » religion, trop souvent surprise, de l'illustre Frère Léopold sur le carac- » tère et les vues par trop audacieuses de quelques fanatiques titrés » dont il est malheureusement circonvenu (1). »

Un an ne s'était pas encore écoulé depuis le moment où le frère Defrenne exhalait ces plaintes dans le secret d'une loge, que l'on entendait, aux élections de juin, le frère Verhaegen, entouré de plusieurs milliers de citoyens, à la salle de l'*Alliance*, s'élever d'une voix tonnante contre la coalition de la noblesse, de la Banque, de l'épiscopat, de la trahison et *de la cour elle-même* (2).

Pendant les années suivantes, le dissentiment entre *l'illustre Frère* royal et les frères moins illustres ne fit qu'empirer. En 1848, des exaltés se rencontrèrent qui réclamèrent aux sein des loges jusqu'à l'expulsion hors de l'atelier du buste du prétendu haut protecteur de leur Ordre (3) buste qu'ils voulaient reléguer dans « la poussière du grenier. »

Il n'est donc pas exact de dire avec le F. Van Schoor, que Léopold marcha « sans hésitation et sans défaillance aucune dans la voie tracée aux Maçons (p. 6), » ni avec le F. Ranwet, « que la protection royale, hautement avouée, n'avait jamais fait défaut à la loge (p. 15). » Les plaintes des Frères Defrenne, Verhaegen et Goffin constatent, malgré le dire du F. Ranwet, que la protection royale a souvent fait défaut à la loge.

Mais, avant d'aller plus loin, et pour plus de clarté, exposons ici la manière dont la Maçonnerie s'y est prise pour faire accroire au public qu'elle jouissait de la haute protection du roi. Sous le gouvernement hollandais il y avait un *Conseil supérieur*, qui connaissait de toutes les affaires touchant aux grands principes de la Maçonnerie en général; à la tête de ce conseil était Frédéric, prince d'Orange, investi de la grande maîtrise depuis 1818. Sous le *Conseil supérieur*, se trouvaient deux Grandes Loges, dit *d'administration*, dont l'une comprenait dans son ressort toutes les loges des provinces septentrionales, l'autre, celle des

de cette occasion pour faire déclarer son indignité à occuper l'éminente et suprême position qu'il avait dans la Maçonnerie. La décision fut prise le jour de son anniversaire, le 21 mars 1818. QUELQUES *Frères refusèrent d'adhérer à ce vote et se retirèrent.* — M. Eckert ajoute que l'on écrivait *Maison à louer* sur la façade du palais du prince en fuite. — Il ne nous appartient pas d'expliquer comment, malgré cette conduite du plus *grand nombre* des Maçons, ceux-ci purent reconquérir les bonnes grâces de ce prince qui, comme nous l'avons dit plus haut, a plus d'une fois fait publiquement leur éloge. (NOTE DE L'AUTEUR.)

(1) *Gazette de Liége*, 3 mars 1841.

(2) *Journal de Bruxelles*, 12 juin 1841.

(3) *Hist. popul. de la F.-M.*, par J. Goffin, p. 434.

provinces méridionales. Cette organisation ayant été renversée par les événements de 1830 et les provinces méridionales s'étant formées en État indépendant, un grand nombre de Maçons des provinces méridionales crurent dès 1832 qu'il fallait construire un Grand-Orient belge sur les débris de la *Grande Loge d'administration* de ces provinces. Ce projet s'exécuta, et le baron de Stassart fut nommé Grand-Maître, à la satisfaction du roi. Or, de ce que le roi Léopold approuva la séparation de la Maçonnerie belge d'avec la Maçonnerie hollandaise, et de ce qu'il préféra que les Maçons de son royaume eussent plutôt un Belge pour Grand-Maître que Frédéric d'Orange, fils de celui qui lui disputait la Couronne, les Maçons en concluent à tort que le roi Léopold les a pris sous sa haute, puissante et spéciale protection. Il n'en est rien. Léopold tachait de rallier à la nationalité belge les Maçons belges, qui jusqu'alors avaient reconnu un Grand-Maître étranger; il avait en vue de protéger, non la Maçonnerie, mais son royaume, mais sa dynastie.

L'approbation que le roi donna au plan des Maçons belges qui voulurent se séparer de la Hollande, et son agréation du choix qu'ils avaient fait du baron de Stassart comme Grand-Maître, furent les deux causes apparentes que le nouveau Grand-Orient fit valoir pour faire accroire, moins au public qu'à ses adeptes, que le roi s'était fait le protecteur spécial de leur institution. Mais, en dehors de ces deux points, la Maçonnerie, comme nous l'avons dit plus haut, n'avait pas lieu d'être contente du roi; le roi, à son tour, avait encore bien moins lieu d'être content de la Maçonnerie, qui plus d'une fois le blessa au vif, ainsi que nous allons le faire voir ici.

L'espace ne nous permettant pas d'entrer dans un plus long détail, nous nous bornerons à mentionner quelques points; mais leur importance suppléera au nombre.

Le roi, après de longs pourparlers, avait obtenu du Grand-Orient que la grande-maîtrise fut conférée au baron de Stassart, maçon relativement modéré. Si celui-ci accepta cette fonction, ce n'était, comme il le disait lui-même, que pour rendre service au roi et au pays, en maintenant dans de justes bornes cette institution dont il craignait que l'on n'abusât. Mais il ne tarda pas à voir que son espérance avait été vaine. Bientôt il fut forcé de résigner son titre et ses pouvoirs entre les mains du Grand-Orient, comme on le voit par la lettre qui se trouve plus haut page 263.

Le roi, dont toute la protection avait consisté à approuver que la Maçonnerie belge se séparât de la Maçonnerie hollandaise et qu'un Belge fût substitué comme Grand-Maître au prince Frédéric d'Orange, le roi, dis-je, dut être péniblement affecté de la conduite du Grand-Orient et de la déconvenue du baron de Stassart.

Mais il dût l'être bien plus encore quand, en 1846, le *Congrès libéral* se réunit dans une salle de l'Hôtel de ville de Bruxelles sous la présidence du Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie belge Defacqz. Cette grande confédération libérale, dit M. de Gerlache, en se plaçant au dessus du Gouvernement, voulait diriger le gouvernement et ne visait réellemen

qu'à l'absorber. Le bruit qui en courut, parut si menaçant à l'un des plus habiles politiques de notre époque, qu'il crut devoir communiquer ses craintes au chef du Gouvernement belge. La lettre du roi Louis-Philippe au roi Léopold mérite d'être mentionnée; nous la rapporterons ici.

« Mon très-cher Frère et excellent ami,

» C'est sur la table du conseil que je vous écris. *Vos lettres* et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges qui va se réunir à Bruxelles, qui me préoccupe. *Elle ne me rappelle rien moins que la Commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté,) tout ce qu'il plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets qu'elle avait prononcés la veille.*

» J'ignore le moyen que peut fournir la législature belge pour paralyser, frapper et anéantir *cette audacieuse réunion*, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que la Constitution belge autorise les associations; mais je ne sais jusqu'où s'étend cette autorisation; et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, *élue sans autorité légale*, délibérant, *prenant des arrêtés* comme des Chambres légalement élues, et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la Constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins, à mes yeux, qu'une *Convention nationale révolutionnaire constituée*, puisqu'elle serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté, et même probablement sans rapport avec le gouvernement du pays.

» J'en ai entretenu tout à l'heure mes Ministres, *et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du Gouvernement légal et constitutionnel du pays!* Grâces à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création que les assemblées révolutionnaires tirent la force d détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent effrayer par l'audace effrénée des autres.

» *Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités;* mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

» Voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

» 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire pour les prévenir;

» 2° Sur ce que, le cas échéant où votre Gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé (*overpowered*), vous

croiriez devoir et pouvoir nous demander. Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative ; mais il faut prévoir à l'avance et concerter ce que les orages rapides peuvent inopinément exiger.

» L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère. Soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez. Rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique.

» Je remercie ma bonne Louise de sa lettre. Je l'embrasse ainsi que vos chers enfants, et je suis toujours pour la vie, mon très cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

» LOUIS-PHILIPPE.

» Paris, jeudi 14 mai 1846. »

Le roi Louis-Philippe, continue M. de Gerlache, était frappé des dangers imminents auxquels les clubs exposaient la Belgique : et sans doute, le danger était grand pour le pays, puisqu'ils tendaient à confisquer la représentation nationale au profit d'un parti; il était grand pour la royauté, puisqu'ils s'efforçaient d'envahir au profit de ce parti la prérogative royale. »

Certes, la Maçonnerie en organisant le *Congrès libéral*, s'était rendue peu digne de la protection du roi. Deux années plus tard, lorsqu'en février 1848, le trône de Louis-Philippe, beau-père de notre roi, fut renversé par l'action des loges, les sentiments du Roi envers la Maçonnerie ne purent gagner ni en bienveillance, ni en confiance. Mais ce fut surtout en 1854, à l'occasion de la grande fête solsticiale du 24 Juin, que le roi vit quelle attitude la Maçonnerie prit à son égard. Cette assemblée, composée de plus de deux cents Maçons, déclarait agir *sous la protection de S. M. Léopold Ier*, ainsi qu'elle le fit imprimer en tête du *Tracé* de cette solennité. Cependant, par les discours qu'on y prononça, par les décisions qu'on y prit, il était évident pour tout le monde que la Maçonnerie se mettait au dessus du roi, au dessus des Chambres, au dessus du Gouvernement. Aussi depuis lors vit-on le Grand-Orient s'efforcer de s'emparer de la direction de l'Etat et ne prétendre à rien moins qu'à remplacer en Belgique le sceptre du roi par le maillet du Grand-Maître.

Ce que nous venons de dire suffit pour juger ce qu'il en est de la protection du roi dont le Grand-Orient s'est tant glorifié. Dans les dernières années de sa vie surtout, Léopold, doué de tant de bon sens et d'une si haute intelligence, n'a guère pu avoir l'envie de protéger ou de favoriser une société qui compte parmi ses membres des hommes tels que Mazzini, Garibaldi, Proudhon, Renan et tant d'autres athées, socialistes ou communistes qui sont la honte de notre époque et l'effroi de tous les gens de bien.

Si cependant les organes de la Maçonnerie insistent, nous leur demanderons ce qu'ils font des réponses si explicites que donna le roi aux félicitations des chefs des diocèses, soit lors des visites de Sa Majesté à leurs villes épiscopales, soit à toute autre occasion ? Le prince témoigna toujours et de sa profonde estime pour le clergé, et de l'im-

portance qu'il attacha à la haute mission qui lui est confiée. — En juillet 1860, Léopold I dit à Mgr. l'évêque de Namur « qu'il regardait » la religion non comme un instrument politique, mais comme une » condition nécessaire pour traverser l'existence souvent dure, même » pour ceux qui semblent être les plus heureux. »

Ou de deux choses l'une, ou la Maçonnerie doit accuser le roi d'hypocrisie, car les témoignages dont nous venons de parler, ne sont pas d'un Maçon auguste et puissant, qui prend les loges sous la protection; ou elle doit avouer qu'elle s'est vantée de jouir d'une faveur imaginaire.

Nous insistons sur ce point en citant en entier la réponse de Sa Majesté à Mgr. l'Evêque de Namur:

« Nous vous remercions des sentiments si affectueux que vous venez » d'exprimer d'une manière aussi remarquable. — Depuis vingt-neuf ans, » période assez longue, le clergé de cette province m'a toujours témoigné » les mêmes sentiments.

» Le clergé belge n'a pas à douter de mon dévouement à son égard, et » de l'importance que j'attache aux hautes fonctions qui lui ont été » confiées.

» Les populations de la province de Namur sont bonnes et religieuses, » ce qui est un grand bonheur, car je ne regarde pas la religion » comme un instrument politique, mais bien comme une condition » nécessaire pour traverser l'existence souvent dure, même pour ceux » qui semblent être les plus heureux.

» Je vous remercie, Monseigneur et Messieurs, des vœux que vous » m'adressez, et je vous prie de continuer de penser à moi dans l'avenir.

» Je vous remercie, vous en particulier, mon cher et bon Evêque, des » sentiments que vous m'avez toujours témoignés. »

Et qu'on ne croie pas que c'est seulement au clergé de Namur que le roi se soit montré si confiant et si respectueux. Quelques années auparavant, recevant les félicitations du clergé gantois, S. M. disait :

« *Depuis vingt ans que je connais le clergé belge, jamais je n'ai douté* » *de son patriotisme, de son dévouement à la cause nationale et à ma* » *dynastie. Le clergé a toujours été un des plus fermes soutiens de mon* » *trône, et la pureté de son patriotisme et de son dévouement à ma per-* » *sonne n'a pas encore été altérée par une seule nuance de défection.* »

Ces sentiments du roi se révèlent encore dans la lettre mémorable qu'il écrivit, dans la dernière année de sa vie, à Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines : tout en manifestant « *la répugnance* » avec laquelle il avait cédé aux nécessités politiques, en sanctionnant la loi qui confisque les bourses d'étude, le souverain rend un nouveau témoignage « *à la sagesse et au patriotisme de l'épiscopat belge,* » vengeant ainsi nos vénérables évêques des injures du ministre Bara, qui s'était écrié en décembre 1863, à la Chambre que « *les Évêques belges étaient* » *des hommes de guerre prêts à pousser la moitié de la Belgique contre* » *l'autre.* »

Nous insérons encore ici la lettre royale en entier : c'est un document qui mérite d'être conservé : on y remarque l'amoindrissement de la royauté sous un ministère maçonnique :

LETTRE DE S. M. LÉOPOLD I[er] A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE MALINES.

« Monsieur le Cardinal !

» J'ai reçu les deux lettres que Votre Éminence et ses vénérables collègues de l'Épiscopat m'ont adressées sous la date du 16 de ce mois. Votre Éminence n'ignore pas combien j'eusse désiré que le Sénat tînt compte des observations qui lui avaient été soumises par elle au nom de l'Épiscopat, touchant certaines dispositions de la loi relative aux bourses d'étude, ni la répugnance avec laquelle j'ai cédé aux nécessités politiques en sanctionnant la loi une fois qu'elle avait été votée. Mon vœu le plus cher serait maintenant de voir naître une occasion de faire disparaître ou d'atténuer dans la pratique les articles qui font l'objet des scrupules de l'Épiscopat.

» Les dispositions conciliantes qui viennent de se manifester au sujet du projet de loi relatif au temporel du culte, dispositions que je ne saurais assez encourager, me donnent l'espoir que, dans cette question qui touche si directement aux intérêts religieux, on parviendra à s'entendre. Un rapprochement des hommes modérés sur ce terrain, serait un vrai bienfait pour le pays et ne me causerait pas moins de joie qu'à Votre Éminence et à ses vénérables collègues, *dont la sagesse et le patriotisme sont si hautement appréciés par moi.*

» Laeken, 22 mars 1865.

» (Signé) LÉOPOLD. »

Nous n'insistons plus. Le lecteur doit être édifié.

QUATRIÈME PARTIE DU RÊVE DU F. DEFRÉ

MORT MAÇONNIQUE DU ROI LEOPOLD I.

Le lendemain de la mort de S. M., le Grand-Orient de Belgique envoya aux loges de son obédience la circulaire que nous publions plus haut page 160. Elle était évidemment destinée à faire croire au public que le Roi était mort en solidaire, et pour que personne n'en doutât, les journaux au service de la loge ajoutèrent au texte de la lettre une glose où ils l'affirmèrent positivement.

Nous reproduisons, écrivait le *Monde maçonnique*, d'autant plus volontiers, cette circulaire, que le roi des Belges est mort en libre penseur, se refusant, avec une inébranlable volonté, aux trop vives instances des personnes de sa famille, pour lesquelles il avait toujours montré le plus de déférence et de tendresse, et qui essayèrent inutilement d'arracher au moribond un acte de foi religieuse. (Livraison de janvier 1866, p. 563.)

A peu d'exceptions près, les autres journaux qui sont sous l'influence de

la loge, ajoutèrent au texte de la circulaire une explication interprétative dans le même sens.

Quelques réflexions suffiront pour faire voir que l'assertion du Grand-Orient et l'interprétation des journaux maçonniques sont complétement mensongères.

D'abord, est-il croyable qu'il soit mort en libre-penseur, le roi qui, il y a à peine un an, avait déclaré dans une lettre écrite sous sa dictée, qu'il regardait les libres-penseurs comme des *insensés*, comme *des barbares*,et qui avait encouragé par un don une œuvre catholique établie à Bruxelles, l'association de Sainte-Barbe, dont le but est d'aider les classes nécessiteuses à mourir chrétiennement et à leur procurer des funérailles catholiques? Cétte lettre, que l'intendant de la liste civile écrivit, au nom du roi, au doyen de Sainte-Gudule, est un document trop précieux, un argument trop décisif, pour que nous ne l'insérions pas ici. En voici le texte :

« Monsieur le Doyen,

» Le roi, qui applaudit à toutes les nobles entreprises de la charité, a vu avec grand plaisir la création récente de l'Association de Sainte-Barbe, dont le but est de seconder les zélés efforts du clergé pour procurer aux classes nécessiteuses, des secours durant la maladie, et donner, après la mort, à leurs obsèques et à leur enterrement un caractère religieux, digne de la fraternité chrétienne. Raviver, dans cette direction, la charité évangélique, c'est répondre dignement à ces hommes *insensés* qui, sous le prétexte de civilisation et de progrès, voudraient pousser la société hors des voies du christianisme, au risque certain de la voir retomber dans la barbarie.

» Sa Majesté, voulant donner un encouragement direct à l'OEuvre, me charge, Monsieur le doyen, de mettre à votre disposition une somme de 1,000 francs, que j'ai l'honneur de vous faire parvenir en même temps que cette lettre.

» Agréez, etc. *L'intendant de la liste civile,*

» VICOMTE DE CONWAY. »

La portée de cette letttre fut si bien comprise, qu'elle mit en émoi le camp des libres-penseurs. Leurs journaux, n'osant attaquer directement le roi, adressèrent leurs injures au fonctionnaire qui avait écrit la lettre au nom de S. M. « Il ne vous est point permis, disait un journal parisien *(le Temps)*, il ne vous est point permis, en présence de la liberté de conscience dont nous jouissons, et pour la défense de laquelle nous donnerions notre vie, il ne vous est point permis de décerner à une croyance religieuse quelconque le brevet exclusif de la charité, de la civilisation et du progrès.

» Il est aussi naïf que malséant de traiter d'*insensés* une catégorie d'hommes qui se recrutent parmi les initiateurs de la pensée moderne,

parmi l'élite des philosophes, et qui comptent des adhérents et des adeptes dans toutes les classes de la société.

» Qualifier ainsi un grand mouvement de la conscience publique, c'est méconnaître et bafouer les prescriptions à la fois du droit, de la raison et de la justice.

» Envelopper dans un billet de mille francs un pareil anathème, ce n'est plus faire de la charité chrétienne : — c'est faire de la propagande réactionnaire, de l'inquisition et du moyen-âge ! »

Et ainsi s'énonçaient les autres journaux maçonniques tant belges qu'étrangers.

Mais peut-être dira-t-on encore (on l'a déjà dit,) que la lettre signée par M. de Conway n'est que l'œuvre personnelle de l'intendant général de la liste civile ; que le Roi ne l'a point approuvée, etc. Mais depuis la polémique qui s'est engagée sur ce point, la lumière a percé les nuages dans lesquelles on voulait l'étouffer, et l'article suivant de *l'Ami de l'Ordre* rend la reproduction de cette assertion gratuite, impossible. Nous copions :

« On n'a pas oublié les clameurs sauvages de la presse libérale contre la mémorable et courageuse lettre adressée par M. le vicomte de Conway, au nom du Roi, à M. le doyen de Sainte-Gudule, au sujet de l'enterrement des solidaires.

» A la vue des efforts sataniques tentés par la secte des hommes sans Dieu pour ramener la société à la pire des barbaries, M. l'intendant de la liste civile, organe de Sa Majesté, applaudissait à la création, à Bruxelles, de la Société Sainte-Barbe, destinée à rendre les derniers devoirs à la dépouille mortelle des pauvres, et adressait à M. le doyen de Sainte-Gudule, président de cette Société, une offrande de 1,000 fr. donnée par le roi.

» Les excès solidaires étaient hautement flétris dans cette lettre que la Belgique chrétienne tout entière accueillit avec admiration et reconnaissance. On voyait que la sagesse éclairée du roi Léopold était justement émue des maux que préparent à la société une secte qui veut vivre sans Dieu, et qui, pour recruter des adeptes, flatte et excite les plus viles passions de l'homme.

» La presse libérale se livra à un débordement d'injures contre l'honorable vicomte de Conway ; elle lui reprocha d'avoir abusé du nom du Roi et, cette presse, qui ne sait rien respecter, poussa l'audace jusqu'à vouloir forcer Sa Majesté Léopold à désavouer l'intendant de la liste civile.

» Un orateur du meeting libéral qui vient de se tenir à Bruxelles, a fait, pour appuyer la candidature de M. Anspach, une révélation qui prouve combien M. le vicomte de Conway avait été, dans sa lettre, le fidèle interprète de la pensée de Léopold I[er] sur les solidaires et combien le fondateur de notre dynastie s'inquiétait des scandales donnés par ces sectaires.

» L'orateur du Meeting, M. l'avocat Verbist, connaît parfaitement M. Anspach; il l'a suivi, dit-il, dans sa carrière administrative. M. Verbist

rappelle les titres qui recommandent M. Anspach aux suffrages des membres du Meeting.

» C'est d'abord la création de l'école Gatti ; c'est ensuite l'énergie qu'il a montrée pour faire respecter l'autorité civile en matière de sépulture.

» Citons les propres paroles de l'orateur ; elle ne sont pas suspectes et elles nous révèlent des faits qui produiront la plus vive et la plus salutaire impression :

« Tenez, je puis vous dire une chose que vous semblez ignorer. Il y a deux ans, un puissant personnage, ennuyé, lui, le protestant, des succès de la Libre Pensée, eut l'idée de protéger une société qui, pensait-il, pouvait combattre ces progrès, et il fit sonder M. Anspach pour savoir s'il ne pouvait pas empêcher les promenades des libres-penseurs à travers la ville.

» M. Anspach fit la sourde oreille.

» Le puissant personnage fit faire une seconde démarche. La réponse fut claire. M. Anspach fit dire à ce personnage qu'il n'avait à écouter que sa concience et la loi

» Messieurs, vous commettriez une injustice et une faute grave en ne votant pas pour M. Anspach. »

Cette révélation parle toute seule ; nous nous abstenons de plus amples réflexions. Il est aujourd'hui définitivement acquis à l'histoire que le roi Léopold 1er a fait tout ce qu'il a pu pour s'opposer aux progrès d'une secte qui voudrait ériger l'athéisme en culte public et plonger la Belgique « dans la barbarie. »

Il faudrait donc des preuves plus positives que les vagues assertions du Grand-Orient pour nous faire croire que celui que les feuilles maçonniques rangèrent en 1864 parmi les réactionnaires et les inquisiteurs du moyen-âge, est mort en 1865 en libre penseur et « avec le stoïcisme du vrai maçon. »

Or, ces preuves manquent. Et malgré le dire du Grand-Orient et des journaux qui reçoivent de lui leurs inspirations, toute la Belgique sait que le roi est mort en chrétien après avoir baisé affectueusement le crucifix et demandé à Dieu pardon des fautes commises. Laissant là d'autres témoignages les mieux constatés, nous n'alléguerons que celui de M. Becker, chapelain luthérien de Sa Majesté. Dans le discours qu'il prononça devant le cercueil royal se trouve le passage suivant :

« Entouré de son auguste famille éplorée, le roi éleva son cœur vers » le trône céleste, recommanda son âme immortelle à Celui qui a seul » l'immortalité et l'éternité. « Que le bon Dieu, disait-il, veuille me par- » donner tous mes péchés ! » Parole humble et digne à la fois d'un » chrétien et d'un roi, qui sent peser sur sa tête le poids lourd d'une » couronne et la grande responsabilité de ses actes devant le tribunal » suprême. »

Certes celui qui meurt ainsi, ne meurt pas en libre penseur. Aussi, hors de la loge, est-ce une vérité reconnue de tout le monde que le roi est mort avec l'humilité du chrétien, et non avec le stoïcisme de l'incrédule ou du vrai Maçon.

CINQUIÈME PARTIE DU RÊVE DU F. DEFRÉ.

Séjour de Léopold dans les Champs-Élysées du ciel maçonnique.

Le F. Defré, après avoir rêvé que Léopold était mort en Maçon, rêve que son âme, comme de juste, est entrée dans le ciel maçonnique. Dans toute cette partie de son discours, où il s'agit du ciel, l'orateur ne fait pas la moindre mention de Dieu, ni même du Grand-Architecte, d'où l'on peut conclure que le ciel de la Maçonnerie est un ciel sans Dieu, ou, pour me servir d'une expression familière aux Maçons, un ciel *humanitaire*. On ne comprend pas comment l'âme du royal défunt ait pu se hisser si haut; car il ne paraît pas que le Grand-Architecte l'ait épaulée. On dirait presque qu'on entre dans ce ciel de plein-pied, avec plus de facilité qu'on n'entre ici-bas dans l'intérieur d'une loge. Car tout Maçon qui se présente dans le parvis d'une loge, doit être tuilé par le Frère terrible, il doit répondre au signe mystérieux et au mot conventionnel du sémestre; sans quoi on lui ferme la porte au nez. Mais au ciel maçonnique, on est affranchi de tout interrogatoire, de tout examen, et l'on entre sans cérémonies, avec hardes et bagages, sans faire examiner sa malle, sans rendre compte de la bonne ou mauvaise vie que l'on a menée dans ce monde sublunaire.

Le chrétien croit qu'avant d'être admis dans le séjour des bienheureux, il faut subir un jugement; les payens grecs et romains pensaient de même qu'avant d'être reçu dans les Champs-Elysées, il fallait passer le Styx, payer son obole au nocher Charron et être muni d'un passavant et d'une carte d'entrée; il n'y a pas jusqu'aux sauvages des forêts de l'Amérique qui ne tiennent, qu'il faut subir un examen devant le Grand-Esprit avant d'être admis dans les pâturages célestes. Mais pour les Maçons, les portes du ciel sont toujours ouvertes; là-haut les passe-ports sont abrogés et les octrois sont abolis, comme dans nos villes de Belgique.

Mais si le F. Defré ne dit pas de quelle manière on entre dans le ciel maçonnique, il nous renseigne longuement sur ce qui s'y fait, comme s'il avait vu de ses yeux et entendu de ses oreilles. Un rationaliste, qui fait profession de ne croire que ce qui tombe sous ses sens, ne peut ajouter foi à ce qu'on lui raconte sur ce qui s'est fait là haut. Mais nous, qui ne sommes pas rationalistes, plutôt que d'aller voir, nous préférons croire le F. Defré sur parole et admettre, sans examen, toutes les belles choses qu'il nous débite. Notre seul regret est de ne pouvoir répéter à nos lecteurs tout ce qu'il a dit à ses auditeurs et « sur la nature purifiée de tout mélange terrestre que ces âmes habitent, » et sur « le doux son d'une musique qui n'a rien d'un monde mortel et les accents inconnus à la terre, » et sur « les grandes âmes d'Ambiorix, de Marnix, et d'Agneessens qui se précipitent au-devant de l'ombre de Léopold faisant son entrée dans le ciel. » Nous regrettons surtout de ne pouvoir répéter ici ce que l'ombre de Léopold a raconté aux autres ombres sur « les hommes de cœur (Frère, Tesch, Van den Peereboom, Rogier,

etc.), que, de son vivant, étant roi des Belges, il avait associés à son œuvre, et qui avaient gouverné pendant que lui régnait ; » sur « ce bon et excellent peuple belge qui tantôt accourait vers lui, tantôt, au moment de son passage, couvrait les rues, les places publiques, les toits des maisons et les arbres des chemins ; » sur « les larmes de joie qu'il a maintes fois versées en rentrant au palais » et sur « tous ces beaux moments de sa vie où il a été si heureux. »

Si l'hypotypose de l'entrée du F. Léopold dans l'Olympe maçonnique a produit sur l'auditoire un grand effet, le tableau que notre orateur a fait des personnages qui habitent cet Olympe, doit ne pas en avoir produit un moindre. Dans ce tableau, dit un journal, il y a de la variété, il y a de l'imprévu : on y voit tourbillonner dans un pêle-mêle du meilleur effet, « Démosthène se donnant la mort dans le temple de Nepthune, » et Jeanne d'Arc, « qui sauve la France et meurt martyre ; » Caton qui se tue à Utique « parce que sa patrie n'est plus libre, » et qui est tout étonné de se trouver bras dessus bras dessous avec Guillaume le Taciturne qui tombe assassiné !!

Sans disconvenir des grandes beautés dont la description du ciel maçonnique et le tableau des personnages qui l'habitent sont émaillés, nous nous permettrons cependant quelques observations que nous soumettons au jugement du Grand-Orateur du Grand-Orient.

D'abord à sa place, dans l'intérêt même de la Franc-Maçonnerie, nous nous serions abstenu de parler de ce vilain *coin des réprouvés*, partie intégrante du ciel maçonnique, que le F. Defré dit être « une sphère sombre et humide que les rayons du soleil n'ont jamais éclairée. » Il nous y dépeint Philippe II consumant ses nuits et ses jours à pleurer, à se lamenter, à sangloter, et le duc d'Albe, en compagnie d'autres damnés, ses complices, qui se dressent de temps en temps contre Philippe comme des furies vengeresses et lui reprochent de s'être servi d'eux comme d'instruments pour punir les hérétiques. — Les heureux habitants de l'Olympe maçonnique doivent, ce me semble, être péniblement affectés quand leurs oreilles entendent les cris déchirants de ces maudits et quand leurs yeux voient leurs traits horriblement contractés par le désespoir (1).

En second lieu, les catholiques remarquent que, parmi les sommités qui figurent dans le ciel maçonnique, les uns ont adoré les faux

(1) « Connaissez-vous, dit, dans *la Chaine d'Union* du 15 avril 1865, le F. Aimé Cornet, le portrait de Philippe II ? Connaissez-vous cette tête livide, ce regard vénimeux, ces mâchoires bestiales, ces lèvres hideusement rouges qui tranchent sur la pâleur scrofuleuse de la face, pareilles à deux taches de sang ? » — Si, à la seule vue du portrait de ce roi, le F. Cornet a failli tomber ici-bas en syncope, quelle horreur ne doivent pas ressentir les Maçons qui, au ciel des loges, ont devant les yeux non pas le portrait de Philippe II, mais Philippe II en personne ? — Faisons remarquer, toutefois, que le F. Cornet n'est pas d'accord avec les historiens qui tracent de Philippe II un tout autre portrait. « Quoique petit, dit M. de Thou, Philippe avait la physionomie pleine de majesté, et d'une gravité mêlée de douceur et de grâce. » (*Statura brevi, sed venusta ; vultu gravi, sed jucundo.)*

dieux du paganisme, et les autres ont été de mauvais chrétiens qui ont fait beaucoup de mal à l'Église.

En troisième lieu, le F. Defré, dans l'énumération qu'il fait des habitants du ciel maçonnique, montre une prédilection marquée pour les suicidés dont il vante le courage heroïque. Beau courage, disons-nous qui consiste à se tuer de désespoir ! Caton et autres, que le F. Defré loue, parce que, touchés des malheurs de leur patrie, ils se sont pendus ou éventrés, n'auraient-ils pas mieux fait de mourir sur la brèche? Après tout comme dit le poëte :

> Aller en l'autre monde est très-grande sottise,
> Quand en ce monde-ci l'on peut être de mise.

Puis, n'y a-t-il pas un autre effet à craindre de cette béatification des suicidés ? D'après le Grand-Orateur, l'immortalité de l'homme consiste en ce qu'on parle de lui après sa mort, en ce que son nom fasse un peu de bruit dans ce monde. « Laissons, dit-il, après nous un monument de notre passage ici-bas, afin que, couchés dans le tombeau, un rayon de gloire vienne échauffer nos cendres. » (p. 32). — N'est-il pas à craindre que quelques fous, pour faire parler d'eux et pour entrer ainsi par cette porte dans le temple de l'immortalité, ne se suicident comme Caton et consorts, dans la sotte attente qu'un « rayon de gloire vienne échauffer leurs cendres? » Saint Augustin était d'un autre avis que le F. Defré, relativement aux louanges qu'on donne à ces morts illustres qui, pendant leur vie, n'ont pas pris à cœur de connaître la vérité en fait de religion, et de pratiquer la vertu. « *Laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt :* » On les loue où ils ne sont pas; ils souffrent où ils sont. »

Enfin, une dernière observation que nous nous permettons sur le morceau d'architecture du Grand-Orateur du Grand-Orient, c'est l'insipidité soporifique des discours qu'il met dans la bouche de ses ombres. On le comprend, dans un ciel où il n'y a ni tenues de loges, ni assemblées délibérantes, ni tribunes aux harangues, ni journaux, ni cabinets de lecture ni autre passe-temps, dans un ciel surtout où il n'y a pas de Dieux à contempler, à aimer et à louer, mais où domine, sous le niveau maçonnique, l'égalité humanitaire complète parmi les ombres, dans un tel ciel, l'ennui règne naturellement. Mais, au moins, notre Orateur aurait dû en préserver son auditoire et ne pas l'exposer à une diction lourde et entraînante. Alors qu'il s'agit du ciel, il bat d'une aile, tombe et rampe à terre. Quelle différence entre l'ardent apologiste du régicide Mazzini et le glacial panégyriste du roi Léopold ! Y a-t-il dans son discours funèbre du roi, une seule tirade qui, pour la vigueur, puisse se comparer à la suivante qu'il écrivit, en 1862, sur Mazzini, le grand promoteur de la révolution universelle?

« Mazzini est une des plus grandes figures comtemporaines. Orateur,
» écrivain, homme de pensée et homme d'action, infatigable et plein de
» foi, de courage et d'audace ; aimant sa patrie, comme on aime sa
» mère, avec enthousiasme, avec frénésie ; s'exposant sans cesse pour

» elle, parcourant, sans qu'aucun sbire le reconnaisse, la France, la » Belgique, la Suisse et l'Italie, pour demander partout des voix sym- » pathiques et des bras vigoureux, en faveur de sa patrie qui agonise et » qui fut si grande jadis.

» On dirait à voir cet homme se lever chaque jour, depuis trente » années, avec cette même pensée : *l'unité italienne*, et avoir encore, au » bout de tant de luttes infructueuses et d'amères déceptions, l'énergie » et l'enthousiasme de ses jeunes années, on dirait qu'il porte en lui l'âme » indomptée d'un de ces anciens Romains qui ont vu en l'Italie la domi- » natrice du monde.

» Quand je considère tout ce que cet homme a déjà tenté, tout ce » qu'il a déjà souffert pour l'affranchissement de sa patrie, ce qu'il est » prêt à tenter encore, la mort certaine et affreuse qui l'attend, si, de » tant de sbires embusqués sur tous les chemins de l'Europe, un seul » vient à le saisir, je ne puis m'empêcher de l'admirer et de proclamer » *Mazzini grand*. Car ils sont grands ceux qui pour leur foi exposent » leur vie ; ils ne mentent pas ceux qui meurent pour leur foi. »

Si le Grand-Orateur a voulu immortaliser son nom, il a réussi. Jusqu'à présent, pour désigner un chef-d'œuvre d'éloquence mâle et vraie, on nommait *l'Enfer de Dante ;* désormais, pour faire la contre-partie, on nommera *le ciel de Defré.*

Arrêtons-nous. Après avoir entendu ce long fatras d'inepties, le dégoût du lecteur doit être à son comble. Qui aurait cru qu'au milieu du dix-neuvième siècle, dans la capitale de la Belgique, un millier de personnes, arrivées à l'âge mûr et jouissant de leurs facultés intellectuelles, eussent pu supporter ces absurdités, plus dignes de sortir de la bouche du pensionnaire d'une maison de santé, en camisole, que de la bouche d'un orateur paraissant à la tribune comme l'organe officiel d'un grande association qui prétend porter dans ses flancs la civilisation moderne !

Et il y avait là des ministres d'État et des ministres du roi, des sénateurs et des représentants, des membres de cours de justice, des hommes appartenant à la magistrature et à l'édilité des grandes villes; il y avait là surtout des professeurs de l'université de Bruxelles, qui font profession d'être partisans du libre examen et de fonder leurs croyances, en dehors de toute autorité, sur les seuls principes fournis par la raison ! Cependant, tous ces personnages, en dépit de leurs principes, gobaient, sans examen aucun, sans preuve aucune, toutes les sornettes que leur racontait le F. Defré et sur le ciel maçonnique et sur les habitants de ce ciel, et sur les beaux accents et la belle musique qu'on y entendait, et sur la conversation entre Léopold, Ambiorix, Marnix et Agneessens, à laquelle il ne peut avoir assisté, attendu que, comme il l'avoue lui-même, ces âmes habitent « une nature supérieure, » distante peut-être de notre globe de quelques myriades de kilomètres.

Que des enfants aillent voir une lanterne magique et regardent, à travers des lentilles et des verres peints, le mont Vésuve, les Pyramides d'Égypte, Saint-Pierre de Rome et autres merveilles, on le conçoit ; ce

mont, ces pyramides, etc., ne sont pour eux que des objets de curiosité et non de foi : ils savent que, derrière les lentilles et les verres peints, ce mont et ces pyramides n'existent pas. Mais on ne conçoit pas que des hommes faits, que de graves personnages, que des partisans du libre examen, des négateurs de tout surnaturel et de toute révélation divine, avalent tout cru ce qu'un songe-creux, rêvant debout au haut de sa tribune, leur raconte sur je ne sais quel ciel fantastique qu'habitent des suicidés, des adorateurs de faux dieux, des chevaliers à poignard, des *Kadosch* et autres illustrations du même acabit, auxquels la Maçonnerie décerne un brevet de sainteté et auxquels, par la plus sanglante des injures, ils ne craignent pas d'adjoindre le roi Léopold. N'est-ce pas un excès de déraison qu'on aurait cru impossible chez des hommes non atteints d'aliénation mentale?

M. Disraëli avait donc grandement raison de dire, dans un meeting tenu à Oxford en 1864, que l'âge de la foi est loin d'être passé (comme bien des personnes le pensent), mais qu'au contraire le trait caractéristique de notre époque est une niaise crédulité. .

Ce qui plus est, les hommes de la loge sont non seulement niaisement crédules, mais leur conduite est encore en opposition avec la doctrine qu'ils professent. Ils font des cérémonies funèbres pour des rois, ils s'affublent en grands-prêtres, offrent du vin, du lait et de « l'eau lustrale, » font des simagrées qui, hors de leurs temples, les feraient siffler, et cependant, ils ne reconnaissent d'autre prêtre et roi, d'autre pape et empereur, qu'eux-mêmes (1); ils déclarent ne vouloir répondre de leurs actes qu'à eux-mêmes et être leurs propres prêtres, leurs propres dieux (2); ils écrivent que leur institution est nommée en termes maçonniques, *Art royal*, parce que « cet art apprend à l'homme à devenir son seul et véritable maître, c'est-à-dire, gouverné par son intelligence et jugé par sa conscience (3); » enfin, ils éconduisent Dieu de la société, de leur cœur, de leur intelligence et se proclament indépendants de toute autorité divine et humaine (4).

Comment donc les Francs-Maçons, qui disent que chaque homme est son prêtre et son roi, son pape et son empereur, célèbrent-ils des funérailles pour un roi et officient-ils en pontifes ou en prêtres? (5.)

(1) « Chaque homme est son prêtre et son roi, son page et son empereur, disent les Francs-Maçons. » C'est un des leurs, le F. Charles Potvin *(Dom Jacobus)*, qui a écrit ces mots dans la *Revue trimestrielle*, organe avoué du Grand-Orient. (Tome XIX, p. 302.)

(2) « Nous ne répondons de nos actes qu'à nous-mêmes, nous sommes nos propres prêtres et nos propres dieux. » Cet horrible aveu est du F. Albert Lacroix, orateur de la loge des *Amis philantropes* de Bruxelles.

(3) *La Chaine d'Union*, du 15 novembre 1865.

(4) Un très-grand nombre de loges ne veulent plus de la formule : *A la gloire du Grand-Architecte de l'univers*, et proclament comme unique principe souverain, la raison humaine.

(5) Par surcroit d'inconséquence, le Franc-Maçon qui, à la cérémonie funèbre du roi, officiait pontificalement en grand-lama du nouveau paganisme, s'est vanté en 1850, en plein sénat, « d'appartenir à une famille bourgeoise chez qui le respect et l'attachement à la religion de nos pères sont pour ainsi dire traditionnels! » (Note de l'Auteur.)

S'il est douloureux de voir à quel degré de déchéance intellectuelle l'homme peut parvenir, il y a cependant cela de consolant que la cérémonie funèbre du 10 février 1866 détournera bien des personnes de la loge. Aucune personne sensée n'aura désormais envie de s'affilier à une société où l'on se permet des farces aussi ignobles, aussi sacriléges, et qui promet à ses sectateurs un ciel sans Dieu, qui ressemble bien plus à un enfer qu'à un séjour de bienheureux. L'on peut donc dire en toute vérité que le F. Defré a plutôt fait l'oraison funèbre de la Franc-Maçonnerie que celle du roi Léopold.

APPENDICE.

CONFLIT ENTRE LE GRAND-ORIENT DE BELGIQUE ET LA LOGE *la Constance*, DE LOUVAIN.

Nous mettions la dernière main à notre œuvre, lorsque nous parvenaient deux documents maçonniques de la plus haute importance et que nous voulons publier ici. Ils font suite à la protestation de la loge *la Constance*, de Louvain, contre la doctrine de l'immortalité de l'âme (*voir plus haut page* 204), et à la lettre de cette loge à M. Defré, son député au Grand-Orient, qui se trouve page 237. Cette protestation, le Grand-Orient vient de la déclarer « *non recevable ni pour le fond ni pour la forme,* » et sa décision a été notifiée le 1er mai 1866 à la loge louvaniste dans les termes qu'on va lire.

On remarquera l'impiété cynique que la loge souveraine de Belgique met au jour, sans qu'elle parvienne cependant à contenter l'athéisme brutal de ses frères de Louvain. Nous faisons suivre « *la planche* » du Grand-Orient de la réponse de la loge *la Constance*.

Le Grand-Orient s'exprime ainsi :

Orient de Bruxelles, le 1er jour du 3e mois 5866.

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS!

LE GRAND ORIENT DE BELGIQUE

Au Vénérable Maître de la Resp.·. Loge LA CONSTANCE, *à l'Orient de Louvain.*

TRÈS-CHER FRÈRE,

Une planche datée de votre Orient, le 17e jour, 1er mois 5866, signée par plusieurs Frères de votre Resp.·. Atelier, rédigée au nom de *la Constance*, mais ne portant ni le timbre de l'Atelier, ni le sceau de la Loge, ni la mention d'aucun officier dignitaire, ni la signature du Vénérable et du Secrétaire, et ainsi dépourvue de tout caractère officiel ou même authentique, est parvenue au Grand-Maître National *ad intérim*, dans le courant du 1er mois.

Cette planche est ainsi conçue :

« TRÈS-CHER ET TRÈS-ILLUSTRE FRÈRE,

» Lors de la cérémonie funèbre, célébrée au Grand-Orient de Bel-

gique en mémoire du F.·. Léopold de Saxe-Cobourg, chevalier K.·. D.·., tous les Frères ont pu lire la maxime suivante affichée au-dessus du jubé :

» *L'âme émanée de Dieu est immortelle !*

» Considérant que la libre pensée a été admise par le Grand-Orient en 1854, comme principe fondamental ;

» Considérant que l'admission de ce principe commande la tolérance la plus grande pour les opinions de tous les Maçons ;

» Considérant que le Grand Orient, en affichant comme seule devise cette maxime : — L'âme émanée de Dieu est immortelle, — a méconnu formellement le respect dû aux convictions des Frères qui n'admettent pas le spiritualisme ;

» La Loge *la Constance*, Orient de Louvain, proteste énergiquement contre l'atteinte portée par le Grand Orient aux principes de libre examen et de tolérance qui sont les bases de la Maçonnerie belge. »

(Suivent 15 signatures).

Lecture de cette planche a été donnée au Grand-Orient, en séance plénière, le 2e jour du 2e mois 5866, et comme aucun des députés de la Loge *la Constance* ne s'est levé ni pour appuyer cette protestation, ni même pour appeler l'attention du Grand Orient sur l'œuvre de quelques Frères de votre Resp.·. Atelier, le Grand Orient s'est livré aux travaux de son ordre du jour sans se préoccuper davantage de la communication qui venait de lui être faite.

Il est vraisemblable que cette inattention se serait perpétuée, si la planche dont il est question n'avait reçu ultérieurement, par la voie de plusieurs journaux, de tendances diverses, une publicité qui ne permet plus au Grand Orient de rester indifférent.

Le Grand Comité allait, en effet, s'occuper, le 22e jour du 2e mois, de l'incident de la publicité, quand il reçut communication de votre planche officielle du 22e jour et de la copie de celle que, sous la même date, votre respectable Atelier avait adressée au F.·. De Fré, l'un de ses députés au Grand Orient. A partir de ce moment, le Grand Comité dut considérer la planche du 17e jour du 1er mois comme émanée de la Loge *la Constance* tout entière, et dès lors la planche originelle et tous les faits auxquels elle avait donné lieu, devaient faire l'objet de son examen et de ses délibérations.

Le Grand Comité, envisageant chacun des points essentiels dont s'était compliquée désormais la question, a eu à porter des jugements successifs sur le fond et sur la forme des actes de votre Resp.·. Atelier. Ce sont ces jugements que nous avons la faveur de vous faire connaître.

D'abord, la Loge *la Constance*, en adressant au Grand Orient la planche du 17e jour du 1er mois, a méconnu la prescription de l'art. 99 du Règlement du Grand Orient. « Les Loges, y est-il écrit, peuvent en tout temps consulter le Grand Orient, lui soumettre leurs observations et lui faire toutes les propositions qu'elles jugent convenable. » Or, il est évident que les Loges ne peuvent manifester pareilles intentions que par l'intermédiaire de leurs Officiers dignitaires ou par celui de leurs députés.

Dans le cas actuel, la planche adressée au Grand Maître n'avait revêtu aucun signe officiel, et aucun député de la Loge *la Constance* n'avait pris la parole, ni au Grand Comité, ni au Grand Orient, pour donner à cette pièce d'architecture le caractère essentiel qui lui manquait; le Grand Orient ne pouvait donc que passer à l'ordre du jour après la lecture de cette planche. Mais puisque la Loge *la Constance* l'a revendiquée ultérieurement comme son œuvre, le Grand Comité se demande comment votre Atelier a pu se croire autorisé à adresser au Grand Orient une protestation sous forme autoritaire, et comment il a pu s'attribuer le droit de décréter d'accusation le corps maçonnique dans l'obédience duquel il s'est rangé.

L'art. 99 que nous venons de rappeler et qui règle les rapports des Loges avec le Grand Orient, indique clairement où se borne le droit des Loges en cette matière. D'ailleurs, si cette prescription n'était point formelle, ne serait-il pas évident par soi-même qu'il ne peut appartenir à aucune Loge de blâmer, par un acte officiel, le corps régulateur de toutes les Loges? Si le droit d'un Atelier pouvait aller au-delà de la présentation d'observations par voie hiérarchique, l'anarchie ne gagnerait-elle pas bientôt toute la Maçonnerie nationale? Le Grand Orient pourrait-il même exister un seul jour sans le règne d'une loi réglant l'action des Loges sur le corps chargé par elles d'administrer les intérêts de l'ordre tout entier?

Il ressort donc à la fois de l'esprit d'obédience qui a inspiré la Constitution du Grand Orient de Belgique, comme du texte du Règlement de ce grand corps maçonnique, que la Loge *la Constance* a outre-passé son droit et méconnu ses devoirs en protestant auprès du Grand Orient, et en adoptant la forme impérieuse et décrétale sous laquelle a été produite sa planche du 17e jour du 1er mois 5866.

Ce n'eût été que pure affaire de forme cependant, entre le Grand Orient et la Loge *la Constance*, s'il n'y avait eu que méconnaissance par ce respectable Atelier des principes de l'obédience, mais malheureusement, là ne s'arrêtent pas les faits que le Grand Orient a eu à examiner.

Ce qui donne à la question qui nous occupe un caractère de plus haute gravité, c'est la publicité que la planche du 17e jour du 1er mois 5866 a reçue par la *Chaîne d'Union*, la *Rive Gauche*, et après ces journaux par une série de feuilles quotidiennes. Or, cette publicité constitue une infraction directe aux obligations contractées sous la foi du serment par tous les Maçons, et le Grand Orient ne saurait trop blâmer, ni assez sévèrement réprimer ce manquement au plus impérieux des devoirs maçonniques. S'il ne s'agissait pas d'un débat entre Maçons et par cela même voué au secret obligatoire, il y aurait encore une indélicatesse flagrante dans la communication aux journaux des premiers éléments d'une question avant que la réponse à l'attaque ait pu se produire. Mais il me semble que l'auteur ou les auteurs de l'indiscrétion n'aient eu en vue que le facile et vain triomphe de produire quelque sensation dans le monde profane, au seul profit de leur présomption et sans égards aux

lois de la plus commune loyauté comme sans soucis pour les intérêts de l'ordre auquel ils ont promis respect et fidélité.

Le Grand Orient ne saurait demeurer inactif devant un acte aussi attentatoire à la loi maçonnique. Nous vous invitons, en conséquence, très-cher Frère, à faire rechercher, dans les formes prescrites, quels sont les auteurs ou l'auteur de cette coupable indiscrétion et à nous faire connaître le résultat de l'enquête à laquelle votre Atelier aura à se livrer.

Le fait qui a donné naissance à tant d'actes regrettables à divers degrés, consiste, pour nous servir des expressions même de la planche du 17e jour 1er mois, en ce que *le Grand Orient, en affichant comme seule devise :* « L'âme émanée de Dieu est immortelle, » *a méconnu formellement le respect dû aux convictions des Frères qui n'admettent pas le spiritualisme.*

Si les auteurs de la protestation n'étaient pas enclins à agir avec une incompréhensible légèreté, et s'ils s'étaient donné pour tâche préalable de rechercher l'exactitude des faits plutôt que de saisir une apparence pour s'en faire un prétexte de critique et une occasion de bruyante protestation, ils auraient appris, à la première et par la plus simple des investigations, que le temple dans lequel a été célébrée la Fête funèbre n'appartient pas au Grand-Orient, mais à la Loge *des Vrais Amis de l'Union et du Progrès ;* ils se seraient ainsi convaincus que le Grand Orient n'a rien affiché, et ils se seraient épargné le tort de formuler une étrange et puérile réclamation. Mais à supposer que cette inscription eût été tracée par le Grand Orient, où les Frères de la Loge de Louvain découvriraient-ils là une atteinte portée à la libre pensée et à la tolérance?

Le Grand Orient a-t-il jamais exigé qu'un Maçon soumît sa pensée à l'acceptation d'un dogme quelconque, et l'intolérance ne serait-elle pas du côté de ceux qui prétendraient que, dans un temple qui n'est pas le leur, on effaçât une inscription qui ne plaît pas à leur esprit?

Si les Frères de Louvain exigent de ne lire jamais dans un temple maçonnique une inscription de la nature de celle qui a excité leur émotion, il leur faut renoncer à frapper jamais à la porte d'un grand nombre d'Ateliers, à moins qu'ils n'enjoignent aux Loges SS.·. de faire disparaître d'entre les colonnes l'énoncé de toute pensée spiritualiste. Serait-ce là de la tolérance? Et la vraie tolérance ne consiste-t-elle pas à laisser à autrui la liberté dont on prétend jouir soi-même?

Les Frères de la Loge de Louvain ne font pas preuve d'ailleurs d'une connaissance, même superficielle, des faits maçonniques contemporains, quand ils considèrent que la libre pensée a été admise par le Grand Orient en 1854. Qu'ils veuillent prendre lecture de l'article 1er des Statuts généraux de l'Ordre, et ils apprendront que déjà, en 1837, le Grand Orient de Belgique dégageait la Maçonnerie nationale de tout dogme religieux ou philosophique. Ils ignorent même les actes les plus récents du Grand Orient quand ils l'accusent de porter atteinte aux principes du libre examen et de la tolérance. Comment, dans un débat qui devait les

intéresser si vivement, leur attention n'a-t-elle pas été arrêtée un instant sur ce passage de la planche adressée par le Grand Orient à toutes les Loges de l'Obédience, le 17e jour du 9e mois 5865 : « N'oubliez pas que notre » Ordre constituant une agrégation d'hommes qui entendent exercer leur » libre arbitre, il ne nous appartient pas d'établir, en fait de religion ou » de philosophie, un corps de doctrine auquel nos Frères soient tenus » de se conformer. Nos temples ne doivent être que de vastes foyers de » lumières où, toutes les opinions pouvant se produire librement, les » Maçons sont mis à même de choisir les éléments de leurs convictions? »

Que toutes ces manifestations, faites à des époques encore fort rapprochées de nous, soient ignorées des Frères qui, parmi les signataires de la planche du 17e jour du 1er mois, ne sont encore revêtus que du premier grade, cela peut se concevoir, sans cependant excuser leur présomptueuse prétention de blâmer le Grand Orient; mais que cette ignorance s'étende à des Frères qui font suivre leur signature des initiales de R.·. C.·., c'est ce qui est inexplicable.

Le Grand Orient, vous le voyez, très-cher Frère, n'a pas attendu la récente protestation des Frères de Louvain pour proclamer des principes qui marquent sa place à la tête de la Maçonnerie universelle dans l'œuvre de la liberté et de la pensée, et ce ne peut être que par un oubli de toutes les notions de la prudence que ces Frères ont pu songer à montrer au Grand-Orient la voie qu'il a à suivre.

Le Grand Comité estime toutefois que les erreurs et les fautes que vient d'accumuler la Loge *la Constance* auraient pu lui être épargnées. Parmi les Frères de cet Atelier, il en est qui ont une sorte de charge d'âme et qui auraient dû éclairer les plus jeunes Frères, disposés à s'égarer sur l'histoire de nos luttes et de nos victoires en Maçonnerie. ils auraient dû leur apprendre, par exemple, que, de toutes les Loges de l'Univers, les loges belges sont les plus avancées dans la pratique de la liberté de la pensée et de l'indépendance de la conscience. Nous l'avons maintenant assez démontré, le Grand Orient ne prescrit aucun dogme : dans nos loges, le Matérialiste, le Positiviste, le Panthéiste peuvent vivre à côté du Spiritualiste. Si le principe de l'immortalité de l'âme apparaît dans les rituels ou dans les formulaires, si l'idée de Dieu s'y produit sous la dénomination du Grand Architecte de l'univers, c'est que ce sont là des traditions de l'Ordre ; mais jamais le Grand Orient n'a imposé ni proclamé un dogme sur aucun de ces points.

De notre temps, il serait puéril de s'attacher, sous prétexte d'une formule qui ne lie aucune pensée et n'enchaîne aucune conscience, à soulever des questions qui ne peuvent conduire à aucune solution. C'est ce qu'ont surabondamment démontré de récents débats au sein de la Maçonnerie française. Ce qui est véritablement important, c'est que le Maçon soit véritablement libre. Le Maçon placé sous l'obédience du Grand Orient, l'est incontestablement. Dès lors, l'intolérance, on ne serait trop le redire, est à la charge de ceux qui ne se contentant pas d'avoir pleine liberté d'exercer leurs principes et de prêcher leurs doctrines en loges, veulent supprimer aux autres le droit de proclamer les leurs.

C'est contre cette tendance, trop manifeste dans la planche des Frères de Louvain, que le Grand-Orient doit et veut réagir.

La protestation de la loge *la Constance* n'est donc recevable ni pour le fond ni pour la forme. Le Grand Comité l'a déclaré à l'unanimité des membres présents dans sa tenue du 22e jour 2e mois 5866.

Le Grand Comité regrette, très-cher Frère, de s'être vu forcé de prendre les décisions qui précèdent, et dont vous voudrez bien donner connaissance à votre respectable Atelier par la lecture de la présente planche. Mais si le Grand Comité, en vertu des droits que ses fonctions lui imposent, doit exprimer nettement son jugement sur les faits qui ont été soumis à son appréciation, il n'oublie pas qu'il s'adresse à des Frères, et qu'aucun sentiment d'hostilité ou de désaffection ne saurait se mêler à ses remontrances. Il aurait voulu n'avoir pas à juger sévèrement les actes qui se sont passés au sein de la loge *la Constance*, et ce qui pourrait le consoler d'avoir eu un pénible devoir à remplir, ce serait que la loge *la Constance*, revenant à une plus saine connaissance des faits, à une plus exacte conscience de ses droits, à une notion plus nette de ses devoirs, offrît au Grand Comité le moyen de jeter un voile sur le passé, et d'opérer le retour à une communion fraternelle d'idées et d'actions selon l'esprit de notre ordre naturel qui proclame que « la Franc-Maçonnerie forme une société choisie de Frères, dont la probité est reconnue; » qui, liés par les sentiments de liberté, d'égalité et d'amitié réciproques, » favorisent le bien, empêchent le mal, exercent la bienfaisance dans » le sens le plus étendu et se rendent utiles à la chose publique. »

Le Grand Comité attendra, avec une fraternelle confiance, les rectifications sur lesquelles le Grand-Orient a le droit de compter, après les erreurs d'une loge placée sous son Obédience.

Recevez, très-cher Frère, N.·. S.·. F.·. P.·. L.·. N.·. M.·. Q.·. V.·. S.·. C.·.

Le Premier Grand Surveillant faisant fonctions de Grand Maître,
(Signé) J. Van Schoor.

Par Mandement : *Le Grand Secrétaire*,
F. Fourcault.

Pour copie conforme :
Par Mandement de la Resp.·. Loge la Constance, *Orient de Louvain.*
A. Van Arenbergh.·.
Secrétaire et Garant d'Amitié de la Resp.·. Loge
les Philadelphes, Orient de Londres.

—

Maintenant, voici ce que la R.·. Loge, *la Constance*, a répondu. « On va voir, ajoute une feuille maçonnique, la *Chaîne d'Union*, du 15 octobre 1866, comment nos Frères de Louvain sortent du cercle où le Grand Comité de Belgique voulait les tenir enfermés. Quoi qu'il arrive, nous félicitons nos amis de *la Constance* d'avoir su placer le respect de la liberté de con-

science sous l'égide de ce principe essentiel, fondamental : « que les convictions religieuses ne relèvent que de la conscience individuelle de chacun, et ne peuvent faire en aucun cas l'objet d'une profession de foi collective. »

Les signes du temps sont à la liberté ! Aveugles sont ceux qui ne sentent pas, qui ne comprennent pas que l'avenir de la Maçonnerie dépend de sa complète indépendance des Religions présentes et futures.

Malheur aux Loges qui se font *églises!* Elles oublient qu'il y a longtemps que le bilan des vieux dogmes tombés du ciel ou de la terre, a été fait dans les arrière-boutiques de Genève, de Leyde et de Maestricht.

Et aujourd'hui, la raison humaine sait ce qui en est sorti.... »

—

LA LOGE *LA CONSTANCE*, O.·. DE LOUVAIN,

Aux membres du Grand Comité de Belgique.

Très-chers Frères,

La planche en date du 1er jour 3e mois 5866, que vous avez bien voulu adresser à notre Atelier, a mis le comble à notre étonnement. Tous nos Frères ont en vain cherché la solution de l'énigme que vous nous proposez. Franchement, nous croyions que plus de droiture, plus de sincérité régnaient entre Maçons. — Vous travestissez nos idées, vous habillez nos phrases, pour vous réserver ensuite le facile triomphe de nous réfuter. — Aujourd'hui que nous venons dire notre mot, nous n'aurons pas de peine à démolir l'échafaudage de griefs et d'accusations que vous avez si péniblement élevé contre nous. Et d'abord, pour plus de clarté, nous diviserons notre réfutation en deux parties. Nous étudierons d'abord *la forme* de votre réponse, pour n'aborder *le fond* qu'en dernier lieu.

Permettez-nous, très-chers Frères, de vous faire remarquer que la planche que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, émane du Grand Comité. Or, aux termes de l'art. 12 des Statuts et Règlements généraux de l'Ordre maçonnique en Belgique, tous les actes du Grand Comité seront intitulés : « Au nom et sous les auspices du Grand Orient de Belgique. » Avec tout le respect que nous vous devons, très chers Frères, nous nous permettrons de faire remarquer que la planche parvenue à notre Resp.·. Loge est intitulée : « A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers, » et semble, par conséquent, émanée du Grand Orient de Belgique.

C'est là, très-chers Frères, une première irrégularité que nous nous empressons de porter à votre connaissance. Ce n'est pas tout. Nous avons un vice de forme bien plus grave à vous signaler. A la page 3 de votre honorable planche, nous trouvons la phrase suivante : « Le Grand » Comité, envisageant chacun des points essentiels dont s'était compli- » quée désormais la question, a eu à porter des JUGEMENTS successifs

» sur le fond et sur la forme des actes de votre respectable Atelier. Ce » sont ces JUGEMENTS que nous avons la faveur de vous faire connaître. »

Il nous faut vous faire remarquer, très-chers Frères, que le Grand Comité est sorti de ses attributions et a violé les articles 71 et suivants des Statuts généraux, lorsqu'il affiche la prétention de formuler un blâme ou de prononcer un jugement. En effet, quels sont, selon les règlements maçonniques, les attributions du Grand Comité? Ouvrons les Statuts au titre III; à l'art. 71, nous y lisons: « Le Grand Comité forme un comité » permanent pour l'administration de l'Ordre dans les intervalles des » assemblées du Grand Orient. » C'est une espèce de députation permanente de la Franc-Maçonnerie, faisant l'office de commission d'enquête, pouvant instruire une affaire, mais à la condition de la soumettre au Grand Orient.

Pour les cas urgents seulement, le Grand Comité peut prendre une décision (art. 74). Or, il est évident que, dans notre espèce, il n'y avait pas d'urgence. Une querelle philosophique seule faisait l'objet de notre différend.

C'est donc dans la plénitude de notre droit, et nous appuyant sur les lois maçonniques, que nous dénions formellement au Grand Comité le droit de prononcer un jugement contre nous.

Ce n'est pas sans étonnement, très-chers Frères, que nous avons constaté qu'une grande confusion d'idées et de mots régnait dans votre honorable planche. Tantôt vous nous parlez au nom du Grand Comité, tantôt vous nous blâmez au nom du Grand Orient. C'est ainsi qu'à la page 6 vous nous dites: « Le Grand Orient ne saurait demeurer inactif devant un acte » aussi attentatoire à la loi maçonnique. Nous vous invitons en consé» quence à faire rechercher l'auteur de cette indiscrétion.» C'est ainsi encore qu'à la fin de votre honorable planche, nous trouvons la flagrante contradiction suivante: « C'est contre cette tendance des Frères de Louvain » que le Grand Orient veut et doit réagir ; » et une ligne plus bas, le Grand Comité seul reparaît en scène. Permettez-nous, très-chers Frères, de ne rien comprendre à cette confusion continuelle de pouvoir et d'attributions. Nous pourrions donc rétorquer contre vous l'argument que vous lancez à notre adresse et dire que la planche du Grand Comité n'est recevable ni pour la forme (nous venons de l'établir), ni pour le fond (nous allons le prouver).

Ici, très-chers Frères, nous pourrions nous borner à vous renvoyer à notre planche du 20e jour 2e mois 5866, attendu que tous nos arguments sont restés debout et n'ont pas même été entamés par la réponse du Grand Comité.

« Pour nous, qui dit Franc-Maçon, dit libre penseur. Toutes les doctrines doivent pouvoir se produire en Loge, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux bonnes mœurs, ni à l'ordre public. — Nous admettons en Maçonnerie, l'Athée, le Spiritualiste, le Positiviste, le Catholique même si vous voulez. En effet, la Maçonnerie n'est-elle pas la tolérance universelle, la mère accueillant, avec un même amour, tous les enfants de la grande famille humaine, pourvu qu'ils pratiquent la loi fraternelle ?» —

C'est aussi l'avis de nos Frères *les Philadelphes*, de Londres, dans leur planche du 5 Mai dernier que nous avons eu l'avantage de vous communiquer. Voici comment ils s'expriment: « C'est pourquoi, très-chers » Frères, nous devons tous faire des efforts, de façon à bien faire com- » prendre, dans nos Loges respectives et dans le monde profane, c'est-à- » dire dans la société civile, qu'il n'est pas besoin de porter sur le dos » l'*estampille d'une secte*, *d'une église*, *d'une philosophie* ou la *sous-* » *ventrière* d'un gouvernement quelconque, pour travailler au bon- » heur de tous.

» Il est utile aussi de bien faire sentir à tous, aux tièdes comme aux » timorés, que ce n'est pas un travail de violence que nous voulons » entreprendre, mais un travail de persuasion, de tolérance et de » justice.

» Selon nous, et c'est ce qui fait notre véritable force, un Théiste, un » Positiviste, un Panthéiste, un Athée, un Matérialiste, un Spiritualiste, » un Éclectique peuvent avoir, malgré leurs dissidences philosophiques, » la même notion du nombre et de l'étendue, et concourir, avec leurs » Frères, à la grande œuvre d'affranchissement moral, matériel et intel- » lectuel de l'humanité.

» Tous peuvent, sans inconvénients, sans atteintes portées aux con- » ceptions de leur pensée ou de leur système, se trouver réunis sur un » des points de notre triangle, et proclamer avec nous l'Indépendance » de la Morale, puisque nous laissons à chacun la liberté et la respon- » sabilité de sa conscience. »

Nous espérons, très-chers Frères, que l'avis de la respectable et savante Loge de Londres sera de quelque poids auprès de vous et que vous voudrez bien cesser de taxer d'intolérance ceux qui, comme nous, défendent les grands principes humanitaires de la liberté de la pensée et de la conscience. Nous vous engageons à relire attentivement notre planche du 20e jour du 2e mois 5866, dont vous n'avez rencontré aucun des arguments, ainsi que la lettre *des Philadelphes* de Londres, qui contient des idées si grandement et si largement exprimées. Nous sommes persuadés, très-chers Frères, que votre bonne foi se rendra à l'évidence, et que vous voudrez bien vous ranger sous le drapeau de *la Constance* qui marche pour le Progrès et l'Humanité.

Quant à notre protestation contre la maxime intolérante et anti-maçonnique affichée par le Grand Orient, nous la maintenons tout entière. Notre rétractation, que vous demandez, n'aurait aucune portée, car elle n'empêcherait pas la vérité de luire, ni les idées de marcher. Le principe que la Loge *la Constance* a affirmé est un principe humanitaire, et il n'appartient pas à l'homme de transiger sur de pareils principes.

Qu'on ne dise pas, pour excuser cet acte intolérant et rétrograde, que le temple dans lequel la fête funèbre a été célébrée,était celui de la Loge *les Vrais Amis de l'Union et du Progrès*, et non pas celui du Grand Orient. Nous maintenons que, quand le Grand Orient convie à une fête quelconque la Maçonnerie belge tout entière, qu'il a le devoir de se conformer aux principes de libre examen et de tolérance qui sont les bases

de notre Ordre. D'alleurs, le simple bon sens nous dit qu'une fois qu'un temple est mis à la disposition du Grand Orient, il est — pour cette cérémonie—le temple du Grand Orient, et nous sommes dans notre droit lorsque nous protestons contre la maxime intolérante qui a été affichée dans ce temple qui, dans cette circonstance, était aussi le nôtre.

Il y avait d'ailleurs un moyen bien simple et qui aurait évité toute réclamation. C'était de couvrir la maxime d'un voile, ou bien encore de la laisser subsister, mais en ayant soin de l'entourer de cartels exprimant les principes des diverses écoles philosophiques; car, croyez bien que ce n'est pas contre le principe spiritualiste que nous protestons, mais seulement contre l'absence complète de toute autre affirmation de doctrine.

Nous terminons, très-chers Frères, en demandant que le Grand Orient se prononce sur la question qui nous divise, et qu'il proclame le grand principe maçonnique de la Tolérance et de la Liberté absolue des opinions philosophiques et religieuses.

Le Vénérable Maître,
L. T·— (*)

L'Orateur,
B.—

Le Secrétaire,
A. Van Arenbergh.·.

Pour copie conforme :
Par Mandement de la Resp.·. Loge,
A. Van Arenbergh,
Secrétaire et Garant d'Amitié de la Loge les Philadelphes,
Orient de Londres.

(*) Les noms de ces dignitaires maçonniques ne sont désignés que par leurs initiales. (Note de l'Auteur.)



ALLOCUTION CONDAMNANT LA FRANC-MAÇONNERIE,

PRONONCÉE DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 25 SEPTEMBRE 1865 PAR SA SAINTETÉ PIE IX.

Vénérables Frères,

Parmi les nombreuses machinations et les moyens par lesquels les ennemis du nom chrétien ont osé s'attaquer à l'Église de Dieu et ont essayé, quoique en vain, de l'abattre et de la détruire, il faut, sans nul doute, compter cette société perverse d'hommes, vulgairement appelée ***maçonnique***, qui contenue d'abord dans les ténèbres et l'obscurité, a fini par se faire jour ensuite, pour la ruine commune de la religion et de la société humaine. Dès que Nos prédécesseurs les Pontifes romains eurent découvert ses embûches et ses fraudes, fidèles à leur office pastoral, ils ont cru qu'il était de leur devoir de mettre en œuvre sans délai leur autorité pour réprimer, frapper de censures, comme d'un glaive spirituel et d'exterminer cette secte respirant le crime et s'attaquant aux choses saintes et publiques. C'est pourquoi Notre prédécesseur Clément XII, par ses lettres apostoliques, proscrivit et réprouva cette secte, et détourna tous les fidèles non seulement de s'y associer, mais encore de la propager et l'encourager de quelque manière que ce fût, sous peine d'excommunication réservée au Pontife. Benoît XIV confirma, par sa Constitution, cette juste et légitime sentence de condamnation, et il ne manqua pas d'exhorter les souverains catholiques à consacrer toutes leurs forces et toute leur sollicitude à réprimer cette secte profondément perverse et à défendre la société contre le péril commun.

Plût au Ciel que ces monarques eussent prêté l'oreille aux paroles de Notre prédécesseur ! Plût au Ciel que, dans une affaire aussi grave, ils eussent agi avec moins de mollesse ! Certes, nous n'aurions jamais eu, ni nos pères non plus, à déplorer tant de mouvements séditieux, tant de guerres incendiaires qui mirent l'Europe entière en feu, ni tant de maux amers qui ont affligé et qui affligent encore aujourd'hui l'Eglise. Mais la fureur des méchants ayant été loin de s'apaiser, Pie VII, Notre prédécesseur, frappa d'anathème une secte d'origine récente, le carbonarisme, qui s'était propagée surtout en Italie, où elle avait fait un grand nombre d'adeptes, et, enflammé du même zèle pour les âmes, Léon XII condamna, par ses lettres apostoliques, non seulement les sociétés secrètes que Nous venons de mentionner, mais encore toutes les autres, de quelque nom qu'elles fussent appelées, conspirant contre l'Eglise et le pouvoir civil, et il les interdit sévèrement à tous les fidèles, sous peine d'excommunication.

Toutefois, ces efforts du Siége apostolique n'ont pas eu le succès que l'on eût dû espérer. La secte maçonnique dont Nous parlons, n'a été ni vaincue ni terrassée : au contraire, elle s'est tellement développée, qu'en ces jours si difficiles elle se montre partout avec impunité, et lève le front plus audacieusement que jamais. Nous avons dès lors jugé nécessaire de revenir sur ce sujet, attendu que, par suite de l'ignorance où l'on est peut-être des coupables desseins qui s'agitent dans ces réunions clandestines, on pourrait croire faussement que la nature de cette société est inoffensive, que cette institution n'a d'autre but que de secourir les hommes et de leur venir en aide dans l'adversité; qu'enfin, il n'y a rien à en craindre pour l'Église de Dieu.

Qui, cependant, ne voit combien une telle idée s'éloigne de la vérité? Que prétend donc cette association d'hommes de toute religion et de toute croyance? A quoi bon ces réunions clandestines et ce serment si rigoureux exigé des initiés, qui s'engagent à ne jamais rien dévoiler de ce qui peut y avoir trait? Et pourquoi cette effrayante sévérité de châtiments auxquels se vouent les initiés, dans le cas où ils viendraient à manquer à la foi du serment? A coup sûr, elle doit être impie et criminelle, une société qui fuit ainsi le jour et la lumière : car celui qui fait le mal, a dit l'Apôtre, hait la lumière. Combien diffèrent d'une telle association les pieuses sociétés des fidèles qui fleurissent dans l'Église catholique! Chez elles, rien de caché; pas de secret. Les règles qui les régissent sont sous les yeux de tous; et tous peuvent voir aussi les œuvres de charité pratiquées selon la doctrine de l'Évangile.

Aussi n'avons-Nous pas vu sans douleur des sociétés catholiques de ce genre, si salutaires, bien faites pour exciter la piété et venir en aide aux pauvres, être attaquées et même détruites en certains lieux, tandis qu'au contraire on encourage, ou tout au moins on tolère la ténébreuse société *maçonnique*, si ennemie de l'Eglise et de Dieu, si dangereuse même pour la sûreté des royaumes.

Nous éprouvons, Vénérables Frères, de l'amertume et de la douleur en voyant que lorsqu'il s'agit de réprouver cette secte conformément aux Constitutions de Nos prédécesseurs, plusieurs de ceux que leurs fonctions et le devoir de leur charge devraient rendre pleins de vigilance et d'ardeur en un sujet si grave, se montrent indifférents et en quelque sorte endormis. Si quelques-uns pensent que les Constitutions apostoliques, publiées sous peine d'anathème contre les sectes occultes et leurs adeptes et fauteurs n'ont aucune force dans les pays où ces sectes sont tolérées par l'autorité civile, assurément ils sont dans une bien grande erreur. Ainsi que vous le savez, Vénérables Fréres, Nous avons déjà réprouvé cette fausse et mauvaise doctrine, et aujourd'hui Nous la réprouvons et condamnons de nouveau. En effet, est-ce que ce souverain pouvoir de paître et de diriger le troupeau universel que les Pontifes romains ont reçu de Jésus-Christ en la personne du bienheureux Pierre, cette autorité suprême qu'ils ont à exercer dans l'Eglise, doit dépendre du pouvoir civil, et celui-ci peut-il l'arrêter et la restreindre en quoi que ce soit?

Dans cette situation, de peur que des hommes imprudents, et surtout la jeunesse, ne se laissent égarer, et pour que Notre silence ne donne lieu à personne de protéger l'erreur, Nous avons résolu, Vénérables Frères, d'élever notre voix apostolique ; et, confirmant, ici, devant vous, les Constitutions de Nos prédécesseurs, de Notre autorité apostolique, Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence, se forment tous les jours dans le même but, et conspirent soit ouvertement, soit clandestinement, contre l'Église ou les pouvoirs légitimes ; et Nous ordonnons, sous les mêmes peines, que celles qui sont spécifiées dans les Constitutions antérieures de Nos prédécesseurs, à tous les chrétiens de toute condition, de tout rang, de toute dignité et de tout pays, de tenir ces mêmes sociétés comme proscrites et réprouvées par Nous.

Maintenant, il ne Nous reste plus, pour satisfaire aux vœux et à la sollicitude de Notre cœur paternel, qu'à avertir et exhorter les fidèles qui se seraient associés à des sectes de ce genre, d'avoir à obéir à de plus sages inspirations et à abandonner ces funestes conciliabules, afin qu'ils ne soient pas entraînés dans l'abîme de la ruine éternelle; quant à tous les autres fidèles, plein de sollicitude pour les âmes, Nous les exhortons fortement à se tenir en garde contre les discours perfides des sectaires, qui, sous un extérieur honnête, sont enflammés d'une haine ardente contre la religion du Christ et l'autorité légitime, et qui n'ont qu'une pensée unique, comme un but unique, à savoir, d'anéantir tous les droits divins et humains. Qu'ils sachent bien que les affiliés de ces sectes sont comme les loups que le Christ Notre Seigneur a prédit devoir venir, couverts de peaux de brebis, pour dévorer le troupeau; qu'ils sachent qu'il faut les mettre au nombre de ceux dont l'Apôtre nous a tellement interdit la société et l'accès, qu'il a expressément défendu de leur dire même : *Ave* (salut).

Que Dieu, qui est riche en miséricordes, exauçant les prières de Nous tous, fasse qu'avec le secours de sa grâce, les insensés reviennent à la raison, et que les hommes égarés rentrent dans le sentier de la justice ! Que Dieu, réprimant les fureurs des hommes dépravés qui, à l'aide des sociétés ci-dessus mentionnées, préparent des actes impies et criminels, l'Église et la société humaine puissent se reposer un peu de tant de maux si nombreux et si invétérés! Et afin que Nos vœux soient exaucés, prions aussi Notre Avocate auprès du Dieu très clément, la très sainte Vierge, sa Mère Immaculée dès son origine, à qui il a été donné de terrasser les ennemis de l'Église et les monstres des erreurs. Implorons également la protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, par le glorieux sang desquels cette noble ville a été consacrée. — Nous avons la confiance qu'avec leur aide et assistance, Nous obtiendrons plus facilement ce que Nous demandons à la bonté divine.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME I.

TROISIÈME SÉRIE. — FRAGMENTS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

QUATRIÈME SÉRIE. — FRAGMENTS BIOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES CONCERNANT LA FRANC-MAÇONNERIE LIÉGEOISE.

CINQUIÈME SÉRIE. — PARODIES DES SACREMENTS ET DES CÉRÉMONIES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

SIXIÈME SÉRIE. — IRRELIGION ET IMPIÉTÉ DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

SEPTIÈME SÉRIE. — MÉLANCES MAÇONNIQUES AYANT TRAIT A LA DOCTRINE OU A LA MORALE.

HUITIÈME SÉRIE. — DANGERS ET DÉSASTRES POUVANT RÉSULTER DE L'OBLIGATION CONTRACTÉE PAR LES MAÇONS DE VOLER, SUR LE SIGNAL DE DÉTRESSE, EN CAS DE GUERRE, AU SECOURS DE LEURS FRÈRES.

NEUVIÈME SÉRIE. — CONTRADICTIONS, MENSONGES, CALOMNIES, INJUSTICES MAÇONNIQUES.

DIXIÈME SÉRIE. — Pièces maçonniques renfermant des principes subversifs de toute religion et de tout ordre moral, politique et social.

ONZIÈME SÉRIE. — La franc-maçonnerie trempant dans les révolutions, les émeutes, etc.

DOUZIÈME SÉRIE. — Enseignement et publications maçonniques.

ERRATA.

Page 164. 1ʳᵉ ligne de la note. — Au lieu de : *le frère Defuisseaux*, lisez : *le frère Destriveaux*.

Page 180. 3ᵉ alinéa, une ligne a été omise. Il faut redresser la phrase comme suit : « Il engage ensuite ses antagonistes à ne pas abandonner la religion révélée. C'est un guide, leur dit-il, qui vous préservera de beaucoup d'écarts et d'erreurs. »

Page 370. Au lieu de *Document IX*, lisez *Document VIII*.

Page 382. Au lieu de *Document X*, lisez *Document IX*.

